

DOCUMENT D'OBJECTIFS

Natura 2000

FORÊTS, ÉTANGS ET TOURBIÈRES DU HAUT-PERCHE

FR2500106

Validé en comité de pilotage le 8 novembre 2022

© David Commenchal



Site Natura 2000 Forêts, étangs et tourbières du Haut-Perche

Document d'objectifs du site Natura 2000

Rédaction / coordination / cartographie :

Parc naturel régional du Perche – Juliette JAY, Vincent TREMEL.

Contribution relecture :

Isabelle MARIE-HUET (DREAL Normandie).

Sarah BALLESTEROS (couverture), Angeline CHEVALIER, Nina DE BACKER, Fabienne DEBUCHY, Emmanuel DOUILLARD, Marie FETIVEAU, Lisa GARRIGUENC Amélie LELIEVRE, Louise LOBJOIS, Aurélie TRAN VAN LOC, Valentin VAUTRAIN (Parc naturel régional du Perche).

Philippe PLANCHENAULT, Daniel CHEVEE (présidents du comité de pilotage)

Les membres du comité de pilotage du site.

Photo de première de couverture :

Landes, étangs, prairies, cultures et forêts dans le massif de Perche-Trappe © David COMMENCHAL.



Forêts, étangs et tourbières du Haut-Perche

FR2500106

Document d'objectifs du site Natura 2000



Validé en comité de pilotage le 8 novembre 2022



Maître d'ouvrage et animateur Natura 2000 :

Parc naturel régional du Perche

Maison du Parc, Courboyer, Nocé

61 340 PERCHE-EN-NOCE

<https://www.parc-naturel-perche.fr/>

Suivi de la démarche :

Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement Normandie

1 rue recteur DAURE - CS 60040 - 14006 CAEN cedex 1

<https://www.normandie.developpement-durable.gouv.fr/>

Financement :

Cette mission est financée par l'État et l'Union européenne (fond FEADER géré par la Région Normandie) dans le cadre du dispositif Natura 2000 :



Cartographie des habitats naturels et études faunistiques :

Cartographie des habitats naturels : Biotope

Supervision et validation de la cartographie des habitats naturels : Conservatoire botanique national de Brest (antenne de Caen), DREAL Normandie

Inventaire botanique : Biotope

Inventaire des chiroptères : Groupe mammalogique normand

Données diverses sur la faune d'intérêt communautaire : Conservatoire des espaces naturels normands, CPIE des Collines normandes, Fédération de l'Orne pour la pêche et la protection du milieu aquatique, GRETIA, Parc naturel régional du Perche.

Référence à utiliser :

TREMEL V. – Document d'objectifs du site Natura 2000 « *Forêts, étangs et tourbières du Haut-Perche* » FR2500106. Parc naturel régional du Perche, Perche-en-Nocé, 2023, 681 pages.

Préambule¹

Afin d'encourager une meilleure gestion du patrimoine naturel, l'Union Européenne a progressivement mis en place une politique de conservation de la nature qui repose aujourd'hui sur deux textes majeurs : la directive relative à la conservation des oiseaux sauvages et la directive relative à la conservation des habitats naturels ainsi que de la faune et de la flore sauvages.

Ces directives prévoient de maintenir la biodiversité par désignation de sites appelés Natura 2000 en tenant compte des exigences économiques, sociales et culturelles locales.

La France, pour mettre en place ce réseau, a choisi une démarche essentiellement concertée et incitative. Ainsi, pour chaque site désigné, un document d'objectifs est élaboré en concertation avec les acteurs locaux afin de prévoir les mesures volontaires de gestion favorables au maintien des habitats et des espèces d'intérêt européen du territoire concerné.

La mise en œuvre de ce document d'objectifs se fait au moyen d'outils spécifiques :

- Les mesures agro-environnementales ;
- Les contrats Natura 2000 ;
- La charte Natura 2000 ;
- Les évaluations d'incidences.

Le premier document d'objectifs du site Natura 2000 « *Forêts, étangs et tourbières du Haut-Perche* » date de 2003. Le comité de pilotage du site et la Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement Normandie ont confié au Parc naturel régional du Perche l'évaluation et la révision du premier document d'objectifs.

Ce document a été élaboré en concertation avec l'ensemble des acteurs présents sur ce territoire en quatre étapes successives :

1. L'actualisation de l'état des lieux, des diagnostics écologique et socio-économique. Cet état des lieux a été réalisé avec l'appui de nombreux partenaires et en confiant des études écologiques à des prestataires.

2. L'évaluation de la mise en œuvre du précédent document d'objectifs (2003-2021).

3. La définition des enjeux et des objectifs de gestion.

4. L'élaboration des mesures de gestion et de leurs cahiers des charges.

Des réunions intermédiaires du comité de pilotage (11/06/2018, 11/03/2021, 14/10/2021, 13/09/2022) et divers groupes de travail réunissant les acteurs locaux se sont tenus depuis le lancement de la révision de ce document.

L'animation des groupes de travail, des réunions de comités de pilotage ainsi que la rédaction du document d'objectifs ont été réalisés par le parc naturel régional du Perche.

¹ Ce préambule est adapté de celui du DocOb Natura 2000 « Sites d'Ecouves » de 2018 du PNR Normandie-Maine.

Sommaire

Préambule

1	Natura 2000	17
1.1	Natura 2000 en Europe	17
1.2	Natura 2000 en France	18
1.3	Natura 2000 en Normandie.....	18
2	Présentation du territoire	20
2.1	Site Natura 2000 « Forêts, étangs et tourbières du Haut-Perche »	20
2.1.1	Fiche d'identité	20
2.1.2	Historique du site Natura 2000	20
2.1.3	Périmètre du site	20
2.1.4	Cadre réglementaire	23
2.1.5	Gouvernance du site Natura 2000	23
2.1.6	Moyens et fonctionnement	24
2.2	Contexte administratif	25
2.3	Contexte démographique.....	28
2.4	Zonages environnementaux	29
2.4.1	Zones d'inventaires écologiques	29
2.4.2	Zones de protections	32
2.5	Documents de planification ou de gestion du territoire.....	37
2.6	Contexte foncier	41
3	Contexte environnemental.....	43
3.1	Climat.....	43
3.2	Topographie.....	45
3.3	Hydrographie et hydrologie.....	47
3.4	Géologie.....	49
3.5	Pédologie	51
4	Patrimoine naturel	53
4.1	Grands milieux.....	53
4.2	Habitats d'intérêt communautaire.....	56
4.3	Espèces d'intérêt communautaire	71
4.4	Autres espèces d'intérêt patrimonial.....	76
4.5	Espèces exotiques envahissantes.....	81
5	Contexte socio-économique	83
5.1	Sylviculture.....	83
5.1.1	Histoire des forêts du site	83
5.1.2	Statut des forêts	86

5.1.3	Forêts publiques.....	88
5.1.4	Forêts privées.....	91
5.1.5	Filière bois.....	94
5.1.6	Sylviculture et biodiversité.....	94
5.1.7	Principaux impacts de la sylviculture.....	97
5.2	Agriculture.....	98
5.2.1	Description de l'agriculture actuelle sur le site.....	98
5.2.2	Évolution de l'agriculture depuis 1988.....	104
5.2.3	Mesures agro-environnementales.....	106
5.2.4	Principaux impacts de l'agriculture.....	108
5.3	Éco-pâturage.....	109
5.4	Gestion de la faune sauvage : chasse et destruction.....	109
5.4.1	Organisation de la chasse.....	109
5.4.2	Grand gibier.....	111
5.4.3	Petit gibier.....	114
5.4.4	Oiseaux d'eau.....	115
5.4.5	Principaux impacts de la chasse et de la destruction.....	116
5.5	Pisciculture d'étangs.....	117
5.5.1	Contexte.....	117
5.5.2	Gestion.....	119
5.5.3	Principaux impacts de la pisciculture.....	121
5.6	Pêche.....	122
5.6.1	Pêche dans les cours d'eau.....	122
5.6.2	Pêche en étang.....	125
5.6.3	Principaux impacts de la pêche.....	126
5.7	Autres loisirs et tourisme.....	127
5.7.1	Randonnée.....	127
5.7.2	Cueillette.....	131
5.7.3	Tourisme.....	131
5.7.4	Loisirs motorisés.....	132
5.7.5	Principaux impacts des loisirs et du tourisme.....	132
6	Bilan 2003-2021 de la mise en œuvre du document d'objectifs.....	134
6.1	Introduction.....	134
6.2	Bilan technique.....	134
6.2.1	Inventaire et analyse des actions menées.....	134
6.2.1.1	Financement.....	134
6.2.1.2	Contrats Natura 2000.....	136
6.2.1.3	Chartes Natura 2000.....	148
6.2.1.4	Évaluation des incidences Natura 2000.....	150
6.2.1.5	Communication.....	151
6.2.1.5.1	Lettres Natura 2000.....	151
6.2.1.5.2	Publications du PNR.....	153

6.2.1.5.3	Réunions institutionnelles	153
6.2.1.5.4	Films	153
6.2.1.5.5	Sites Internet.....	153
6.2.1.5.6	Formations	154
6.2.1.5.7	Exposition Natura 2000.....	155
6.2.1.5.8	Plaquettes Milieux et espèces du Perche.....	155
6.2.1.5.9	Réunions diverses.....	156
6.2.1.5.10	Animations.....	157
6.2.1.6	Mesures agro-environnementales.....	159
6.2.1.6.1	Mesures agro-environnementales territorialisées	159
6.2.1.6.2	Mesures agro-environnementales et climatiques	160
6.2.1.7	Autres actions.....	163
6.2.1.7.1	Réserve naturelle régionale de la Clairière forestière de Bresollettes	163
6.2.1.7.2	Partenariat avec la MFR des Forges	163
6.2.1.7.3	Actions des autres structures.....	165
6.2.1.8	Concertation.....	166
6.2.2	Évolution des habitats et des espèces et de leur état de conservation	167
6.2.2.1	Études initiales.....	167
6.2.2.2	Études menées dans le cadre de l’animation du site	167
6.2.2.2.1	Stages Étangs.....	167
6.2.2.2.2	Études des étangs.....	168
6.2.2.2.3	Typologie des habitats.....	168
6.2.2.2.4	Suivi des chauves-souris du Massif de Perche-Trappe	168
6.2.2.2.5	Suivi des cavités d’hibernation des chauves-souris	169
6.2.2.2.6	Étude télémétrique de la barbastelle d’Europe en forêt domaniale de Perche-Trappe, 2012	174
6.2.2.2.7	Suivi de l’écrevisse à pattes blanches.....	175
6.2.2.3	Études menées par les partenaires.....	175
6.2.2.4	Analyse de l’évolution de l’état de connaissance	175
6.2.3	Évaluation de la mise en œuvre du document d’objectifs.....	176
6.3	Bilan sociétal de la mise en œuvre du document d’objectifs	204
6.3.1	Perception de Natura 2000 sur le territoire.....	204
6.3.2	Freins.....	206
6.3.3	Actions à mener.....	207
6.4	Évaluation de la forme du document d’objectifs.....	208
7	Hiérarchisation des enjeux	210
8	Objectifs.....	214

8.1	Objectifs de développement durables	214
8.2	Objectifs opérationnels	214
9	Actions	222
9.1	Les actions du document d'objectifs.....	222
9.2	Fiches actions de gestion.....	236
9.3	Fiches actions de suivi.....	298
9.4	Fiches actions de communication.....	305
9.5	Fiches actions d'animation du site.....	314
9.6	Cahiers des charges des actions de gestion.....	330
9.6.1	Mesures forestières mobilisées	330
9.6.2	Mesures non agricoles non forestières mobilisées	361
9.6.3	Mesures agricoles (MAEC)	408
9.7	Charte Natura 2000	429
9.7.1	Préambule.....	431
9.7.2	Préconisations générales	432
9.7.2.1	Rappel succinct de la réglementation pour l'ensemble du site	432
9.7.2.2	Engagements généraux.....	433
9.7.2.2.1	Accès aux experts scientifiques et à la structure animatrice	433
9.7.2.2.2	Circulation de véhicules motorisés.....	433
9.7.2.2.3	Respect des engagements par des tiers	434
9.7.2.2.4	Engagements relatifs aux espèces exotiques envahissantes	434
9.7.2.2.5	Chasse.....	434
9.7.2.3	Recommandations générales.....	434
9.7.2.3.1	Ajuster ses pratiques	434
9.7.2.3.2	Informé.....	435
9.7.2.3.3	Activités de loisirs.....	435
9.7.2.3.4	Chasse	435
9.7.2.3.5	Autres	435
9.7.3	Forêts (F).....	436
9.7.3.1	Engagements.....	436
9.7.3.1.1	Tous les habitats forestiers.....	436
9.7.3.1.2	Chênaies.....	438
9.7.3.1.3	Boisements humides.....	438
9.7.3.2	Recommandations.....	439
9.7.3.2.1	Tous les habitats forestiers	439
9.7.3.2.2	Boisements humides	439
9.7.4	Plans d'eau.....	439

9.7.4.1	Engagements.....	439
9.7.4.2	Recommandations.....	441
9.7.5	Cours d'eau (CE)	442
9.7.5.1	Engagement.....	442
9.7.5.2	Recommandation.....	443
9.7.6	Parcelles agricoles (PA)	443
9.7.6.1	Engagements.....	443
9.7.6.1.1	Généralités.....	443
9.7.6.1.2	Haies.....	443
9.7.6.1.3	Prairies.....	444
9.7.6.1.4	Cultures.....	444
9.7.6.2	Recommandations.....	444
9.7.6.2.1	Généralités.....	444
9.7.6.2.2	Haies.....	444
9.7.6.2.3	Prairies :.....	445
9.7.7	Landes, pelouses, mégaphorbiaies et zones tourbeuses (LPMZT)	445
9.7.7.1	Engagements.....	445
9.7.7.2	Recommandation.....	446
9.7.8	Cavités souterraines à chauves-souris (CH)	446
9.7.8.1	Engagements.....	446
9.7.8.2	Recommandation.....	447
9.7.9	Annexe 1 : Habitats naturels et espèces d'intérêt communautaire présents dans les grands types de milieu.....	448
9.7.10	Annexe 2 : Espèces exotiques envahissantes de Normandie et de Centre – Val de Loire	450
10	Sigles et abréviations.....	459
11	Sources.....	462
12	Annexes.....	466
12.1	Annexe 1 : Composition du CoPil.....	466
12.2	Annexe 2 : Détails des zones humides.....	469
12.3	Annexe 3 : Détails des habitats d'intérêt communautaire	474
12.3.1	Secteur de Perche-Trappe.....	476
12.3.2	Secteur de la chaîne des étangs	482
12.3.3	Secteur de la Bandonnière	491
12.3.4	Secteur de Réno-Valdieu.....	493
12.4	Annexe 4 : Fiches espèces et habitats.....	499
12.5	Annexe 5 : Détail des surfaces agricoles du site.....	674
12.6	Annexe 6 : Dispositifs réglementaires de protection des haies.....	679
12.7	Annexe 7 : Compléments au bilan d'animation.....	680

Liste des figures

Figure 1 : Les différents secteurs du site Natura 2000 « <i>Forêts, étangs et tourbières du Haut-Perche</i> ».....	22
Figure 2 : Limites administratives du site Natura 2000 « <i>Forêts, étangs et tourbières du Haut-Perche</i> ».....	27
Figure 3 : Évolution démographique des communes du site Natura 2000 « <i>Forêts, étangs et tourbières du Haut-Perche</i> » entre 1968 et 2018.....	28
Figure 4 : ZNIEFF du site Natura 2000 « <i>Forêts, étangs et tourbières du Haut-Perche</i> ».....	31
Figure 5 : Carte des aires protégées du site Natura 2000 « <i>Forêts, étangs et tourbières du Haut-Perche</i> ».....	36
Figure 6 : SDAGE et SAGE du site Natura 2000 « <i>Forêts, étangs et tourbières du Haut-Perche</i> ».....	39
Figure 7 : Carte du contexte foncier du site Natura 2000 « <i>Forêts, étangs et tourbières du Haut-Perche</i> ».....	42
Figure 8 : Graphiques des températures et des précipitations à Longny au Perche en 1981 et 2010 (source : Infoclimat, 2020).....	44
Figure 9 : Bloc-diagramme du site Natura 2000 « <i>Forêts, étangs et tourbières du Haut-Perche</i> ».....	45
Figure 10 : Topographie du site Natura 2000 « <i>Forêts, étangs et tourbières du Haut-Perche</i> ».....	46
Figure 11 : Réseau hydrographique du site Natura 2000 « <i>Forêts, étangs et tourbières du Haut-Perche</i> ».....	48
Figure 12 : Carte géologique du site Natura 2000 « <i>Forêts, étangs et tourbières du Haut-Perche</i> ».....	50
Figure 13 : Carte pédologique du site Natura 2000 « <i>Forêts, étangs et tourbières du Haut-Perche</i> ».....	52
Figure 14 : Répartition de l'occupation du sol du site Natura 2000 « <i>Forêts, étangs et tourbières du Haut-Perche</i> » (source : MOS, 2016).....	53
Figure 15 : Carte de l'occupation du sol du site Natura 2000 « <i>Forêts, étangs et tourbières du Haut-Perche</i> ».....	54
Figure 16 : Les zones humides du site Natura 2000 « <i>Forêts, étangs et tourbières du Haut-Perche</i> ».....	55
Figure 17 : Localisation des zones cartographiées en 2017-2020 (source : Biotope).....	58
Figure 18 : Carte des habitats d'intérêts communautaires du site Natura 2000 « <i>Forêts, étangs et tourbières du Haut-Perche</i> ».....	59
Figure 19 : Carte des habitats d'intérêt communautaire sur le secteur de Perche-Trappe.....	60
Figure 20 : Carte des habitats d'intérêt communautaire sur le secteur de Réno-Valdieu.....	61
Figure 21 : Carte des habitats d'intérêt communautaire sur le secteur de la Bandonnière.....	62
Figure 22 : Carte des habitats d'intérêt communautaire sur le nord de la chaîne des étangs.....	63
Figure 23 : Carte des habitats d'intérêt communautaire sur le sud de la chaîne des étangs.....	64
Figure 24 : Principaux massifs et répartition des forêts publiques et privées du site Natura 2000 « <i>Forêts, étangs et tourbières du Haut-Perche</i> ».....	87
Figure 25 : Occupation des essences dans l'étage dominant des forêts domaniales du site Natura 2000 « <i>Forêts, étangs et tourbières du Haut-Perche</i> » (sources : Aménagement forestier de Perche-Trappe et Réno-Valdieu).....	89
Figure 26 : Répartition des essences par classe d'âge dans les forêts domaniales du site Natura 2000 « <i>Forêts, étangs et tourbières du Haut-Perche</i> » (sources : aménagements forestiers de Perche-Trappe et Réno-Valdieu).....	90
Figure 27 : Occupation des essences dans l'étage dominant des forêts privées du site Natura 2000 « <i>Forêts, étangs et tourbières du Haut-Perche</i> » (sources : BD forêts, 2019).....	92
Figure 28 : Les essences dominantes des forêts du site Natura 2000 « <i>Forêts, étangs et tourbières du Haut-Perche</i> ».....	93

Figure 29 : Utilisation des surfaces agricoles du site Natura 2000 « <i>Forêts, étangs et tourbières du Haut-Perche</i> » (Sources : RPG, 2019 et MOS, 2016)	99
Figure 30 : Carte de la surface agricole du site Natura 2000 « <i>Forêts, étangs, tourbières du Haut-Perche</i> ».....	100
Figure 31 : Carte de la surface agricole à l'échelle intercommunale.....	101
Figure 32 : Utilisation des surfaces agricoles à l'échelle intercommunale (Sources : RPG, 2019 et MOS, 2016).....	102
Figure 33 : Exemple de l'évolution du linéaire de haies sur le site Natura 2000 « <i>Forêts, étangs et tourbières du Haut-Perche</i> » entre 1945 et 2019 sur le secteur du Moutiers-au-Perche.....	103
Figure 34 : Évolution des surfaces labourables et en herbe sur les communautés de commune du site Natura 2000 « <i>Forêts, étangs et tourbières du Haut-Perche</i> » (Source : RGA).....	105
Figure 35 : Évolution de l'utilisation de la SAU entre 2010 et 2019 au sein du site Natura 2000 « <i>Forêts, étangs et tourbières du Haut-Perche</i> » (Source : RPG 2010 et 2019).....	105
Figure 36 : Carte de l'organisation de la chasse sur le site Natura 2000 « <i>Forêts, étangs, tourbières du Haut-Perche</i> ».....	113
Figure 37 : Carte des étangs du site Natura 2000 « <i>Forêts, étangs, tourbières du Haut-Perche</i> ».....	118
Figure 38 : Carte de la pêche sur le site Natura 2000 « <i>Forêts, étangs, tourbières du Haut-Perche</i> ».....	124
Figure 39 : Loisirs et tourisme sur le site Natura 2000 « <i>Forêts, étangs, tourbières du Haut-Perche</i> ».....	129
Figure 40 : Répartition des activités de randonnée d'après l'application Strava.....	130
Figure 41 : Carte des contrats Natura 2000, 2003-2021.....	137
Figure 42 : Répartition des mesures utilisées pour les contrats Natura 2000, de 2004 à 2021.....	143
Figure 43 : Création d'un îlot sur l'étang du Belloy, Marchainville	146
Figure 44 : Tourbière de la Commeauche, entretenu par un pâturage caprin, Feings.....	146
Figure 45 : Évolution du coefficient de compensation pour les communes de l'exonération de la TFNB (Source : coordination inter-réseaux Natura 2000, 2021)	149
Figure 46 : Couverture de la lettre n° 4.....	152
Figure 47 : Formation Natura 2000 pour des étudiants en BTS Gestion forestière, à Prépotin (Crédits : Lycée de Mesnière-en-Bray).....	154
Figure 48 : Exposition Natura 2000 de 2013.....	155
Figure 49 : Inauguration de l'exposition Natura 2000 de 2013.....	155
Figure 50 : Couvertures des plaquettes Milieux et espèces du Perche.....	156
Figure 51 : Présentation d'un contrat Natura 2000 sur un étang aux propriétaires forestiers	158
Figure 52 : Bilan de la contractualisation en MAEt (2012-2014) sur le site Natura 2000 « <i>Forêts, étangs et tourbières du Haut-Perche</i> »	160
Figure 53 : Territoire des projets agro-environnementaux et climatiques du PNR du Perche	161
Figure 54 : Bilan de la contractualisation en MAEC (2015-2018) sur le site Natura 2000 « <i>Forêts, étangs et tourbières du Haut-Perche</i> »	162
Figure 55 : Chantier mené par des élèves de la MFR des Forges, sur le site, à Bresollettes	165
Figure 56 : Évolution des effectifs de chauves-souris hibernant dans les cavités, espèces à grands effectifs.....	171
Figure 57 : Chauves-souris hibernant dans les cavités, espèces à effectifs moyens.....	172
Figure 58 : Chauves-souris hibernant dans les cavités, espèces à faibles effectifs	173
Figure 59 : Localisation nocturnes sur terrains de chasse, route de vol et réseaux de gîtes des 12 barbastelles suivies (GMN, 2012).....	174
Figure 60 : Résultat de la question sur la connaissance de Natura 2000 (273 réponses), enquête PNR.....	205

Figure 61 : Résultats de la question sur la satisfaction par rapport à Natura 2000 (194 réponses), enquête PNR.....	205
Figure 62 : Chantier de réouverture de tourbière, Bresolettes (crédits : PNRP).....	236
Figure 63 : Mesure d'une Barbastelle d'Europe lors d'une capture au filet (crédits : GMN)	298
Figure 64 : Formation d'étudiants (crédits : PNRP)	305
Figure 65 : Comité de pilotage du 08/11/22 (crédits : PNRP)	314
Figure 66 : Les zones humides du site Natura 2000, secteur de Perche-Trappe	469
Figure 67 : Les zones humides du site Natura 2000, secteur de Réno-Valdieu.....	470
Figure 68 : Les zones humides du site Natura 2000, secteur de la Bandonnière.....	471
Figure 69 : Les zones humides du site Natura 2000, partie nord de la chaîne des étangs.....	472
Figure 70 : Les zones humides du site Natura 2000, partie sud de la chaîne des étangs	473
Figure 71 : Détail des zones agricoles sur le secteur de la Bandonnière.....	674
Figure 72 : Détail des zones agricoles sur le secteur de Bresolettes	675
Figure 73 : Détail des zones agricoles sur le secteur de la vallée de la Commeauche	676
Figure 74 : Détail des zones agricoles sur le secteur de Marchainville.....	677
Figure 75 : Détail des zones agricoles sur le secteur de Moutiers-au-Perche	678

Liste des tableaux

Tableau 1 : Fiche d'identité du site Natura 2000 « Forêts, étangs et tourbières du Haut-Perche ».....	20
Tableau 2 : Organisation territoriale du site Natura 2000 « Forêts étangs et tourbières du Haut-Perche »	25
Tableau 3 : Évolution des communes sur le site Natura 2000 « Forêts, étangs et tourbières du Haut-Perche ».....	26
Tableau 4 : Zonages environnementaux au sein du site Natura 2000 « Forêts, étangs et tourbières du Haut-Perche ».....	29
Tableau 5 : ZNIEFF au sein du site Natura 2000 « Forêts, étangs et tourbières du Haut-Perche ».....	30
Tableau 6 : Zone de protection spéciale au sein du site Natura 2000 « Forêts, étangs et tourbières du Haut-Perche ».....	32
Tableau 7 : Réserve naturelle régionale au sein du site Natura 2000 « Forêts, étangs et tourbières du Haut-Perche ».....	33
Tableau 8 : Arrêté de protection de biotope au sein du site Natura 2000 « Forêts, étangs et tourbières du Haut-Perche ».....	33
Tableau 9 : Site classé et inscrit au sein du site Natura 2000 « Forêts, étangs et tourbières du Haut-Perche ».....	34
Tableau 10 : Espaces naturels sensibles au sein du site Natura 2000 « Forêts, étangs et tourbières du Haut-Perche ».....	34
Tableau 11 : Espace d'intervention du CENN au sein du site Natura 2000 « Forêts, étangs et tourbières du Haut-Perche ».....	35
Tableau 12 : Listes des documents de planification présents au sein du site Natura 2000 « Forêts, étangs et tourbières du Haut-Perche ».....	37
Tableau 13 : Objectifs des SDAGE Seine-Normandie et Loire-Bretagne.....	38
Tableau 14 : Objectifs des SAGE de l'Avre et de l'Huisne.....	38
Tableau 15 : Axes des projets d'aménagement des PLUi.....	40
Tableau 16 : Contexte foncier du site Natura 2000 site « Forêts, étangs et tourbières du Haut-Perche ».....	41
Tableau 17 : Bassins hydrographiques du site Natura 2000 « Forêts, étangs et tourbières du Haut-Perche »	47
Tableau 18 : Résultats d'analyse de la qualité des cours d'eau des stations du site Natura 2000 « Forêts, étangs et tourbières du Haut-Perche » (Agence de l'eau Loire-Bretagne, 2017)	47
Tableau 19 : Principe des déclinaisons d'habitats naturels.....	56
Tableau 20 : Habitats d'intérêt communautaire génériques présents sur le site.....	65
Tableau 21 : Habitats d'intérêt communautaire présents sur le site (en bleu : habitats précédemment cités au FSD ; en vert : habitats ajoutés ; en gras : habitats génériques ; * : intérêt prioritaires).....	66
Tableau 22 : Espèces d'intérêt communautaire présentes sur le site (en bleu les espèces précédemment citées au FSD ; en vert les espèces ajoutées ; N : protection nationale).....	73
Tableau 23 : Liste des espèces végétales patrimoniales.....	76
Tableau 24 : Liste des espèces animales patrimoniales.....	79
Tableau 25 : Répartition des surfaces forestières publiques et privées (Sources : BD Forêt, 2019).....	86
Tableau 26 : Volume de bois exploité dans les forêts domaniales du site Natura 2000 « Forêts, étangs et tourbières du Haut-Perche » (sources : ONF, 2020).....	90
Tableau 27 : Répartition des forêts en fonction de la taille des propriétés (source : cadastre).....	91
Tableau 28 : Principaux impacts de la sylviculture.....	97

Tableau 29 : Évolution du linéaire de haies entre 1947 et 2019 sur le périmètre du site Natura 2000 « <i>Forêts, étangs et tourbières du Haut-Perche</i> » (Source : PNRP)	103
Tableau 30 : Évolution du contexte agricole à l'échelle intercommunale entre 1988 et 2010 (Source : RGA)	104
Tableau 31 : Principaux impacts de l'agriculture	108
Tableau 32 : Prélèvement 2020/2021 des grands gibiers sur les massifs forestiers concernés par le site Natura 2000 « <i>Forêts, étangs et tourbières du Haut-Perche</i> » (source : Fédération des chasseurs de l'Orne)	114
Tableau 33 : Principaux impacts de la chasse et de la destruction	116
Tableau 34 : Principaux impacts de la pisciculture	121
Tableau 35 : Principaux impacts de la pêche	126
Tableau 36 : Principaux impacts des loisirs et du tourisme	132
Tableau 37 : Budget d'animation des sites Natura 2000 ornais animés par le PNR du Perche	135
Tableau 38 : Liste des contrats Natura 2000 mis en œuvre sur le site, période 2003-2021 (chaque couleur autre que le noir indique un même propriétaire)	138
Tableau 39 : Enjeux concernés par les contrats Natura 2000, hors oiseaux, période 2003-2021	140
Tableau 40 : Mesures concernées par les contrats Natura 2000, période 2003-2021	141
Tableau 41 : Mobilisation des mesures prévues dans le DocOb, de 2004 à 2021	144
Tableau 42 : Liste des évaluations simplifiées des incidences 2003-2019 (projets situés au moins en partie sur le site)	150
Tableau 43 : Autres évaluations des incidences	150
Tableau 44 : Calendrier de sortie des lettres Natura 2000	152
Tableau 45 : Animations organisées sur le site et traitant de Natura 2000	157
Tableau 46 : Bilan de la contractualisation en MAEt (2012-2014) sur le site Natura 2000 « <i>Forêts, étangs et tourbières du Haut-Perche</i> »	159
Tableau 47 : Bilan de la contractualisation en MAEC (2015-2018) sur le site Natura 2000 « <i>Forêts, étangs et tourbières du Haut-Perche</i> »	161
Tableau 48 : Budget d'animation de la réserve naturelle régionale de la Clairière forestière de Bresollettes	163
Tableau 49 : Partenariats avec la MFR des Forges	164
Tableau 50 : Étangs du site inventoriés lors des stages de 2013 et 2014	167
Tableau 51 : Résultats annuels des suivis de cavités du Perche en février (espèces DHII en bleu)	170
Tableau 52 : Récapitulatif des objectifs du DocOb de 2003	177
Tableau 53 : Bilan de la mise en œuvre des actions « forestières »	179
Tableau 54 : Bilan de la mise en œuvre des actions « piscicoles »	184
Tableau 55 : Bilan de la mise en œuvre des actions « forêts alluviales »	187
Tableau 56 : Bilan de la mise en œuvre des actions « tourbières boisées »	189
Tableau 57 : Bilan de la mise en œuvre des actions « landes et formations humides semi-naturelles »	191
Tableau 58 : Bilan de la mise en œuvre des actions « landes et formations herbeuses sèches semi-naturelles »	193
Tableau 59 : Bilan de la mise en œuvre des actions « tourbières acides et calcaires »	194
Tableau 60 : Bilan de la mise en œuvre des actions « chiroptères »	195
Tableau 61 : Bilan de la mise en œuvre des actions « Triton crêté et flûteau nageant »	197
Tableau 62 : Bilan de la mise en œuvre des actions « Chabot et écrevisse à pattes blanches »	198
Tableau 63 : Bilan de la mise en œuvre des actions « Lucane cerf-volant »	198
Tableau 64 : Bilan de la mise en œuvre des actions « Écaille chinée »	199

Tableau 65 : Bilan de la mise en œuvre des actions « Protocoles de suivi pour les habitats d'intérêt communautaire »	200
Tableau 66 : Bilan de la mise en œuvre des actions « Protocoles de suivi pour les espèces d'intérêt communautaire »	201
Tableau 67 : Bilan de la mise en œuvre des actions « Formations des intervenants »	202
Tableau 68 : Bilan de la mise en œuvre des actions « Communication »	203
Tableau 69 : Note d'enjeux en fonction des points obtenus pour les habitats naturels.....	210
Tableau 70 : Hiérarchisation des enjeux pour les habitats naturels du site.....	211
Tableau 71 : Hiérarchisation des enjeux pour les espèces du site.....	213
Tableau 72 : Objectifs de développement durable.....	214
Tableau 73 : Enjeux et objectifs liés aux habitats naturels, aux espèces et aux activités humaines.....	215
Tableau 74 : Liste des actions	223
Tableau 75 : Propositions d'actions de gestion.....	227
Tableau 76 : Liste des espèces d'intérêt communautaire.....	499
Tableau 77 : Liste des habitats naturels d'intérêt communautaire.....	500
Tableau 78 : Formations dispensées sur Natura 2000	680
Tableau 79 : Réunions diverses	681

1 Natura 2000

Le réseau Natura 2000 a pour objectif de contribuer à préserver la diversité biologique sur le territoire des 27 pays de l'Union européenne. Il vise à assurer le maintien ou le rétablissement dans un état de conservation favorable des habitats naturels et des habitats d'espèces de la flore et de la faune sauvages d'intérêt communautaire. Il est composé de sites désignés par chacun des pays en application de deux directives européennes : la directive 2009/147/CE du 30 novembre 2009 concernant la conservation des oiseaux sauvages, dite directive « Oiseaux », et la directive 92/43/CEE du 21 mai 1992 concernant la conservation des habitats naturels ainsi que de la faune et de la flore sauvages, dite directive « Habitats-Faune-Flore » ou directive « Habitats ». Un site peut être désigné au titre de l'une ou l'autre de ces directives, ou au titre des deux directives sur la base du même périmètre ou de deux périmètres différents. Les directives listent des habitats naturels et des espèces rares dont la plupart émanent des conventions internationales telles celles de Berne ou de Bonn. L'ambition de Natura 2000 est de concilier les activités humaines et les engagements pour la biodiversité dans une synergie faisant appel aux principes d'un développement durable (Terraz et al., 2008).

1.1 Natura 2000 en Europe

Chaque pays est doté, ou se dote progressivement, d'un réseau de sites correspondant aux habitats et espèces mentionnés dans les directives. La directive « Oiseaux » motive la désignation des zones de protection spéciale (ZPS) et la directive « Habitats » motive la désignation des zones spéciales de conservation (ZSC). Chacun les transcrit en droit national et doit désigner un réseau en accord avec la réalité de la richesse écologique de leur territoire. La France est considérée comme l'un des pays européens parmi les plus importants pour les milieux naturels et les espèces sauvages (Terraz et al., 2008).

Le processus de la désignation des ZSC se fait en plusieurs étapes :

- Chaque état membre fait part de ses propositions à la Commission européenne, sous la forme de proposition de site d'importance communautaire (pSIC) ;
- Après approbation par la commission, le pSIC est inscrit comme site d'importance communautaire (SIC) pour l'Union européenne et est intégré au réseau Natura 2000 ;
- Un arrêté ministériel désigne ensuite le site comme ZSC, généralement après la rédaction et l'approbation du document d'objectifs (DocOb).

En Europe, il y a en tout **29 298 sites pour les deux directives** (Ministère de la Transition écologique, 2019) soit 18,15% de la surface terrestre du territoire de l'UE et 6% de la surface marine des eaux européennes dont :

- **23 726** sites en **ZSC** au titre de la directive « Habitats » ;
- **5 572** sites en **ZPS** au titre de la directive « Oiseaux ».

1.2 Natura 2000 en France

Le réseau français de sites Natura 2000, considéré comme mature, comprend **1 776 sites pour 12,9 % du territoire métropolitain²** soit 7 millions d'hectares hors du domaine marin qui représente 12 millions d'hectares (MTES, 2019) :

- **1 374** sites en **ZSC** (pSIC et SIC) au titre de la directive « Habitats » ;
- **402** sites en **ZPS** au titre de la directive « Oiseaux ».

1.3 Natura 2000 en Normandie

Le réseau Natura 2000 de Normandie comprend **94 sites qui couvrent 205 000 ha**, soit 7 % du territoire régional, et 775 000 ha sur le domaine marin :

- **80** sites en **ZSC** (pSIC et SIC) au titre de la directive « Habitats » ;
- **14** sites en **ZPS** au titre de la directive « Oiseaux ».

Pas moins de 64 habitats et 191 espèces d'intérêt communautaire (dont 148 espèces d'oiseaux) sont présents en Normandie, justifiant la désignation des sites.

² Natura 2000 ne s'applique pas en outre-mer.

Partie 1 :

Etat des lieux

2 Présentation du territoire

2.1 Site Natura 2000 « Forêts, étangs et tourbières du Haut-Perche »

2.1.1 Fiche d'identité

Tableau 1 : Fiche d'identité du site Natura 2000 « Forêts, étangs et tourbières du Haut-Perche »

Nom officiel du site Natura 2000	Forêts, étangs et tourbières du Haut-Perche
Date d'inscription du SIC	07/12/2004
Désigné au titre de la directive « Habitats-Faune-Flore » 92/43/CEE	Oui
Numéro officiel du site Natura 2000	FR2500106
Localisation du site Natura 2000	Région : Normandie Département : Orne
Superficie officielle du site Natura 2000 au titre de la directive européenne « Habitats-Faune-Flore » 92/43/CEE	3 670 ha <i>dont 2 987 ha de forêts et 322 ha de milieux agricoles</i>
Maître d'ouvrage	Parc naturel régional du Perche
Animateur	Parc naturel régional du Perche

2.1.2 Historique du site Natura 2000

Les dates clefs de la désignation de la ZSC des « Forêts, étangs et tourbières du Haut-Perche » (FETHP) sont :

- Le 31 décembre 1997 pour la transmission à la Commission européenne ;
- Le 7 décembre 2004 pour la parution au journal officiel de l'Union européenne ;
- Le 2 octobre 2014 pour la signature du dernier arrêté.

Le comité de pilotage (CoPil) a été installé en 2001 et s'est depuis réuni 5 fois : en 2001, 2003, 2011, 2018 et 2021.

L'élaboration du DocOb a été lancée lors du premier CoPil de 2001 et s'est terminée avec sa validation lors du CoPil de 2003. Le premier DocOb a été approuvé en 2003.

2.1.3 Périmètre du site

Le site Natura 2000 « Forêts, étangs et tourbières du Haut-Perche » se situe dans le Perche, territoire de transition entre Bassin parisien et Massif armoricain. Le site est principalement recouvert par la forêt. Il présente également quelques secteurs agricoles constitués principalement de prairies avec un système de bocage plus ou moins préservé. Des cours d'eau, principalement de tête de bassin, parcourent le site. Ils alimentent les zones humides et nombreux étangs du site.

Ce site s'étend sur 3 670 ha et se compose de 4 entités géographiques distinctes (voir Figure 1) :

- Le secteur de Perche-Trappe ;

- Le secteur de Réno-Valdieu ;
- Le secteur des coteaux de la Bandonnière ;
- Le secteur de la chaîne des étangs.

Le secteur de Perche-Trappe

Le secteur de Perche-Trappe couvre une surface de 444 ha. Il est constitué, au sud, par la forêt domaniale de Perche-Trappe majoritairement feuillue et, au nord, par un ensemble de milieux ouverts principalement à vocation agricole et quelques petites parcelles de forêts privées. Il est structuré par 4 étangs en barrage sur l'Avre.

Le secteur de Réno-Valdieu

Le secteur de Réno-Valdieu couvre une surface de 724 ha. Il est majoritairement constitué par la forêt domaniale de Réno-Valdieu, dominée par les feuillus. Le reste du secteur est formé par la vallée de la Commeauche, une zone inondable couverte de prairies avec un système bocager bien conservé. 4 étangs barrent un affluent de la Commeauche.

Le secteur de la chaîne des étangs

Le secteur de la chaîne des étangs couvre une surface de 2 475 ha. Il est principalement composé par de la forêt privée feuillue, comprenant un grand nombre d'étangs. Une zone agricole prairiale occupe l'extrémité sud du site et une autre plus cultivée s'étend au niveau de Marchainville.

Le secteur des coteaux de la Bandonnière

Le secteur de la Bandonnière couvre une surface de 27 ha. Il est majoritairement composé de milieux ouverts, dont de la pelouse sèche présentant un fort intérêt écologique.

Secteurs du site Natura 2000 "Forêts, étangs, tourbières du Haut-Perche"

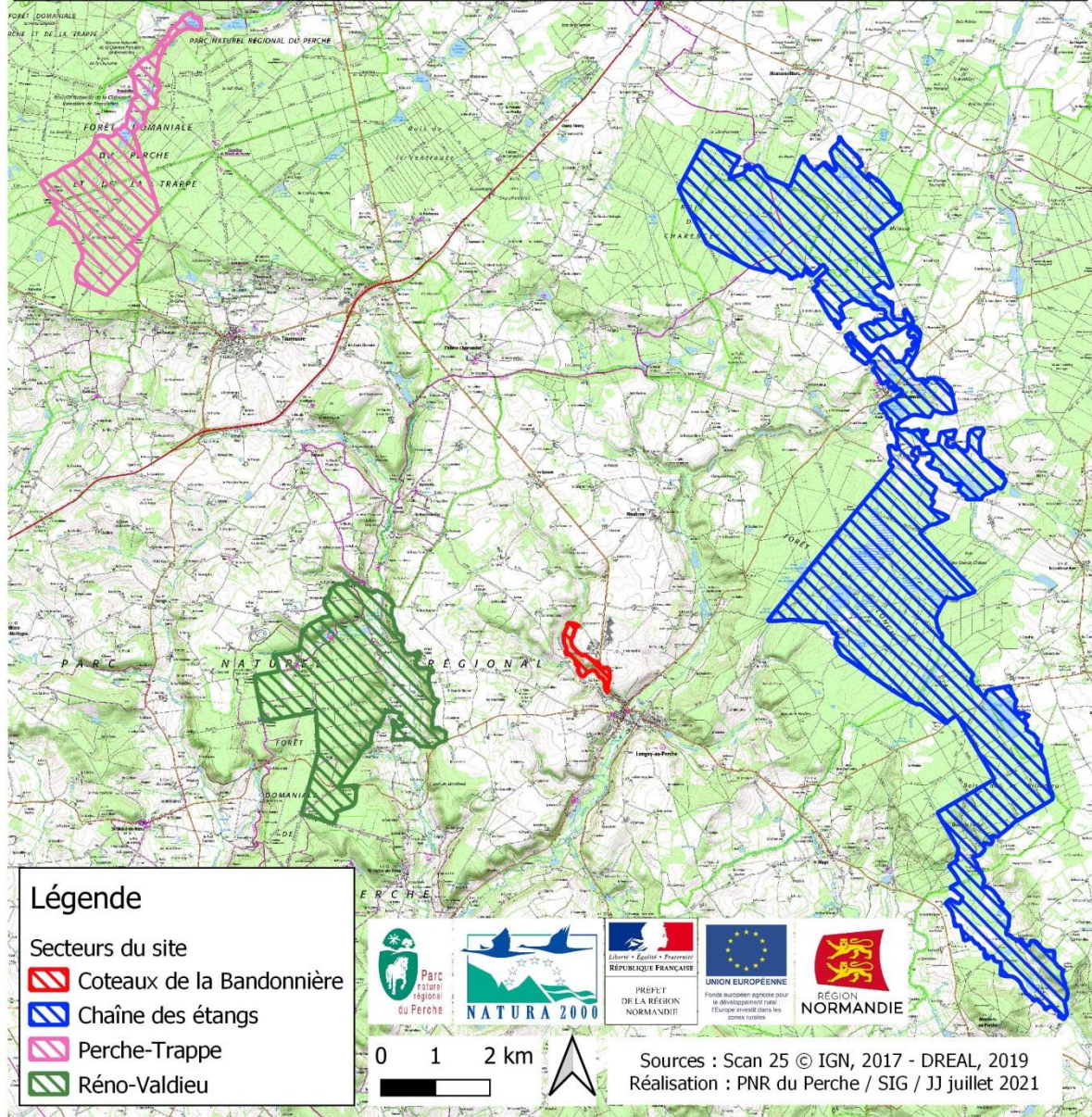


Figure 1 : Les différents secteurs du site Natura 2000 « Forêts, étangs et tourbières du Haut-Perche »

2.1.4 Cadre réglementaire

La France a fait le choix pour la politique Natura 2000 d'opter pour une gestion contractuelle et volontaire des sites (contrat et charte Natura 2000) et de favoriser la concertation entre les différents acteurs. La seule obligation réglementaire est l'évaluation des incidences.

L'article 6 de la directive « Habitats » prévoit en effet un dispositif d'évaluation des incidences des activités susceptibles d'avoir un impact sur les sites Natura 2000 et leurs espèces et habitats justifiant leur existence. Cette évaluation ne vise pas l'interdiction systématique des activités. Elle a pour but d'amener le porteur de projet à concevoir son projet en tenant compte des enjeux Natura 2000 et en évitant des impacts sur les espèces et habitats d'intérêt communautaire.

2.1.5 Gouvernance du site Natura 2000

Le CoPil est l'organe officiel de concertation, de débat et décisionnel du site Natura 2000. Son principe est défini dans le code de l'environnement et sa composition est définie par arrêté préfectoral. Il est chargé d'encadrer l'élaboration du DocOb puis d'en piloter la mise en œuvre, l'évaluation et d'en valider les éventuels ajustements nécessaires (DREAL, 2021).

La composition d'un CoPil prévoit les membres suivants (pour plus de détails, voir arrêté préfectoral en annexe 1) :

- Les représentants élus de toutes les collectivités (Communes, Intercommunalités, Syndicats mixtes, Conseil départemental, Conseil régional) concernées par le site ;
- Les conseillers départementaux des cantons concernés ;
- Les représentants des chambres consulaires et des établissements publics concernés ;
- Les représentants des organisations socio-professionnelles, d'usagers et d'associations de protection de la nature ;
- Les représentants de l'État (préfet, services concernés, autorités militaires le cas échéant) ;
- Des personnalités qualifiées.

Les représentants des collectivités sont invités à désigner parmi eux un président du CoPil.

Le président du CoPil est désigné en son nom propre, pour une durée de 3 ans renouvelable. Son rôle principal est de mener les débats lors des séances pour aboutir à des consensus et peut également accompagner l'animation du site. Il peut être également un relai et un médiateur dans la mise en œuvre du DocOb.

Depuis la création du site, il y a eu 3 présidents de CoPil élus :

- M. Jean-Pierre GERONDEAU, représentant du PNRP, de 2011 à 2016 ;
- M. Philippe PLANCHENAULT, représentant du PNRP, de 2018 à 2021 ;
- M. Daniel CHEVEE, représentant du PNRP, depuis 2021.

Les représentants des collectivités sont également invités à désigner parmi celles-ci une collectivité maîtresse d'ouvrage du site. La maîtrise d'ouvrage est appelée opératrice lors de la rédaction du premier DocOb et animatrice lors de la mise en œuvre de celui-ci.

L'animation du site consiste principalement à :

- Faire vivre le DocOb en animant, coordonnant, planifiant des actions relatives à la préservation, la gestion et la valorisation du patrimoine naturel ;
- Mener à la bonne gestion du site avec les outils Natura 2000 ou avec d'autres outils complémentaires ;
- Assurer le suivi scientifique et technique ;
- Faciliter la mise en œuvre du régime d'évaluation des incidences Natura 2000 ;
- Évaluer et redéfinir des actions et des objectifs du site ;
- Inciter à la réflexion et à la concertation avec les différentes parties prenantes notamment en animant le CoPil ;
- Participer à la vie du réseau Natura 2000.

En 2000, l'État a désigné le syndicat mixte du PNRP comme maître d'ouvrage du site Natura 2000 « *Forêts, étangs et tourbières du Haut-Perche* ». Le PNRP a donc été opérateur pour l'élaboration du document d'objectifs jusqu'en 2003, puis animateur du site suite à la validation du DocOb.

D'autres instances de concertations peuvent être réunies par la maîtrise d'ouvrage, en lien avec l'État, en fonction des sujets et besoins. Par exemple, un comité technique composé des différents acteurs représentatifs de la gestion et de la protection de la nature a été réuni pour traiter de sujets techniques comme le suivi des études écologiques. Des groupes de travail, ouverts aux membres du CoPil et à certains propriétaires et professionnels, ont aussi été constitués pour rédiger le diagnostic socio-économique.

2.1.6 Moyens et fonctionnement

Actuellement, le financement de l'animation du site se fait par des conventions financières généralement annuelles avec l'État, sur des fonds de l'État et les fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER). Ces conventions permettent de financer :

- Les frais de personnel ;
- Les prestations et achats ;
- Les frais professionnels (déplacement, hébergement et restauration) ;
- Les frais de structures (couvrant la mise à disposition par la structure animatrice de locaux, véhicules, matériels, énergie, assurance...).

Au niveau du PNRP, l'animation est confiée à temps partiel à un agent responsable de plusieurs sites.

De nombreux outils sont mobilisables pour conserver les habitats et les espèces d'intérêt communautaire spécifique à la politique Natura 2000 :

- Le contrat Natura 2000 qui comporte un ensemble d'engagements conformes aux orientations définies par le DocOb. Ces actions peuvent donner droit à une contrepartie financière. Ils permettent de réaliser des mesures variées et à but non lucratif ;
- La charte Natura 2000 contient des engagements de gestion courante et durable des territoires et de pratiques respectueuses des habitats naturels et des espèces d'intérêt communautaire. Elle permet à chaque usager, élu ou propriétaire de s'engager sur la base du volontariat ;
- La mesure agro-environnementale et climatique (MAEC) est un contrat agricole qui vise à favoriser la mise en œuvre de pratiques agricoles favorables à l'environnement par un exploitant volontaire.

D'autres outils complémentaires à ceux de la politique Natura 2000 sont aussi utilisés.

Un certain nombre de partenariats participe ou collabore à la préservation du patrimoine naturel du site :

- La réserve naturelle régionale de la Clairière forestière de Bresollettes ;
- Les différentes associations naturalistes ;
- Les acteurs socio-économiques ;
- Les collectivités territoriales.

Pour avoir plus d'information, voir le bilan du premier DocOb.

2.2 Contexte administratif

Un certain nombre de collectivités territoriales se superpose avec le périmètre du site Natura 2000 « *Forêts, étangs et tourbières du Haut-Perche* » (voir Tableau 2).

Tableau 2 : Organisation territoriale du site Natura 2000 « *Forêts étangs et tourbières du Haut-Perche* »

Région	Département	PETR	PNR	Communauté de communes	Commune
Normandie 3 670 ha – 100%*	Orne 3 670 ha – 100%	Pays du Perche Ornais 3 670 ha – 100%	Perche 2 960 ha – 80,7%	Cœur du Perche 210 ha – 5,8%	Moutiers-au-Perche 210 ha – 5,8%
				Pays de Mortagne-au-Perche 446 ha – 12,1%	Feings 446 ha – 12,1%
				Hauts du Perche 3 014 ha – 82,1%	Tourouvre-au-Perche 445 ha – 12,1%
					Longny-les-Villages 1 859 ha – 50,7%
					Charencey 329 ha – 8,9%
				Le Mage 381 ha – 10,4 %	

*Les superficies et pourcentages représentent la part prise par la collectivité territoriale dans le site.

Le site Natura 2000 « *Forêts, étangs et tourbières du Haut-Perche* » est situé dans la région Normandie et dans le département de l'Orne.

La totalité des 6 communes du site fait partie du Pôle d'équilibre territorial et rural (PETR) du Pays du Perche ornais. Parmi les 6 communes, 4 ont approuvé la charte 2010-2025 du Parc naturel régional du Perche et sont de ce fait classées dans le territoire du PNRP.

Le site s'étend sur 3 communautés de communes différentes³ créées en 2017 (voir Figure 2 et Tableau 2) :

- Communauté de communes du Cœur du Perche ;
- Communauté de communes des Hauts du Perche ;
- Communauté de communes du Pays de Mortagne-au-Perche.

Suite à la loi NOTRe de 2015 de réorganisation du territoire, de nombreuses communes du site ont fusionné pour former des « communes nouvelles ». Le territoire du site est ainsi passé de 12 communes

³ Ces communautés de communes sont issues de la fusion de communautés de communes préexistantes, en application de la loi NOTRe.

avant 2015 à 6 en 2021 (voir Tableau 3). Ces nouvelles communes peuvent avoir des territoires très étendus. Aussi, le nom des anciennes communes (« communes historiques ») reste utilisé pour se situer au sein du site.

Tableau 3 : Évolution des communes sur le site Natura 2000 « *Forêts, étangs et tourbières du Haut-Perche* »

Nom des communes et communes nouvelles	Nom des communes historiques
Charencey	Moussonvilliers
Longny-les-Villages	La Lande-sur-Eure
	Longny-au-Perche
	Marchainville
	Moulicent
	Neuilly-sur-Eure
Tourouvre-au-Perche	Bresolettes
	Bubertré
	Prépotin
Feings	Feings
Le Mage	Le Mage

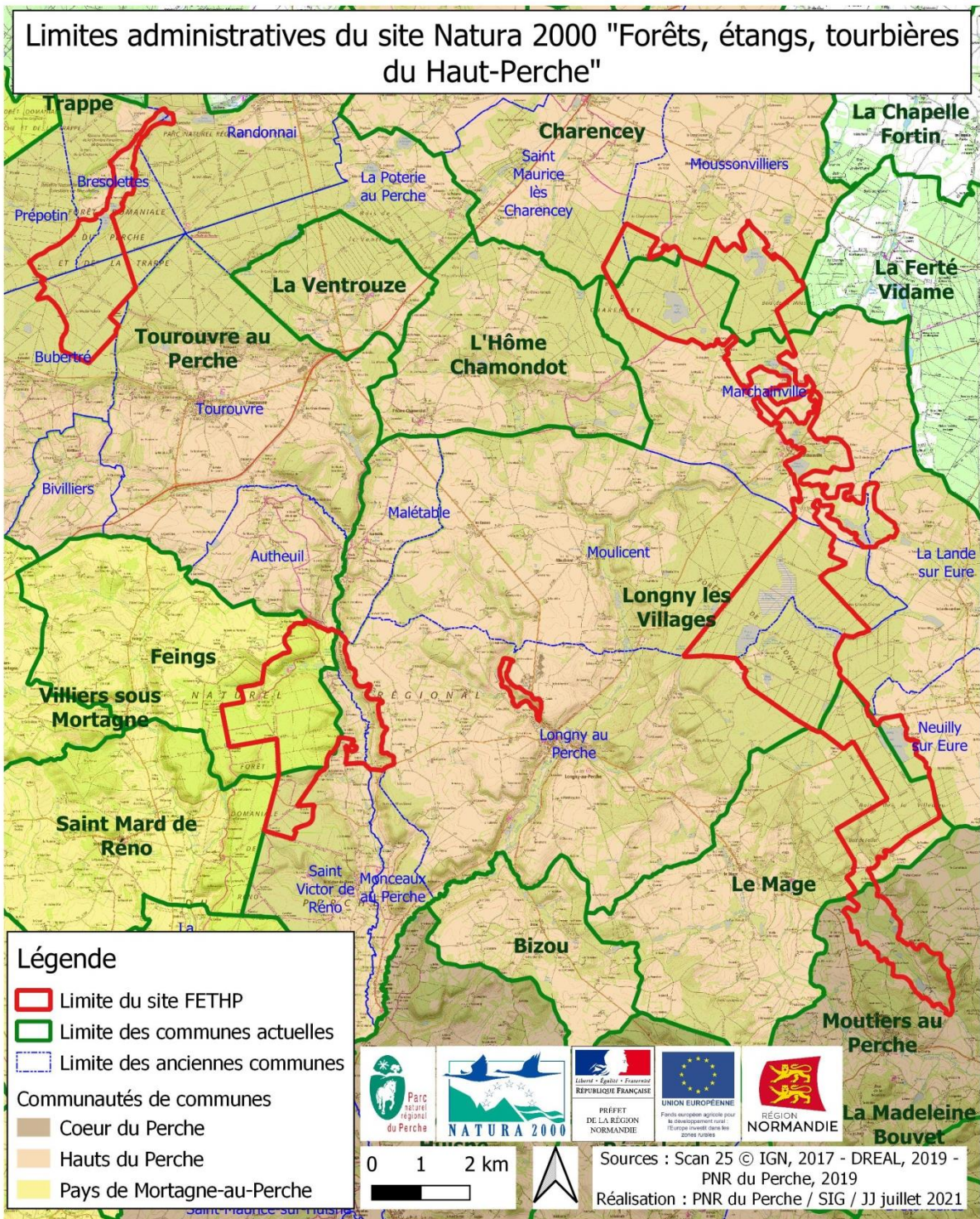


Figure 2 : Limites administratives du site Natura 2000 « Forêts, étangs et tourbières du Haut-Perche »

2.3 Contexte démographique

L'ensemble du site est implanté en territoire rural avec de faibles densités de population, en moyenne 16,7 habitants au km². En 2018, il y avait un total de 7 891 habitants sur les 6 communes (Insee, 2018). Le nombre d'habitants par commune est en légère diminution au cours des 10 dernières années (voir Figure 3), avec une baisse de 13 % par rapport à 2008.

Globalement, ce contexte démographique induit une pression d'urbanisation limitée.

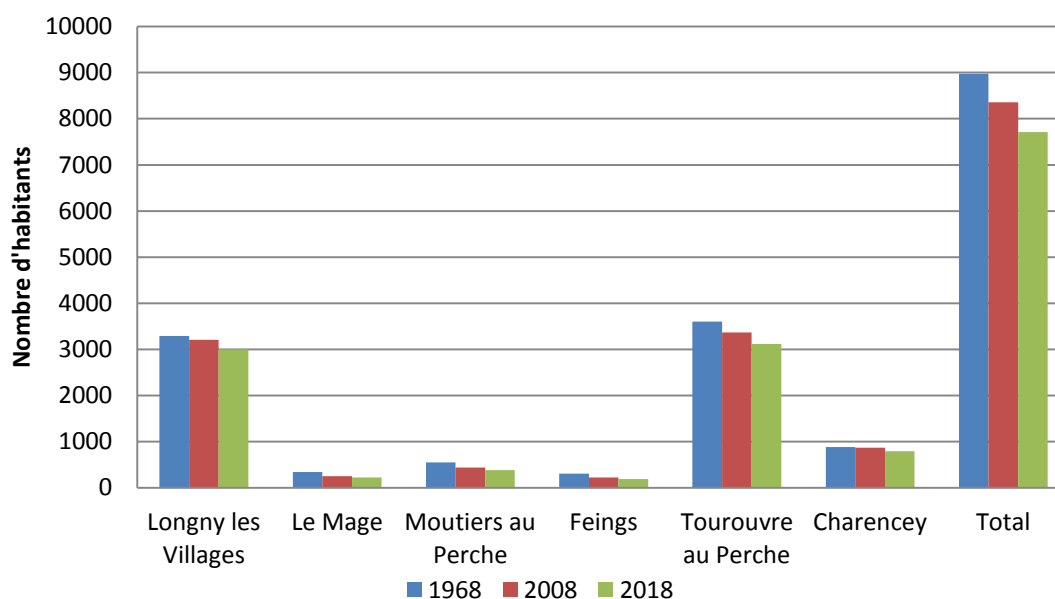


Figure 3 : Évolution démographique des communes du site Natura 2000 « *Forêts, étangs et tourbières du Haut-Perche* » entre 1968 et 2018

Comme sur la totalité du territoire du Perche, les communes sont fortement influencées par la proximité avec la métropole de Paris (INSEE, 2015). L'influence francilienne peut se faire de deux manières :

- D'une part, un certain nombre d'habitants qui vivent dans le Perche travaille à Paris et fait les trajets quotidiennement ;
- D'autre part, une majorité des résidences secondaires dans le Perche est occupée par des franciliens. Il y a une augmentation du nombre de résidences secondaires dans les différentes communes du Perche. Concernant les communes du site, la part de logements secondaires est passée de 17% à 25% entre 1968 et 2018 (INSEE, 2018).

2.4 Zonages environnementaux

Le site Natura 2000 « *Forêts, étangs et tourbières du Haut-Perche* » est couvert par plusieurs dispositifs d'inventaire et de protection (voir Tableau 4).

Tableau 4 : Zonages environnementaux au sein du site Natura 2000 « *Forêts, étangs et tourbières du Haut-Perche* »

Zonage environnemental	Type	Catégorie UICN ⁴	Nombre
Zones naturelles d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type 1 et 2	Inventaire	/	10 ZNIEFF de type 1 3 ZNIEFF de type 2
Natura 2000 – Zones de Protection Spéciale	Protection réglementaire	/	1 ZPS
Réserve naturelle régionale	Protection réglementaire	III et IV	1 RNR
Arrêté de protection de biotope	Protection réglementaire	VI	1 APB
Sites classés et sites inscrits	Protection réglementaire	III	2 sites classés 2 sites inscrits
Espaces naturels sensibles	Protection par la maîtrise foncière	V	2 ENS
Espaces d'intervention des conservatoires d'espaces naturels	Protection par la maîtrise foncière	I, III, V, VI, VI	2 Espaces d'intervention des conservatoires d'espaces naturels

2.4.1 Zones d'inventaires écologiques

Zones naturelles d'intérêt écologique, faunistique et floristique

Les zones naturelles d'intérêt écologique, faunistique et floristique (ZNIEFF) sont un inventaire de connaissance du patrimoine naturel. Cet outil a pour objectif d'identifier et de créer un socle de connaissance sur les secteurs de plus grand intérêt écologique abritant la biodiversité patrimoniale. Ces inventaires aident les élus et les administrations à mieux intégrer leur patrimoine naturel dans leurs décisions d'aménagement de l'espace. Ils n'ont pas de valeur juridique directe. Elles ont souvent servi de base à la création des sites Natura 2000.

Les ZNIEFF de type 1 sont des espaces homogènes d'un point de vue écologique qui abritent au moins une espèce ou un habitat rare ou menacé. Ce sont les zones les plus remarquables du territoire. Le site comporte 10 ZNIEFF de type 1 qui couvrent une superficie d'environ 1 680 ha, soit 45 % du site (voir Figure 4 et Tableau 5).

Les ZNIEFF de type 2 sont des grands ensembles fonctionnels et paysagers offrant des potentialités biologiques importantes. Il y a 3 ZNIEFF de type 2 sur le site qui s'étendent sur 3 670 ha, elles recouvrent presque la totalité du site Natura 2000 (voir Figure 4 et Tableau 5).

⁴ L'UICN a également développé un système international de catégories afin de classer les aires protégées en fonction de leurs modalités de gestion. Six catégories d'aires protégées ont été définies correspondant à une gradation des interventions humaines dans les milieux naturels.

Tableau 5 : ZNIEFF au sein du site Natura 2000 « Forêts, étangs et tourbières du Haut-Perche »

Type de la ZNIEFF	Nom de la ZNIEFF	Superficie totale de la ZNIEFF	Superficie de la ZNIEFF incluse dans la ZSC	Pourcentage de la ZSC compris dans la ZNIEFF
ZNIEFF Type 1	Forêts domaniales du Perche et de la Trappe - 250009948	4 033 ha	435 ha	12,0%
	Étangs du centre de la forêt de Longny - 250002612	331 ha	331 ha	9,0%
	Étang de Conturbie - 250015910	12 ha	9,8 ha	0,3%
	Étangs du Haut-Plain et du Belloy - 250002610	58 ha	58 ha	1,6%
	Tourbière de Commeauche - 250013503	3,2 ha	2,6 ha	0,1%
	Coteau de la Bandonniere - 250013495	24 ha	24 ha	0,7%
	Étang des Personnes - 250002611	54 ha	54 ha	1,5%
	Vallée du ruisseau de Culoiseau - 250002609	149 ha	128 ha	3,5%
	Étangs de Marchainville - 250002613	183 ha	111 ha	3,0%
	Forêt de Réno-Valdieu - 250009949	2 114 ha	523 ha	14,0%
		Total		1 576,6 ha
ZNIEFF Type 2	Zones humides forêts et coteaux du Haut-Perche - 250002608	23 583 ha	2 946 ha	80,0%
	Forêts du Perche occidental - 250008497	5 612 ha	523 ha	14,0%
	Haut-bassin de l'Huisne - 250013535	6 338 ha	200 ha	6,0%
		Total		3 670 ha

Zones d'inventaires écologiques du site Natura 2000 "Forêts, étangs, tourbières du Haut-Perche"

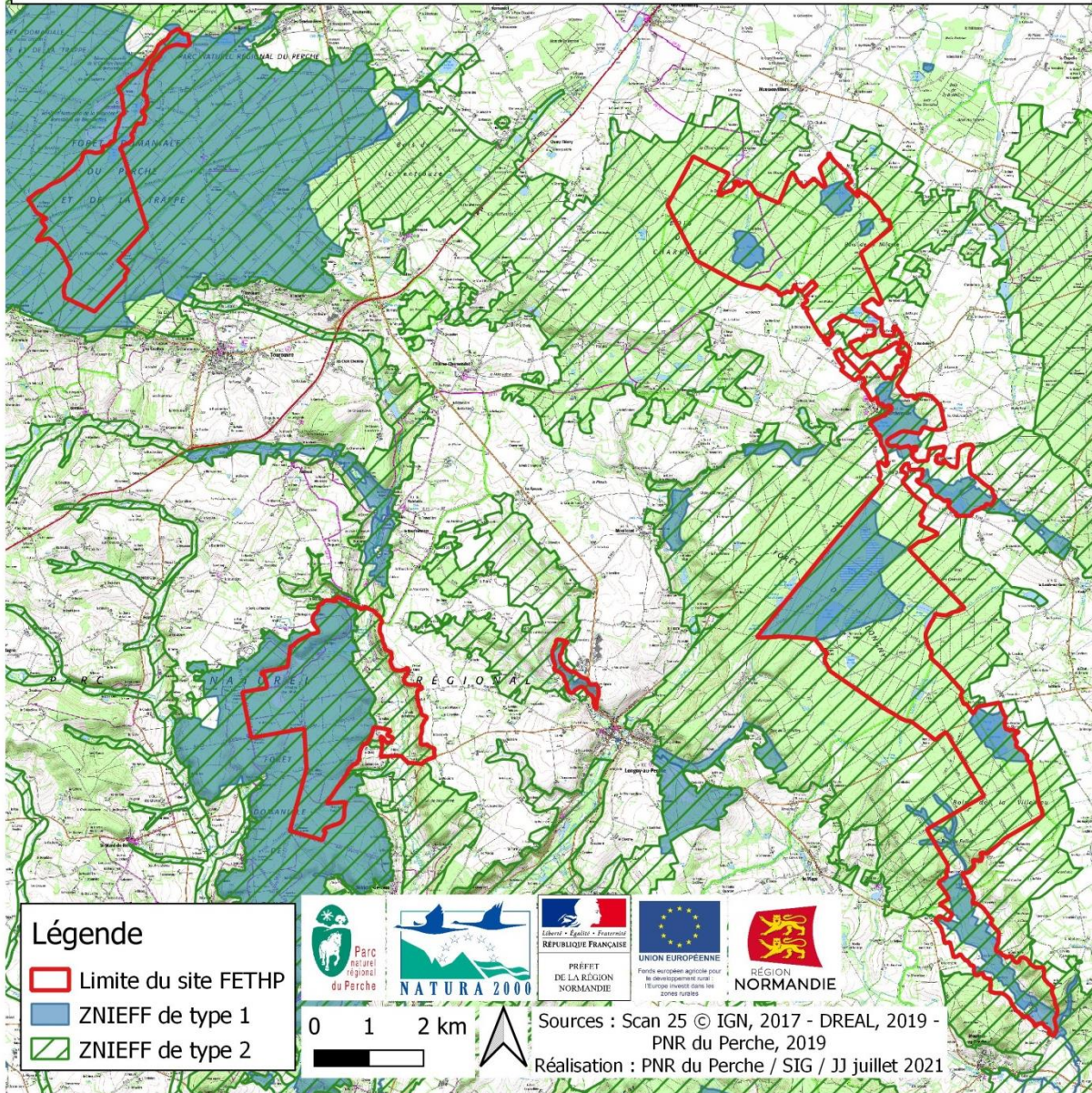


Figure 4 : ZNIEFF du site Natura 2000 « Forêts, étangs et tourbières du Haut-Perche »

2.4.2 Zones de protections

Site Natura 2000 – Zone de protection spéciale

Adoptée en 1979 et révisée en 2009, la directive 2009/147/CE du 30 novembre 2009, dite directive « Oiseaux », vise à protéger les oiseaux sauvages rares ou menacés à l'échelle européenne et leurs principaux habitats. Pour cela, des zones de protection spéciale (ZPS), visant la conservation des oiseaux figurant en annexe I de la directive, sont désignées sur le territoire.

Le site « *Forêts, étangs et tourbières du Haut-Perche* » est compris dans une ZPS plus vaste : « *Forêts et étangs du Perche* » (voir Tableau 6 et Figure 5). La désignation de la ZPS en 2006 se justifie par la présence de 14 espèces d'oiseaux inscrites à l'annexe I de la directive « Oiseaux » et de 10 espèces migratrices non visées à l'annexe I dont la venue est régulière. La ZPS est une mosaïque d'habitats naturels à forte dominance forestière mais avec de nombreuses landes et milieux humides (étangs, mégaphorbiaies, tourbières, prairies humides...) favorable à une grande diversité d'oiseaux.

Tableau 6 : Zone de protection spéciale au sein du site Natura 2000 « *Forêts, étangs et tourbières du Haut-Perche* »

Type d'aire protégée	Nom du site	Superficie totale de la ZPS	Superficie de la ZPS incluse dans la ZSC	Pourcentage de la ZSC compris dans la ZPS
Zone de protection spéciale	Forêts et étangs du Perche FR2512004	47 681 ha	3 652 ha	99,50 %

Réserve naturelle régionale :

Une réserve naturelle régionale (RNR) est un espace naturel à forts enjeux de conservation en termes de biodiversité et d'espèces emblématiques. Les motifs de création d'une RNR peuvent être une faune, une flore, un patrimoine géologique ou paléontologique remarquables ou, d'une manière générale, une protection des milieux naturels. Selon les termes de la loi n°2002-276 du 27 février 2002, les Régions sont responsables de leur création et leur gestion administrative.

Dans le périmètre du site Natura 2000, il y a une seule RNR : la RNR de la Clairière forestière de Bresollettes (voir Figure 5 et Tableau 7). Le classement en réserve a été motivé par quatre principaux éléments :

- Une flore remarquable et des habitats naturels diversifiés : de nombreuses espèces patrimoniales et une importante mosaïque d'habitats naturels ;
- Un intérêt ornithologique : de nombreuses espèces fréquentant le site dont 7 inscrites à l'annexe I de la directive « Oiseaux » ;
- Une valeur patrimoniale mammalogique avec 11 espèces de chiroptères bénéficiant d'un statut de protection nationale et/ou inscrites à l'annexe II de la directive « Habitats » ;
- Une fonctionnalité écologique rendue intéressante par la diversité d'habitats et leur complémentarité au sein du site (écotone forêt / prairie humide).

Tableau 7 : Réserve naturelle régionale au sein du site Natura 2000 « Forêts, étangs et tourbières du Haut-Perche »

Type d'aire protégée	Nom du site	Superficie totale de la RNR	Superficie de la RNR incluse dans la ZSC	Pourcentage de la ZSC compris dans la RNR
Réserve naturelle régionale	Clairière forestière de Bresolettes FR9300010	757 ha	229 ha	8,50 %

Arrêté de protection de biotope

Les arrêtés de protection de biotope (APB) ont pour objectif la protection des habitats d'espèces animales ou végétales protégées. C'est le préfet de département qui prend, par arrêté, des mesures d'interdiction ou de réglementation des activités requises pour prévenir la disparition d'espèces protégées.

Il y a un seul APB au sein du site Natura 2000 : l'APB du bassin de la Corbionne qui date du 8 avril 2002 (voir Tableau 8 et Figure 5). Il concerne la rivière de la Corbionne et ces affluents de la rive droite (les ruisseaux de la Pichardière, des Grilles et des Margouillards) et de la rive gauche (les ruisseaux de Feillet, du Culoiseau, de la Coignardière, de la Madeleine Bouvet, de Ribaille et la rivière de la Donnette et tous ses affluents). L'APB vise à protéger les biotopes spécifiques de la reproduction et de la croissance de l'écrevisse à pieds blancs (*Austropotamobius pallipes*), de la truite fario (*Salmo trutta*), l'ombre commun (*Thymallus thymallus*) et la lamproie de Planer (*Lampetra planeri*). Il interdit d'aménager les cours d'eau et les ruisseaux. Les travaux de recalibrage, de modification du tracé du lit et de busage, la réalisation d'ouvrages et de plan d'eau en communication avec le lit sont interdites. Les rejets d'effluents sont réglementés, les lâchers de vases et les manœuvres hydrauliques sont interdits.

Tableau 8 : Arrêté de protection de biotope au sein du site Natura 2000 « Forêts, étangs et tourbières du Haut-Perche »

Type d'aire protégée	Nom du site	Linéaire totale de l'APB	Linéaire de l'APB inclus dans la ZSC
Arrêté de protection de biotope	Bassin de la Corbionne AB025	63 km	6,7 km

Site classé et site inscrit :

La politique des sites a pour objectif de préserver les espaces de qualité et remarquables au plan paysager.

Un site classé est un lieu dont le caractère exceptionnel a justifié une mesure de protection au niveau national. Le classement est une protection forte destinée à conserver les caractéristiques du site et le préserver contre toute atteinte grave. Toute modification de l'état ou de l'aspect du site doit faire l'objet d'une autorisation spéciale de l'administration, délivrée par le préfet de département ou par le ministre en charge des sites selon les types de travaux. De plus, l'installation de caravanes, la création de camping, et toute forme de publicité sont interdites. Les réseaux électriques ou téléphoniques nouveaux doivent obligatoirement être enfouis.

Un site inscrit est la reconnaissance de l'intérêt d'un lieu dont l'évolution demande une vigilance toute particulière. Le site inscrit est classiquement mis en œuvre aujourd'hui en complément à un site classé afin de favoriser une évolution harmonieuse de ces abords. Toutes modifications de l'état ou de l'aspect du site sont soumises à déclaration et toutes démolitions à autorisation.

Dans le périmètre du site Natura 2000, il y a 2 sites classés et 2 sites inscrits (voir Figure 5 et Tableau 9).

Tableau 9 : Site classé et inscrit au sein du site Natura 2000 « *Forêts, étangs et tourbières du Haut-Perche* »

Type d'aire protégée	Nom du site	Superficie totale de site	Superficie du site incluse dans la ZSC	Pourcentage de la ZSC compris dans le site
Site classé	Forêt de Réno-Valdieu et ses abords (61091)	5 829 ha	623 ha	16,90 %
	Étangs du gré, du Cachot et de la Forge, à Bresollettes (61015)	10 ha	10 ha	0,30 %
Site inscrit	Clairière de Bresollettes et haute vallée de l'Avre (61063)	440 ha	117 ha	3,10 %
	Forêt de Réno-Valdieu (61062)	217 ha	4 ha	0,10 %

Espaces naturels sensibles :

Les espaces naturels sensibles (ENS) sont institués par la loi 76.1285 du 31 décembre 1976 qui dit que « le département est compétent pour élaborer et mettre en œuvre une politique de protection, de gestion et d'ouverture au public des espaces naturels sensibles ». L'objectif des ENS est de préserver la qualité des sites, des paysages, des milieux naturels. Les ENS sont des outils de protection foncier : le département réalise des acquisitions ou des conventions avec les propriétaires privés ou publics en vue de les protéger, de les restaurer et de les mettre en valeur.

Dans le périmètre du site, il y a 4 ENS (voir Tableau 10 et Figure 5).

Tableau 10 : Espaces naturels sensibles au sein du site Natura 2000 « *Forêts, étangs et tourbières du Haut-Perche* »

Type d'aire protégée	Nom de l'ENS	Typologie des habitats naturels	Superficie totale de l'ENS	Superficie de l'ENS incluse dans la ZSC	Pourcentage de la ZSC compris dans l'ENS
Espace naturel sensible	Tourbière de la Commeauche	Tourbière, marais	4 ha	4 ha	0,10 %
	Coteaux de Bandonnière	Coteaux et bois calcaire	5 ha	5 ha	0,10 %

*Surface et pourcentage du site Natura 2000 superposé avec des ENS

Espaces d'intervention du Conservatoire d'espaces naturels Normandie :

Le Conservatoire d'espaces naturels de Normandie (CENN) est une association de gestion des espaces naturels remarquables qui a pour missions de connaître, protéger, gérer et valoriser les espaces naturels. Plus précisément, le CENN peut protéger les richesses écologiques, géologiques et paysagères grâce à l'acquisition de terrains ou à la signature de conventions de gestion avec des partenaires publics ou

avec des propriétaires locaux. Les terrains acquis et/ou gérés par le CENN n'ont pas en soit de protection réglementaire.

Sur le site, le CENN est présent sur 4 secteurs (voir Figure 5 et Tableau II). Au niveau de la Tourbière de la Commeauche, le CENN a acquis une partie de la tourbière (1,7 ha) afin d'en assurer la conservation et la gestion. Au niveau du Coteau de la Bandonnière, le CENN est gestionnaire délégué du site par convention avec le département, propriétaire d'une partie du foncier. Les autres parcelles font l'objet de conventions avec des propriétaires privés.

Tableau II : Espace d'intervention du CENN au sein du site Natura 2000 « *Forêts, étangs et tourbières du Haut-Perche* »

Nom du secteur	Action du CENN	Superficie totale de site	Superficie de l'espace d'intervention incluse dans la ZSC	Pourcentage de la ZSC compris dans l'espace d'intervention
Tourbière de la Commeauche	Acquisition et convention	4 ha	4 ha	0,10 %
Coteau de la Bandonnière	Convention avec le département	5 ha	5 ha	0,10 %

Zones de protection du site Natura 2000 "Forêts, étangs, tourbières du Haut-Perche"

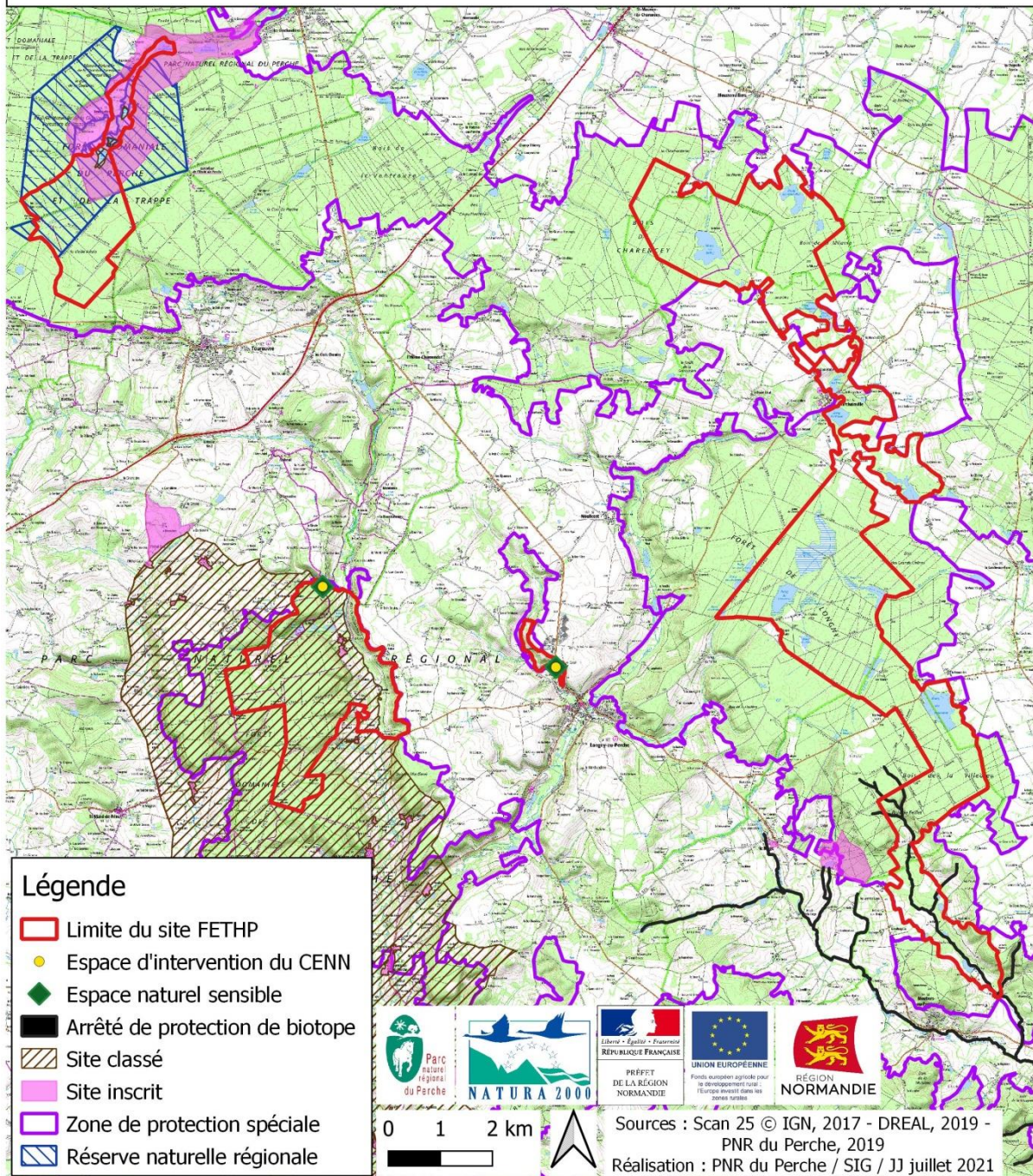


Figure 5 : Carte des aires protégées du site Natura 2000 « Forêts, étangs et tourbières du Haut-Perche »

2.5 Documents de planification ou de gestion du territoire

Plusieurs documents de planification du territoire à vocation transversale, ou bien spécifique à des entités de territoire, à des thèmes ou à des activités, sont présents (voir Tableau 12). Ils peuvent entrer en interaction avec la gestion durable du site, lorsque leurs objectifs sont convergents et complémentaires avec ceux du site Natura 2000.

Tableau 12 : Listes des documents de planification présents au sein du site Natura 2000 « Forêts, étangs et tourbières du Haut-Perche »

Document de planification	Échelle	Nombre
Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires	Région	1
Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux	Bassin hydrographique	2
Schéma d'aménagement et de gestion des eaux	Bassin versant	2
Schéma de cohérence territoriale	PETR Pays du Perche ornais	1
Plan local d'urbanisme intercommunal	Communauté de commune	3
Charte du PNRP	Parc naturel régional	1

SRADDET :

Le schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET) est un document cadre de la planification régionale en matière d'aménagement du territoire. Le SRADDET est prospectif (il fixe des objectifs à moyen et long termes et vise l'égalité des territoires), prescriptif en matière d'aménagement et d'urbanisme (il s'imposera aux autres documents d'urbanisme) et intégrateur de différents schémas existants. Des objectifs sur 11 thématiques obligatoires y sont fixés, dont la protection et la restauration de la biodiversité et la lutte contre le changement climatique.

Le SRADDET Normandie, élaboré et animé par le Conseil régional, a été approuvé en 2020. Les objectifs régionaux du SRADDET sont de :

- Consolider la place de carrefour de la Normandie ;
- Conforter le maillage du territoire ;
- Créer les conditions du développement durable ;
- Privilégier l'innovation et l'expérimentation ;
- S'appuyer sur la mise en œuvre des objectifs régionaux préalablement définis.

SDAGE, SAGE :

Le schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) est un document de planification ayant pour objectif de décliner les grands principes de la loi sur l'eau de 1992 et d'assurer la gestion de la ressource en eau et des écosystèmes aquatiques, à l'échelle des grands bassins hydrographiques.

Le site Natura 2000 « Forêts, étangs et tourbières du Haut-Perche » est situé sur deux bassins hydrographiques : Seine-Normandie et Loire-Bretagne (voir Figure 6). Les SDAGE Seine-Normandie et Loire-Bretagne sont valables pour une période de 2016-2021. De nouveaux documents de planification sont en cours d'élaboration pour la période 2022-2027. Les principaux objectifs des SDAGE 2016-2021 sont dans le Tableau 13.

Tableau 13 : Objectifs des SDAGE Seine-Normandie et Loire-Bretagne

SDAGE Seine-Normandie	SDAGE Loire-Bretagne
<ul style="list-style-type: none"> • Diminuer les pollutions ponctuelles des milieux par les polluants classiques • Diminuer les pollutions diffuses des milieux aquatiques • Réduire les pollutions des milieux aquatiques par les substances dangereuses • Réduire les pollutions microbiologiques des milieux • Protéger les captages d'eau pour l'alimentation en eau potable actuelle et future • Protéger et restaurer les milieux aquatiques et humides • Gérer la rareté de la ressource en eau, • Limiter et prévenir le risque d'inondation • Acquérir et partager les connaissances pour relever les défis. 	<ul style="list-style-type: none"> • Repenser les aménagements de cours d'eau ; • Réduire la pollution organique et bactériologique et par les nitrates et les pesticides • Maîtriser et réduire les pollutions dues aux substances dangereuses • Protéger la santé en préservant la ressource en eau • Maîtriser les peuplements d'eau • Préserver les zones humides, la biodiversité aquatique et les têtes de bassin versant • Faciliter la gouvernance locale et renforcer la cohérence des territoires et des politiques publiques • Mettre en place des outils réglementaires et financiers • Informer, sensibiliser, favoriser les échanges.

Le SDAGE est aussi un outil essentiel pour la gestion et la planification de la trame bleue. Il définit comme réservoirs biologiques certains cours d'eau ou parties de cours d'eau identifiés comme nécessaires au maintien ou à l'atteinte du bon état écologique des cours d'eau. Sur le site « *Forêts étangs et tourbières du Haut-Perche* » il y a plusieurs cours d'eau classés en tant que réservoirs biologiques, dont la Commauche et la Corbionne et leurs affluents.

Le schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE), est un outil de planification permettant de décliner les orientations définies par le SDAGE à l'échelle d'un bassin versant et de ses cours d'eau. Le SAGE fixe les objectifs d'utilisation, de valorisation et de protection de la ressource en eau et des milieux aquatiques.

Deux SAGE sont présents sur le territoire : Huisne et Avre. Ces SAGE ont été approuvés respectivement en 2013 et 2018. Leurs objectifs s'inscrivent dans la continuité du SDAGE et sont assez proches l'un de l'autre (voir Tableau 14).

Tableau 14 : Objectifs des SAGE de l'Avre et de l'Huisne

SAGE Huisne	SAGE Avre
<ul style="list-style-type: none"> • Mobiliser par la connaissance et la sensibilisation • Lutter contre l'érosion des sols • Atteindre et maintenir le bon état des milieux aquatiques • Optimiser quantitativement la ressource en eau ; • Protéger les personnes et les biens et lutter contre les inondations • Réduire les pollutions diffuses 	<ul style="list-style-type: none"> • Protection et exploitation de la ressource en eau souterraine • Gestion qualitative des eaux souterraines et des eaux superficielles • Exploitation des matériaux alluvionnaires • Inondation et ruissellement • Entretien et gestion d'ouvrages hydrauliques

Le bassin versant « L'Eure de sa source au confluent du Livier » ne possède pas de SAGE à ce jour.

SDAGE et SAGE du site Natura 2000 "Forêts, étangs, tourbières du Haut-Perche"

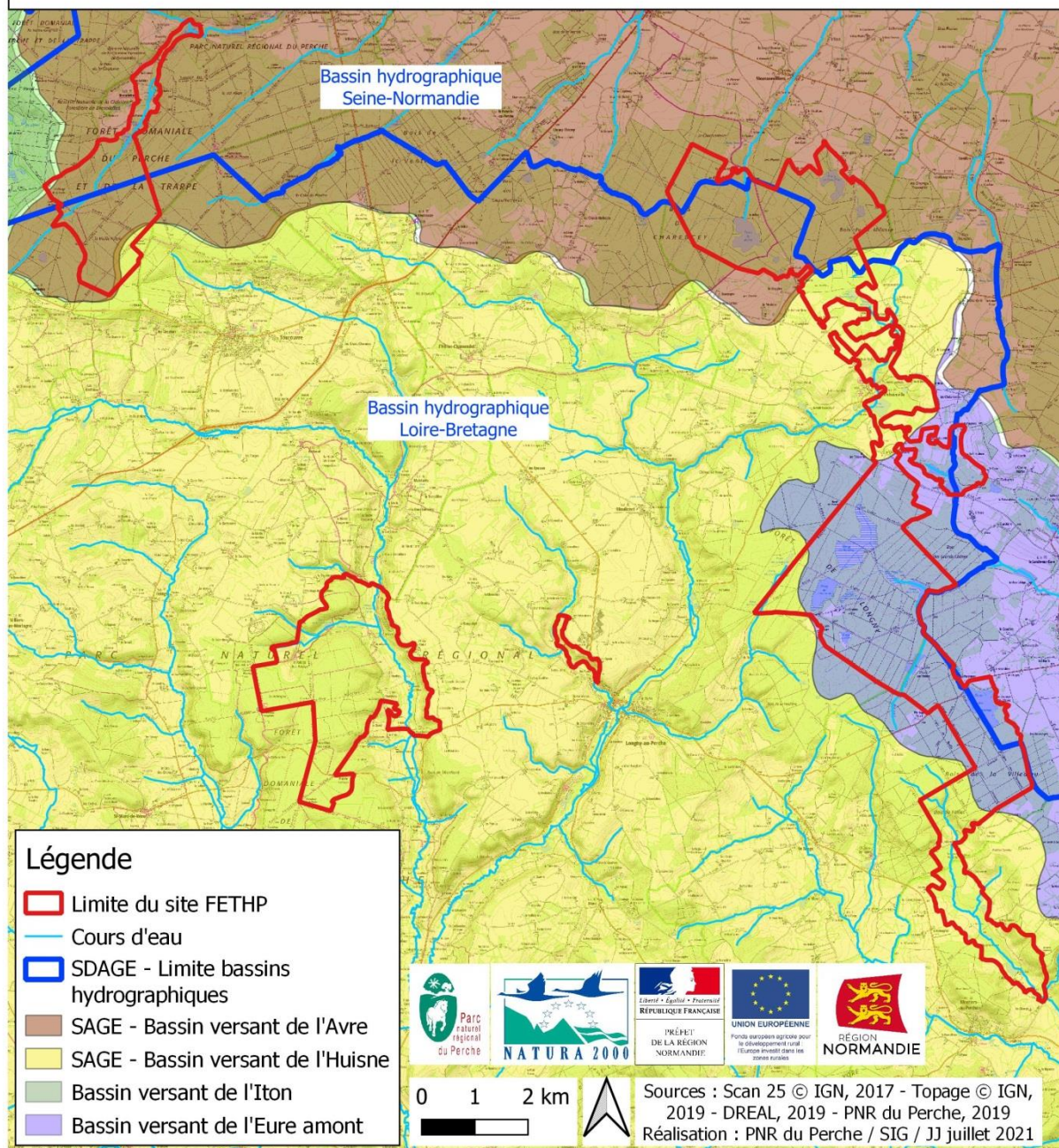


Figure 6 : SDAGE et SAGE du site Natura 2000 « Forêts, étangs et tourbières du Haut-Perche »

Documents d'urbanismes : SCoT et PLUi

Le schéma de cohérence territoriale (SCoT) est l'outil de conception et de mise en œuvre d'une planification stratégique intercommunale sur le long terme (environ 20 ans), à l'échelle d'un large bassin de vie ou d'une aire urbaine.

La totalité du site est concernée par le SCoT du Pays du Perche Ornaïs, porté par le PETR du Pays du Perche Ornaïs. Ce document a été approuvé par arrêté préfectoral en 2017. Les axes du projet d'aménagement sont :

- Favoriser un urbanisme équilibré s'appuyant sur les polarités et la maîtrise de l'usage des sols ;
- Inscrire le développement dans le respect des identités paysagères et patrimoniales ;
- Maintenir l'attrait commercial et renforcer l'attractivité économique du pays ;
- Structurer une offre de logements diversifiée à partir de l'armature territoriale existante ;
- Améliorer l'attractivité résidentielle, touristique, culturelle et énergétique du territoire.

Le plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi) est un document d'urbanisme qui construit un projet d'aménagement à l'échelle d'un groupement de communes. Le PLUi favorise l'émergence d'un projet de territoire partagé en prenant en compte les politiques nationales et territoriales d'aménagement et les spécificités d'un territoire.

Sur le site, il y a 3 PLUi à l'échelle des 3 communautés de communes du site. Les PLUi Cœur du Perche, Pays de Mortagne-au-Perche et Hauts du Perche ont été approuvés respectivement en 2020, 2019 et 2020. Les axes du projet d'aménagement sont dans le Tableau 15.

Tableau 15 : Axes des projets d'aménagement des PLUi

PLUi Cœur du Perche	PLUi Pays de Mortagne-au-Perche	PLUi Hauts du Perche
<ul style="list-style-type: none">• Renforcer le dynamisme économique du territoire• Organiser un développement résidentiel en lien avec les territoires voisins• Adapter l'offre territoriale à la demande• Préserver et valoriser la qualité du cadre de vie et l'identité• Modérer la consommation de l'espace	<ul style="list-style-type: none">• Faire connaître et préserver le socle paysager, agricole et naturel du territoire• Conforter et développer une économie durable, fondée sur les richesses du territoire• Développer une offre d'habitat répartie, diversifiée et économe en espace• Desservir et gérer durablement le territoire.	<ul style="list-style-type: none">• Préserver le fragile équilibre entre les différents pans de l'économie territoriale• Organiser le territoire intercommunal autour d'une armature équilibrée et basée la notion de temps de parcours aux services et équipements• Proposer un parc de logements qui répond aux différentes étapes du parcours résidentiel• Répondre aux besoins liés aux évolutions de la structure de la population• Préserver la qualité du cadre de vie• Limiter la consommation de l'espace

La charte du PNR du Perche

La charte d'un PNR est le contrat qui concrétise le projet de protection et de développement durable élaboré pour son territoire. Elle fixe les objectifs à atteindre, les orientations de protection, de mise en valeur et de développement du PNR, ainsi que les mesures qui lui permettent de les mettre en œuvre. La charte du PNRP est valable pour la période 2010-2025⁵. Une nouvelle charte est en cours d'élaboration et est prévue pour 2025. Les 4 axes de la charte du PNRP pour la période 2010-2025 sont :

⁵ Élaborée initialement pour la période 2010-2022, la charte a vu sa durée prolongée jusqu'en 2025 suite à l'extension à 15 ans de la durée des chartes de PNR.

- Faire des patrimoines du Perche des atouts pour aujourd'hui et les générations futures ;
- Faire de l'investissement environnemental le moteur du projet de développement durable ;
- Agir dans la cohérence pour préparer l'avenir avec les habitants et les acteurs du Perche.

Le PNRP, en application de sa charte, a un rôle important dans la protection de la biodiversité de son territoire :

- Animateur de 8 sites Natura 2000 et d'une RNR ;
- Protection et restauration des linaires de haies et de zones humides et aquatiques (étangs, mares...) ;
- Mise en place d'une charte forestière ;
- Réalisation de l'évaluation environnementale de documents d'urbanisme ;
- Suivi d'un ensemble d'espèces et d'habitats patrimonial ;
- Sensibilisation du grand public ;
- Opérateur pour les MAEC.

2.6 Contexte foncier

Le site Natura 2000 « *Forêts, étangs et tourbières du Haut-Perche* » est principalement de la propriété privée avec 76 % de la surface du site (voir Tableau 16). Les grandes et moyennes propriétés privées se trouvent dans le secteur de la chaîne des étangs, qui est moins morcelé (voir Tableau 16 et Figure 7).

La propriété publique représente 24 % du site. Le parcellaire public est très peu morcelé avec 3 propriétés principales : deux forêts domaniales et une forêt départementale.

Tableau 16 : Contexte foncier du site Natura 2000 site « *Forêts, étangs et tourbières du Haut-Perche* »

Propriétaire		Nombre de propriétaire	Superficie de la propriété*	Part du site
Public	État	1	813 ha	22,40 %
	Département	1	70 ha	1,90 %
	Commune	7	4 ha	0,10 %
	Total	9	888 ha	24,40 %
Privée	Propriété inférieure à 10 ha	190	299 ha	8,20 %
	Propriété entre 10 ha et 100 ha	29	743 ha	20,40 %
	Propriété supérieure à 100 ha	5	1 703 ha	46,90 %
	Total	224	2 744 ha	75,60 %
Total		233	3 632 ha	100,00 %

*Chiffres provenant du cadastre. Le total est inférieur à la surface totale du site car le cadastre ne prend pas en compte certaines petites surfaces (certains chemins, etc.)

Contexte foncier du site Natura 2000 "Forêts, étangs, tourbières du Haut-Perche"

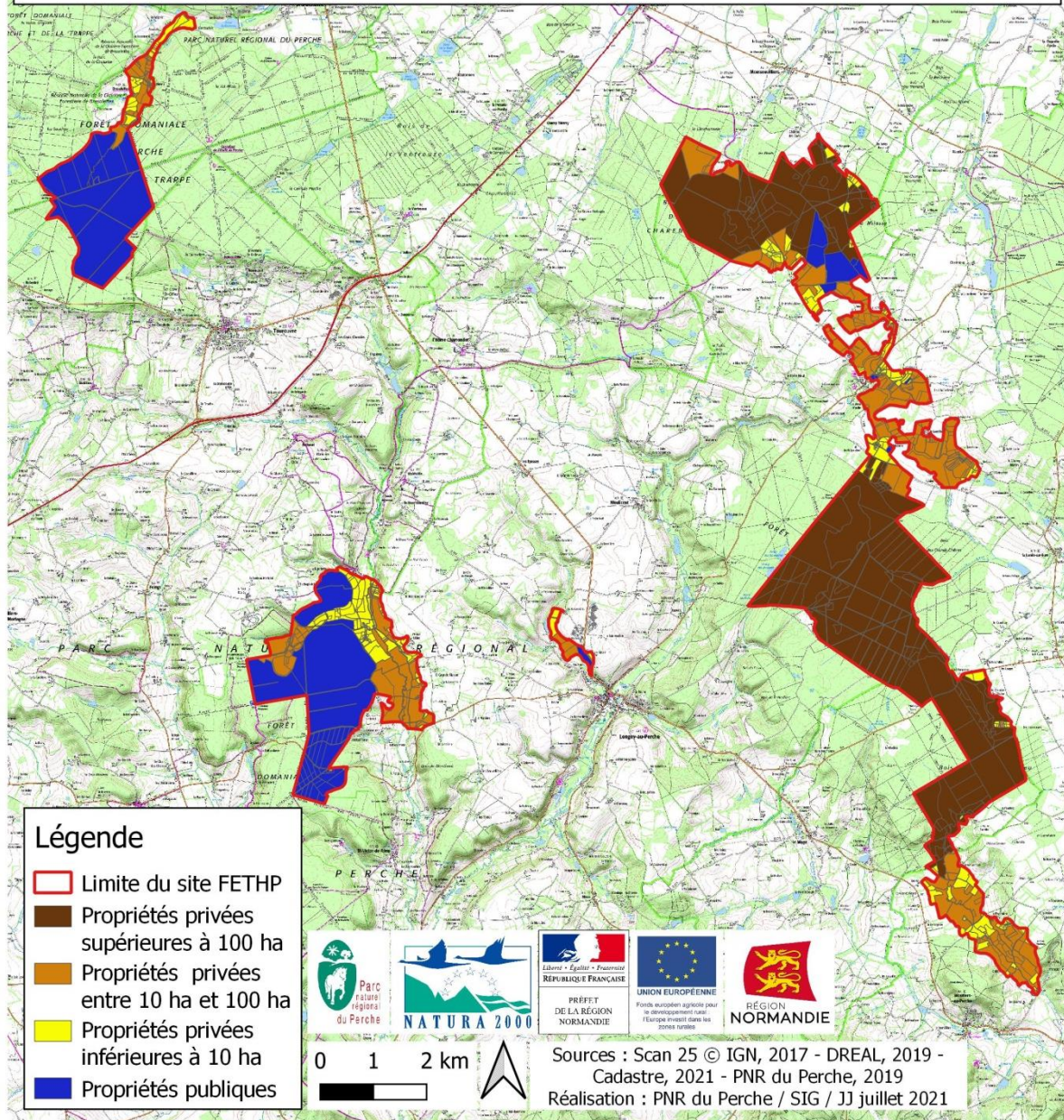


Figure 7 : Carte du contexte foncier du site Natura 2000 « Forêts, étangs et tourbières du Haut-Perche »

3 Contexte environnemental

3.1 Climat

Le climat régional du Perche présente les caractéristiques d'un climat atlantique, avec des paramètres intermédiaires entre les climats sous régionaux armoricain et parisien. C'est un climat tempéré doux et humide, marqué par une luminosité et une insolation réduites par l'humidité atmosphérique, une faible amplitude thermique, une pluviosité et une humidité relativement constantes toute l'année. Le nord du site Natura 2000 « *Forêts, étangs et tourbières du Haut-Perche* », dans le secteur de Perche-Trappe, se situe à une altitude plutôt élevée (250-300 m) pour le territoire percheron. Il est donc plus soumis au régime climatique du plateau armoricain et présente de ce fait des hivers plus froids et pluvieux avec la création de microclimats (par exemple un climat plus frais au niveau de Bresollettes).

Les données météorologiques de référence d'avant 2010 sont issues de la station Météo-France de Longny-au-Perche (170 m), la plus centrale du site (voir Figure 8). Les données météorologiques font ressortir plusieurs éléments (Infoclimat, 2020) :

- La température moyenne annuelle est de l'ordre de 10,4°C, avec une faible amplitude thermique ;
- Le maximum absolu enregistré est de 40°C à Beaulieu en 2019. Le minimum absolu de -17,5°C fut enregistré en 2012 à Longny- au-Perche ;
- Le nombre de jours de neige oscille entre 6 et 15 jours et le nombre de jours de gelée oscille entre 54 et 74 jours. Les gelées printanières peuvent être particulièrement tardives, les dernières nuits de gel pouvant quelquefois intervenir après le 15 juin ;
- En moyenne, la pluviométrie est de 771,3 mm/an ;
- Le degré jour⁶ moyen est de 2 873,1°C.

Le changement climatique aura des conséquences sur le climat dans les années à venir, dont certaines commencent à être perceptibles. Une étude à l'échelle normande à montrer que les températures moyennes augmenteront (jusqu'à 4°C supplémentaires à l'horizon 2080) et que les précipitations diminueront (jusqu'à une baisse de 15% de la pluviométrie cumulée annuelle à l'horizon 2050) (Le Guyader, Renault, 2017).

⁶ Le degré jour est une valeur qui représente l'écart entre la température d'une journée donnée et un seuil de température préétabli. Cette valeur permet de calculer les consommations de chauffage ou estimer la durée d'un développement biologique d'être vivant.

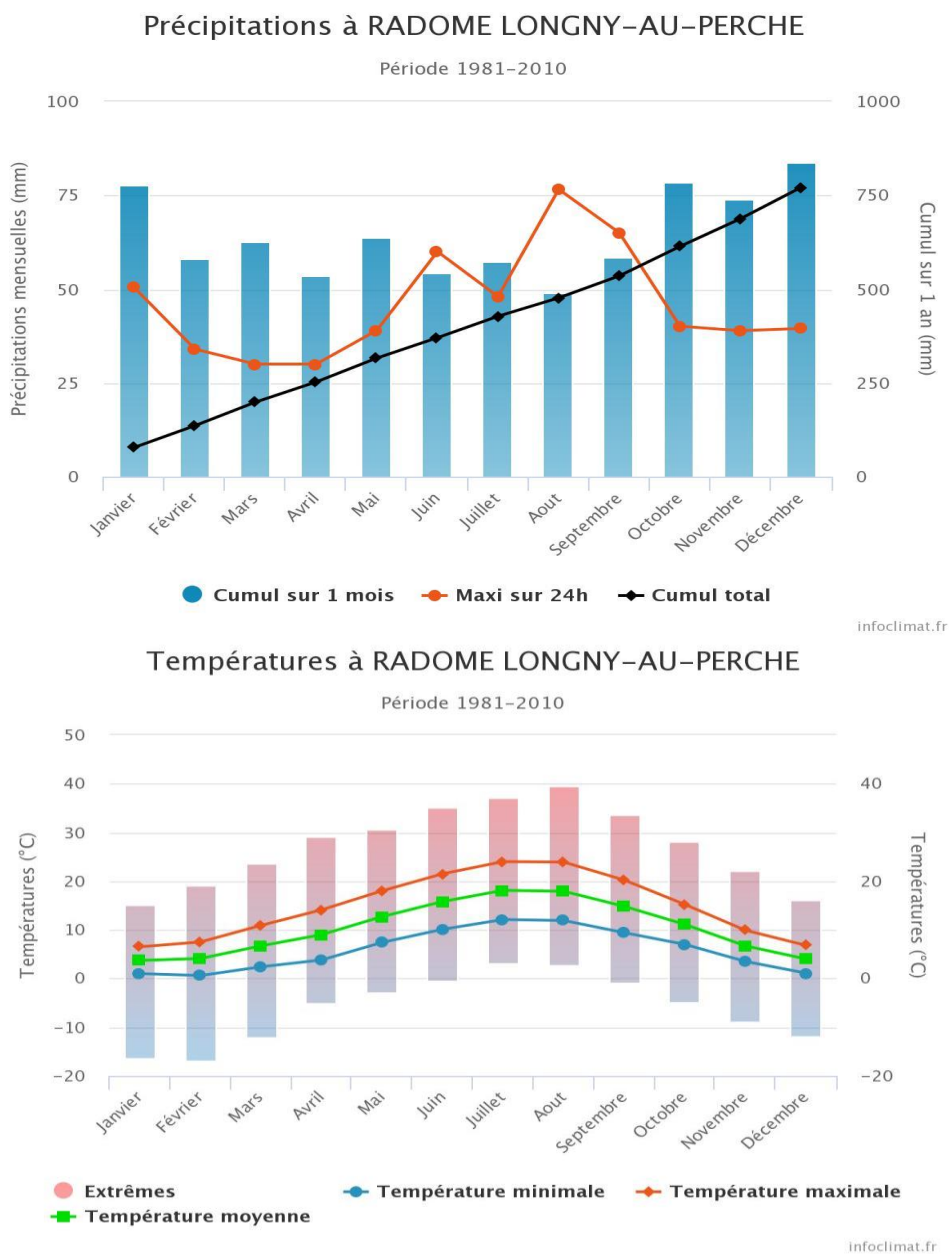


Figure 8 : Graphiques des températures et des précipitations à Longny au Perche en 1981 et 2010 (source : Infoclimat, 2020)

3.2 Topographie

Le site Natura 2000 « *Forêts, étangs et tourbières du Haut-Perche* » est constitué de plateaux et vallées (voir Figure 9 et Figure 10). Les différents plateaux du site se situent au niveau des forêts de Charencey et de la Milasse, de la forêt de Longny, du sud du secteur de Perche-Trappe et de la forêt de Réno-Valdieu. Leur altitude varie entre 157 et 306 mètres. Le point culminant se situe au nord, dans le secteur de Perche-Trappe. Les points les plus bas du site sont au sud, au niveau des cours d'eau, avec une altitude minimale au sud du secteur de la chaîne des étangs (ruisseau de Culoiseau).

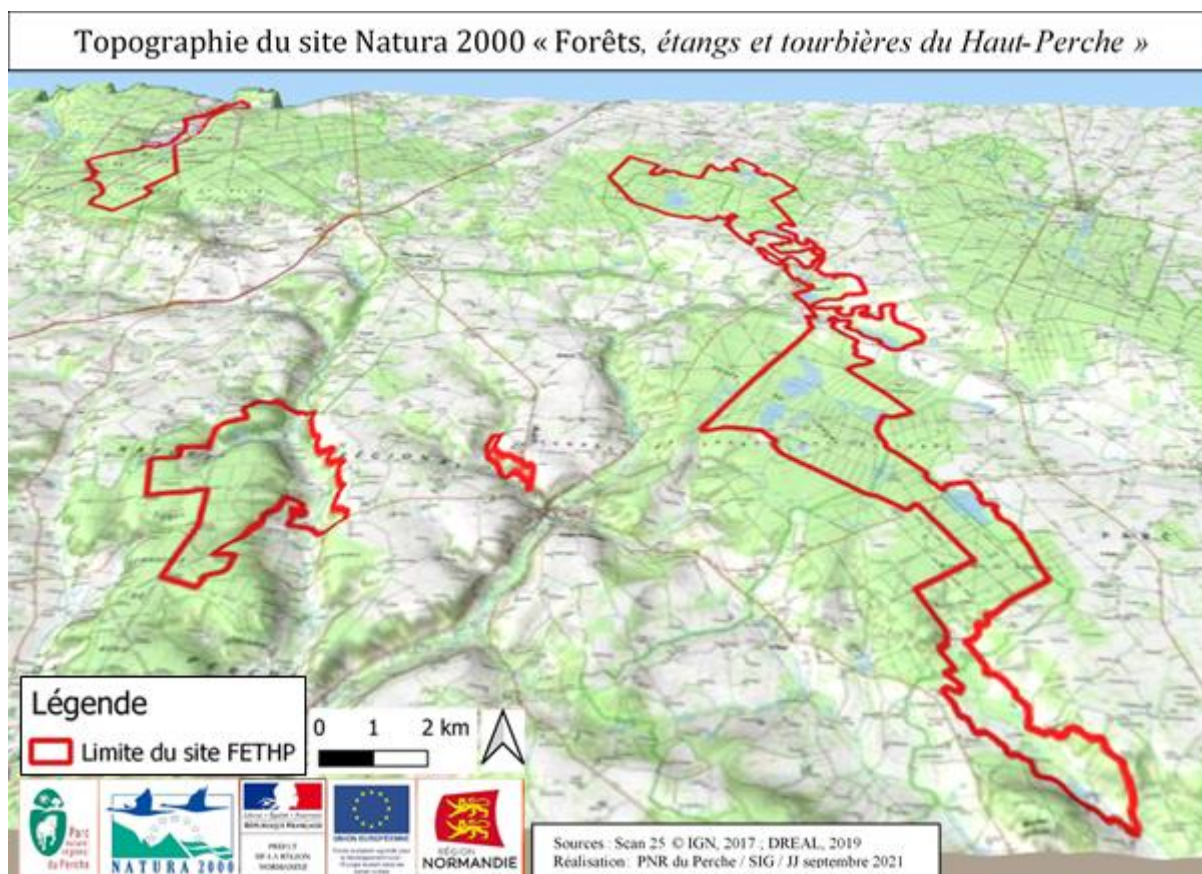


Figure 9 : Bloc-diagramme du site Natura 2000 « *Forêts, étangs et tourbières du Haut-Perche* »

Topographie du site Natura 2000 "Forêts, étangs et tourbières du Haut-Perche"

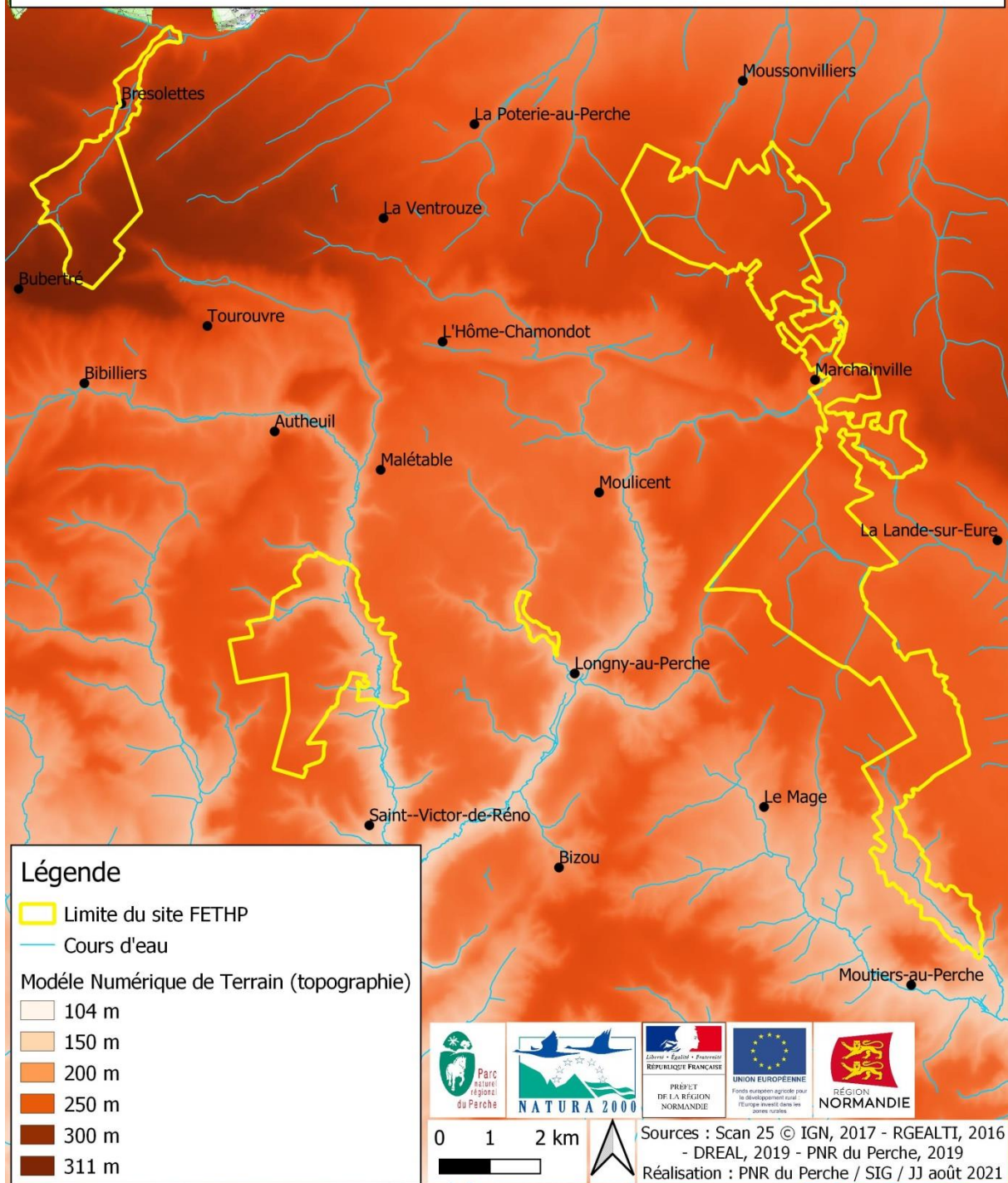


Figure 10 : Topographie du site Natura 2000 « Forêts, étangs et tourbières du Haut-Perche »

3.3 Hydrographie et hydrologie

Le site Natura 2000 « *Forêts, étangs et tourbières du Haut-Perche* » est situé en tête de 2 bassins hydrographiques et de 3 bassins-versants (voir Tableau 17 et Figure 11)

Tableau 17 : Bassins hydrographiques du site Natura 2000 « *Forêts, étangs et tourbières du Haut-Perche* »

Bassins hydrographique	Bassins versants	Sous bassins versants
Loire-Bretagne	Huisne	La Jambée et ses affluents
		La Corbionne et ses affluents
Seine-Normandie	Avre	L'Avre de sa source au confluent du ruisseau du Buternay (exclu)
	Eure amont	L'Eure de sa source au confluent du Livier (exclu)

Le réseau hydrographique est composé d'un ensemble de 24 cours d'eau, pour un linéaire de 43,9 km (voir Figure 11). Il y a aussi 36 étangs pour une surface de 179 ha, soit 5 % de la surface du site (voir Figure 11).

L'alternance de couches géologiques perméables et imperméables induit l'existence de nappes aquifères importantes. Le site se localise sur la nappe des sables du Perche située à une profondeur variant de 5 à 70 mètres.

Les SDAGE de Loire-Bretagne et de Seine-Normandie donnent l'état écologique à l'échelle des bassins versants :

- Le bassin versant de l'Eure amont a été classé en état médiocre en 2019 ;
- Le bassin versant de l'Avre a été classé en état médiocre en 2019 ;
- Le bassin versant de l'Huisne a été classé en bon état en 2011.

Plusieurs stations de surveillance de la qualité d'eau situées sur ou à proximité du site donnent des données plus précises sur la qualité de l'eau des cours d'eau de la Commeauche et de la Corbionne (voir Tableau 18).

Tableau 18 : Résultats d'analyse de la qualité des cours d'eau des stations du site Natura 2000 « *Forêts, étangs et tourbières du Haut-Perche* » (Agence de l'eau Loire-Bretagne, 2017)

Nom du cours d'eau	Station	Année de prélèvement	État écologique	État biologique	État physico-chimique
Commeauche et ses affluents depuis la source jusqu'à la confluence avec l'Huisne	04115550	2013	Bon	Bon	Bon
Corbionne et ses affluents depuis la source jusqu'à la confluence avec l'Huisne	04115675	2017	Bon	Bon	Bon

Hydrographie du site Natura 2000 "Forêts, étangs et tourbières du Haut-Perche"

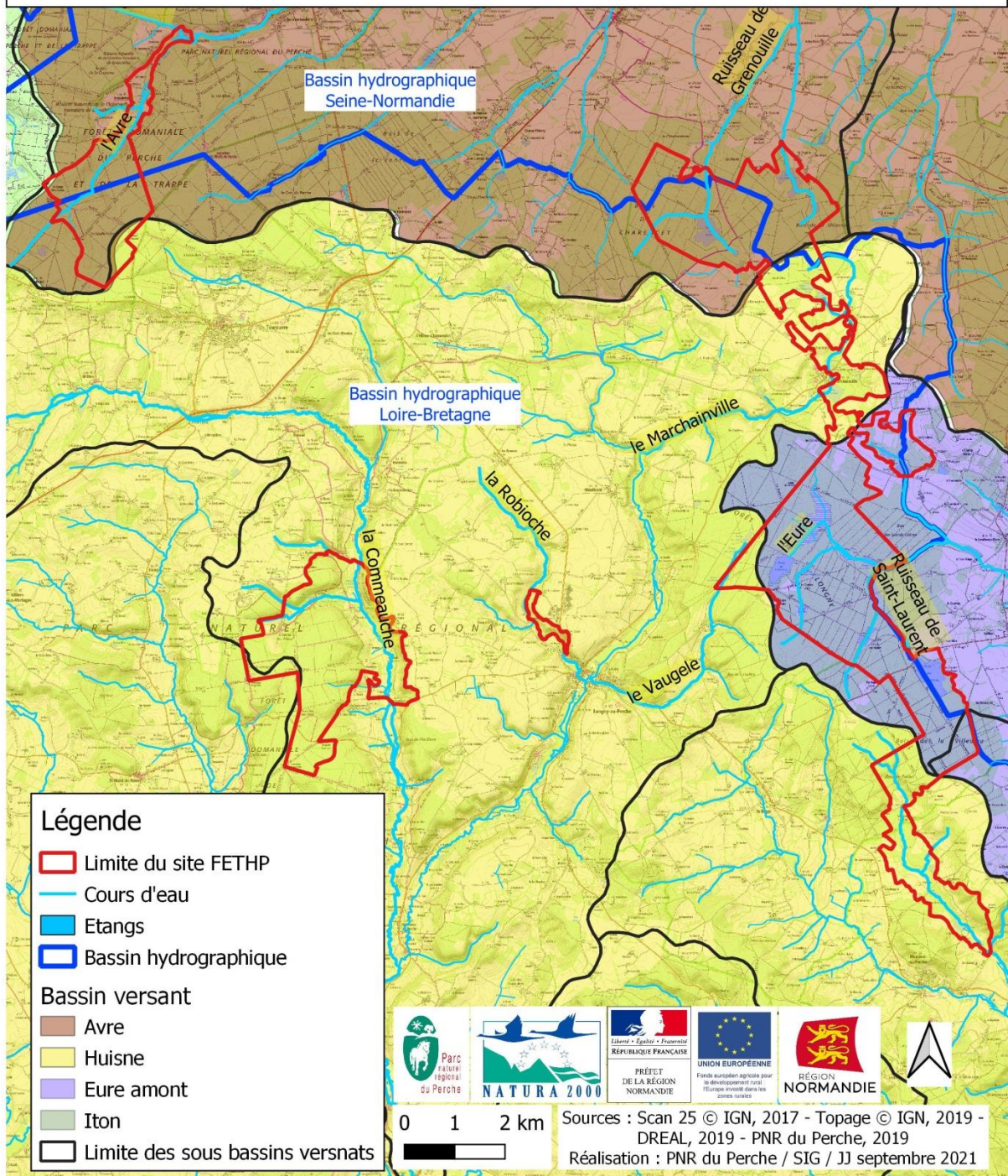


Figure 11 : Réseau hydrographique du site Natura 2000 « Forêts, étangs et tourbières du Haut-Perche »

3.4 Géologie

Le Perche est un pays de transition et représente une sorte de glacis entre le Bassin parisien et le Massif armoricain. Il appartient aux dernières auréoles du Bassin parisien et fait partie d'une zone affaissée où se sont accumulés au Secondaire des sédiments du Jurassique et du Crétacé. Au Tertiaire, les failles héritées du vieux socle hercynien ont rejoué, donnant au paysage ses caractères originaux : paysage vallonné et relief accidenté.

La géologie actuelle est le résultat du travail de l'érosion, en fonction des importantes oscillations climatiques du Quaternaire. Le jeu des failles a mis en contact des roches de résistance différente, ce qui explique l'érosion différentielle et le profil parfois heurté des pentes.

La partie nord du site (Perche-Trappe et nord de la chaîne des étangs) est composée principalement de biefs et limon à silex et d'argile à silex sur les plateaux forestiers. Les cours d'eau sont composés de d'alluvions récentes, de formation de silex solifluée et de colluvions indifférenciées. Au niveau du sud du site (Réno-Valdieu, Bandonnière et sud de la chaîne des étangs), les plateaux sont principalement constitués d'argiles à silex, les pentes de sables du Perche et les fonds de cours d'eau d'alluvion récents, de formations résiduelles à silex solifluées et de colluvions indifférenciées. Au niveau de Marchainville on retrouve un dépôt d'altérité de craie cénomaniennne (voir Figure 12).

Géologie du site Natura 2000 "Forêts, étangs et tourbières du Haut-Perche"

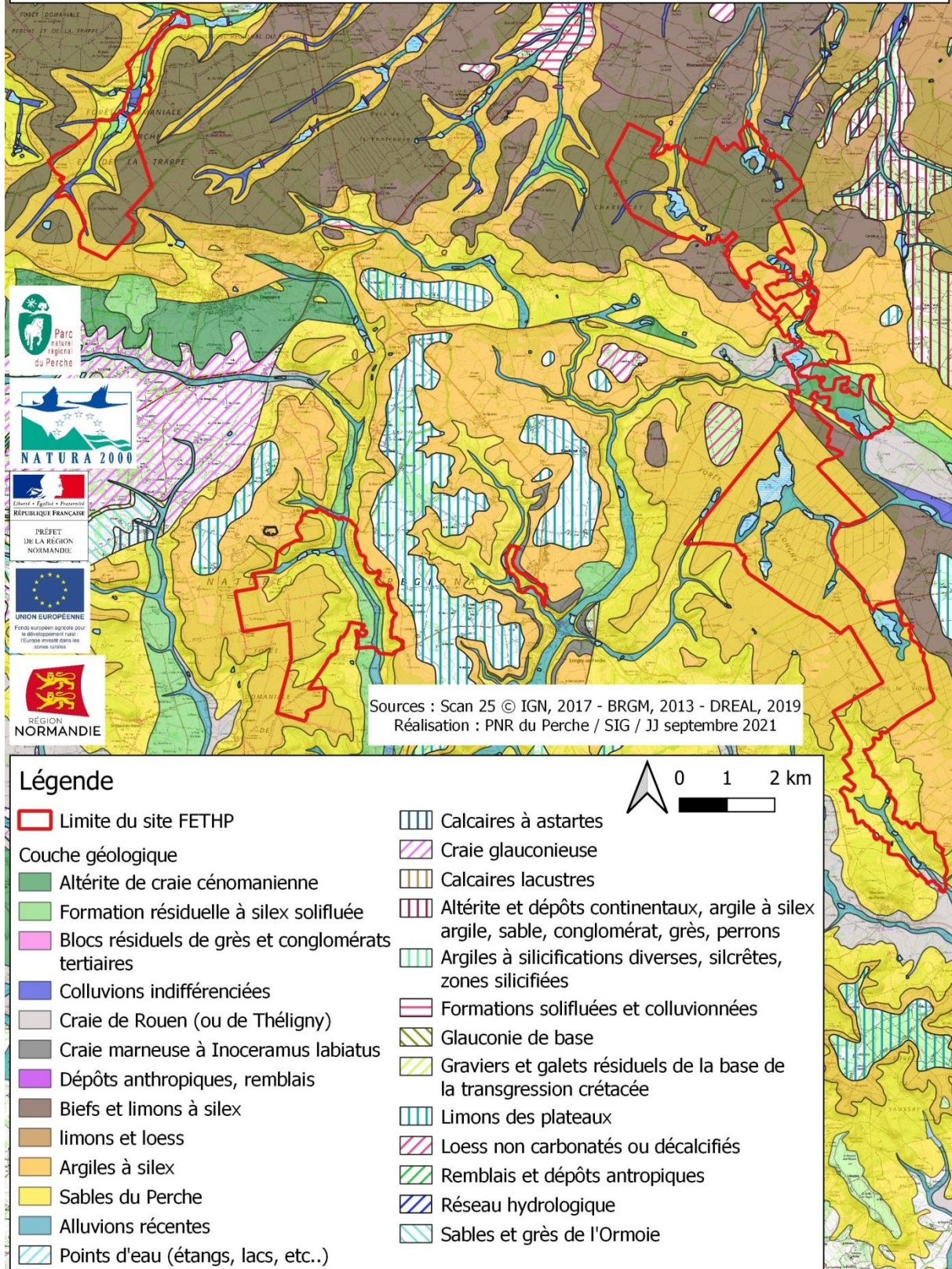


Figure 12 : Carte géologique du site Natura 2000 « Forêts, étangs et tourbières du Haut-Perche »

3.5 Pédologie

Les diversités géologiques et topographiques ont conduit à une hétérogénéité pédologique dont les caractéristiques communes sont les relatives imperméabilité et acidité du sol.

Le site est constitué de 4 types de sols (Association française pour l'étude du sol, 2008) (voir Figure 13) :

- Les redoxisols, présents sur une partie des plateaux et des cours d'eau du site, sont engorgés en eau avec des propriétés hydromorphiques. Sur un plan agronomique, l'excès d'eau peut être à l'origine de contraintes liées à l'anoxie limitant le développement racinaire et végétatif des plantes. La mise en œuvre de drains permet de maîtriser l'excès d'eau dans ces sols. Sur le plan forestier, les redoxisols ne représentent pas un obstacle à l'enracinement des arbres. Les potentialités forestières des rédoxisols peuvent rester excellentes, sauf lorsque la durée d'engorgement devient très longue (plusieurs mois) et le niveau de saturation en eau proche de la surface.
- Les néoluvisols, présents sur le reste des plateaux, sont des sols profonds à réserve maximale en eau élevée à dominante limoneuse, ayant de fortes potentialités agronomique et forestière.
- Les rankosols, présents sur les pentes le long des cours d'eau, sont des sols minéraux, peu épais (moins de 30 cm d'épaisseur), peu différenciés et plutôt acides. Les horizons des rankosols contiennent de nombreux éléments grossiers issus de la fragmentation ou de l'altération de la roche sous-jacente. Ce sont des sols à faible potentialité agronomique et forestier due à des qualités nutritives faibles.
- Les brunisols, présents de manière localisée au niveau de Marchainville et de Moutiers-au-Perche, sont des sols peu évolués qui ont des caractéristiques minéralogiques et chimiques favorables d'un point de vue agronomique et forestier. Les brunisols ont tendance à être peu profonds, ce qui est un facteur limitant pour le développement racinaire.

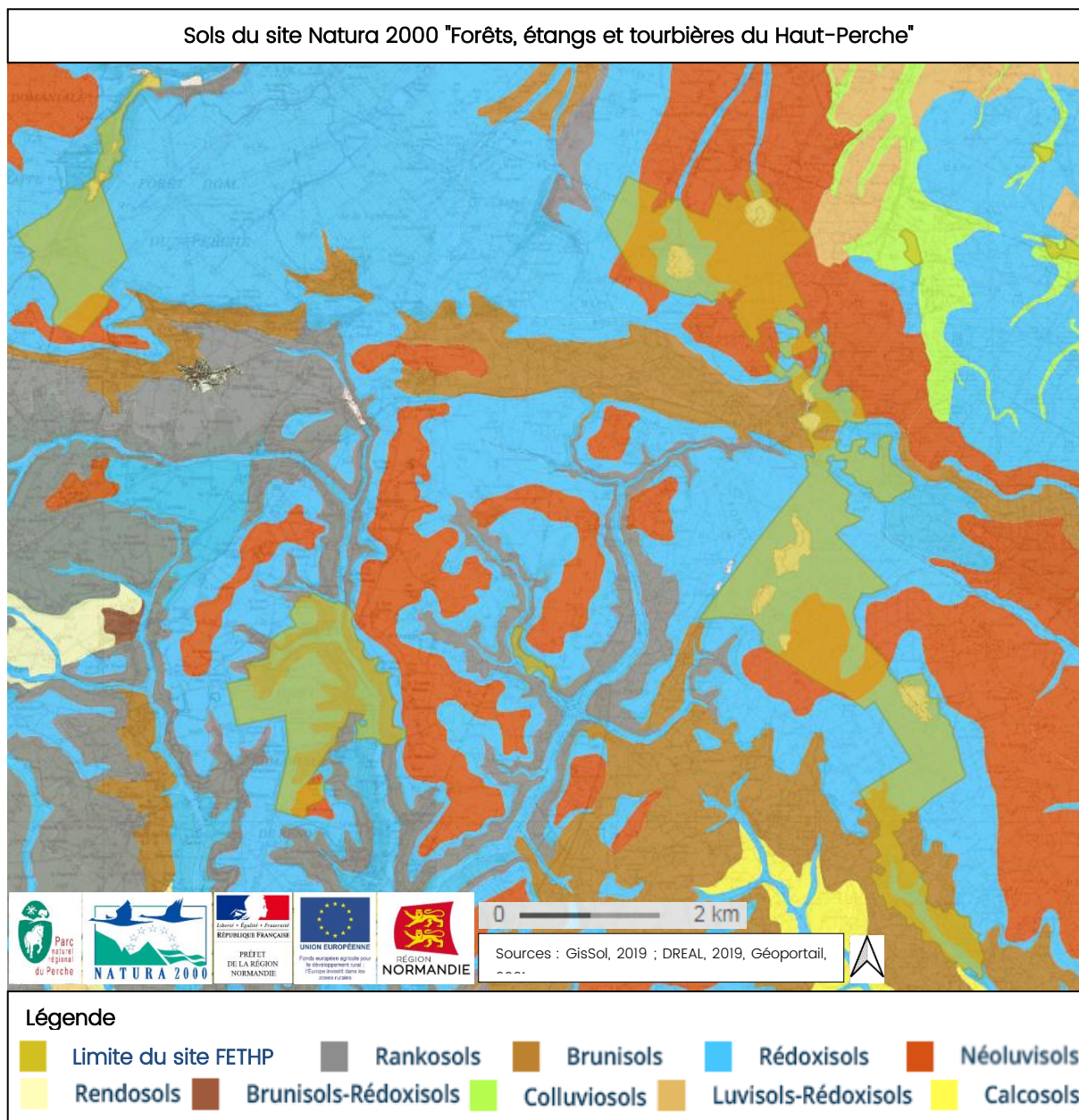


Figure 13 : Carte pédologique du site Natura 2000 « Forêts, étangs et tourbières du Haut-Perche »

4 Patrimoine naturel

4.1 Grands milieux

Pour analyser les grands milieux du site Natura 2000 « *Forêts, étangs et tourbières du Haut-Perche* », les données d'occupation de sol du mode d'occupation du sol normand (MOS) ont été utilisées. Cette base de données couvre tout le territoire mais à une échelle peu précise.

Le site Natura 2000 « *Forêts, étangs et tourbières du Haut-Perche* » est largement dominé par la forêt, qui couvre plus de 77 % de sa superficie (voir Figure 14). Ces forêts sont principalement constituées de feuillus, avec le chêne pour essence objectif. La forêt est présente sur tous les secteurs du site (voir Figure 15).

Le deuxième grand milieu du site est constitué par les milieux ouverts agricoles, qui représentent en tout 14 % de la superficie (voir Figure 14). Ces grands milieux sont principalement des prairies permanentes, mais il y a aussi des prairies temporaires ou des cultures. Les milieux ouverts agricoles sont majoritairement situés au niveau de la vallée de la Commeauche, de Bresollettes, de la zone autour du bourg de Marchainville et à l'extrémité sud de la chaîne des étangs (voir Figure 15).

Les plans d'eau sont un grand milieu non négligeable dans le site et couvrent plus de 4 % de la superficie (voir Figure 14) pour 36 étangs. Les plus grands étangs sont présents dans le secteur de la chaîne des étangs (voir Figure 15).

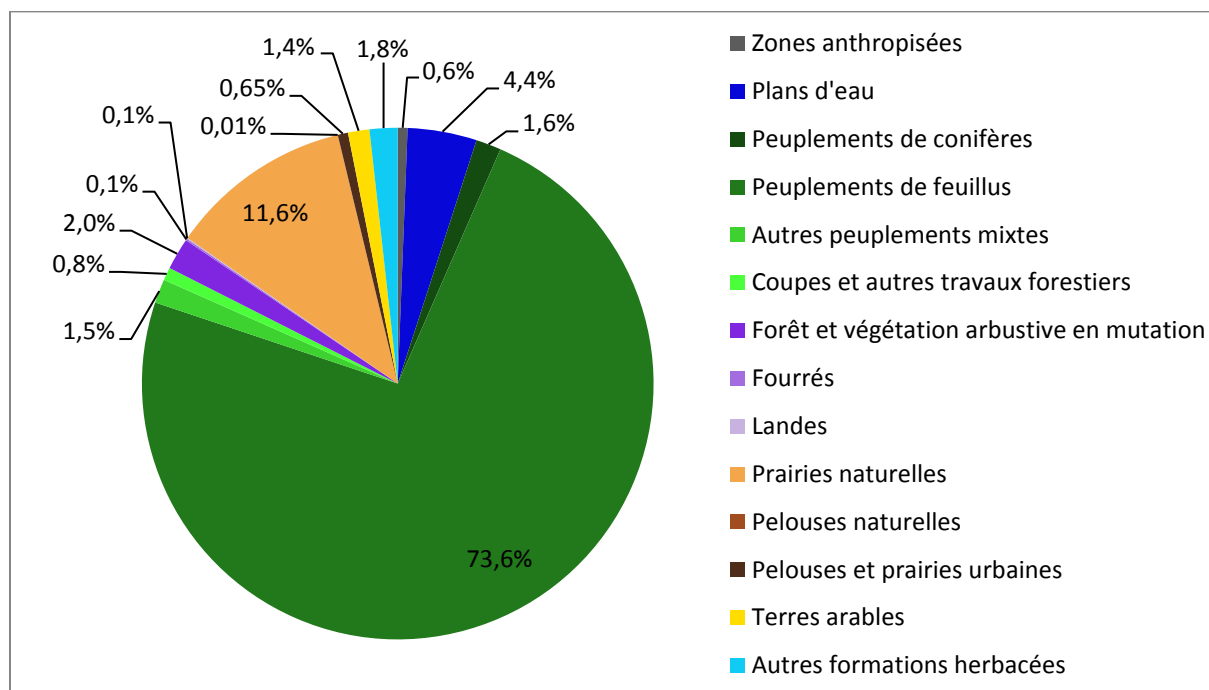


Figure 14 : Répartition de l'occupation du sol du site Natura 2000 « *Forêts, étangs et tourbières du Haut-Perche* » (source : MOS, 2016)

Le site est connu pour avoir un grand nombre de zones humides. En 2019, le PNRP et la Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL) de Normandie ont recensé 109 zones humides sur le site, pour une superficie de 306 ha. Ces zones humides sont présentes le long de la majorité des cours d'eau et autour des étangs du site (voir Figure 16 et annexe 2).

Occupation du sol du site Natura 2000 "Forêts, étangs et tourbières du Haut-Perche"

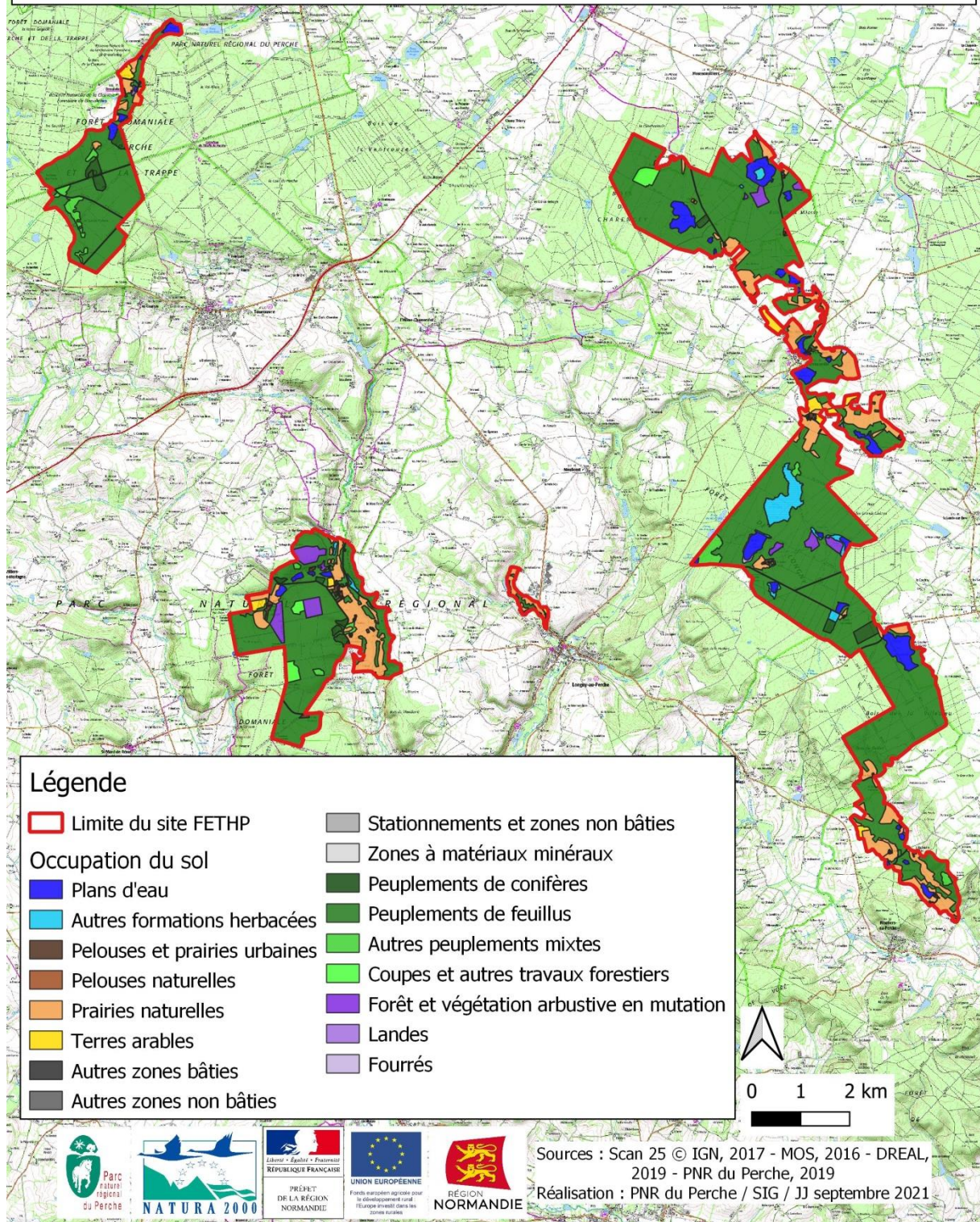


Figure 15 : Carte de l'occupation du sol du site Natura 2000 « Forêts, étangs et tourbières du Haut-Perche »

Zones humides du site Natura 2000 "Forêts, étangs et tourbières du Haut-Perche"

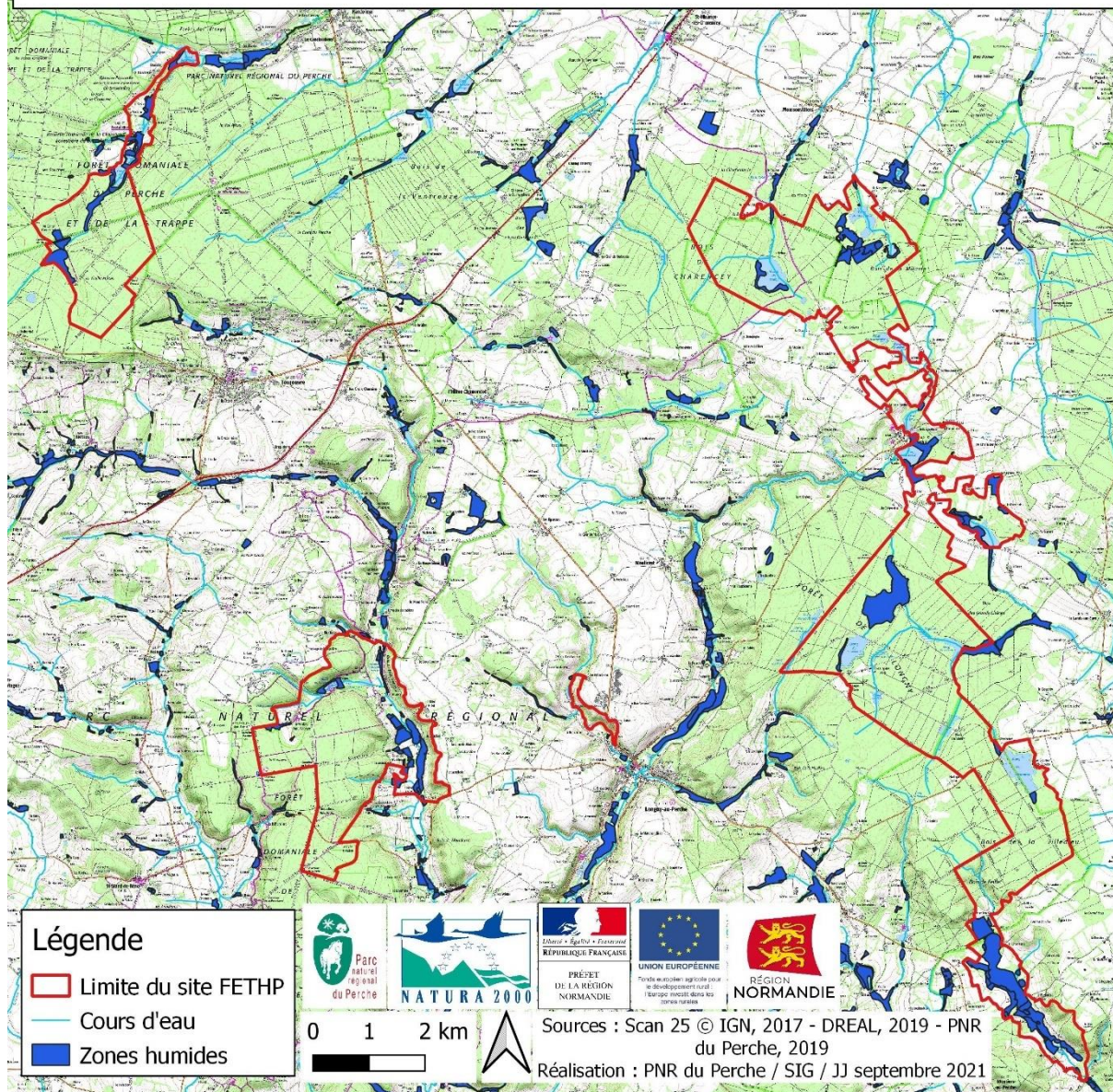


Figure 16 : Les zones humides du site Natura 2000 « Forêts, étangs et tourbières du Haut-Perche »

4.2 Habitats d'intérêt communautaire

Les données sur les habitats proviennent de la cartographie réalisée en 2017-2020 par le bureau d'études Biotope, missionné par le PNRP. Cette cartographie a été supervisée et validée par le Conservatoire botanique national de Brest, antenne de Caen, et par la DREAL Normandie. Sur les 3 670 ha du site, les autorisations obtenues auprès des propriétaires ont permis de cartographier 1958,1 ha, soit 53,4 % du site (voir Figure 17).

20 habitats naturels d'intérêt communautaire génériques ont été inventoriés, déclinés en 30 habitats naturels élémentaires. L'ensemble représente 1 372,29 ha, soit 70,08% des zones cartographiées et 37,39% du site. Le formulaire standard de données (FSD) mentionnait auparavant 12 habitats naturels d'intérêt communautaires génériques couvrant 1 433,25 ha, soit 39,05% du site (voir Figure 18). La différence est moins due à une évolution des habitats naturels qu'à l'effort de prospection (site partiellement cartographié) et aux méthodologies permettant une cartographie plus précise.

Les habitats naturels génériques peuvent être décomposés en habitats élémentaires, plus précis (voir Tableau 19). Les habitats naturels génériques sont présentés en gras (voir Tableau 21). Plusieurs cas de figure se présentent :

- Lorsqu'un habitat naturel générique est entièrement représenté par un seul type d'habitat naturel élémentaire, celui-ci est indiqué en dessous du nom de l'habitat générique, et c'est son code qui est mentionné ;
- Lorsqu'il y a plusieurs habitats naturels élémentaires présents sur le site, ou plusieurs états de conservation différents par habitat naturel, des lignes supplémentaires sont ajoutées pour décrire l'habitat naturel générique ;
- Lorsqu'une partie de l'habitat générique n'est pas rattachable à un habitat élémentaire, il n'est pas mentionné dans une ligne spécifique, ce qui explique la différence observée parfois entre la superficie totale de l'habitat générique et la somme des superficies de ses habitats élémentaires.

Tableau 19 : Principe des déclinaisons d'habitats naturels

Code	Exemple d'habitat générique	Code	Exemples d'habitats élémentaires
6410	Prairies à Molinia sur sols calcaires, tourbeux ou argilo-limoneux (<i>Molinion-caeruleae</i>)	6410-15	Moliniaies acidiphiles atlantiques landicoles
		6410-6	Prés humides et bas-marais acidiphiles atlantiques
		6410-9	Moliniaies hygrophiles acidiphiles atlantiques

Les habitats naturels d'intérêt communautaire forestiers sont les plus représentés en termes de surface, conformément à la prépondérance de la forêt sur le site. Mais les différents habitats humides (bois, tourbières, mégaphorbiaies, prairies, etc.) et aquatiques sont les plus nombreux. Les habitats naturels secs (pelouses calcicoles) sont peu représentés mais très patrimoniaux en raison de leur rareté et

compte tenu de leur dynamique de fermeture. Cette dynamique est généralement le principal facteur dégradant l'état de conservation des habitats naturels, même si l'évolution des pratiques sylvicoles et agricoles et le changement climatique jouent également un rôle.

La cartographie nécessite d'être complétée en obtenant de nouvelles autorisations auprès des propriétaires, afin de mieux appréhender la diversité et l'état de conservation des habitats du site, et de détecter des habitats peu développés qui auraient échappé aux prospections jusque-là.



Les fiches habitats permettent d'avoir plus d'information sur chaque habitat Natura 2000 du site et sont disponibles en annexe 4.



Carte générale des zones cartographiées

Cartographie du Site Natura 2000 FR2500106
« Forêts, étangs et tourbières du Haut-Perche »

Légende

-  Limites du site Natura 2000
-  Zones cartographiées



© Parc Naturel Régional du Perche - Tous droits réservés - Sources : © BD Ortho - Cartographie : Biotope, 2020



Figure 17 : Localisation des zones cartographiées en 2017-2020 (source : Biotope)

Statuts des habitats Natura 2000 du site Natura 2000 "Forêts, étangs et tourbières du Haut-Perche"

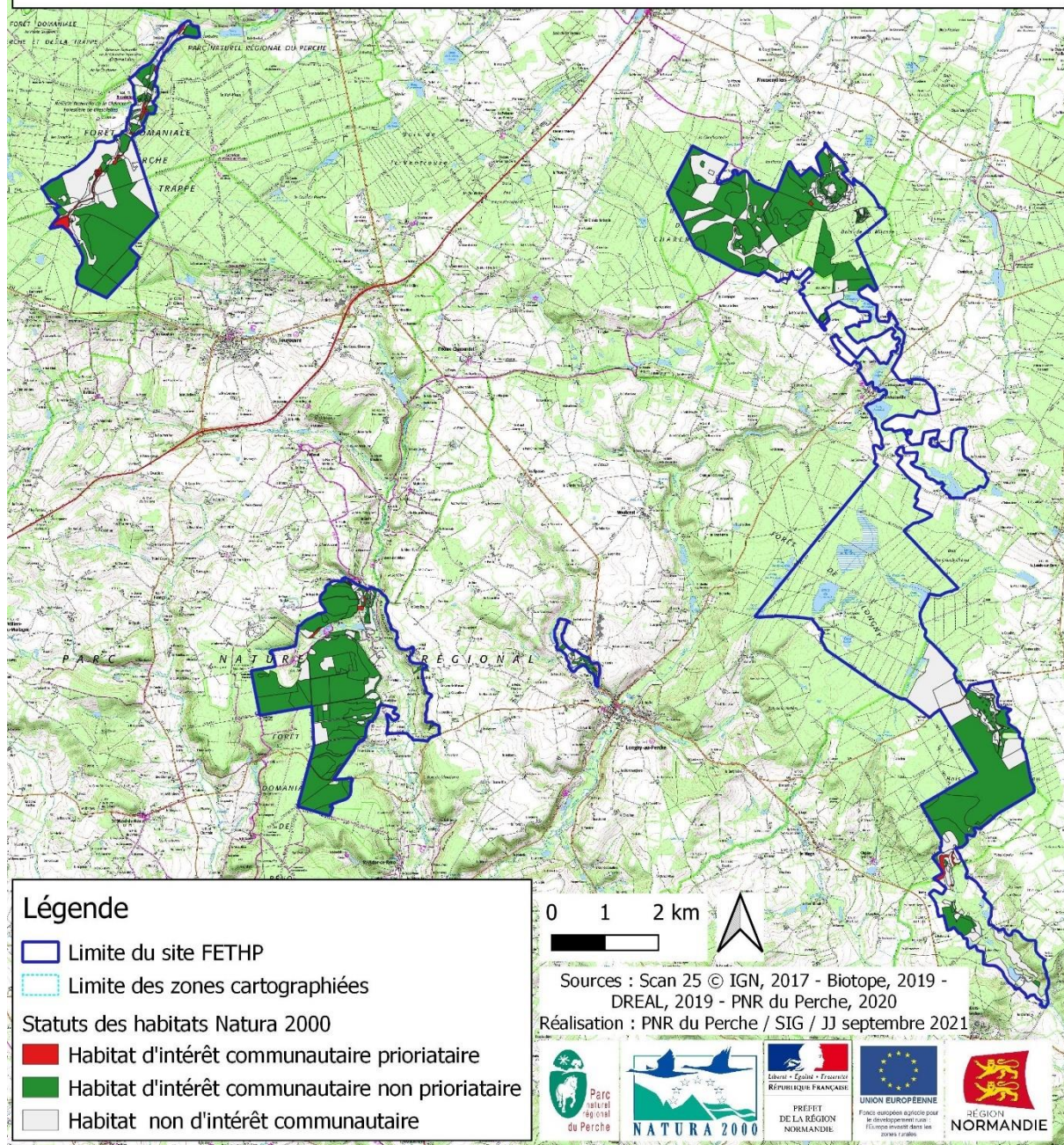


Figure 18 : Carte des habitats d'intérêts communautaires du site Natura 2000 « Forêts, étangs et tourbières du Haut-Perche »

Statuts des habitats Natura 2000 du site Natura 2000 "Forêts, étangs et tourbières du Haut-Perche" (Secteur Perche-Trappe)

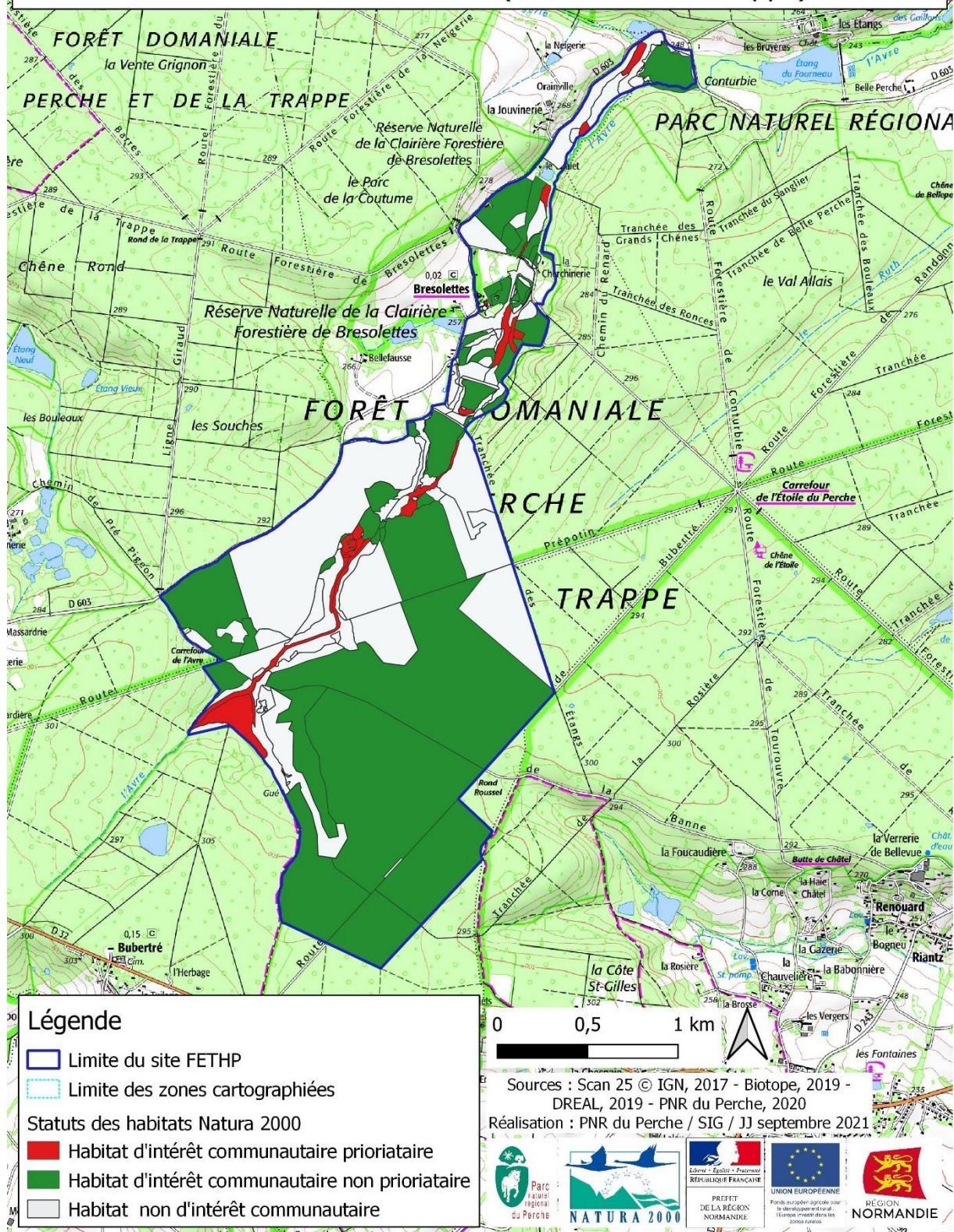


Figure 19 : Carte des habitats d'intérêt communautaire sur le secteur de Perche-Trappe

Statuts des habitats Natura 2000 du site Natura 2000 "Forêts, étangs et tourbières du Haut-Perche" (Secteur Réno-Valdieu)

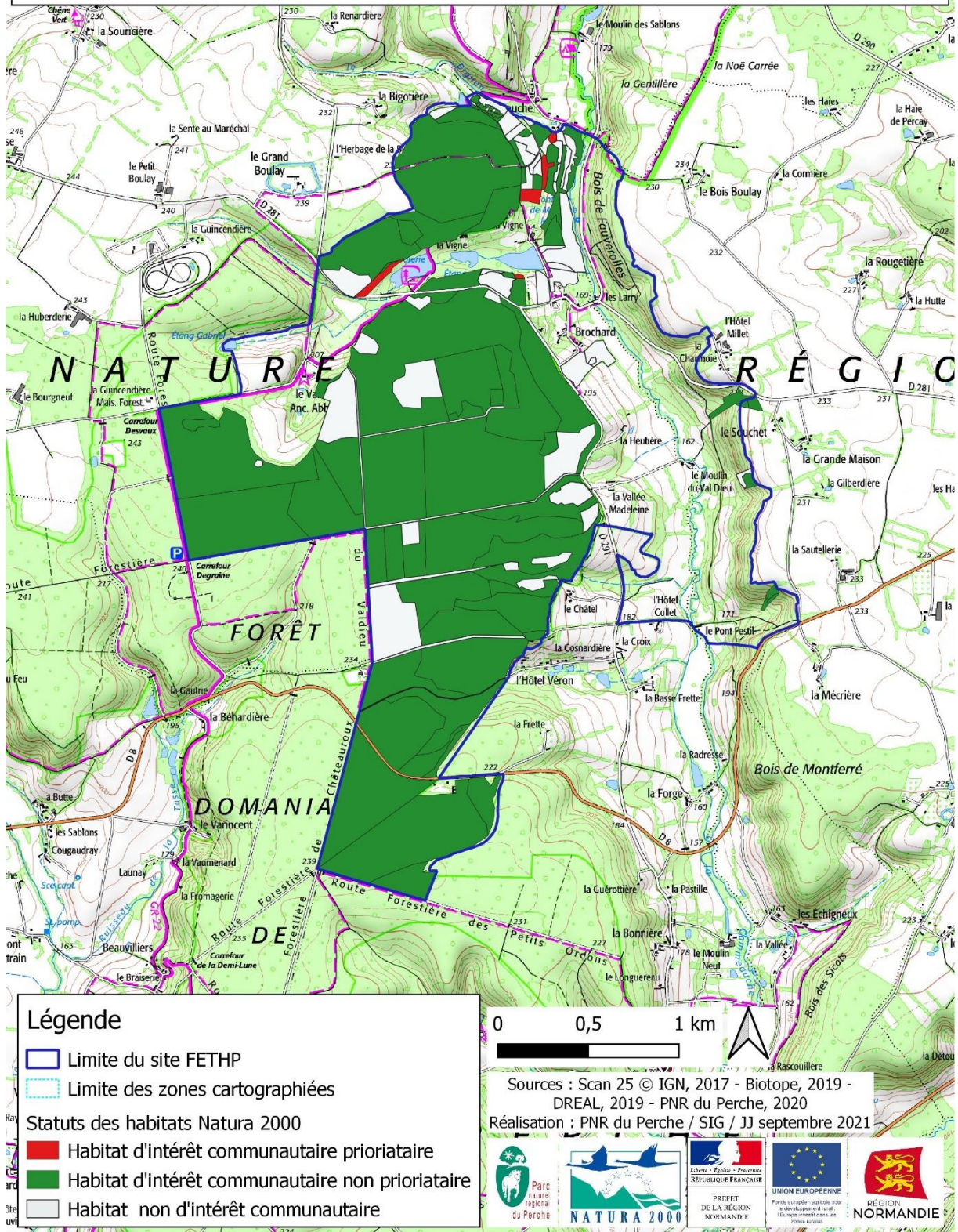


Figure 20 : Carte des habitats d'intérêt communautaire sur le secteur de Réno-Valdieu

Statuts des habitats Natura 2000 du site Natura 2000 "Forêts, étangs et tourbières du Haut-Perche" (Secteur La Bandonnière)

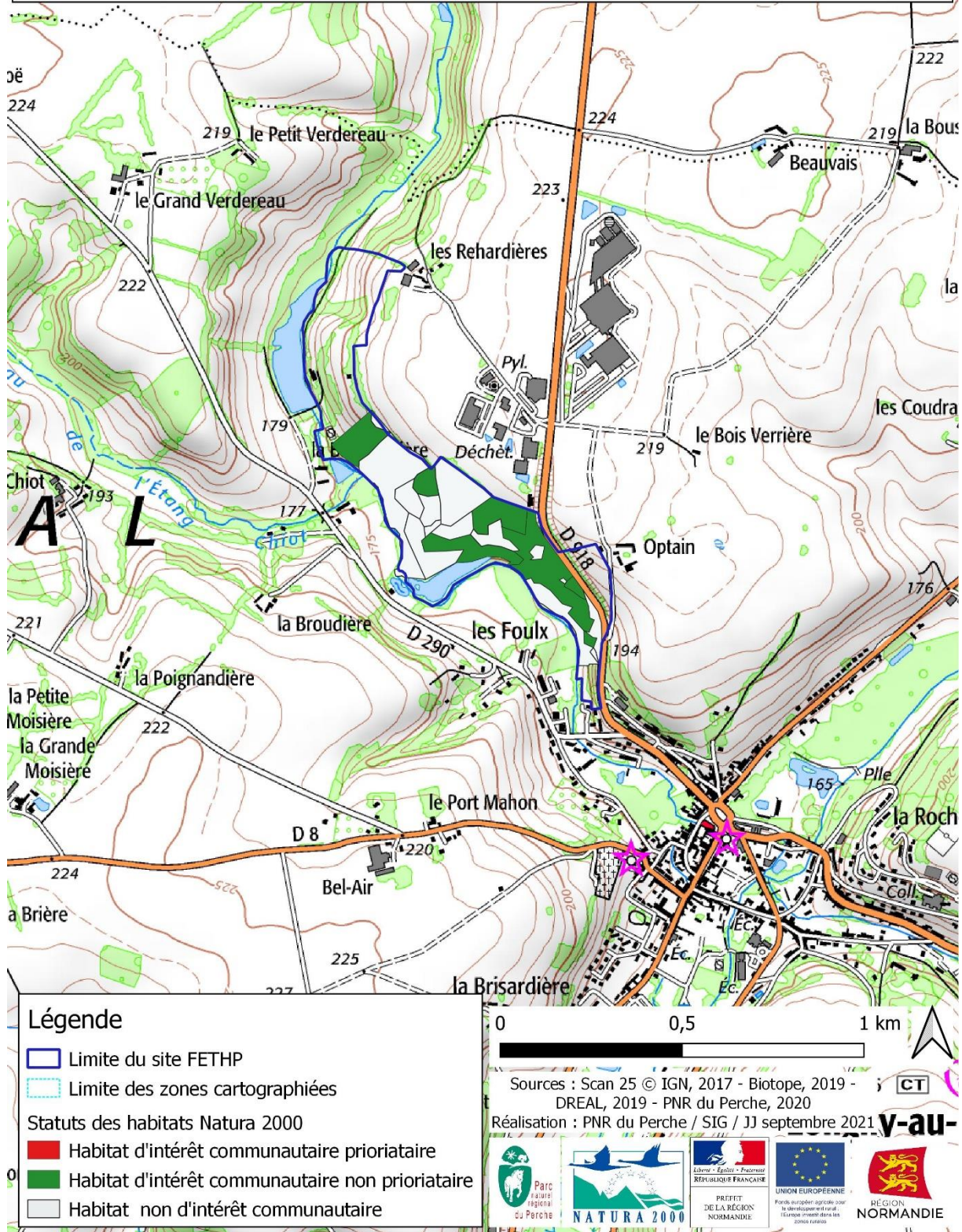


Figure 21 : Carte des habitats d'intérêt communautaire sur le secteur de la Bandonnière

Statuts des habitats Natura 2000 du site Natura 2000 "Forêts, étangs et tourbières du Haut-Perche" (Secteur Chaîne des étangs - Nord)

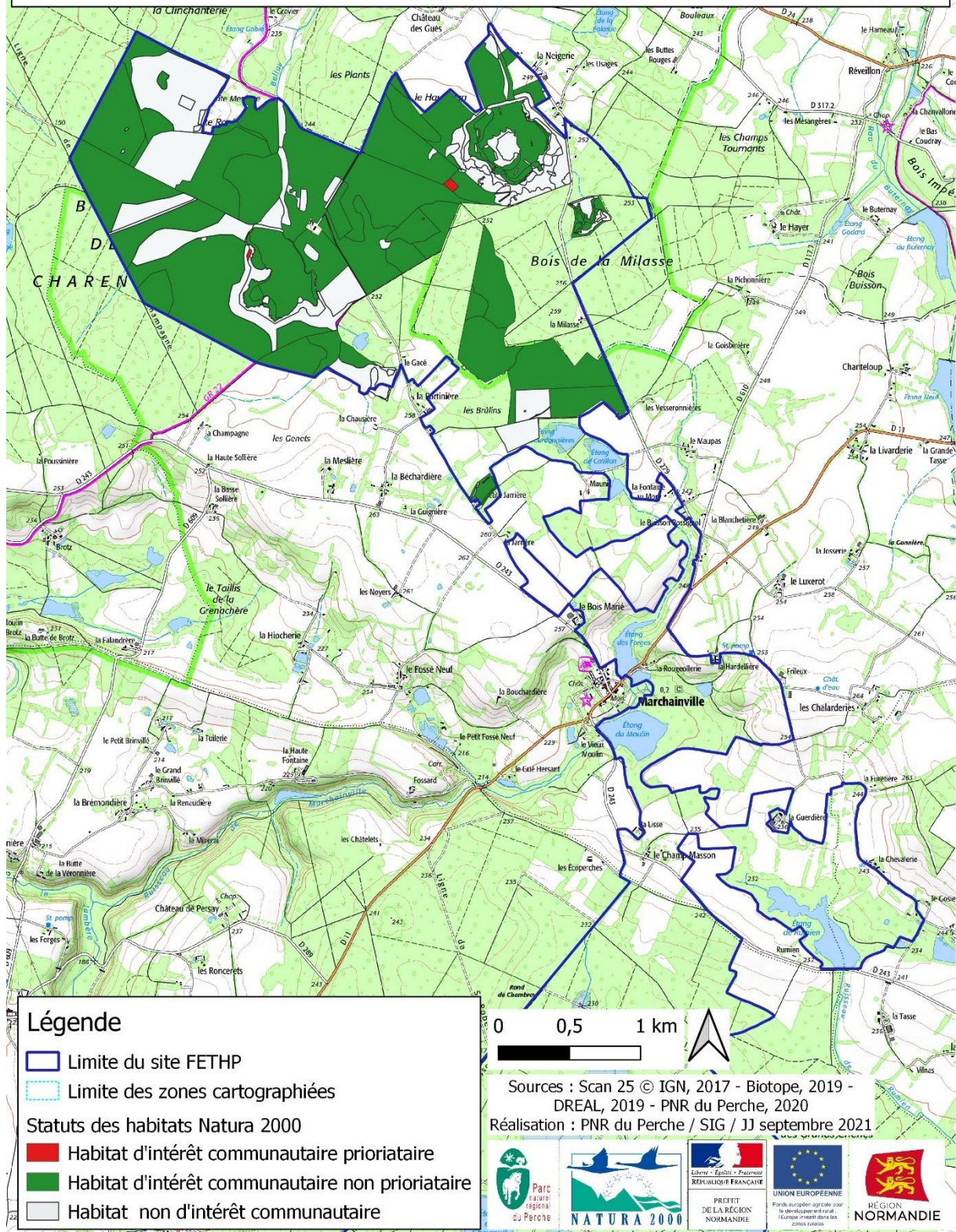


Figure 22 : Carte des habitats d'intérêt communautaire sur le nord de la chaîne des étangs

Statuts des habitats Natura 2000 du site Natura 2000 "Forêts, étangs et tourbières du Haut-Perche" (Secteur Chaîne des étangs - Sud)

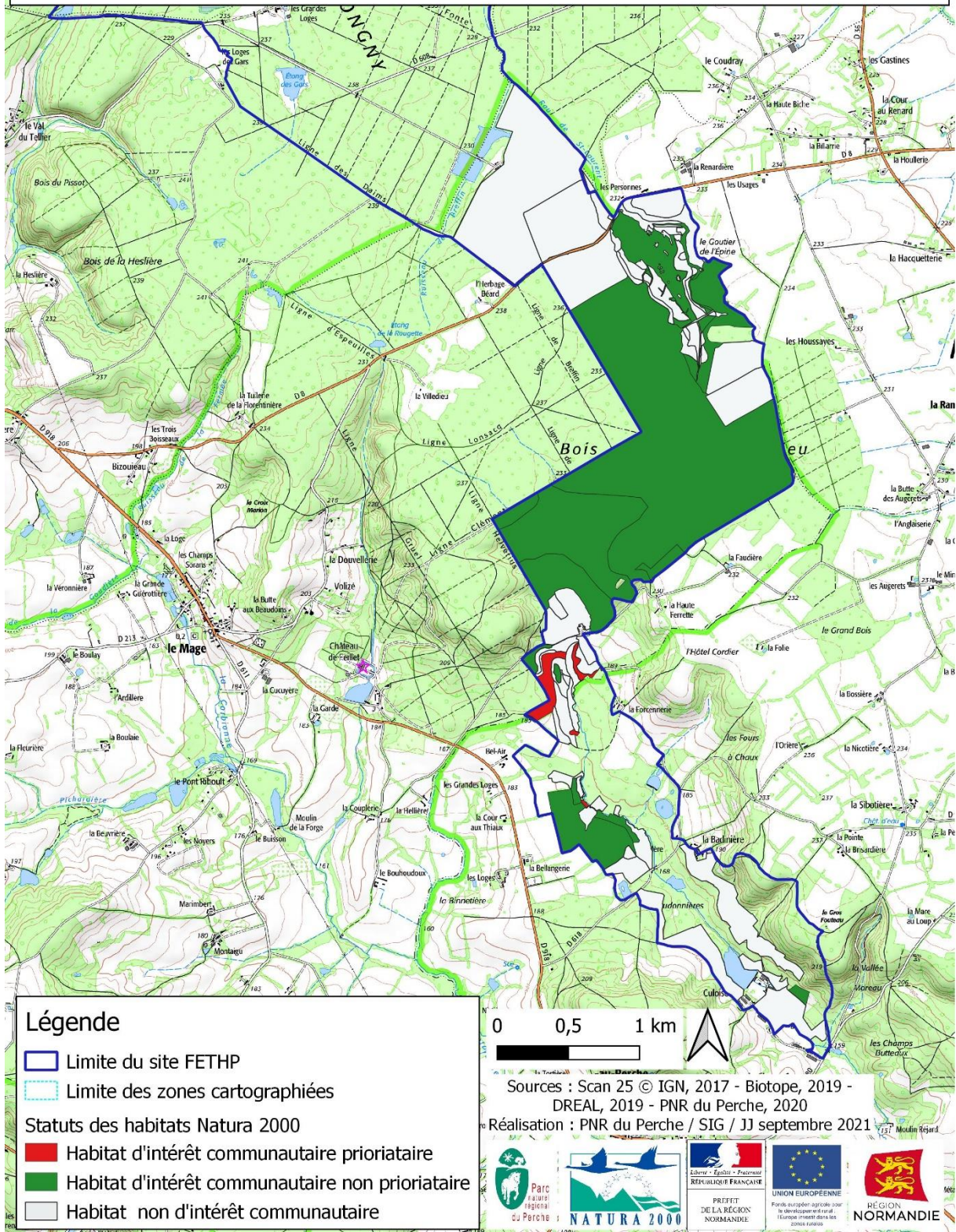


Figure 23 : Carte des habitats d'intérêt communautaire sur le sud de la chaîne des étangs

Tableau 20 : Habitats d'intérêt communautaire génériques présents sur le site

Habitats naturels d'intérêt communautaire identifiés	Code européen Natura 2000 de l'habitat naturel	Surface couverte par l'habitat (ha)
Tourbières hautes actives	7110*	0,65 ha
Marais calcaires à <i>Cladium mariscus</i> et espèces du <i>Caricion davallianae</i>	7210*	0,17 ha
Tourbières boisées	91D0*	14,84 ha
Forêts alluviales à <i>Alnus glutinosa</i> et <i>Fraxinus excelsior</i> (<i>Alno-Padion</i> , <i>Alnion incanae</i> , <i>Salicion albae</i>)	91E0*	7,26 ha
Eaux oligotrophes très peu minéralisées des plaines sablonneuses (<i>Littorelletalia uniflorae</i>)	3110	10,70 ha
Eaux stagnantes, oligotrophes à mésotrophes avec végétation des <i>Littorelletea uniflorae</i> et/ou des <i>Isoeto-Nanojuncetea</i>	3130	6,18 ha
Eaux oligo-mésotrophes calcaires avec végétation benthique à <i>Chara</i> spp.	3140	1,06 ha
Lacs eutrophes naturels avec végétation du <i>Magnopotamion</i> ou de <i>Hydrocharition</i>	3150	51,53 ha
Landes humides atlantiques septentrionales à <i>Erica tetralix</i>	4010	3,49 ha
Landes sèches européennes	4030	0,47ha
Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires (<i>Festuco-Brometalia</i>) [*sites d'orchidées remarquables]	6210	6,19 ha
Formations herbeuses à Nardus, riches en espèces, sur substrats siliceux des zones montagnardes (et des zones submontagnardes de l'Europe continentale)	6230	1,48 ha
Prairies à Molinia sur sols calcaires, tourbeux ou argilo-limoneux (<i>Molinion-caeruleae</i>)	6410	1,23 ha
Mégaphorbiaies hydrophiles d'ourlets planitiaires et des étages montagnard à alpin	6430	6,36 ha
Pelouses maigres de fauche de basse altitude (<i>Alopecurus pratensis</i> , <i>Sanguisorba officinalis</i>)	6510	38,18 ha
Tourbières de transition et tremblantes	7140	0,35 ha
Tourbières basses alcalines	7230	1,48 ha
Hêtraies atlantiques, acidophiles à sous-bois à <i>Ilex</i> et parfois à <i>Taxus</i> (<i>Quercion robur-petraeae</i> ou <i>ilici-Fagenion</i>)	9110	680,65 ha
Hêtraies de l' <i>Asperulo-Fagetum</i>	9130	482,99 ha
Vieilles chênaies acidiphiles des plaines sablonneuses à <i>Quercus robur</i>	9190	57,03 ha

Tableau 21 : Habitats d'intérêt communautaire présents sur le site (en bleu : habitats précédemment cités au FSD ; en vert : habitats ajoutés ; en gras : habitats génériques ; * : intérêt prioritaires).

Habitats naturels d'intérêt communautaire identifiés	Code européen Natura 2000 de l'habitat naturel	Surface couverte par l'habitat (ha) et % par rapport au site	État de conservation à l'issu de l'inventaire	État de conservation à l'échelle biogéographique ⁷	Origine des données / Structures ressources
Tourbières hautes actives	7110*	0,65 ha	Favorable		Biotope
	Dont 7110 non rattachable à un habitat élémentaire	0,02 ha	<i>Favorable</i>	Défavorable mauvais	
Dont Végétation des tourbières hautes actives	Dont 7110-1*	0,63 ha	<i>Favorable</i>		
Marais calcaires à <i>Cladium mariscus</i> et espèces du <i>Caricion davalliana</i> (végétations à Marisque)	7210-1*	0,17 ha	Défavorable mauvais	Défavorable inadéquat	Biotope
Tourbières boisées	91D0*	14,84 ha	Défavorable inadéquat		Biotope
	Dont 91D0* non rattachable à un habitat élémentaire	Dont 0,34 ha	Défavorable inadéquat	Défavorable inadéquat	
Dont Boulaies pubescentes tourbeuses de plaine	Dont 91D0-11*	Dont 10,19 ha	<i>Favorable</i>		
		Dont 4,31 ha	<i>Défavorable inadéquat</i>		
Forêts alluviales à <i>Alnus glutinosa</i> et <i>Fraxinus excelsior</i> (<i>Alno-Padion</i>, <i>91E0*</i>, <i>Alnion incanae</i>, <i>Salicion albae</i>)	91E0*	7,26 ha	Favorable		Biotope
	Dont 91E0* non rattachable à un habitat élémentaire	Dont 3,13 ha	Favorable	Défavorable mauvais	
Dont Aulnaies à hautes herbes	Dont 91E0-8*	Dont 2,97 ha	<i>Favorable</i>		
Dont Aulnaies-frénaies à Laîche espacée des petits ruisseaux	Dont 91E0-11*	Dont 0,12 ha	<i>Favorable</i>		
		Dont 1,04 ha	<i>Défavorable inadéquat</i>		
Eaux oligotrophes très peu minéralisées des plaines sablonneuses (<i>Littorelletalia uniflorae</i>) (Eaux stagnantes à végétation vivace)	3110-1	10,70 ha	Favorable	Défavorable mauvais	Biotope
		Dont 10,24 ha	<i>Favorable</i>		

⁷ INPN, <https://inpn.mnhn.fr/programme/rapportage-directives-nature/presentation>

oligotrophique planitiaire à collinéenne des régions atlantiques, des <i>Littorelletea uniflorae</i>)								
		Dont 0,20 ha	0,005%	Défavorable inadéquat				
		Dont 0,25 ha	0,007%	Défavorable mauvais				
Eaux stagnantes, oligotrophes à mésotrophes avec végétation des <i>Littorelletea uniflorae</i> et/ou des <i>Isaeto-Nanojuncetea</i>	3130	6,18 ha	0,168%	Favorable				Biotope
		Dont 3130 non rattachable à un habitat élémentaire	0,023%	Favorable				
Dont Eaux stagnantes à végétation vivace oligotrophique à mésotrophique planitiaire des régions continentales, des <i>Littorelletea uniflorae</i>		Dont 5,13 ha	0,140%	Favorable			Défavorable inadéquat	
		Dont 3130-2	0,006%	Défavorable mauvais				
Eaux oligo-mésotrophes calcaires avec végétation benthique à <i>Chara spp.</i> (Communautés à characées des eaux oligo-mésotrophes faiblement acides à faiblement alcalines)	3140-2	1,06 ha	0,029%	Favorable			Défavorable inadéquat	Biotope
Lacs eutrophes naturels avec végétation du <i>Magnopotamion</i> ou de <i>Hydrocharition</i>	3150	51,53 ha	1,404%	Favorable			Favorable	Biotope
		Dont 51,46 ha	1,402%	Favorable				
		Dont 3150-						
		Dont 3150-2						
Dont Plans d'eau eutrophes avec végétation enracinée avec ou sans feuilles flottantes		Dont 0,02 ha	0,001%	Favorable				
		Dont 3150-4						
Dont Plans d'eau eutrophes avec dominance de macrophytes libres submergés		Dont 0,05 ha	0,001%	Défavorable inadéquat				
Dont Rivières, canaux et fossés eutrophes des marais naturels								
Landes humides atlantiques septentrionales à <i>Erica tetralix</i>	4010	3,49 ha	0,095%	Défavorable mauvais (à vérifier)			Défavorable mauvais	Biotope

Dont Landes humides atlantiques septentrionales à Bruyère à quatre angles	Dont 4010 non rattachable à un habitat élémentaire	1,49 ha	0,041%	Défavorable mauvais				
					Dont 0,09 ha	0,002% Favorable		
Landes sèches européennes	4030	0,47 ha	0,013%	Favorable		Défavorable mauvais		
					Dont 1,92 ha	0,052% Défavorable inadéquat		
Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'emboisement sur calcaires (Festuco-Brometalia) [*sites d'orchidées remarquables]	6210	6,19 ha	0,169%	Favorable				
					Dont 3,34 ha	0,091%	Favorable	
					Dont 1,76 ha	0,048% Favorable		Défavorable mauvais
Dont Pelouses calcicoles méso-xérophiles subatlantiques	6210-22	Dont 0,54 ha	0,015%	Défavorable inadéquat				
					Dont 0,55 ha	0,015% Défavorable mauvais		
					1,48 ha	0,040%	Favorable	Défavorable mauvais
Formations herbueses à <i>Nardus</i> , riches en espèces, sur substrats siliceux des zones montagnardes (et des zones submontagnardes de l'Europe continentale) (Pelouses acidiphiles subatlantiques à nord-atlantiques)	6230-8	Dont 0,96 ha	0,026%	Favorable				
					Dont 0,52 ha	0,014% Défavorable inadéquat		
					1,23 ha	0,034%	Favorable	Défavorable mauvais
Prairies à <i>Molinia</i> sur sols calcaires, tourbeux ou argilo-limoneux (<i>Molinion-caeruleae</i>)	6410	Dont 6410 non rattachable à un habitat élémentaire	0,001%	Favorable				
					Dont 0,13 ha	0,004% Favorable		Défavorable mauvais
					Dont 0,67 ha	0,018% Favorable		
Dont Moliniaes acidiphiles atlantiques landicoles	Dont 6410-9	Dont 0,28 ha	0,008%	Favorable				
					Dont 0,11 ha	0,003% Défavorable inadéquat		
					Dont 0,11 ha	0,003% Défavorable inadéquat		

Mégaphorbiaies hydrophiles d'ourlets planitiaires et des étages montagnard à alpin	6430	Dont 6410 non rattachable à un habitat élémentaire	6,36 ha	0,173%	Défavorable inadéquat	Biotope
			0,19 ha	0,005%	Défavorable inadéquat	
			Dont 2,44 ha	0,066%	Favorable	
			Dont 0,17 ha	0,005%	Défavorable inadéquat	
Dont Mégaphorbiaies mésotrophes collinéennes	Dont 6430-4	Dont 6430-4	Dont 0,86 ha	0,023%	Défavorable mauvais	Défavorable inadéquat
			Dont 1,58 ha	0,043%	Défavorable inadéquat	
			Dont 1,12 ha	0,031%	Défavorable mauvais	
Dont Végétations des lisières forestières nitrophiles, hygrocloines, semi-sciaphiles à sciaphiles	6510	Dont 6510 non rattachable à un habitat élémentaire	38,18 ha	1,040%	Défavorable mauvais	Biotope
			3,06 ha	0,083%	Défavorable mauvais	
			Dont 2,98 ha	0,081%	Favorable	
Dont Prairies fauchées mésophiles à méso-xérophiles thermo-atlantiques	Dont 6510-3	Dont 6510-3	Dont 25,78 ha	0,702%	Défavorable inadéquat	Défavorable mauvais
			Dont 0,75 ha	0,020%	Favorable	
			Dont 0,71 ha	0,019%	Favorable	
Dont Prairies fauchées collinéennes à submontagnardes, mésophiles, mésotrophiques et basophiles	Dont 6510-6	Dont 6510-6	Dont 1,74 ha	0,047%	Défavorable inadéquat	Défavorable mauvais
			Dont 3,15 ha	0,086%	Défavorable mauvais	
			0,35 ha	0,010%	Favorable	
Dont Prairies fauchées collinéennes à submontagnardes eutrophiques	Dont 6510-7	Dont 6510-7	Dont 1,48 ha	0,040%	Défavorable mauvais	Défavorable mauvais
			680,65 ha	18,546%	Défavorable inadéquat	
			Dont 291,32 ha	7,938%	Favorable	
Dont Hétraies atlantiques, acidophiles à sous-bois à <i>Illex</i> et parfois à <i>Taxus</i> (<i>Quercion robur-petraea</i> ou <i>Illici-Fagenion</i>) (Hétraies-chênaies collinéennes à Houx)	9120-2	Dont 205,8 ha	Dont 205,8 ha	5,608%	Défavorable inadéquat	Biotope
Tourbières de transition et tremblantes (Tourbières de transition et tremblants)	7140-1		0,35 ha	0,010%	Favorable	Biotope
Tourbières basses alcalines (Végétation des bas-marais neutro-alcalins)	7230-1		1,48 ha	0,040%	Défavorable mauvais	Biotope
Hétraies atlantiques, acidophiles à sous-bois à <i>Illex</i> et parfois à <i>Taxus</i> (<i>Quercion robur-petraea</i> ou <i>Illici-Fagenion</i>) (Hétraies-chênaies collinéennes à Houx)	9120-2		680,65 ha	18,546%	Défavorable inadéquat	Biotope
			Dont 291,32 ha	7,938%	Favorable	
			Dont 205,8 ha	5,608%	Défavorable inadéquat	

4.3 Espèces d'intérêt communautaire

Le FSD du site indiquait 14 espèces d'intérêt communautaire, à partir du DocOb de 2003 et des remontées d'informations postérieures.

En 2021, toutes ces espèces sont maintenues et deux s'y ajoutent, pour un total de 16 espèces de l'annexe II de la directive « Habitats ».

Le vertigo de Des Moulins est un mollusque découvert en 2019 par le Groupe d'étude des invertébrés armoricains (GRETIA) dans la vallée de la Commeauche. L'agrion de Mercure a quant à lui été aussi signalé sur cette vallée et sur la vallée de l'Avre. L'ajout de ces deux espèces doit permettre de mieux les prendre en compte dans les études, les projets d'aménagement, les travaux et la gestion à mener.

En termes de connaissances sur la répartition des espèces, leur état de conservation et leurs effectifs, les données sont le plus souvent lacunaires et localisées. Les chauves-souris sont aujourd'hui bien connues, grâce à l'étude menée entre 2017 et 2019 par le Groupe mammalogique normand (GMN) dans le cadre de la révision du DocOb du site, sur les propriétés pour lesquelles le PNRP avait obtenu des autorisations de passage. Cependant, elles nécessitent toujours de mener des suivis dans le temps et des études complémentaires, notamment pour mieux connaître leurs sites de mise bas, particulièrement dans les bâtiments. La préservation de ces espèces est intimement liée à l'évolution de la gestion sylvicole, de la préservation du bocage et du maintien des gîtes de mise bas, d'hibernation et d'accouplement, avec la difficulté que ces derniers se trouvent le plus souvent hors site, hormis pour la barbastelle d'Europe et le murin de Bechstein.

Pour les autres espèces, les connaissances sont assez, voire très lacunaires et nécessitent un effort important de prospection ou de collecte de données auprès des partenaires. Le flûteau nageant est probablement présent sur d'autres étangs que ceux où des stations ont été identifiées, il faudrait donc le rechercher. Les dynamiques de fermetures et d'envasement sur nombre d'étangs lui est a priori défavorable.

Des espèces comme l'écrevisse à pattes blanches et le damier de la succise paraissent en très mauvais état et en régression plus ou moins marquée. Des problèmes d'isolement des populations, de concurrence avec d'autres espèces et de régression des habitats rendent complexe leur préservation.

Le triton crêté et surtout le chabot commun et la lamproie de Planer mériteraient d'être plus recherchés pour mieux connaître leurs populations et mettre, si nécessaire, des mesures de gestion en place.

L'écaille chinée et le lucane cerf-volant paraissent bien se porter et être bien présents sur le site, sans craintes particulières pour leur conservation.

Le pique-prune est une espèce potentielle sur le site. Des données historiques existent à proximité du site et les habitats propices à son développement sont présents sur le site. Un effort de prospection est nécessaire pour confirmer sa présence sur le site et mettre, si nécessaire, des mesures de gestion en place. Elle fera l'objet de fiche action pour son étude, mais ne sera pas inscrite au FSD tant que sa présence ne sera pas prouvée.

Les fiches espèces permettent d'avoir plus d'information sur chaque espèce Natura 2000 du site et sont disponibles en annexe 4.

Tableau 22 : Espèces d'intérêt communautaire présentes sur le site (en bleu les espèces précédemment citées au FSD ; en vert les espèces ajoutées ; N : protection nationale)

Nom des espèces d'intérêt communautaire identifiées	Nom commun de l'espèce	Code européen Natura 2000 de l'espèce	Estimation de la population (préciser l'unité)	Structure et fonctionnalité de la population. Habitat de l'espèce	État de conservation à l'inventaire	État de conservation à l'échelle biogéographique	Statut de protection	Tendance évolutive sur le site	Origine des données / Structures ressources
<i>Luronium natans</i>	Flûteau nageant	1831	> 2 543 pieds	Population vulnérable concentrée sur quelques stations. Herbiers aquatiques et pelouses amphibies.	Défavorable mauvais	Défavorable inadéquat	N	Menacée	Biotope, CBNB
<i>Vertigo moulinsiana</i>	Vertigo de Des Moulins	1016	1 station	Inconnues. Prairies humides, marais, tourbières.	Inconnu	Défavorable mauvais	-	Inconnue	GRETIA
<i>Autropotamobius pallipes</i>	Ecrevisse à pattes blanches	1092	Inconnue	Population vulnérable. Cours d'eau et plan d'eau de bonne qualité.	Défavorable mauvais	Défavorable mauvais	N	En régression	FDPPMA61, OFB
<i>Coenagrion mercuriale</i>	Agrion de Mercure	1044	Inconnue	Population relictuelle, fragmentée. Cours d'eau rapides et ensoleillés, avec végétation développée.	Inconnu	Défavorable inadéquat	-	Inconnue	PNRP
<i>Euplagia quadripunctaria</i>	Ecaille chinée	1078	Importante	Population fonctionnelle. Parcs, jardins.	Inconnu	Favorable	-	Stable ?	GRETIA
<i>Euphydryas aurinia</i>	Damier de la Succise	1065	Inconnue	Populations fragmentées et en déclin. Prairies humides et tourbières.	Défavorable mauvais	Défavorable mauvais	N	En régression	PNRP, GRETIA, AFFO
<i>Lucanus cervus</i>	Lucane cerf-volant	1083	Importante	Populations viables. Forêts et bocages avec vieux arbres feuillus et bois mort.	Favorable	Favorable	-	Stable	PNRP, GRETIA, ONF
<i>Lampetra planeri</i>	Lamproie de Planer	1096	Inconnue	Inconnues. Cours d'eau, voire étangs, de têtes de bassin.	Favorable	Défavorable mauvais	N	Stable ?	FDPPMA61, OFB

Nom des espèces d'intérêt communautaire identifiées	Nom commun de l'espèce	Code européen Natura 2000 de l'espèce	Estimation de la population (préciser l'unité)	Structure et fonctionnalité de la population. Habitat de l'espèce	État de conservation à l'issu de l'inventaire	État de conservation à l'échelle biogéographique	Statut de protection	Tendance évolutive sur le site	Origine des données / Structures ressources
<i>Cottus perifretum</i>	Chabot commun	5315	Inconnue	Inconnues. Cours d'eau à substrat grossier, de bonne qualité d'eau.	Favorable	Défavorable inadéquat	-	Stable ?	FDPPMA 61, OFB
<i>Triturus cristatus</i>	Triton crêté	1166	Inconnue	Population viable. Plans d'eau sans poissons, boisements, bocage.	Inconnu	Favorable	N	Stable ?	PNRP
<i>Rhinolophus hipposideros</i>	Petit Rhinolophe	1303	Probablement absent	Inconnues. Forêts caducifoliées et mixtes au sous-étage arbustif dense, ripisylves, également zones bocagères avec prairies pâturées et prairies de fauche, prés-vergers.	Inconnu	Défavorable inadéquat	N	Rare et menacé	GMN
<i>Rhinolophus ferrumequinum</i>	Grand Rhinolophe	1304	> 500-600 individus	Populations fonctionnelles, terrain de chasse sur le site. Forêts caducifoliées et mixtes richement structurées et âgées, ripisylves, zones bocagères avec prairies pâturées et prairies de fauche, prés-vergers. Présence de bétail importante.	Favorable	Défavorable inadéquat	N	En augmentation	GMN
<i>Barbastella barbastellus</i>	Barbastelle d'Europe	1308	Plusieurs colonies, effectifs inconnus	Gîtes et une partie des terrains de chasse sur le site. Sensible à la dégradation du bocage aux alentours pour son alimentation.	Favorable	Défavorable inadéquat	N	Stable ?	GMN

Nom des espèces d'intérêt communautaire identifiées	Nom commun de l'espèce	Code européen Natura 2000 de l'espèce	Estimation de la population (préciser l'unité)	Structure et fonctionnalité de la population. Habitat de l'espèce	État de conservation à l'issu de l'inventaire	État de conservation à l'échelle biogéographique	Statut de protection	Tendance évolutive sur le site	Origine des données / Structures ressources
				Forêts caducifoliées et mixtes, zones bocagères avec prairies pâturées et prairies de fauche, lisières forestières.					
<i>Myotis emarginatus</i>	Murin à oreilles échanquées	1321	> 550	Terrains de chasse. Forêts caducifoliées et mixtes, prés-vergers, parcs, jardins, étables. Affectionne la proximité des troupeaux, surtout bovins.	Favorable	Défavorable inadéquat	N	En augmentation	GMN
<i>Myotis bechsteinii</i>	Murin de Bechstein	1323	6 à 8 colonies.	Cycle complet sur le site, hormis une partie de l'hibernation. Espèce typique des chênaies et des hêtraies tempérées, bien répartie dans les forêts caducifoliées de la plaine à l'étage montagnard supérieur	Défavorable inadéquat	Défavorable inadéquat	N	En régression	GMN
<i>Myotis myotis</i>	Grand Murin	1324	4 colonies au moins. 500-600 individus	Terrains de chasse, probablement gîtes d'été, et un peu d'hibernation. Forêts caducifoliées à sol nu ou peu végétalisés, et parfois prairies fauchées ou pâturées	Favorable	Défavorable inadéquat	N	En augmentation	GMN

4.4 Autres espèces d'intérêt patrimonial

La liste des espèces patrimoniales du site (voir Tableau 23 et Tableau 24) regroupe les espèces protégées (dont les espèces de l'annexe IV de la directive « Habitats ») et les espèces à statut liste rouge égal ou supérieur à quasi menacé (NT)⁸. Pour les lépidoptères rhopalocères, c'est le statut de rareté dans l'atlas « Papillons de Normandie et des îles anglo-normandes » qui a été retenu, faute de liste rouge nationale.

Les sources utilisées sont les rapports d'études Biotope et du GMN rédigés à l'occasion de la révision du DocOb du site, le plan de gestion de l'ENS de la Bandonnière et les fiches ZNIEFF type I (hormis celles de Perche-Trappe et de Réno-Valdieu, qui concerne des territoires bien plus vastes que le site « *Forêts, étangs et tourbières du Haut-Perche* ». Le plan de gestion de la RNR de la Clairière forestière de Bresollettes a été utilisé, mais son périmètre couvrant des zones conséquentes en dehors du site Natura 2000, la présence des espèces provenant uniquement de ce document sont à considérer avec prudence et sont indiquées en gris. Pour les odonates et les amphibiens, des données proviennent également du PNRP (suivis Natura 2000, atlas des odonates du Perche, etc.).

Les oiseaux ne sont pas traités ici, étant concernés par le site « *Forêts et étangs du Perche* », superposé au site concerné par ce DocOb.

Tableau 23 : Liste des espèces végétales patrimoniales

Nom commun	Nom scientifique	Protection ⁹	Statut liste rouge BN ¹⁰	Origine des données/ Structures ressources
-	<i>Baldellia repens</i> (Lam.) Ooststr., 1959	-	NT	ZNIEFF
Airelle rouge	<i>Vaccinium vitis-idaea</i> L., 1753	N	VU	RNR
Benoîte des ruisseaux	<i>Geum rivale</i> L., 1753	R	VU	Biotope
Benoîte des ruisseaux	<i>Geum rivale</i> L., 1753	R	VU	ZNIEFF
Bois-joli	<i>Daphne mezereum</i> L., 1753	-	VU	ZNIEFF
Brunelle laciniée	<i>Prunella laciniata</i> (L.) L., 1763	-	NT	CD61, ZNIEFF
Bruyère ciliée	<i>Erica ciliaris</i> Loefl. ex L., 1753	R	VU	ZNIEFF
Bugle jaune	<i>Ajuga chamaepitys</i> (L.) Schreb., 1773	-	VU	ZNIEFF
Calament acinos	<i>Ziziphora acinos</i> (L.) Melnikov, 2016	-	NT	CD61, Biotope, ZNIEFF
Centenille naine	<i>Lysimachia minima</i> (L.) U.Manns & Anderb., 2009	-	VU	ZNIEFF
Châtaigne d'eau	<i>Trapa natans</i> L., 1753	R	RE	ZNIEFF
Choin noirâtre	<i>Schoenus nigricans</i> L., 1753	-	NT	ZNIEFF

⁸ Liste rouge de la flore vasculaire de Basse-Normandie (2015)

Liste rouge des odonates de Basse-Normandie (2011)

Liste rouge des orthoptères et espèces proches de Basse-Normandie (Orthoptera, Dermaptera, Dictyoptera, Phasmatodea) (2011)

Liste des amphibiens de Basse-Normandie comprenant la liste rouge des espèces menacées (2014)

Liste des reptiles de Basse-Normandie comprenant la liste rouge des espèces menacées (2014)

Liste des mammifères de Basse-Normandie comprenant la liste rouge des espèces menacées (2013)

⁹ N : protection nationale. R : protection régionale.

¹⁰ NA : non applicable. NE : non évaluée. DD : données insuffisantes. LC : préoccupation mineure. NT : quasi menacée. VU : Vulnérable. EN : en danger. CR : en danger critique. RE : éteint.

Nom commun	Nom scientifique	Protection ⁹	Statut liste rouge BN ¹⁰	Origine des données/ Structures ressources
Cicendie filiforme	<i>Cicendia filiformis</i> (L.) Delarbre, 1800	–	VU	ZNIEFF
Comaret des marais	<i>Comarum palustre</i> L., 1753	–	NT	Biotope, ZNIEFF
Élatine à six étamines	<i>Elatine hexandra</i> (Lapierre) DC., 1808	–	VU	Biotope, RNR, ZNIEFF
Epipactis des marais	<i>Epipactis palustris</i> (L.) Crantz, 1769	–	NT	ZNIEFF
Faux-riz	<i>Leersia oryzoides</i> (L.) Sw., 1788	R	NT	Biotope, RNR, ZNIEFF
Fougère des marais	<i>Thelypteris palustris</i> Schott, 1834	–	NT	ZNIEFF
Gaillet faible	<i>Galium debile</i> Desv., 1818	R	VU	ZNIEFF
Genêt ailé	<i>Genista sagittalis</i> L., 1753	R	–	ZNIEFF
Genêt d'Angleterre	<i>Genista anglica</i> L., 1753	–	NT	ZNIEFF
Genêt poilu	<i>Genista pilosa</i> L., 1753	R	VU	RNR
Grassette commune	<i>Pinguicula vulgaris</i> L., 1753	R	CR	ZNIEFF
Grassette du Portugal	<i>Pinguicula lusitanica</i> L., 1753	–	NT	ZNIEFF
Gymnadénie moucheur	<i>Gymnadenia conopsea</i> (L.) R.Br., 1813	–	NT	ZNIEFF
Isnardie des marais	<i>Ludwigia palustris</i> (L.) Elliott, 1817	R	EN	ZNIEFF
Jonc des chaisiers	<i>Schoenoplectus lacustris</i> (L.) Palla, 1888	–	VU	RNR, ZNIEFF
Jonc des marais	<i>Juncus tenageia</i> Ehrh. ex L.f., 1782	R	EN	ZNIEFF
Laïche à fruit barbu	<i>Carex lasiocarpa</i> Ehrh., 1784	–	VU	ZNIEFF
Libanotis des montagnes	<i>Libanotis pyrenaica</i> var. <i>libanotis</i> (L.) Reduron, 2007	R	EN	Biotope, CD61, ZNIEFF
Linaigrette à feuilles larges	<i>Eriophorum latifolium</i> Hoppe, 1800	R	EN	ZNIEFF
Linaigrette vaginée	<i>Eriophorum vaginatum</i> L., 1753	R	VU	RNR
Littorelle des étangs	<i>Littorella uniflora</i> (L.) Asch., 1864	N	NT	Biotope, RNR, ZNIEFF
Mâche dentée	<i>Valerianella dentata</i> (L.) Pollich, 1776	–	VU	ZNIEFF
Miroir de Vénus	<i>Legousia speculum-veneris</i> (L.) Chaix, 1785	–	NT	ZNIEFF
Molène lychnide	<i>Verbascum lychnitis</i> L., 1753	–	NT	CD61, ZNIEFF
Monotrope sucepin	<i>Monotropa hypopitys</i> L., 1753	–	VU	ZNIEFF
Myriophylle à feuilles alternes	<i>Myriophyllum alterniflorum</i> DC., 1815	–	NT	ZNIEFF
Myriophylle verticillé	<i>Myriophyllum verticillatum</i> L., 1753	R	NT	ZNIEFF
Nard raide	<i>Nardus stricta</i> L., 1753	–	NT	Biotope
Narthécie des marais,	<i>Narthecium ossifragum</i> (L.) Huds., 1762	R	NT	ZNIEFF
Œillet prolifère	<i>Petrorhagia prolifera</i> (L.) P.W.Ball & Heywood, 1964	–	NT	CD61, ZNIEFF
Orchis brûlé	<i>Orchis ustulata</i> L., 1753	–	VU	ZNIEFF
Orchis grenouille	<i>Coeloglossum viride</i> (L.) Hartm., 1820	R	NT	CD61, ZNIEFF
Orpin de Forster	<i>Sedum forsterianum</i> Sm., 1808	–	VU	ZNIEFF
Parnassie des marais	<i>Parnassia palustris</i> L., 1753	R	VU	ZNIEFF
Patience des marais	<i>Rumex palustris</i> Sm., 1800	–	VU	ZNIEFF
Patience maritime	<i>Rumex maritimus</i> L., 1753	–	VU	Biotope, ZNIEFF

Nom commun	Nom scientifique	Protection ⁹	Statut liste rouge BN ¹⁰	Origine des données/ Structures ressources
Pâturin des marais	<i>Poa palustris</i> L., 1759	–	RE	ZNIEFF
Petit muguet à deux feuilles	<i>Maianthemum bifolium</i> (L.) F.W.Schmidt, 1794	R	EN	ZNIEFF
Petite pyrole	<i>Pyrola minor</i> L., 1753	R	CR	ZNIEFF
Petite utriculaire	<i>Utricularia minor</i> L., 1753	R	VU	ZNIEFF
Pilulaire à globules	<i>Pilularia globulifera</i> L., 1753	N	VU	Biotope, ZNIEFF
Potamot à feuilles mucronées	<i>Potamogeton friesii</i> Rupr., 1845	–	CR	ZNIEFF
Potamot à feuilles obtuses	<i>Potamogeton obtusifolius</i> Mert. & W.D.J.Koch, 1823	–	VU	ZNIEFF
Potentille printanière	<i>Potentilla verna</i> L., 1753	–	NT	Biotope
Potentille de printemps	<i>Potentilla verna</i> L., 1753	–	NT	CD61
Renoncule blanche	<i>Ranunculus ololeucos</i> J.Lloyd, 1844	R	EN	Biotope, ZNIEFF
Renoncule en pinceau	<i>Ranunculus penicillatus</i> (Dumort.) Bab., 1874	–	VU	ZNIEFF
Renoncule tripartite	<i>Ranunculus tripartitus</i> DC., 1807	–	VU	Biotope
Renouée douce	<i>Persicaria mitis</i> (Schrank) Assenov, 1966	R	–	ZNIEFF
Rhynchospore blanc	<i>Rhynchospora alba</i> (L.) Vahl, 1805	–	VU	ZNIEFF
Rosier tomenteux	<i>Rosa tomentosa</i> Sm., 1800	–	VU	RNR
Rosolis à feuilles rondes	<i>Drosera rotundifolia</i> L., 1753	N	NT	Biotope, RNR, ZNIEFF
Rubanier nain	<i>Sparganium natans</i> L., 1753	R	EN	Biotope, RNR, ZNIEFF
Salicaire à feuilles d'hyssope	<i>Lythrum hyssopifolia</i> L., 1753	–	EN	ZNIEFF
Scirpe à inflorescence ovoïde	<i>Eleocharis ovata</i> (Roth) Roem. & Schult., 1817	R	VU	Biotope, RNR, ZNIEFF
Scirpe épingle	<i>Eleocharis acicularis</i> (L.) Roem. & Schult., 1817	–	NT	Biotope, ZNIEFF
Sélin à feuilles de carvi	<i>Selinum carvifolia</i> (L.) L., 1762	–	NT	ZNIEFF
Souchet brun	<i>Cyperus fuscus</i> L., 1753	–	NT	ZNIEFF
Utrriculaire citrine	<i>Utricularia australis</i> R.Br., 1810	R	NT	RNR, ZNIEFF
Utrriculaire commune	<i>Utricularia vulgaris</i> L., 1753	–	VU	ZNIEFF

Tableau 24 : Liste des espèces animales patrimoniales

Nom commun	Nom scientifique	Groupe	Protection ¹¹	Statut liste rouge BN ¹²	Origine des données/ Structures ressources
Agron joli	<i>Coenagrion pulchellum</i> (Vander Linden, 1825)	Odonates	–	NT	PNRP, AFFO
Cordulie à tâches jaunes	<i>Somatochlora flavomaculata</i> (Vander Linden, 1825)	Odonates	–	EN	PNRP
Grande aeschne	<i>Aeshna grandis</i> (Linnaeus, 1758)	Odonates	–	VU	CD61, RNR, ZNIEFF, PNRP
Naïade aux yeux rouges	<i>Erythromma najas</i> (Hansemann, 1823)	Odonates	–	NT	CD61, PNRP
Leste des bois	<i>Lestes dryas</i> Kirby, 1890	Odonates	–	VU	ZNIEFF, CENN, PNRP
Leste fiancé	<i>Lestes sponsa</i> (Hansemann, 1823)	Odonates	–	NT	PNRP
Leste verdoyant	<i>Lestes virens</i> (Charpentier, 1825)	Odonates	–	VU	RNR, PNRP
Naïade aux yeux rouges	<i>Erythromma najas</i> (Hansemann, 1823)	Odonates	–	NT	PNRP
Sympétrum noir	<i>Sympetrum danae</i> (Sulzer, 1776)	Odonates	–	CR	ZNIEFF, PNRP
Sympétrum vulgaire	<i>Sympetrum vulgatum</i> (Linnaeus, 1758)	Odonates	–	DD	PNRP
Azuré de la croisette, Azuré des mouillères	<i>Phengaris alcon</i> (Denis & Schiffermüller, 1775)	Lépidoptères	N	TR ¹³	ZNIEFF
Azuré de la faucille	<i>Cupido alcetas</i> (Hoffmannsegg, 1804)	Lépidoptères	–	AR	CD61
Azuré du trèfle	<i>Cupido argiades</i> (Pallas, 1771)	Lépidoptères	–	TR	ZNIEFF
Flambé	<i>Iphiclides podalirius</i> (Linnaeus, 1758)	Lépidoptères	–	AR	CD61
Gazé	<i>Aporia crataegi</i> (Linnaeus, 1758)	Lépidoptères	–	AR	CD61, ZNIEFF
Hespérie de l'alcée	<i>Carcharodus alceae</i> (Esper, 1780)	Lépidoptères	–	R	ZNIEFF
Hespérie de l'ormière	<i>Pyrgus malvae</i> (Linnaeus, 1758)	Lépidoptères	–	R	CD61, ZNIEFF
Hespérie des sanguisorbes	<i>Spialia sertorius</i> (Hoffmannsegg, 1804)	Lépidoptères	–	AR	CD61
Hespérie du brome	<i>Carterocephalus palaemon</i> (Pallas, 1771)	Lépidoptères	–	R	RNR, ZNIEFF
Hespérie du chiendent	<i>Thymelicus acteon</i> (Rottemburg, 1775)	Lépidoptères	–	AC	CD61, ZNIEFF

¹¹ N : protection nationale. R : protection régionale.

¹² NA : non applicable. NE : non évaluée. DD : données insuffisantes. LC : préoccupation mineure. NT : quasi menacée. VU : Vulnérable. EN : en danger. CR : en danger critique. RE : éteint.

¹³ Pour les lépidoptères rhopalocères, statut de rareté : TC : très communes. C : communes. AR : assez rare. R : rare. TR : très rare. D : présumées disparues. Cr : critiques.

Nom commun	Nom scientifique	Groupe	Protection ¹	Statut liste rouge BN ²	Origine des données/ Structures ressources
Mélitée du mélampyre	<i>Melitaea athalia</i> (Rottemburg, 1775)	Lépidoptères	–	AR	CD61
Mélitée du plantain	<i>Melitaea cinxia</i> (Linnaeus, 1758)	Lépidoptères	–	AR	CD61
Mélitée noirâtre	<i>Melitaea diamina</i> (Lang, 1789)	Lépidoptères	–	TR	ZNIEFF
Miroir	<i>Heteropterus morpheus</i> (Pallas, 1771)	Lépidoptères	–	AR	RNR, ZNIEFF
Nacré de la sanguisorbe	<i>Brenthis ino</i> (Rottemburg, 1775)	Lépidoptères	–	RR	CD61, RNR, ZNIEFF
Petite violette	<i>Boloria dia</i> (Linnaeus, 1767)	Lépidoptères	–	R	CD61
Thécla de l'yeuse	<i>Satyrrium ilicis</i> (Esper, 1779)	Lépidoptères	–	R	RNR
Thécla du bouleau	<i>Thecla betulae</i> (Linnaeus, 1758)	Lépidoptères	–	AR	CD61
Criquet blafard	<i>Euchorthippus elegantulus gallicus</i> Maran, 1957	Orthoptères	–	VU	CD61, ZNIEFF
Criquet des clairières	<i>Chrysochraon dispar dispar</i> (Germar, 1834)	Orthoptères	–	NT	CD61
Decticelle grisâtre	<i>Platycleis albopunctata</i> (Goeze, 1778)	Orthoptères	–	VT	CD61
Phanéroptère commun	<i>Phaneroptera falcata</i> (Poda, 1761)	Orthoptères	–	NT	CD61
Sténobothre de la Palène	<i>Stenobothrus lineatus lineatus</i> (Panzer, 1796)	Orthoptères	–	EN	CD61, ZNIEFF
Alyte accoucheur	<i>Alytes obstetricans</i> (Laurenti, 1768)	Amphibiens	N	NT	ZNIEFF
Crapaud calamite	<i>Bufo calamita</i> Laurenti, 1768	Amphibiens	N	NT	ZNIEFF
Crapaud commun	<i>Bufo bufo</i> (Linnaeus, 1758)	Amphibiens	N	LC	ZNIEFF
Grenouille agile	<i>Rana dalmatina</i> Fitzinger in Bonaparte, 1838	Amphibiens	N	LC	ZNIEFF
Grenouille d'Esculentia	<i>Pelophylax kl. esculentus</i> (Linnaeus, 1758)	Amphibiens	N	LC	CD61, ZNIEFF
Grenouille rousse	<i>Rana temporaria</i> Linnaeus, 1758	Amphibiens	N	VU	RNR, ZNIEFF
Rainette verte	<i>Hyla arborea</i> (Linnaeus, 1758)	Amphibiens	N	LC	CD61, ZNIEFF
Salamandre tachetée	<i>Salamandra salamandra</i> (Linnaeus, 1758)	Amphibiens	N	LC	ZNIEFF
Triton alpestre	<i>Triturus alpestris</i> (Laurenti, 1768)	Amphibiens	N	NT	ZNIEFF
Triton palmé	<i>Triturus helveticus</i> (Razoumowsky, 1789)	Amphibiens	N	LC	ZNIEFF
Triton ponctué	<i>Triturus vulgaris</i> (Linnaeus, 1758)	Amphibiens	N	EN	RNR, ZNIEFF
Coronelle lisse	<i>Coronella austriaca</i> Laurenti, 1768	Reptiles	N	NT	ZNIEFF
Couleuvre helvétique	<i>Natrix helvetica</i> (Lacépède, 1789)	Reptiles	N	LC	ZNIEFF
Lézard des murailles	<i>Podarcis muralis</i> (Laurenti, 1768)	Reptiles	N	–	ZNIEFF
Lézard des souches	<i>Lacerta agilis</i> Linnaeus, 1758	Reptiles	N	EN	CD61, ZNIEFF
Lézard vivipare	<i>Zootoca vivipara</i> (Lichtenstein, 1823)	Reptiles	N	NT	ZNIEFF

Nom commun	Nom scientifique	Groupe	Protection ¹	Statut liste rouge BN ²	Origine des données/ Structures ressources
Orvet fragile	<i>Anguis fragilis</i> Linnaeus, 1758	Reptiles	N	LC	CD61, ZNIEFF
Vipère péliade	<i>Vipera berus</i> (Linnaeus, 1758)	Reptiles	N	EN	CD61, RNR, ZNIEFF
Campagnol amphibie	<i>Arvicola sapidus</i> Miller, 1908	Mammifères	N	–	ZNIEFF
Crossope aquatique	<i>Neomys fodiens</i> (Pennant, 1771)	Mammifères	N	–	ZNIEFF
Écureuil roux	<i>Sciurus vulgaris</i> Linnaeus, 1758	Mammifères	N	LC	CD61
Hérisson d'Europe	<i>Erinaceus europaeus</i> Linnaeus, 1758	Mammifères	N	–	ZNIEFF
Murin à moustaches	<i>Myotis mystacinus</i> (Kuhl, 1817)	Mammifères	N	LC	GMN
Murin d'Alcathoe	<i>Myotis alcathoe</i> Helvesen & Heller, 2001	Mammifères	N	LC	GMN
Murin de Daubenton	<i>Myotis daubentonii</i> (Kuhl, 1817)	Mammifères	N	LC	GMN
Murin de Naterrer	<i>Myotis nattereri</i> (Kuhl, 1817)	Mammifères	N	LC	GMN
Muscardin	<i>Muscardinus avellanarius</i> (Linnaeus, 1758)	Mammifères	N	–	ZNIEFF
Noctule commune	<i>Nyctalus noctula</i> (Schreber, 1774)	Mammifères	N	VU	GMN
Noctule de Leisler	<i>Nyctalus leisleri</i> (Kuhl, 1817)	Mammifères	N	VU	GMN
Oreillard gris	<i>Plecotus austriacus</i> (J.B. Fischer, 1829)	Mammifères	N	DD	GMN
Oreillard roux	<i>Plecotus auritus</i> (Linnaeus, 1758)	Mammifères	N	LC	GMN
Pipistrelle commune	<i>Pipistrellus pipistrellus</i> (Schreber, 1774)	Mammifères	N	LC	GMN
Pipistrelle de Kuhl	<i>Pipistrellus kuhlii</i> (Kuhl, 1817)	Mammifères	N	LC	GMN
Pipistrelle de Nathusius	<i>Pipistrellus nathusii</i> (Keyserling & Blasius, 1839)	Mammifères	N	NT	GMN
Sérotine commune	<i>Eptesicus serotinus</i> (Schreber, 1774)	Mammifères	N	LC	GMN

4.5 Espèces exotiques envahissantes

Plusieurs espèces classées exotiques envahissantes (Douville et Waymel, 2019 ; délibération du Conseil scientifique du patrimoine naturel de la Basse-Normandie du 9 avril 2009) pouvant occasionner d'important dégâts écologiques, économiques, voire sanitaires, sont présentes sur le site :

- L'écrevisse américaine (*Faxonius limosus*), l'écrevisse de Californie, ou signal (*Pacifastacus leniusculus*) et surtout l'écrevisse de Louisiane (*Procambarus clarkii*) sont présentes sur la plupart des cours d'eau et plans d'eau du site. Les deux premières sont souvent associées dans les mêmes lieux, la dernière est généralement présente seule. Toutes occasionnent des dégâts sur la faune et la flore aquatiques, notamment sur l'écrevisse à pattes blanches (concurrence, transmission de maladies¹⁴). Certains propriétaires d'étangs et pisciculteurs les régulent à l'aide de nasses ;

¹⁴ Peste de l'écrevisse, (*Aphanomyces astaci*)

- Le ragondin (*Myocastor coypus*) est très présent sur les plans d'eau et rivières, où il cause d'importants dégâts sur les digues, les berges et la végétation. Cela peut fortement réduire la biodiversité végétale et animale (poissons, oiseaux d'eau, etc.). L'espèce est régulée sur certains étangs ;
- Le rat musqué (*Ondatra zibethicus*) est également présent, mais en moindre quantité car fortement concurrencé par le ragondin. Comme le ragondin, il occasionne des dégâts, mais moins importants ;
- La bernache du Canada (*Branta canadensis*) est présente sur la plupart des étangs du site. Outre le dérangement occasionné aux autres oiseaux, elle peut provoquer ponctuellement des dégâts sur les habitats naturels ;
- Le robinier faux-acacia (*Robinia pseudoacacia*) est une espèce fréquemment plantée dans les haies, ou parfois sous forme de boisements, qui peut devenir très envahissant en raison notamment de sa faculté à recéper et drageonner ;
- La renouée du Japon (*Reynoutria japonica*) est présente dans certains secteurs. C'est également une plante difficile à maîtriser et éradiquer.

5 Contexte socio-économique

5.1 Sylviculture

La sylviculture est l'activité humaine dominante sur le site, la forêt couvrant 2 987 ha du site, soit 81 % de sa surface totale. Elle est omniprésente sur tous les secteurs du site, sauf sur le secteur de la Bandonnière.

5.1.1 Histoire des forêts du site

Le Perche est reconnu pour ces massifs forestiers. Le nom même du Perche désigne la forêt : le radical « perk » serait une racine indo-européenne pour nommer les arbres, d'où le latin *Pertica*, la perche, le long bois, et aussi le Perche.

Dès le Néolithique (6 000 à 2 000 ans avant notre ère), la forêt a été défrichée pour laisser la place aux cultures. Les massifs forestiers ont subsisté sur des terrains moins favorables aux cultures et pour répondre aux besoins en bois d'œuvre et d'énergie, gibiers et autres ressources. Leur gestion a été orientée en fonction de ces besoins. Les forêts percheronnes ne sont donc pas des espaces naturels sauvages, mais des milieux gérés depuis des siècles : les essences ciblées, la densité et leur mode d'exploitation façonnent la forêt, le paysage et la biodiversité. L'exploitation de ces forêts est donc normale et ancienne.

Les forêts ont donc fortement évolué avec les besoins en bois de la population. A l'échelle du site, plusieurs périodes ont fortement influencé la forêt (Amis du Perche, 1984) :

- 1100-1561 : la gestion des forêts royales (Perche et Réno) se fait surtout par jardinage¹⁵. Une partie des forêts est toutefois gérée en taillis. Un pâturage important a lieu dans le sous-bois, avec dégradation de la régénération.
- 1561-1665 : la gestion des forêts royales passe à une exploitation par tire et aire (exploitation par surface de proche en proche), en futaie régulière¹⁶ (lors des coupes, des semenciers sont gardés, et 10 ans après la régénération en sélection de jeunes chênes ou hêtres sont éclaircies pour les conduire en futaie) ou en taillis sous futaie¹⁷ selon les secteurs. Certaines parcelles précédemment en futaie sont converties en taillis sous futaie, avec pour essences objectifs les chênes et secondairement les hêtres. D'autres parcelles moins favorables sont gérées en taillis. Pour les futaies, la révolution est fixée à 100 ans pour Réno et 150 ans pour le Perche.
- La forêt du Valdieu, propriété du monastère du même nom, est conduite essentiellement en futaie jardiné.
- 1665-1669 : il est constaté de gros dégâts des troupeaux et des abus des droits d'usages et des gestionnaires sur les prélèvements de bois. En réaction, le pâturage est règlementé et le personnel repris en main. La gestion repasse à une futaie (révolution de 150 ans pour le Perche, 100-120 ans pour Réno), selon le même mode de régénération d'auparavant et toujours en tire et aire. Les cours

¹⁵ Abattage ponctuel d'arbres en fonction des besoins (construction, chauffage, bois énergie)

¹⁶ Mode de gestion où les arbres des essences principales sont du même âge, et sont donc tous exploités dans un temps très court (coupes à blanc) d'œuvre.

¹⁷ Mode de gestion mélangeant la futaie, avec de grands arbres destinés à la production de bois d'œuvre, surplombant un taillis, avec des arbres plus jeunes régulièrement coupés et recépés, destinés à la production de bois de chauffage.

du bois étant localement bas par manque de débouchés locaux, des forges ont été développées pour exploiter le fer, la force hydraulique et le bois. Ce débouché n'a pas fonctionné longtemps, le minerai s'avérant moins abondant que prévu. Cette activité sidérurgique s'étend du XVI^e au XIX^e siècle. La forge de Longny est alors la plus importante du secteur mais d'autres sites sidérurgiques existent sur le site (Amis du Perche, 2015). Le charbon de bois provient en partie des forêts royales et monastiques, mais d'autres forêts sont régulièrement exploitées en taillis. L'étang du Belloy est créé par extraction du minerai de fer puis de la silice, et les bois alentours approvisionnent forges et verreries. Cette activité a décliné aux XVIII^e–XIX^e siècles en raison du remplacement du charbon de bois par le charbon de terre et de la perte de rentabilité face au développement d'une industrie lourde dans d'autres régions plus minières.

- À cette époque, la forêt monastique du Valdieu semble toujours conduite en futaie jardinée. La forêt monastique de la Trappe est probablement gérée en taillis à faible révolution, voire surexploitée.
- 1781-1782 : En 1774, le futur Louis XVIII reçoit le Perche en apanage et devient donc propriétaire de ses forêts royales. Dans ces forêts, il est constaté lors de la définition des aménagements en 1781 un usage essentiellement de production de charbon de bois, et secondairement de bois de construction et de chauffage. Il est préconisé pour ces forêts un passage de la futaie au taillis sous futaie (sur 80% de Réno et 66% du Perche). A cette époque, la révolution de la futaie passe à 100 ans.
- La forêt de la Trappe, elle est surexploitée au XVIII^e siècle pour fournir les forges locales, avec un taillis à révolution de 15 ans appauvrissant les sols. La forêt du Valdieu est gérée pour moitié en haute futaie et pour moitié en « taillis » avec une révolution de 19 ans.
- À la Révolution, les forêts monastiques et princières sont confisquées et deviennent des forêts domaniales, propriétés privées de l'État. Toutefois, la gestion précédente continue à être mise en œuvre sur la forêt de Perche-Trappe et de Réno.
- Dans les années 1870, des aménagements préconisent un passage en futaie régulière sur Perche-Trappe avec une révolution de 150 ans. Toutefois, dans la forêt de la Trappe, le taillis à révolution de 15 ans puis le taillis sous futaie à révolution de 30 ans perdureront pendant plusieurs décennies. À cette époque, des résineux sont implantés, compte tenu de l'appauvrissement du sol. La gestion par futaie régulière est également mise en place sur Réno-Valdieu.
- En 1930, la révolution des futaies domaniales est portée à 180 ans.
- À la fin des années 40, les forêts privées, souvent gérées en taillis sous futaie ou futaie irrégulière¹⁸ pour la production de bois de chauffage, charbon de bois, piquets et bois de construction, apparaissent ainsi comme clairsemées sur les photos (Amis du Perche, 1974). Les grands arbres ont une révolution de 100 ans pour les hêtres, frênes et charmes et 150-200 ans pour les chênes. La partie taillis est exploitée tous les 15-20 ans pour le bois de chauffage. Mais le développement du fuel puis de l'électricité à partir de cette époque diminue les besoins en bois pour le chauffage, ce qui provoque la diminution et la disparition des taillis. Les taillis sous futaie sont convertis en futaie irrégulière et, pour les autres parcelles, la futaie régulière devient la norme. Les parcelles paraissent donc plus hétérogènes sur les photos aériennes récentes, avec une juxtaposition de parcelles coupées, en régénération ou âgées, plus denses.

La futaie régulière est mise en place majoritairement dans les forêts domaniales depuis la fin du XIX^e siècle. Les forêts privées sont actuellement principalement des futaies régulières et, pour une petite part, des futaies irrégulières. La futaie régulière permet de faciliter la gestion et l'exploitation des parcelles, et

¹⁸ Mode de gestion où les arbres des essences principales sont du même âge, et sont donc tous exploités dans un temps très court (coupes à blanc).

implique une régénération naturelle par coupes successives des bois de même âge, s'étalant en forêt domaniale sur 15 à 20 ans. Dans le cas d'essences inadaptées à la station, leur régénération se fait par plantation et passe par la réalisation d'une coupe à blanc, entraînant une modification brutale de l'habitat et des paysages. La coupe d'arbres peut provoquer des problèmes d'acceptation auprès du grand public. La population a une impression d'augmentation de la fréquence des coupes, de la « destruction » des forêts et du paysage et d'une diminution de la densité forestière. En effet, le principe des coupes successives de régénérations naturelles, et encore plus celles à blanc, est mal perçu par une partie de la société. Pour pallier à ce problème, les exploitants et gestionnaires expliquent de plus en plus la gestion mise en œuvre vers le grand public qui oublie le rôle premier de production de bois de ces massifs.

Cette gestion à l'échelle parcellaire impacte la biodiversité forestière (parcelles avec des arbres d'âge similaire, modification brutale de l'habitat) et les paysages (aspect du sous-bois, coupe de toute la parcelle dans un court laps de temps). La recherche d'un équilibre écologique à l'échelle du massif forestier pose des problèmes pour les espèces peu mobiles (en termes de gîtes) et/ou avec un petit territoire. Cela peut impacter la biodiversité au-delà de la limite de la parcelle exploitée. Par exemple, l'exploitation d'une parcelle peut engendrer la destruction des gîtes et la disparition de la colonie d'un chiroptère forestier comme le murin de Bechstein, qui ne retrouve pas facilement un réseau de gîtes favorables de remplacement à proximité. Une solution à ce problème pourrait être la mise en place d'une gestion subdivisant les parcelles pour que la coupe soit graduelle, permettant aux chauves-souris de s'adapter progressivement à la modification de l'environnement. La futaie régulière constituerait alors, à l'échelle du massif, une mosaïque d'habitats plus fine. Cette gestion pourrait aussi faciliter l'adaptation des peuplements aux effets du changement climatique. Cela atténuerait également l'impact paysager des coupes. Une bonne connaissance des colonies et des populations de chiroptères (mais aussi d'oiseaux) permet d'aider les gestionnaires à orienter leur mode d'exploitation pour une meilleure prise en compte de la biodiversité.

La conduite des parcelles peuplées de chênes évolue également, avec un peuplement moins dense permettant une croissance plus rapide et une mise en régénération plus précoce (160-180 ans au lieu de 180-200 ans), les arbres ayant le même diamètre. Cela permet aussi de limiter les risques de dépérissement face au changement climatique. Ces arbres moins âgés sont moins intéressants pour la biodiversité comme les pics, les chiroptères ou le Lucane cerf-volant. Pour remédier à cela, des îlots de vieillissement et de senescence dans les massifs forestiers sont mis en place en forêts domaniales.

Une évolution supplémentaire du paysage forestier dans les années à venir est aussi à anticiper. En effet, un nombre important de parcelles arrive à leur âge d'exploitation et va être exploité dans une période restreinte. De plus, l'État incite à la dynamisation de la filière bois et un développement du bois énergie et de construction, conduisant à des coupes plus importantes sur le territoire.

5.1.2 Statut des forêts

Les principaux massifs forestiers présents sur le site sont : Perche-Trappe, Réno-Valdieu, Charencey, la Milasse, Longny et Villedieu (voir Figure 24).

Ces forêts révèlent de différents types de propriété. La forêt publique est divisée en 3 propriétés : les forêts domaniales de Réno-Valdieu et du Perche et de la Trappe et la forêt départementale de la Milasse. Le reste de la forêt est privé et se situe principalement sur le secteur de la chaîne des étangs (voir Tableau 25).

Tableau 25 : Répartition des surfaces forestières publiques et privées (Sources : BD Forêt, 2019)

	Surface	Pourcentage
Forêt publique	881,9 ha	30%
<i>Dont forêt domaniale de Réno-Valdieu</i>	446,0 ha	15%
<i>Dont forêt domaniale du Perche et de la Trappe</i>	370,7 ha	12%
<i>Dont forêt départementale de la Milasse</i>	65,2 ha	2%
Forêt privée	2 105,0 ha	70%
Total	2 986,9 ha	100%

La gestion des forêts est spécifiée dans plusieurs documents qui donnent les orientations à l'échelle régionale. Pour les forêts publiques, il s'agit du schéma régional d'aménagement de Basse-Normandie et les directives régionales d'aménagement de Basse-Normandie qui sont rédigés par l'Office national des forêts (ONF). La gestion des forêts privées doit respecter le schéma régional de gestion sylvicole de Basse Normandie établi par le Centre national de la propriété forestière (CNPF) de Normandie. Ces documents fixent des recommandations sur le mode de gestion, l'âge et/ou le diamètre d'exploitabilité optimum, le choix des essences, le type de régénérations, les traitements des peuplements...

La forêt sur le site Natura 2000 "Forêts, étangs, tourbières du Haut-Perche"

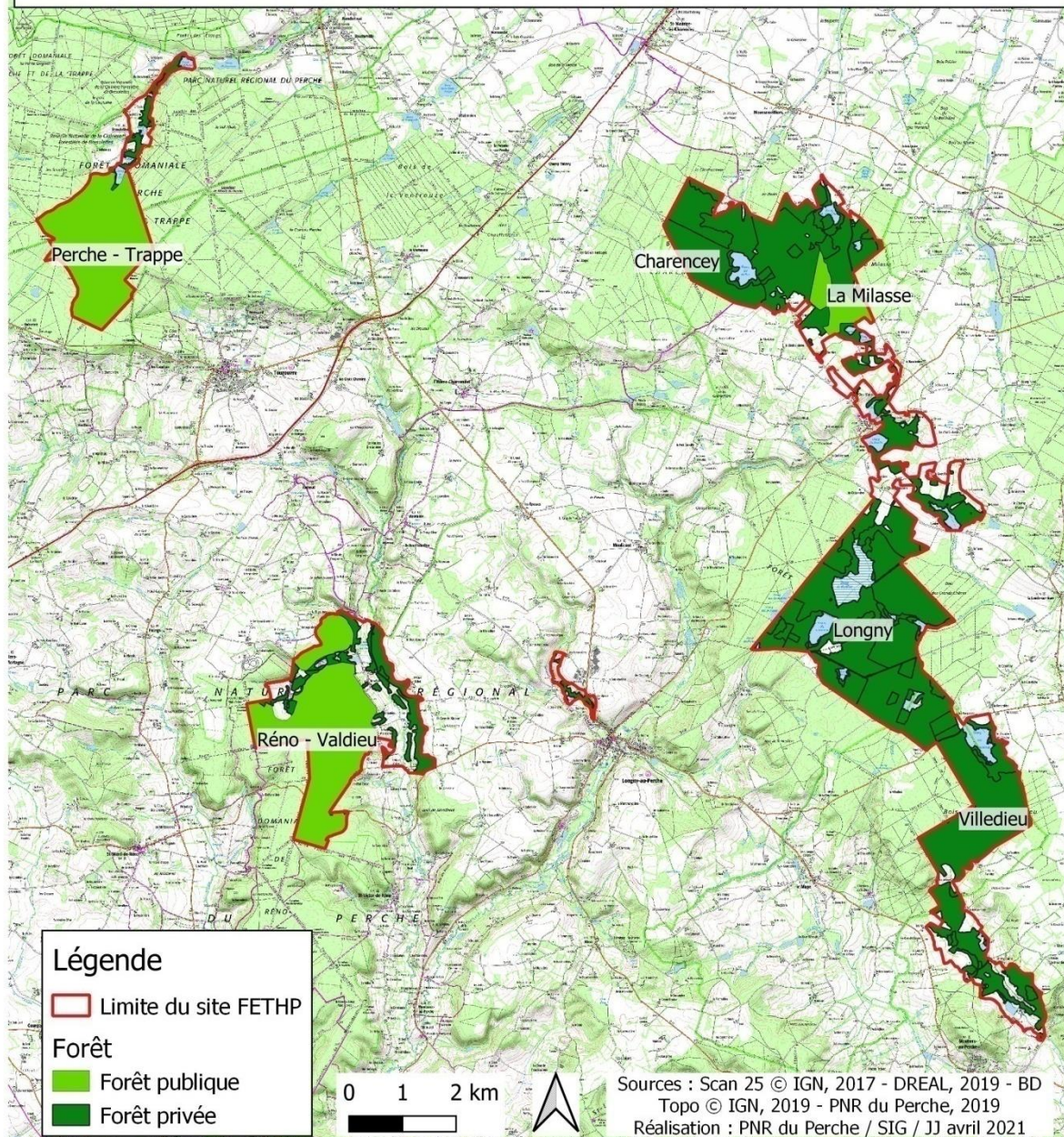


Figure 24 : Principaux massifs et répartition des forêts publiques et privées du site Natura 2000 « Forêts, étangs et tourbières du Haut-Perche »

5.1.3 Forêts publiques

Les forêts domaniales de Perche-Trappe et de Réno-Valdieu sont propriétés de l'État et sont gérées par l'ONF. Le code forestier établit que la gestion des forêts domaniales doit être durable et multifonctionnelle.

Les quatre fonctions de ces forêts sont :

- La production ligneuse ;
- La protection de la biodiversité et des fonctionnalités écologiques ;
- La fonction sociale (paysage et accueil du public, ressource en eau potable) ;
- La protection contre les risques naturels.

La gestion de ces forêts est décrite dans un document de gestion appelée aménagement forestier qui est valable pour une durée de 20 ans. L'article D 212-1 du code forestier fixe le contenu des aménagements, qui doivent contenir (ONF, 2012) :

- Des analyses préalables portant sur le milieu naturel, le patrimoine culturel et les besoins (en matière économique, sociale et environnementale) des utilisateurs et des titulaires de droits réels ou personnels ;
- Une partie technique qui rassemble des renseignements généraux sur la forêt, une évaluation de la gestion passée, la présentation des objectifs de gestion durable ainsi que les moyens à mettre en œuvre pour les atteindre, la programmation des coupes et des travaux sylvicoles ;
- Une partie économique qui comprend notamment le bilan financier prévisionnel des programmes d'action envisagés.

Les aménagements pour les forêts de Perche-Trappe et Réno-Valdieu sont valables pour les périodes respectives de 2021-2040 et 2015-2034.

L'ensemble des données utilisées dans cette partie provient de l'ONF et des aménagements forestiers des forêts domaniales et sont à l'échelle de l'ensemble des forêts domaniales, situées en partie hors du site.

L'ensemble des deux forêts domaniales est principalement constitué de futaie régulière de chêne sessile de qualité et en bon état sanitaire (voir Figure 25). La sylviculture sur ces parcelles forestières se fait au profit d'une essence dominante et d'essences secondaires. Par exemple, le Chêne sessile est souvent accompagné du hêtre commun dans la forêt de Perche-Trappe et encore plus de Réno-Valdieu, d'autres feuillus et du pin sylvestre. Les deux forêts connaissent des contraintes liées à la présence du hêtre commun, dont la dynamique n'est pas suffisamment contenue peut parfois se faire au détriment de certains peuplements de chênes, qui sont les essences ciblées (ONF, 2015 ; ONF, 2020). Des résineux sont présents sur les deux forêts, surtout sur Perche-Trappe, avec majoritairement du pin sylvestre, adapté aux versants sableux sur lesquels il est implanté. Cette essence est en bon état sanitaire. Les résineux sont moins favorables à la biodiversité (essence allogène, acidification des sols...) que les feuillus autochtones. La présence plus importante de résineux sur la forêt de Perche-Trappe s'explique par la surexploitation historique de la forêt de la Trappe qui a appauvri les sols. De nombreux résineux ont été plantés, car plus adaptés à ces sols pauvres. L'ONF souhaite remplacer les résineux arrivés à maturité par du chêne sessile sur les stations où la potentialité du sol le permet.

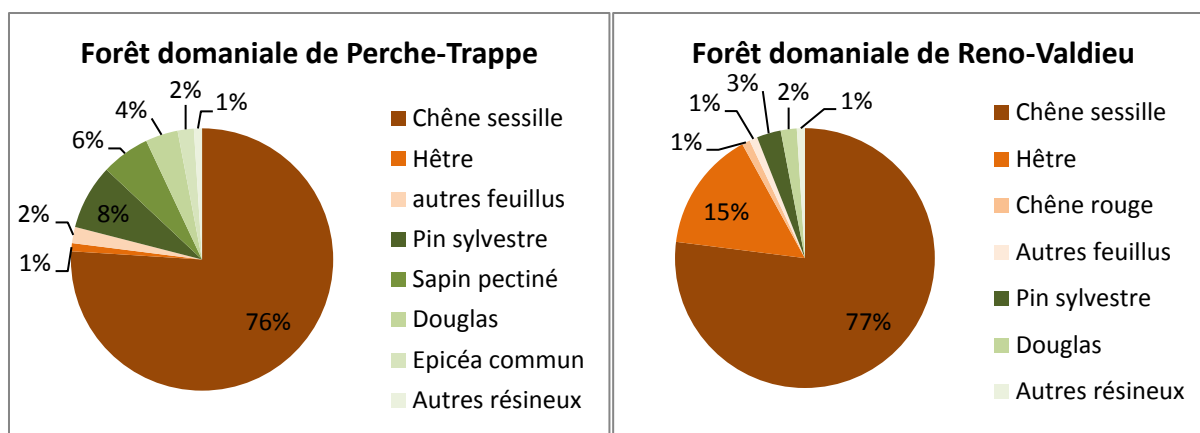


Figure 25 : Occupation des essences dans l'étage dominant des forêts domaniales du site Natura 2000 "Forêts, étangs et tourbières du Haut-Perche" (sources : Aménagement forestier de Perche-Trappe et Réno-Valdieu)

La répartition des essences par classe d'âge dans l'ensemble des deux forêts est relativement homogène mais présente des pics autour de 30 ans et de 150 ans (voir Figure 26). La forêt de Réno-Valdieu montre plus de parcelles de classe d'âge avancé, avec 40% de la surface de la forêt couvert par des parcelles constituées d'arbres de 150 ans ou plus, contre 24% pour la forêt de Perche-Trappe (ONF, 2015 ; ONF, 2020). Cela est probablement dû à la plus forte proportion de parcelles de résineux, exploités plus tôt que les chênes. L'hétérogénéité de la structure des classes d'âge et, surtout, la présence de vieux arbres et/ou sénescents porteurs de micro-habitats est importante pour la conservation de la biodiversité et d'un grand nombre d'espèces forestières comme le lucane cerf-volant, la barbastelle, le murin de Bechstein, etc. Pour limiter l'impact de l'hétérogénéité de la structure des classes d'âge, l'ONF met en place des îlots de vieillissement¹⁹ et de sénescence²⁰, très favorables à la biodiversité. Ils représentent respectivement 98 ha et 15 ha pour la forêt de Perche-Trappe et 38,02 ha et 2,82 ha pour la forêt de Réno-Valdieu.

¹⁹ Un îlot de vieillissement est un secteur où les bois ne sont pas récoltés à leur âge d'exploitabilité habituel, mais jusqu'à deux fois cet âge. Les arbres conservent un objectif de production et sont dans tous les cas récoltés avant leur dépérissement.

²⁰ Un îlot de sénescence est un secteur où la forêt n'est plus exploitée. Ceci implique que les bois morts, au sol et sur pied, sont laissés sur place.

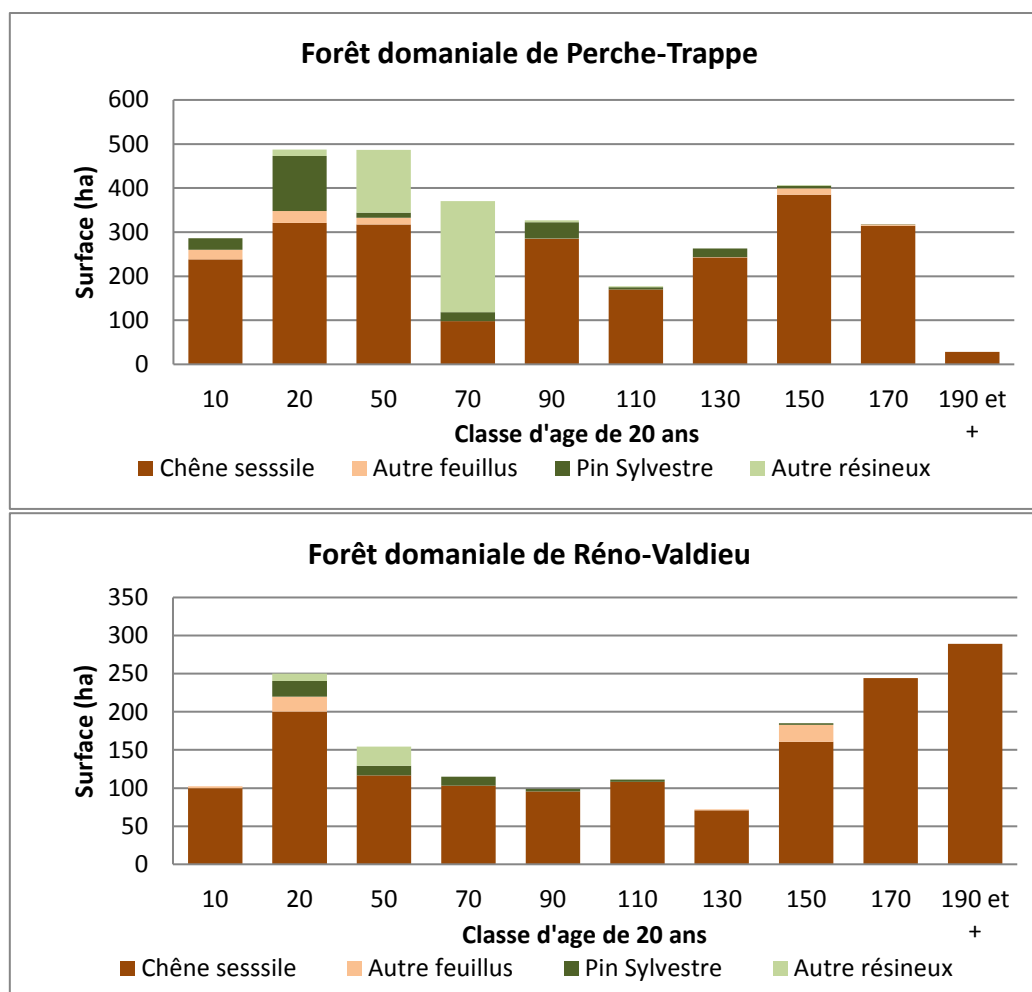


Figure 26 : Répartition des essences par classe d'âge dans les forêts domaniales du site Natura 2000 « Forêts, étangs et tourbières du Haut-Perche » (sources : aménagements forestiers de Perche-Trappe et Réno-Valdieu)

Le volume de bois exploité sur l'ensemble des deux forêts est estimé sur les 5 dernières années (2016-2020) à 73 806 m³, avec une production un peu plus importante pour la forêt de Perche-Trappe (voir Tableau 26). À l'échelle de la charte forestière du territoire du Perche, l'ONF estime que les forêts domaniales, constituant 22% des forêts, sont les plus productives, les volumes exploités représentant 60% de la production annuelle de bois (PNRP, 2020).

Tableau 26 : Volume de bois exploité dans les forêts domaniales du site Natura 2000 « Forêts, étangs et tourbières du Haut-Perche » (sources : ONF, 2020)

Année	Volume de bois exploité (m ³)		
	Forêt de Perche-Trappe	Forêt de Réno-Valdieu	Total forêt domaniale
2016	10 314	7 030	17 344
2017	8 933	8 331	17 264
2018	9 565	4 829	14 394
2019	6 999	6 574	13 573
2020	5 205	6 026	11 231
Total sur 5 ans	41 016	32 790	73 806

La forêt départementale de la Milasse est soumise au régime forestier impliquant une conservation patrimoniale de la forêt prenant en compte les quatre fonctions de la forêt. La forêt doit donc avoir un

plan d'aménagement forestier, un programme annuel de travaux et de coupes. Sa gestion est déléguée à l'ONF. La forêt est dominée par des feuillus (BD Forêt, 2019).

5.1.4 Forêts privées

Le parcellaire forestier privé est assez morcelé avec une situation contrastée. Les massifs de Perche-Trappe et Réno-Valdieu, sont essentiellement composés de petites propriétés en bordure des forêts domaniales ou sur d'anciens terrains agricoles. La chaîne des étangs, comprend quant-à-elle davantage de grandes propriétés, supérieures à 25 ha dont 5 présentant des superficies supérieures à 100 ha (voir Tableau 27).

Tableau 27 : Répartition des forêts en fonction de la taille des propriétés (source : cadastre)

	Nombre de propriétaires	Surface (ha)	Pourcentage de la surface forestière privée
Inférieure à 4 ha	166	119	6%
Entre 4 et 10 ha	12	81	4%
Entre 10 et 25 ha	14	242	11%
Entre 25 et 100 ha	3	125	6%
Supérieure ou égal à 100 ha	5	1 663	73%
Total	200	2 105	100%

Un grand nombre de propriétaires forestiers implique une différenciation d'objectifs et de modes de gestion. Il est donc difficile de dégager des tendances pour l'ensemble des propriétés privées. Les propriétés peuvent avoir différents statuts : propriété en nom propre, société civile immobilière, groupement forestier... Les petits propriétaires peuvent également se regrouper, afin de faciliter la gestion et l'exploitation de la forêt (mutualisation des travaux forestiers, de la création de pistes de dessertes).

Les propriétaires forestiers sont représentés ou conseillés par plusieurs structures :

- Le Centre national de la propriété forestière de Normandie, établissement public, dont le conseil d'administration est élu par les propriétaires forestiers. Il a pour missions d'orienter la gestion des forêts privées avec l'agrément des documents de gestion durable, et de rédiger les schémas régionaux de gestion sylvicole et des règles de gestion adaptées à la région, de conseiller et former par la réalisation d'études et d'expérimentations sur la forêt, de diffuser des méthodes de sylviculture auprès des propriétaires et de regrouper certaines propriétés privées très morcelée ;
- Le Centre d'études techniques et économiques forestières Perche et Beauce rassemble des propriétaires forestiers qui souhaitent compléter leur connaissance technique de la filière, réaliser des expérimentations et parfaire leur formation technique. Ces sujets peuvent être d'ordres techniques, économiques ou réglementaires. Ils organisent notamment des réunions thématiques pour les propriétaires ;
- Le Syndicat des propriétaires forestiers sylviculteurs de l'Orne a pour missions de défendre et représenter les propriétaires forestiers dans toutes les instances départementales et régionales et d'informer et conseiller ses adhérents sur la réglementation, la fiscalité et la gestion forestière. Il compte 350 adhérents, représentant une surface de 25 000 ha ;

Les coopératives forestières et les experts forestiers conseillent les propriétaires, notamment en rédigeant les documents de gestion forestiers, et assure parfois la gestion des propriétés.

La gestion des forêts privées est encadrée par deux documents de gestion durable, selon la surface de la propriété privée (La forêt bouge, 2021) :

- Le plan simple de gestion est obligatoire pour les forêts privées de plus de 25 ha, et volontaire pour celles de plus de 10 ha. Il permet au propriétaire forestier de planifier une gestion durable de sa forêt en se fixant des objectifs économiques, patrimoniaux ou encore environnementaux, en tenant compte du potentiel et des contraintes existantes. Il est établi par le propriétaire ou son mandataire pour une période de 10 à 20 ans ;
- Le règlement type de gestion s'adresse aux propriétaires ne rentrant pas dans le cadre d'une obligation de plan simple de gestion. Ce document définit les modalités d'exploitation de la forêt, par grands types de peuplements pour une garantie une gestion durable. Le propriétaire s'engage à ce que son bien soit géré pendant 10 ans.

Sur le site Natura 2000, 86% de la forêt privée est dotée d'un document de gestion durable en 2020, soit 17 documents de gestion durable dont 16 plans simple de gestion et 1 code de bonnes pratiques sylvicoles.

Les forêts privées du site sont principalement constituées de feuillus sur 95% de la surface, avec une dominance des chênes sur 42% (voir Figure 27 et Figure 28). La présence de conifères est faible avec seulement 1% de la surface.

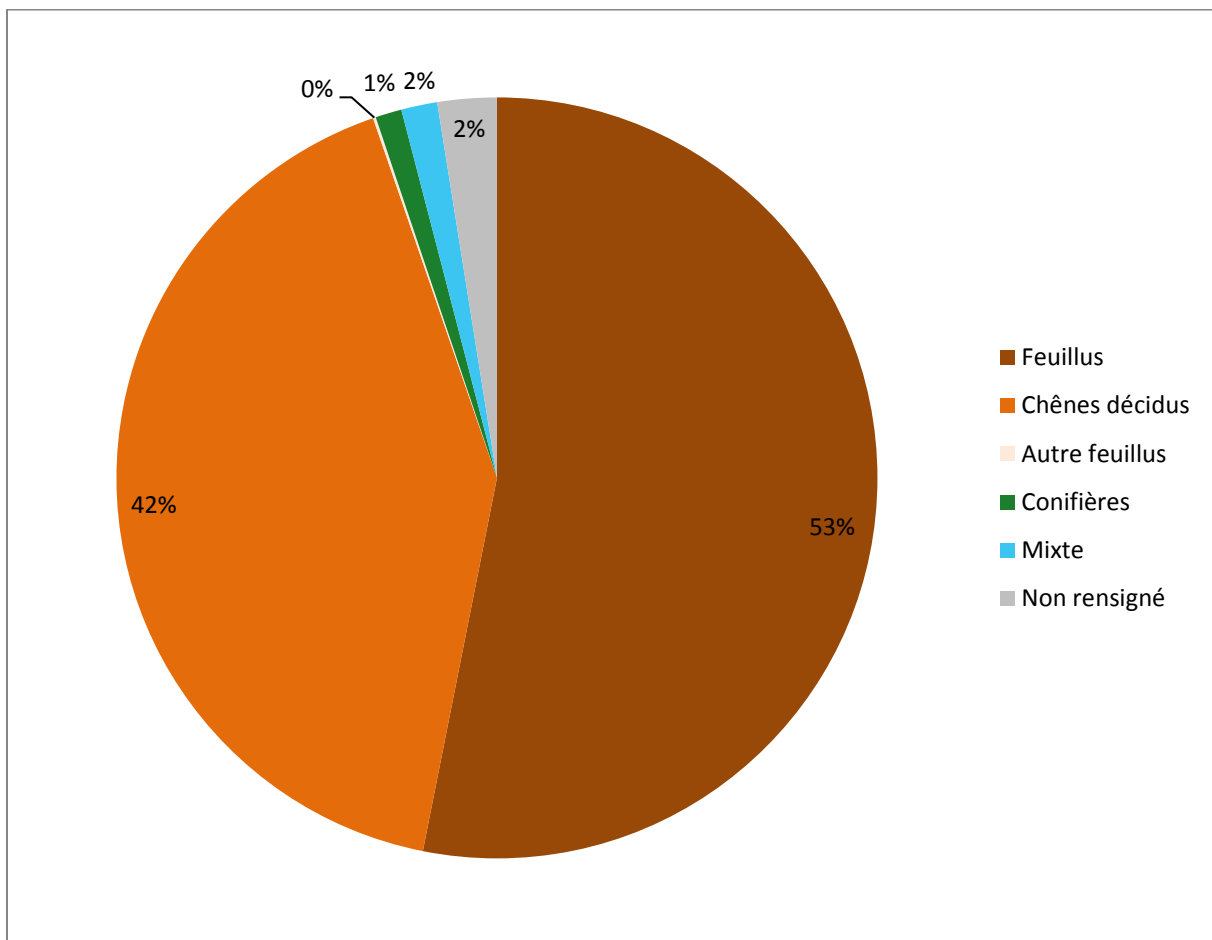


Figure 27 : Occupation des essences dans l'étage dominant des forêts privées du site Natura 2000 « Forêts, étangs et tourbières du Haut-Perche » (sources : BD forêts, 2019)

Essences dominantes des forêts du site Natura 2000 "Forêts, étangs, tourbières du Haut-Perche"

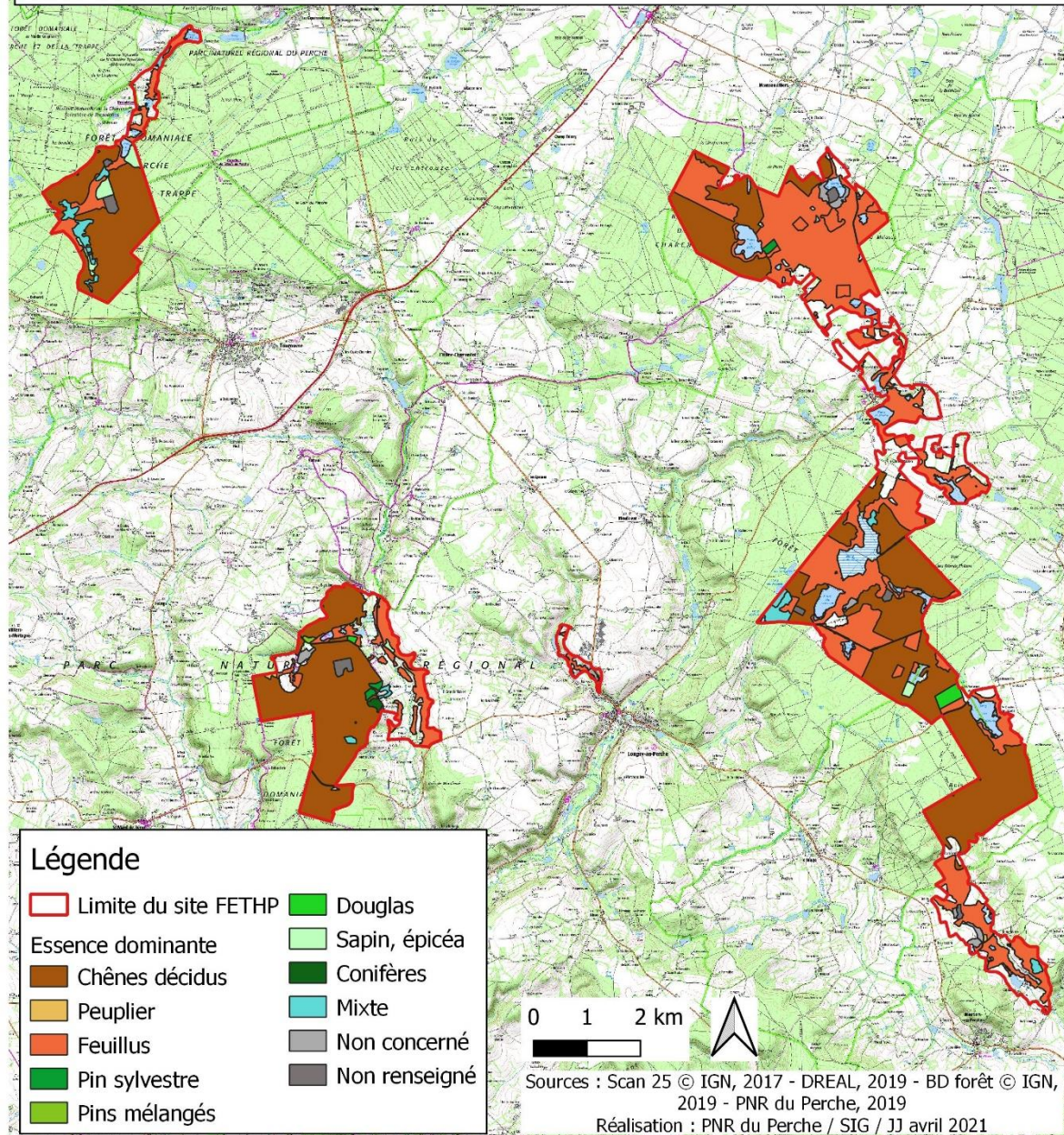


Figure 28 : Les essences dominantes des forêts du site Natura 2000 « Forêts, étangs et tourbières du Haut-Perche »

5.1.5 Filière bois

La filière ne peut pas s'étudier à l'échelle du site, les entreprises étant situées en dehors de celui-ci, mais à celle du Perche. La production et l'exploitation de bois du site sont fortement liées aux débouchés de la filière bois du Perche et d'ailleurs.

En général, la filière bois présente 3 grands débouchés :

- Le bois d'œuvre est constitué de grumes destinées au sciage, déroulage, tranchage et autres usages "nobles" du bois. Il a un diamètre minimal de 20 à 25 cm. Dans le Perche, il existe 5 scieries qui ont transformé environ 10 200 m³ de bois abattus au sein du territoire de la charte forestière du territoire du Perche en 2018 (PNRP, 2020), résineux à 20%. Il est important de préserver l'approvisionnement local de cette filière ;
- Le bois d'industrie est généralement constitué de bois de petite dimension, inutilisable en bois d'œuvre mais pouvant être valorisé selon d'autres utilisations industrielles (panneaux de particules, papier et carton, chimie verte...). Il y a notamment un débouché vers une industrie normande qui fait des panneaux de particules ;
- Le bois d'énergie désigne l'utilisation du bois comme combustible pour produire de la chaleur, de l'électricité ou du biocarburant de 2^e génération après transformation.

Les chênes du Perche sont réputés pour leur qualité et très recherchés. Une partie du bois de première qualité est notamment utilisée pour la tonnellerie. Une partie des bois de qualité secondaire peut être exporté jusqu'en Chine pour être déroulés²¹. Cela occasionne un prix de vente élevé qui pénalise l'approvisionnement local pour les scieries du Perche.

L'État demande à l'ONF de mettre en place des coupes labels, pour lesquelles les acheteurs vont certifier que les bois vont être transformés en France ou dans un pays européen. Les coupes labels évitent l'exportation de la matière première de qualité. Ainsi, l'ONF contractualise au maximum avec des transformateurs locaux voire français, représentant 70% de la production des forêts domaniales de Normandie. L'ONF a environ 10 à 12 contrats avec des scieurs locaux pour le chêne et 3 à 4 clients pour le hêtre.

5.1.6 Sylviculture et biodiversité

Les forêts percheronnes sont en extension, comme l'ensemble des forêts françaises. Quelques milieux ouverts (landes, prairies...) et des étangs sont trouvés au sein des forêts et sont gérés à des fins écologiques, agricoles ou cynégétiques. Ils ont une grande importance écologique en diversifiant les milieux et multipliant les effets lisières²².

Sur le territoire du Perche et du site, la chasse est un sujet très intimement lié à la sylviculture. D'une part, lorsque le grand gibier est trop abondant, il cause des dégâts importants sur la forêt et sur la régénération. Il faut ainsi veiller à maintenir un équilibre sylvo-cynégétique (PNRP, 2020). D'autre part, la

²¹ Le déroulage est une opération industrielle de première transformation du bois. Ce procédé consiste à faire tourner un billon et à le dérouler à la manière d'un rouleau d'adhésif à l'aide d'un couteau qui coupe le bois dans la direction tangentielle. Le bois déroulé sert à la fabrication de contreplaqués, des emballages et des lames de parquet.

²² L'effet lisière est le phénomène d'augmentation de la biodiversité à l'interface entre deux habitats naturels.

location du droit de chasse peut constituer un revenu complémentaire intéressant à l'exploitation forestière, qui n'est pas toujours rentable, (pour plus d'information, voir la partie chasse).

Les essences

Les essences ciblées actuellement sont celles qui sont les plus demandées par la filière bois, à savoir les chênes pédonculés et sessiles, au détriment du hêtre commun qui serait naturellement dominant, et les résineux, essences non autochtones introduites depuis d'autres régions de France et du monde qui permettent de valoriser les terrains inadaptés à la culture des chênes.

La filière peuplier est peu développée dans le Perche. Les sols ne lui conviennent pas et les peupleraies existantes sont souvent de petites tailles et peu professionnalisées. L'implantation de peupleraies, selon son mode de gestion et l'habitat préexistant, peut avoir des impacts écologiques négatifs (destruction de milieux humides ouverts, banalisation de la biodiversité avec une perte des espèces d'intérêt communautaire...). La demande est forte et pourrait s'accroître dans la perspective du remplacement des emballages plastiques, alimentaires notamment.

L'exploitation forestière

L'exploitation peut causer des dégâts importants aux sols des parcelles forestières. Les sylviculteurs se mobilisent pour limiter ces impacts. Ainsi, les travaux se font de préférence lorsque les sols sont *a minima* ressuyés. Pour limiter le tassement des sols, les engins forestiers sont équipés de pneumatiques larges ou de chenilles permettant de mieux répartir leurs poids en diminuant la pression au sol. Les cloisonnements désignent des voies d'accès à l'intérieur des parcelles où les engins forestiers circulent et accèdent aux arbres alentours grâce à un bras télescopique. Cette technique permet de circonscrire les dégâts au sol aux voies de circulation. Le débardage avec des chevaux peut-être une solution qui permet de limiter les dégâts au sol, mais pose des problèmes de rentabilité économique. Le recours à la traction animale est limité par le poids des arbres à déplacer les plus grands. Elle peut être aussi utilisée comme complément aux engins pour le débusquage.

La préservation des sols forestiers passe aussi par le maintien sur la parcelle d'une partie des produits de coupes. Dans certaines parcelles exploitées pour produire du bois énergie, une grande partie des branches est exportée. Cela peut appauvrir le sol si le bois et les feuilles tombés pendant le cycle de la parcelle avant la coupe ne sont pas suffisants pour maintenir la qualité du sol.

Le mode d'exploitation forestière est un point crucial pour la conservation de la biodiversité, notamment selon la date des travaux (période de reproduction des espèces, état du sol). La disponibilité des entreprises prestataires de travaux forestiers ne permet malheureusement pas de concentrer l'ensemble des travaux sur la période recommandée, induisant des interventions, en période défavorable.

Un problème de déchets est constaté dans les forêts du site par les propriétaires, les gestionnaires, les promeneurs, etc. Ces déchets peuvent être dus à l'exploitation des forêts (bidons d'huile...), aux passages de promeneurs ou encore à des dépôts sauvages. Pour y remédier, un effort de ramassage est réalisé par les gestionnaires forestiers et de la sensibilisation est menée auprès des entreprises forestières et du grand public.

La sylviculture face au changement climatique

L'adaptation des forêts et de la sylviculture au changement climatique est une question qui occupe de plus en plus les esprits, tant à l'échelle nationale que locale. De nombreuses recherches sont en cours pour trouver des essences capables de s'adapter aux effets du changement climatique. De plus, des outils d'aide à la décision pour le choix d'essence dans le contexte du changement climatique, comme ClimEssences ou BioClimSol, sont disponibles ou en cours de création. Cela conditionnera les essences sélectionnées dans les décennies à venir. L'avenir du chêne pédonculé, du hêtre commun et de l'épicéa commun semble ainsi déjà compromis. Le chêne pédonculé présente déjà un dépérissement préoccupant, et sa régression annoncée est un enjeu écologique et économique majeur pour le territoire étant donnée sa forte présence dans les forêts percheronnes et son utilisation dans la filière bois.

D'autres essences telles que le sapin de Douglas pourraient aussi être concernées selon l'ampleur du changement climatique. Ainsi, certains habitats d'intérêt communautaire et leurs espèces associées ont un avenir incertain car certaines espèces emblématiques, comme le hêtre pour l'habitat *Hêtraies acidophiles atlantiques à sous-bois à Ilex et parfois à Taxus (Quercion robori-petraeae ou Ilici-Fagenion)*, ne pourraient *a priori* pas résister au changement climatique à venir. Les essences méridionales comme le chêne pubescent (*Quercus pubescens*), susceptibles de prendre le relais des essences actuellement naturellement présentes, pourraient être une alternative. Les sols percherons sont en effet plus favorables à leur développement que les sols méditerranéens sur lesquels leur conformation n'offre pas les mêmes caractéristiques utiles à la construction et à l'artisanat (CNPF, 2021). Les essences plus exotiques, souvent résineuses, qui répondraient bien aux besoins économiques, induiraient des changements écologiques et paysagers majeurs dans nos forêts. Dans ce contexte, concilier le choix d'essences adaptées au nouveau climat, besoins de la filière bois et maintien des habitats et espèces d'intérêt communautaire constitue un défi complexe à relever.

Il est également observé une recrudescence de maladies et de ravageurs qui impactent fortement un nombre croissant d'essences. Les stress hydriques prolongés et répétés, causés notamment par le changement climatique, affaiblissent les arbres et les rendent plus vulnérables aux différentes maladies et parasites. Le changement climatique et la mondialisation des échanges favorisent donc la dissémination et le développement de pathogènes. Dans le Perche, les processionnaires du pin et du chêne progressent ainsi dans les massifs vers le nord, tandis que la situation du frêne commun (chalarose), de l'épicéa commun (scolytes) ou du châtaignier commun (phytophthora) est inquiétante.

Les forêts percheronnes sont généralement parcourues par un réseau de fossés de drainage destiné à favoriser l'implantation des espèces les plus rentables (chênes) sur des terrains qui ne leur étaient naturellement pas favorables. Le changement climatique en cours se traduit notamment par une succession de périodes très humides, nécessitant toujours d'évacuer l'eau, et des périodes très sèches où l'eau manque. Une réflexion pourrait s'engager sur la mise en place de seuils avec des vannes permettant de garder ou d'évacuer l'eau selon la saison. Cela devrait prendre en compte la réglementation sur les fossés.

5.1.7 Principaux impacts de la sylviculture

Les principaux impacts de la sylviculture sur les habitats, la faune et la flore d'intérêt communautaire du site Natura 2000 sont résumés dans le tableau suivant :

Tableau 28 : Principaux impacts de la sylviculture

Effets positifs	Enjeux Natura 2000 impactés	Enjeux écologiques généraux	Effets négatifs	Enjeux Natura 2000 impactés	Enjeux écologiques généraux
Actions en faveur de la biodiversité (entretien des milieux ouverts intraforestiers, îlots de vieillissement et sénescence...)	Habitats naturels, chiroptères, lucane cerf-volant, écaille chinée	Tous	Diminution potentielle de la qualité des sols forestiers (acidification par les résineux, dégradation des sols par les engins...)	Habitats naturels	Habitats naturels, faune du sol, flore
			Destruction d'habitats naturels si remplacement par des essences allochtones	Habitats naturels, chiroptères, lucane cerf-volant	Habitats naturels, oiseaux, arthropodes forestiers, flore, etc.
Maintien de milieux forestiers écologiquement riche	Habitats naturels, chiroptères, lucane cerf-volant	Biodiversité forestière	Destruction d'habitats d'espèces et dérangement et/ou destruction de la faune lors d'exploitation d'arbres à gros diamètre et avec micro-habitats et travaux sylvicoles et selon les dates de l'exploitation	Habitats naturels, chiroptères	Habitats naturels, oiseaux, arthropodes forestiers, bryophytes, fonge, lichens, etc.
			Perturbation de la continuité écologique par les clôtures de protection sylvicole	–	Certains mammifères
Stockage important du carbone	Tous	Tous			

5.2 Agriculture

Dans le site, les principales zones agricoles sont situées dans la vallée de la Commeauche, dans la zone autour du bourg de Marchainville et à l'extrémité sud de la chaîne des étangs, dans le secteur de Culoiseau. En 2019, la surface agricole utile²³ (SAU) est estimée à 322 ha (RPG, 2019) soit 9 % de la surface totale du site (voir Figure 30 et Annexe 5). Les parcelles agricoles qui y sont identifiées par le registre parcellaire graphique²⁴ (RPG) sont exploitées par 30 exploitations agricoles en 2017.

5.2.1 Description de l'agriculture actuelle sur le site

Le RPG ne prend pas en compte la totalité des parcelles à usage agricole du site, mais uniquement celles indiquées dans les déclarations de la politique agricole commune (PAC). Les données du RPG ont été complétées avec celles de l'occupation et d'utilisation du sol (MOS²⁵, 2016), ce qui permet d'ajouter 130 ha à la SAU déclarée. Ces parcelles sont principalement des prairies permanentes (non déclarées à la PAC, probablement en raison d'un intérêt moindre et d'une utilisation irrégulière de ces parcelles). L'utilisation régulière et agricole de ces prairies n'étant pas certaine, elles ont été désignées en « prairie permanente / jachère ». Une partie des prairies peut être utilisée par des particuliers n'ayant pas d'activité agricole, par exemple des propriétaires de chevaux. Au total, la surface estimée des terrains agricoles du site s'élève à 451 ha, soit 12% du site (voir Figure 30 et annexe 5).

Les zones agricoles sont majoritairement composées de prairies permanentes qui couvrent 380 ha, soit 84% des surfaces agricoles du site (voir Figure 29). Comparé à ses alentours, le site est peu adapté aux grandes cultures (terrains acides, inondables, etc.). Cela explique la présence majoritaire de prairies, utilisées pour la pâture ou la fauche, destinées à l'alimentation des bovins et des équins, comme sur la vallée de la Commeauche. Sur des parcelles plus planes, sèches et avec des sols plus riches, comme autour du bourg de Marchainville, des cultures et prairies temporaires sont présentes. À noter la présence d'un élevage avicole sur le site, alimenté par des cultures de l'exploitation située à proximité, hors du site. Deux vergers de haute-tige sont présents sur le site, représentant une surface de 0,5 ha.

²³ La surface agricole utile (SAU) est un concept statistique destiné à évaluer le territoire consacré à la production agricole. La SAU est composée de terres arables, surfaces toujours en herbe et cultures pérennes.

²⁴ Le registre parcellaire graphique est une base de données géographiques servant de référence à l'instruction des aides de la PAC.

²⁵ Le MOS ou Mode d'occupation du sol est une base de données de l'occupation et de l'utilisation des sols à l'échelle de la Normandie.

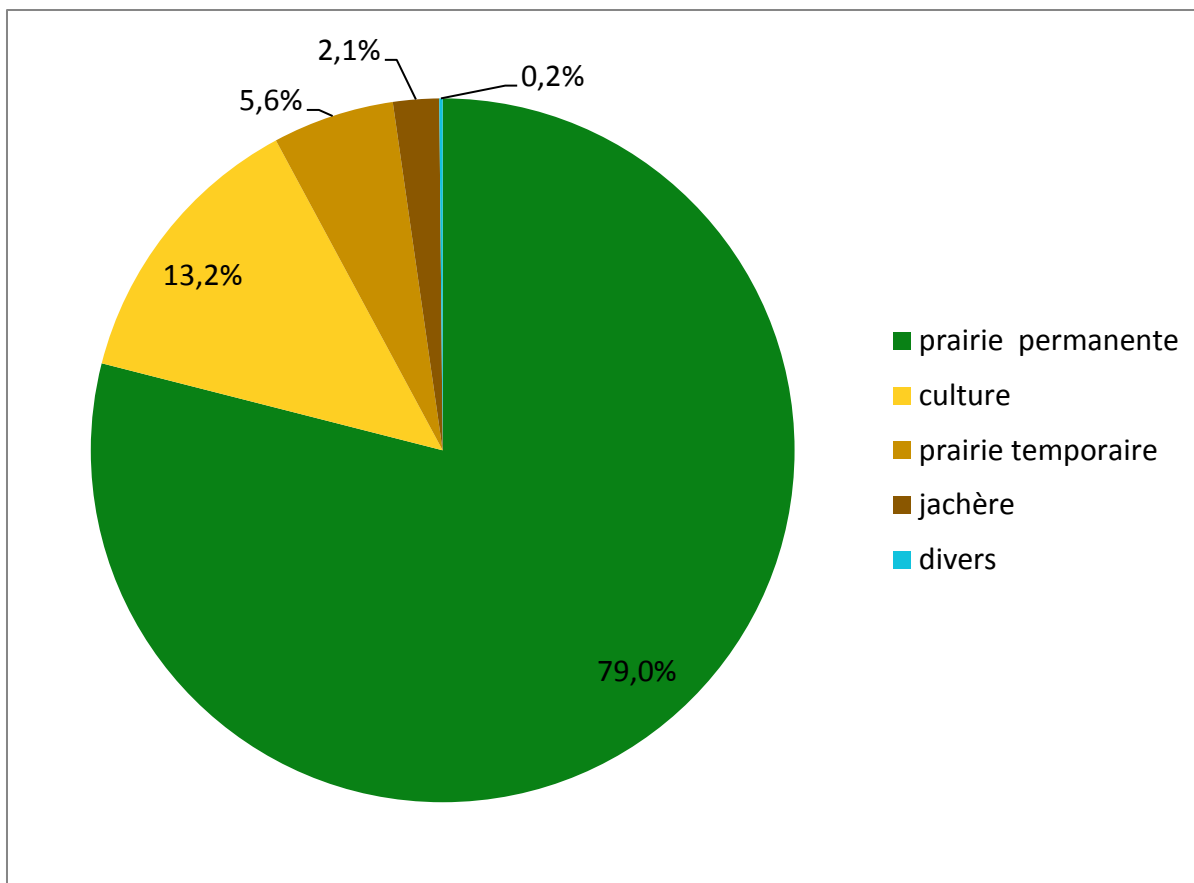


Figure 29 : Utilisation des surfaces agricoles du site Natura 2000 « Forêts, étangs et tourbières du Haut-Perche » (Sources : RPG, 2019 et MOS, 2016)

Agriculture sur le site Natura 2000 "Forêts, étangs, tourbières du Haut-Perche"

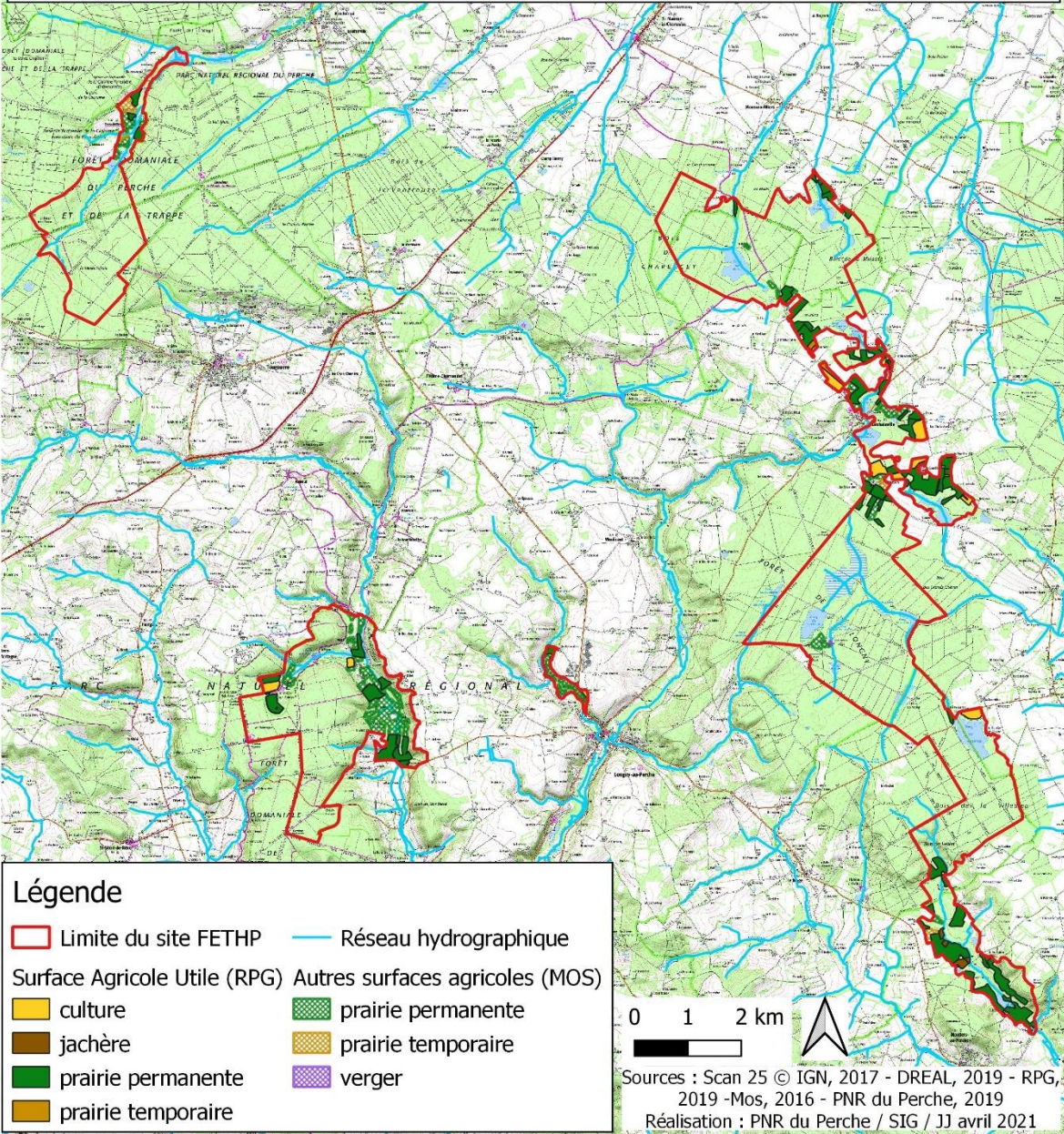


Figure 30 : Carte de la surface agricole du site Natura 2000 « Forêts, étangs, tourbières du Haut-Perche »

Agriculture à l'échelle intercommunale du site Natura 2000 "Forêts, étangs, tourbières du Haut-Perche"

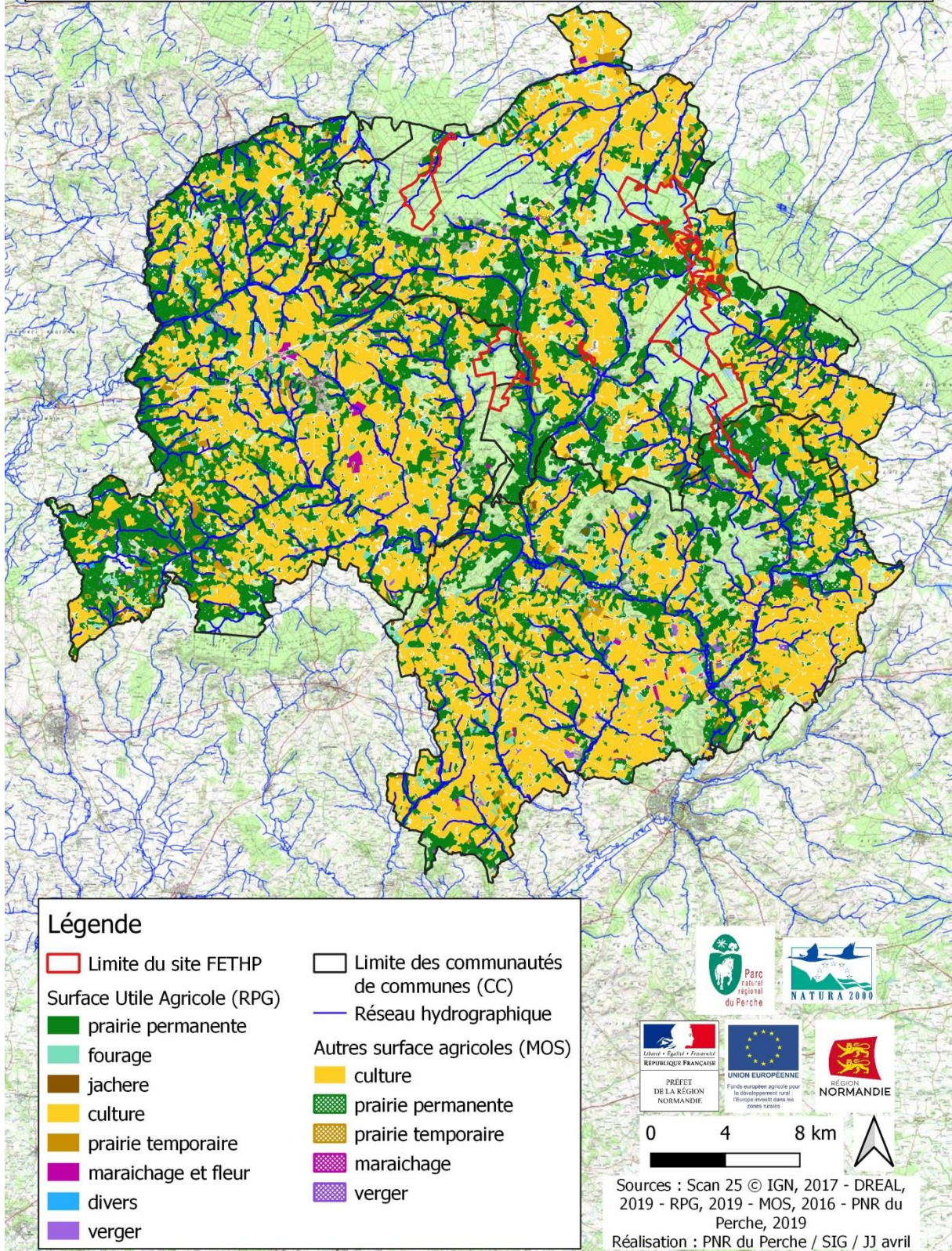


Figure 31 : Carte de la surface agricole à l'échelle intercommunale

À l'échelle des 3 communautés des communes du site (voir Figure 31), l'espace agricole est dominé par la présence de grandes cultures à plus de 58 % (voir Figure 32). Toutefois, la prairie permanente reste importante avec 35 % de la surface du territoire. Sur le site, les espaces agricoles se différencient de cette tendance agricole intercommunale par une présence plus importante des prairies permanentes par rapport aux cultures. En effet, le sol leur étant peu favorable, le site n'est pas très attractif pour les grandes cultures et reste davantage consacré aux prairies permanentes. La carte à l'échelle intercommunale permet de constater que les zones agricoles du site sont d'ailleurs souvent dans des secteurs avec une part de prairies permanente importantes.

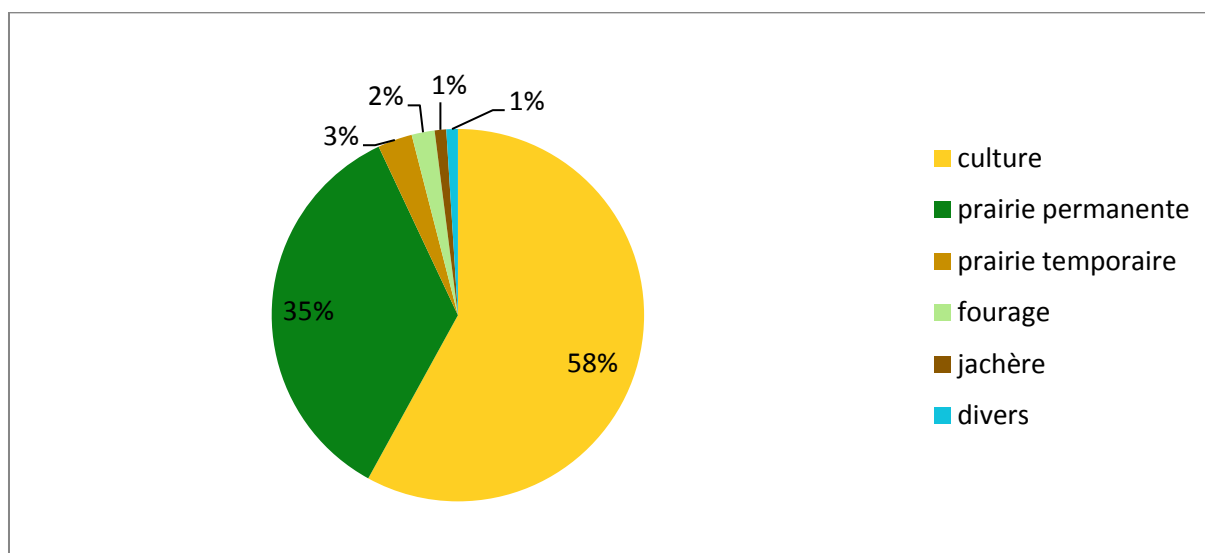


Figure 32 : Utilisation des surfaces agricoles à l'échelle intercommunale (Sources : RPG, 2019 et MOS, 2016)

La quasi-totalité des communes du site a été remembrée dans le cadre de la loi sur la réorganisation de la propriété foncière et le remembrement de 1941. Ce dernier avait pour objectif de regrouper les parcelles agricoles morcelées afin de permettre la constitution de domaines agricoles plus faciles à exploiter, en intégrant les exigences de la mécanisation du matériel. Ainsi, le remembrement a entraîné la disparition d'une partie importante des haies. D'autres linéaires ont également disparu pour faciliter le passage des machines et limiter l'entretien nécessaire, dans un contexte marqué par la diminution de la main d'œuvre agricole. Le remembrement a donc initié une profonde modification du paysage bocager traditionnel du Perche et du site. Le linéaire de haie est estimé à 37 km en 2019 sur le site, réparti de manière assez hétérogène (voir Tableau 29 et Figure 33). Le secteur de la vallée de la Commeauche est le secteur le mieux préservé, avec un linéaire total de 11,4 km de haies pour une surface ouverte agricole de 94 ha. En effet, la vocation prairiale de cette vallée est plus favorable au maintien du bocage. Avec la diminution de la main d'œuvre agricole et l'intérêt moins important du bois de chauffage, la ripisylve²⁶ s'est aussi développée le long des cours d'eau, contribuant à l'extension du maillage bocager dans ce secteur. La densité de certaines haies peut avoir augmenté lorsque qu'elles ne sont plus régulièrement exploitées.

²⁶ La ripisylve décrit l'ensemble des formations boisées (arbres, arbustes, buissons) qui se trouvent aux abords d'un cours d'eau.

Tableau 29 : Évolution du linéaire de haies entre 1947 et 2019 sur le périmètre du site Natura 2000 « Forêts, étangs et tourbières du Haut-Perche » (Source : PNRP)

Secteur	Linéaire de haie en 1945 (km)	Linéaire de haie en 2019 (km)	Évolution (km)
Perche-Trappe	3,10	3,52	0,42
Reno-Valdieu	11,68	11,38	-0,29
Bandonnière	1,09	3,03	1,95
Chaîne des étangs	27,16	14,78	-12,38
Total	43,02	32,72	-10,29

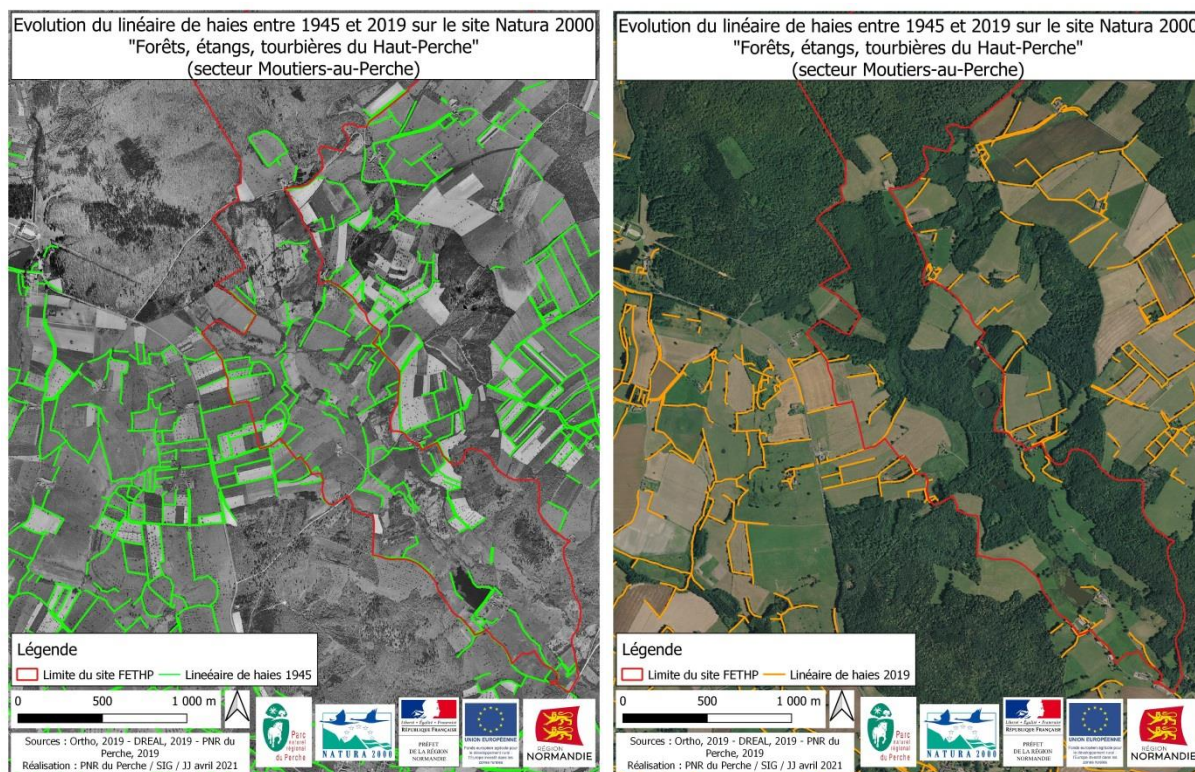


Figure 33 : Exemple de l'évolution du linéaire de haies sur le site Natura 2000 « Forêts, étangs et tourbières du Haut-Perche » entre 1945 et 2019 sur le secteur du Moutiers-au-Perche

La destruction des haies est actuellement très réglementée au titre de l'urbanisme, du paysage, de l'environnement, de la qualité de l'eau, de l'agriculture et de l'aménagement foncier (voir annexe 5). Selon le cas, l'arrachage de haie est soit soumis à autorisation soit interdit. Toutefois, quand haie est arrachée, il y a des impacts sur la continuité écologique et une destruction potentielle des espèces y vivant. Par exemple, les chiroptères utilisant ces linéaires de haies pour se déplacer et chasser seront affectés par leur destruction.

Le pâturage et la fauche des prairies sont des moyens efficaces de maintenir et d'entretenir ces habitats intéressants pour la biodiversité, par les habitats et les espèces qu'elles accueillent (flore des prairies, terrain de chasse pour le damier de la succise, les chiroptères et oiseaux...). Mais cet intérêt varie selon les modes de gestion.

Une fauche précoce répétée sur plusieurs années aura des impacts sur la biodiversité en diminuant le nombre d'espèces floristiques et peut aller jusqu'à la destruction de la flore de la prairie en trois ou quatre années (Fargier et al., 2009 ; Humbert et al., 2012) si les plantes ne peuvent plus se reproduire. Il est donc important de faire varier d'une année sur l'autre la date de fauche d'une parcelle, par exemple en

changeant l'ordre de fauche des parcelles d'une exploitation. Un appauvrissement floristique des prairies entraîne un appauvrissement qualitatif et quantitatif des insectes et impacte donc indirectement les chiroptères et oiseaux insectivores.

Les traitements antiparasitaires du bétail peuvent avoir des effets létaux et sub-létaux sur les diptères et les coléoptères coprophages (Virlovet, 2005 ; Wardhaugh et al., 2001) et indirectement sur les animaux insectivores comme les chiroptères (Carravieri et Scheifler, 2012). D'une part, les bouses ainsi stérilisées ne produisent plus de nourriture pour les prédateurs d'insectes coprophages, et d'autre part, les insectes qui survivent aux traitements peuvent empoisonner leurs prédateurs par effet cumulatif. Les impacts sur la faune sauvage varient en fonction des molécules administrées mais aussi de la date d'administration, de la répétition des traitements, du nombre d'animaux traités et de la date de sortie des animaux des bâtiments. Il y a également un impact sur la végétation : les bouses ainsi stérilisées ne sont plus dégradées par les insectes coprophages et peuvent conduire à la dégradation des habitats naturels comme la disparition de certaines graminées (Waterhouse, 1974).

5.2.2 Évolution de l'agriculture depuis 1988

Les données issues du recensement général agricole²⁷ (RGA) des années 1988, 2000 et 2010, permettent d'identifier des tendances d'évolution agricole à l'échelle intercommunale qui influencent directement les zones agricoles du site (voir Tableau 30) :

- Forte diminution du nombre d'exploitants agricoles pouvant aller jusqu'à 75 % ;
- Diminution de la SAU déclarée ;
- Augmentation de la surface de terres labourables et diminution des surfaces toujours en herbe (STH) (voir Figure 34) ;
- Diminution du cheptel des exploitations agricoles.

Les observations sont aussi observées à l'échelle nationale, toutefois elles sont plus accentuées sur les communautés de communes du site (RGA, 1998 et 2010).

Tableau 30 : Évolution du contexte agricole à l'échelle intercommunale entre 1988 et 2010 (Source : RGA)

	CC Cœur du Perche			CC des Hauts du Perche			CC du Pays de Mortagne-au-Perche			Total des 3 communautés de communes		
	1988	2000	2010	1988	2000	2010	1988	2000	2010	1988	2000	2010
Nombre d'exploitations	634	283	283	587	339	232	772	497	343	1993	1119	858
SAU (ha)	20 731	27 066	24 860	21 709	19 536	18 589	30 872	29 397	28 590	73 312	75 999	72 039
STH (ha)	10 980	7 487	6 411	11 323	7 887	5 792	1 6380	12 698	10 797	38 683	28 072	23 000
Surface Labourable (ha)	16 013	17 296	17 517	10 307	11 400	11 992	14 390	16 244	16 842	40 710	44 940	46 351
Cheptel (UGB)	27 494	23 635	20 731	22 740	18 418	16 417	37799	33 839	32 002	88 033	75 892	69 150

²⁷ Le recensement général agricole est une base de données recensant l'ensemble des exploitations agricoles et leurs caractéristiques.

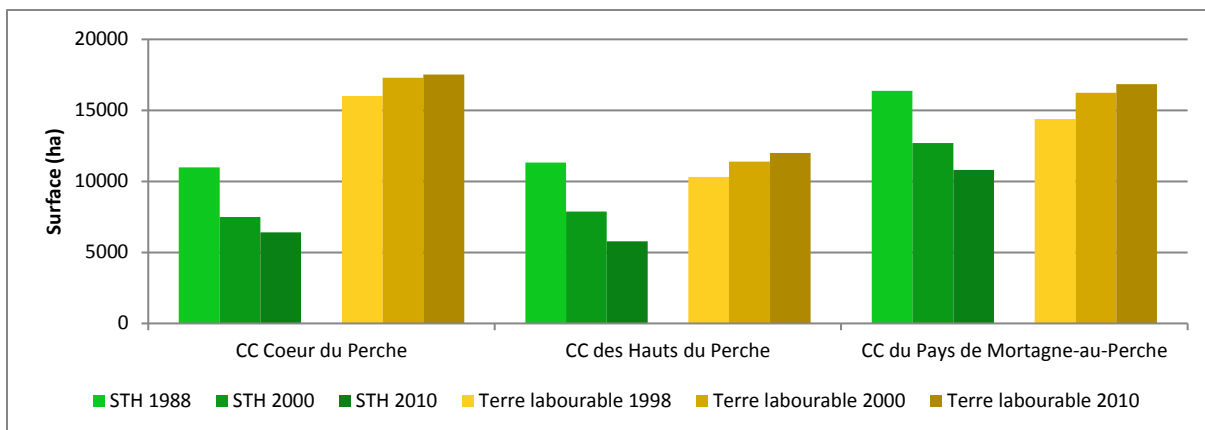


Figure 34 : Évolution des surfaces labourables et en herbe sur les communautés de commune du site Natura 2000 « Forêts, étangs et tourbières du Haut-Perche » (Source : RGA)

Cette évolution peut être rapprochée du changement des orientations technico-économiques des exploitations agricoles²⁸. Traditionnellement, le Perche et les communautés de communes du site étaient orientés vers de la polyculture-élevage (Cathala, 2017). Depuis la fin de la Seconde guerre mondiale, la recherche de productivité à plus grand échelle a conduit à une agriculture plus intensive et donc à une évolution des orientations technico-économiques des exploitations agricoles. L'agriculture percheronne tend à évoluer, avec un recul de l'élevage bovin (en raison de cours du prix de la viande insuffisants) et une augmentation des cultures de céréales et d'oléo-protéagineux à la place de prairies. Ceci entraîne une ouverture du paysage et une perte de biodiversité (recul des prairies, disparition des haies), avec une utilisation accrue d'intrants pouvant occasionner des pollutions (fertilisants, pesticides).

En revanche à l'échelle du site, entre 2010 et 2019, les tendances pour les parcelles déclarées à la PAC sont les suivantes (voir Figure 35) :

- Très légère diminution de la SAU ;
- Apparition de jachères ;
- Diminution des cultures et prairies temporaires ;
- Augmentation de la surface en prairies permanentes.

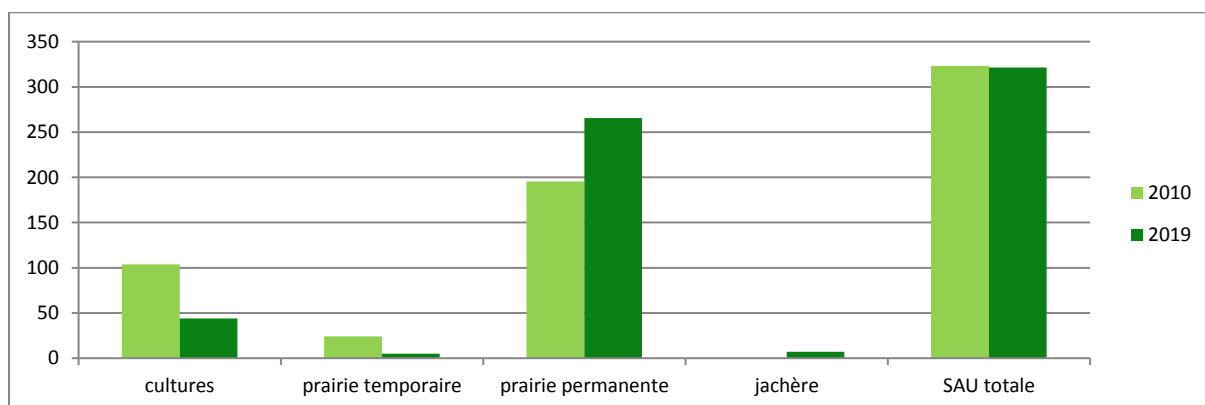


Figure 35 : Évolution de l'utilisation de la SAU entre 2010 et 2019 au sein du site Natura 2000 « Forêts, étangs et tourbières du Haut-Perche » (Source : RPG 2010 et 2019)

²⁸ L'Orientation technico-économique des exploitations agricoles est un classement des exploitations selon leur production principale (par exemple « grandes cultures », « maraîchage », « bovins lait », ...).

La diminution de la SAU est la seule donnée en cohérence avec les tendances intercommunales. La diminution du nombre d'exploitations et de la main d'œuvre agricole et la qualité moindre du sol (terrains acides, inondables, etc.) rendent les parcelles agricoles du site peu productives et peu rentables pour les grandes cultures. Ainsi, il y a une diminution des cultures en faveur des prairies permanentes moins contraignantes et plus adaptées au contexte du site.

5.2.3 Mesures agro-environnementales

Les mesures agro-environnementales (MAE) sont les mesures mises en place par l'Union européenne pour renforcer la protection des paysages, des cours d'eau, de la faune et de la flore dans les parcelles agricoles. Instaurées en 1992 par un règlement européen, ces mesures font l'objet de contrats passés avec les agriculteurs sur la base du volontariat et pour une durée de 5 ans généralement. L'exploitant engagé perçoit une rémunération calculée pour compenser le manque à gagner induit par la mise en œuvre de pratiques agricoles respectueuses de l'environnement, définies dans un cahier des charges. Les MAE ont évolué au cours des différentes programmations PAC. Depuis 2014, elles sont nommées MAEC. Les MAEC sont définies par des actions ciblées et des mesures définies par rapport aux enjeux spécifiques de chaque zone. Il existe des mesures systèmes, qui s'appliquent sur la totalité du système d'exploitation, et des mesures localisées, qui répondent à des enjeux spécifiques à une parcelle ou un linéaire (Ministère de l'agriculture et l'alimentation, 2021). La MAEC Système est innovante par rapport aux précédentes MAE puisque l'agriculteur doit raisonner sur l'ensemble de son exploitation, ce qui lui permet d'avoir une vision globale et renforce la performance environnementale et économique de son exploitation.

Les enjeux développés dans des projets agro-environnementaux et climatiques²⁹ doivent cibler la biodiversité et les systèmes herbagers en vue de préserver le patrimoine naturel lié au bocage et les milieux remarquables. Dans ce sens, le PNRP a fait le choix de proposer la MAEC Système « Polyculture-Élevage » pour soutenir les élevages du Perche valorisant l'herbe, en aidant à maintenir ou faire évoluer vers de bonnes pratiques agricoles, et ainsi enrayer le phénomène de « beauceronisation »³⁰. De plus, des MAEC localisées ciblant les milieux particuliers et typiques du Perche tels que les prairies humides, les vergers, les pelouses sèches, les infrastructures agro-écologiques et les prairies sont aussi possibles.

Les objectifs de la MAEC Système « Polyculture-Élevage » sont de faire évoluer les exploitations vers une meilleure interaction entre les ateliers animaux et végétaux, de privilégier la production d'herbe et de favoriser le maintien d'exploitations dans les zones où la polyculture-élevage est menacée (Ministère de l'agriculture et l'alimentation, 2021). Parmi les conditions à remplir, il y a entre autres (PNRP, 2015) :

- Une interdiction de retournement des prairies naturelles ;
- Un pourcentage de la SAU en surface en herbe minimale et en maïs fourrage maximal ;
- Un niveau d'achat de concentrés plafonné en fonction des types d'animaux ;
- Des contraintes sur l'utilisation des traitements phytosanitaires, par rapport à une valeur seuil de territoire, sur la partie cultures de l'exploitation.

²⁹ Le projet agro-environnemental et climatique est un projet territorial, porté par un opérateur local, présentant une triple dimension agricole, économique et environnementale. Il définit entre autres les enjeux environnementaux et agricoles du territoire et la liste des MAEC mobilisables à l'échelle du territoire.

³⁰ La « beauceronisation » est un terme utilisé pour décrire le passage d'un système de polyculture-élevage à un système de grandes cultures similaire au mode d'exploitation dans la Beauce, toute proche.

Sur le site, 4 MAEC systèmes ont été contractualisés en 2015 et 2016 pour un total les 427 ha engagés. Au sein du périmètre du site Natura 2000 cela représente 34 ha constitués de prairies permanentes. Sur les quatre exploitations engagées, deux ont pour objectif l'évolution de leurs pratiques agricoles et les deux autres le maintien de leurs pratiques. Trois de ces exploitations agricoles étaient précédemment engagées dans des mesures agro-environnementales territorialisées (MAEt).

Les paiements pour services environnementaux constituent un autre outil de rémunération des agriculteurs pour des actions qui contribuent à restaurer ou maintenir des écosystèmes, dont la société tire des bénéfices : préservation de la qualité de l'eau, stockage de carbone, protection du paysage et de la biodiversité... (Ministère de l'agriculture et de l'alimentation, 2020). Sur le site, les paiements pour services environnementaux n'ont pas encore été développés, mais pourraient être un outil utile et intéressant pour l'avenir.

5.2.4 Principaux impacts de l'agriculture

Les principaux impacts de l'agriculture sur les habitats, la faune et la flore d'intérêt communautaire du site Natura 2000 sont résumés dans le tableau suivant :

Tableau 31 : Principaux impacts de l'agriculture

Effets positifs	Enjeux Natura 2000 impactés	Enjeux écologiques généraux	Effets négatifs	Enjeux Natura 2000 impactés	Enjeux écologiques généraux
Entretien des milieux ouverts et conservation des habitats et espèces d'intérêt prioritaire associés	Habitats naturels, chiroptères damier de la succise, triton crêté, écaille chinée	Biodiversité des milieux ouverts	Dérangement et/ou destruction de la faune lors de fauches trop précoces ou de taille de haie en période de reproduction	-	Oiseaux, arthropodes, certains mammifères
			Détérioration des habitats prairiaux par les fauches trop précoces	Habitats naturels, chiroptères, damier de la succise, écaille chinée	Habitats naturels, oiseaux, arthropodes, flore
Projets de restauration d'habitats favorables à la biodiversité (haies, mares...)	Habitats naturels, chiroptères damier de la succise, lucane cerf-volant, triton crêté, écaille chinée	Tous	Potentielle fragmentation et destruction des habitats naturels	Chiroptères, lucane cerf-volant, damier de la succise, écaille chinée, triton crêté	Tous
			Impact sur les insectes coprophages selon le mode de traitement antiparasitaire du bétail	Habitats naturels, chiroptères,	Habitats naturels, oiseaux, arthropodes coprophages,
Présence importante de prairies permanentes stockant du carbone	Tous	Tous	Risque de pollution des cours d'eau, du sol et de l'air sur les cultures	Habitats naturels, chiroptères, chabot commun, lamproie de Planer, écrevisse à pattes blanches, damier de la succise, agrion de Mercure, vertigo de Des Moulins, écaille chinée, triton crêté	Tous

5.3 Éco-pâturage

Certaines parcelles de milieux naturels nécessitant une gestion par le pâturage ne sont pas exploitables par des troupeaux venant d'exploitations agricoles (parcelles trop petites, peu accessibles, trop éloignées du siège d'exploitation, pas adaptées à des races non rustiques (point d'eau, fourrage...)). Dans ce cas, il peut être fait appel à des troupeaux constitués spécifiquement pour l'entretien des espaces naturels sans objectifs de production de viande, de lait ou de laine. Ces troupeaux sont surveillés et soignés par le personnel d'associations ou d'entreprises spécialisées. C'est par exemple le cas avec des troupeaux du CENN sur la Tourbière de Commeauche et le Coteau de la Bandonnière.

En 2020, la superficie des parcelles faisant l'objet d'éco-pâturage sur le site Natura 2000 représentait environ 8 ha.

Les impacts de l'éco-pâturage sur les habitats, la faune et la flore d'intérêt communautaire du site Natura 2000 sont équivalents à ceux des prairies agricoles (voir le tableau p.88).

5.4 Gestion de la faune sauvage : chasse et destruction

La **destruction** des espèces qualifiées d'espèces susceptibles d'occasionner des dégâts (ESOD) constitue un moyen de défense contre les dommages provoqués par certaines espèces animales (liste fixée par arrêté ministériel) exercé par le propriétaire, le possesseur, le fermier ou leur délégué, selon les moyens et la période déterminés par l'autorité administrative.

Certaines espèces sont classées ESOD, selon leur écologie et l'état de leur population. Selon les espèces, le préfet sous la tutelle du ministère en charge de la chasse fixe par arrêtés les listes des espèces d'animaux classées ESOD, les modalités de destruction et les territoires concernés. Elles peuvent être piégées et/ou tirées toute l'année selon l'espèce. Parmi ces espèces, le sanglier peut avoir un impact fort localement sur les habitats naturels, tandis que le ragondin (*Myocastor coypus*) et le rat musqué (*Ondatra zibethicus*) ont un impact important sur les herbiers aquatiques et la végétation rivulaire.

La **chasse** est un loisir de nature réglementé qui contribue à la gestion de la faune sauvage. Il s'exerce par les titulaires d'un permis de chasser valide, sur une liste d'espèces fixée par arrêté ministériel, selon des méthodes déterminées par la loi et pendant une période fixée par l'autorité administrative.

5.4.1 Organisation de la chasse

La chasse est une activité très importante au sein du site « *Forêts, étangs et tourbières du Haut-Perche* ». Elle s'y pratique sur la quasi-totalité des terrains. La chasse la plus pratiquée est celle du grand gibier (cerf élaphe (*Cervus elaphus*), chevreuil (*Capreolus capreolus*), sanglier (*Sus scrofa*)). La chasse au petit gibier est moins pratiquée sur le site. Une partie des étangs de la ZSC est chassée pour le gibier d'eau.

Le schéma départemental de gestion cynégétique présente les orientations de gestion cynégétique du département de l'Orne, mais également les actions de la Fédération des chasseurs de l'Orne (FDC) concernant la sécurité, le risque sanitaire, les actions en faveur des habitats naturels, etc. Il est rédigé par la FDC, pour une période de six ans et approuvé par le préfet (Fédération des chasseurs de l'Orne, 2020). Ce document encadre notamment :

- Un suivi des populations (tout gibier) ;
- Les modalités d'apports de nourriture (tout gibier) ;
- La gestion et la prévention des dégâts ;
- Le piégeage des espèces invasives et nuisibles ;
- Les mesures en faveur des habitats naturels (jachères, haies, etc.) ;
- La formation des chasseurs et des piégeurs ;
- La communication.

La FDC fait de la sensibilisation notamment pour inciter les chasseurs à ramasser et à recycler leurs douilles, limitant ainsi leurs impacts sur les habitats naturels. Toutefois, il est toujours constaté la présence de douilles dans les milieux naturels, mais dans un nombre plus restreint.

Des plans de chasse individuels sont établis annuellement, par massif cynégétique, pour les espèces qui y sont soumises : cerf élaphe, chevreuil, mouflon, daim (DDT de l'Orne, 2019). À la fin de chaque saison de chasse, le bilan des effectifs prélevés est réalisé, permettant de suivre les populations cynégétiques. Des suivis sanitaires sont également réalisés sur les individus prélevés. Pour les espèces soumises à plan de chasse, les quotas de bracelets sont définis par rapport aux estimations de densité des populations, des indicateurs d'abondance, de croissance ou de performance et aux dégâts constatés lors de l'année précédente. Les missions relatives à la police de la chasse relèvent d'officiers et agents de police judiciaire et les inspecteurs de l'environnement dont des agents de l'Office français de la biodiversité (OFB) ou de l'ONF (Article L428-20 du code de l'environnement).

Le droit de chasse est lié au droit de propriété et implique une responsabilité de gestion du gibier (L'Honore Yves, FDC de l'Orne, communication personnelle, 2018). Le droit de chasse se distingue du droit de chasser. Le droit de chasse se définit comme un droit, accordé par un propriétaire ou un détenteur de droit de chasse, à une personne déterminée, de chasser sur une propriété (ONCFS, 2020).

Le droit de chasser ne peut être ni loué, ni transmis à un tiers : il matérialise la relation personnelle existant entre le titulaire du droit de chasse et la personne autorisée à chasser. Le fermier est titulaire du droit de chasser sur les terres agricoles qu'il loue en vue de leur exploitation (ONCFS, 2020).

Dans le Perche, la location du droit de chasse est très fréquente sur des propriétés privées comme publiques (forêts domaniales), et concerne environ 50% des territoires de chasse (L'Honore Yves, FDC de l'Orne, communication personnelle, 2020). La chasse est pratiquée par la population domiciliée sur le territoire ainsi que par celle extérieure au département. La chasse est organisée par des associations de propriétaires (propriétaires et invités, adhésion libre, avec un règlement intérieur) et des sociétés de chasses (adhésion payante et plus ouverte) directement par les propriétaires. De plus, il existe un tourisme de chasse, constitué de chasseurs sans territoire attiré qui recherchent, en itinérance, la location pour un week-end ou pour une espèce. Ce type de chasse semble se développer, surtout au niveau national et dans une moindre mesure dans l'Orne.

Sur le site, il n'y a pas d'enclos cynégétique au sens juridique du terme, l'équipement existant n'étant pas hermétique à tout passage de l'homme ou de la faune.

Il existe des parcs, dont les grillages d'une hauteur de 1 m à 1,20 m ne bloquent pas le passage de la faune sauvage sauf le sanglier. Ils sont considérés comme des territoires ouverts. Cependant,

l'introduction de grand gibier et le prélèvement d'animaux vivants d'espèces dont la chasse est autorisée sont réglementés.

De manière générale, la FDC de l'Orne n'est pas favorable à la multiplication des engrillagements (que ce soit pour la protection sylvicole ou à but cynégétique) car ces dispositifs fragmentent le milieu et diminuent l'aire d'évolution des animaux.

Il existe des zones non chassées. Certains propriétaires peuvent faire la demande d'interdire la chasse sur leur terrain. Toutefois, le titulaire du droit de chasse qui ne souhaite pas l'exercer à l'obligation de maintenir le gibier présent sur son territoire à un niveau comparable aux densités présentes sur les territoires chassés. À défaut, le propriétaire peut être amené à verser une indemnisation au voisinage en cas de dégâts causés par les gibiers présents dans sa propriété. Des gestionnaires de la chasse peuvent faire le choix de mettre une partie de leur territoire de chasse pour une durée déterminée en zone de quiétude.

5.4.2 Grand gibier

Pour le grand gibier (cerf élaphe, chevreuil, sanglier), le site « *Forêts, étangs et tourbières du Haut-Perche* » est à cheval sur deux massifs cynégétiques : celui de Perche-Trappe et celui de Longny (divisé en 4 sous-massifs) (voir Figure 36).

L'évolution de l'occupation du sol et des activités dans le Perche a d'importantes conséquences sur le grand gibier. Les prairies sont en régression au profit des cultures et ne constituent plus des zones de transition entre la forêt et les parcelles cultivées, plus riche en nourriture. La fréquentation croissante des forêts induit plus de dérangement. Le grand gibier se rencontre principalement en forêt mais sort de plus en plus en zones agricoles, où il est plus difficile à réguler (détection facilitée des chasseurs par le gibier, proximité des habitations et axes routiers qui restreignent les possibilités de tirs), et s'y fixe. Ce phénomène induit donc une plus grande visibilité des habitants et biaise le ressenti sur les dynamiques de populations. En effet, bien que les populations de grand gibier semblent plutôt stables, le ressenti général est celui d'une croissance des populations (L'Honore Yves, FDC de l'Orne, communication personnelle, 2021).

Le cerf élaphe et le chevreuil font l'objet de plans de chasse. Dans le Perche, les plans de chasse couvrent environ 95% des massifs forestiers et 50% des zones agricoles (L'Honore, 2020). En dehors des massifs cynégétiques de Charencey et Longny, le cerf élaphe n'est pas souhaité et fait l'objet d'une pression de chasse plus forte pour empêcher son installation (L'Honore Yves, FDC de l'Orne, communication personnelle, 2020). La mise en place des plans de chasse a permis d'augmenter les effectifs et doit maintenant permettre de trouver un équilibre agro-sylvo-cynégétique. En effet, lorsque les populations sont trop denses, elles s'attaquent aux jeunes boisements plantés (obligeant parfois à protéger individuellement chaque plant) ou en régénération naturelle (engrillagement dont la superficie peut être importante). Les chênes sont particulièrement ciblés par les cervidés. Certains propriétaires tendent à clôturer temporairement ces parcelles forestières, voire à clôturer de manière pérenne l'ensemble de leur propriété. La mise en place de protections induit un surcoût important. Lorsqu'il est nécessaire de protéger les jeunes stades de régénération naturelle, c'est le symptôme d'un déséquilibre sylvo-cynégétique. Sur les forêts domaniales du Perche ornaies, la régénération naturelle se fait de manière satisfaisante, sans nécessiter de protection vu l'impact limité du grand gibier. Sur d'autres massifs, en forêt privée, ce n'est pas forcément le cas, selon la densité du grand gibier. Pour les plantations, la

protection est nécessaire systématiquement, étant donné leur sensibilité accrue. Une fois le stade vulnérable à l'abrutissement passé, les clôtures sont retirées, et le gibier vient s'y réfugier. Des dégâts sur les cultures sont aussi observés.

Le sanglier, présent en forêt et en zone agricole, fait l'objet d'un plan de gestion. Cela est dû à son double statut de gibier et d'ESOD et au fait que la régulation de ces populations très mobiles ne soit pas adaptée à une gestion avec des objectifs ciblés par territoire. Il est chassé en battue, à l'approche ou à l'affût. Il occasionne d'importants dégâts dans les cultures et prairies qu'il retourne à la recherche de sa nourriture. Les mêmes types de dégâts sont observés sur les milieux naturels et près des plans d'eau. Des dispositifs de clôtures temporaires électriques sont mis en place pour protéger les cultures. Étant donné les impacts économiques causés par l'espèce aux cultures, le préfet peut localement étendre la période d'ouverture de la chasse, et classer le sanglier en tant qu'ESOD. Le sanglier, omnivore opportuniste, a aussi un impact sur la petite faune, dont les couvées d'oiseaux nichant au sol. L'intérêt de la pratique de la chasse du sanglier compense pour certains chasseurs le manque de petits gibiers (L'Honore Yves, FDC de l'Orne, communication personnelle, 2018).

L'organisation de la chasse sur le site Natura 2000 "Forêts, étangs, tourbières du Haut-Perche"

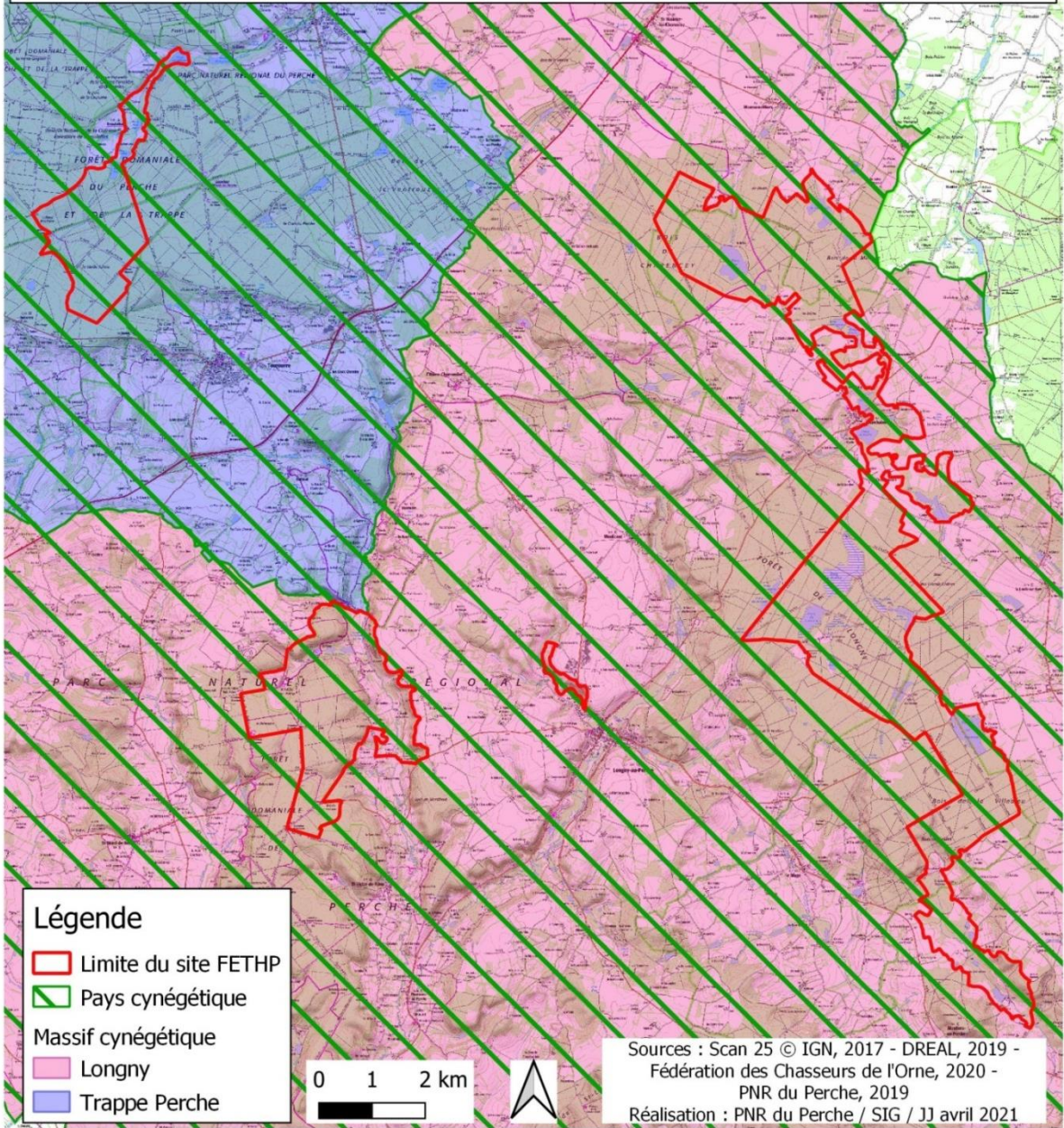


Figure 36 : Carte de l'organisation de la chasse sur le site Natura 2000 « Forêts, étangs, tourbières du Haut-Perche »

Pour la campagne cynégétique 2020/2021, les prélèvements ornaïens s'élèvent à 6 625 spécimens pour l'espèce chevreuil et à 975 spécimens pour l'espèce cerf (comprenant cerfs et biches adultes et jeunes de plus d'un an). Les prélèvements départementaux pour l'espèce sanglier réalisés en 2020/2021 sont de 4 500 spécimens. Les prélèvements réalisés sur les massifs forestiers concernés par le site « *Forêts, étangs et tourbières du Haut-Perche* » en représentent une part importante (voir Tableau 32), avec des variations marquées selon les massifs (notamment pour les populations de cerf élaphe, plus ou moins développées).

Tableau 32 : Prélèvement 2020/2021 des grands gibiers sur les massifs forestiers concernés par le site Natura 2000 « *Forêts, étangs et tourbières du Haut-Perche* » (source : Fédération des chasseurs de l'Orne)

Massif Forestier	Chevreuils	Grands cervidés	Sangliers
Perche-Trappe	438	39	269
Charencey	106	63	90
Longny au Perche	652	435	778
Réno-Valdieu	304	1	78
Total sur les 4 massifs forestiers	1 500	538	1 215

Le cerf élaphe a un taux de reproduction très élevé (92 à 98 % des biches sont suivies) avec un faible taux de mortalité naturelle. Pour maintenir les effectifs stables, le prélèvement par la chasse doit être important (25 % de la population, au maximum).

Le chevreuil a un taux de reproduction très aléatoire, le taux de prélèvement est donc variable, plus fort lors des bonnes années de reproduction (35 % de la population, au maximum).

La population de sanglier est en constante augmentation depuis plusieurs années (65% de la population est prélevée, au maximum, étant donné le fort accroissement naturel de la population).

L'agraine du grand gibier est encadré notamment par une charte d'agraine signée entre les détenteurs de droit de chasse et la FDC de l'Orne. Il existe des cultures à gibiers intra forestières, destinées à fixer le gibier loin des cultures lorsque celles-ci sont particulièrement sensibles et attractives. Ces cultures sont moins efficaces qu'auparavant car les cultures agricoles sont à présent beaucoup plus proches des boisements. La FDC de l'Orne encourage les gestionnaires de la chasse à privilégier les prairies intra-forestières, qui fixent mieux les cervidés dans les massifs.

Les dégâts agricoles causés par le grand gibier sont indemnisés par la FDC de l'Orne (financement par la taxe de prélèvement payée par les chasseurs sur chaque bracelet). L'augmentation des dégâts fragilisent ainsi l'équilibre financier des fédérations départementales. Ce phénomène est notamment dû à la hausse des populations, au remplacement des prairies par les grandes cultures qui attirent plus le grand gibier et à la diminution du nombre de chasseurs.

5.4.3 Petit gibier

La chasse au petit gibier est organisée par secteurs appelés pays cynégétiques. L'ensemble du site est inclus dans celui du Perche (voir Figure 36).

Les espèces de petit gibier présentes sur le site sont : le lièvre d'Europe (*Lepus europaeus*) (stable), le faisan de Colchide (*Phasianus colchicus*) (en augmentation), la bécasse des bois (*Scolopax rusticola*) (stable), la perdrix grise (*Perdix perdix*) (en régression) et la perdrix rouge (*Alectoris rufa*) (en régression) (L'Honore Yves, FDC de l'Orne, communication personnelle, 2018). Toutes ces espèces font l'objet d'un plan de gestion. Le lapin de garenne (*Oryctolagus cuniculus*), qui ne fait pas l'objet d'un plan

de gestion, a quasiment disparu. Le pigeon ramier (*Columba palumbus*) est une espèce très présente sur ce territoire. Les chasseurs mènent des opérations sur les habitats de ces espèces pour en améliorer les effectifs (plantations de haies, promouvoir des mélanges « cultures intermédiaires piège à nitrates »³¹ plus favorables à la biodiversité, barre d'effarouchement³²...).

La chasse du petit gibier est peu pratiquée sur le site à dominance forestière, alors que certaines de ces espèces occupent les milieux ouverts plutôt agricoles. Faisans et perdrix peuvent faire l'objet de lâchers issus d'élevages, pour maintenir ces espèces dans des habitats dont le contexte agricole est plus intensif qu'autrefois.

5.4.4 Oiseaux d'eau

Une partie des étangs du site « *Forêts, étangs et tourbières du Haut-Perche* » est chassée, selon deux modes de chasse. La levée d'étang consiste à faire voler les canards par des rabatteurs vers une ligne de chasseurs postés, qui tirent les canards au passage. La chasse à la passée se pratique avec des chasseurs postés qui attendent les canards lors des mouvements crépusculaires. Ce mode de chasse se déroule au bord de l'eau jusqu'à 2 heures avant et après l'heure légale du lever ou du coucher du soleil.

Les oiseaux d'eau chassés sont principalement le canard colvert (*Anas platyrhynchos*), pour environ 80% des prises, qui peut être issu de lâchers mais qui est majoritairement sauvage, et la sarcelle d'hiver (*Anas crecca*) pour 10 %. Les autres espèces comme le fuligule milouin (*Aythya ferina*), le fuligule morillon (*Aythya fuligula*), le canard siffleur (*Anas penelope*), le canard pilelet (*Anas acuta*), le canard souchet (*Anas clypeata*), le canard chipeau (*Anas strepera*), etc constituent les 10% restants. Dans le Perche, les prélèvements s'élèvent à quelques centaines d'oiseaux. Ces espèces, moins prélevées, peuvent fréquenter les étangs en période de reproduction, pendant la migration, voire toute l'année. Des dispositifs d'agrainage sont parfois mis en place pour les nourrir.

La bernache du Canada (*Branta canadensis*) est une espèce exotique envahissante, classée ESOD. Elle fréquente les étangs et se nourrit également dans les cultures. Elle peut localement dégrader les habitats naturels et faire fuir les autres oiseaux. Sa régulation est donc indispensable pour sauvegarder d'autres espèces (faune/flore) présentes sur le site.

³¹ Cultures intermédiaires piège à nitrates (CIPAN). La réglementation impose une couverture hivernale des sols en zone vulnérable pour limiter le lessivage des nitrates et lutter contre l'érosion des sols. Toutefois, la quasi-totalité de ces couverts réalisés sont de la moutarde qui est peu bénéfique à la faune et la biodiversité.

³² Outil préventif fixé sur l'avant du tracteur. Les peignes ou chaînes ratissent la bande de végétation travaillée par l'outil et forcent les animaux à fuir avant que le tracteur ne passe sur le couvert où l'animal se trouve.

5.4.5 Principaux impacts de la chasse et de la destruction

Les principaux impacts de la régulation des espèces sur les habitats, la faune et la flore d'intérêt communautaire du site Natura 2000 sont résumés dans le tableau suivant :

Tableau 33 : Principaux impacts de la chasse et de la destruction

Impact positif	Enjeux Natura 2000 impactés	Enjeux écologiques généraux	Impact négatif	Enjeux Natura 2000 impactés	Enjeux écologiques généraux
Régulation de la faune sauvage et destruction de certaines espèces, permettant la régénération des habitats naturels	Habitats naturels	Habitats naturels, flore, faune	Dérangement de la faune	-	Oiseaux, certains mammifères
			Déséquilibre agro-sylvo-cynégétique lorsque les densités de grand gibier sont trop élevées (sous chasse, clôtures)	Habitats naturels	Habitats naturels, flore, oiseaux
Lutte contre les espèces exotiques envahissantes et les espèces susceptibles d'occasionner des dégâts	Habitats naturels, flûteau nageant	Habitats naturels, oiseaux, flore	Pollution potentielle (douilles, déchets...)	Habitats naturels	Tous
			Développement des engrillagements à gibier pose problème pour la continuité écologique de certains mammifères	-	Certains mammifères
Aménagement et entretien de certains milieux naturels favorables à la biodiversité en général	Habitats naturels, lucane cerf-volant, chiroptères	Tous	Transmission potentielle de la peste des écrevisses en passant d'un étang à l'autre avec du matériel non séché ou non désinfecté ³³	Écrevisse à pattes blanches	-

³³ La peste de l'écrevisse (*Aphanomyces astaci*) est une maladie liée à un champignon qui se transmet par l'eau.

5.5 Pisciculture d'étangs

5.5.1 Contexte

Le site « *Forêts, étangs et tourbières du Haut-Perche* » comporte au total 36 étangs pour une surface de 179 ha, soit 5% de la surface du site (voir Figure 37). Ils appartiennent majoritairement à des propriétaires privés.

Leurs vocations originelles étaient variées lors de leur création, remontant généralement au moins au XIX^e siècle : extraction de matériau (minerai de fer, silice) pour l'industrie locale, réserve d'eau pour alimenter divers types de moulins, production piscicole pour l'alimentation des populations locales. Aujourd'hui, ces étangs sont généralement peu pêchés, principalement pour le loisir, et chassés, plutôt pour le grand gibier sur les abords que pour le gibier d'eau. L'activité de pisciculture désigne l'élevage extensif en milieu naturel des poissons destinés à la consommation ou à la pêche. Sur le site, la pisciculture a fortement régressé et ne concerne que 4 étangs (voir Figure 37).

La majorité des étangs est située en tête de bassin versant, alimentée de manière intermittente par les fossés provenant des bois et zones agricoles alentours. Lorsque l'alimentation en eau est suffisante pour que leur trop-plein fonctionne toute l'année, ils forment des cours d'eau en aval. D'autres sont situés en barrage sur des cours d'eau dans leur partie amont (Avre). Ils sont donc généralement plutôt froids et oligotrophes, ce qui limite leur potentiel de production. Pour pallier cela et prévenir certaines maladies, les pisciculteurs pratiquent parfois le nourrissage des poissons (FONMARTY Jean-Jacques, pisciculteur, communication personnelle, 2016). Ces plans d'eau sont dotés d'ouvrages permettant leur vidange et la récolte des poissons. Ils sont gérés directement par leur propriétaire ou en faisant appel à des professionnels (prestation d'empeisonnement et de pêche ou location de l'étang).

Pisciculture sur le site Natura 2000 "Forêts, étangs, tourbières du Haut-Perche"

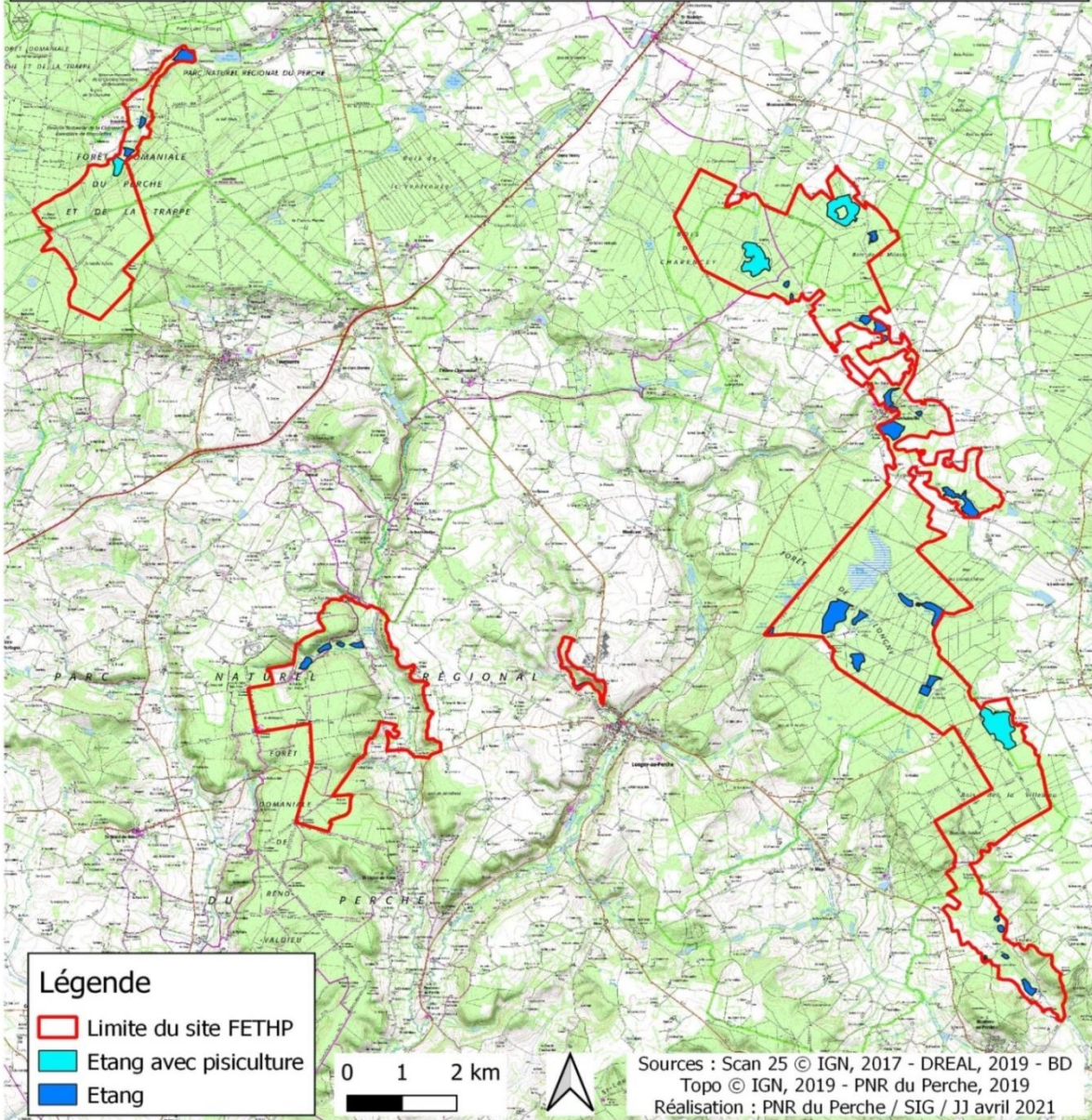


Figure 37 : Carte des étangs du site Natura 2000 « Forêts, étangs, tourbières du Haut-Perche »

5.5.2 Gestion

Les principales espèces pêchées sont la carpe commune (*Cyprinus carpio*), la tanche (*Tinca tinca*), le gardon (*Rutilus rutilus*), le brochet (*Esox lucius*) et la perche commune (*Perca fluviatilis*). D'autres espèces sont parfois élevées, comme l'achigan à grande bouche (*Micropterus salmoides*) ou black-bass, le sandre doré européen (*Sander lucioperca*), voire le silure glane (*Silurus glanis*) et la carpe amour (*Ctenopharyngodon idella* – l'introduction de cette espèce est soumise à autorisation préfectorale). Pour se faire, les étangs sont vidangés tous les uns à trois ans. Ils sont ensuite repoissonnés avec des spécimens des espèces précédemment citées, d'âges variés (gros reproducteurs, alevins, poissons d'âge intermédiaire). Les classes d'âge introduites et l'objectif (reproduction et/ou grossissement) varient selon l'étang.

Des espèces indésirables sont parfois pêchées et doivent alors être détruites. C'est notamment le cas de la perche soleil (*Lepomis gibbosus*).

La Direction départementale des territoires de l'Orne (DDT) est saisie par le porteur de projet et traite au préalable les demandes de vidange au cas par cas, fera les préconisations adaptées à l'étang concerné. Chaque étang est réglementairement un cas particulier. Selon qu'il est en barrage ou non sur une rivière, son mode d'alimentation, la catégorie piscicole de la rivière située en aval, sa date de création, sa superficie, etc., une réglementation spécifique s'y applique. Par exemple, les étangs situés en amont d'une rivière de première catégorie piscicole ne doivent pas être vidangés du 1^{er} décembre au 31 mars. Les périodes d'étiage marqué, de crue et de fortes précipitations doivent être évitées (arrêté n°TREL2018473A du 9 juin 2021).

La vidange doit se faire lentement, et il est nécessaire de mettre en place un système de filtration (filtre à paille, filtre géotextile...) pour limiter le relargage de matières en suspension en aval (risque de colmatage du fond des rivières). La réglementation sur les étangs (dates et modalités de vidange, mise en place de grilles en entrée et en sortie, espèces autorisées...) est faite pour préserver la ressource en eau, la qualité des cours d'eau, la gestion piscicole... Cependant, elle est parfois complexe et difficile à comprendre et à mettre en œuvre pour les propriétaires et gestionnaires. Ainsi, il a été observé dans le cadre d'animation du site Natura 2000 que les longues et fréquentes sécheresses observées ces dernières années tendent le calendrier de mise en œuvre des vidanges. C'est notamment le cas pour les grands étangs situés en amont de cours d'eau de première catégorie. En effet, les vidanges de ces ouvrages peuvent s'étendre sur plusieurs semaines. Or, compte tenu de niveaux des cours d'eau et de la levée tardive des arrêtes « sécheresse » induite, les périodes de réalisation des vidanges ne sont parfois possibles que dans un intervalle relativement restreint. Enfin, il peut être demandé à certains propriétaires la mise en œuvre de grille anti-poisson sur les arrivées d'eau d'étang. Si la demande est relativement intuitive dans le cas général, elle a pu susciter quelque incompréhension des propriétaires lorsque ces arrivées d'eau sont constituées de fossés temporairement en eau. L'expérience issue de l'animation du site révèle un besoin de communication davantage pédagogique auprès des propriétaires.

L'activité piscicole sur les étangs du site reste une activité peu rentable pour les propriétaires, aléatoire selon l'étang, son état, les coûts d'entretien et les facteurs influant la production d'une pêche à l'autre.

Différents paramètres peuvent influencer la productivité piscicole des étangs et, plus généralement, la biodiversité, d'après les observations des naturalistes, exploitants et propriétaires. Les étangs sont impactés de manière variable par ces paramètres, qui peuvent se combiner :

- Les épisodes croissants de sécheresses et de hautes températures estivales qui causent des mortalités sur les poissons, notamment les plus gros (manque d'oxygène, phénomène d'apparition anormale d'algues microscopiques) ;
- Le manque d'entretien des étangs : envasement réduisant le volume d'eau libre, assecs pas assez pratiqués ne permettant pas de libérer au profit de la chaîne trophique les oligoéléments piégés dans la vase, colonisation des rives par les saules réduisant la végétation herbacée amphibie qui sert de frayères et abrite les alevins, etc. ;
- L'impact des écrevisses exotiques envahissantes, écrevisse américaine (*Faxonius limosus*), écrevisse de Californie (*Pacifastacus leniusculus*) et surtout écrevisse de Louisiane (*Procambarus clarkii*), qui augmentent la turbidité de l'eau, fragilisent rives et digues en creusant des terriers et consomment plantes, alevins, larves d'amphibiens, mollusques, insectes, etc. ;
- L'impact des populations de grand cormoran (*Phalacrocorax carbo sinensis*) notamment lors des vidanges de pêche ;
- Le développement des populations de ragondins (*Myocastor coypus*) et de rat musqué (*Ondatra zibethicus*) qui détruit la végétation et augmentent ponctuellement la turbidité de l'eau, etc. ;
- La surabondance de certaines espèces d'oiseaux comme le cygne tuberculé (*Cygnus olor*), certains canards, la bernache du Canada (*Branta canadensis*) qui provoque localement en bordure des étangs ou sur les îlots la mise à nue et l'eutrophisation du sol.

L'équilibre du peuplement piscicole peut avoir des impacts sur la biodiversité des étangs. Un chargement trop important ou favorisant trop les espèces fouisseuses comme les carpes augmente la turbidité de l'eau et détruit les herbiers aquatiques, qui fournissent abri, nourriture et oxygène aux poissons.

Ces menaces qui pèsent sur la pisciculture d'étang ont des conséquences économiques, sociales, mais aussi écologiques. D'une part, la disparition des entreprises piscicoles supprime des emplois. D'autre part, l'absence de revenus liés à la pisciculture met en péril l'entretien des étangs par les propriétaires, par perte de moyens et d'intérêt. Ces facteurs combinés fragilisent la pisciculture d'étangs et ont une influence sur leur richesse écologique : les étangs s'ensavent, se ferment et s'appauvrissent, les digues fuient, ce qui augmentant le marnage et le réchauffement de l'eau, les espèces exotiques envahissantes ne sont plus régulées, les peuplements piscicoles ne sont plus rééquilibrés par des pêches régulières...

Le retour possible de la loutre d'Europe (*Lutra lutra*) nécessiterait une sensibilisation des acteurs de la pêche et de la pisciculture quant aux impacts réels de l'espèce en milieu naturel. Cette action permettrait notamment d'aborder les systèmes de protection de bassins de stockage de poissons dans les installations piscicoles (puisque c'est dans ces bassins que l'espèce peut occasionner des dégâts importants).

5.5.3 Principaux impacts de la pisciculture

Les principaux impacts de la pisciculture sur les habitats, la faune et la flore d'intérêt communautaire du site Natura 2000 sont résumés dans le tableau suivant :

Tableau 34 : Principaux impacts de la pisciculture

Effets positifs	Enjeux Natura 2000 impactés	Enjeux écologiques généraux	Effets négatifs	Enjeux Natura 2000 impactés	Enjeux écologiques généraux
Entretien des milieux et conservation des habitats et espèces d'intérêt prioritaire	Habitats naturels, flûteau nageant	Biodiversité des étangs	Dérangement possible de la faune si opérations répétées	-	Oiseaux, certains mammifères
Entretien des ouvrages	Habitats naturels, flûteau nageant	Biodiversité des étangs	Dégradation voire suppression totale des herbiers lorsque le peuplement piscicole est inadéquat	Habitats naturels, flûteau nageant	Habitats naturels, flore, arthropodes, poissons, oiseaux, etc.
Lutte contre les espèces exotiques envahissantes	Habitats naturels, flûteau nageant	Habitats naturels, oiseaux, flore, poissons, crustacées	Dégradation de qualité de l'eau lorsque le peuplement piscicole est inadéquat, voire par le nourrissage	Habitats naturels, flûteau nageant	Habitats naturels, oiseaux, flore, poissons, arthropodes, etc.
Contrôle des peuplements piscicoles	Habitats naturels, flûteau nageant	Habitats naturels, oiseaux, flore, poissons, crustacées	Introduction (volontaire ou non) d'espèces exotiques envahissantes (poissons et plantes aquatiques) lors des empoisonnements	Habitats naturels, flûteau nageant	Biodiversité des étangs
			Transmission potentielle de la peste des écrevisses en passant d'un étang à l'autre avec du matériel non séché ou non désinfecté	Écrevisse à pattes blanches	-

5.6 Pêche

La pêche, que ce soit en rivière ou en étang, n'est pas une activité très importante sur le site « *Forêts, étangs et tourbières du Haut Perche* », le site concernant essentiellement les têtes de bassin. Les principaux cours d'eau sont : l'Avre, la Commeauche et l'Eure (voir Figure 38). Pour le reste, il s'agit de petits ruisseaux qui sont peu ou pas pêchés.

5.6.1 Pêche dans les cours d'eau

Le site « *Forêts, étangs et tourbières du Haut Perche* » est situé sur deux bassins versants et cinq sous-bassins versants :

- Le bassin versant de l'Huisne (qui appartient au bassin versant de la Loire) comprend les sous-bassins versant de la Villette, de la Corbionne et de la Commeauche ;
- Le bassin versant de l'Eure (qui appartient au bassin versant de la Seine) comprend les sous-bassins versant de l'Avre et de l'Eure.

La quasi-totalité des cours d'eau est de première catégorie, où le peuplement piscicole dominant est constitué de salmonidés. La pêche y est fermée pendant les périodes de reproduction, de la mi-septembre jusqu'à mi-mars (arrêté n°2350-21-00005 du 10 mars 2021). Sur le site, seules l'Eure et l'Avre sont de deuxième catégorie, où les poissons dominants sont les cyprinidés. Il n'y a pas de dates de fermeture de la pêche sur ces cours d'eau, à l'exception des carnassiers qui bénéficient d'ouvertures spécifiques (arrêté n°2350-21-00005 du 10 mars 2021).

Les détentrices et les principales utilisatrices des droits de pêche sont les associations agréées pour la pêche et la protection du milieu aquatique (AAPPMA). Il en existe deux sur le secteur :

- L'AAPPMA de la Truite Longnycienne, regroupant 65 pêcheurs en 2020 ;
- L'AAPPMA de la Corbionne regroupant 83 pêcheurs en 2020.

Les AAPPMA sont réunies au sein de la Fédération pour la pêche et la protection des milieux aquatiques de l'Orne (FDPPMA), permettant d'avoir une cohérence de la gestion locale et un appui technique. La FDPPMA a établi en 1998 un document cadre, le plan départemental pour la protection du milieu aquatique et la gestion des ressources piscicoles (PDPG), avec l'aide de l'Office national de l'eau et des milieux aquatiques (ONEMA, à présent intégré dans l'OFB). Le PDPG a pour objectifs la protection, la gestion et la restauration des ressources piscicoles et des milieux aquatiques. Il vise une gestion patrimoniale des milieux aquatiques, c'est-à-dire respectant l'intégrité globale des écosystèmes et la valorisation de leur productivité naturelle, permettant un équilibre entre les différents enjeux (Fédération de pêche de l'Orne, 2021). Ce PDPG n'a pas été actualisé depuis 1998, mais la FDPPMA recherche, avant tout, la mise en œuvre des actions dans la continuité de celles proposées dans ce document.

Il existe un APB sur le bassin de la Corbionne, pour la protection de la truite fario, de l'ombre commun, de la lamproie de Planer et de l'écrevisse à pattes blanches (arrêté n°2400-02-00154 du 8 avril 2002). Cet APB vise à assurer la libre circulation des espèces de poissons visées et à garantir contre toute atteinte les biotopes spécifiques de la reproduction, de la croissance, du repos, de la croissance des juvéniles et de la survie des différentes espèces. Sur les cours d'eau concernés par l'APB, la pêche n'est pas autorisée.

Il y a aussi régulièrement sur le site des portions de cours d'eau classées en réserve de pêche. Ces réserves temporaires de pêche sont instituées par arrêté du préfet de département, et sont créées pour une durée pouvant aller jusqu'à cinq années consécutives. L'institution de réserves temporaires de pêche entraîne l'interdiction absolue, en toute période, de toute pêche, quel que soit le mode de pêche ou l'espèce concernées (OFB, 2011).

Dans le département de l'Orne, seule l'écrevisse à pieds blancs (*Austropotamobius pallipes*) peuple naturellement les ruisseaux et rivières. La gestion intensive des espaces agricoles (recalibrages, usage de pesticides...) ainsi que la compétition avec des écrevisses allochtones, très présentes sur le site et transmettant notamment la peste de l'écrevisse, constituent les principales causes de ce déclin (FDC de l'Orne, 2021). La pêche de l'écrevisse à pieds blancs est interdite dans le département de l'Orne. Toutefois la pêche des écrevisses allochtones est autorisée (arrêté n°2350-21-00005 du 10 mars 2021) :

- En première catégorie, la pêche des écrevisses américaine (*Faxonius limosus*), de Louisiane (*Procambarus clarkii*) et de Californie (*Pacifastacus leniusculus*) s'effectue de mi-mars à mi-septembre ;
- En deuxième catégorie, la pêche des écrevisses est ouverte toute l'année pour l'écrevisse américaine, de Louisiane et de Californie.

Les écrevisses américaine, de Louisiane, et de Californie sont listées comme espèces exotiques envahissantes fixées par arrêté du 14 février 2018. Cet arrêté interdit l'introduction, la détention, l'utilisation, l'échange, le transport à l'état vivant et la commercialisation de ces espèces (arrêté n°TREL1705136A du 14 février 2018).

La pêche des grenouilles rousses (*Rana temporaria*) et verte (*Pelophylax kl. esculentus*) est autorisée dans les eaux de première ou deuxième catégorie pendant une période donnée. Les périodes de pêche s'étalent du 1^{er} mai au 3^e dimanche de septembre dans les eaux de 1^{re} catégorie et du 1^{er} mai au 31 décembre pour les eaux de 2^e catégorie (arrêté n°2400-02-00154 du 8 avril 2002).

Le lit des cours d'eau non domaniaux appartient au propriétaire de la rive jusqu'à la moitié du lit (Article L215-2 du code de l'environnement). En contrepartie du droit d'usage de l'eau et du droit de pêche, « le propriétaire riverain est tenu à un entretien régulier du cours d'eau ». L'entretien régulier a pour objet de maintenir le cours d'eau dans son profil d'équilibre, de permettre l'écoulement naturel des eaux et de contribuer à son bon état écologique ou, le cas échéant, à son bon potentiel écologique, notamment par enlèvement des embâcles, débris et atterrissements, flottants ou non, par élagage ou recépage de la végétation des rives (article L. 215-14 du code de l'environnement). Les interventions des établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) via la compétence gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations, se limitent à la mise en œuvre de la procédure de déclaration d'intérêt général ou de carence des propriétaires des terrains riverains du cours d'eau (Sénat, 2018).

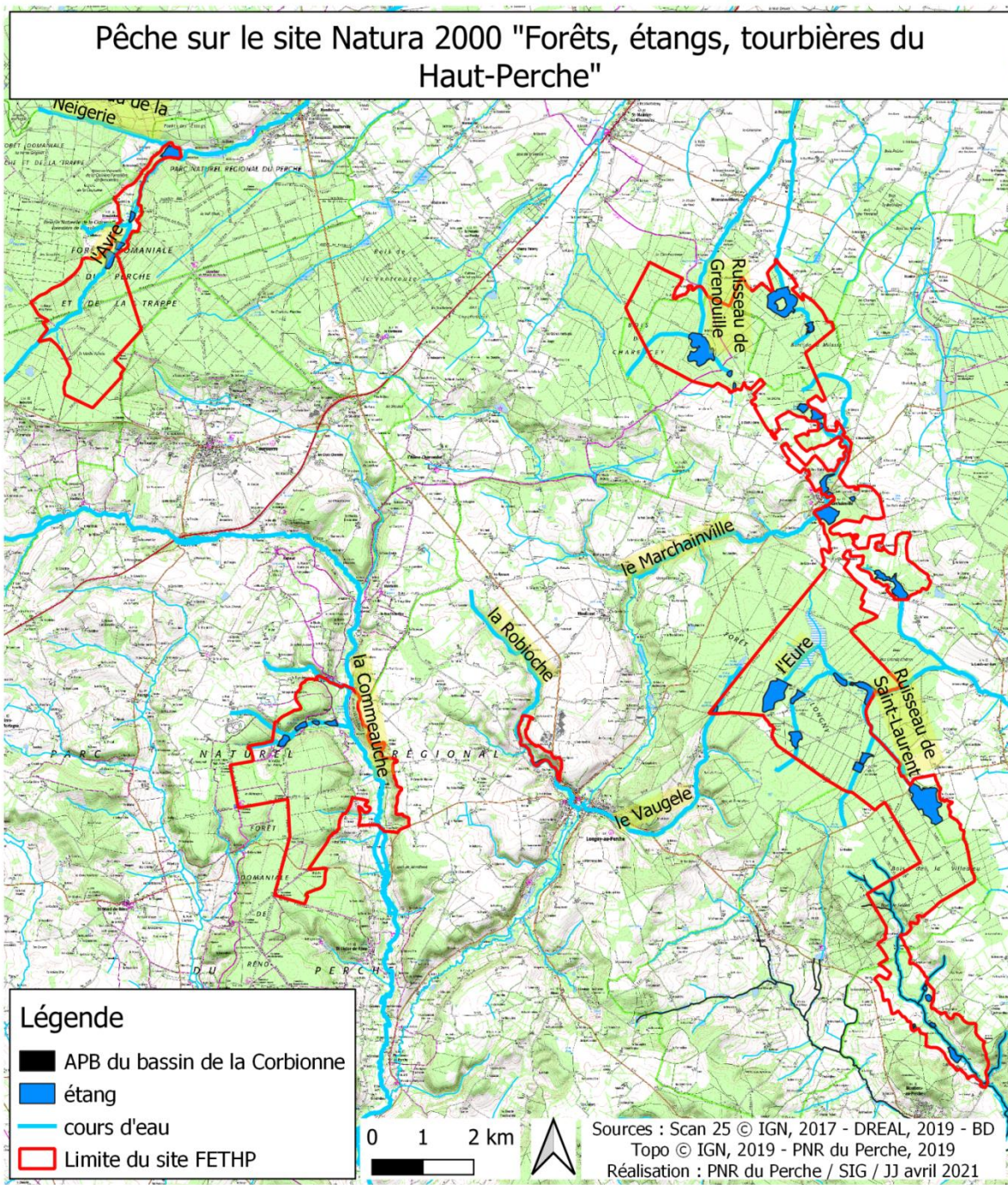


Figure 38 : Carte de la pêche sur le site Natura 2000 « Forêts, étangs, tourbières du Haut-Perche »

5.6.2 Pêche en étang

Les 36 étangs du site « *Forêts, étangs et tourbières du Haut Perche* » sont des eaux libres aménagées ou piscicultures, la plupart sont des plans d'eau « fondé en titre » ou plans d'eau constitués pour la « pisciculture avant 1829 » (code de l'environnement - article L 431-7). En effet, ces étangs figurent déjà sur les documents d'archives (cartes de Cassini), prouvant leur existence physique avant 1829. Leur ancienneté leur permet de conserver certains droits, ils n'en demeurent pas moins concernés par le code de l'environnement, au titre de :

- La maîtrise de la pollution du milieu aquatique (article L.432-2) ;
- L'introduction d'espèces susceptibles de provoquer des déséquilibres biologiques, d'espèces non représentées dans le milieu (dont perche, brochet, sandre et black-bass dans les eaux classées en première catégorie) et de poissons qui ne proviennent pas d'établissements de pisciculture ou d'aquaculture agréés (articles L.432-10 à L.432-12) ;
- La libre circulation des poissons migrateurs, lorsque le cours d'eau, sur lequel le plan d'eau est installé, est classé au franchissement des salmonidés (L.432-6 et L.214-17).

Le poisson présent doit être enclos à l'aide d'ouvrages pérennes, tels que des grilles, de manière à éviter son arrivée dans le milieu amont ou aval. Le propriétaire du plan d'eau est propriétaire du poisson. Il dispose du droit de pêche et n'a donc pas besoin de posséder une carte de pêche.

Il est difficile de quantifier la pêche dans les étangs du site, mais elle paraît assez anecdotique, s'effectuant dans un cadre familial et amical, sans exploitation économique.

5.6.3 Principaux impacts de la pêche

Les principaux impacts de la pêche sur les habitats, la faune et la flore d'intérêt communautaire du site Natura 2000 sont résumés dans le tableau suivant :

Tableau 35 : Principaux impacts de la pêche

Effets positifs	Enjeux Natura 2000 impactés	Enjeux écologiques généraux	Effets négatifs	Enjeux Natura 2000 impactés	Enjeux écologiques généraux
Suivi régulier de la qualité des cours d'eau et des populations piscicoles	Habitats naturels, écrevisse à pattes blanches, chabot commun, lamproie de Planer	Biodiversité des milieux aquatiques et ripisylves	Dérangement possible de la faune	-	Oiseaux, certains mammifères, poissons
			Dégradation des herbiers lorsque le peuplement piscicole des étangs est inadéquat (espèces ou chargement)	Habitats naturels, flûteau nageant	Habitats naturels, flore, arthropodes, poissons
Entretien des milieux et conservation des habitats et espèces d'intérêt prioritaire	Habitats naturels, écrevisse à pattes blanches, chabot commun, lamproie de Planer, agrion de Mercure, vertigo de Des Moulins	Biodiversité des milieux aquatiques et ripisylves	Introduction souvent pas méconnaissance d'espèces invasives dans les plans d'eau (Jussies, Myriophylle du Brésil, écrevisses exotiques...)	Habitats naturels, écrevisse à pattes blanches, chabot commun, lamproie de Planer, flûteau nageant	Biodiversité de milieu aquatiques et ripisylves
Lutte contre les espèces exotiques envahissantes	Habitats naturels, écrevisse à pattes blanches, chabot commun, lamproie de Planer, flûteau nageant	Habitats naturels, oiseaux, flore, poissons, crustacées	Impact du piétinement des lits des cours d'eau (frayères, etc.)	Ecrevisse à pattes blanches, chabot commun, lamproie de Planer	Poissons
			Transmission potentielle de la peste des écrevisses en passant d'un étang à l'autre ou d'une rivière à l'autre avec du matériel non séché ou non désinfecté	Écrevisse à pattes blanches	-

5.7 Autres loisirs et tourisme

5.7.1 Randonnée

Sur le site, la randonnée, qu'elle soit pédestre, équestre ou à vélo tout terrain (VTT), est assez fréquente. Toutefois, elle est principalement pratiquée sur des chemins balisés et reste très canalisée. Elle peut être impactante pour la biodiversité.

La randonnée sur le territoire est organisée par plusieurs acteurs publics et privés qui sont principalement :

- Le Conseil départemental de l'Orne est responsable du plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée (PDIPR) qui permet la protection réglementaire du patrimoine des chemins de randonnée en garantissant la continuité des itinéraires et en conservant les chemins ruraux (Département des Côtes-d'Armor, 2008). L'article L. 361-1 du code de l'environnement établit que le Département établit le PDIPR, après avis des communes et /ou EPCI³⁴ intéressées. Le PDIPR doit favoriser la découverte de sites naturels et de paysages ruraux en développant la pratique de la randonnée ;
- Les communautés de communes et communes peuvent aussi prendre la compétence randonnée. Elles peuvent notamment répertorier dans le plan local d'urbanisme les chemins de randonnée à conserver, à modifier ou à créer (Conseil départemental Côtes-d'Armor, 2008). Elles sont souvent responsables de l'installation et de l'entretien des chemins, des panneaux signalétiques et des balisages. Les communes sont bien souvent forces de proposition pour la classification des chemins au PDIPR, une délibération étant notamment nécessaire lorsqu'il s'agit d'y inscrire un chemin communal ou rural ;
- Le Comité départemental de randonnée pédestre de l'Orne est une antenne départementale de la Fédération française de randonnée pédestre (FFRP) responsable de la création, du suivi et de l'entretien des chemins de grande randonnée GR 22 et petite randonnée PR du territoire (Comité départemental de randonnée pédestre de l'Orne, 2020) ;
- D'autres associations de randonnée pédestre, équestre et VTT (affiliées à d'autres fédérations sportives ou non) comme Itinéraires ruraux ou USR Vélo Rando Passion Pédestre participent à l'élaboration des circuits de randonnée. Ces associations peuvent aussi créer et/ou baliser³⁵ un certain nombre de tronçons de chemins de randonnée ;
- Le PNRP promeut un tourisme de nature et de patrimoine par ses actions de structuration de l'offre de randonnée via ces missions sur le tourisme et participe à la valorisation du territoire pour la randonnée. Il constitue un support technique et un relai de terrain pour les communes, les EPCI et le Département.

La création de sentiers et certaines activités peuvent être soumises à autorisation ou interdites selon le périmètre de protection concerné (site classé, réserve naturelle régionale, site Natura 2000). Une concertation est ainsi en cours sur la RNR de la Clairière forestière de Bresollettes pour mettre les circuits en conformité avec la réglementation de la réserve.

De nombreux organismes peuvent promouvoir la randonnée sur le territoire, les principaux sont :

³⁴ Etablissement public de coopération intercommunale

³⁵ Le balisage est réglementé et nécessite de suivre une formation.

- Le PNRP grâce à son application rando-perche³⁶ qui propose plusieurs circuits de randonnée, dont 13 traversent le site. La Maison du PNRP permet aussi de promouvoir, renseigner et proposer des topoguides et fiches-circuits ;
- Le Département de l'Orne et la Région Normandie, notamment avec les sites ornetourisme³⁷, randonnee-normandie³⁸ et normandie-tourisme³⁹ qui permettent de retrouver un grand nombre de balade sur le territoire ;
- Les offices de tourisme qui permettent de promouvoir, renseigner et vendre des topoguides dont certaines randonnées traversant le site ;
- Les associations (comme la FFRP et Itinéraires ruraux) qui proposent des randonnées et des topoguides permettant de traverser notamment le site Natura 2000.

Sur le site, il existe plusieurs chemins et circuits de randonnée pédestre (voir Figure 39) :

- Le GR22, qui relie Paris au Mont Saint-Michel, traverse les forêts domaniales de Réno-Valdieu et du Perche et de la Trappe ;
- Le reste des circuits relève de la petite randonnée, est en partie inscrit au PDIPR.

Un sentier d'interprétation est présent au niveau de la RNR de la Clairière forestière de Bresollettes⁴⁰. Le coteau de la Bandonnière, ENS du Conseil départemental de l'Orne à Longny-au-Perche est ouvert toute l'année à la promenade.

La pratique de la randonnée est concentrée sur les massifs de Perche-Trappe et Réno-Valdieu, où la présence des forêts domaniales facilite la mise en place de circuits. Cette importance de la fonction d'accueil du public des forêts domaniales se traduit dans la localisation des pratiquants (voir Figure 40), très hétérogène d'un massif à l'autre.

La présence d'au moins 6 centres équestres à proximité du site, proposant des balades à cheval, avec des ânes ou en attelage, engendre une fréquentation régulière des chemins et sentiers par les randonneurs à cheval. Un circuit pour l'attelage traversait également le site sur le secteur de Réno-Valdieu et deux circuits équestres sont en cours de création dans le secteur de Bresollettes.

Le VTT est aussi pratiqué sur le site, avec 9 circuits possibles. L'association USR Rando Vélo Passion, basée à proximité du secteur de Perche-trappe, est dynamique et a balisé quelques circuits VTT sur ce secteur.

³⁶ <https://rando-perche.fr/>

³⁷ <https://www.ornetourisme.com/>

³⁸ <https://www.randonnee-normandie.com/>

³⁹ <https://www.normandie-tourisme.fr/>

⁴⁰ Un éco-compteur (appareil permettant de compter le nombre de passage sur un chemin) est placé sur le sentier d'interprétation de la RNR et permet d'estimer la fréquentation à 4 317 passages en 2020 avec une moyenne de 16 visiteurs par jour et une fréquentation maximale en juillet.

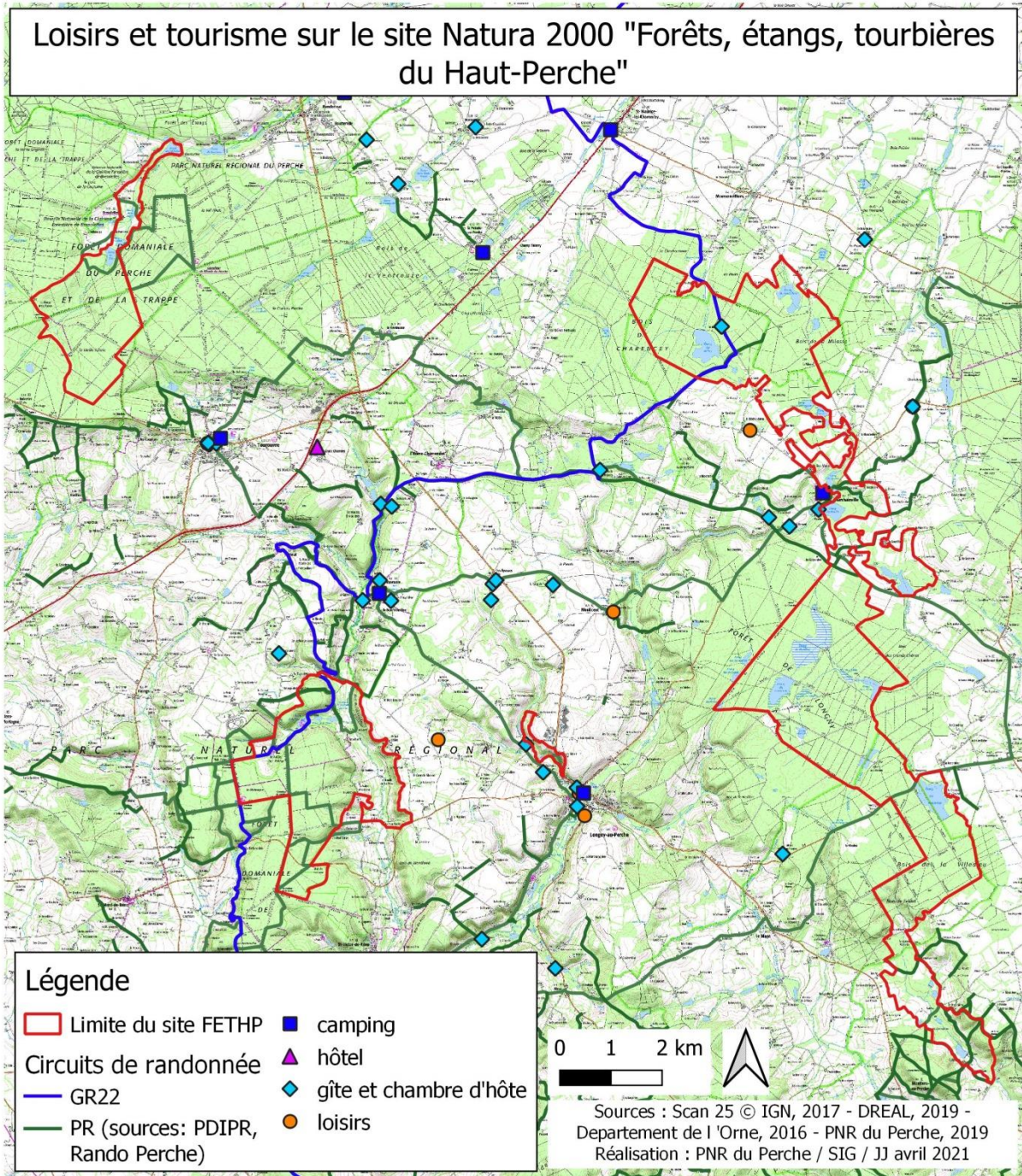


Figure 39 : Loisirs et tourisme sur le site Natura 2000 « Forêts, étangs, tourbières du Haut-Perche »



Figure 40 : Répartition des activités de randonnée d'après l'application Strava⁴¹

⁴¹ <https://www.strava.com/heatmap#11.55/0.69460/48.55517/bluered/all>. Cette carte localise la concentration des utilisateurs de cette application sportive.

5.7.2 Cueillette

Le ramassage des champignons est toléré par l'ONF dans les forêts domaniales, dans le respect de l'écosystème et du travail des forestiers. Un arrêté préfectoral 1^{er} décembre 2008 régleme le ramassage des champignons dans les forêts domaniales : il limite le ramassage de champignons à un panier par jour et par personne, interdit la cueillette le mardi et jeudi, limite les horaires de cueillette... La mise en place et l'entretien de la communication sont importants pour le respect de cette réglementation. Dans les propriétés privées, le ramassage des champignons est soumis à l'autorisation des propriétaires. Il y a parfois une difficulté pour les cueilleurs à comprendre que la forêt n'est pas un bien commun ouvert à tous. Le ramassage de champignons sur le site reste une activité familiale ayant peu d'impact sur la biodiversité, et attire un tourisme spécifique.

La cueillette de végétaux (fleurs, mousse, châtaignes...) est aussi possible dans la limite de réglementation. Elle reste très marginale.

Des conflits d'usage sont parfois signalés entre chasseurs, randonneurs et cueilleurs : manque de visibilité des promeneurs, difficulté à savoir où se promener en sécurité en période de chasse. En effet, les jours de chasse, bien que signalés en mairie et affichés, tournent sur les secteurs d'un massif, d'un lot ou d'une organisation à l'autre (comité de gestion de la RNR de la Clairière forestière de Bresollettes, décembre 2019).

5.7.3 Tourisme

Les visiteurs qui fréquentent le PNRP sont principalement français et de proximité (régions Ile-de-France, Centre, Normandie...) (DEBUCHY Fabienne, PNRP, communication personnelle, 2020). La clientèle « intra-Perche » est importante et concerne des résidents permanents ou secondaires. Ce sont principalement des familles et des seniors plutôt citadins.

La fréquentation touristique du Perche se concentre d'avril à octobre, avec des pics lors des longs week-ends comme celui de l'Ascension et/ou lorsque la météo est favorable. La part des courts séjours est donc importante, notamment pour les visiteurs franciliens du fait de la proximité avec l'Ile-de-France. La fréquentation touristique du Perche reste modérée (DEBUCHY Fabienne, PNRP, communication personnelle, 2020).

Les principaux motifs de séjours sont le besoin de déconnexion, de retour à l'authenticité et aux fondamentaux, la détente, la nature, la promenade, la famille, la convivialité, les produits locaux et de saison... Ils répondent à un besoin de se ressourcer et de tranquillité (DEBUCHY Fabienne, PNRP, communication personnelle, 2020) dans le cadre d'un tourisme alternatif (ou « slow tourisme »). Ainsi, les principales activités pratiquées par les personnes de passage sur le territoire sont :

- Des séjours inactifs : tourisme de villégiature (repos, détente, famille) ;
- Les promenades et randonnées ;
- Le tourisme de terroir ;
- Les marchés, les brocantes, les visites des villages et des sites principaux... ;
- Les activités de loisirs : golf, pêche, équitation, visites de jardins, sylvothérapie, équithérapie, yoga etc.

Le Perche a été une terre d'immigration importante vers l'Amérique, notamment le Québec. Cela produit un tourisme généalogique de personnes venant visiter la terre de leurs ascendants.

Le tourisme est relativement restreint au sein du site Natura 2000, puisque seules les forêts publiques sont accessibles. L'accès à la très grande majorité des forêts privées est interdit au public. Les principales activités pratiquées y sont la randonnée pédestre, le VTT, le cyclotourisme, la randonnée équestre, l'attelage équestre, les parcours et courses d'orientation, les sorties pédagogiques, la cueillette de champignons, l'écoute du brame du cerf, certaines sorties nature commentées et guidées, etc.

5.7.4 Loisirs motorisés

La loi du 3 janvier 1991 et la charte du PNRP indiquent que la circulation des véhicules terrestres à moteur dans les espaces naturels est interdite. Ainsi, les véhicules motorisés ne peuvent circuler que sur les voies et chemins carrossables ouverts à la circulation publique. Par dérogation, certains véhicules peuvent être autorisés à circuler hors de ces voies et chemins carrossables : propriétaires et ayants-droit, activités professionnelles, missions de services publics. Toutefois, cette réglementation n'est pas toujours respectée, ce qui peut occasionner la dégradation, voire la destruction, de certains habitats naturels, un dérangement de la faune et une pollution potentielle. Sur le site, les loisirs motorisés sont certes présents mais restent peu fréquents et ne semblent pas poser de problème. Toutefois, au-delà du site, cette problématique est préoccupante pour les communes du PNRP. Cela nécessite une coordination (par exemple dans le cadre de la charte du PNRP), de la signalétique coordonnée rappelant la réglementation et des contrôles par les différents services concernés (dans un contexte d'insuffisance du nombre d'agents habilités).

5.7.5 Principaux impacts des loisirs et du tourisme

Les principaux impacts des loisirs et du tourisme sur les habitats, la faune et la flore d'intérêt communautaire du site Natura 2000 sont résumés dans le tableau suivant :

Tableau 36 : Principaux impacts des loisirs et du tourisme

Effets positifs	Enjeux Natura 2000 impactés	Enjeux écologiques généraux	Effets négatifs	Enjeux Natura 2000 impactés	Enjeux écologiques généraux
Opportunité pour sensibiliser le grand public aux enjeux de biodiversité et de Natura 2000	Tous	Tous	Dérangement potentiel de la faune	-	Oiseaux, certains mammifères
			Dégradation des habitats en cas de cueillette trop importante hors des sentiers	Habitats naturel	Habitats naturels, flore
			Dégradation, voire destruction d'habitats lors de passages répétés de véhicules à moteur	Habitats naturels	Habitats naturels, flore

Partie 2 :

Bilan de la mise en œuvre du Docob

6 Bilan 2003–2021 de la mise en œuvre du document d'objectifs

6.1 Introduction

Le DocOb du site est paru en 2003. Afin de prendre en compte l'évolution du territoire, du contexte réglementaire et des dispositifs disponibles, la DREAL Normandie a confié en 2017 au PNRP la mission de procéder à la révision du DocOb du site. Le processus de révision prévoit de rédiger un bilan de la mise en œuvre du précédent DocOb, préalablement à la rédaction du nouveau. Cela permet d'éclairer la mise à jour de l'état des lieux du site, mais surtout la révision des objectifs de conservation du site et l'actualisation des actions proposées.

Ce bilan couvre à la fois le travail de l'animateur du site et les actions des différents acteurs concourant à la réalisation des objectifs du DocOb, sur la période 2003–2021.

6.2 Bilan technique

6.2.1 Inventaire et analyse des actions menées

6.2.1.1 *Financement*

L'animation du site est financée (voir Tableau 37) :

- Par l'État seul jusqu'en 2007 ;
- Par l'État et l'Union européenne (FEADER⁴²) depuis 2008.

Depuis 2014, la Région Normandie est l'autorité de gestion des fonds européens.

La répartition des aides est de 63 % pour le FEADER et de 37 % pour l'État sur la programmation 2014–2020.

L'attribution de ces aides passe depuis 2012 par des conventions financières, généralement annuelles, couvrant les 5 sites Natura 2000 ornais animés par le PNRP et une partie des MAEC.

Jusqu'en 2011, l'animation de la ZPS « *Forêts et étangs du Perche* » faisait l'objet d'une convention financière distincte et, les premières années, élaboration et animation des DocOb étaient généralement concernées par la même convention, mais avec un nombre de sites croissant.

La révision du DocOb lancée en 2017 est financée par des conventions spécifiques.

⁴² Fonds européen pour le développement de l'espace rural

Tableau 37 : Budget d'animation des sites Natura 2000 ornais animés par le PNR du Perche

Année	Budget prévisionnel	Budget soldé	Dont ZPS	Dont élaboration DocOb ⁴³	FEADER
2003	44 210,00 € en 2002 pour élaboration et animation		–	X	
2004	29 554,00 €		–	X	
2005	27 058,00 €		–	X	
2006	28 374,00 €	28 374,00 €	–	X	
2007	29 777,00 €	29 777,00 €	–	X	
2008	32 507,78 €	29 056,90 €	–	X	X
2009	32 035,71 €	30 735,82 €	–	X	X
2010	52 619,29 €	57 518,21 €	–		X
2011	37 476,01 €	37 461,72 €	–	X	X
2012	83 102,71 €	83 102,71 €	X	X	X
2013	91 366,97 €	79 235,96 €	X	X	X
2014	85 055,79 €	89 738,37 €	X		X
2015	109 903,80 €	71 181,53 €	X		X
2016	103 626,50 €	95 256,43 €	X		X
2017	126 131,10 €	107 997,98 €	X		X
2018	133 003,45 €	132 736,01 €	X		X
2019	190 841,08 €	176 635,20 €	X		X
2020	205 757,09 €	192 036,33 €	X		X
2021-22	381 597,24 €	En cours	X		

En termes de temps agent, durant la mise en œuvre du DocOb, un à deux postes étaient consacrés à l'animation des 7 sites Natura 2000 animés par le PNRP (Orne et Eure-et-Loir), des MAE et, à partir de 2008 la création puis la gestion de la RNR de la Clairière forestière de Bresollettes. La mission MAEC a nécessité tant de temps à partir de 2015 que l'essentiel de l'animation Natura 2000 a reposé sur l'autre poste. À cela s'est ajouté à partir de 2017 la révision du DocOb du site « *Forêts, étangs et tourbières du Haut-Perche* ».

Les missions au sein du pôle « Environnement » du PNRP ont été réorganisées à plusieurs reprises ces dernières années :

- 2015 : passage de la gestion de la RNR sur un poste non Natura 2000 ;
- 2019 : création d'un poste dédié à l'animation du site « Forêts et étangs du Perche » ;
- 2021 : création d'un poste dédié agroenvironnement (sortie des MAEC des postes Natura 2000) et d'un poste prenant en charge l'animation de 3 sites Natura 2000 ;

Cette réorganisation, qui a été notamment permise par la montée en puissance des moyens alloués par la DREAL Normandie, devrait permettre de mieux animer le site.

Les financements dédiés à l'animation des cinq sites Natura 2000 normands animés par le PNRP, dont le site « *Forêts, étangs et tourbières du Haut-Perche* » sont en augmentation depuis plusieurs années. Une fois la révision de son DocOb terminée, la répartition des sites sur plusieurs agents devrait porter ses fruits et permettre de mieux étudier et animer le site.

⁴³ Sont concernées selon les années : Forêts, étangs et tourbières du Haut-Perche, Bois et coteaux calcaires sous Bellême, Bois et coteaux à l'ouest de Mortagne-au-Perche et Carrière de la Mansonnière.

Les autres financements mobilisés par divers acteurs sont difficiles à évaluer et caractériser. Notons toutefois que les financements sont de plus en plus disponibles sous forme d'appels à projets, pas toujours facile à satisfaire (financement, partiel, en coopération inter-structures, innovantes, etc.)

6.2.1.2 Contrats Natura 2000

Étant donnée la superposition du site avec la ZPS « *Forêts et étangs du Perche* », les contrats ont pu être déposés au titre de l'un ou l'autre des sites, voire les deux, ce qui est aujourd'hui la norme. Sont pris en compte tous les contrats situés sur le site « *Forêts, étangs et tourbières du Haut-Perche* » (voir Tableau 38) :

- 16 contrats déposés de 2004 à 2020 : 6 par le Conservatoire des espaces naturels de Normandie, 3 par l'ONF et 6 par des propriétaires privés avec l'assistance du PNRP, plus 1 par le PNRP au profit d'un propriétaire privé (pour un total de 5 propriétaires privés) ;
- Coût total de 492 936 € ;
- Coût moyen de 30 808,50 € par contrat ;
- Deux secteurs traités ont bénéficié de 2 contrats successifs et deux autres de 3 contrats successifs ;
- 8 propriétaires sont concernés : 3 ont bénéficié d'un seul contrat, et les 5 autres de 2 à 3 contrats.

Le regroupement de contrats sur les mêmes propriétés et la succession de contrats sur les mêmes parcelles expliquent le regroupement des contrats sur certains secteurs (voir Figure 41). À cela s'ajoute le bouche-à-oreille, un contrat réussi pouvant enclencher une dynamique locale. À l'inverse, la complexité du dispositif et la nécessité d'avancer les fonds peuvent dissuader d'autres signataires potentiels parmi les particuliers.

Un contrat pour une restauration de lande, pour un montant de 6 855,92 €, a par ailleurs été signé mais jamais mis en œuvre par le propriétaire.

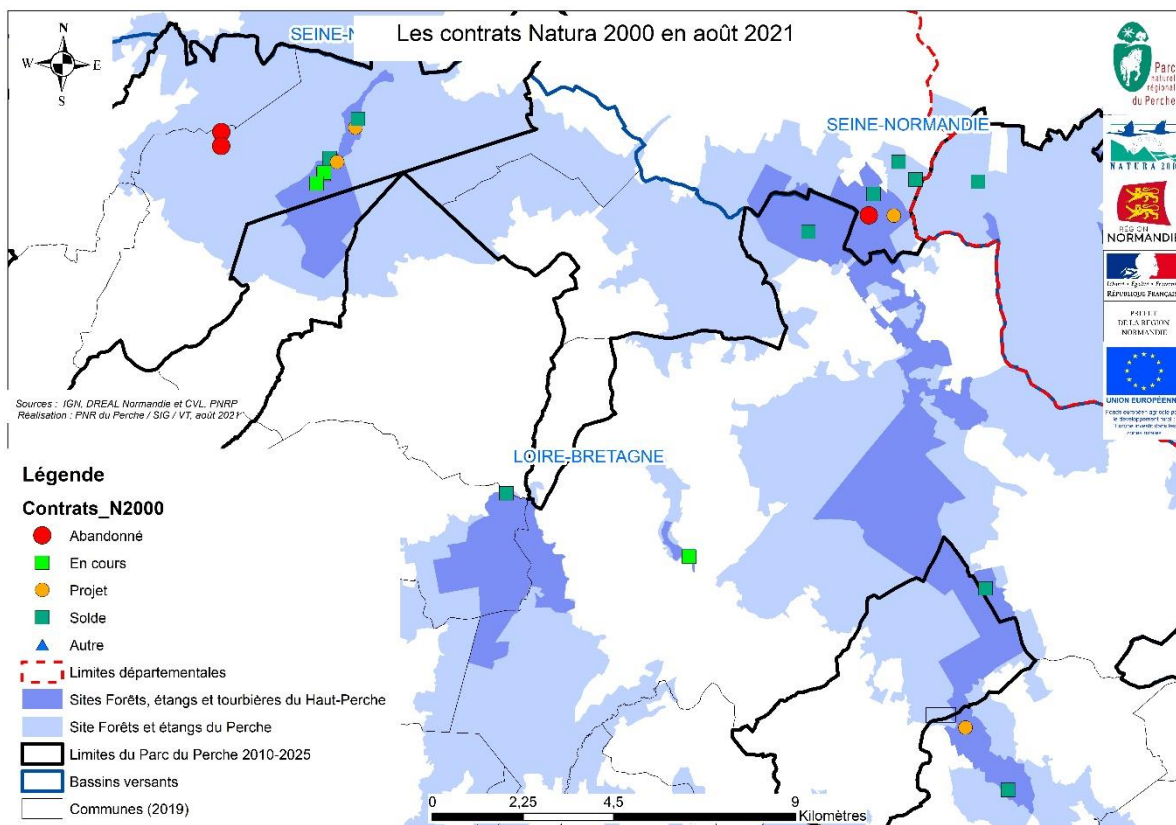


Figure 41 : Carte des contrats Natura 2000, 2003–2021

Tableau 38 : Liste des contrats Natura 2000 mis en œuvre sur le site, période 2003-2021 (chaque couleur autre que le noir indique un même propriétaire)

Porteur	Commune ⁴⁴	Norm	Type de travaux	Année de dépôt	Montant :
PNRP ⁴⁵	Bresolettes	Zone humide de l'étang du Gré 2004	Dessouchage suite à un défrichement	2004	4 499 €
PNRP	Moutiers-au-Perche	Tourbière de Culoiseau 2004	Réouverture de tourbière par abattage et débroussaillage	2004	8 695 €
PNRP	Bresolettes	Mégaphorbiaie de la Christerie 2006	Restauration par abattage	2006	9 653 €
CENN ⁴⁶	Longny-au-Perche	Coteau de la Bandonnière 2008	Gestion pastorale	2008	12 489 €
CENN	Feings	Tourbière de Commeauche 2009	Débroussaillage et mise en place d'équipements pastoraux sur tourbières	2009	26 496 €
ONF ⁴⁷	Prépotin	Lande, tremblants et tourbières boisées de Prépotin/Bresolettes 2009	Restauration et entretien par débroussaillage	2009	7 296 €
PNRP	Moussonvilliers	Étang du Haut-Plain 2010	Aménagement d'étang	2010	88 544 €
PNRP	Motiers-au-Perche	Étang de Culoiseau 2011	Aménagement d'étang	2011	30 110 €
CENN	Longny-au-Perche	Coteau de la Bandonnière 2012	Restauration et entretien de pelouses calcicoles	2012	27 761 €
PNRP	Le Mage/Neuilly-sur-Eure	Étang des Personnes 2012	Aménagement d'étang	2012	129 584 €
CENN	Feings/ Longny-au-Perche	Tourbière de Commeauche/ Coteau de la Bandonnière 2015	Restauration et entretien de tourbières et de pelouses calcaires	2015	42 944 €
PNRP	Marchainville	Étang du Belloy 2016	Aménagement d'étang	2016	44 890 €
ONF	Prépotin	Lande de Prépotin 2016	Entretien d'une lande	2016	3 502 €
ONF	Prépotin	Lande, tremblants et tourbières boisées de Prépotin/Bresolettes 2018	Entretien d'une lande, restauration d'une tourbière.	2018	10 680 €
CENN	Longny-au-Perche	Coteau de la Bandonnière 2020	Restauration et entretien de pelouses calcicoles	2020	30 330 €
CENN	Feings	Tourbière de Commeauche 2020	Débroussaillage	2020	15 463 €
			Total :		492 936 €

⁴⁴ Plusieurs communes ont fusionné en communes nouvelles depuis 2016, mais pour plus de précision, les noms des anciennes communes seront utilisés.

⁴⁵ Parc naturel régional du Perche.

⁴⁶ Conservatoire d'espaces naturels de Normandie, anciennement Conservatoire fédératif des espaces naturels de Basse-Normandie puis Conservatoire d'espaces naturels Normandie-Ouest.

⁴⁷ Office national des Forêts.

Les habitats concernés par les contrats sont surtout (voir Tableau 39) :

- Les habitats humides et aquatiques des étangs, avec des investissements lourds mais ponctuels (voir Figure 43) ;
- Les habitats menacés par la fermeture des milieux (landes, pelouses tourbières) qui nécessitent des interventions régulières et répétées de pâturages et de débroussaillage, avec un coût élevé sur la durée (voir Figure 44).

Les habitats 6110 et 7140 sont ceux qui sont les plus cités dans les contrats, principalement parce que les mêmes parcelles font l'objet de contrats successifs de restauration et d'entretien.

Aucune espèce d'intérêt communautaire n'a été mobilisée pour justifier d'un contrat, hormis les espèces d'oiseaux, mais au titre du site « *Forêts et étangs du Perche* ».

En ce qui concerne les mesures nationales mobilisées pour monter les contrats (voir Tableau 40 et Figure 42), elles proviennent de trois programmations de financements successives :

- 2004-2006 : mesures « ATM », « AFH », etc.
- 2007-2013 : mesures « A323 » et « F227 »
- 2014-2020 : mesures « N » et « F »

Les mesures des deux dernières programmations sont similaires, seuls les codes en ont été changés, elles ont donc été regroupées. Les premières mesures, en revanche, étaient plus complexes, et ont ensuite été redécoupées en plusieurs mesures, il n'est donc pas possible de les regrouper avec celles qui leur ont succédé.

La mesure A32305R/ N05R « Chantier d'entretien des milieux ouverts par gyrobroyage ou débroussaillage léger » est la plus mobilisée, car elle est utile sur tous les types de milieux concernés par les contrats signés, aussi bien sur les mesures de restauration que d'entretien.

En ce qui concerne les cahiers des charges du DocOb, il en existait 5 lors de sa validation (voir Tableau 41). Ils ont été remplacés par 26 cahiers des charges en 2007 pour s'adapter aux nouvelles mesures nationales, plus ciblées.

4 des 5 cahiers des charges originels ont été mobilisés de 2004 à 2006. Par la suite, seulement 9 des 26 cahiers des charges ont été utilisés. Cela reflète une concentration sur un nombre restreints d'habitats (les mesures forestières n'ont pas été mobilisées malgré la prédominance de ces habitats sur le site) et la répétition d'actions sur les mêmes parcelles, plus qu'une inadéquation des cahiers des charges non mobilisés.

Tableau 39 : Enjeux concernés par les contrats Natura 2000, hors oiseaux, période 2003-2021

Porteur	Norm	Étangs et cours d'eau				Landes	Pelouses	Prairies	Tourbières		Tourbières boisées
		3110 ⁴⁸	3140 ⁴⁹	3150 ⁵⁰	3260 ⁵¹				7140 ⁵⁵	7150 ⁵⁶	
PNRP	Zone humide de l'étang du Gré 2004						X			X	
PNRP	Tourbière de Culoiseau 2004							X		X	
PNRP	Mégaphorbiaie de la Christerie 2006							X			
CENN	Coteau de la Bandonnière 2008						X				
CENN	Tourbière de Commeauche 2009								X		
ONF	Lande, tremblants et tourbières boisées de Prépotin/Bresolettes 2009				X				X		
PNRP	Étang du Haut-Plain 2010	X		X							X
PNRP	Étang de Culoiseau 2011			X						X	
CENN	Coteau de la Bandonnière 2012						X				
PNRP	Étang des Personnes 2012			X							
CENN	Tourbière de Commeauche/ Coteau de la Bandonnière 2015						X		X		
PNRP	Étang du Belloy 2016	X	X								X
ONF	Lande de Prépotin 2016					X					
ONF	Lande, tremblants et tourbières boisées de Prépotin/Bresolettes 2018					X		X			
CENN	Coteau de la Bandonnière 2020						X				
CENN	Tourbière de Commeauche 2020								X		
	Total :	1	2	3	1	2	4	3	6	3	2

⁴⁸ Eaux oligotrophes très peu minéralisées des plaines sablonneuses (*Littorelletalia uniflorae*)

⁴⁹ Eaux oligomésotrophes calcaires avec végétation benthique à *Chara* spp.

⁵⁰ Lacs eutrophes naturels avec végétation du Magnopotamion ou de l'Hydrocharition

⁵¹ Rivières des étages planitiaire à montagnard avec végétation du *Ranunculion fluitantis* et du *Callitriche-Batrachion*

⁵² Landes sèches européennes

⁵³ Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'emboisement sur calcaires (*Festuco-Brometalia*) (* sites d'orchidées remarquables)

⁵⁴ Prairies à *Molinia* sur sols calcaires, tourbeux ou argilo-limoneux (*Molinion caeruleae*)

⁵⁵ Tourbières de transition et tremblantes

⁵⁶ Tourbières boisées

Tableau 40 : Mesures concernées par les contrats Natura 2000, période 2003-2021

Code mesure	Intitulé mesure	Zone humide de l'étang du Gré 2004	Tourbière de Culoiseau 2004	Mégaphorbiaie de la Christerie 2006	Coteau de la Bandonnière 2008	Tourbière de Commauche 2009	Landes, tremblants et tourbières boisées de Prépotin/Bresollettes 2009	Étang du Haut-Plain 2010	Étang de Culoiseau 2011	Coteau de la Bandonnière 2012	Étang des Personnes 2012	Tourbière de Commauche/ Coteau de la Bandonnière 2015	Étang du Belloy 2016	Landes, tremblants et tourbières boisées de Prépotin/Bresollettes 2018	Coteau de la Bandonnière 2020	Tourbière de Commauche 2020	Total
ATM002	Travaux de restauration de tourbières et de marais	X	X														2
ATM004	Lutte contre la fermeture de milieux : limitation voire exclusion du développement des ligneux		X														1
AfH0004	Ouverture de parcelles abandonnées par l'agriculture fortement embroussaillées et maintien de l'ouverture, en vue de la restauration d'habitats ouverts indispensables au maintien d'espèces et d'habitats communautaires	X		X													2
A3230IP/ N01Pi	Chantier lourd de restauration de milieux ouverts par débroussaillage						X		X		X			X			4
A32303P/ N03Pi	Équipements pastoraux dans le cadre d'un projet de génie écologique					X				X							2
A32303R/ N03Ri	Gestion pastorale d'entretien des milieux ouverts dans le cadre d'un projet de génie écologique				X							X					2
A32305R/ N05R	Chantier d'entretien des milieux ouverts par gyrobroyage ou débroussaillage léger					X			X		X	X		X	X	X	8
A3231IP/ N11Pi	Restauration de ripisylves, de la végétation des berges et enlèvement raisonné des embâcles										X						1

Code mesure	Intitulé mesure	Zone humide de l' étang du Gré 2004	Tourbière de Culoiseau 2004	Mégaphorbicaie de la Christerie 2006	Coteau de la Bandonnière 2008	Tourbière de Commaeuche 2009	Landes, tremblants et tourbières boisées de Prépotin/Bresollettes 2009	Étang du Haut-Plain 2010	Étang de Culoiseau 2011	Coteau de la Bandonnière 2 012	Étang des Personnes 2012	Tourbière de Commaeuche/ Coteau de la Bandonnière 2015	Étang du Belloy 2016	Landes de Prépotin 2016	Landes, tremblants et tourbières boisées de Prépotin/Bresollettes 2018	Coteau de la Bandonnière 2020	Tourbière de Commaeuche 2020	Total
A3231R/ NI1R	Entretien de ripisylves, de la végétation des berges et enlèvement raisonné des embâcies										X							1
A32312P et R/ NI2 Pi et Ri	Curages locaux des canaux et fossés dans les zones humides										X							1
A32313P/ NI3Pi	Chantier ou aménagements de lutte contre l'envasement des étangs, lacs et plans d'eau							X	X				X					4
A32314P/ NI4Pi	Restauration des ouvrages de petite hydraulique												X					2

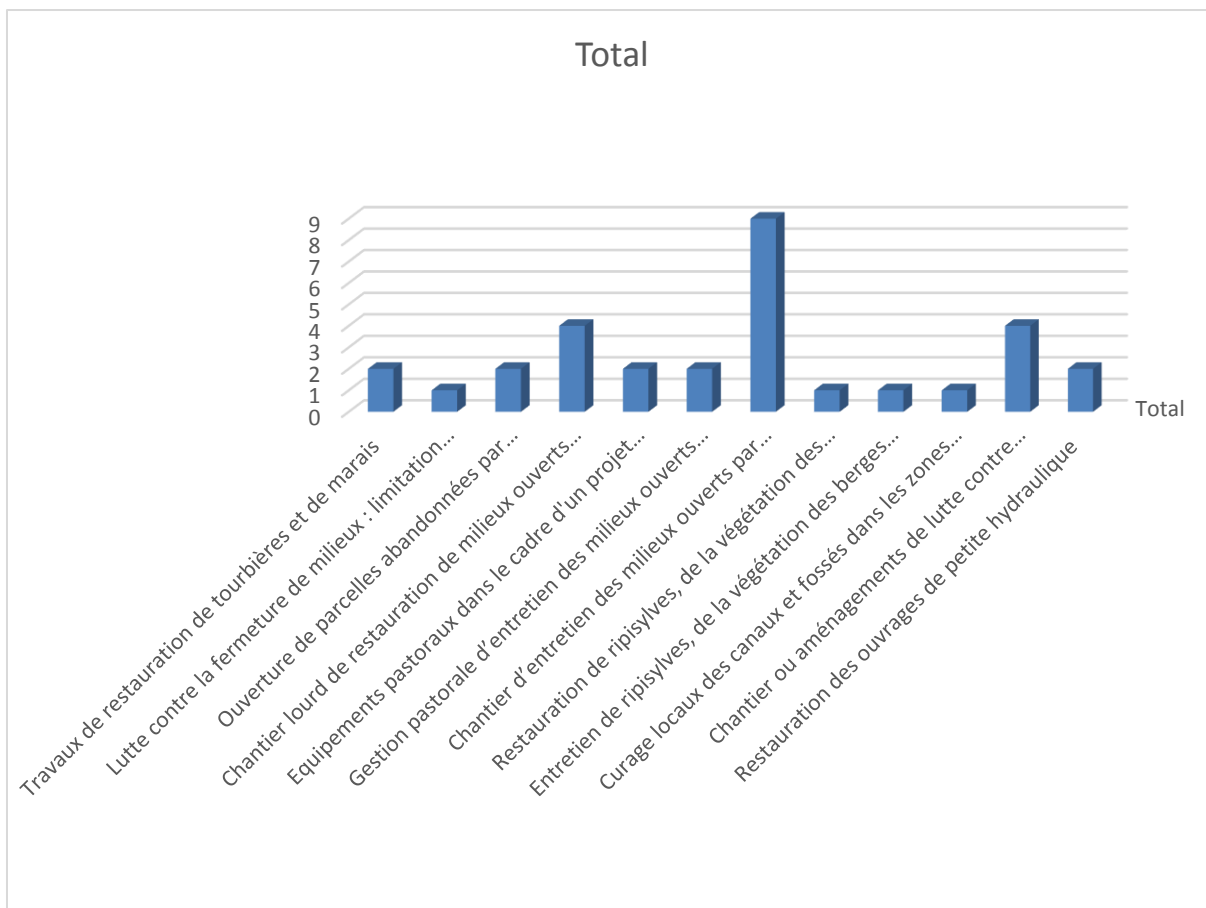


Figure 42 : Répartition des mesures utilisées pour les contrats Natura 2000, de 2004 à 2021.

Tableau 4I : Mobilisation des mesures prévues dans le DocOb, de 2004 à 2021.

Code action DocOb	Code mesure	Intitulé mesure	Nombre de mobilisations
1 ⁵⁷	ATM 002 ⁵⁸	Travaux de restauration de tourbières et de marais	2
2	ATM 004	Lutte contre la fermeture du milieu : limitation voire exclusion du développement de ligneux envahissants	1
3 et 4	AFH 004	Ouverture de parcelles abandonnées par l'agriculture fortement embroussaillée (déprise ancienne) Maintien de l'ouverture des parcelles par fauche en vue de la restauration d'habitats ouverts indispensables au maintien d'espèces et d'habitats d'intérêt communautaire	2
5	AFH 005	Travaux de lutte contre la fermeture du milieu par recouvrement d'espèces envahissantes (telles que ligneux, callune, molinie ...) : débroussaillage avec évacuation des broyats, abattages éventuels	0
FETHP 1A ⁵⁹	A32313P/N13Pi ⁶⁰	Chantiers ou aménagements de lutte contre l'envasement des étangs, lacs et plans d'eau,	4
FETHP 1B	A32309P/N09Pi	Création ou rétablissement de mares	0
	A32309R/N09R	Entretien de mares	0
FETHP 1C	F22702/F01i	Création ou rétablissement de mares forestières	0
FETHP 1D	A32312P/N12Pi et R	Curage locaux et entretien des canaux et fossés dans les zones humides	1
FETHP 1E	A32314P/N17Pi	Restauration et entretien des ouvrages de petites hydrauliques	2
FETHP 2A	A32301P/N01Pi	Chantier lourd de restauration de milieux ouverts ou humides par débroussaillage	4
FETHP 2B	A32305R/N05R	Chantier d'entretien des milieux ouverts par gyrobroyage ou débroussaillage léger,	9
FETHP 2C	A32310R/N10R	Chantier d'entretien mécanique et de fauchage des formations végétales hygrophiles	0
FETHP 2D	A32311P/N11Pi	Restauration de ripisylves, de la végétation des berges et enlèvement raisonné des embâcles	1
	A32311R/N11R	Entretien de ripisylves, de la végétation des berges et enlèvement raisonné des embâcles	2
FETHP 2E	F22706/F06i	Chantier d'entretien et de restauration des ripisylves, de la végétation des berges et enlèvement raisonné des embâcles	0
FETHP 3A	A32303P/N03Pi	Équipements pastoraux dans le cadre d'un projet de génie écologique	2
	A32303R/N03Ri	Gestion pastorale d'entretien des milieux ouverts dans le cadre d'un projet de génie écologique	2
FETHP 3B	A32304R/N04R	Gestion par une fauche d'entretien des milieux ouverts,	0
FETHP 4A	A32307P/N07P	Décapage et étrépage sur de petites placettes en milieux humides,	0
FETHP 4B	A32308P/N08P	Griffage de surface ou décapage léger pour le maintien de communautés pionnières en milieu sec,	0

⁵⁷ Nom des cahiers des charges de 2004.

⁵⁸ Codes des mesures en vigueur à l'époque.

⁵⁹ Nom des cahiers des charges de 2007.

⁶⁰ Code des mesures de la programmation 2007-2013 et de leur équivalent pour 2014-2020

Code action DocOb	Code mesure	Intitulé mesure	Nombre de mobilisations
FETHP 4C	A32320P et R / N020P et R	Chantier d'élimination ou de limitation d'une espèce indésirable,	0
FETHP 4D	A32323P/N23Pi	Aménagements artificiels en faveur des espèces justifiant la désignation d'un site,	0
FETHP 4E	A32324P/N24Pi	Travaux de mise en défens et de fermeture ou d'aménagements des accès,	0
FETHP 4F	F22701/F01i	Création ou rétablissement de clairières ou de landes	0
FETHP 4G	F22709/F09i	Prise en charge de certains surcoûts d'investissement visant à réduire l'impact des dessertes en forêt	
FETHP 4H	F22710/F10i	Mise en défens de types d'habitat d'intérêt communautaire,	0
FETHP 4I	F22711/F11i	Chantiers d'élimination ou de limitation d'une espèce indésirable,	0
FETHP 5A	A32306P/N06Pi	Réhabilitation ou plantation d'alignements de haies, d'alignements d'arbres, d'arbres isolés, de vergers ou de bosquets	0
FETHP 5B	A32306R/R06R	Chantier d'entretien de haies, d'alignements d'arbres, d'arbres isolés, de vergers ou de bosquets	0
FETHP 6A	A32326P/N26Pi	Aménagements visant à informer les usagers pour limiter leur impact,	0
FETHP 6B	A32327P/N27Pi	Opérations innovantes au profit d'espèces ou d'habitats,	0
	F22713/F13i		0
FETHP 6C	F22714	Investissements visant à informer les usagers de la forêt	0



Figure 43 : Création d'un îlot sur l'étang du Belloy, Marchainville



Figure 44 : Tourbière de la Commeauche, entretenu par un pâturage caprin, Feings

Les 16 contrats portés par le PNRP, le CENN et l'ONF sur le site « *Forêts, étangs et tourbières du Haut-Perche* » sont un bon résultat, qui a permis de favoriser de manière importante la biodiversité sur des habitats souvent dégradés (en cours de boisement) et à haute valeur patrimoniales (tourbières). La superposition avec la ZPS est appréciable, car elle augmente l'enjeu Natura 2000 des projets du point de vue administratif (lorsqu'un contrat est signé sur un seul site, toutes les espèces en profite, mais les résultats sont surtout jugés sur les espèces de la directive concernée).

Il faut rappeler que, même s'ils sont justifiés sur un nombre limité d'habitats et d'espèces, définis par les directives européennes, les aménagements et la gestion financés par les contrats Natura 2000 bénéficient à beaucoup d'autres espèces protégées, rares ou menacées.

Le nombre de 16 contrats signés paraît satisfaisant sur la période d'animation, avec des résultats intéressants. Compte tenu des enjeux écologiques, il pourrait être plus important. La dynamique de fermeture de milieux ouverts (zones humides, pelouses calcicoles) et de boisement et comblement des étangs nécessiterait en effet davantage de travaux de restauration et d'entretien sur de nouvelles parcelles. A noter que ces 16 contrats ne concernent que 8 propriétaires : plusieurs contrats se succèdent sur les mêmes parcelles et des propriétaires, satisfaits d'un premier contrat sur un secteur signent ensuite un autre contrat sur d'autres parcelles. Cela indique aussi un potentiel important de propriétaires à démarcher au-delà de ceux déjà engagés dans la démarche de contractualisation.

Le contrat Natura 2000 est un outil important, permettant de mobiliser des fonds importants (511 337 € au total sur la période d'animation) pour des projets qui, sans cela, ne se feraient pas, ou alors sans plus-value écologique.

Les principaux freins à la contractualisation sont :

- Le travail nécessaire important pour monter les dossiers ;
- Le délai entre le début de l'étude du projet et la réalisation finale, particulièrement sur les aménagements d'étangs, plus complexes à définir et mettre en œuvre ;
- La discontinuité du dispositif, lors des changements de PAC : délai avant mise à disposition des nouveaux fonds, outils informatiques et formulaire à refaire, nouvelle procédure, retard induit dans l'instruction des dossiers ;
- La nécessité pour le signataire de devoir avancer les fonds et l'obligation pour les collectivités territoriales d'apporter un autofinancement de 20 % sur la plupart des mesures ;
- Les politiques contradictoires, notamment concernant la préservation de la forêt, les procédures de défrichement et de compensation s'opposant à la nécessité de défricher des milieux anciennement ouverts.

Globalement, ce n'est pas l'enveloppe disponible mais la capacité à la mobiliser qui a fait défaut ces dernières années. Il faut noter que la refonte en 2007 des mesures nationales et des cahiers des charges du DocOb qui en découlent offre plus de souplesse, en faisant de chaque contrat un empilement de petites actions ciblées couvrant généralement un large spectre d'enjeux écologiques.

Il faut noter que pour certains habitats très patrimoniaux (tourbières, mégaphorbiaies, pelouses calcicoles), l'entretien est exigeant et demande des interventions régulières (pâturage, fauche, débroussaillage, etc.). Il est difficile de trouver des acteurs extérieurs qui entretiendraient ces parcelles gratuitement, en en tirant un profit pour leur activité. Les mêmes causes ayant mené à la déprise de ces terrains anciennement valorisés sont ici à l'œuvre : difficulté d'accès, faible surface, mécanisation limitée, faible productivité. Aussi, la gestion de ces parcelles fait appel à une gestion écologique financée par

de l'argent public. La restauration de ces types de milieux implique donc une continuité des moyens disponibles pour assurer des contrats successifs d'entretien, en complément des chantiers bénévoles mis en œuvre (exemple de la tourbière de Commeauche, du Coteau de la Bandonnière ou des landes de la forêt de Perche-Trappe). Cela explique les coûts cumulés importants sur ces parcelles (voir Tableau 38)

La problématique est dans une certaine mesure similaire sur les étangs, qui nécessitent d'entretenir les zones déboisées et les îlots pour maintenir l'objectif d'un équilibre entre milieux ouverts et fermés. Dans ce cas, c'est la gestion de l'étang par le propriétaire qui devrait intégrer cet entretien, mais il est possible qu'à l'avenir le PNRP mobilise des contrats d'entretien sur ces milieux.

En termes de moyens humains, il est nécessaire de pérenniser et d'accroître le temps d'animation dédié au montage et suivi des contrats. Les études menées par des prestataires et les compétences naturalistes disponibles au sein du PNRP, le CENN et l'ONF sont de plus en plus utiles pour développer des projets pertinents, pour bien prendre en compte les différents écologiques (y compris pour des espèces non d'intérêt communautaire) et répondre aux exigences accrues pour monter les dossiers. Ces compétences sont aussi très utiles pour évaluer l'impact des travaux menés sur les espèces et habitats visés. L'effort financier consenti depuis 2018 par la DREAL permet au PNRP de répondre de mieux en mieux à ces besoins accrues de temps d'animation (voir Tableau 37).

6.2.1.3 Chartes Natura 2000

La charte Natura 2000 est un outil contractuel créé en 2005. Cet outil :

- Garantit l'accès aux propriétés des signataires à l'animateur, ce qui pérennise les suivis écologiques ;
- Permet de garantir certaines pratiques de gestion, au-delà de la bonne gestion habituellement mise en œuvre, sans manque à gagner à compenser, donc sans aides financières ;
- Implique des avantages fiscaux qui facilitent la prise en compte de Natura 2000 par les propriétaires et compensent les quelques contraintes qui peuvent ressentir certains propriétaires ;
- Constitue une garantie de gestion durable des forêts ouvrant droit à certaines aides.

La charte Natura 2000 du site a été définie en 2009 dans le cadre de groupes de travail pour la rédaction du DocOb du site « *Forêts et étangs du Perche* », dans une optique de cohérence entre les chartes des différents sites. Le DocOb de 2003 n'en présentait pas, car rédigé avant la création de cet outil. La charte Natura 200 est donc commune aux deux sites « *Forêts et étangs du Perche* » et « *Forêts, étangs et tourbières du Haut-Perche* ».

Aucune charte Natura 2000 n'a été signée pour le site sur la période concernée par ce bilan. Sur les 8 sites Natura 2000 qui concernent le territoire du PNRP, une seule charte Natura 2000 a été signée sur la ZPS « *Forêts et étangs du Perche* » (dans sa partie eurélienne). L'ampleur de la perte de recettes induite par l'exonération de la taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFNB) sur la part communale sur les parcelles engagées par la signature de cette charte a provoqué une réaction très négative de la part de la commune concernée. La compensation pour la commune est en effet très réduite :

- La base de calcul de la compensation était l'année 2003, ce qui entraînait déjà une perte pour les communes dès 2005, les exonérations étant faites sur l'année fiscale en cours : les variations de taux ne sont ainsi pas prises en compte ;
- À partir de 2009, un coefficient de minoration dégressif a été appliqué : la compensation est passée de 84 % de l'exonération en 2009 à 22% en 2021 (voir Figure 45). Cette compensation fait

partie d'un ensemble de compensations d'exonérations fiscales qui a été identifié comme une variable d'ajustement de la dotation des collectivités locale. L'exonération de la TFNB au titre de Natura 2000 est estimée à 1 million d'euros par an.

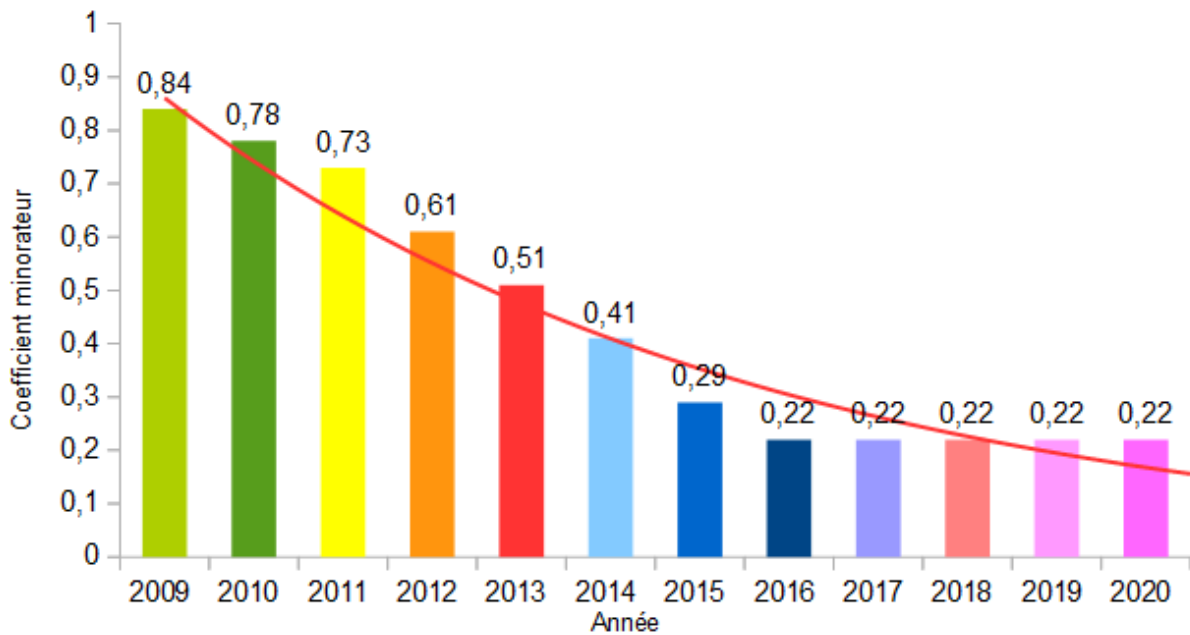


Figure 45 : Évolution du coefficient de compensation pour les communes de l'exonération de la TFNB (Source : coordination inter-réseaux Natura 2000, 2021)

Le PNRP ne fait donc pas la publicité du dispositif « charte Natura 2000 », tant que l'exonération accordée par l'État sur cette taxe communale et intercommunale ne sera pas mieux compensée pour les collectivités locales. En revanche, il aidera les propriétaires intéressés pour l'élaboration de leur dossier.

La charte Natura 2000 est un outil potentiellement intéressant à la fois pour les signataires et pour l'animateur du site. C'est un dispositif léger pour les propriétaires, intéressant sur le plan fiscal et forestier. Pour l'animateur, c'est un outil complémentaire aux contrats, permettant d'introduire des mesures de gestion post-contrat et d'assurer un accès aux propriétés. La contrepartie fiscale garantit en effet le respect des engagements, ce qu'une convention bipartite à l'amiable ne permet pas.

6.2.1.4 Évaluation des incidences Natura 2000

Le régime d'évaluation des incidences Natura 2000 a évolué durant la mise en œuvre du DocOb. Originellement réduit aux projets soumis à étude d'impact, étude au titre de la loi sur l'eau ou travaux en sites protégés, il a été étendu en 2008 à un certain nombre de plans et projets pour répondre à la mise en demeure de la Commission européenne exigeant une protection accrue des sites Natura 2000 (concrétisés par l'arrêt de la CJUE du 4 mars 2010). Ce nouveau régime d'évaluation d'incidences s'articule autour de listes dites « positives » qui, au lieu d'interdire ou limiter, proposent de soumettre à évaluation d'incidences un certain nombre de documents de planification, programmes, activités, travaux, aménagements, installation, manifestations ou interventions dans le milieu naturel avant d'autoriser leur réalisation. L'objectif de ce dispositif est de faire en sorte que les projets soient en adéquation avec les objectifs de maintien en bon état de conservation et/ou de restauration des habitats et espèces d'intérêt communautaire qui ont justifié la désignation du site. Cela s'est traduit par l'article 13 de la loi « Responsabilité environnementale » du 1^{er} août 2008, traduit dans l'article L. 414-4 du Code de l'environnement, qui a conduit à :

- L'extension de l'évaluation des incidences Natura 2000 à des plans et projets déjà réglementés par ailleurs (Liste nationale du 9 avril 2010 et liste départementale du 4 juillet 2011) ;
- La création d'un régime propre (Liste départementale du 4 juin 2012).

Cette extension du nombre de types de plans et projets concernés a conduit à une augmentation des dossiers traités.

Il faut noter l'importance des dossiers relevant des sites classés, notamment du site classé de Réno-Valdiou, sur le site « *Forêts, étangs et tourbières du Haut-Perche* » et surtout sur la ZPS « *Forêts et étangs du Perche* ».

Tableau 42 : Liste des évaluations simplifiées des incidences 2003-2019 (projets situés au moins en partie sur le site)

Type	Commune historique	Année
Travaux sur desserte forestière	Le Mage	2014
Sentier d'interprétation	Bresolettes, Prépotin	2016
Retournement de prairies	La Lande-sur-Eure	2017
Travaux sur route sur digue	Randonnai	2017
Boisement de prairie	Moutiers-au-Perche	2018
Aménagement de maison	Feings	2018

Tableau 43 : Autres évaluations des incidences

Type	Commune historique	Année
PLUi ⁶¹ du Pays de Mortagne-au-Perche	Feings	2016
PLUi des Hauts du Perche	Bresolettes, Bubertré, Longny-au-Perche, La Lande-sur-Eure, Le Mage, Marchainville, Moulicent, Moussonvilliers, Neuilly-sur-Eure, Prépotin, Randonnai, Saint-Mard-de-Réno	2020

Le dispositif d'évaluation des incidences Natura 2000 a gagné en efficacité avec l'augmentation des projets qui y sont soumis par la réglementation et une meilleure communication interservices.

⁶¹ Plan local d'urbanisme intercommunal

Toutefois, on peut ressentir un certain déséquilibre entre les projets :

- Les évaluations simplifiées des incidences concernent souvent des projets présentant clairement peu d'enjeux (typiquement, restauration ou extension d'habitations) mais qui mobilisent un temps de traitement non négligeable pour l'animateur et des formalités supplémentaires pour les porteurs de projets ;
- Pour les projets de boisement de prairies ou cultures, souvent avec des résineux, il manque une approche globale du phénomène permettant de juger de l'effet cumulatif de ces boisements successifs. Cette question est plus importante pour les espèces d'oiseaux concernées par la ZPS, mais peut l'être aussi pour le site « *Forêts, étangs et tourbières du Haut-Perche* ». L'impact sur les habitats est assez facile à déterminer, lorsque ceux concernés par la parcelle sont connus, et il se limite généralement à la parcelle même : absence ou présence et, dans le dernier cas, impact de la destruction de l'habitat existant, comparé notamment à l'intérêt écologique de l'habitat issu du boisement. L'impact pour la faune, notamment pour les chauves-souris, est plus difficile à déterminer compte tenu de la mobilité de ces espèces, de la taille de leur territoire et de la complexité de leur écologie. C'est à ce niveau que l'effet cumulatif est difficile à appréhender, car un impact estimé faible individuellement pour chaque parcelle boisée peut devenir important lorsqu'on prend en compte l'ensemble des terrains ouverts transformés en boisement sur un secteur donné ;
- Les évaluations classiques des grands projets (documents d'urbanisme, routes), menées dans le cadre des études environnementales par un bureau d'étude, présentent souvent une évaluation insuffisante, avec une analyse des impacts faussée. Les bureaux d'études, manquant de compétences écologiques ou de moyens, peinent à corréler le projet à l'écologie des espèces, notamment d'oiseaux, pour évaluer les incidences. Ils se contentent souvent d'une analyse présence/absence des espèces et habitats d'intérêt communautaire et à la situation ou non du projet dans le site. Or les données sont souvent lacunaires, et nécessitent d'analyser l'habitat d'espèces par rapport à celles utilisant potentiellement les terrains concernés. Bien souvent, une analyse de ce type conduira à la même conclusion, mais avec des arguments convaincants ;
- Il pourrait être utile de former le personnel des collectivités territoriales et leurs groupements lors de la rédaction des marchés publics pour les documents d'urbanisme pour mieux orienter les bureaux d'études prestataires vers une évolution de leur méthodologie et une montée en qualité des productions.

6.2.1.5 Communication

La communication est généralement commune aux 7 sites animés par le PNRP.

6.2.1.5.1 Lettres Natura 2000

Une lettre Natura 2000 du Perche, destinée aux usagers des sites et aux partenaires, a été éditée à plusieurs milliers d'exemplaires pendant plusieurs années en format papier. Elle présentait l'actualité des sites, des focus sur des aspects de Natura 2000, des entretiens. L'édition a cessé faute de temps à y consacrer. Il est prévu de relancer cette publication en format numérique.

Tableau 44 : Calendrier de sortie des lettres Natura 2000

Numéro	Année
1	2005
2	2007
3	2008
4	2010
Hors-série Oiseaux	2010
Hors-série Chauves-souris	2011

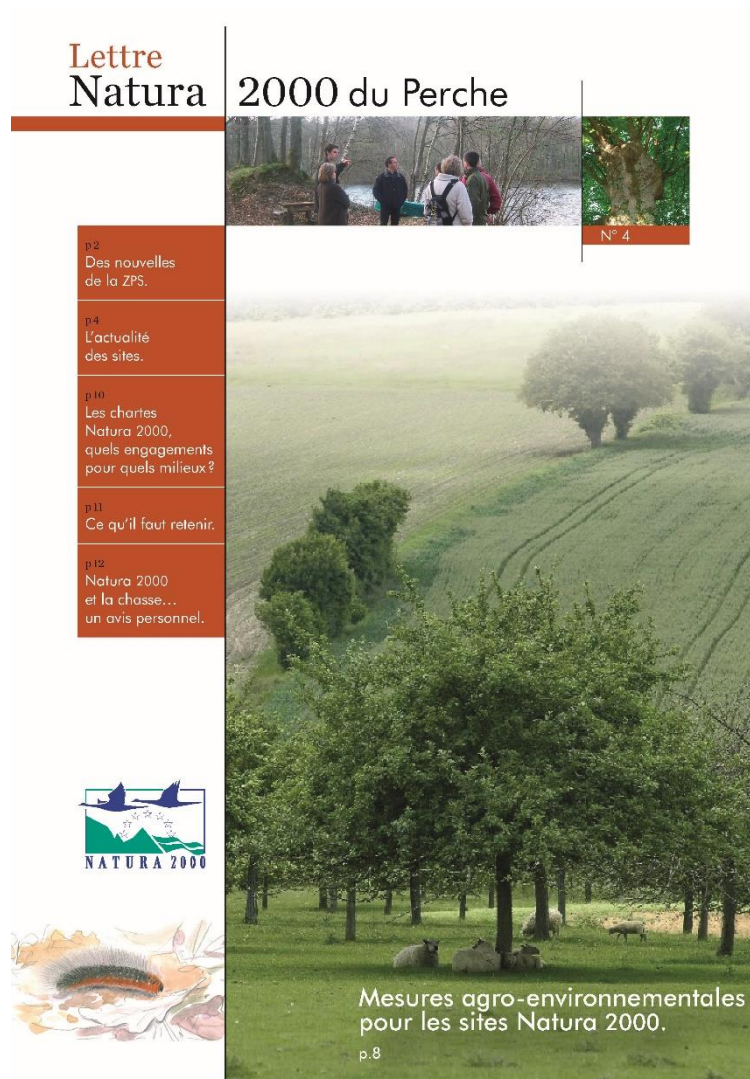


Figure 46 : Couverture de la lettre n° 4.

Les deux hors-séries consacrés aux oiseaux et aux chauves-souris sont assez populaires lorsqu'ils sont mis à disposition lors des réunions et des animations. Les lettres standards, beaucoup plus liées à l'actualité, se sont moins bien écoulées. Le format numérique, sous forme de lettre imprimable (format PDF) ou sous forme de newsletter, paraît plus approprié, avec un tirage limité à la demande pour les CoPil.

6.2.1.5.2 Publications du PNR

Natura 2000 est aussi évoqué chaque année dans le rapport d'activités annuel du PNRP et sa lettre d'information (papier puis numérique), et sur les réseaux sociaux. Cela permet de toucher un public d'élus locaux et les partenaires institutionnels, et de rappeler que Natura 2000 et les MAE sont des outils majeurs de la mise en œuvre de la charte du PNRP.

6.2.1.5.3 Réunions institutionnelles

Natura 2000 en général est également abordé lors des réunions du PNRP : bureau syndical, comité syndical, commission « environnement ». Les commissions sont généralement accompagnées d'une visite de sites dont certaines ont eu pour des thèmes des contrats Natura 2000.

Lors de ces réunions sont notamment abordés le bilan de l'année écoulée et le programme de l'année à venir, dont l'animation des sites Natura 2000 et des MAE, les avis du PNRP sur les documents d'urbanisme (avec analyse de l'évaluation des incidences sur le site Natura 2000), etc.

6.2.1.5.4 Films

En 2010, la DREAL a missionné une équipe de tournage pour tourner un film sur Natura 2000, et qui est venue notamment sur le site « *Forêts, étangs et tourbières du Haut-Perche* » (Moutiers-au-Perche, Moussonvilliers, forêt de Perche-Trappe).

En 2016, Laurent CHARBONNIER a tourné un documentaire consacré au PNRP, et diffusé en 2017 sur Ushuaïa TV et TV5 Monde. Ce documentaire a notamment été tourné sur l'étang du Gré à Bresollettes.

Ce média permet de toucher le public différemment et d'aborder à la fois les paysages et la biodiversité du site et les actions mises en œuvre pour les préserver.

6.2.1.5.5 Sites Internet

Le site internet du PNRP présente succinctement Natura 2000 et met à disposition les DocOb des sites. Il nécessite d'être approfondi et de mieux coordonner les différents supports (vidéos, carte interactives, documents à télécharger...).

<http://www.parc-naturel-perche.fr/le-parc-en-action/des-patrimoines-proteger/biodiversite>

En 2013, un petit film a été édité sur YouTube pour présenter le bilan de l'animation Natura 2000 dans le Perche.

<https://www.youtube.com/watch?v=7dkibXiqMaE>

Depuis 2015, un observatoire du territoire met à disposition des cartes dynamiques, dont la carte des zonages naturels, dont Natura 2000.

<https://pnrp.maps.arcgis.com/apps/PublicInformation/index.html?appid=4beca7bf6a36439ca1689a9af9f2f503>

C'est un outil complémentaire de Géoportail pour permettre aux habitants du territoire de se situer par rapport aux sites Natura 2000, que ce soit sur le plan réglementaire ou contractuel.

6.2.1.5.6 Formations

Les agents du PNRP interviennent régulièrement pour dispenser des formations à des publics étudiants ou professionnels, avec Natura 2000 comme sujet parmi d'autres ou principal (voir annexe 7).

Certaines formations ont eu lieu sur le site « *Forêts, étangs et tourbières du Haut-Perche* », comme la formation sur Natura 2000 réalisée pour les étudiants en BTS Gestion forestière du lycée de Mesnière-en-Bray à Bresollettes et Prépotin en 2017, ou la visite de site pour les étudiants en BTS Gestion et protection de la nature de la maison familiale et rurale (MFR) de la Ferté-Bernard, sur la propriété de M. BEAU à Marchainville et Moussonvilliers.

Ces formations sont importantes car sensibilisent de futurs acteurs de l'environnement aux enjeux Natura 2000, amenés à travailler chez des propriétaires privés, des associations, des collectivités ou des services de l'État.



Figure 47 : Formation Natura 2000 pour des étudiants en BTS Gestion forestière, à Prépotin (Crédits : Lycée de Mesnière-en-Bray)

6.2.1.5.7 Exposition Natura 2000

Une exposition a été créée par le PNRP et des étudiants de la MFR des Forges pour expliquer le dispositif Natura 2000 et sa mise en œuvre sur le Perche. Elle intégrait des bannières de la DREAL Normandie présentant le dispositif Natura 2000 régional. Elle s'est tenue à la Maison du PNRP, dans le manoir de Courboyer sur la Commune de Nocé, du 16 février au 13 octobre 2013.

Durant cette période, 6 243 personnes ont visité le manoir et ont donc pu visiter l'exposition.



Figure 48 : Exposition Natura 2000 de 2013



Figure 49 : Inauguration de l'exposition Natura 2000 de 2013

6.2.1.5.8 Plaquettes Milieux et espèces du Perche

Entre 2018 et 2020, 19 plaquettes sur les espèces et milieux identitaires du Perche sont parues, financées par les régions Normandie et Centre – Val de Loire. Conçues par les agents du PNRP, elles abordent certains habitats et espèces parmi les plus emblématiques du territoire. Les thèmes les plus liés aux enjeux Natura 2000 ont en partie été rédigés dans le cadre de l'animation des sites, en expliquant notamment comment le dispositif concourt à la préservation de cette biodiversité (études, travaux...). Pour ce qui concerne le site, ce sont notamment les thèmes des landes, coteaux calcaires, chiroptères, insectes saproxyliques, tourbières, forêts, mares, zones humides et étangs qui sont concernés. Ces plaquettes, à destination des propriétaires et du grand public, contribuent à faire connaître ces habitats et espèces, à expliquer leur écologie, les menaces en jeu et les actions contribuant à leur préservation.

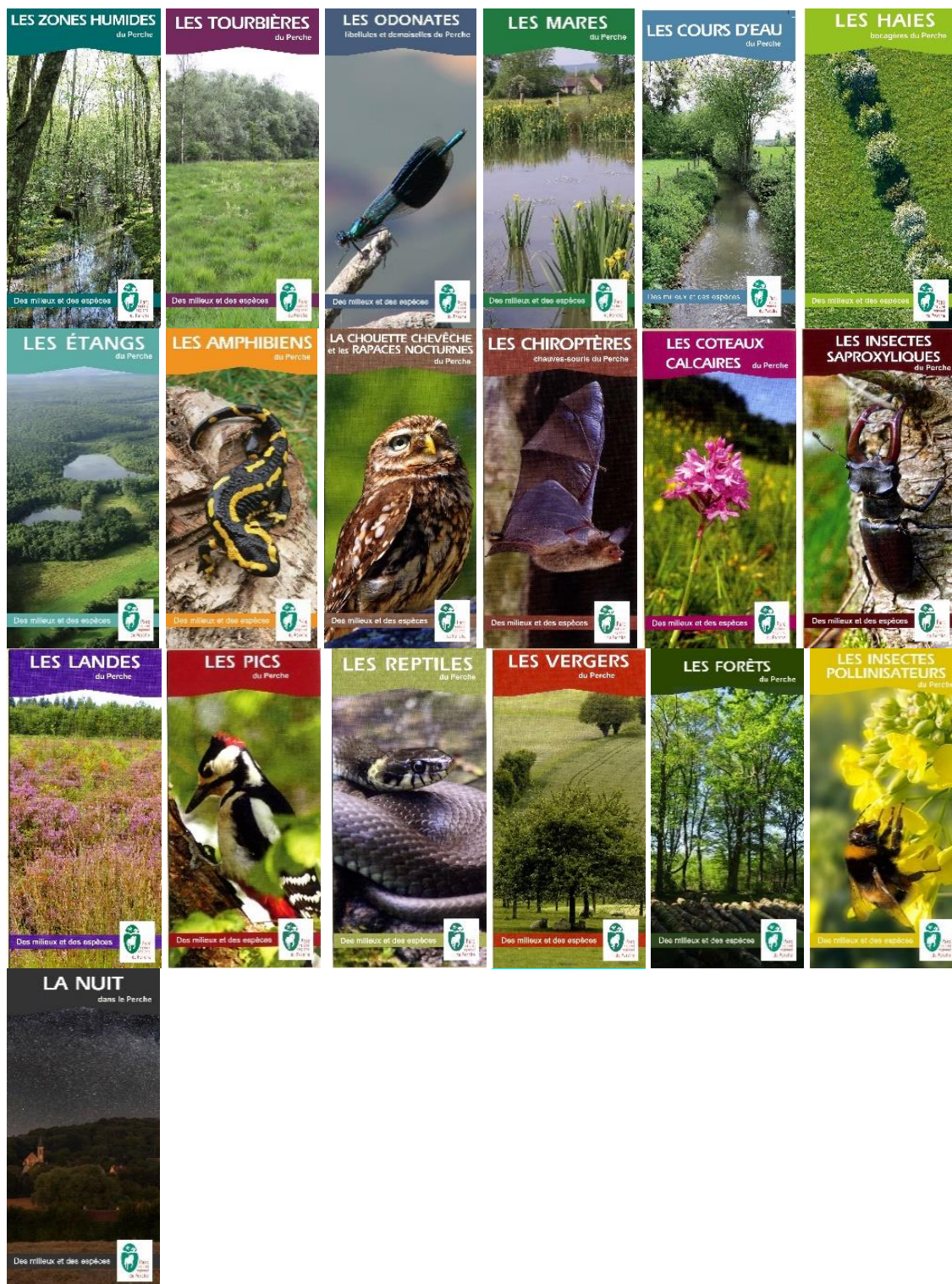


Figure 50 : Couvertures des plaquettes Milieux et espèces du Perche

6.2.1.5.9 Réunions diverses

Dans le cadre de l'animation du site « *Forêts, étangs et tourbières du Haut-Perche* », le personnel du PNRP participe à des réunions locales, régionales et nationales, que ce soit pour la coordination entre les dispositifs, l'étude et les gestions des habitats et espèces ou pour les échanges sur l'animation Natura 2000 et des MAE (voir annexe 7).

La participation au comité consultatif de gestion de la RNR de la Clairière forestière de Bresollettes est particulièrement pertinente pour coordonner les deux dispositifs et apporter des éclaircissements sur leurs rôles respectifs aux membres du comité.

6.2.1.5.10 Animations

Les animations, bien que leur titre n'évoque pas le réseau Natura 2000 ou le site, sont l'occasion de les faire découvrir aux participants. L'explication du réseau est généralement réduite, et ce sont plutôt l'écologie des habitats et espèces d'intérêt communautaire et les actions de gestion qui sont développées. Ces animations sont assurées par le médiateur des Patrimoines du PNRP et/ou par les agents travaillant sur Natura 2000

À noter que la thématique des chauves-souris est très porteuse, puisque le PNRP est en mesure d'assurer deux, voire trois animations par an sur son territoire depuis plusieurs années, avec un nombre toujours important de participants.

Tableau 45 : Animations organisées sur le site et traitant de Natura 2000

Année	Commune	Lieu	Thème
2011	Moussonvilliers	Étang du Haut-Plain	Sensibilisation des propriétaires d'étangs
2014	Prépotin, Bresollettes		Nuit de la Chauve-souris
2015	Bresollettes		Journée des réserves naturelles : présentation de la RNR et de Natura 2000.
2016	Longny-au-Perche	Étang du Haut-Plain	Réunions propriétaires forestiers
2016	Moussonvilliers	Étang du Haut-Plain	La nature au crépuscule
2018	Moussonvilliers	Étangs du Haut-Plain et du Belloy	Nature au crépuscule et bivouac
2020	Bresollettes	Étang du Gré	Animation Chauves-souris

La réunion de 2011 était ciblée sur des propriétaires d'étangs afin de leur expliquer la gestion des étangs et surtout les contrats Natura 2000. La visite de l'étang du Haut-Plain peu après la fin des travaux du contrat Natura 2000 était en effet l'occasion d'aborder les contrats Natura 2000 à la fois sur l'aspect procédure et sur l'aspect travaux possible. 12 propriétaires ont participé à cette visite. Deux propriétaires présents ont par la suite à leur tour signé un contrat pour la restauration et l'aménagement de leur étang (Étangs des Personnes et de Culoiseau)

La réunion de 2016, organisée avec les CRPF, avait pour objet de présenter Natura 2000 aux propriétaires forestiers, notamment pour les aspects les concernant particulièrement. L'objectif était d'obtenir des autorisations pour réaliser l'inventaire ornithologique de la ZPS « *Forêts et étangs du Perche* ». Elle s'est terminée par une visite de l'étang du Haut-Plain pour présenter un contrat Natura 2000. Les contacts pris avec certains propriétaires et l'aide apportée ensuite par les CRPF ont permis d'obtenir des autorisations d'inventaires pour le site « *Forêts, étangs et tourbières du Haut-Perche* » en 2017-2018.



Figure 51 : Présentation d'un contrat Natura 2000 sur un étang aux propriétaires forestiers

La communication à propos du site « *Forêts, étangs et tourbières du Haut-Perche* », quelle qu'en soit la forme et le public visé, nécessite d'être améliorée et amplifiée :

- La reprise d'une lettre d'information, sous format numérique, permettrait de communiquer sur un bilan de l'année écoulée afin d'expliquer aux élus, aux propriétaires et gestionnaires les actions menées, dans un format qui puisse se consulter et s'archiver facilement ;
- L'utilisation des réseaux sociaux doit être améliorée et amplifiée, notamment parce qu'ils permettent de toucher un autre public et de valoriser photos et vidéos, facilement relayées ;
- Les animations grand public doivent être poursuivies, voir amplifiées ;
- La communication auprès des propriétaires et gestionnaires est à développer, pour favoriser les échanges, le partage d'expérience, en abordant des thématiques plus ciblées.
- Enfin, afin de mieux faire connaître le dispositif Natura 2000 et le site en particulier, il serait souhaitable d'occasionner plus d'articles de presse.

La limite de l'exercice est que le besoin de discrétion de certains propriétaires et la sensibilité au dérangement peut limiter le nombre de lieux et d'actions valorisables.

6.2.1.6 Mesures agro-environnementales

6.2.1.6.1 Mesures agro-environnementales territorialisées

La PAC, dans sa déclinaison 2007-2014, permettait la signature des mesures agro-environnementales territorialisées (MAEt) sur les sites Natura 2000. Ces mesures sont définies de manière à répondre à des problématiques environnementales localisées sur des territoires à enjeu remarquable. Elles se déclinent sous la forme d'un contrat de 5 ans entre l'État et l'agriculteur volontaire dans lequel ce dernier s'engage à respecter des pratiques agroenvironnementales en contrepartie d'une aide financière.

Le PNRP a déposé dans ce but un projet agro-environnemental sur le site « *Forêts et étangs du Perche* » en 2012 pour lequel il a reçu l'agrément d'opérateur MAEt. Le PNRP a pu renouveler ses projets en 2013 et 2014 et animer les campagnes MAEt.

Les sites Natura 2000 « *Forêts et étangs du Perche* » et « *Forêts, étangs et tourbières du Haut-Perche* » étant superposés, des engagements MAEt ont concerné le site « *Forêts, étangs et tourbières du Haut-Perche* ».

Tableau 46 : Bilan de la contractualisation en MAEt (2012-2014) sur le site Natura 2000 « *Forêts, étangs et tourbières du Haut-Perche* »

Code MAEt	Intitulé MAEt	Montant annuel/ha	Année de mise en place	Surface engagée (ha) ⁶²	Montant annuel engagé	Nombre de contrats
BN_FEPE_HE1	Gestion extensive de prairies par limitation de la fertilisation azotée	213 €	2012	88,49	18 848,37 €	8
BN_FEPE_HE2	Gestion extensive de prairies par limitation de la fertilisation azotée et retard de fauche au 15/06	321 €	2013	95,51	30 658,71 €	8
BN_FEPE_HE3	Création de prairie extensive avec limitation de la fertilisation azotée	371 €	2013	16,49	6 117,79 €	2
TOTAL				200,49	55 624,87 €	19

Les mesures engagées concernaient essentiellement des prairies naturelles situées pour la plupart en bordure de grands massifs forestiers. De nombreux engagements en MAEt sur des prairies avec une limitation de fertilisation et un retard de fauche au 15 juin se situent dans l'alvéole de Marchainville et en moindre quantité dans la vallée de la Commeauche. Quelques hectares de cultures ont été convertis en herbe grâce à la mesure de création de prairie. Des MAEt, concernant les grandes cultures et comportant des réductions d'utilisation de produits phytosanitaires et/ou de la fertilisation azotée, ont été proposées en 2012 et 2013 mais n'ont pas été contractualisées. L'exigence des cahiers des charges sur la diminution de l'utilisation des intrants ont freiné les engagements.

Compte-tenu des faibles surfaces agricoles éligibles à ce dispositif, le potentiel de contractualisation des MAEt était limité. Néanmoins, les agriculteurs (14 exploitations) ont répondu présents avec un taux d'engagement sur le site « *Forêts, étangs et tourbières du Haut-Perche* » de 20 %.

⁶² Sont prises en compte toutes les parcelles concernées par le site « *Forêts, étangs et tourbières du Haut-Perche* » « *Forêts, étangs et tourbières du Haut-Perche* » même minoritairement.

Bilan de la contractualisation en MAEt du Parc naturel régional du Perche de 2012 à 2014 - Zoom sur le site Natura 2000 FETHP

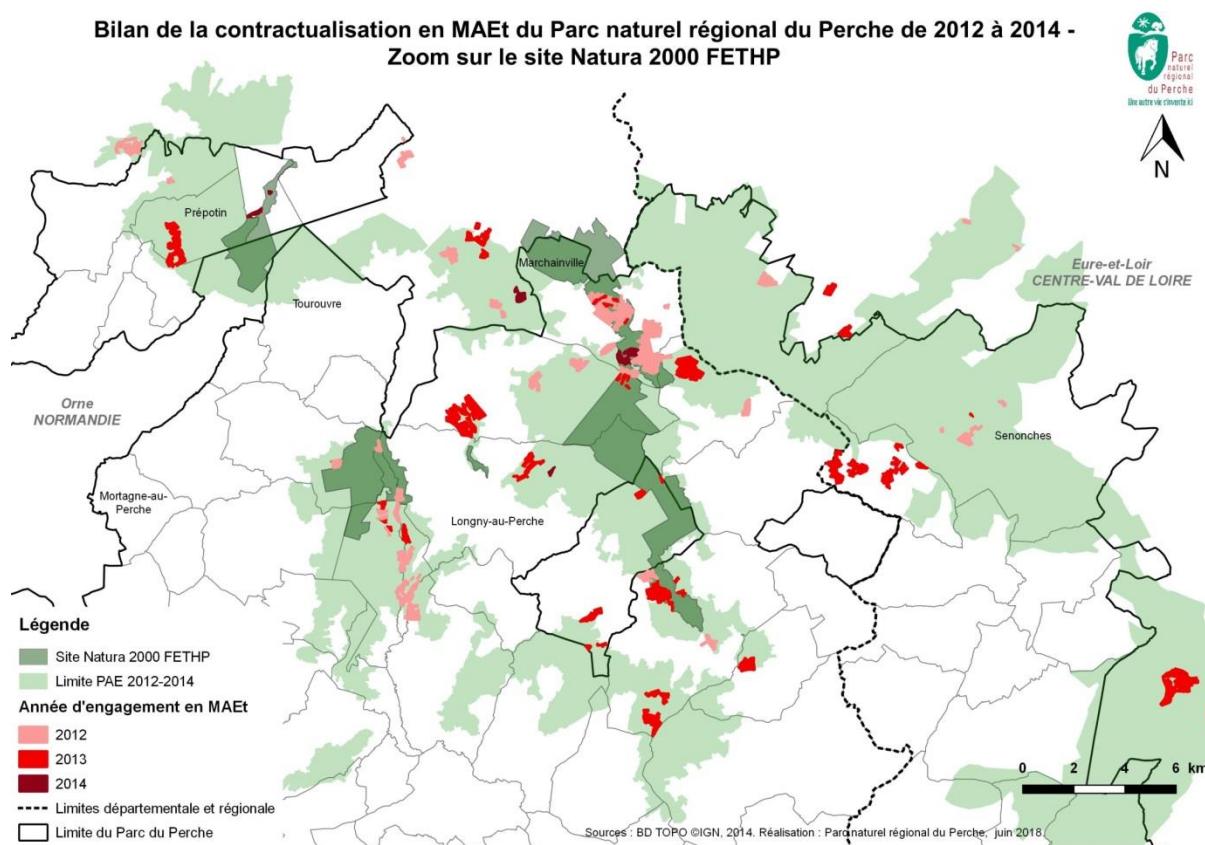


Figure 52 : Bilan de la contractualisation en MAEt (2012-2014) sur le site Natura 2000 « Forêts, étangs et tourbières du Haut-Perche »

Les derniers contrats se sont arrêtés au 14 mai 2015, le dispositif MAEt étant clôt et remplacé par les MAEC.

L'accessibilité des cahiers des charges des MAEt et l'attractivité de la rémunération ont incité les agriculteurs à entrer dans le dispositif. Les MAEt concernaient exclusivement des surfaces en prairies, naturelles pour la plupart et situées majoritairement en bordure de grands massifs forestiers. Pour bon nombre des exploitations engagées, le dispositif MAEt était un moyen de valoriser leurs prairies naturelles notamment pour les exploitations à dominance céréalière ayant quelques prairies résiduelles (la moitié des exploitations engagées).

6.2.1.6.2 Mesures agro-environnementales et climatiques

À partir de 2015, la nouvelle déclinaison 2015-2020 de la PAC a mis en place les mesures agro-environnementales et climatiques (MAEC). Celles-ci peuvent être « localisées », avec des engagements à la parcelle ou à l'élément linéaire avec des enjeux particuliers, ou « systèmes », concernant alors l'ensemble de l'exploitation agricole. La MAEC Système est innovante par rapport aux précédentes MAE puisque l'agriculteur doit raisonner sur l'ensemble de son exploitation ce qui lui permet d'avoir une vision globale et renforce la performance environnementale et économique de son exploitation.

Le PNRP a déposé auprès des deux Régions des projets agro-environnementaux et climatiques sur l'ensemble de son territoire, étendu aux communes concernées par les sites Natura 2000 qu'il anime. Pour le Perche ornais, le PNRP a reçu l'agrément d'opérateur pour les campagnes MAEC 2015 à 2018. Les

enjeux développés dans ces projets agro-environnementaux et climatiques ciblent la biodiversité et les systèmes herbagers en vue de préserver le patrimoine naturel lié au bocage et les milieux remarquables. Dans ce sens, le PNRP a fait le choix de proposer la MAEC Système « Polyculture-Élevage » pour soutenir les élevages du Perche et enrayer le phénomène de « beauceronisation » et de proposer des MAEC localisées qui ciblent les milieux particuliers et typiques du Perche tels que les prairies humides, les vergers, les pelouses sèches, les infrastructures agroécologiques et les prairies.

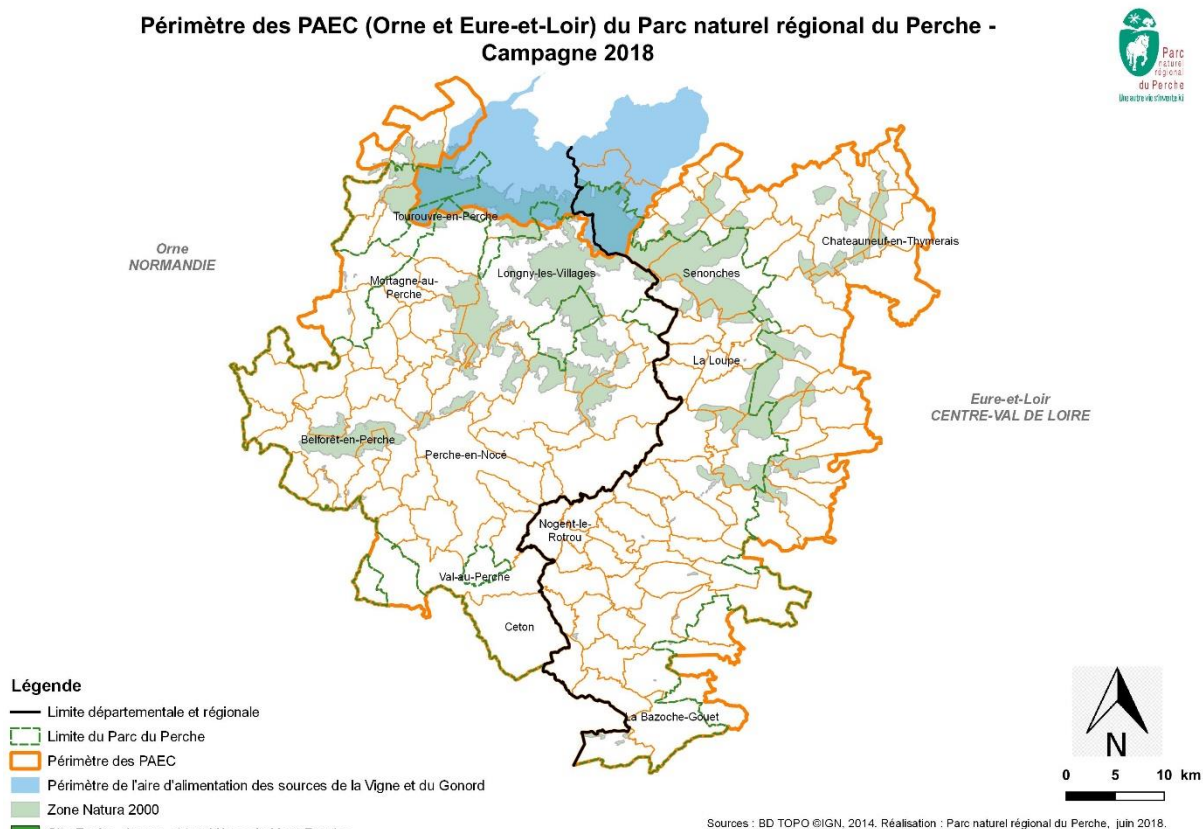


Figure 53 : Territoire des projets agro-environnementaux et climatiques du PNR du Perche

Tableau 47 : Bilan de la contractualisation en MAEC (2015–2018⁶³) sur le site Natura 2000 « Forêts, étangs et tourbières du Haut-Perche »

Intitulé MAEC	Code MAEC	Montant annuel/ha	Année de mise en place	Surface engagée (ha)*	Montant annuel	Nombre de contrats
MAEC Système Polyculture-Élevage Dominante Élevage – Maintien, Niveau 3	BN_PNRP_SPM3	373,80 €	2015	50,86	19 011,47 €	4
Gestion extensive des prairies sans fertilisation et retard de fauche	BN_PNRP_HE01	244,43 €	2016	14,54	3 554,01 €	1
TOTAL				65,40	22 565,48 €	5

* Sont prises en compte toutes les parcelles concernées par le site « Forêts, étangs et tourbières du Haut-Perche » même minoritairement.

⁶³ Par la suite, il n'y a pas eu de nouvelles campagnes de contractualisation, uniquement des prolongations et nouveaux contrats réservés aux signataires précédents et aux jeunes agriculteurs

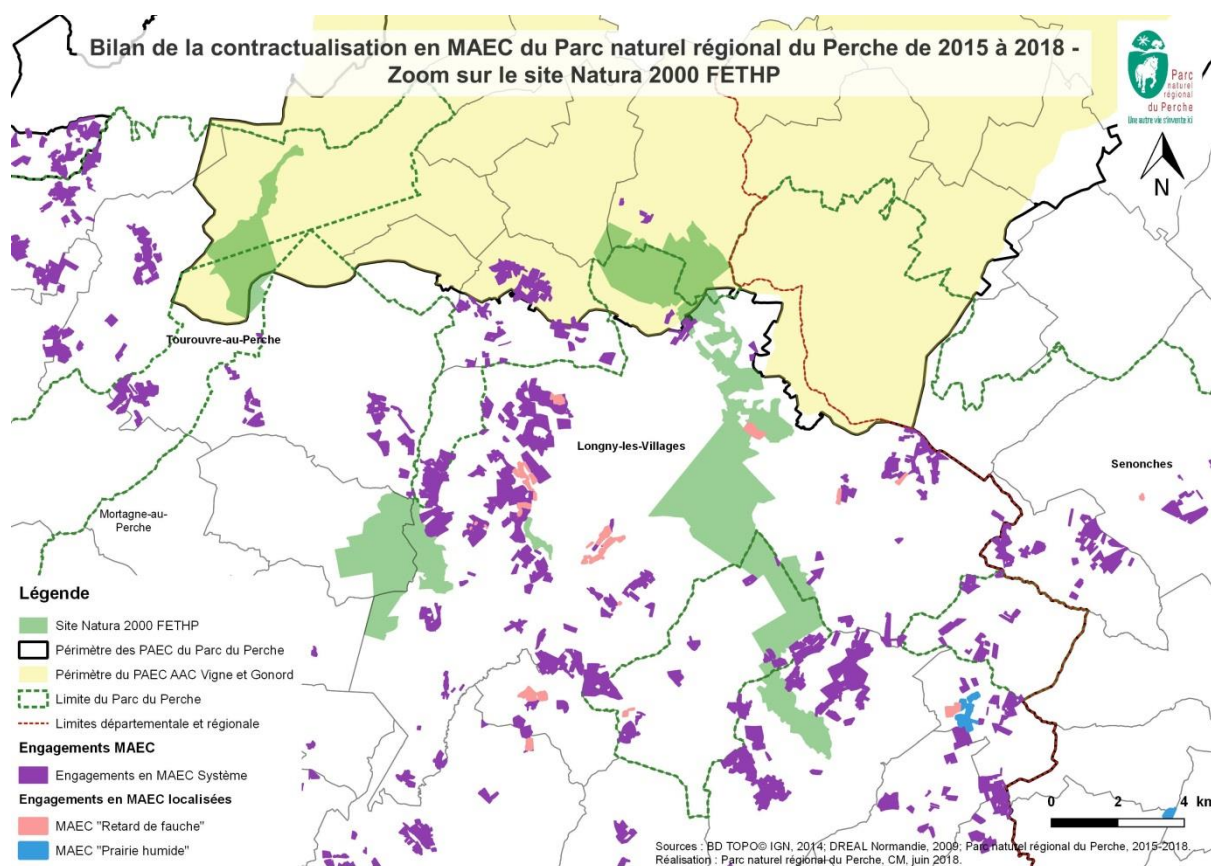


Figure 54 : Bilan de la contractualisation en MAEC (2015–2018) sur le site Natura 2000 « Forêts, étangs et tourbières du Haut-Perche »

Les surfaces engagées en MAEC sur le site « *Forêts, étangs et tourbières du Haut-Perche* » sont essentiellement des prairies naturelles et les exploitations engagées en MAEC Système Polyculture-Élevage sont essentiellement des exploitations en système herbager. Seulement 8 % de la surface agricole éligible au sein du site « *Forêts, étangs et tourbières du Haut-Perche* » a été engagée en MAEC et 17 % des surfaces engagées en MAEC ont été renouvelées en MAEC.

Le faible renouvellement des contrats MAEC par rapport aux MAEC est principalement dû aux modifications des cahiers des charges, avec des obligations plus contraignantes dans les cahiers des charges MAEC localisés. De plus, les MAEC Système sont des engagements à l'échelle de l'exploitation, ce qui peut freiner l'engagement de certaines exploitations.

Ces nouvelles mesures ont peu séduit les exploitants du site qui considéraient les nouveaux cahiers des charges pouvaient être moins adaptés à leur exploitation. En effet, le PNRP a fait le choix de proposer des MAEC essentiellement pour les éleveurs. Cette volonté affichée par les élus du PNRP visait à soutenir l'élevage dans le Perche et ainsi la sauvegarde du bocage.

Dans un contexte de régression du système polyculture-élevage, système traditionnel du Perche, au profit d'un développement des exploitations spécialisées en grandes cultures, la mise en œuvre de ces dispositifs successifs, MAEC puis MAEC, n'a pas permis d'enrayer la mise en culture des prairies. En effet, on constate que près de 40 % des prairies engagées en MAEC (2012–2014) sur le site « *Forêts, étangs et tourbières du Haut-Perche* », dans le secteur de Marchainville essentiellement, étaient des surfaces en cultures en 2017, en céréales principalement.

L'efficacité de ces dispositifs agro-environnementaux a été limitée :

- D'une part, par leur mise en œuvre, notamment pas le manque de continuité entre chaque dispositif, par le manque de visibilité après contrat, par les retards dans les instructions et les paiements, etc. ;
- D'autre part, par le contexte agricole de cette dernière décennie qui n'a pas été en faveur de ces dispositifs agro-environnementaux (marché de la viande bovine en baisse, cours des céréales au niveau mondial favorables, etc.).

6.2.1.7 Autres actions

6.2.1.7.1 Réserve naturelle régionale de la Clairière forestière de Bresollettes

La concertation menée lors de l'élaboration du DocOb, puis les premières années de sa mise en œuvre ont mené certains habitants et propriétaires du massif de Perche-Trappe à prendre conscience de la richesse écologique de leur environnement quotidien constituait.

Cela a conduit à une démarche de création d'une réserve naturelle régionale auprès de la Région Basse-Normandie. La RNR de la Clairière forestière de Bresollettes a été créée en 2010. Son plan de gestion, dont l'élaboration a été financée par le Conseil régional, a été approuvé en 2013. Deux conservateurs assurent la mise en œuvre de son plan de gestion validé en 2010 :

- L'OFB pour la partie située en forêt domaniale de Perche-Trappe ;
- Le PNRP pour les 4 propriétés privées, constituées majoritairement de milieux ouverts.
- La mise en œuvre du plan de gestion de la réserve naturelle est cofinancée par la Région Normandie (37 %) et le FEADER (63 %).

Tableau 48 : Budget d'animation de la réserve naturelle régionale de la Clairière forestière de Bresollettes

Année	2013 ⁶⁴	2014	2015	2016	2017	2018	2019	Total 2013-2019
Prévu (€)	16 200	41 300	38 100	53 900	44 650	18 100	34 880	249 230
Réalisé (€)	22 942	33 924	42 499	55 694	36 105	55 727	33 089	279 980

Cette gouvernance permet une synergie de gestion entre la RNR et les deux sites Natura 2000 concernées (ZPS « *Forêts et étangs du Perche* » et ZSC « *Forêts, étangs et tourbières du Haut-Perche* ». Certaines actions sont menées en partenariat (cas des chantiers d'entretien de la zone humide de la Pomarie en 2016-2017), tandis que pour d'autres, comme la gestion de parcelles ayant fait l'objet de contrat Natura 2000, la réserve naturelle régionale a pris le relais de l'animateur des sites (cas de la mégaphorbiaie de la Christerie en 2017).

6.2.1.7.2 Partenariat avec la MFR des Forges

La MFR des Forges à la Ferté-Bernard dispense des formations aux métiers de la Nature : Bac pro « gestion des milieux naturels et de la faune », Bac pro « Forêt », BTSA « gestion et protection de la nature ».

⁶⁴ La RNR a été créée en 2010, mais les premières années ont été consacrées à la rédaction du Plan de gestion. La mise en œuvre de celui-ci avec un budget dédié ne commence qu'en 2013.

Depuis plusieurs années, le PNRP et la MFR travaillent en partenariat :

- Intervention payée par les propriétaires, avec un forfait journalier servant à financer les activités des étudiants (voyages...) ;
- Intervention en échange de formations dispensées par le PNRP ;
- Intervention en tant que prestataire du PNRP.

Les travaux sont menés à cette occasion sont encadré sur le plan technique et sécuritaire par le personnel de la MFR, tandis que les agents impacts expliquent le contexte et les enjeux et les travaux à mener. Ces interventions sont donc formatrices à la fois sur la réalisation d'un chantier et sur le contexte écologiques, réglementaire et administratif où il s'inscrit.

Tableau 49 : Partenariats avec la MFR des Forges

Année	Commune	Lieu	Type
2010	Moutiers-au-Perche	Étang de Culoiseau	Abattage sur l'étang
2011	Moutiers-au-Perche	Étang de Culoiseau	Abattage sur l'étang
2013	Nocé	Maison du PNRP	Participation à l'exposition Natura 2000
2016	Bresolettes	Zone humide de l'étang du Gré	Abattage des arbres sur la zone humide et débroussaillage sur les prairies
2017	Bresolettes	Zone humide de l'étang du Gré	Abattage des arbres sur la zone humide et débroussaillage sur les prairies
2019	Marchainville	Étang du Belloy	Entretien des îlots (débroussaillage, arrachage de ligneux)
2020	Marchainville, Moussonvilliers	Étangs du Belloy, du Haut-Plain et de la Milasse	Entretien des îlots (débroussaillage, arrachage de ligneux) et de digues
2021	Bresolettes	Mare de la Pomarie et étang de la Forge	Curage de mare et abattage d'arbres en rive (financement RNR)

Les travaux menés dans ce cadre complètent les contrats en permettant d'intervenir simplement, notamment pour la gestion post-travaux, pour un coût nul ou modique.



Figure 55 : Chantier mené par des élèves de la MFR des Forges, sur le site, à Bresollettes

6.2.1.7.3 Actions des autres structures

Les différentes structures propriétaires ou gestionnaires de terrain sur le site réalisent diverses opérations en faveur du site, en dehors des contrats Natura 2000. Ces actions sont la plupart du temps intégrées dans les missions générales des structures. Toutefois, Natura 2000 s'avère être un moyen de financement complémentaire pour ces structures.

Citons notamment l'ONF, l'Association faune et flore de l'Orne (AFFO), le CENN et le Conseil départemental de l'Orne qui mènent des chantiers participatifs, des travaux en régie ou font appel à des prestataires pour restaurer et entretenir les milieux et espèces (débroussaillages, étripage...).

Ainsi, le CENN fait réaliser des travaux annuels d'entretien sur l'ENS de la Bandonnière sur commande du Conseil départemental (débroussaillage / entretien sentier / entretien abreuvoirs et clôtures...). A cela s'ajoute la gestion du pâturage effectué par du bétail appartenant au CENN. Sur la tourbière de Commeauche, il réalise en régie l'entretien : coupe des arbres tombés sur les clôtures, débroussaillages. Lors de chantiers nature sont menées des actions de dessouchage de jeunes arbres, de décapage d'une placette, d'annélation de semenciers, etc.

Les différentes structures et intervenant sur le site contribuent à atteindre, directement ou non, les objectifs de préservation et de gestion du site. Cela permet des crédits différents et des modes d'actions complémentaires (bénévolat). En fonction de leur mission d'origines ou de l'expérience accumulées, certaines spécialités se font jour, comme l'entretien par le pâturage pour le CENN. Toutefois, il paraît nécessaire d'améliorer la collaboration entre l'animateur et les différents intervenants en termes de

transmissions de l'information et de coopération, notamment sur les inventaires et les travaux menés. De plus, la multiplicité d'acteurs, de zonages et de dispositifs rend leur compréhension par la population très difficile.

Le cas particulier de la RNR de la Clairière forestière de Bresolles, issue de la concertation menée dans le cadre de Natura 2000 et cogérée par le PNRP et l'ONF est un exemple de synergie qui fonctionne bien. Les objectifs des deux dispositifs sont différents mais complémentaires.

Les chantiers bénévoles et les partenariats avec les structures formatrices permettent de réaliser des actions à faible coût, complémentaires ou alternatives des actions financées. La dimension pédagogique de ce genre d'interventions est une plus-value très appréciable.

6.2.1.8 Concertation

Depuis le CoPil du 11 juin 2003, le CoPil s'est réuni seulement trois fois :

- Le 15 décembre 2011 : élection du président du CoPil, désignation de la structure animatrice, présenter le bilan de l'animation des premières années et du programme 2012 ;
- Le 11 juin 2018 : élection du président du CoPil, désignation de la structure animatrice, présentation du bilan 2012-2017 et du programme 2018, lancement de la révision du DocOb. Visite de l'étang du Belloy ;
- Le 11 mars 2021 : élection du président du CoPil, désignation de la structure animatrice, présentation du bilan 2018-2020 et du programme 2021, bilan d'avancement de la révision du DocOb.

Le deuxième CoPil s'est tenu tardivement suite au départ de l'animateur, Laurent BENARD, en 2015, au décès du président du PNRP et du CoPil, M. GERONDEAU, en 2016, et à la nécessité de mettre à jour l'arrêté préfectoral fixant la composition du CoPil.

Le troisième CoPil a lui été perturbé par le retard pris dans la révision (études, diagnostics, bilan) et par la crise sanitaire provoquée par la COVID19.

Le CoPil du site ne s'est réuni que trois fois depuis le CoPil de validation du DocOb. Le site n'a donc pas bénéficié d'une concertation suffisante.

Il paraît nécessaire de le réunir régulièrement, tous les ans ou tous les deux ans, selon l'actualité du site (études, travaux).

Une réunion commune avec la ZPS qui s'y superpose ne paraît envisageable que si l'actualité respective des deux sites le permet.

La réunion État-PNRP annuelle permet d'échanger avec les deux DREAL et les deux DDT sur l'animation des sites perchérons. Elle est très utile pour discuter sur le plan technique de l'animation des sites, et notamment pour croiser l'animation du site « *Forêts, étangs et tourbières du Haut-Perche* » et de la ZPS.

Des réunions thématiques ont été organisées en 2011 pour les propriétaires d'étangs et en 2016 pour les propriétaires forestiers. Ces rencontres permettent de présenter comment Natura 2000 concerne particulièrement ces catégories d'acteurs, et de montrer des réalisations de contrats Natura 2000.

Il serait intéressant de renouveler des réunions de ce type, en les étendant des à des entreprises (travaux forestiers, pisciculteurs, etc.) pour échanger avec eux et les sensibiliser aux enjeux Natura 2000.

Globalement, le temps d'animation par le PNRP a manqué pour mener une concertation efficace, plus approfondie.

6.2.2 Évolution des habitats et des espèces et de leur état de conservation

6.2.2.1 *Études initiales*

La seule étude initiale menée pour la rédaction du DocOb du site est une cartographie des habitats naturels réalisée en 2001-2002 par le PNRP.

Une étude des chauves-souris a été menée par le GMN lieu de 2001 à 2002 sur le massif de Perche-Trappe : pose et suivi de gîtes artificiels, captures, suivi acoustique, prospection des bâtiments et des cavités arboricoles, suivi des sites d'hibernation.

Le reste des données du DocOb de 2003 est issu de la concertation et de la bibliographie de l'époque.

6.2.2.2 *Études menées dans le cadre de l'animation du site*

6.2.2.2.1 Stages Étangs

Suite à la rencontre avec le Syndicat des forestiers privés de l'Eure-et-Loir et les discussions avec les préfectures de l'Orne et de l'Eure-et-Loir, le PNRP a mené deux stages consacrés aux étangs en 2013 et 2014. Ces études ont fait l'inventaire de la flore, des odonates, des oiseaux et des amphibiens, quatre groupes représentatifs des étangs et de la gestion qui y est menée. L'historique des étangs, leur gestion et les projets des propriétaires ont aussi été intégrés. Des fiches descriptives des étangs et des rapports destinés aux propriétaires ont été rédigés.

Ces études ont permis de dresser un état des lieux qui pour certains étangs a permis de définir un projet d'aménagement et de réaliser des travaux dans le cadre d'un contrat Natura 2000.

Tableau 50 : Étangs du site inventoriés lors des stages de 2013 et 2014

Étang	Commune	Année	Suite
Culoiseau	Moûtiers-au-Perche	2013	Suivi après contrat
La Forge	Bresolettes	2013	Projet de contrat
Le Gré	Bresolettes	2013	Projet de contrat
Le Haut Plain	Moussonvilliers	2013	Suivi après contrat
Les Personnes	Le Mage/La Lande-sur-Heure	2013	Contrat
Le Belloy	Marchainville	2014	Contrat

Les suivis menés par la suite sur les étangs ayant bénéficié de contrats permettent de suivre l'évolution de plans d'eau par comparaison avec l'état des lieux initial réalisé lors des stages.

6.2.2.2 Études des étangs

En complément des stages consacrés aux étangs, des études ont été menées pour la préparation de contrat Natura 2000 et pour en observer les résultats après travaux. Les groupes étudiés étaient la flore, les habitats naturels, les amphibiens les odonates et les oiseaux, de manière variable selon les étangs. Les étangs concernés étaient :

- Étang de Culoiseau ;
- Étang du Belloy ;
- Étang du Gré ;
- Étang du Haut-Plain ;
- Étang des Personnes
- Étang de Rumien ;
- Étang du Moulin ;
- Étang du Moulin de la Vigne.

Globalement, les suivis post travaux montre une biodiversité stable ou en augmentation selon les étangs et les groupes, ce qui confirme l'intérêt des travaux réalisés. Ces suivis permettent aussi d'améliorer les futurs projets en prenant mieux en compte les besoins des groupes visés.

Ces suivis sont assez chronophages, car ils doivent idéalement s'effectuer sur au moins les trois premières années de remises en eau, pour suivre la recolonisation par les espèces et la mise en place de nouveaux équilibres.

6.2.2.3 Typologie des habitats

En 2012, le Conservatoire botanique national de Brest (CBNB) a établi la typologie des habitats naturels du site. Ce catalogue non exhaustif des habitats connus sur le site permet de cadrer le protocole pour une future cartographie des habitats naturels.

En 2006, un inventaire naturaliste avec cartographie a été réalisé sur l'Avre depuis sa source jusqu'à l'étang de Conturbie. Ce travail s'inscrivait dans le cadre du suivi du secteur sur lequel l'ONF menait depuis 1998 des travaux de restauration, en partie financé par le PNRP.

6.2.2.4 Suivi des chauves-souris du Massif de Perche-Trappe

Suite à la mise en place de 150 gîtes artificiels pour les chauves-souris et des différents suivis lors de l'étude menée en 2001-2002 sur le massif de Perche-Trappe, le GMN a mené un suivi des gîtes artificiels et arboricoles et en partie un suivi acoustique, de 2004 à 2006. Cette étude s'est en partie déroulée dans le cadre d'un partenariat avec le PNRP et l'ONF. Les résultats de cette étude sont intégrés dans l'étude des chauves-souris menées en 2017-18, et ne sont donc pas détaillés ici. Les gîtes sont surtout utilisés par l'oreillard roux et la pipistrelle commune. Le suivi a confirmé l'utilisation fréquente de plusieurs gîtes par les individus de certaines espèces, de manière tournante. La colonisation des gîtes artificiels a atteint son maximum en 2005. Ce suivi a permis de mieux connaître les populations de chiroptères du site et les potentialités d'accueil de celui-ci.

6.2.2.2.5 Suivi des cavités d'hibernation des chauves-souris

Depuis 1993, le GMN effectue un suivi annuel des cavités du Perche abritant des chauves-souris lors de la période, d'hibernation. Ces cavités sont situées dans ou à proximité du site « *Forêts, étangs et tourbières du Haut-Perche* » et sont en partie utilisées par les populations fréquentant le site. Ce suivi est en partie financé par le PNRP depuis 2010 dans le cadre de l'animation du site.

Tableau 51 : Résultats annuels des suivis de cavités du Perche en février (espèces DHI en bleu)

Espèce	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019 ⁶⁵
Petit Rhinolophe	20	25	50	30	19	27	23	21	40	47	44	54	51
Grand Rhinolophe	503	448	398	381	522	578	607	548	627	664	868	1 000	854
Grand Murin	707	746	812	782	893	1016	790	758	899	1 037	976	1 061	846
Murin de Bechstein	13	8	29	6	9	18	25	3	16	33	20	20	17
Murin de Natterer	90	100	173	143	59	157	97	76	229	72	192	143	56
Murin de Daubenton	219	227	275	266	217	280	244	229	353	300	316	397	282
Murin à oreilles échançrées	620	539	620	645	700	714	767	763	901	1 029	978	1 171	903
Murin à moustaches	192	200	177	175	201	187	167	147	180	243	253	227	208
Murin d'Alcathoe	0	0	0	0	1	1	0	0	0	0	0	0	1
Pipistrelle commune	24	0	16	18	47	19	44	26	28	33	5	25	24
Sérotine commune	0	0	0	2	0	4	1	0	0	0	17	0	0
Oreillard sp.	6	21	5	12	4	36	10	8	4	0	22	2	1
Barbastelle d'Europe	3	4	8	27	6	122	1	2	4	0	60	1	2
Indéterminés	3	23	20	8	5	25	13	3	5	11	7	12	9
Total	2 400	2 341	2 583	2 495	2 685	3 184	2 789	2 584	3 286	3 469	3 753	4 113	3 254

⁶⁵ Les résultats sont faussés par l'absence de comptage dans la Mansonnaire, deuxième cavité du Perche avec un total de 888 individus en 2018.

Il est difficile de comparer les chiffres globaux d'une année sur l'autre étant donné que les sites visités varient (nouveaux sites découverts, sites non visités certaines années, sites modifiés) et que les conditions climatiques influent sur la présence des espèces les moins frileuses (oreillard, murin à moustache, barbastelle d'Europe). Une analyse site par site serait compliquée et pas forcément probante.

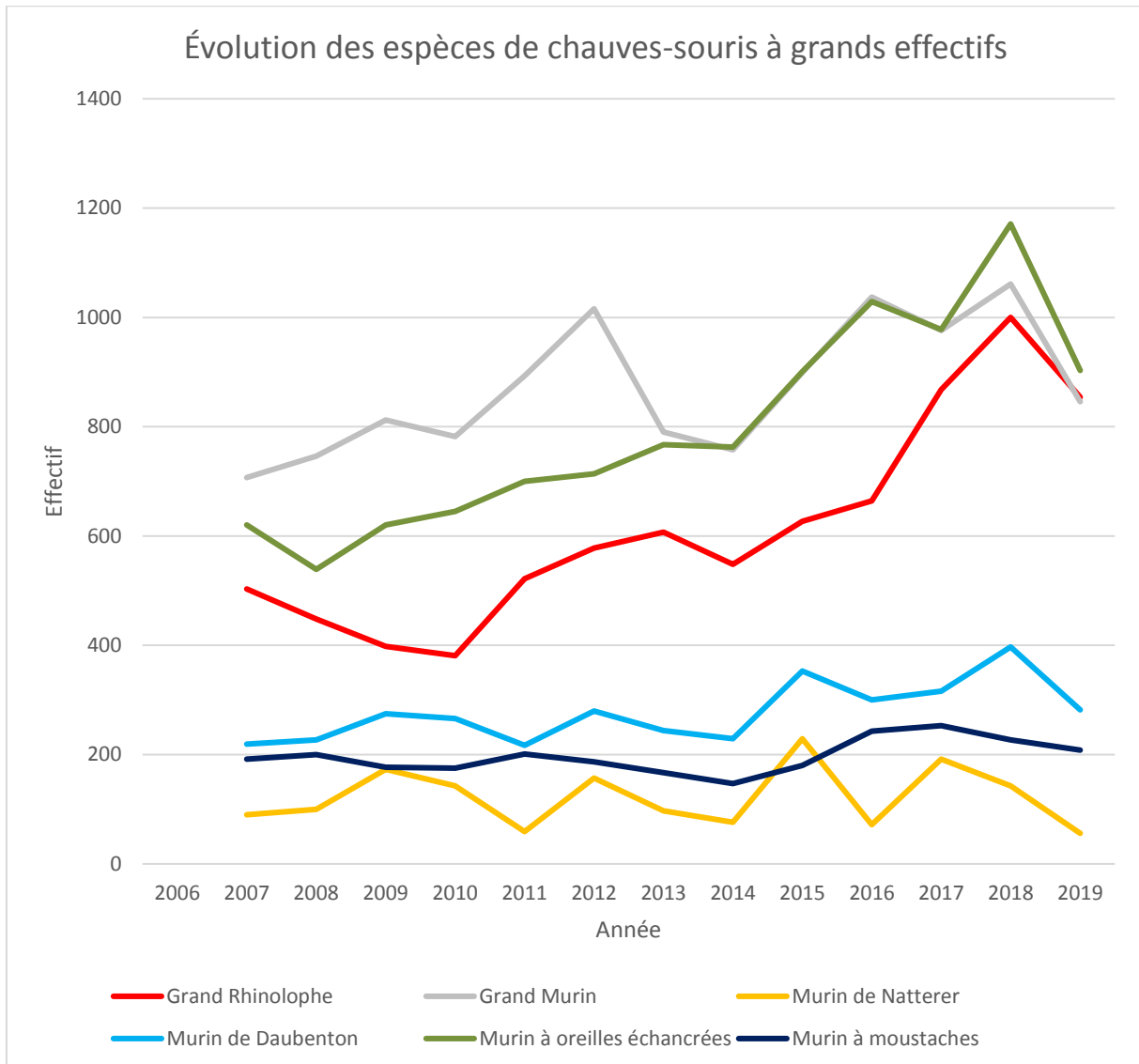


Figure 56 : Évolution des effectifs de chauves-souris hibernant dans les cavités, espèces à grands effectifs

Pour les espèces à grands effectifs, dont le total pour l'ensemble des sites suivis se chiffre en centaines, on observe des tendances à la hausse pour le grand murin, le murin à oreilles échanrées, le grand rhinolophe, voire le murin de Daubenton.

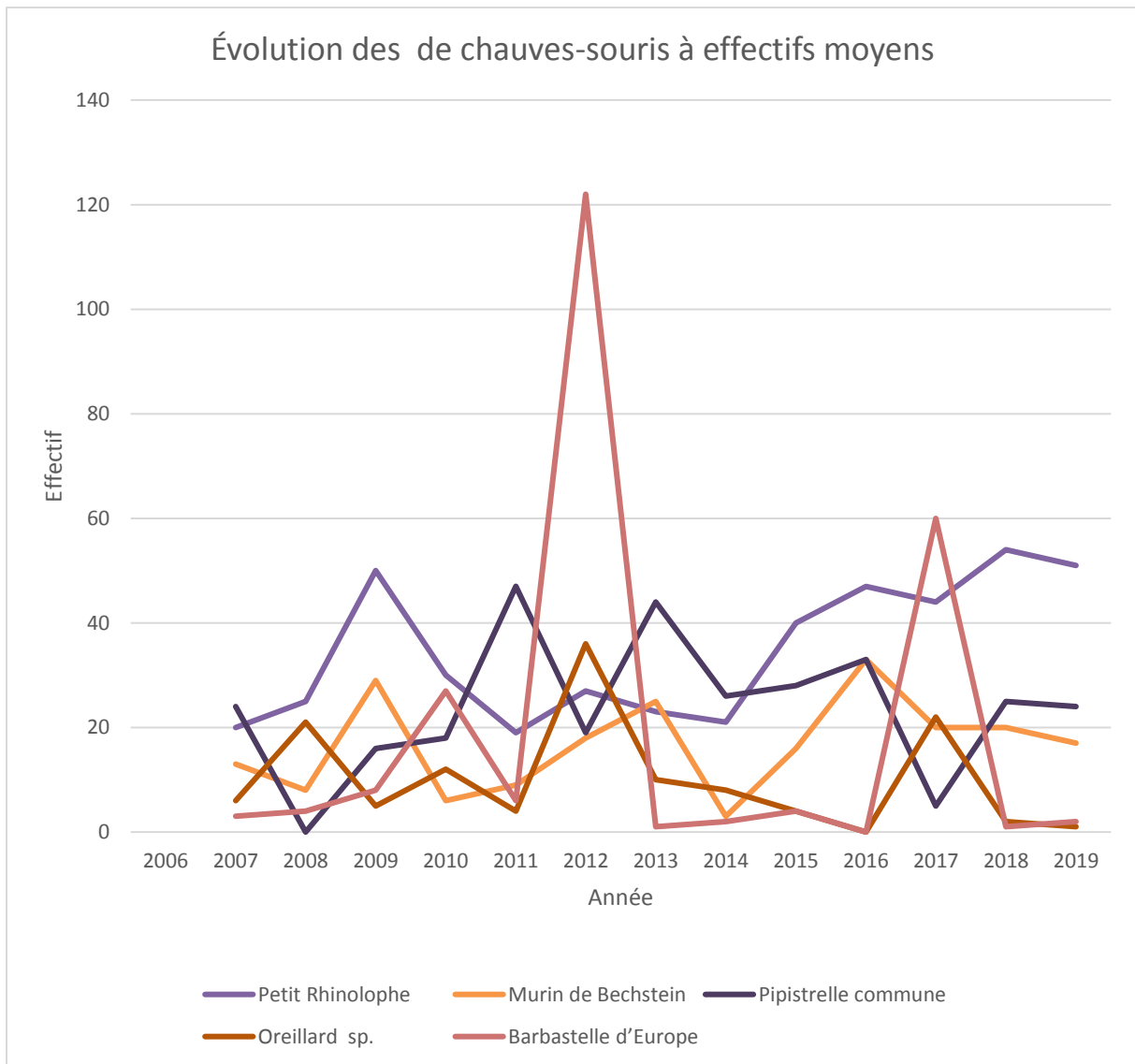


Figure 57 : Chauves-souris hibernant dans les cavités, espèces à effectifs moyens

Pour les espèces à effectifs moyens, dont le total pour l'ensemble des sites suivis se chiffre en dizaines, on observe une tendance à la hausse pour le petit rhinolophe. Pour les autres espèces, les effectifs sont très variables, notamment pour la barbastelle qui ne fréquente les cavités que par grand froid.

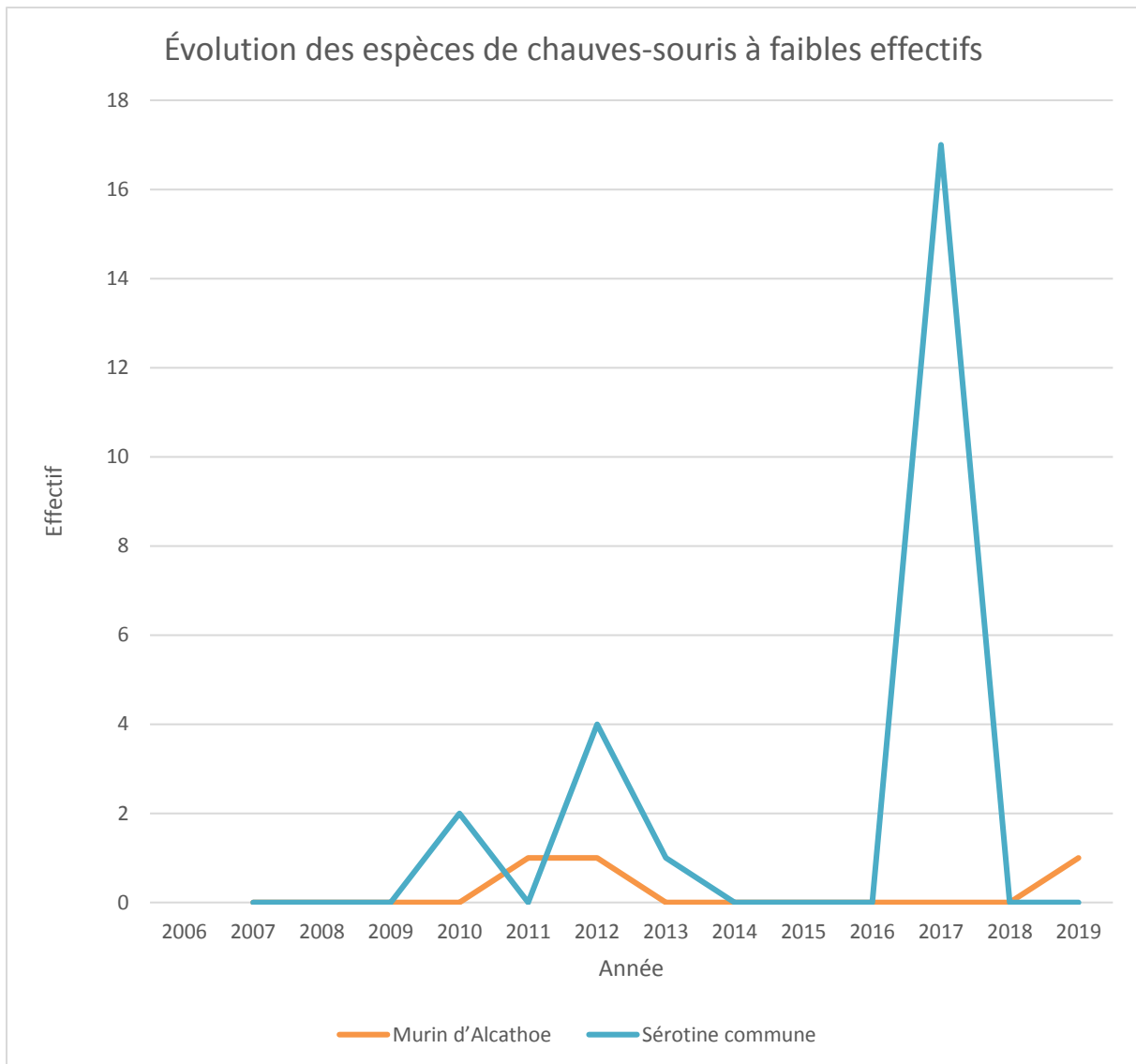


Figure 58 : Chauves-souris hibernant dans les cavités, espèces à faibles effectifs

Pour les espèces à faibles effectifs, les données sont trop irrégulières pour en tirer des tendances.

On peut dégager les tendances suivantes (en omettant l'année 2019 non représentative) : pour les espèces de l'annexe II de la directive (lignes bleues dans le tableau) :

- Tendence positive pour le petit rhinolophe, le grand rhinolophe, le murin à oreilles échancrées, le grand murin ;
- Pas de tendance claire pour la barbastelle, en raison de son utilisation très variable des cavités, ni pour le murin de Bechstein ;
- Tendence à l'augmentation des effectifs totaux de chauves-souris.

Les tendances peuvent être liées à une variation locale des populations (modifications du paysage, des pratiques, actions en faveur de ces espèces, etc.), à une évolution des sites d'hibernation, qui ne sont pas tous connus (la disparition de certains gîtes pouvant amener à une concentration dans d'autres), ou à une amélioration des habitats d'espèces. C'est difficile à trancher étant donné l'ampleur des déplacements des chauves-souris dans leur cycle annuel.

6.2.2.2.6 Étude télémétrique de la barbastelle d'Europe en forêt domaniale de Perche-Trappe, 2012

Des études initiales avaient eu lieu en 2008. L'étude de 2012 menée par le GMN pour le PNRP et l'ONF (financée par l'État et l'Europe dans le cadre de Natura 2000) a permis d'étudier les populations de barbastelle d'Europe du massif de Perche-Trappe. Elle a constitué en la recherche de gîte, la capture d'individus et leur équipement pour suivre leur activité (occupation des gîtes, déplacement vers les terrains de chasse). Cette étude a permis de mieux connaître l'utilisation du secteur par la barbastelle et de collecter des informations sur les autres espèces de chauve-souris. Les résultats de cette étude sont intégrés dans l'étude des chauves-souris menées en 2017-18, et ne sont donc pas détaillés ici.

4 à 6 groupes sociaux ont été détectés dans la forêt domaniale, avec une population estimée à 250 individus. La télémétrie a confirmé l'importance du réseau bocager pour relier les gîtes forestiers aux zones de chasse, mais également le rôle privilégié des haies pour leur alimentation (voir Figure 59). Elle a permis de mieux connaître l'écologie des barbastelles selon leur sexe, leur âge et leur état reproductif.

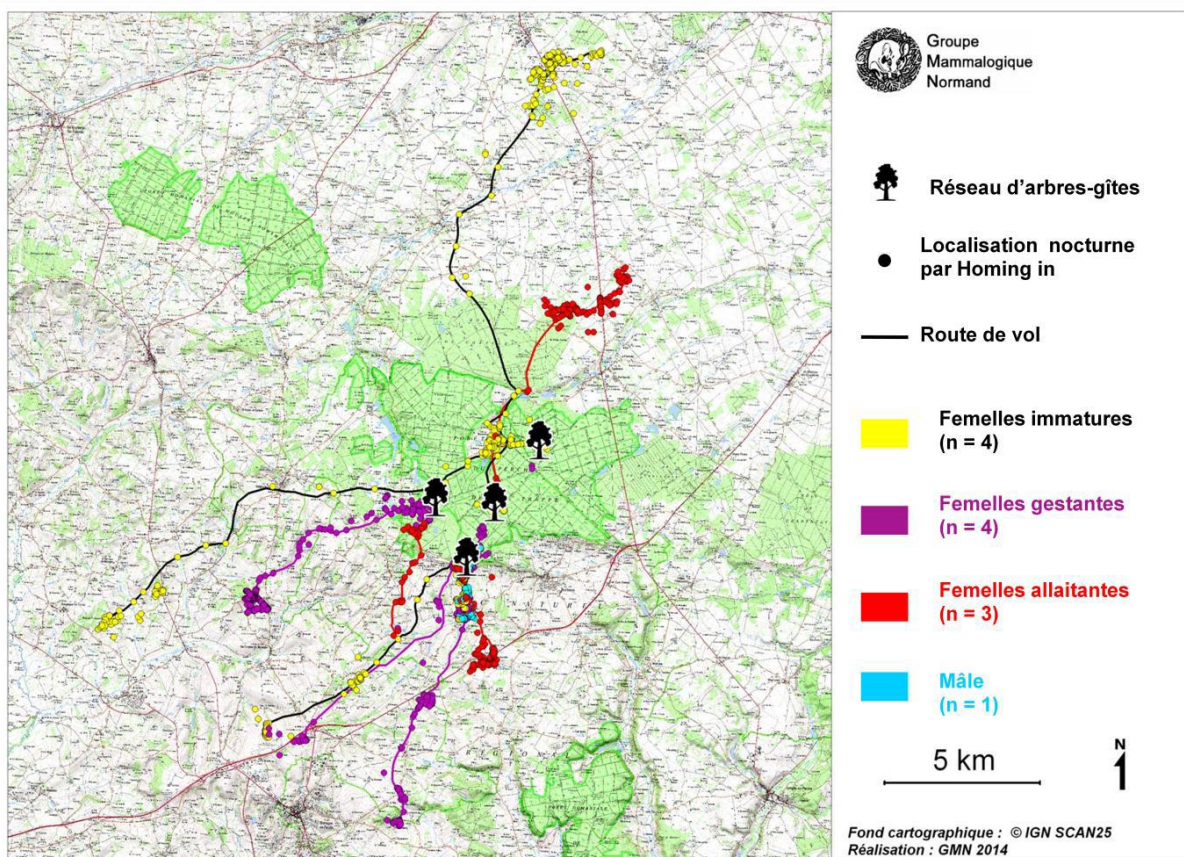


Figure 59 : Localisation nocturnes sur terrains de chasse, route de vol et réseaux de gîtes des 12 barbastelles suivies (GMN, 2012).

6.2.2.2.7 Suivi de l'écrevisse à pattes blanches

L'écrevisse à pattes blanches est une espèce d'intérêt communautaire rare et menacée. Elle est globalement en régression à l'échelle normande.

Il n'y a pas eu d'étude de l'écrevisse à pattes blanches dans le cadre de l'animation du site. Au titre de la RNR de la Clairière forestière de Bresollettes, le PNRP a mené avec M. JAMET un suivi de la population d'écrevisse à pattes blanches de la vallée de l'Avre amont. Le constat est que la population n'est plus présente, remplacée par de forts effectifs d'écrevisse américaine et d'écrevisse californienne, toutes deux classées espèces exotiques envahissantes.

6.2.2.3 Études menées par les partenaires

Le CENN a fait réaliser une étude d'hydropédologie en 2012 sur la tourbière de Commeauche (cabinet Sol'eau)

Des inventaires sont réalisés dans le cadre de la gestion courante des sites. Ainsi, un suivi a lieu tous les 3 ans sur chacun des sites de la Bandonnière et de Commeauche : suivi floristique par carrés permanents et un transect sur la tourbière de Commeauche, mise à jour ponctuelle des inventaires faune : rhopalocères / hétérocères / orthoptères / mammifères etc.

D'autres inventaires sont réalisés dans le cadre de la révision des plans de gestion (ainsi pour l'ENS de la Bandonnière en 2019-2021).

L'ONF a par exemple mené une étude sur les lisières dans le cadre d'un stage, et mène des suivis en interne.

C'est essentiellement la FDPPMA de l'Orne qui a effectué des suivis de l'écrevisse à pattes blanches. Les dernières prospections ont été menées sur le secteur de la Corbionne en 2008. L'espèce était encore présente. Mais globalement, elle semble progressivement remplacée par les espèces exotiques.

6.2.2.4 Analyse de l'évolution de l'état de connaissance

Il est difficile d'évaluer l'évolution des espèces et habitats qui ont justifié la création du site. En effet, l'état initial établi en 2003 :

- Ne concernait que les habitats naturels ;
- Ne concernait qu'une partie du site ;
- Utilisait des compétences et une méthodologie qui sont aujourd'hui insuffisantes.

Les études menées en 2017 et 2018 sont une bonne base pour évaluer l'évolution future des habitats naturels et des chauves-souris, à condition de pouvoir mener régulièrement ou de manière longitudinale des suivis.

En ce qui concerne les autres enjeux (invertébrés et poissons notamment), les données restent insuffisantes et dépendantes des informations disponibles auprès des partenaires, globalement incomplètes dans le temps et l'espace.

Ce besoin de mieux connaître les populations et habitats du site est d'autant plus important que l'environnement du site est en pleine mutation : la modification de la sylviculture (enrésinement et rotation plus courte sur le chêne) et de l'agriculture (régression du bocage au profit des cultures) et le changement climatique ont et auront un impact sur le site.

Outre des inventaires et suivis pour évaluer les effectifs et les tendances des espèces et habitats d'intérêt communautaire, il paraît utile de développer des études avec des protocoles plus ciblés et plus poussés pour mieux comprendre leur fonctionnement et l'extrapoler sur tout le site. L'étude de la barbastelle menée en 2012 sur le massif de Perche-Trappe a ainsi permis de mieux comprendre l'écologie de l'espèce sur le site et de mieux appréhender les facteurs nécessaires à sa conservation.

Cela implique parfois de travailler en dehors du site, comme pour les chauves-souris, et de disposer d'une certaine visibilité quant aux moyens disponibles pour planifier de manière cohérente ce programme d'études.

Dans la mesure du possible (recrutement de personnel qualifié, achat de matériel, besoin stable de main d'œuvre dans le temps), il serait souhaitable d'internaliser au maximum ces études et de les réaliser de manière continue. Cela serait bénéfique pour également être plus efficace sur la mise en œuvre de mesures de gestion, la réalisation de travaux et l'évaluation des incidences des projets.

6.2.3 Évaluation de la mise en œuvre du document d'objectifs

Le DocOb prévoyait 9 objectifs d'études, de gestion, de communication et d'animation du site, déclinés en actions (voir Tableau 52 à Tableau 68). Certaines concernaient devoir être directement ou indirectement mis en œuvre par l'animateur du site, d'autres semblaient dépendre d'autres acteurs ou dispositifs, parfois à l'échelle départementale ou supérieure. Un certain nombre n'a pas ou peu été mis en œuvre : soit que le cas de figure ne s'est pas présenté, soit par faute de temps ou de moyen.

En effet, en ce qui concerne le temps d'animation du site, le temps agent du ou des deux postes concernés a été partagé pendant l'essentiel de la mise en œuvre du DocOb avec l'animation des 6 autres sites Natura 2000 animés par le PNRP, les MAEt puis MAEC et, de 2010 à 2015, la mise en place de la RNR de la Clairière forestière de Bresollettes et pour finir le lancement de la révision du DocOb du site. Les réorganisations successives de missions au sein du pôle « Environnement » du PNRP devraient à l'avenir permettre de mieux faire face aux différentes missions concernant l'animation du site « *Forêts, étangs et tourbières du Haut-Perche* », grâce à la montée en puissance des moyens alloués par la DREAL Normandie (voir Tableau 32).

Les tableaux qui suivent tentent d'évaluer la mise en œuvre de chaque action prévue dans le DocOb de 2003. Il faut noter que certaines actions ne se traduisent que par des recommandations du PNRP lorsqu'il est consulté, par exemple pour les évaluations des incidences ou les documents de gestion forestiers ou d'espaces naturels.

Les actions d'intervention sur les espaces naturels sont concentrées sur les milieux aquatiques ouverts ou humides car ce sont ceux qui font le plus l'objet de contrats Natura 2000 et de travaux de gestion. En revanche, un certain nombre d'actions en milieux forestiers sont peu ou pas mises en œuvre, sauf lorsqu'elles sont intégrées dans la gestion forestières, notamment en forêts domaniales.

Tableau 52 : Récapitulatif des objectifs du DocOb de 2003

Types de milieux	Objectifs	Habitats et espèces concernés
<p>A. Pour les habitats naturels d'intérêt communautaire recensés dans les secteurs de production forestière</p>	<p>A1 Concilier la préservation des habitats naturels d'intérêt communautaire avec les pratiques sylvicoles.</p>	<p>Hêtraies acidophiles atlantiques à sous-bois à <i>Ilex</i> et à <i>Taxus</i>. Hêtraies du <i>Asperulo-Fagetum</i>.</p>
	<p>A2 Préserver des mosaïques d'habitats.</p>	<p>Chênaies pédonculées ou chênaies-charmaies sub-atlantiques et médio-européennes du <i>Carpinion betuli</i>. Vieilles chênaies acidophiles des plaines sablonneuses à <i>Quercus robur</i>.</p>
	<p>B1 Préserver les habitats naturels d'intérêt communautaire des étangs.</p>	<p>Eaux oligotrophes très peu minéralisées des plaines sableuses (<i>Littorelletalia uniflorae</i>). Eaux oligo-mésotrophes calcaires avec végétation benthique à Characées. Lacs eutrophes naturels avec végétation du <i>Magnopotamion</i> ou <i>Hydrocharition</i>.</p>
<p>C. Pour les habitats naturels d'intérêt communautaire recensés dans des secteurs peu ou pas productifs</p>	<p>C1 Préserver les habitats naturels d'intérêt communautaire des cours d'eau.</p>	<p>Landes humides atlantiques septentrionales à <i>Erica tetralix</i>. Landes sèches européennes.</p>
	<p>C2 Préserver les habitats naturels d'intérêt communautaire des milieux tourbeux boisés.</p>	<p>Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires (<i>Festuco-Brometalia</i>). Prairies à <i>Molinia caerulea</i> sur sols calcaires tourbeux ou argilo limoneux (<i>Molinion caeruleae</i>). Mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets planitiaires et des étages montagnards à alpin.</p>
	<p>C3 Restaurer et entretenir les milieux ouverts abandonnés ou en cours d'abandon.</p>	<p>Tourbières de transition et tremblants, Dépressions sur substrats tourbeux du <i>Rhynchosporion</i>. Marais calcaires à <i>Cladium mariscus</i> et espèces du <i>Caricion davallianae</i> Tourbières basses alcalines. Boulaies à sphaignes. Forêts alluviales à <i>Alnus glutinosa</i> et <i>Fraxinus excelsior</i>.</p>
<p>D. Pour les espèces d'intérêt communautaire</p>	<p>A1 Concilier la préservation des habitats naturels d'intérêt communautaire avec les pratiques sylvicoles.</p>	<p>Lucane cerf-volant. Ecaille chinée</p>
	<p>A2 Préserver des mosaïques d'habitats.</p>	<p>Barbastelle d'Europe.</p>
	<p>B1 Préserver les habitats naturels d'intérêt communautaire des étangs.</p>	<p>Murin de Bechstein. Grand murin,</p>
	<p>C1 Préserver les habitats naturels d'intérêt communautaire des cours d'eau.</p>	<p>Chabot. Triton crêté.</p>

Types de milieu	Objectifs	Habitats et espèces concernés
	C2 Préserver les habitats naturels d'intérêt communautaire des milieux tourbeux boisés.	Ecrevisse à pieds blancs, Flûteau nageant. Murin à oreilles échancrées Grand rhinolophe
	C3 Restaurer et entretenir les milieux ouverts abandonnés ou en cours d'abandon.	
	D1 Aménager des habitats favorables aux espèces d'intérêt communautaire.	
	E1 Assurer le suivi du document d'objectifs.	
E. Pour la mise en œuvre et l'animation du document d'objectifs	E2 Former les intervenants (forestiers, pisciculteurs, agriculteurs, chasseurs, propriétaires, gardes particuliers...).	-
	E3 Tenir informés les acteurs locaux.	

Tableau 53 : Bilan de la mise en œuvre des actions « forestières »

OBJECTIFS	METHODES UTILISÉES	ACTIONS À MENER	MISE EN OEUVRE
<p>AI Concilier la préservation des habitats naturels d'intérêt communautaire avec les pratiques sylvicoles</p>	<p><u>AI.1</u> Pour éviter la transformation des peuplements en essences autres que celles du cortège de l'habitat</p>	<p><u>AI.1.1</u> Favoriser la régénération naturelle.</p>	<p>Recommandé quand l'avis du PNRP est sollicité pour un document de gestion forestière. Traditionnellement privilégié dans les forêts domaniales sauf lors des conversations de résineux en feuillu.</p>
		<p><u>AI.1.2</u> Pour les transformations et les enrichissements privilégier une bonne représentation des essences de l'habitat et raisonner les introductions d'autres essences de façon à permettre l'expression de l'habitat.</p>	<p>Recommandé quand l'avis du PNRP est sollicité pour un document de gestion forestière et dans le cadre des évaluations des incidences. Cela concerne les parcelles plantées avec une essence inadaptée, et cela n'a jamais eu lieu sur les forêts domaniales du site.</p>
		<p><u>AI.2.1</u> Constaté et évaluer les dégâts de gibiers sur les habitats recensés en partenariat avec les acteurs concernés (propriétaires et/ou gestionnaires, CRPF, ONCFS, FDC).</p>	<p>Pas d'action mise en œuvre par l'animateur. Dans les forêts domaniales, un indicateur des changements écologiques (ICE) est mis en œuvre sur Perche - Trappe et surtout Réno-Valdieu par l'ONF et les chasseurs.</p>
	<p><u>AI.2</u> Pour rechercher une gestion sylvo-cynégétique équilibrée sur les massifs forestiers dans le cadre juridique actuel</p>	<p><u>AI.2.2</u> Mettre en place des dispositifs de suivi des populations de grands gibiers.</p>	<p>Action mise en œuvre dans le cadre de la gestion du gibier au niveau départemental ou par les gestionnaires de chasse. Dans les forêts domaniales, un indicateur des changements écologiques (ICE) est mis en œuvre sur Perche - Trappe et surtout Réno-Valdieu par l'ONF et les chasseurs.</p>
		<p><u>AI.2.3</u> Réaliser une synthèse des données (évolution des effectifs, des tableaux de chasse et des dégâts constatés).</p>	<p>Action mise en œuvre dans le cadre de la gestion du gibier au niveau départemental. Pas de suivi spécifique au site. Dans les forêts domaniales, un indicateur des changements écologiques (ICE) est mis en œuvre sur Perche - Trappe et surtout Réno-Valdieu par l'ONF et les chasseurs.</p>
		<p><u>AI.2.4</u> Proposer, si besoin une demande de plan de chasse en adéquation avec les conclusions correspondantes.</p>	<p>Pas d'action mise en œuvre par l'animateur. Les propriétaires et gestionnaires de chasse demandent des adaptations en fonction des résultats des suivis menés.</p>
<p><u>AI.3</u> Pour contenir et/ou éliminer la propagation d'espèces</p>	<p><u>AI.3.1</u> Adapter les coupes et le traitement des peuplements.</p>	<p>Les guides sylvicoles servent de référence en fonction des stations et des essences.</p>	
	<p><u>AI.3.2</u> Limiter la taille des coupes et éviter les ouvertures brusques qui favorisent les remontées de nappes sur sols</p>	<p>Sans objet sur les forêts domaniales compte tenu des stations et de la gestion.</p>	

OBJECTIFS	METHODES UTILISEES	ACTIONS A MENER	MISE EN OEUVRE
<p>envahissantes (Molinie bleue, Fougère aigle ...)</p> <p>Al.4 Pour favoriser l'enrichissement en essences spontanées dans les peuplements</p>		<p>hydromorphes et le développement des espèces herbacées héliophiles au détriment de la régénération des essences (principalement pour l'habitat 9190 « Vieilles chênaies acidiphiles des plaines sablonneuses à <i>Quercus robur</i> »).</p> <p>Al.3.3 Veiller au dosage de l'éclaircissement dans les peuplements.</p> <p>Al.3.4 Travailler légèrement le sol, un brassage des premiers horizons peut favoriser la régénération.</p> <p>Al.3.5 Utiliser, le cas échéant (développement trop concurrentiel de ces espèces et empêchant une régénération naturelle ou une croissance satisfaisante des plants) des produits agropharmaceutiques homologués dans le respect de la législation actuelle.</p>	<p>Sans objet sur les forêts domaniales compte tenu des stations et de la gestion.</p> <p>Sans objet sur les forêts domaniales compte tenu des stations et de la gestion.</p> <p>Sans objet sur les forêts domaniales compte tenu des stations et de la gestion.</p> <p>L'utilisation de ces produits est aujourd'hui interdite.</p>
	<p>Al.4 Pour favoriser l'enrichissement en essences spontanées dans les peuplements</p>	<p>Al.4.1 Maintenir tout ou partie de ces espèces⁶⁶ dans les peuplements.</p> <p>Al.4.2 Proscrire leur arrachage et la dévitalisation des plants, préférer le recépage.</p> <p>Al.4.3 Réaliser des éclaircies afin d'optimiser l'éclaircissement au sol et permettre le développement de la flore associée. L'importance des éclaircies sera fonction des conditions édaphiques, des types d'habitats et du tempérament des espèces en place.</p>	<p>Recommandé quand l'avis du PNRP est sollicité pour un document de gestion forestière et dans le cadre des évaluations des incidences.</p> <p>Dans les forêts domaniales, la gestion tend à maintenir ces espèces malgré la référence pour les essences objectives.</p> <p>Technique non utilisée en forêt domaniale.</p>
	<p>Al.5 Pour tendre vers un équilibre entre la futaie</p>	<p>Mener une réflexion par rapport à l'ensemble du massif ou de la propriété lorsque l'alternative se présente pour une ou plusieurs parcelles.</p>	<p>Le suivi des préconisations des guides sylvicoles implique que la gestion est normalement adaptée à la station. Dans le cadre d'une gestion en futaie irrégulière, il n'y a pas d'éclaircie réalisée pour atteindre cet objectif spécifiquement.</p> <p>Les forêts domaniales sont aujourd'hui essentiellement gérées en futaie régulière. Cela pourrait évoluer à l'avenir.</p>

⁶⁶ Houx, chêne pédonculé, hêtre, tremble, charme, alisier, merisier, if, bouleau et la flore associée.

OBJECTIFS	METHODES UTILISEES	ACTIONS A MENER	MISE EN OEUVRE
	régulière et la futaie irrégulière sur le site		Solution alternative étudiée dans le cadre d'un projet de contrat Natura 2000. La mise en place des cloisonnements permet de concentrer les impacts sur des zones définies et de préserver la majorité de la parcelle. L'ONF a testé le débusquage équin, mais ce n'est pas toujours faisable. L'ONF utilise des kits de franchissement.
	<p><u>A1.6</u> Pour mettre en adéquation les méthodes de travail avec le milieu</p>	<p><u>A1.6.1</u> Mettre en œuvre des méthodes d'exploitations adaptées et combinées (traction animale, treuil, porteur) pour respecter la fragilité des sols.</p> <p><u>A1.6.2</u> Mettre en place des aménagements spécifiques pour le franchissement des cours d'eau et des ruisseaux.</p> <p><u>A2.1.1</u> Laisser des bandes enherbées le long des chemins et dessertes forestières (lisières internes).</p> <p><u>A2.1.2</u> Adapter la date de fauche de ces bandes enherbées selon les cycles faunistiques et floristiques et laisser des zones refuges non fauchées.</p> <p><u>A2.1.3</u> Traiter les abords des bois en lisière progressive notamment lors d'un voisinage avec un espace ouvert (lisières externes).</p> <p><u>A2.1.4</u> Structurer et diversifier les peuplements sur les ripisylves.</p> <p><u>A2.1.5</u> Maintenir les zones ouvertes au sein des massifs forestiers (broyage ou fauche).</p>	<p>Recommandé quand l'avis du PNRP est sollicité pour un document de gestion forestière. L'ONF le met en œuvre systématiquement.</p> <p>Recommandé quand l'avis du PNRP est sollicité pour un document de gestion forestière. L'ONF le mets en œuvre, avec une fauche au printemps sur les voies ouvertes au public uniquement, et à l'automne pour les autres voies.</p> <p>Recommandé quand l'avis du PNRP est sollicité pour un document de gestion forestière. Non mis en œuvre sur les forêts domaniales depuis 20 ans.</p> <p>Recommandé quand l'avis du PNRP est sollicité pour un document de gestion forestière. Mis en œuvre dans les années 2000 dans le cadre d'un contrat Natura 200 et des actions de la RNR en forêt domaniale de Perche-Trappe. Envisagé le long de l'Avre en faveur de la cigogne noire, de l'agrion de Mercure.</p> <p>Recommandé quand l'avis du PNRP est sollicité pour un document de gestion forestière. Solution privilégiée par la FDC pour garder le Cerf élaphe dans les massifs, à distance des cultures.</p>

OBJECTIFS	METHODES UTILISEES	ACTIONS A MENER	MISE EN OEUVRE	
			Mis en œuvre par l'ONF par les contrats Natura 2000 (mise en place et entretien de landes).	
		A2.2.1 Enlever les déchets et les branchages.	Programme mares du PNRP. Actions d'entretien des gestionnaires (ONF, privés, etc.). Mis en œuvre par l'ONF dans un contrat Natura 2000 (vasques dans une lande). Prévu dans le plan de gestion des mares de Réno-Valdieu.	
	A2.2 Pour entretenir les mares et les dépressions	A2.2.2	Exporter les branchages hors de la mare et de ces abords.	Programme mares du PNRP. Actions d'entretien des gestionnaires (ONF, privés, etc.). Prévu dans le plan de gestion des mares de Réno-Valdieu.
		A2.2.3	Exclure le drainage à proximité des mares.	En forêt domaniales, la tendance est plutôt à boucher les drains.
		A2.2.4	Veiller au dosage de l'éclaircie et au boisement périphérique.	Programme mares du PNRP. Actions d'entretien des gestionnaires (ONF, privés, etc.). Prévu dans le plan de gestion des mares de Réno-Valdieu.
		A2.2.5	Procéder à l'entretien des mares (curage, faucardage).	Programme mares du PNRP. Actions d'entretien des gestionnaires (ONF, privés, etc.). Prévu dans le plan de gestion des mares de Réno-Valdieu.
		A2.3 Laisser des arbres morts ou surannés	A2.3.1	Laisser des arbres surannés, ou dépérissants (<i>mesure validée pour son intérêt écologique mais qui ne pourra pas être mise en œuvre faute de législation actuelle sur la responsabilité civile du propriétaire</i>).
	A2.3.2		Laisser des îlots de vieillissement (<i>mesure validée pour son intérêt écologique mais qui ne pourra pas être mise en œuvre faute de législation actuelle sur la responsabilité civile du propriétaire</i>).	Mis en œuvre dans la gestion des forêts publiques, notamment celle de Perche-Trappe.
	A2.4 Pour gérer les lisières et les bandes enherbées		A2.4.1	Laisser des bandes enherbées le long des chemins et dessertes forestières (lisières internes).
		A2.4.2	Adapter la date de fauche de ces bandes enherbées selon les cycles faunistiques et floristiques et laisser des zones refuges non fauchées.	L'ONF le met en œuvre, avec une fauche au printemps sur les voies ouvertes au public uniquement, et à l'automne pour les autres voies.

OBJECTIFS	METHODES UTILISEES	ACTIONS À MENER	MISE EN OEUVRE
		A2.4.3 Traiter les abords des bois en lisière progressive notamment lors d'un voisinage avec un espace ouvert (lisières externes).	Non mis en oeuvre sur les forêts domaniales depuis 20 ans.

Tableau 54 : Bilan de la mise en œuvre des actions « piscicoles »

OBJECTIFS	METHODES UTILISEES	ACTIONS À MENER	MISE EN OEUVRE
<p><u>BI</u></p> <p>Préserver les habitats naturels d'intérêt communautaire des étangs</p>	<p><u>BI.1</u></p> <p>Pour entretenir les berges des étangs</p>	<p><u>BI.1.1</u> Réaliser des coupes rases dans les boisements de saules (<i>Salix sp.</i>) des berges d'étangs en privilégiant les coupes sur les berges en pente douce.</p>	<p>Mis en œuvre dans le cadre de contrats Natura 2000, généralement avec arrachage de souches.</p>
		<p><u>BI.1.2</u> Structurer les lisières forestières afin d'obtenir une structure progressive entre le plan d'eau et les parcelles forestières moyennes.</p>	<p>Inconnu.</p>
		<p><u>BI.1.3</u> Retarder les dates de fauche ou de broyage de la végétation des berges au 15 août.</p>	<p>Recommandé pour la gestion d'étangs post contrats de restauration.</p>
		<p><u>BI.1.4</u> Favoriser l'entretien des abords des étangs par un pâturage extensif sur les milieux non forestiers.</p>	<p>Non mis en œuvre.</p>
		<p><u>BI.1.5</u> Recréer des berges en pente douce lors de travaux de reprofilage des berges.</p>	<p>Mis en œuvre dans le cadre de contrats Natura 2000.</p>
		<p><u>BI.1.6</u> Éviter la réalisation de travaux entre le 15 mars et le 15 août.</p>	<p>Mis en œuvre dans le cadre de contrats Natura 2000 et dans les recommandations de gestion post contrats de restauration.</p>
	<p><u>BI.2</u></p> <p>Pour gérer les assecs</p>	<p><u>BI.2.1</u> Favoriser la pratique des assecs (2 assecs sur une période de 10 ans).</p>	<p>Assecs mis en œuvre préalablement au contrat de restauration d'étangs (fixé dans le cahier des charges). Un étang mis en assec par les propriétaires.</p>
		<p><u>BI.2.2</u> Lors de la mise en culture de l'étang, préserver les secteurs soumis au battement de la nappe d'eau.</p>	<p>Pas de mise en culture connue sur les étangs du site.</p>
		<p><u>BI.2.3</u> Privilégier les traitements mécaniques du sol (crochetage ou broyage à 10 ou 15 cm de profondeur) aux traitements chimiques pour l'élimination d'une partie de la végétation aquatique.</p>	<p>Pas de gestion de la végétation aquatique connue sur les étangs du site.</p>
		<p><u>BI.2.4</u> Éviter les traitements et les apports d'engrais lors de la mise en culture de l'étang.</p>	<p>Pas de cas connu sur les étangs du Perche.</p>
	<p><u>BI.2.5</u> En cas de travaux sur l'étang (reprofilage, curage), éviter de déposer les produits des travaux sur les bordures de l'étang mais privilégier leur exportation ou la création d'îlots.</p>	<p>Respecté dans le cadre des contrats Natura 2000.</p>	

OBJECTIFS	METHODES UTILISEES	ACTIONS À MENER	MISE EN OEUVRE
<p data-bbox="746 1693 767 1733">B1.3</p> <p data-bbox="780 1621 871 1800">Pour préserver la qualité trophique des eaux</p>		<p data-bbox="252 898 343 1576">B1.3.1 Inciter à des pratiques agricoles extensives sur les bassins versants des étangs et zones humides (animation par l'opérateur auprès des agriculteurs concernés) :</p> <p data-bbox="392 943 448 1532">Actions agro-environnementales du catalogue régional <u>correspondantes</u> :</p> <p data-bbox="497 898 592 1576">Action 01.01A « <i>Reconversion des terres arables en herbage extensif: prairies permanentes d'au moins 5 ans</i>»,</p> <p data-bbox="641 898 697 1576">Action 09.01A « <i>Réduction de 20% des apports azotés par rapport à des références locales</i> »,</p> <p data-bbox="847 898 943 1576">Action 09.02A « <i>Substitution totale d'une fertilisation minérale par une fertilisation organique de type 1 de la directive nitrates</i> ».</p>	<p data-bbox="497 757 518 875">1 : Inconnu.</p> <p data-bbox="641 203 767 875">2 : Sensibilisation par des entretiens individuels et des formations collectives des agriculteurs dans le cadre des MAEC Systèmes. Interdiction d'apports azotés minéraux sur certaines MAEC localisées.</p> <p data-bbox="847 712 868 875">3 : Non a priori.</p>
		<p data-bbox="959 898 1086 1576">B1.3.2 Implanter des cultures intermédiaires sur sols laissés nus en hiver pour les parcelles moyennes des étangs (animation par l'opérateur auprès des agriculteurs concernés).</p> <p data-bbox="1136 943 1192 1532">Actions agro-environnementales du catalogue régional <u>correspondantes</u> :</p> <p data-bbox="1241 898 1297 1576">Action 03.01A « <i>Implantation d'une culture intermédiaire sur sol laissé nu en hiver</i> ».</p>	<p data-bbox="959 674 1015 875">Non mis en oeuvre.</p> <p data-bbox="991 293 1011 875">Pris en compte dans la réglementation agricole depuis.</p>
		<p data-bbox="1313 898 1369 1576">B1.3.3 Éviter l'utilisation d'herbicides pour le traitement de la végétation aquatique des étangs, et préférer le</p>	<p data-bbox="1313 203 1369 875">Pas de gestion de la végétation aquatique connue sur les étangs du site.</p>

OBJECTIFS	METHODES UTILISEES	ACTIONS À MENER	MISE EN OEUVRE
		faucardage avec exportation des produits de coupe afin d'éviter une recolonisation par bouturage.	
		B1.3.4 Procéder au faucardage de la végétation aquatique des étangs avec exportation des produits de coupe afin d'éviter une recolonisation par bouturage.	Pas de gestion de la végétation aquatique connue sur les étangs du site.
		B1.3.5 Réaliser un document technique à destination des propriétaires et exploitants d'étangs afin de définir les termes de l'arrêté de biotope sur la Corbionne et la Donnette.	Non réalisé.

Tableau 55 : Bilan de la mise en œuvre des actions « forêts alluviales »

OBJECTIFS	METHODES UTILISÉES	ACTIONS À MENER	MISE EN ŒUVRE
<p><u>C1</u> Préserver les habitats naturels d'intérêt communautaire des cours d'eau</p>	<p><u>C1.1</u> Pour entretenir les berges</p>	<p><u>C1.1.1</u> Proscrire le débroussaillage systématique des berges à l'exception des zones de bas de berge afin de rétablir la section d'écoulement.</p> <p><u>C1.1.2</u> Effectuer une coupe ou un élagage sélectif des arbres susceptibles de perturber directement ou indirectement l'écoulement des eaux par la formation d'embâcles ou l'affaissement des berges :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Arbres penchés (<i>sauf ceux dont leur enracinement est satisfaisant et que l'on peut rééquilibrer par élagage des branches situées côté lit mineur</i>), - Arbres sous-cavés, - Arbres dans le lit du cours d'eau, - Branches basses retombant dans l'eau (<i>sauf celles dont le diamètre à la base est inférieur à 5 cm</i>). <p><u>C1.1.3</u> Favoriser l'implantation et le développement d'essences adaptées :</p> <p>Sur le talus et haut de berge telles que : Chêne pédonculé (<i>Quercus robur</i>), Merisier (<i>Prunus avium</i>), Tilleul (<i>Tilia sp.</i>), Charme (<i>Carpinus betulus</i>), Frêne commun (<i>Fraxinus excelsior</i>), Noisetier (<i>Corylus avellana</i>), Prunellier (<i>Prunus spinosa</i>), Houx (<i>Ilex aquifolium</i>), Bourdaine (<i>Frangula alnus</i>),</p> <p>Sur le pied de berge telles que : Aulne (<i>Alnus glutinosa</i>), Saule marsault (<i>Salix caprea</i>), Sureau (<i>Sambucus sp.</i>).</p>	<p>Non mis en œuvre. En forêt domaniale, les berges sont plutôt fermées (Avre). Des actions d'ouvertures étaient réalisées autrefois.</p> <p>Non mis en œuvre. En forêt de Perche-Trappe, des résineux ont autrefois été retirés le long de l'Avre.</p> <p>Mis en œuvre (contrat de rivières).</p> <p>Plus mis en œuvre en forêt domaniales.</p> <p>Pas mis en place en forêt domaniale depuis 2002.</p>

OBJECTIFS	METHODES UTILISEES	ACTIONS À MENER	MISE EN ŒUVRE
		<p>On évitera la plantation de : Robinier (<i>Robinia sp.</i>), qui ne tient pas les berges et empêche la venue des herbacées, peuplier (<i>Populus sp.</i>) et résineux peu stable sur les berges.</p>	
		<p><u>C1.2.1</u> Privilégier le contrôle mécanique de la végétation aquatique et semi-aquatique. En cas de faucardage, exporter les produits de coupe afin d'éviter une recolonisation par bouturage.</p>	Non mis en œuvre.
		<p><u>C1.2.2</u> Laisser des îlots de végétation afin de créer des zones refuges pour la faune aquatique.</p>	Mis en œuvre (contrat de rivières).
		<p><u>C1.2.3</u> Maintenir et créer des zones d'ombrage.</p>	Mis en œuvre (contrat de rivières).
	<p><u>C1.2</u> Pour entretenir le lit de la rivière</p>	<p><u>C1.2.4</u> Supprimer les embâcles qui se sont déposés sur un atterrissement.</p>	Mis en œuvre (contrat de rivières).
		<p><u>C1.2.5</u> Limiter le travail d'engins non flottants dans le lit mineur (grue, pelleuse ...), sauf en de très rares circonstances et seulement pendant les périodes peu dérangeantes (automne) pour la faune piscicole.</p>	Mis en œuvre (contrat de rivières).
		<p><u>C1.2.6</u> Installer des clôtures et des abreuvoirs le long du cours d'eau en cas de pâturage sur les parcelles mitoyennes.</p>	Mis en œuvre (contrat de rivières).
	<p><u>C1.2.7</u> Mettre en place des aménagements spécifiques pour le franchissement des cours d'eau et des ruisseaux (cf. fig.8 p. 31).</p>	Mis en œuvre (contrat de rivières). Exploitation forestière. L'ONF utilise des kits de franchissement.	

Tableau 56 : Bilan de la mise en œuvre des actions « tourbières boisées »

OBJECTIFS	METHODES UTILISEES	ACTIONS À MENER	MISE EN ŒUVRE
<p>C2</p> <p>Préserver les habitats naturels d'intérêt communautaire des milieux tourbeux boisés</p>	<p><u>C2.1</u></p> <p>Pour procéder à une réouverture de ces milieux</p>	<p><u>C2.1.1</u> Abattre et/ou arracher les arbres, arbustes et broussailles ayant colonisé les parcelles qui ne sont pas en nature de bois suite à l'abandon des pratiques pastorales.</p>	Mis en œuvre dans le cadre de contrats Natura 2000, de chantiers bénévoles du CENN, etc.
		<p><u>C2.1.2</u> Arracher, scarifier et/ou traiter les souches à l'aide d'un dévitalisant (badigeonnage ciblé par un phytocide à base d'un sel d'ammine moins toxique que les formes ester).</p>	Inconnu.
		<p><u>C2.1.3</u> Exporter ou brûler les branchages et rémanents sur des toles.</p>	Mis en œuvre dans le cadre de contrats Natura 2000.
		<p><u>C2.1.4</u> Exporter le bois de coupe hors du site.</p>	Mis en œuvre dans le cadre de contrats Natura 2000.
		<p><u>C2.2.1</u> Éliminer des ligneux en tant que de besoin afin d'accroître le niveau d'eau.</p>	Mis en œuvre dans le cadre de contrats Natura 2000.
	<p><u>C2.2</u></p> <p>Pour réduire le phénomène d'assèchement</p>	<p><u>C2.2.2</u> Affaiblir les fossés de drainage.</p>	Non mis en œuvre.
		<p><u>C2.2.3</u> Proscrire les travaux ou pratiques qui remettent en cause la fonctionnalité de ces milieux (dépôts de bois, de branches, drainage, amendement ...).</p>	Inconnu.
		<p><u>C2.3.1</u> Rechercher une juxtaposition de zones à degré d'éclaircissement variable par voie naturelle ou par intervention humaine.</p>	Mis en œuvre dans le cadre de contrats Natura 2000.
	<p><u>C2.3</u></p> <p>Pour gérer le couvert</p>	<p><u>C2.3.2</u> Entretien des clairières existantes.</p>	Mis en œuvre dans le cadre de contrats Natura 2000.
		<p><u>C2.4.1</u> Limiter les ruisselements riches en éléments néfastes lors des exploitations en préservant une bande d'arbres de trente mètres en périphérie de ces milieux.</p>	Inconnu.
<p><u>C2.4</u></p> <p>Pour garantir la qualité de l'eau</p>	<p><u>C2.4.2</u> Proscrire les travaux ou pratiques qui remettent en cause la fonctionnalité de ces milieux (amendements, traitement ...).</p>	Inconnu.	
	<p><u>C2.5.1</u> Mettre en œuvre des méthodes d'exploitations adaptées et combinées (traction animale, treuil, porteur) pour respecter la fragilité des sols.</p>	Mis en œuvre dans le cadre de contrats Natura 2000.	

OBJECTIFS	METHODES UTILISEES	ACTIONS À MENER	MISE EN OEUVRE
	Pour préserver la structure physique du milieu	C2.5.2 Mettre en place des aménagements spécifiques pour le franchissement des cours d'eau et des ruisseaux (cf. fig.8 p. 31).	Inconnu.

Tableau 57 : Bilan de la mise en œuvre des actions « landes et formations humides semi-naturelles »

OBJECTIFS	METHODES UTILISÉES	ACTIONS À MENER	MISE EN ŒUVRE
<p>C3 Restaurer les milieux ouverts abandonnés ou en cours d'abandon</p>		<p><u>C3.1.1</u> Abattre et/ou arracher les arbres, arbustes et broussailles ayant colonisé les parcelles qui ne sont pas en nature de bois suite à l'abandon des pratiques pastorales.</p>	<p>Mis en œuvre dans le cadre de contrats Natura 2000, chantiers bénévoles du CENN, travaux de l'ONF, actions de la RNR, partenariat avec la MFR</p>
		<p><u>C3.1.2</u> Scarifier et/ou traiter les souches à l'aide d'un dévitalisant (badigeonnage ciblé par un phytocide à base d'un sel d'amine moins toxique que les formes ester).</p>	<p>Inconnu.</p>
		<p><u>C3.1.3</u> Brûler les branchages et rémanents sur des tôles.</p>	<p>Mis en œuvre dans le cadre de contrats Natura 2000, actions de la RNR, partenariat avec la MFR</p>
		<p><u>C3.1.4</u> Exporter le bois de coupe hors du site.</p>	<p>Mis en œuvre dans le cadre de contrats Natura 2000.</p>
		<p><u>C3.1.5</u> Promouvoir les actions agro-environnementales auprès des agriculteurs concernés par des parcelles agricoles embroussaillées.</p> <p>Actions agro-environnementales du catalogue régional correspondantes :</p> <p><i>Action 19.01</i> « Ouverture d'une parcelle fortement/moyennement embroussaillée et maintien de l'ouverture (déprise ancienne et récente) »,</p> <p><i>Action 19.02</i> « Ouverture d'une parcelle moyennement embroussaillée et maintien de l'ouverture (déprise récente) ».</p>	<p>Inconnu.</p>
	<p><u>C3.2</u> Pour favoriser et maintenir des mosaïques de milieux</p>	<p><u>C3.2.1</u> Maintenir des mosaïques de milieux comportant des arbres, arbustes et fourrés.</p>	<p>Mis en œuvre dans le cadre de contrats Natura 2000, chantiers bénévoles du CENN, travaux de l'ONF, actions de la RNR, partenariat PNRP-MFR</p>
		<p><u>C3.2.2</u> Conserver et entretenir des zones non fauchées.</p>	<p>Inconnu.</p>
		<p><u>C3.2.3</u> Réaliser des décapages de sol (placettes de 10 à 50 m²) en automne.</p>	<p>Mis en œuvre par la gestion du CEN.</p>

OBJECTIFS	METHODES UTILISEES	ACTIONS À MENER	MISE EN ŒUVRE
	<p>C.3.3</p> <p>Pour procéder à une gestion extensive de ces milieux</p>	<p><u>C.3.3.1</u> Faucher tardivement ces parcelles (août) avec exportation du foin.</p>	<p>Mis en œuvre dans le cadre de contrats Natura 2000, chantiers bénévoles du CENN, travaux de l'ONF, actions de la RNR, partenariat avec la MFR.</p>
		<p><u>C.3.3.2</u> Mettre en place un pâturage intensif et tournant sur de courtes périodes avec enclos mobiles.</p>	<p>Mis en œuvre dans le cadre de contrats Natura 2000, actions de la RNR.</p>
		<p><u>C.3.3.3</u> Mettre en place un pâturage extensif avec une charge légère à moyenne pour les parcelles peu envahies.</p> <p>La mise en œuvre de ces actions se fera :</p> <ul style="list-style-type: none"> - via des actions agro-environnementales, <p>Action agro-environnementale du catalogue régional <u>correspondante</u> :</p> <p>Action 18.06 « Gestion extensive de milieux remarquables », Action 20.01 « Gestion extensive des prairies par la fauche et/ou pâturage ».</p> <ul style="list-style-type: none"> - En associant des agriculteurs à la gestion des parcelles privées, - En s'appuyant sur les acteurs locaux propriétaires d'herbivores (moutons et chevaux principalement), - En associant et en conseillant les acteurs cynégétiques intervenant déjà sur ces parcelles. 	<p>Mis en œuvre dans le cadre de contrats Natura 2000.</p>
		<p><u>C.3.3.4</u> Coupe des rejets et des recépés avec exportation des produits.</p>	<p>Mis en œuvre dans le cadre de contrats Natura 2000, chantiers bénévoles du CENN, travaux de l'ONF, actions de la RNR, partenariat PNRP-MFR.</p>

Tableau 58 : Bilan de la mise en œuvre des actions « landes et formations herbues sèches semi-naturelles »

OBJECTIFS	METHODES UTILISÉES	ACTIONS À MENER	MISE EN ŒUVRE
<p>C3 Restaurer les milieux ouverts abandonnés ou en cours d'abandon</p>	<p><u>C3.1</u> Pour procéder à une réouverture de ces milieux</p>	<p><u>C3.1.1</u> Abattre et/ou arracher les arbres, arbustes et broussailles ayant colonisé les parcelles qui ne sont pas en nature de bois suite à l'abandon des pratiques pastorales afin de favoriser l'ensoleillement.</p>	<p>Mis en œuvre dans le cadre de contrats Natura 2000, chantiers bénévoles du CENN.</p>
		<p><u>C3.1.2</u> Scarifier et/ou traiter les souches à l'aide d'un dévitalisant (badigeonnage ciblé par un phytocide à base d'un sel d'amine moins toxique que les formes ester).</p>	<p>Inconnu.</p>
		<p><u>C3.1.3</u> Brûler les branchages et rémanents sur des tôles et exporter les cendres.</p>	<p>Inconnu.</p>
		<p><u>C3.1.4</u> Exporter le bois de coupe hors du site.</p>	<p>Inconnu.</p>
	<p><u>C3.2</u> Pour favoriser et maintenir des mosaïques de milieux</p>	<p><u>C3.2.1</u> Maintenir des mosaïques de milieux comportant des arbres, arbustes et fourrés.</p>	<p>Mis en œuvre dans le cadre de contrats Natura 2000, chantiers bénévoles du CENN.</p>
		<p><u>C3.2.2</u> Conserver des zones non fauchées.</p>	<p>Inconnu.</p>
		<p><u>C3.2.3</u> Réaliser des décapages de sol sur des placettes (10 à 50 m²).</p>	<p>Inconnu.</p>
		<p><u>C3.3.1</u> Faucher tarivement ces parcelles (août) avec exportation du foin.</p>	<p>Inconnu.</p>
	<p><u>C3.3</u> Pour procéder à une gestion extensive de ces milieux</p>	<p><u>C3.3.2</u> Mettre en place un pâturage intensif et tournant sur de courtes périodes avec enclos mobiles pour les secteurs envahis par le Brachypode.</p> <p><u>C3.3.3</u> Mettre en place un pâturage extensif avec une charge légère à moyenne pour les parcelles peu envahies La mise en œuvre de ces actions se fera : - En associant des agriculteurs à la gestion des parcelles privées, - En s'appuyant sur les acteurs locaux propriétaires d'herbivores (moutons et chevaux), en associant et en conseillant les acteurs cynégétiques intervenant déjà sur ces parcelles.</p>	<p>Mis en œuvre dans le cadre de contrats Natura 2000.</p> <p>Mis en œuvre dans le cadre de contrats Natura 2000.</p>

OBJECTIFS	METHODES UTILISEES	ACTIONS À MENER	MISE EN OEUVRE
		C3.3.4 Coupe des rejets et des recépés avec exportation des produits.	Mis en œuvre dans le cadre de contrats Natura 2000, chantiers bénévoles du CENN.

Tableau 59 : Bilan de la mise en œuvre des actions « tourbières acides et calcaires »

OBJECTIFS	METHODES UTILISEES	ACTIONS À MENER	MIS EN OEUVRE
C3 Restaurer les milieux ouverts abandonnés ou en cours d'abandon	C3.1 Pour procéder à une réouverture de ces milieux	C3.1.1 Abattre et/ou arracher les arbres, arbustes et broussailles ayant colonisé les parcelles qui ne sont pas en nature de bois suite à l'abandon des pratiques pastorales.	Mis en œuvre dans le cadre de contrats Natura 2000, de chantiers bénévoles du CENN, etc.
		C3.1.2 Scarifier et/ou traiter les souches à l'aide d'un dévitalisant (badigeonnage ciblé par un phytocide à base d'un sel d'amine moins toxique que les formes ester).	Inconnu.
		C3.1.3 Brûler les branchages et rémanents sur des tôles.	Inconnu.
		C3.1.4 Exporter le bois de coupe hors du site.	Mis en œuvre dans le cadre de contrats Natura 2000.
		C3.1.6 Dessouchage et exportation des souches (ou mise en andain hors de l'habitat).	Mis en œuvre dans le cadre de contrats Natura 2000.
		C3.2.1 Maintenir des mosaïques de milieux comportant des arbres, arbustes et fourrés.	Mis en œuvre dans le cadre de contrats Natura 2000, de chantiers bénévoles du CENN, etc.
	C3.2 Pour favoriser et maintenir des mosaïques de milieux	C3.2.2 Conserver des zones non fauchées.	Inconnu.
		C3.2.3 Réaliser des décapages de sol (placettes de 10 à 50 m²) en automne.	Mis en œuvre par la gestion du CENN.
	C3.3 Pour procéder à une gestion extensive de ces milieux	C3.3.1 Faucher tardivement ces parcelles (soût) avec exportation du foin.	Inconnu.
		C3.3.4 Coupe des rejets et des recépés avec exportation des produits.	Mis en œuvre dans le cadre de contrats Natura 2000, chantiers bénévoles du CENN.

Tableau 60 : Bilan de la mise en œuvre des actions « chiroptères »

OBJECTIFS	METHODES UTILISÉES	ACTIONS À MENER	MISE EN ŒUVRE
<p>A1</p> <p>Concilier la préservation des habitats naturels d'intérêt communautaire avec les pratiques sylvicoles</p>	<p><u>A1.1</u></p> <p>Pour éviter la transformation des peuplements en essences autres que celles du cortège de l'habitat</p>	<p>Voir Tableau 53.</p>	<p>Voir Tableau 53.</p>
	<p>A1.4</p> <p>Pour favoriser l'enrichissement en essences spontanées dans les peuplements</p>	<p>Voir Tableau 53.</p>	<p>Voir Tableau 53.</p>
	<p>A1.5</p> <p>Pour tendre vers un équilibre entre la futaie régulière et la futaie irrégulière sur le site</p>	<p>Voir Tableau 53.</p>	<p>Voir Tableau 53.</p>
<p>A2</p> <p>Préserver les mosaïques de milieux</p>	<p><u>A2.1</u></p> <p>Pour préserver les milieux ouverts</p>	<p>Voir Tableau 53.</p>	<p>Voir Tableau 53.</p>
	<p>A2.2</p> <p>Pour entretenir les mares et les dépressions</p>	<p>Voir Tableau 53.</p>	<p>Voir Tableau 53.</p>

OBJECTIFS	METHODES UTILISEES	ACTIONS À MENER	MISE EN OEUVRE
	A2.3 Laisser des arbres morts ou surannés	Voir Tableau 53.	Voir Tableau 53.
	A2.4 Pour gérer les lisières et les bandes enherbées	Voir Tableau 53.	Voir Tableau 53.

Tableau 61 : Bilan de la mise en œuvre des actions « Triton crêté et flûteau nageant »

OBJECTIFS	METHODES UTILISÉES	ACTIONS À MENER	MISE EN OEUVRE
A2 Préserver les mosaïques de milieux	<u>A2.1</u> Pour préserver les milieux ouverts	Voir Tableau 53.	Voir Tableau 53.
	<u>A2.2</u> Pour entretenir les mares et les dépressions	Voir Tableau 53.	Voir Tableau 53.
BI Préserver les habitats naturels d'intérêt communautaires des étangs	<u>BI.1</u> Pour entretenir les berges des étangs	Voir Tableau 53.	Voir Tableau 53.
	<u>BI.3</u> Pour préserver la qualité trophique des eaux		
DI Aménager des habitats favorables aux espèces d'intérêts communautaires	<u>DI.1</u> Pour aménager des mares	<u>DI.1.1</u> Enlever les déchets et les branchages.	Programme mares du PNRP. Actions d'entretien des gestionnaires (ONF, privés, etc.).
		<u>DI.1.2</u> Procéder à l'entretien des mares (curage, faucardage).	Programme mares du PNRP. Actions d'entretien des gestionnaires (ONF, privés, etc.).
		<u>DI.1.3</u> Reprofiler les berges et recréer les mares.	Programme mares du PNRP. Actions d'entretien des gestionnaires (ONF, privés, etc.).

Tableau 62 : Bilan de la mise en œuvre des actions « Chabot et écrevisse à pattes blanches »

OBJETIFS	METHODES UTILISÉES	ACTIONS À MENER	MISE EN OEUVRE
C1 Préserver les habitats naturels d'intérêt communautaire des cours d'eau	C1.1 Pour entretenir les berges	Voir Tableau 55.	Voir Tableau 55.
	C1.2 Pour entretenir le lit de la rivière		
D1 Aménager des habitats favorables aux espèces d'intérêts communautaires	D1.2 Pour aménager les cours d'eau	D1.2.1 Aménager des fossés pour des contournements détangs.	Non mis en œuvre.
		D1.2.2 Créer des sous berges et des abris artificiels.	Non mis en œuvre.
		D1.2.3 Créer des méandres.	Non mis en œuvre.

Tableau 63 : Bilan de la mise en œuvre des actions « Lucane cerf-volant »

OBJETIFS	METHODE UTILISÉE	ACTIONS À MENER	MISE EN OEUVRE
A2 Préserver les mosaïques de milieux	A2.3 Laisser des arbres morts ou surannés	Voir Tableau 53.	Voir Tableau 53.

Tableau 64 : Bilan de la mise en oeuvre des actions « Écaille chinée »

OBJECTIFS	METHODES UTILISEES	ACTIONS À MENER	MISE EN OEUVRE
<p><u>A2</u></p> <p>Préserver les mosaïques de milieux</p>	<p><u>A2.1</u></p> <p>Pour préserver les milieux ouverts</p>	<p>Voir Tableau 53.</p>	<p>Voir Tableau 53.</p>
<p><u>C3</u></p> <p>Restaurer les milieux ouverts abandonnés ou en cours d'abandon</p>	<p><u>C3.1</u></p> <p>Pour procéder à une réouverture de ces milieux</p> <p><u>C3.2</u></p> <p>Pour favoriser et maintenir des mosaïques de milieux</p> <p><u>C3.3</u></p> <p>Pour procéder à une gestion extensive de ces milieux</p>	<p>Voir Tableau 57</p>	<p>Voir Tableau 57.</p>

Tableau 65 : Bilan de la mise en œuvre des actions « Protocoles de suivi pour les habitats d'intérêt communautaire »

OBJECTIFS	METHODES UTILISÉES	HABITAT	PROTOCOLE DE SUIVI PROPOSÉ	MISE EN ŒUVRE
E1 : Assurer le suivi du document d'objectifs	E1.1 : Mettre en œuvre de façon contractuelle un protocole de suivi par habitat naturel.	9120	E1.1.1 Effectuer des relevés floristiques biennaux dans le cadre de la réactualisation du document d'objectifs.	Non mis en œuvre.
		9190		
		9130		
		9160		
		3110	E1.1.2 Effectuer des relevés floristiques biennaux.	Non mis en œuvre.
		3140	E1.1.3 Effectuer des analyses d'eau (Ph, température, conductivité, oxygène dissout, matières en suspension, nitrates, phosphates) annuellement.	Mise en œuvre ponctuelle lors de stage sur les étangs.
		3150	E1.1.4 Suivre l'évolution de la strate arbustive des berges.	Non mis en œuvre.
		91E0	E1.1.5 Réaliser des carrés permanents afin d'évaluer l'impact des recommandations de gestion sur la végétation.	Potentiellement mis en œuvre par le CENN.
		91D0	E1.1.6 Effectuer des relevés floristiques biennaux sur les carrés.	Potentiellement mis en œuvre par le CENN.
		4010	E1.1.7 Réaliser des carrés permanents afin d'évaluer l'impact des recommandations de gestion sur la végétation.	Potentiellement mis en œuvre par le CENN.
		6410		
		6430		
		4030		
6210	E1.1.9 Suivre l'évolution des strates arbustives et herbacées.	Potentiellement mis en œuvre par le CENN.		
7140	E1.1.10 Réaliser des carrés permanents afin d'évaluer l'impact des recommandations de gestion sur la végétation.	Potentiellement mis en œuvre par le CENN.		
7230				
7150				
7210	E1.1.11 Effectuer des relevés floristiques biennaux sur les carrés. E1.1.12 Suivre l'évolution des strates arbustives et herbacées. E1.1.13 Réaliser un suivi annuel de la qualité des eaux.	Potentiellement mis en œuvre par le CENN. Potentiellement mis en œuvre par le CENN. Potentiellement mis en œuvre par le CENN.		

Tableau 66 : Bilan de la mise en œuvre des actions « Protocoles de suivi pour les espèces d'intérêt communautaire »

OBJECTIFS	METHODES UTILISEES	ESPECES	PROTOCOLE DE SUIVI PROPOSE	MISE EN OEUVRE
<p>EI : Assurer le suivi du document d'objectifs</p>	<p>EI.2 : Mettre en œuvre de façon contractuelle un protocole de suivi par espèce.</p>	<p>Barbastelle Vespertilion à oreilles échançrées Grand murin</p>	<p>EI.2.1 Acquérir les gîtes en place actuellement sur le massif domanial de Perche Trappe et en assurer le suivi, suivre l'évolution de la population actuelle (captures aux filets japonais, transects au détecteur d'ultrasons).</p>	<p>Pas d'acquisition de gîte, mais l'ONF a aménagé une un bâtiment pour les chauves-souris. Plusieurs suivis sur les chauves-souris de Perche-Trappe.</p>
		<p>Triton crêté</p>	<p>EI.2.2 Prospector les mares.</p>	<p>Effectué dans le cadre du programme mares, des actions de la RNR et du suivi post contrat Natura 2000.</p>
		<p>Flûteau nageant Chabot</p>	<p>EI.2.3 Suivre les populations.</p>	<p>Recherche depuis 2017 dans le cadre de la révision du DocOb et du suivi post contrat.</p>
		<p>Ecrevisse à pieds blancs</p>	<p>EI.2.4 Effectuer des suivis en tête de bassin des cours d'eau du site. EI.2.5 Entrer en contact avec les associations de pêche locales pour un échange de données.</p>	<p>Non mis en œuvre Échanges occasionnels avec la FDPMA. Pris en compte dans l'animation du site à partir de 2021.</p>
		<p>Lucane cerf-volant Ecaille chinée</p>	<p>EI.2.6 Effectuer des prospections. EI.2.7 Effectuer des prospections.</p>	<p>Non mis en œuvre. Pris en compte dans l'animation du site à partir de 2021. Non mis en œuvre.</p>
		<p>Barbastelle Vespertilion à oreilles échançrées Grand murin</p>	<p>EI.3.1 Effectuer des prospections pour les chiroptères sur d'autres massifs du site.</p>	<p>Mis en œuvre dans le cadre de la révision du DocOb. Mis en œuvre dans le cadre de la révision du DocOb. Mis en œuvre dans le cadre de la révision du DocOb.</p>
		<p>Lucane cerf-volant Chabot Ecrevisse à pieds blancs</p>	<p>EI.3.2 Réaliser des chasses de nuit pour les coléoptères sur d'autres massifs du site. EI.3.3 Poursuivre les prospections sur les cours d'eau.</p>	<p>Non mis en œuvre. Non mis en œuvre. Non mis en œuvre. Non mis en œuvre. Reprise en 2021.</p>

Tableau 67 : Bilan de la mise en œuvre des actions « Formations des intervenants »

OBJECTIFS	PROTOCOLE DE SUIVI PROPOSÉ	MISE EN ŒUVRE
<p>E2 : Former les intervenants (forestiers, pisciculteurs, agriculteurs, chasseurs, propriétaires, gardes particuliers...)</p>	<p><u>E2.1.1</u> Identifier les intervenants susceptibles d'être intéressés.</p>	<p>Non mis en œuvre.</p>
	<p><u>E2.1.2</u> Recenser les personnes ressources pouvant intervenir lors des formations</p>	<p>Non mis en œuvre.</p>
	<p><u>E2.1.3</u> Envisager un regroupement avec d'autres sites Natura 2000 ayant des problématiques similaires dans la région ou dans les régions voisines.</p>	<p>Non mis en œuvre.</p>
	<p><u>E2.1.4</u> Intervenir lors de rencontres forestières ayant cours actuellement.</p>	<p>Non mis en œuvre.</p>
	<p><u>E2.1.5</u> Définir l'organisation, le contenu et le calendrier de ces formations</p>	<p>Non mis en œuvre.</p>

Tableau 68 : Bilan de la mise en œuvre des actions « Communication »

OBJECTIFS	METHODES UTILISEES	PROTOCOLE DE SUIVI PROPOSE	MISE EN OEUVRE
<p>E3 : Tenir informés les acteurs locaux</p>	<p><u>E3.1</u> : Publier une « lettre Natura 2000 »</p> <p><u>E3.2</u> : Mettre en place des réunions de suivi</p>	<p><u>E3.1.1</u> Tenir informé de la démarche au niveau national et européen.</p>	Oui.
		<p><u>E3.1.2</u> Donner la parole aux acteurs locaux.</p>	Oui.
		<p><u>E3.1.3</u> Tenir informé des travaux et des résultats obtenus sur le site.</p>	Oui.
		<p><u>E3.1.4</u> Éditer la lettre annuelle (4 à 6 pages).</p>	4 lettres et 2 hors-série publiés de 2005 à 2011. Arrêté ensuite faute de temps et remplacé par des publications Internet.
		<p><u>E3.1.5</u> Distribuer cette lettre auprès des acteurs locaux, mairies, membres des groupes de travail et du comité de pilotage.</p>	Oui.
		<p><u>E3.1.6</u> Éditer une lettre globale pour l'ensemble des sites dont le PNRP est opérateur.</p>	Oui.
		<p><u>E3.2.1</u> Réunir le comité de pilotage de suivi du document d'objectifs et les groupes de travail en cas de besoin.</p>	Fréquence insuffisante.
		<p><u>E3.2.2</u> Poursuivre et pérenniser les contacts entre l'opérateur et les acteurs locaux.</p>	Oui.
		<p><u>E3.2.3</u> Envoyer les relevés de conclusions des réunions à l'ensemble des acteurs locaux.</p>	Oui.

6.3 Bilan sociétal de la mise en œuvre du document d'objectifs

6.3.1 Perception de Natura 2000 sur le territoire

Le dispositif Natura 2000 et les sites percherons sont connus de manière variable par la population locale. Les propriétaires et exploitants sont plus ou moins informés de l'existence des sites et des implications que cela induit selon qu'ils ont été ou non concernés par sa mise en œuvre. Quant au grand public, questionné notamment lors des animations, il ignore majoritairement l'existence du réseau.

Une enquête auprès de la population a été menée entre octobre 2018 et janvier 2019 par le PNRP pour évaluer la connaissance du PNRP et des actions menées par le syndicat mixte, dans la perspective de la révision de la charte du PNRP. Cette enquête a été menée à l'aide de questionnaires déposés dans les commerces et services publics, de questionnaires en ligne et de questionnaires envoyés aux communes. 311 questionnaires ont été collectés, concernant à 75% des personnes ayant leur résidence principale sur le territoire.

Deux de ces questions concernaient le dispositif Natura 2000 (tous sites confondus) :

Le Parc du Perche est également l'animateur du programme Natura 2000 qui lui permet de bénéficier du soutien financier de l'Europe pour mener des actions de préservations des milieux naturels sensibles classés en zone Natura 2000 sur son territoire.

Connaissez-vous cette action ? OUI très bien OUI plutôt bien NON, pas vraiment

Utilité et efficacité de l'action ? Très satisfaisant Plutôt satisfaisant Peu satisfaisant Pas du tout satisfaisant

Les résultats de la première question confirment une méconnaissance du dispositif, puisque 48% des personnes ayant répondu à la question ne connaissent pas vraiment Natura 2000 (voir Figure 60).

Toutefois, l'image du dispositif est bonne, seuls 20% des personnes ayant répondu trouvant le dispositif peu ou pas satisfaisant (Figure 61). Il faut noter qu'une action en faveur de la biodiversité comme Natura 2000 semble bénéficier d'un a priori favorable même lorsqu'on ne la connaît pas : 143 personnes connaissent Natura 2000 d'après la question 1, mais ils sont pourtant 194 à répondre à la deuxième question, avec seulement 40 personnes en ayant une opinion négative.

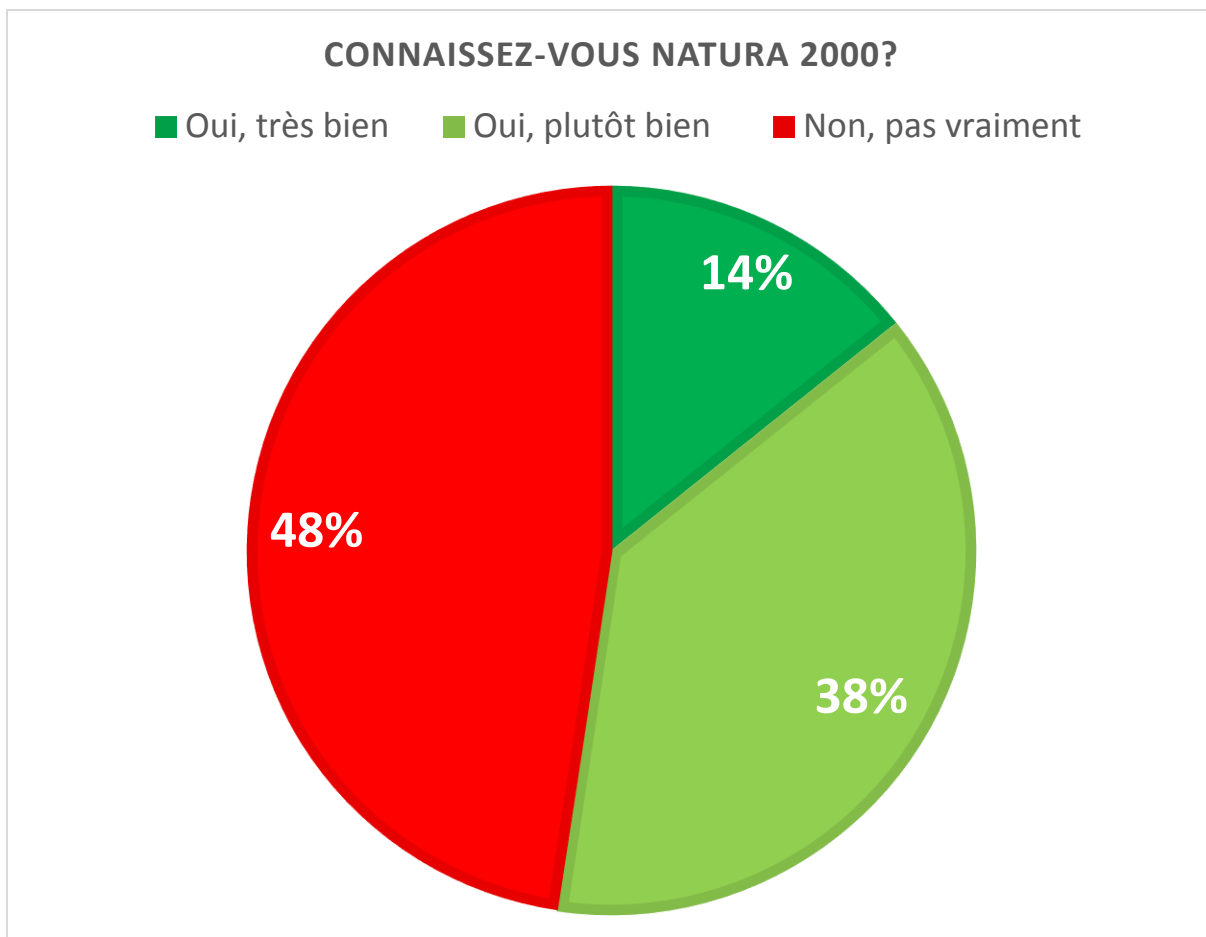


Figure 60 : Résultat de la question sur la connaissance de Natura 2000 (273 réponses), enquête PNR.

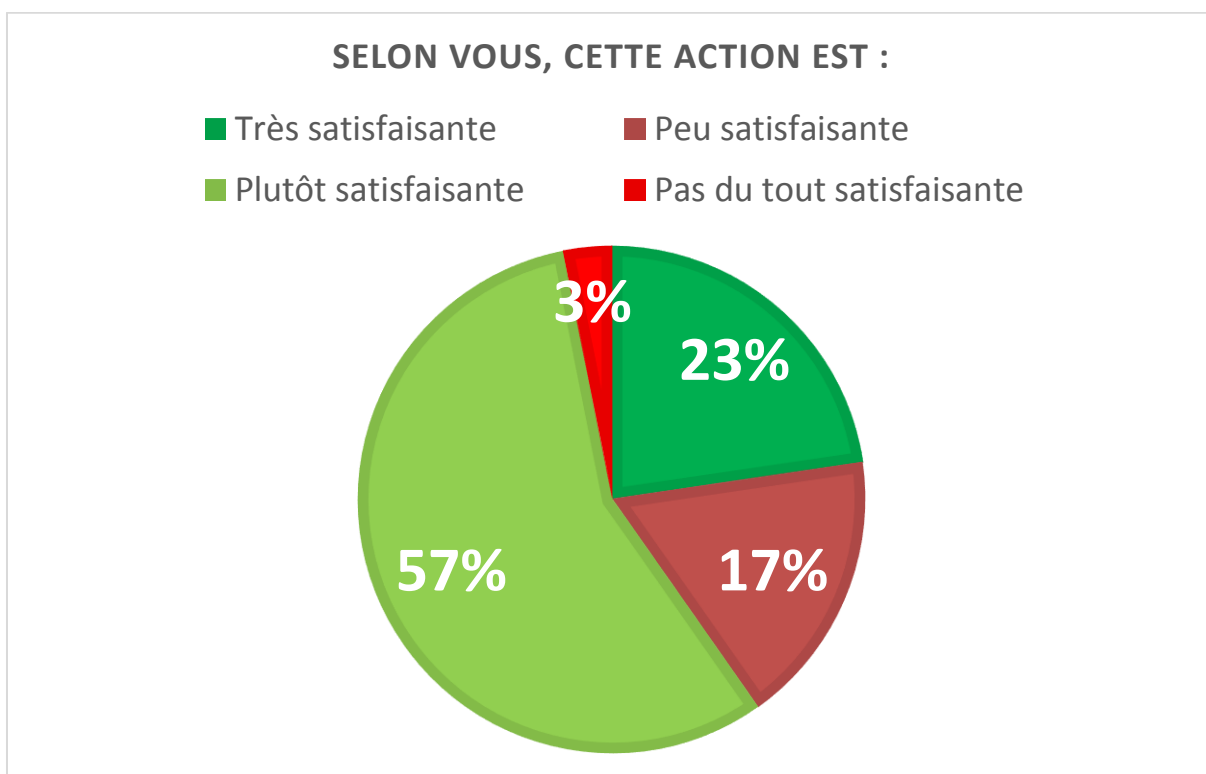


Figure 61 : Résultats de la question sur la satisfaction par rapport à Natura 2000 (194 réponses), enquête PNR.

Le site « *Forêts, étangs et tourbières du Haut-Perche* » ne fait pas exception à ce constat, accentué par sa superposition avec la ZPS « *Forêts et étangs du Perche* » : si l'on sait que l'on est dans un site Natura 2000, on ne sait pas forcément lequel. Il faut ajouter à cela la superposition et la confusion avec d'autres périmètres, comme la RNR de la Clairière forestière de Bresolles.

En termes d'acceptabilité du dispositif, la situation est contrastée. Les propriétaires qui ont le plus travaillé avec le PNRP sur Natura 200 (inventaires, contrats, etc.) continuent à le faire, ce qui indique une satisfaction. Certains toutefois qui avaient autorisé par le passé des inventaires l'ont refusé par la suite, sans que l'on sache toujours pourquoi.

Il faut noter aussi une émulation locale, notamment sur les contrats Natura 2000, qui sont concentrés sur certains secteurs où une expérience réussie chez un propriétaire encourage les voisins à s'engager à leur tour.

À noter que certains propriétaires n'ont toujours pas accepté l'intégration de leurs terrains dans des sites Natura 2000 sans leur accord, à l'époque de la mise en place mouvementée du dispositif. La création des sites au début des années 2000 dans un contexte de flou sur l'impact pour la population locale avait causé des craintes pour différentes catégories socio-professionnelles (propriétaires, forestiers, agriculteurs, chasseurs...) et des oppositions plus ou moins virulentes.

Aujourd'hui, ces craintes semblent majoritairement apaisées, si l'on en juge par le climat serein des CoPil et sur la faible notoriété du dispositif, finalement révélateurs que le site Natura 2000 n'a pas bouleversé les activités humaines autant que le craignaient certains acteurs socio-professionnels lors de la mise en place du réseau.

Une attention particulière doit toutefois être apportée aux évaluations des incidences Natura 2000, notamment des évaluations simplifiées pour de petits projets, qui apparaissent pour les porteurs de projets comme une procédure administrative supplémentaire et difficilement compréhensible lorsqu'il s'agit de restauration de bâtiments par exemple. De manière générale, toute évolution réglementaire concernant Natura 2000 ravivera les craintes de certains acteurs qui s'inquiètent moins de la situation actuelle que sa potentielle évolution future.

6.3.2 Freins

Le principal obstacle subsistant à l'acceptation du site Natura 2000 par la population locale est l'évolution asymétrique entre ses dispositifs incitatifs (stables ou en recul) et contraignants (en augmentation).

Jusqu'en 2014, le volet incitatif reposait sur 3 outils : MAEt, contrats Natura 2000 non agricoles et chartes Natura 2000. Ces outils paraissaient comme des avantages à être dans des sites Natura 2000 par les aides ou exonérations qu'elles impliquaient.

Cela est moins vrai à présent. Les MAEt ont été remplacées par des MAEC qui ne se restreignent plus aux sites Natura 2000. Les contrats Natura 2000 restent peu nombreux, et sont plus complexes à mettre en œuvre (nécessité d'avance des fonds, dossier plus complexes, instruction parfois difficile). La charte Natura 2000 qui offre des perspectives intéressantes sur le long terme n'est pas mobilisée en raison des pertes induites pour les collectivités locales. Le volet incitatif paraît donc moins intéressant que ce qu'il a été et surtout que ce qu'il pourrait être. La récente (2019) dotation accrue pour les communes situées à plus de 75% dans Natura 2000 ne compense pas ce fait : une seule commune est concernée dans le

Perche (dans l'Eure-et-Loir), hors site et ce surcroît de dotation est financé par une baisse des dotations des autres communes. Autrement dit, sur le Perche, une commune bénéficiera d'un bonus de dotation, financé par toutes les autres, qu'elles soient ou non concernées par Natura 2000.

À noter également que le régime de compensation pour les communes de l'exonération de la TFNB pour les zones humides est plus intéressant que celui au titre de Natura 2000, dont les sites sont exclus.

Le volet réglementaire est constitué par le régime d'évaluation des incidences Natura 2000, mis en place pour préserver les sites Natura 2000. Initialement limité à 3 catégories de procédure, il s'est depuis largement étendu (2008-2010) pour mieux prendre en compte les directives européennes.

Le risque existe donc de considérer que les contraintes l'emportent aujourd'hui sur les avantages, sauf à prendre en compte la plus-value apportée à la préservation de la biodiversité par Natura 2000. Cet aspect n'étant pas partagé par tous, et Natura 2000 n'étant qu'un des dispositifs s'appliquant sur le territoire, il convient de rééquilibrer les deux aspects de Natura 2000.

6.3.3 Actions à mener

Afin d'améliorer l'acceptation du site Natura 2000 sur son territoire, il apparaît nécessaire de stabiliser les principes et moyens de sa mise en œuvre :

- Stabiliser le volet réglementaire à l'échelle nationale en le fluidifiant, et en rééquilibrant les exigences entre petits et gros projets ;
- Stabiliser les contrats Natura 2000 en termes de contenu des dossiers, de financements et d'instruction. Le dispositif a besoin d'être pérennisé, évoluant sans à-coups et sans rupture, afin d'éviter les délais importants et de sécuriser les signataires éventuels.

Il paraît nécessaire de continuer à travailler de manière volontaire avec les propriétaires, en évitant de passer, par exemple, par des études écologiques imposées.

Enfin, une meilleure communication à propos du site Natura 2000 permettrait de clarifier le fonctionnement du dispositif et de mettre en valeur les réalisations.

6.4 Évaluation de la forme du document d'objectifs

Si l'on met de côté la mise en page esthétique vieillie, certains choix graphiques restent difficilement compréhensibles.

De manière plus générale, on retiendra :

- La mise en page sur deux colonnes qui paraît inutile et consomme beaucoup d'espace inutilisé,
- L'utilisation du format paysage sur la fin du document qui ne s'explique pas toujours,
- La multiplication des polices de caractère qui nuit à la lisibilité,
- Le manque d'illustration, notamment sur les espèces,
- Le choix de mettre les cartes à part dans un autre document qui nuit à la compréhension et à la diffusion du DocOb. Il paraît utile d'insérer les petites cartes dans le DocOb, et de regrouper les cartes nécessitant d'être plus grandes à la fin sous forme d'atlas, voire dans un document à part si elles nécessitent un format A3,
- Le besoin d'utiliser de la couleur pour rendre la lecture plus agréable.

On peut regretter l'absence de fiches descriptives des habitats et espèces.

Le DocOb est un document technique officiel, mais pourrait être plus pédagogique.

Partie 3 :

Enjeux et objectifs

7 Hiérarchisation des enjeux

Les enjeux du site Natura 2000 « *Forêts, étangs et tourbières du Haut-Perche* ont été définis pour les espèces et habitats naturels d'intérêt communautaire⁶⁷ du site en fonction de l'importance du site pour leur conservation à l'échelle régionale.

Pour les habitats naturels (voir Tableau 70), la note a été définie en croisant une note régionale du Conservatoire botanique national de Brest, antenne de Caen, et la part des habitats du site dans les surfaces régionales connues de ces habitats⁶⁸, et validée par le CBNB.

Tableau 69 : Note d'enjeux en fonction des points obtenus pour les habitats naturels.

Pts	Enjeux
9-10	Exceptionnel
7-8	Très fort
5-6	Fort
3-4	Modéré
1-2	Faible

Pour les espèces (voir Tableau 71), les notes ont été définies à dire d'expert par les spécialistes du Parc ou de structures régionales référentes.

⁶⁷ Espèces de l'annexe II et habitats de l'annexe I de la directive Habitats-Faune-Flore.

⁶⁸ Rouveyrol, P., Cherrier, O., 2021. Hiérarchisation des enjeux de conservation du réseau Natura 2000 français, UMS PatriNat (OFB/CNRS/MNHN), Paris, 35 p.

Tableau 70 : Hiérarchisation des enjeux pour les habitats naturels du site

Code Natura 2000	Nom	(A) Equivalence priorité Basse-Normandie d'après CBNB ⁶⁹	Part de la surface régionale de l'habitat ⁷⁰	(B) Equivalence ⁷¹	Note d'enjeu (A+B)	Niveau d'enjeu
3110-1	Eaux stagnantes à végétation vivace oligotrophique planitiaire à collinéenne des régions atlantiques, des <i>Littorelletea uniflorae</i>	1	3,0%	3	4	Modéré
3130-2	Eaux stagnantes à végétation vivace oligotrophique à mésotrophique planitiaire des régions continentales, des <i>Littorelletea uniflorae</i>	2	82,0%	5	7	Très fort
3140-2	Communautés à caractères des eaux oligo-mésotrophes faiblement acides à faiblement alcalines	1	0,3%	1	2	Faible
3150-1	Plans d'eau eutrophes avec végétation enracinée avec ou sans feuilles flottantes					
3150-2	Plans d'eau eutrophes avec dominance de macrophytes libres submergés	1	10,0%	4	5	Fort
3150-4	Rivières, canaux et fosses eutrophes des marais naturels					
4010-1	Landes humides atlantiques septentrionales à Bruyère à quatre angles	3	0,4%	1	4	Modéré
4030	Landes sèches européennes	3	0,1%	1	4	
6210-22	Pelouses calcicoles maritimes atlantiques	4	0,4%	1	5	Fort
6230-8	Pelouses acidiphiles subatlantiques à nord-atlantiques	3	1,0%	2	5	Fort
6410-15	Moliniales acidiphiles atlantiques landicoles					
6410-6	Prés humides et bas-marais acidiphiles atlantiques	3	0,1%	1	4	Modéré
6410-9	Moliniales hygrophiles acidiphiles atlantiques					
6430-1	Mégaphorbiaies mésotrophes collinéennes	1	0,1%	1	2	Faible

⁶⁹ Priorité 1 = 4 pts, priorité 2 = 3 pts, priorité 3 = 2 pts, priorité 4 = 1 pts

⁷⁰ BDD N2000, INPN 2019

⁷¹ 1 pt si < 1%, 2 si < 2, 3 si < 10%, 4 si < à 20%, 5 si > 20%

Code Natura 2000	Nom	(A) Equivalence priorité Basse-Normandie d'après CBNB ⁶⁹	Part de la surface régionale de l'habitat ⁷⁰	(B) Equivalence ⁷¹	Note d'enjeu (A+B)	Niveau d'enjeu
6430-4	Mégaphorbiaies eutrophes des eaux douces					
6430-7	Végétations des lisières forestières nitrophiles, hygrocloines, semi-sciaphiles à sciaphiles					
6510-3	Prairies fauchées mésophiles à méso-xérophiles thermo-atlantiques	3	2,0%	3	6	Fort
6510-6	Prairies fauchées mésophiles à méso-xérophiles thermo-atlantiques					
6510-7	Prairies fauchées collinéennes à submontagnarde eutrophiques					
7110-1*	Végétation des tourbières hautes actives	4	2,0%	3	7	Très fort
7140-1	Tourbières de transition et tremblants	4	2,0%	3	7	Très fort
7210-1*	Végétations à Marisque	4	0,0%	1	5	Fort
7230-1	Végétations des bas-marais neutro-alcalins	3	0,1%	1	4	Modéré
9120-2	Hêtraies-Chênaies collinéennes à Houx	1	19,0%	4	5	Fort
9130-2	Hêtraies-Chênaies à Lauréole ou Laïche glauque					
9130-3	Hêtraies-Chênaies à Jacinthe des bois	1	7,0%	3	4	Modéré
9190-1	Chênaies pédonculées à Molinie bleue	1	69,0%	5	6	Fort
91D0-1.1*	Boulaies pubescentes tourbeuses de plaine	1	10,0%	4	5	Fort
91E0-8*	Aulnaies - Frênaies à Laïche espacée des petits ruisseaux	1				
91E0-11	Aulnaies à hautes herbes	1	1,0%	2	3	Modéré

Tableau 71 : Hiérarchisation des enjeux pour les espèces du site

Code	Nom vernaculaire	Niveau	Détail	Référent
1831	Flûteau nageant	Fort	Faible proportion de la population régionale, mais milieux oligotrophes en régression, et forte responsabilité régionale pour la population nationale.	CBNB
1016	Vertigo de Des Moulins	Fort	Peu connue, mais potentiel important sur les habitats du site.	GRETIA ⁷²
1092	Ecrevisse à pattes blanches	Faible	Population faible, peut-être disparue, restauration très compromise (aplanomycose, concurrences des espèces exotiques envahissantes, etc.).	CPIE Collines normandes ⁷³
1044	Agrion de Mercure	Fort	Quelques populations, potentiel de recolonisation fort si réouverture des berges de rivières.	GRETIA
6199	Ecaille chinée	Faible	Faible, espèce très répandue sur le site et en dehors.	GRETIA
1065	Damier de la Succise	Moyen	Population faible, peut-être disparue, restauration compromise (possibilité selon état des populations hors sites à vérifier).	GRETIA/PNRP
1083	Lucane cerf-volant	Faible	Faible, espèce très répandue sur le site et en dehors.	GRETIA
1096	Lamproie de Planer	Faible	Faible, espèce assez répandue sur le site et en dehors.	FDPMA 61 ⁷⁴
5315	Chabot commun	Faible	Faible, espèce assez répandue sur le site et en dehors.	FDPMA 61
1166	Triton crêté	Faible	Populations mais peu présentes car le site ne s'y prête pas car trop forestier.	PNRP
1303	Petit Rhinolophe	Fort	Site important pour la conservation de la population régionale de l'espèce	GMN ⁷⁵
1304	Grand Rhinolophe	Fort	Site important pour la conservation de la population régionale de l'espèce	GMN
1308	Barbastelle d'Europe	Fort	Site important pour la conservation de la population régionale de l'espèce	GMN
1321	Murin à oreilles échancrées	Fort	Site important pour la conservation de la population régionale de l'espèce	GMN
1323	Murin de Bechstein	Fort	Site important pour la conservation de la population régionale de l'espèce	GMN
1324	Grand Murin	Fort	Site important pour la conservation de la population régionale de l'espèce	GMN

⁷² Groupe d'étude des invertébrés du Massif armoricain

⁷³ Centre permanent d'initiatives pour l'environnement

⁷⁴ Fédération de l'Orne pour la pêche et la protection du milieu aquatique

⁷⁵ Groupe mammalogique normand

8 Objectifs

8.1 Objectifs de développement durables

Les objectifs de développements durables (ODD) répondent à la question « où veut-on aller ? ».
4 objectifs ont été définis à partir des grandes catégories d'actions référencées dans le système d'information Natura 2000 (SIN2).

Tableau 72 : Objectifs de développement durable

Code	Intitulé
ODD1	Mener des actions de restauration et/ou de gestion des habitats et/ou des espèces ayant justifié la désignation du site
ODD2	Suivre l'évolution des espèces et/ou habitats ayant justifié la désignation du site
ODD3	Sensibiliser/communiquer sur la démarche Natura 2000 et les enjeux de la biodiversité associés
ODD4	Animation générale du site Natura 2000 (concertation, contractualisation, veille et bilans)

8.2 Objectifs opérationnels

Les objectifs opérationnels (OO) répondent à la question « que pouvons-nous faire pour améliorer la situation ? » (voir Tableau 73). Les OO disposent de codes avec un chiffre par ordre et une lettre selon le l'ODD auquel ils se rattachent :

- G pour gestion pour l'ODD1 ;
- S pour suivi pour l'ODD2.
- C pour communication pour l'ODD3
- A pour animation pour l'ODD4.

Ils sont déclinés en actions.

Tableau 73 : Enjeux et objectifs liés aux habitats naturels, aux espèces et aux activités humaines

Objectifs de développement durable classés dans l'ordre de priorité	Objectifs opérationnels	Types de mesures envisagés	Habitats d'intérêt communautaire concernés	Espèces d'intérêt communautaire concernées	Activités humaines concernées	Cohérence avec les programmes en cours
ODD.1 Mener des actions de restauration et/ou de gestion des habitats et/ou des espèces ayant justifié la désignation du site	OO.1G Préserver les habitats naturels et habitats d'espèces forestiers	Documents de gestion, Contrats Natura 2000, Charte Natura 2000	7110-1*	Barbastelle d'Europe	Sylviculture	Documents de gestion forestière Contrats Natura 2000 Plan de gestion cynégétique Plan de gestion RNR
			7140-1 9120-2 9130-2 9130-3 9190-1 4010-1 4030 6410-15 6410-6 6410-9 6430-1 6430-4 6430-7 6510-3 6510-6 6510-7 6430-7	Murin à oreilles échancrées Grand murin Murin de Bechstein Grand rhinolophe Petit rhinolophe Lucane cerf-volant Triton crêté Agrion de Mercure Ecaille chinée Damier de la succise Vertigo de Des Moulins	Chasse	
	OO.2G Préserver les habitats naturels et habitats d'espèces ouverts et semi-ouverts	Documents de gestion, Contrats Natura 2000, Charte Natura 2000	4010-1 4030 6210-22 6230-8 6410-15 6410-6 6410-9 6430-1 6430-4 6430-7	Barbastelle d'Europe Murin à oreilles échancrées Grand murin Grand rhinolophe Petit rhinolophe Agrion de Mercure Damier de la succise Triton crêté Ecaille chinée Vertigo de Des Moulins	Sylviculture Agriculture Chasse	Documents de gestion forestière Contrats Natura 2000 Plan de gestion cynégétique Plan de gestion RNR Plans de gestion ENS Plans de gestion CEN MAEC
			3110-1 3130-2	Flûteau nageant Vertigo de Des Moulins	Chasse Pêche	
	OO.3G Préserver les habitats naturels et	Documents de gestion, Contrats Natura 2000,				Documents de gestion forestière

Objectifs de développement durable classés dans l'ordre de priorité	Objectifs opérationnels	Types de mesures envisagés	Habitats d'intérêt communautaire concernés	Espèces d'intérêt communautaire concernées	Activités humaines concernées	Cohérence avec les programmes en cours
	habitats d'espèces des étangs	Charte Natura 2000	3140-2 3150-1 3150-2 3150-4 91E0-8* 91E0-11*		Pisciculture	Contrats Natura 2000 Plan de gestion cynégétique Plan de gestion RNR Plans de gestion ENS Plans de gestion CEN Contrats et plan de gestion des rivières
			3110-1 3130-2 3140-2 3150-1 3150-2 3150-4	Triton crêté Flûteau nageant	Sylviculture Agriculture Chasse	Documents de gestion forestière Contrats Natura 2000 Plan de gestion RNR Plans de gestion ENS Plans de gestion CEN MAEC Programme mares du Parc
	OO.4G Préserver les habitats naturels et habitats d'espèces des mares	Documents de gestion, Contrats Natura 2000 Charte Natura 2000 MAEC Evaluation des incidences Natura 2000	3110-1 3130-2 3140-2 3150-1 3150-2 3150-4	Barbastelle d'Europe Murin à oreilles échancrées Grand murin Murin de Bechstein Grand rhinolophe Petit rhinolophe Agrion de Mercure Ecrevisse à pattes blanches Chabot commun Lamproie de Planer	Sylviculture Agriculture Pêche Pisciculture	Documents de gestion forestière Contrats Natura 2000 Plan de gestion RNR Plans de gestion ENS Plans de gestion CEN Programmes agricoles Programme mares du Parc Contrats et plan de gestion des rivières
			7110-1* 7140-1 7210-1 7230-1 91D0-1.1*	Damier de la succise Vertigo de Des Moulins	Sylviculture Pisciculture Pêche Chasse	Documents de gestion forestière Contrats Natura 2000 Plan de gestion RNR Plans de gestion ENS Plans de gestion CEN

Objectifs de développement durable classés dans l'ordre de priorité	Objectifs opérationnels	Types de mesures envisagés	Habitats d'intérêt communautaire concernés	Espèces d'intérêt communautaire concernées	Activités humaines concernées	Cohérence avec les programmes en cours
						MAEC Contrats et plan de gestion des rivières
	OO.7G Préserver les habitats naturels et habitats d'espèce des milieux agricoles	Documents de gestion, Contrats Natura 2000, Charte Natura 2000, MAEC	3110-1 3130-2 3140-2 3150-1 3150-2 3150-4 6430-1 6430-4 6430-1 6510-6 6510-3 6510-6 6510-7 7110-1* 7140-1 7230-1 91E0-8* 91E0-11*	Barbastelle d'Europe Murin à oreilles échancrées Grand murin Murin de Bechstein Grand rhinolophe Petit rhinolophe Agrion de Mercure Damier de la succise Écaille chinée Vertigo de Des Moulins Écrevisse à pattes blanches Chabot commun Lamproie de Planer Triton crêté Écaille chinée Lucane cerf-volant	Agriculture Agriculture Chasse	Documents de gestion forestière Contrats Natura 2000 Plan de gestion RNR Plans de gestion ENS Plans de gestion CEN Programmes agricoles Programmes de plantation de haies Contrats et plan de gestion des rivières
	OO.8G Mettre en place des actions en faveur des espèces d'intérêt communautaires	Contrats Natura 2000	-	Toutes	Sylviculture Agriculture Chasse Pêche Pisciculture Loisirs et tourisme	Documents de gestion forestière Contrats Natura 2000 Plan de gestion RNR Plans de gestion ENS Plans de gestion CEN Contrats et plan de gestion des rivières

Objectifs de développement durable classés dans l'ordre de priorité	Objectifs opérationnels	Types de mesures envisagés	Habitats d'intérêt communautaire concernés	Espèces d'intérêt communautaire concernées	Activités humaines concernées	Cohérence avec les programmes en cours
	OO.9G Lutter contre les espèces exotiques envahissantes	Documents de gestion Contrats Natura 2000 Charte Natura 2000	Tous	Tous	Sylviculture Agriculture Chasse Pêche Pisciculture	Stratégie régionale contre les espèces exotiques envahissantes
ODD2 Suivre l'évolution des espèces et/ou habitats ayant justifié la désignation du site	OO.10S Améliorer la connaissance des habitats naturels et habitats d'espèces	Animation du site Animation des autres espaces naturels	Tous	-		Documents de gestion forestière Animation Natura 2000 Plan de gestion RNR Plans de gestion ENS Plans de gestion CEN Plans nationaux et régionaux d'actions Appels à projets
	OO.11S Actualiser et compléter les connaissances sur les espèces d'intérêt communautaire	Animation du site Animation des autres espaces naturels	-	Barbastelle d'Europe Murin à oreilles échancrées Grand murin, Murin de Bechstein Grand rhinolophe Petit rhinolophe		Documents de gestion forestière Animation Natura 2000 Plan de gestion RNR Plans de gestion ENS Plans de gestion CEN Plans nationaux et régionaux d'actions Appels à projets
ODD3 Sensibiliser/communiquer sur la démarche Natura 2000 et les enjeux de la biodiversité associés	OO.12C Sensibiliser le grand public OO.13C Former les publics scolaires et étudiants	Animation du site Animation des autres espaces naturels Animation du site Animation des autres espaces naturels	Tous Tous	Tous Tous		Actions de sensibilisation du Parc Actions éducatives du Parc

Objectifs de développement durable classés dans l'ordre de priorité	Objectifs opérationnels	Types de mesures envisagés	Habitats d'intérêt communautaire concernés	Espèces d'intérêt communautaire concernées	Activités humaines concernées	Cohérence avec les programmes en cours	
ODD4 Animation générale du site Natura 2000 (concertation, contractualisation, veille et bilans)	OO.14C Former le public professionnel et les propriétaires	Animation du site Animation des autres espaces naturels	Tous	Tous		Programmes de formations de filières	
	OO.15A Assurer la concertation sur le site	Animation du site	Tous	Tous		Animation Natura 2000	
	OO.16A Développer la contractualisation sur le site	Animation du site	Tous	Tous		Appels à projets	
	OO.17A Assurer la prise en compte des enjeux du site	Animation du site	Tous	Tous		Documents d'urbanisme, schémas régionaux ou départementaux	
	OO.18A Assurer le suivi administratif et financier de l'animation du site	Animation du site	Tous	Tous		Charte du Parc	
	OO.19A Etudier une modification du périmètre	Animation du site	Tous	Tous		Stratégie nationale des aires protégées	

Partie 4 :

Programme d'action

9 Actions

9.1 Les actions du document d'objectifs

Les objectifs opérationnels sont déclinés en actions, décrivant ce qu'il faut mettre en place pour atteindre les différents objectifs (voir Tableau 74).

Les actions disposent de codes selon le même principe que les OO, avec un chiffre par ordre et une lettre selon le l'ODD auquel ils se rattachent :

- G comme gestion pour l'ODD1 ;
- S comme suivi pour l'ODD2.
- C comme communication pour l'ODD3
- A comme animation pour l'ODD4.

Elles peuvent être réalisées dans le cadre de Natura 2000, que ce soit par la structure animatrice ou par d'autres acteurs, ou dans le cadre d'autres dispositifs.

Les actions de l'ODD1 dédiées à la gestion et la restauration des habitats et espèces d'intérêt communautaires font pour la plupart appel à des contrats Natura 2000 ou des mesures agro-environnementales (MAEC). Dans ce cas, les fiches actions font référence à des cahiers des charges (voir Tableau 75) présentés ci-après.

En cas de signature de contrat Natura 2000, le bénéficiaire paraphera et signera les fiches action et les cahiers des charges correspondant aux travaux à effectuer dans le cadre du projet.

Lorsqu'un projet ne recourra pas à un contrat Natura 2000, le porteur de projet pourra s'inspirer des cahiers des charges du contrat pour en définir les modalités, notamment concernant la prise en compte de la faune lors de la réalisation des travaux.

Tableau 74 : Liste des actions

Intitulé de l'action	Niveau de priorité de l'action	Objectif développement durable concerné	Objectif opérationnel concerné
A.1G Préserver le caractère feuillu, autochtone et diversifié des habitats forestiers	***	ODD1	OO.1G Préserver les habitats naturels et habitats d'espèces forestiers
A.2G Œuvrer à un équilibre agro-sylvo-cynégétique permettant le renouvellement des peuplements	**	ODD1	OO.1G Préserver les habitats naturels et habitats d'espèces forestiers
A.3G Encourager la mise en œuvre de futaies irrégulières pour diversifier les modes de gestion	*	ODD1	OO.1G Préserver les habitats naturels et habitats d'espèces forestiers
A.4G Améliorer les techniques sylvicoles pour limiter l'impact des travaux forestiers	**	ODD1	OO.1G Préserver les habitats naturels et habitats d'espèces forestiers
A.5G Préserver des arbres morts, sénescents, à cavité	**	ODD1	OO.1G Préserver les habitats naturels et habitats d'espèces forestiers
A.6G Aménager les lisières de manière étagée	*	ODD1	OO.1G Préserver les habitats naturels et habitats d'espèces forestiers
A.7G Adapter le réseau de fossés forestiers au changement climatique	*	ODD1	OO.1G Préserver les habitats naturels et habitats d'espèces forestiers
A.8G Créer, restaurer et entretenir les landes intra forestières	***	ODD1	OO.1G Préserver les habitats naturels et habitats d'espèces forestiers
A.9G Restaurer et entretenir de manière extensive les zones humides ouvertes intra forestières	***	ODD1	OO.1G Préserver les habitats naturels et habitats d'espèces forestiers
A.10G Restaurer et entretenir de manière extensive les prairies intra forestières	***	ODD1	OO.1G Préserver les habitats naturels et habitats d'espèces forestiers
A.11G Gérer de manière extensive les bandes enherbées le long des chemins forestiers	*	ODD1	OO.1G Préserver les habitats naturels et habitats d'espèces forestiers
A.12G Créer, restaurer et entretenir les landes	***	ODD1	OO.2G Préserver les habitats naturels et habitats d'espèces ouverts et semi-ouverts
A.13G Restaurer et entretenir les pelouses calcicoles	***	ODD1	OO.2G Préserver les habitats naturels et habitats d'espèces ouverts et semi-ouverts
A.14G Restaurer et entretenir de manière extensive les zones humides ouvertes	***	ODD1	OO.2G Préserver les habitats naturels et habitats d'espèces ouverts et semi-ouverts
A.15G Gérer la végétation ligneuse des bords d'étangs	**	ODD1	OO.3G Préserver les habitats naturels et habitats d'espèces des étangs
A.16G Restaurer et aménager les étangs en faveur de la biodiversité	**	ODD1	OO.3G Préserver les habitats naturels et habitats d'espèces des étangs
A.17G Promouvoir une gestion extensive des étangs	**	ODD1	OO.3G Préserver les habitats naturels et habitats d'espèces des étangs

Intitulé de l'action	Niveau de priorité de l'action	Objectif développement durable concerné	Objectif opérationnel concerné
A.18G Entretien et compléter le réseau de mares	**	ODD1	OO.4G Préserver les habitats naturels et habitats d'espèces des mares
A.19G Prévenir la destruction des mares	**	ODD1	OO.4G Préserver les habitats naturels et habitats d'espèces des mares
A.20G Gérer de manière raisonnée les ripisylves	*	ODD1	OO.5G Préserver les habitats naturels et habitats d'espèces des cours d'eau
A.21G Préserver le fond des cours d'eau	**	ODD1	OO.5G Préserver les habitats naturels et habitats d'espèces des cours d'eau
A.22G Limiter l'apport d'intrants agricoles dans les cours d'eau en étendant de manière volontaire les zones tampons	**	ODD1	OO.5G Préserver les habitats naturels et habitats d'espèces des cours d'eau
A.23G Restaurer la continuité écologique et sédimentaire sur les cours d'eau	**	ODD1	OO.5G Préserver les habitats naturels et habitats d'espèces des cours d'eau
A.24G Préserver les habitats tourbeux boisés d'intérêt communautaires	***	ODD1	OO.6G Préserver les habitats naturels et habitats d'espèces tourbeux et paratourbeux
A.25G Rouvrir et préserver les habitats tourbeux ouverts	***	ODD1	OO.6G Préserver les habitats naturels et habitats d'espèces tourbeux et paratourbeux
A.26G Maintenir ou restaurer l'alimentation en eau des tourbières	***	ODD1	OO.6G Préserver les habitats naturels et habitats d'espèces tourbeux et paratourbeux
A.27G Préserver et restaurer les surfaces en herbes	**	ODD1	OO.7G Préserver les habitats naturels et habitats d'espèce des milieux agricoles
A.28G Favoriser une gestion extensive des prairies	**	ODD1	OO.7G Préserver les habitats naturels et habitats d'espèce des milieux agricoles
A.29G Promouvoir des pratiques agro-écologiques sur les cultures (réduction des intrants, rotation et diversification des cultures, développement des couverts hivernaux)	*	ODD1	OO.7G Préserver les habitats naturels et habitats d'espèce des milieux agricoles
A.30G Préserver, entretenir et restaurer le réseau bocager	***	ODD1	OO.7G Préserver les habitats naturels et habitats d'espèce des milieux agricoles
A.31G Compléter les actions sur les habitats d'espèces par des mesures spécifiques (nichoirs, aménagement de gîtes, etc.)	*	ODD1	OO.8G Mettre en place des actions en faveur des espèces d'intérêt communautaires
A.32G Mettre en place des actions innovantes en faveur des espèces	*	ODD1	OO.8G Mettre en place des actions en faveur des espèces d'intérêt communautaires

Intitulé de l'action	Niveau de priorité de l'action	Objectif développement durable concerné	Objectif opérationnel concerné
A.33G Réguler les espèces exotiques envahissantes menaçantes sur le site	**	ODD1	OO.9G Lutter contre les espèces exotiques envahissantes
A.34S Compléter et actualiser la cartographie des habitats naturels	***	ODD2	OO.10S Améliorer la connaissance des habitats naturels et habitats d'espèces
A.35S Mettre en place des protocoles de suivis spécifiques sur le fonctionnement des habitats naturels (tourbière, changement climatique, etc.)	**	ODD2	OO.10S Améliorer la connaissance des habitats naturels et habitats d'espèces
A.36S Suivre les habitats naturels et habitats d'espèces après travaux écologiques	***	ODD2	OO.10S Améliorer la connaissance des habitats naturels et habitats d'espèces
A.37S Compléter et actualiser l'inventaire des chauves-souris	**	ODD2	OO.11S Actualiser et compléter les connaissances sur les espèces d'intérêt communautaire
A.38S Développer les connaissances des espèces peu suivies	***	ODD2	OO.11S Actualiser et compléter les connaissances sur les espèces d'intérêt communautaire
A.39C Assurer un programme d'animations	***	ODD3	OO.12C Sensibiliser le grand public
A.C40 Informer sur les réseaux sociaux et les outils numériques	***	ODD3	OO.12C Sensibiliser le grand public
A.G41 Editer de la documentation présentant le site, ses enjeux et les actions menées	*	ODD3	OO.12C Sensibiliser le grand public
A.42C Présenter le dispositif Natura 2000 et les enjeux du site lors de formations professionnelles	***	ODD3	OO.13C Former les publics scolaires et étudiants
A.43C Mettre en place des chantiers écoles	**	ODD3	OO.13C Former les publics scolaires et étudiants
A.44C Faire découvrir les habitats et les espèces d'intérêt communautaire au public	*	ODD3	OO.13C Former les publics scolaires et étudiants
A.45C Former et échanger les professionnels et les propriétaires	***	ODD3	OO.14C Former le public professionnel et les propriétaires
A.46C Editer des outils spécifiques pour les professionnels et les propriétaires	**	ODD3	OO.14C Former le public professionnel et les propriétaires
A.47A Réunir régulièrement le CoPil	***	ODD4	OO.15A Assurer la concertation sur le site
A.48A Associer partenaires, gestionnaires et propriétaires	**	ODD4	OO.15A Assurer la concertation sur le site
A.49A Monter des contrats Natura 2000	***	ODD4	OO.16A Développer la contractualisation sur le site

Intitulé de l'action	Niveau de priorité de l'action	Objectif développement durable concerné	Objectif opérationnel concerné
A.50A Monter des mesures agro-environnementales	**	ODD4	OO.16A Développer la contractualisation sur le site
A.51A Promouvoir la Charte Natura 2000	*	ODD4	OO.16A Développer la contractualisation sur le site
A.52A Mobiliser d'autres dispositifs de financements	**	ODD4	OO.16A Développer la contractualisation sur le site
A.53A Accompagner les évaluations des incidences Natura 2000	**	ODD4	OO.17A Assurer la prise en compte des enjeux du site
A.54A Contribuer à la prise en compte des enjeux du site dans les programmes, documents de gestion et projets	**	ODD4	OO.17A Assurer la prise en compte des enjeux du site
A.55A Assurer le suivi administratif et financier des demandes de subventions	***	ODD4	OO.18A Assurer le suivi administratif et financier de l'animation du site
A.56A Renseigner SIN2	**	ODD4	OO.18A Assurer le suivi administratif et financier de l'animation du site
A.57A Recenser les secteurs susceptibles d'intégrer le site	*	ODD4	OO.19A Etudier une modification du périmètre
A.58A Assurer une forte concertation en amont d'une présentation de modification du périmètre en Copil	*	ODD4	OO.19A Etudier une modification du périmètre

Tableau 75 : Propositions d'actions de gestion

Intitulé de la mesure	Objectif durable concerné et niveau de priorité de la mesure	Objectif opérationnel concerné	Nature de la mesure	Description de la mesure	Maître d'ouvrage potentiel	Maître d'œuvre potentiel	Échéancier	Surface concernée (ha)	Coût prévisionnel de la mesure	Plan de financement potentiel (principaux financeurs)
A.1G Préserver le caractère feuillu, autochtone et diversifié des habitats forestiers	ODDI ***	OO.1G Préserver les habitats naturels et habitats d'espèces forestiers	Documents de gestion forestière, charte Natura 2000	Charte Natura 2000	Propriétaires forestiers	Gestionnaires forestiers	Selon opportunité.	Forêts du site	-	Union européenne, État, autres
A.2G Œuvrer à un équilibre agro-sylvo-cynégétique permettant le renouvellement des peuplements	ODDI **	OO.1G Préserver les habitats naturels et habitats d'espèces forestiers	Charte Natura 2000, documents de gestion forestière, documents de gestion cynégétique	Charte Natura 2000	Propriétaires forestiers	Gestionnaires forestiers et de chasse	Permanent	Forêts du site	-	Union européenne, État, autres
A.3G Encourager la mise en œuvre de futaies irrégulières pour diversifier les modes de gestion	ODDI *	OO.1G Préserver les habitats naturels et habitats d'espèces forestiers	Documents de gestion forestière		Propriétaires forestiers	Gestionnaires forestiers	Selon opportunité	Forêts du site	-	Union européenne, État, autres
A.4G Améliorer les techniques sylvicoles pour limiter l'impact des travaux forestiers	ODDI **	OO.1G Préserver les habitats naturels et habitats d'espèces forestiers	Contrats Natura 2000, Charte Natura 2000 Documents de gestion forestière, documents de gestion cynégétique	F09i F16 Charte Natura 2000	Propriétaires forestiers	Gestionnaires forestiers, entreprises de travaux forestiers	Permanent	Forêts du site	-	Union européenne, État, autres
A.5G Préserver des arbres morts, sénescents, à cavité	ODDI **	OO.1G Préserver les habitats naturels et	Contrats Natura 2000, charte Natura 2000,	F12i Charte Natura 2000	Propriétaires forestiers	Gestionnaires forestiers	Selon opportunité	Forêts du site	Calculé selon la valeur des bois	Union européenne, État, autres

Intitulé de la mesure	Objectif durable concerné et niveau de priorité de la mesure	Objectif opérationnel concerné	Nature de la mesure	Description de la mesure	Maître d'ouvrage potentiel	Maître d'œuvre potentiel	Echéancier	Surface concernée (ha)	Coût prévisionnel de la mesure	Plan de financement potentiel (principaux financeurs)
		habitats d'espèces forestiers	documents de gestion forestière						immobilisés et plafonnés à 2 000 €/ha engagé dans le cadre d'un contrat Natura 2000.	
A.6G Aménager les rizières de manière étagée	ODDI *	OO.1G Préserver les habitats naturels et habitats d'espèces forestiers	Contrats Natura 2000, charte Natura, documents de gestion forestière, documents de gestion cynégétique	F171 Charte Natura	Propriétaires forestiers	Gestionnaires forestiers	Selon opportunité	Forêts du site	Sur devis.	Union européenne, État, autres
A.7G Adapter le réseau de fossés forestiers au changement climatique	ODDI *	OO.1G Préserver les habitats naturels et habitats d'espèces forestiers	Contrats Natura 2000, documents de gestion forestière, documents de gestion cynégétique, etc.	N14PI N14R	Propriétaires forestiers	Gestionnaires forestiers	Selon opportunité	Forêts du site	Sur devis.	Union européenne, État, autres
A.8G Créer, restaurer et entretenir les landes intra forestières	ODDI ***	OO.1G Préserver les habitats naturels et habitats d'espèces forestiers	Contrats Natura 2000, charte Natura, documents de gestion forestière, documents de gestion cynégétique, etc.	F01i Charte Natura	Propriétaires forestiers	Gestionnaires forestiers	Selon opportunité	Landes intraforestières du site	Sur devis.	Union européenne, État, autres
A.9G Restaurer et entretenir de manière extensive les	ODDI ***	OO.1G Préserver les habitats naturels et	Contrats Natura 2000, charte Natura, documents de gestion	N01Pi N03Pi N03Ri	Propriétaires forestiers	Gestionnaires forestiers	Selon opportunité	Zones humides	Sur devis.	Union européenne, État, autres

Intitulé de la mesure	Objectif durable concerné et niveau de priorité de la mesure	Objectif opérationnel concerné	Nature de la mesure	Description de la mesure	Maître d'ouvrage potentiel	Maître d'œuvre potentiel	Echéancier	Surface concernée (ha)	Coût prévisionnel de la mesure	Plan de financement potentiel (principaux financeurs)
zones humides ouvertes intra forestières		habitats d'espèces forestières	forestière, documents de gestion cynégétique, etc.	N04R N05R N12Pi et R N14Pi N14 R Charte Natura				intraforestières du site		
A.10G Restaurer et entretenir de manière extensive les prairies intra forestières	ODDI ***	OO.1G Préserver les habitats naturels et habitats d'espèces forestières	Contrats Natura 2000, charte Natura, documents de gestion forestière, documents de gestion cynégétique, etc.	NO1Pi, N03Pi N03Ri N04R N05R Charte Natura	Propriétaires forestiers	Gestionnaires forestiers	Selon opportunité	Prairies intraforestières du site	Sur devis.	Union européenne, État, autres
A.11G Gérer de manière extensive les bandes enherbées le long des chemins forestiers	ODDI **	OO.1G Préserver les habitats naturels et habitats d'espèces forestières	Contrats Natura 2000, charte Natura 2000, documents de gestion forestière, documents de gestion cynégétique, etc.	N04R N05R Charte Natura 2000	Propriétaires forestiers	Gestionnaires forestiers	Selon opportunité	Bordures des chemins forestiers du site	Sur devis.	Union européenne, État, autres
A.12G Créer, restaurer et entretenir les landes	ODDI ***	OO.2G Préserver les habitats naturels et habitats d'espèces ouverts et semi-ouverts	Contrats Natura 2000, charte Natura, documents de gestion forestière, documents de gestion cynégétique, etc.	NO1Pi N03Pi N03Ri N04R N05R N07P N08P Charte Natura	Propriétaires	Gestionnaires	Selon opportunité	Landes du site	Sur devis.	Union européenne, État, autres

Intitulé de la mesure	Objectif durable concerné et niveau de priorité de la mesure	Objectif opérationnel concerné	Nature de la mesure	Description de la mesure	Maître d'ouvrage potentiel	Maître d'œuvre potentiel	Echéancier	Surface concernée (ha)	Coût prévisionnel de la mesure	Plan de financement potentiel (principaux financeurs)
A.13G Restaurer et entretenir les pelouses calcicoles	ODDI ***	OO.2G Préserver les habitats naturels et habitats d'espèces ouverts et semi-ouverts	Contrats Natura 2000, MAEC, charte Natura, documents de gestion cynégétique, etc.	N01Pi N03Pi N03Ri N04R N05R N08P Charte Natura MAEC	Propriétaires	Gestionnaires	Selon opportunité	Pelouses du site	Sur devis ou barème pour les MAEC.	Union européenne, État, autres
A.14G Restaurer et entretenir de manière extensive les zones humides ouvertes	ODDI ***	OO.2G Préserver les habitats naturels et habitats d'espèces ouverts et semi-ouverts	Contrats Natura 2000, charte Natura, documents de gestion forestière, documents de gestion cynégétique, etc.	N01Pi N03Pi N03Ri N04R N05R N12Pi et R N14Pi N14 R Charte Natura	Propriétaires	Gestionnaires	Selon opportunité	Zones humides du site	Sur devis.	Union européenne, État, autres
A.15G Gérer la végétation ligneuse des bords d'étangs	ODDI **	OO.3G Préserver les habitats naturels et habitats d'espèces des étangs	Contrat Natura 2000 non agricole, non forestier, charte Natura, appels à projets, etc.	N01Pi N04R N05R N11Pi N11R F06i Charte Natura	Propriétaires	Gestionnaires	Selon opportunité	Etangs du site	Sur devis.	Union européenne, État, autres
A.16G Restaurer et aménager les étangs en faveur de la biodiversité	ODDI **	OO.3G Préserver les habitats naturels et habitats	Contrat Natura 2000 non agricole, non forestier, charte Natura, appels à projets, etc.	N13Pi N14Pi Charte Natura	Propriétaires	Gestionnaires	Selon opportunité	Etangs du site	Sur devis	Union européenne, État, autres

Intitulé de la mesure	Objectif durablement concerné et niveau de priorité de la mesure	Objectif opérationnel concerné	Nature de la mesure	Description de la mesure	Maître d'ouvrage potentiel	Maître d'œuvre potentiel	Echéancier	Surface concernée (ha)	Coût prévisionnel de la mesure	Plan de financement potentiel (principaux financeurs)
		d'espèces des étangs								
A.17G Promouvoir une gestion extensive des étangs	ODDI **	OO.3G Préserver les habitats naturels et habitats d'espèces des étangs	Charte Natura 2000, appels à projets, etc.	Charte Natura 2000	Propriétaires	Gestionnaires	Permanent	Etangs du site	-	Union européenne, État, autres
A.18G Entretien et compléter le réseau de mares	ODDI **	OO.4G Préserver les habitats naturels et habitats d'espèces des mares	Contrat Natura 2000 non agricole, non forestier, contrats Natura 2000 forestiers, charte Natura, documents de gestion sylvicole, appels à projets, etc.	N09PI N09R F02i Charte Natura MAEC	Propriétaires, collectivités territoriales	Gestionnaires	Selon opportunité	Mares du site	Sur devis	Union européenne, État, autres
A.19G Prévenir la destruction des mares	ODDI **	OO.4G Préserver les habitats naturels et habitats d'espèces des mares	Documents d'urbanisme, documents de planification, charte Natura, documents de gestion sylvicole, appels à projets, etc.	Charte Natura	Propriétaires, collectivités territoriales	Gestionnaires,	Permanent	Mares du site	-	Union européenne, État, autres
A.20G Gérer de manière raisonnée les ripisylves	ODDI *	OO.5G Préserver les habitats naturels et habitats	Contrat Natura 2000 non agricole, non forestier, contrats Natura 2000 forestiers, charte Natura 2000,	F06i NIPI NIIR Charte Natura	Propriétaires, collectivités territoriales	Gestionnaires, FDPMA, AAPMA	Selon opportunité ou planification d'entretien	Cours d'eau du site	Barèmes ou devis	Union européenne, État, agences de l'eau, autres

Intitulé de la mesure	Objectif durable concerné et niveau de priorité de la mesure	Objectif opérationnel concerné	Nature de la mesure	Description de la mesure	Maître d'ouvrage potentiel	Maître d'œuvre potentiel	Echéancier	Surface concernée (ha)	Coût prévisionnel de la mesure	Plan de financement potentiel (principaux financeurs)
		d'espèces des cours d'eau	documents de gestion sylvicole, actions d'entretien des cours d'eau (contrats territoriaux, etc.), appels à projets, etc.				des cours d'eau			
A.21G Préserver le fond des cours d'eau	ODDI **	OO.5G Préserver les habitats naturels et habitats d'espèces des cours d'eau	Contrat Natura 2000 non agricole, non forestier, contrats Natura 2000 forestiers, charte Natura 2000, documents de gestion sylvicole, actions d'entretien des cours d'eau (contrats territoriaux, etc.), appels à projets, etc.	F09j N25Pi Charte Natura 2000	Propriétaires, collectivités territoriales	Gestionnaires, FDPMA, AAPPMA	Permanent	Cours d'eau du site	Sur devis.	Union européenne, État, agences de l'eau, autres
A.22G Limiter l'apport d'intrants agricoles dans les cours d'eau en étendant de manière volontaire les zones tampons	ODDI **	OO.5G Préserver les habitats naturels et habitats d'espèces des cours d'eau	MAEC, actions d'entretien des cours d'eau (contrats territoriaux, etc.), charte Natura 2000, appels à projets, etc.	MAEC	Propriétaires	Gestionnaires exploitants agricoles	Permanent	Cours d'eau du site	Barèmes régionaux pour les MAEC	Union européenne, État, agences de l'eau, autres
A.23G Restaurer la continuité écologique et sédimentaire sur les cours d'eau	ODDI **	OO.5G Préserver les habitats naturels et habitats	Contrat Natura 2000 non agricole, non forestier, charte Natura 2000, actions d'entretien des cours	NI6Pi NI7pi	Propriétaires, collectivités territoriales et syndicats,	Gestionnaires,	Selon opportunité.	Cours d'eau du site	Sur devis.	Union européenne, État, agences de l'eau, autres

Intitulé de la mesure	Objectif durablement concerné et niveau de priorité de la mesure	Objectif opérationnel concerné	Nature de la mesure	Description de la mesure	Maître d'ouvrage potentiel	Maître d'œuvre potentiel	Echéancier	Surface concernée (ha)	Coût prévisionnel de la mesure	Plan de financement potentiel (principaux financeurs)
		d'espèces des cours d'eau	d'eau (contrats territoriaux, etc.), appels à projets, etc.							
A.24G Préserver les habitats tourbeux boisés d'intérêt communautaires	ODDI ***	OO.6G Préserver les habitats naturels et habitats d'espèces tourbeux et paratourbeux	Contrat Natura 2000 non agricole, non forestier, charte Natura 2000, actions d'entretien des cours d'eau (contrats territoriaux, etc.), appels à projets, etc.	N07P	Propriétaires	Gestionnaires	Permanent	Tourbières du site	Sur devis	Union européenne, État, agences de l'eau, autres
A.25G Rouvrir et préserver les habitats tourbeux ouverts	ODDI ***	OO.6G Préserver les habitats naturels et habitats d'espèces tourbeux et paratourbeux	Contrat Natura 2000 non agricole, non forestier, charte Natura 2000, actions d'entretien des cours d'eau (contrats territoriaux, etc.), appels à projets, etc.	N01Pi N03Pi N03Ri N05R N07P F16	Propriétaires	Gestionnaires	Selon opportunité	Tourbières du site	Sur devis	Union européenne, État, agences de l'eau, autres
A.26G Maintenir ou restaurer l'alimentation en eau des tourbières	ODDI ***	OO.6G Préserver les habitats naturels et habitats d'espèces tourbeux et paratourbeux	Contrat Natura 2000 non agricole, non forestier, contrats Natura 2000 forestiers, charte Natura 2000, appels à projets, etc.	N14Pi N14R	Propriétaires	Gestionnaires	Permanent	Tourbières du site	Sur devis	Union européenne, État, agences de l'eau, autres

Intitulé de la mesure	Objectif durable concerné et niveau de priorité de la mesure	Objectif opérationnel concerné	Nature de la mesure	Description de la mesure	Maître d'ouvrage potentiel	Maître d'œuvre potentiel	Echéancier	Surface concernée (ha)	Coût prévisionnel de la mesure	Plan de financement potentiel (principaux financeurs)
A.27G Préserver et restaurer les surfaces en herbes	ODDI **	OO.7G Préserver les habitats naturels et habitats d'espèce des milieux agricoles	Contrat Natura 2000 non agricole, non forestier, MAEC, charte Natura 2000, appels à projets, etc.	MAEC	Propriétaires	Gestionnaires, exploitants agricoles	Permanent	Prairies du site	Sur barème	Union européenne, État, agences de l'eau, autres
A.28G Favoriser une gestion extensive des prairies	ODDI **	OO.7G Préserver les habitats naturels et habitats d'espèce des milieux agricoles	Contrat Natura 2000 non agricole, non forestier, MAEC, charte Natura 2000, CRST, appels à projets, etc.	N03Pi N03R N04R MAEC	Propriétaires	Gestionnaires, exploitants agricoles	Selon opportunité.	Prairies du site	Sur devis pour les contrats, sur barème pour les MAEC	Union européenne, État, agences de l'eau, collectivités territoriales, autres
A.29G Promouvoir des pratiques agro-écologiques sur les cultures (réduction des intrants, rotation et diversification des cultures, développement des couverts hivernaux)	ODDI *	OO.7G Préserver les habitats naturels et habitats d'espèce des milieux agricoles	MAEC, charte Natura 2000, appels à projets, etc.	MAEC	Propriétaires	Gestionnaires, exploitants agricoles	Selon opportunité	Cultures du site	Sur barème	Union européenne, État, agences de l'eau, collectivités territoriales, autres
A.30G Préserver, entretenir et restaurer le réseau bocager	ODDI ***	OO.7G Préserver les habitats naturels et habitats d'espèce des milieux agricoles	Contrat Natura 2000 non agricole, non forestier, MAEC, charte Natura 2000, appels à projets, etc.	N06Pi N06R F05 MAEC	Propriétaires	Gestionnaires, exploitants agricoles	Selon opportunité	Cultures du site	Sur barème	Union européenne, État, agences de l'eau, collectivités

Intitulé de la mesure	Objectif durable concerné et niveau de priorité de la mesure	Objectif opérationnel concerné	Nature de la mesure	Description de la mesure	Maître d'ouvrage potentiel	Maître d'œuvre potentiel	Echéancier	Surface concernée (ha)	Coût prévisionnel de la mesure	Plan de financement potentiel (principaux financeurs)
A.31G Compléter les actions sur les habitats d'espèces par des mesures spécifiques (nichoirs, aménagement de gîtes, etc.)	ODDI *	OO.8G Mettre en place des actions en faveur des espèces d'intérêt communautaires	Contrat Natura 2000 non agricole, non forestier, contrat Natura 2000 forestier, appels à projets, etc.	N23Pi N24Pi N25Pi F09i F10i	Propriétaires	Gestionnaires	Selon opportunité	Tout le site	Sur devis.	Union européenne, État, agences de l'eau, collectivités territoriales, autres
A.32G Mettre en place des actions innovantes en faveur des espèces	ODDI *	OO.8G Mettre en place des actions en faveur des espèces d'intérêt communautaires	Contrat Natura 2000 non agricole, non forestier, contrat Natura 2000 forestier, appels à projets, etc.	N27Pi F13i	Propriétaires	Gestionnaires	Selon opportunité	Tout le site	Sur devis.	Union européenne, État, agences de l'eau, collectivités territoriales, autres
A.33G Réguler les espèces exotiques envahissantes menaçantes sur le site	ODDI **	OO.9G Lutter contre les espèces exotiques envahissantes	Contrat Natura 2000 non agricole, non forestier, contrat Natura 2000 forestier, documents de gestion forestière, charte Natura 2000, documents de gestion cynégétique, etc.	F1 N20P et R	Propriétaires	Gestionnaires	Selon opportunité	Tout le site	Sur devis.	Union européenne, État, agences de l'eau, collectivités territoriales, autres

9.2 Fiches actions de gestion



Figure 62 : Chantier de réouverture de tourbière, Bresolles (crédits : PNRP)

Site Natura 2000 Forêts, étangs et tourbières du Haut- Perche	Préserver le caractère feuillu, autochtone et diversifié des habitats forestiers	
FR2500106	Action A.IG	
Priorité	***	
ODD	ODD1 Mener des actions de restauration et/ou de gestion des habitats et/ou des espèces ayant justifié la désignation du site	
OO	OO.IG Préserver les habitats naturels et habitats d'espèces forestiers	
Objectifs	Préserver les habitats espèces d'intérêt communautaire liés aux essences feuillues autochtones	
Espèces cibles	Barbastelle d'Europe Murin à oreilles échancrées Grand murin Murin de Bechstein Grand rhinolophe Petit rhinolophe Lucane cerf-volant Triton crêté	
Habitats cibles	7110-1* 7140-1 9120-2 9130-2 9130-3 9190-1	
Zone d'application	Forêts du site	
Acteurs concernés	Propriétaires et gestionnaires	
Modalité de réalisation	Documents de gestion forestière, charte Natura 2000	
Principes	<p>Un certain nombre d'espèces et d'habitats naturels sont liés au caractère feuillu autochtone des forêts du site. Il convient donc :</p> <ul style="list-style-type: none"> - De privilégier les peuplements feuillus ou mixtes ; - D'utiliser des essences locales, en évitant les essences exotiques et en proscrivant les espèces exotiques envahissantes ; - De favoriser la diversité des essences ; - De préserver autant que possible le sous-bois, notamment le houx. <p>Il est également conseillé de maintenir le lierre, qui ne cause pas de gêne pour les arbres et est très accueillant pour la faune.</p>	
Mesure de référence 2022	-	-
Calendrier de réalisation	Selon opportunité.	
Coût estimé et nature des dépenses	-	
Plan de financement	Union européenne, État, autres	

Indicateurs de suivi	Evolution de la part de parcelles en peuplement résineux ou mixte ou exotique.
----------------------	--

Site Natura 2000 Forêts, étangs et tourbières du Haut- Perche	Cœuvrer à un équilibre agro-sylvo-cynégétique permettant le renouvellement des peuplements	
FR2500106	Action A.2G	
Priorité	**	
ODD	ODDI Mener des actions de restauration et/ou de gestion des habitats et/ou des espèces ayant justifié la désignation du site	
OO	OO.IG Préserver les habitats naturels et habitats d'espèces forestiers	
Objectifs	Préserver les jeunes peuplements des dégâts causés par le grand gibier et assurer le renouvellement des habitats d'intérêt communautaires.	
Espèces cibles	Barbastelle d'Europe Murin à oreilles échancrées Grand murin Murin de Bechstein Grand rhinolophe Petit rhinolophe Triton crêté	
Habitats cibles	7110-1* 7140-1 9120-2 9130-2 9130-3 9190-1	
Zone d'application	Forêts du site	
Acteurs concernés	Propriétaires et gestionnaires, gestionnaires de chasse	
Modalité de réalisation	Charte Natura 2000, documents de gestion forestière, documents de gestion cynégétique (SDGC, etc.)	
Principes	<p>Il s'agit d'amener les populations de grand gibier (cerf élaphe, chevreuil, sanglier) à un équilibre avec la capacité d'accueil des milieux, pour limiter leur impact sur les régénérations et plantations qui gênerait la reconstitution des habitats et habitats d'espèces d'intérêt communautaire. Une forte population de sanglier peut aussi dégrader les milieux ouverts et impacter les populations de tritons crêtés. En termes cynégétiques, une population moins dense présente des individus en meilleure santé et plus grands, donc plus intéressants pour la chasse. Cela passe par des plans de chasses adaptés.</p> <p>Cela permet également de limiter le recours à des clôtures et protections individuelles coûteuses.</p> <p>Pour fixer les populations à l'écart des zones sensibles, les prairies intra-forestières seront privilégiées aux cultures à gibier et dispositifs d'agrainage.</p>	
Mesure de référence 2022	-	-
Calendrier de réalisation	Permanent.	

Coût estimé et nature des dépenses	-
Plan de financement	Union européenne, État, autres
Indicateurs de suivi	Succès des régénérations et plantations

Site Natura 2000 Forêts, étangs et tourbières du Haut- Perche	Encourager la mise en œuvre de traitements irréguliers pour diversifier les modes de gestion	
FR2500106	Action A.3G	
Priorité	*	
ODD	ODD1 Mener des actions de restauration et/ou de gestion des habitats et/ou des espèces ayant justifié la désignation du site	
OO	OO.IG Préserver les habitats naturels et habitats d'espèces forestiers	
Objectifs	Diversifier les modes de traitement des forêts en faveur de la faune et de la flore	
Espèces cibles	Barbastelle d'Europe Murin à oreilles échancrées Grand murin Murin de Bechstein Grand rhinolophe Petit rhinolophe Lucane cerf-volant Triton crêté	
Habitats cibles	7110-1* 7140-1 9120-2 9130-2 9130-3 9190-1	
Zone d'application	Forêts du site	
Acteurs concernés	Propriétaires et gestionnaires	
Modalité de réalisation	Documents de gestion forestière	
Principes	La futaie irrégulière, si elle est plus compliquée à gérer que la futaie régulière, présente de nombreux avantages écologiques liés au maintien d'un couvert forestier et à une diversification des classes d'âge des arbres dans une parcelle. Il s'agit d'encourager, lorsque les parcelles, les moyens et le contexte s'y prêtent, la conduite en traitements et/ou peuplements irréguliers (taillis sous futaie, futaie jardinée, etc.) , pour limiter l'impact des coupes et assurer une stabilité des habitats forestiers. Ceci passe par une conversion d'un peuplement régulier en peuplement irrégulier.	
Mesure de référence 2022	-	-
Calendrier de réalisation	Selon opportunité.	
Coût estimé et nature des dépenses	-	
Plan de financement	Union européenne, État, autres	
Indicateurs de suivi	Evolution de la superficie en futaie irrégulière.	

Site Natura 2000 Forêts, étangs et tourbières du Haut- Perche	Améliorer les techniques sylvicoles pour limiter l'impact négatif des travaux forestiers	
FR2500106	Action A.4G	
Priorité	**	
ODD	ODD1 Mener des actions de restauration et/ou de gestion des habitats et/ou des espèces ayant justifié la désignation du site	
OO	OO.IG Préserver les habitats naturels et habitats d'espèces forestiers	
Objectifs	Limiter l'impact négatif des travaux sylvicoles sur les sols, la végétation et la faune	
Espèces cibles	Barbastelle d'Europe Murin à oreilles échancrées Grand murin Murin de Bechstein Grand rhinolophe Petit rhinolophe Lucane cerf-volant	
Habitats cibles	7110-1* 7140-1 9120-2 9130-2 9130-3 9190-1	
Zone d'application	Forêts du site	
Acteurs concernés	Propriétaires et gestionnaires, entreprises de travaux forestiers	
Modalité de réalisation	Contrats Natura 2000, charte Natura 2000, documents de gestion forestière, documents de gestion cynégétique (SDGC, etc.)	
Principes	Il s'agit d'exploiter la forêt en limitant l'impact négatif des travaux d'entretien et d'exploitation : <ul style="list-style-type: none"> - Eviter les périodes de reproduction de la faune (chauves-souris, triton crêté) et, lorsque c'est possible, conservez les arbres gîtes ; - Eviter le passage de véhicules lorsque les sols sont détrempés et utiliser du matériel forestier adapté au milieu (taille, pression au, sol portance) ; - Préserver les arbres d'intérêt écologique (à cavités, écorces décollées, etc.) ; - Détourner une piste d'une zone sensible. 	
Mesure de référence 2022	F09i FI6	Prise en charge de certains surcoûts d'investissement visant à réduire l'impact des dessertes en forêt Prise en charge du surcoût lié à la mise en œuvre d'un débardage alternatif
Observations et recommandations	Il existe un guide sur la praticabilité des parcelles forestières : Practisol : https://www.onf.fr/onf/ionf-agit/+ /192::praticols-guide-sur-praticabilite-des-parcelles-forestieres.html	

	La période de sensibilité de la coupe des arbres pour nidifications des oiseaux et l'élevage des jeunes et l'hibernation des chauves-souris est difficile à conjuguer avec l'exploitation forestière. La période sans impact sur ces groupes se restreint du 15 août à octobre.
Calendrier de réalisation	Permanent
Coût estimé et nature des dépenses	-
Plan de financement	Union européenne, État, autres
Indicateurs de suivi	Nombre d'aménagement réalisés

Site Natura 2000 Forêts, étangs et tourbières du Haut- Perche	Préserver des arbres morts, sénescents, à cavité	
FR2500106	Action A.5G	
Priorité	**	
ODD	ODD1 Mener des actions de restauration et/ou de gestion des habitats et/ou des espèces ayant justifié la désignation du site	
OO	OO.IG Préserver les habitats naturels et habitats d'espèces forestiers	
Objectifs	Développer la présence d'arbres morts et surannés, favorables à certaines espèces (chauves-souris, etc.)	
Espèces cibles	Barbastelle d'Europe Murin à oreilles échancrées Grand murin Murin de Bechstein Grand rhinolophe Petit rhinolophe Lucane cerf-volant	
Habitats cibles	7110-1* 7140-1 9120-2 9130-2 9130-3 9190-1	
Zone d'application	Forêts du site	
Acteurs concernés	Propriétaires et gestionnaires	
Modalité de réalisation	Contrats Natura 2000, charte Natura 2000, documents de gestion forestière	
Principes	<p>Il s'agit de favoriser la présence d'arbres sénescents, morts ou à cavité dans les forêts, d'autant plus que l'âge d'exploitation des chênes tend à baisser avec les nouveaux modes de conduite sylvicole.</p> <p>L'objectifs est donc de maintenir, selon les possibilités des arbres au-delà de l'âge normal d'exploitation, de manière disséminée ou groupée selon les possibilités.</p> <p>Les arbres retenus seront situés à distance des lieux de passages pour éviter tout accident.</p> <p>Ils seront marqués et géolocalisés pour le suivi de la mesure.</p>	
Mesure de référence 2022	F12i	Dispositif favorisant le développement de bois sénescents
Observations et recommandations	<p>La définition des arbres et zones à engager se fera en lien avec l'animateur du site et en coordination avec l'animation de la zone de protection spéciale Forêts et étangs du Perche, cette mesure étant très favorable aux oiseaux forestiers.</p> <p>Des espèces patrimoniales (mousses, lichens, champignons) peuvent aussi bénéficier indirectement de cette mesure. Leur prise en compte peut</p>	

	aider à choisir les secteurs concernés, en complément des enjeux Natura 2000.
Calendrier de réalisation	Selon opportunité.
Coût estimé et nature des dépenses	Calculé selon la valeur des bois immobilisés (barème régional) et plafonnés à 2 000 €/ha engagé dans le cadre d'un contrat Natura 2000.
Plan de financement	Union européenne, État, autres
Indicateurs de suivi	Nombre d'arbres engagés

Site Natura 2000 Forêts, étangs et tourbières du Haut- Perche	Aménager des lisières de manière étagée	
FR2500106	Action A.6G	
Priorité	*	
ODD	ODD1 Mener des actions de restauration et/ou de gestion des habitats et/ou des espèces ayant justifié la désignation du site	
OO	OO.IG Préserver les habitats naturels et habitats d'espèces forestiers	
Objectifs	Diversifier les lisières pour protéger les boisements des aléas climatiques et optimiser le potentiel écologique de ces zones de contact.	
Espèces cibles	Barbastelle d'Europe Murin à oreilles échancrées Grand murin Murin de Bechstein Grand rhinolophe Petit rhinolophe Lucane cerf-volant	
Habitats cibles	7110-1* 7140-1 9120-2 9130-2 9130-3 9190-1	
Zone d'application	Forêts du site	
Acteurs concernés	Propriétaires et gestionnaires	
Modalité de réalisation	Contrats Natura 2000, charte Natura 2000, documents de gestion forestière, documents de gestion cynégétique (SDGC, etc.)	
Principes	Il s'agit de diversifier les lisières et d'améliorer leur potentiel écologique en les étagant, en les irrégularisant (tracé sinueux), en diversifiant les espèces végétales et les âges des ligneux et en incorporant des éléments (mares, tas de pierre ou de bois). Cette interface entre la forêt et les milieux ouverts internes ou limitrophes est en effet important pour la circulation des espèces et pour les espèces qu'elle abrite en soit. D'un point de vue sylvicole, les lisières étagées, avec une hauteur croissante de la végétation depuis le milieu ouvert jusqu'à la forêt (herbes, arbustes, arbres) protègent les peuplements du vent, le soleil et le gel, elles sont donc un outil d'adaptation de la forêt au changement climatiques. Les interventions devront tenir compte de la période de sensibilité de la faune (nidification, hibernation).	
Mesure de référence 2022	F17i	Travaux d'aménagement de lisière étagée
Observations et recommandations	Largeur d'au moins 8 mètres	
Calendrier de réalisation	Selon opportunité.	

Coût estimé et nature des dépenses	Sur devis.
Plan de financement	Union européenne, État, autres
Indicateurs de suivi	Linéaire traité

Site Natura 2000 Forêts, étangs et tourbières du Haut- Perche	Adapter le réseau de fossés forestiers au changement climatique	
FR2500106	Action A.7G	
Priorité	*	
ODD	ODD1 Mener des actions de restauration et/ou de gestion des habitats et/ou des espèces ayant justifié la désignation du site	
OO	OO.IG Préserver les habitats naturels et habitats d'espèces forestiers	
Objectifs	Adapter le réseau de fossés de drainage existant pour garder ou évacuer l'eau selon les saisons et aléas climatiques	
Espèces cibles	Barbastelle d'Europe Murin à oreilles échancrées Grand murin Murin de Bechstein Grand rhinolophe Petit rhinolophe Lucane cerf-volant	
Habitats cibles	7110-1* 7140-1 9120-2 9130-2 9130-3 9190-1	
Zone d'application	Forêts du site	
Acteurs concernés	Propriétaires et gestionnaires	
Modalité de réalisation	Contrats Natura 2000, documents de gestion forestière, etc.	
Principes	<p>Les forêts, privées comme publiques, disposent souvent d'un réseau de fossés généralement conçu pour drainer les secteurs trop humides pour accueillir naturellement les essences ciblées, comme le chêne.</p> <p>Aujourd'hui, le changement climatique marque de plus en plus ses effets avec des sécheresses estivales mettant en périls certains peuplements mésophiles. Il paraît donc utile de mettre en place des dispositifs permettant de garder l'eau dans les fossés pendant les périodes sèches. Mais ces dispositifs doivent être réglables pour pouvoir aussi évacuer l'eau lorsqu'elle est trop présente par rapports aux habitats naturels présents sur la parcelle, les aléas climatiques étant de plus en plus fréquents et irréguliers.</p> <p>Si les conditions s'y prêtent (conditions de la station, essence objectifs), certains fossés peuvent être neutralisés définitivement.</p>	
Mesure de référence 2022	NI4Pi NI4R	Restauration des ouvrages de petite hydraulique Gestion des ouvrages de petite hydraulique
Observations et recommandations	Action à étudier en adéquation avec la loi sur l'Eau.	
Calendrier de réalisation	Selon opportunité.	

Coût estimé et nature des dépenses	Sur devis.
Plan de financement	Union européenne, État, autres
Indicateurs de suivi	Surface/linéaire traités

Site Natura 2000 Forêts, étangs et tourbières du Haut- Perche	Créer, restaurer et entretenir les landes intra forestières	
FR2500106	Action A.8G	
Priorité	***	
ODD	ODD1 Mener des actions de restauration et/ou de gestion des habitats et/ou des espèces ayant justifié la désignation du site	
OO	OO.IG Préserver les habitats naturels et habitats d'espèces forestiers	
Objectifs	Préserver les landes intraforestières de la fermeture par les ligneux, fougères aigles, de l'assèchement, etc., en créer de nouvelles.	
Espèces cibles	Barbastelle d'Europe Murin à oreilles échancrées Grand murin Murin de Bechstein Grand rhinolophe Petit rhinolophe Agrion de Mercure Triton crêté Ecaille chinée	
Habitats cibles	4010 4030	
Zone d'application	Landes intraforestières du site	
Acteurs concernés	Propriétaires et gestionnaires	
Modalité de réalisation	Contrats Natura 2000, charte Natura 2000, documents de gestion forestière, documents de gestion cynégétique, etc.	
Principes	<p>Les landes sont des habitats rares dans le Perche. D'origine très anciennes ou récemment converties depuis des habitats forestiers, elles sont soumises à un processus de fermeture par le développement des ligneux, de la fougère aigle. Parfois, des restes de drains sylvicoles contribuent encore à les assécher.</p> <p>Il s'agit donc principalement de gérer les essences colonisant les landes pour en maintenir la végétation typique.</p> <p>Si l'opportunité se présente (volonté du propriétaire, site favorable), il peut être créé de nouvelles landes par défrichage et gestion adaptée.</p>	
Mesure de référence 2022	F0li	Création ou rétablissement de clairières ou de landes
Observations et recommandations	Pour la création de landes, il faut en évaluer l'opportunité selon les enjeux Natura 2000 potentiellement favorisés (plutôt habitats sur un contexte humide, plutôt oiseaux pour un contexte sec) selon l'humidité de la parcelle, le type de végétation au voisinage, la surface concernée, etc..	
Calendrier de réalisation	Selon opportunité.	
Coût estimé et nature des dépenses	Sur devis.	
Plan de financement	Union européenne, État, autres	

Indicateurs de suivi	Surface traitée
----------------------	-----------------

Site Natura 2000 Forêts, étangs et tourbières du Haut- Perche	Restaurer et entretenir de manière extensive les zones humides ouvertes intra forestières	
FR2500106	Action A.9G	
Priorité	***	
ODD	ODD1 Mener des actions de restauration et/ou de gestion des habitats et/ou des espèces ayant justifié la désignation du site	
OO	OO.IG Préserver les habitats naturels et habitats d'espèces forestiers	
Objectifs	Préserver les zones humides ouvertes intraforestières des problématiques de fermeture, d'assèchement, de drainage, de comblement, etc.	
Espèces cibles	Barbastelle d'Europe Murin à oreilles échancrées Grand murin Murin de Bechstein Grand rhinolophe Petit rhinolophe Agrion de Mercure Triton crêté Damier de la succise Ecaille chinée Vertigo de Des Moulins	
Habitats cibles	6410-15 6410-6 6410-9 6430-1 6430-4 6430-7	
Zone d'application	Zones humides intraforestières du site	
Acteurs concernés	Propriétaires et gestionnaires	
Modalité de réalisation	Contrats Natura 2000, charte Natura 2000, documents de gestion forestière, documents de gestion cynégétique, etc.	
Principes	Les zones humides sont des habitats menacés et fragiles dans le Perche. Elles sont soumises à un processus de fermeture par le développement des ligneux. Parfois, des restes de drains sylvicoles contribuent encore à les assécher. Il s'agit donc principalement de gérer les essences colonisant les milieux humides pour en maintenir la végétation typique et de maintenir ou restaurer les conditions hydriques nécessaires à leur présence.	
Mesure de référence 2022	N01Pi N03Pi N03Ri N04R	Chantier lourd de restauration de milieux ouverts ou humides par débroussaillage Equipements pastoraux dans le cadre d'un projet de génie écologique Gestion pastorale d'entretien des milieux ouverts dans le cadre d'un projet de génie écologique Gestion par une fauche d'entretien des milieux ouverts

	N05R NI2Pi et R NI4Pi NI4 R	Chantier d'entretien des milieux ouverts par gyrobroyage ou débroussaillage léger Curage locaux et entretien des canaux et fossés dans les zones humides Restauration des ouvrages de petite hydraulique Gestion des ouvrages de petite hydraulique
Observations et recommandations	Pour les opérations de débroussaillage et fauche, l'export des produits de coupe est à privilégier.	
Calendrier de réalisation	Selon opportunité.	
Coût estimé et nature des dépenses	Sur devis.	
Plan de financement	Union européenne, État, autres	
Indicateurs de suivi	Surface traitée.	

Site Natura 2000 Forêts, étangs et tourbières du Haut- Perche	Restaurer et entretenir de manière extensive les prairies intra forestières	
FR2500106	Action A.10G	
Priorité	***	
ODD	ODD1 Mener des actions de restauration et/ou de gestion des habitats et/ou des espèces ayant justifié la désignation du site	
OO	OO.IG Préserver les habitats naturels et habitats d'espèces forestiers	
Objectifs	Préserver les prairies intraforestières des problématiques de fermeture, d'assèchement, de drainage, etc.	
Espèces cibles	Barbastelle d'Europe Murin à oreilles échancrées Grand murin Murin de Bechstein Grand rhinolophe Petit rhinolophe Agrion de Mercure Damier de la succise Ecaille chinée	
Habitats cibles	6510-3 6510-6 6510-7	
Zone d'application	Prairies intraforestières du site	
Acteurs concernés	Propriétaires et gestionnaires	
Modalité de réalisation	Contrats Natura 2000, charte Natura 2000, documents de gestion forestière, documents de gestion cynégétique, etc.	
Principes	Les prairies intraforestières jouent un rôle important pour la diversité et la complémentarité des milieux naturels, le maintien de certaines espèces (chauves-souris, etc.) et l'équilibre agro-sylvo-cynégétique. Elles sont soumises à un processus de fermeture par le développement des ligneux et de la fougère aigle. Il s'agit donc principalement de gérer les essences colonisant les prairies pour en maintenir la végétation typique. Il est peut aussi être nécessaire de mener des actions pour conserver ou restaurer le caractère humide de certaines prairies.	
Mesure de référence 2022	NOIPi, N03Pi N03Ri N04R N05R	Chantier lourd de restauration de milieux ouverts ou humides par débroussaillage Equipements pastoraux dans le cadre d'un projet de génie écologique Gestion pastorale d'entretien des milieux ouverts dans le cadre d'un projet de génie écologique Gestion par une fauche d'entretien des milieux ouverts Chantier d'entretien des milieux ouverts par gyrobroyage ou débroussaillage léger
Observations et recommandations	-	

Calendrier de réalisation	Selon opportunité.
Coût estimé et nature des dépenses	Sur devis.
Plan de financement	Union européenne, État, autres
Indicateurs de suivi	Surface traitée

Site Natura 2000 Forêts, étangs et tourbières du Haut- Perche	Gérer de manière extensive les bandes enherbées le long des chemins forestiers	
FR2500106	Action A.IIG	
Priorité	*	
ODD	ODD1 Mener des actions de restauration et/ou de gestion des habitats et/ou des espèces ayant justifié la désignation du site	
OO	OO.IG Préserver les habitats naturels et habitats d'espèces forestiers	
Objectifs	Préserver l'intérêt de ces bandes herbacées le long des chemins forestiers	
Espèces cibles	Barbastelle d'Europe Murin à oreilles échancrées Grand murin Grand rhinolophe Petit rhinolophe Ecaille chinée	
Habitats cibles	6430-7	
Zone d'application	Bordures des chemins forestiers du site	
Acteurs concernés	Propriétaires et gestionnaires	
Modalité de réalisation	Contrats Natura 2000, documents de gestion forestière, documents de gestion cynégétique, etc.	
Principes	<p>Les bandes enherbées qui bordent les chemins le long des lisières ont un rôle important en complément de ces lisières, dont elles amplifient le rôle d'interface entre milieux forestiers et ouverts. Elles constituent également des habitats herbacés intéressants pour la flore et la faune typique de ces milieux, avec un rôle de corridor écologique pour les milieux prairiaux. Il s'agit donc de gérer de manière durable ces bords de chemins en termes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - De matériel ; - De date d'intervention (éviter la période de mars à mi-août) ; - De fréquence de travaux (intervention idéalement tous les trois ans sur une zone donnée ; - D'organisation spatiale des travaux (diversifier les bandes en alternant les secteurs traités d'une année sur l'autre). <p>Les modalités sont à adapter en fonction du risque incendie et du niveau de fréquentation humaine.</p>	
Mesure de référence 2022	N04R N05R	Gestion par une fauche d'entretien des milieux ouverts Chantier d'entretien des milieux ouverts par gyrobroyage ou débroussaillage léger
Observations et recommandations	-	
Calendrier de réalisation	Selon opportunité.	
Coût estimé et nature des dépenses	Sur devis.	
Plan de financement	Union européenne, État, autres	

Indicateurs de suivi	Linéaire traité.
----------------------	------------------

Site Natura 2000 Forêts, étangs et tourbières du Haut- Perche	Créer, restaurer et entretenir les landes	
FR2500106	Action A.12G	
Priorité	***	
ODD	ODD1 Mener des actions de restauration et/ou de gestion des habitats et/ou des espèces ayant justifié la désignation du site	
OO	OO.2G Préserver les habitats naturels et habitats d'espèces ouverts et semi ouverts	
Objectifs	Préserver les landes des problématiques de fermeture, d'assèchement, de drainage, etc.	
Espèces cibles	Barbastelle d'Europe Murin à oreilles échancrées Grand murin Grand rhinolophe Petit rhinolophe Agrion de Mercure Triton crêté Ecaille chinée	
Habitats cibles	4010-1 4030	
Zone d'application	Landes du site	
Acteurs concernés	Propriétaires et gestionnaires	
Modalité de réalisation	Contrats Natura 2000, charte Natura 2000, documents de gestion forestière, documents de gestion cynégétique, etc.	
Principes	<p>Les landes sont des habitats rares dans le Perche. D'origine très anciennes ou récemment converties depuis des habitats forestiers, elles sont soumises à un processus de fermeture par le développement des ligneux, de la fougère aigle. Parfois, des restes de drains sylvicoles contribuent encore à les assécher.</p> <p>Il s'agit donc principalement de gérer les essences colonisant les landes pour en maintenir la végétation typique.</p> <p>Si l'opportunité se présente (volonté du propriétaire, site favorable), il peut être créé de nouvelles landes par défrichage et gestion adaptée.</p>	
Mesure de référence 2022	NOIPi N03Pi N03Ri N04R N05R N07P N08P	<p>Chantier lourd de restauration de milieux ouverts ou humides par débroussaillage</p> <p>Equipements pastoraux dans le cadre d'un projet de génie écologique</p> <p>Gestion pastorale d'entretien des milieux ouverts dans le cadre d'un projet de génie écologique</p> <p>Gestion par une fauche d'entretien des milieux ouverts</p> <p>Chantier d'entretien des milieux ouverts par gyrobroyage ou débroussaillage léger</p> <p>Décapage et étrépage sur de petites placettes en milieux humides</p>

		Griffage de surface ou décapage léger pour le maintien de communautés pionnières en milieu sec
Observations et recommandations	-	
Calendrier de réalisation (f)	Selon opportunité. L'entretien doit être régulier.	
Coût estimé et nature des dépenses	Sur devis.	
Plan de financement	Union européenne, État, autres	
Indicateurs de suivi	Surface traitée	

Site Natura 2000 Forêts, étangs et tourbières du Haut- Perche	Restaurer et entretenir les pelouses calcicoles	
FR2500106	Action A.13G	
Priorité	***	
ODD	ODD1 Mener des actions de restauration et/ou de gestion des habitats et/ou des espèces ayant justifié la désignation du site	
OO	OO.2G Préserver les habitats naturels et habitats d'espèces ouverts et semi ouverts	
Objectifs	Préserver les pelouses calcicoles des problématiques de fermeture	
Espèces cibles	Barbastelle d'Europe Murin à oreilles échancrées Grand murin Grand rhinolophe Petit rhinolophe Agrion de Mercure Damier de la succise Ecaille chinée	
Habitats cibles	6210-22 6230-8	
Zone d'application	Pelouses du site	
Acteurs concernés	Propriétaires et gestionnaires	
Modalité de réalisation	Contrats Natura 2000, charte Natura 2000, documents de gestion cynégétique, etc.	
Principes	<p>Les pelouses calcicoles sont des habitats rares dans le Perche. Difficilement exploitable par l'agriculture moderne, elles sont généralement en déprise agricole et sont soumises à un processus de fermeture par le développement des ligneux.</p> <p>Il s'agit donc principalement de gérer les essences colonisant les pelouses pour en maintenir la végétation typique.</p> <p>La restauration des pelouses n'est envisageable que s'il reste les espèces typiques sur la parcelle ou à proximité, car la banque de graines dans le sol a une durée de vie limitée à quelques années pour ces espèces de milieux secs.</p>	
Mesure de référence 2022	NOIPi N03Pi N03Ri N04R N05R N08P	Chantier lourd de restauration de milieux ouverts ou humides par débroussaillage Equipements pastoraux dans le cadre d'un projet de génie écologique Gestion pastorale d'entretien des milieux ouverts dans le cadre d'un projet de génie écologique Gestion par une fauche d'entretien des milieux ouverts Chantier d'entretien des milieux ouverts par gyrobroyage ou débroussaillage léger Griffage de surface ou décapage léger pour le maintien de communautés pionnières en milieu sec

	MAEC	Maintien de l'ouverture des milieux - amélioration de la gestion par le pâturage
Observations et recommandations	Préserver des arbustes, notamment épineux, disséminés ou sur les marges des pelouses, pour diversifier l'habitat en faveur des insectes et des oiseaux.	
Calendrier de réalisation	Selon opportunité. L'entretien doit être régulier.	
Coût estimé et nature des dépenses	Sur devis ou barème pour les MAEC.	
Plan de financement	Union européenne, État, autres	
Indicateurs de suivi	Surface traitée	

Site Natura 2000 Forêts, étangs et tourbières du Haut- Perche	Restaurer et entretenir de manière extensive les zones humides ouvertes	
FR2500106	Action A.14G	
Priorité	***	
ODD	ODD1 Mener des actions de restauration et/ou de gestion des habitats et/ou des espèces ayant justifié la désignation du site	
OO	OO.2G Préserver les habitats naturels et habitats et habitats d'espèces ouverts et semi-ouverts	
Objectifs	Préserver les zones humides ouvertes des problématiques de fermeture, d'assèchement, de drainage, de comblement, etc.	
Espèces cibles	Barbastelle d'Europe Murin à oreilles échancrées Grand murin Murin de Bechstein Grand rhinolophe Petit rhinolophe Agrion de Mercure Triton crêté Damier de la succise Ecaille chinée Vertigo de Des Moulins	
Habitats cibles	6410-15 6410-6 6410-9 6430-1 6430-4 6430-7	
Zone d'application	Zones humides du site	
Acteurs concernés	Propriétaires et gestionnaires	
Modalité de réalisation	Contrats Natura 2000, charte Natura 2000, documents de gestion forestière, documents de gestion cynégétique, etc.	
Principes	<p>Les zones humides sont des habitats menacés et fragiles dans le Perche. Elles sont soumises à un processus de fermeture par le développement des ligneux. Parfois, des restes de drains contribuent encore à les assécher.</p> <p>Il s'agit donc principalement de gérer les essences colonisant les milieux humides pour en maintenir la végétation typique et de maintenir ou restaurer les conditions hydriques nécessaires à leur présence.</p>	
Mesure de référence 2022	N01Pi N03Pi N03Ri	Chantier lourd de restauration de milieux ouverts ou humides par débroussaillage Equipements pastoraux dans le cadre d'un projet de génie écologique Gestion pastorale d'entretien des milieux ouverts dans le cadre d'un projet de génie écologique

	N04R N05R N12Pi et R N14Pi N14 R	Gestion par une fauche d'entretien des milieux ouverts Chantier d'entretien des milieux ouverts par gyrobroyage ou débroussaillage léger Curage locaux et entretien des canaux et fossés dans les zones humides Restauration des ouvrages de petite hydraulique Gestion des ouvrages de petite hydraulique
Observations et recommandations	-	
Calendrier de réalisation	Selon opportunité. L'entretien doit être régulier.	
Coût estimé et nature des dépenses	Sur devis.	
Plan de financement	Union européenne, État, autres	
Indicateurs de suivi	Surface traitée	

Site Natura 2000 Forêts, étangs et tourbières du Haut- Perche	Gérer la végétation ligneuse des bords d'étangs
FR2500106	Action A.15G
Priorité	**
ODD	ODD1 Mener des actions de restauration et/ou de gestion des habitats et/ou des espèces ayant justifié la désignation du site
OO	OO.3G Préserver les habitats naturels et habitats d'espèces des étangs
Objectifs	Diversifier les niches écologiques des rives d'étangs
Espèces cibles	Flûteau nageant Vertigo de Des Moulins
Habitats cibles	3110-1 3130-2 3140-2 3150-1 3150-2 3150-4 91E0-8* 91E0-11*
Zone d'application	Etangs du site
Acteurs concernés	Propriétaires et gestionnaires
Modalité de réalisation	Contrat Natura 2000 non agricole, non forestier, charte Natura 2000, appels à projets, etc.
Principes	<p>Il s'agit de trouver un équilibre au cas par cas entre la végétation herbacée et la végétation ligneuse sur les rives d'étangs. Les habitats forestiers humides sont intéressants en soit et pour les espèces animales qu'ils abritent (oiseaux, chauves-souris). Mais la dynamique naturelle des étangs tend à faire remplacer les milieux ouverts tout aussi intéressants (mégaphorbiaies, végétation temporaires exondées, herbiers aquatiques) par ces milieux forestiers. Il est donc nécessaire d'intervenir pour retirer une partie de la végétation ligneuses des rives d'étangs et d'en contrôler l'expansion afin de maintenir une partie des rives ouvertes.</p> <p>Une attention particulière doit être apportée à la préservation des habitats d'intérêt communautaire ligneux, pour lesquels les enjeux conduisant à en retirer une partie doivent être corrélés avec leur importance sur l'étang et sur le site. Pour les habitats prioritaires, la non intervention doit être la règle, sauf pour des enjeux contradictoires de même importance. Si une intervention est nécessaire malgré tout (par exemple la restauration d'ouvrages, de tributaires), elle doit être limitée au strict nécessaire en termes de surface concernés et de modalités (privilégier une coupe de dégagement sans dessouchage, permettant une reconstitution de l'habitat).</p>

Mesure de référence 2022	N01Pi N04R N05R N11Pi N11R F06i	Chantier lourd de restauration de milieux ouverts ou humides par débroussaillage Gestion par une fauche d'entretien des milieux ouverts Chantier d'entretien des milieux ouverts par gyrobroyage ou débroussaillage léger Restauration de ripisylves, de la végétation des berges et enlèvement raisonné des embâcles Entretien de ripisylves, de la végétation des berges et enlèvement raisonné des embâcles Chantier d'entretien et de restauration des ripisylves, de la végétation des berges et enlèvement raisonné des embâcles – contexte productif ou non
Observations et recommandations	<ul style="list-style-type: none"> - La gestion de la végétation rivulaire est un compromis qui doit prendre en compte le plus d'enjeux possible. Il est donc nécessaire de croiser les enjeux des directives Habitats et oiseaux et de prendre en compte des espèces parmi lesquelles il n'y a pas d'espèces d'intérêt communautaire pour les étangs, comme les amphibiens, les odonates, etc. - Généralement, il faut veiller à ne pas retirer toute la ripisylve pour préserver les niches écologiques spécifiques et la complémentarité des habitats. Toutefois, étant donné la fréquence d'intervention, la tendance naturelle des étangs à se refermer et le nombre d'étangs concernées par une fermeture des rives trop importante, une priorité à l'ouverture peut être choisie. 	
Calendrier de réalisation	Selon opportunité.	
Coût estimé et nature des dépenses	Sur devis. Chaque étang étant un cas particulier, un estimatif des coûts est illusoire. Les mesures N11Pi et N11R disposent de barèmes régionaux.	
Plan de financement	Union européenne, État, autres	
Indicateurs de suivi	Nombre d'étangs traités	

Site Natura 2000 Forêts, étangs et tourbières du Haut- Perche	Restaurer et aménager les étangs en faveur de la biodiversité
FR2500106	Action A.16G
Priorité	**
ODD	ODD1 Mener des actions de restauration et/ou de gestion des habitats et/ou des espèces ayant justifié la désignation du site
OO	OO.3G Préserver les habitats naturels et habitats d'espèces des étangs
Objectifs	Diversifier les niches écologiques des étangs
Espèces cibles	Flûteau nageant
Habitats cibles	3110-1 3130-2 3140-2 3150-1 3150-2 3150-4 91E0-8* 91E0-11*
Zone d'application	Etangs du site
Acteurs concernés	Propriétaires et gestionnaires
Modalité de réalisation	Contrat Natura 2000 non agricole, non forestier, charte Natura 2000, appels à projets, etc.
Principes	<p>Il s'agit de restaurer et aménager les étangs pour augmenter leur biodiversité potentielle, en rétablissant et diversifiant les niches écologiques.</p> <p>Les travaux peuvent être, selon le cas :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Curer l'étang, avec exportation ou réutilisation sur place de la vase ; - Reprofiler des berges pour les adoucir, les diversifier, les complexifier ; - Créer des îlots immergés (haut-fond) ou émergés ; - Créer ou restaurer les fils d'eau permettant l'évacuation de l'eau lors des vidanges et assec ; - Diversifier ou rétablir les profondeurs par la création de chenaux ; - Restaurer, compléter ou remplacer les digues, ouvrages de vidanges et de régulation du niveau de l'eau ; - Créer des mares annexes. <p>Il est recommandé d'étudier, sur site ou dans la bibliographie, les différents groupes indicateurs ou avec des espèces protégées présents, d'intérêt communautaire ou non, afin de concilier les différents enjeux écologiques dans le projet : plantes, habitats naturels, oiseaux, amphibiens, et odonates.</p> <p>Un assec est nécessaire au préalable pour limiter le volume de vase à déplacer, la minéraliser et faciliter les travaux.</p>

	<p>Des travaux complémentaires peuvent être mobilisés pour de la réouverture dans la végétation (retrait de ligneux, broyage des herbacées) ou des travaux sur le réseau de petite hydraulique.</p> <p>Il est nécessaire de se rapprocher des services de l'État pour prendre en compte les réglementations concernées lors de l'élaboration du projet, particulièrement sur les étangs en barrage de cours d'eau.</p> <p>Les travaux doivent avoir lieu de préférence entre août et octobre, pour préserver la reproduction des espèces et éviter les périodes pluvieuses. Cette préconisation est à adapter selon l'efficacité de l'assec, la durée du chantier, etc.</p>	
Mesure de référence 2022	<p>NI3Pi</p> <p>NI4Pi</p>	<p>Chantier ou aménagements de lutte contre l'envasement des étangs, lacs et plans d'eau</p> <p>Restauration et aménagement des ouvrages de petites hydrauliques</p>
Observations et recommandations	<ul style="list-style-type: none"> - La prise en charge de la vidange de l'étang, qui nécessite une autorisation préalable de la DDT, est réservée aux plans d'eau dont le système d'évacuation n'est plus fonctionnel. - Au préalable de la réalisation des travaux, la structure animatrice sera consultée afin d'envisager, en cas de besoin, la suppression de la végétation ligneuse des berges à reprofiler. Le cas échéant le contrat Natura 2000 concernera également les travaux décrits dans la fiche A15. - Il est nécessaire, mais difficile, d'évaluer le plus précisément et complètement possible les hauteurs d'eau et de vase pour dimensionner et chiffrer au mieux les travaux. - En cas d'exportation de la vase hors de l'étang pour épandage, une analyse préalable de celle-ci est nécessaire pour s'assurer d'être dans les normes réglementaires pour les polluants et pour intégrer la vase dans le plan d'épandage agricole le cas échéant. 	
Calendrier de réalisation	Selon opportunité.	
Coût estimé et nature des dépenses	Sur devis. Chaque étang étant un cas particulier, un estimatif des coûts moyens ou à l'hectare est illusoire. Sur le site, les montants des contrats varient de 30 000 (pour 3,5 ha) à 129 000 € TTC (pour 27 ha).	
Plan de financement	Union européenne, État, autres	
Indicateurs de suivi	Nombre d'étangs traités	

Site Natura 2000 Forêts, étangs et tourbières du Haut- Perche	Promouvoir une gestion extensive des étangs
FR2500106	Action A.17G
Priorité	**
ODD	ODD1 Mener des actions de restauration et/ou de gestion des habitats et/ou des espèces ayant justifié la désignation du site
OO	OO.3G Préserver les habitats naturels et habitats d'espèces des étangs
Objectifs	Améliorer la gestion des étangs en complément des actions de restauration
Espèces cibles	Flûteau nageant
Habitats cibles	3110-1 3130-2 3140-2 3150-1 3150-2 3150-4 91E0-8* 91E0-11*
Zone d'application	Etangs du site
Acteurs concernés	Propriétaires et gestionnaires
Modalité de réalisation	Charte Natura 2000, appels à projets, etc.
Principes	<p>Plusieurs mesures de gestion peuvent permettre de préserver ou d'améliorer la biodiversité des étangs tout en conciliant les enjeux socio-économiques que sont la chasse, la pêche, les autres loisirs, la pisciculture, etc.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Procéder à des vidanges et assecs régulier pour contrôler et entretenir les ouvrages et limiter l'envasement. - Maintenir un peuplement piscicole équilibré par le choix des espèces et classes d'âge et leur répartition, et procéder à des pêches régulières pour éviter toute dérive du peuplement vers des déséquilibres (trop de carpes, trop de gros individus, etc.) - Adapter le peuplement piscicole aux capacités de l'étang et limiter les apports type chaulage nourrissage en privilégiant les ressources naturelles, produites par la végétation d'assec, les herbiers aquatiques, les végétations herbacées de rives ; - Entretien des digues : débroussaillage pour éviter la fermeture par les ligneux, coupe des arbres risquant de tomber et de dégrader la digue ; - Réguler les espèces exotiques envahissantes, notamment les écrevisses américaines (pêche, chargement fort en poissons carnassiers) qui consomment tous types d'animaux et de végétaux aquatiques, et les ragondins (piégeage, tirs) qui dégradent fortement la végétation aquatique et rivulaire. - Entretien des rives en évitant la recolonisation par les ligneux.

Mesure de référence 2022	-	-
Observations et recommandations	-	
Calendrier de réalisation	Permanent.	
Coût estimé et nature des dépenses	Variable selon les pratiques et l'étang. Ces pratiques intégrées dans la gestion courante n'occasionnent pas forcément de surcoût.	
Plan de financement	Union européenne, État, autres	
Indicateurs de suivi	Nombre d'étangs traités	

Site Natura 2000 Forêts, étangs et tourbières du Haut- Perche	Entretien et compléter le réseau de mares	
FR2500106	Action A.18G	
Priorité	**	
ODD	ODD1 Mener des actions de restauration et/ou de gestion des habitats et/ou des espèces ayant justifié la désignation du site	
OO	OO.4G Préserver les habitats naturels et habitats d'espèces des mares	
Objectifs	Préserver le réseau de mares du site et le compléter si nécessaire	
Espèces cibles	Triton crêté Flûteau nageant	
Habitats cibles	3110-1 3130-2 3140-2 3150-1 3150-2 3150-4	
Zone d'application	Mares du site	
Acteurs concernés	Propriétaires et gestionnaires	
Modalité de réalisation	Contrat Natura 2000 non agricole, non forestier, contrats Natura 2000 forestiers, charte Natura 2000, MAEC, documents de gestion sylvicole, appels à projets, etc.	
Principes	<p>Il s'agit de restaurer et entretenir les mares pour augmenter leur biodiversité potentielle, en rétablissant et diversifiant les niches écologiques.</p> <p>Les travaux peuvent être, selon le cas :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Curer la mare, avec exportation de la vase ; - Reprofiler des berges pour les adoucir, les diversifier, les complexifier ; - Entretien la végétation des berges, notamment arborée ; - Créer des mares pour densifier ou étendre le réseau existant. <p>On évitera de couper les arbres et de curer ou reprofiler les mares en période sensible pour la faune.</p>	
Mesure de référence 2022	N09Pi N09R F02i MAEC	Création ou rétablissement de mares ou d'étangs Entretien de mares ou d'étangs Création ou rétablissement de mares ou étangs forestiers Entretien durable des infrastructures agroécologiques
Observations et recommandations	Dans le cadre de création de mare, l'opportunité de créer ou compléter un réseau de mares pour le triton crêté devra faire l'objet d'une évaluation préalable de son opportunité, par rapport au réseau de mares existant et à la présence d'habitats naturels complémentaires suffisants.	
Calendrier de réalisation	Selon opportunité.	

Coût estimé et nature des dépenses	Sur devis. Un budget de 1 500 € TTC permet de traiter la plupart des mares, en incluant un curage.
Plan de financement	Union européenne, État, autres
Indicateurs de suivi	Nombre de mares traitées

Site Natura 2000 Forêts, étangs et tourbières du Haut- Perche	Prévenir la destruction des mares	
FR2500106	Action A.19G	
Priorité	**	
ODD	ODD1 Mener des actions de restauration et/ou de gestion des habitats et/ou des espèces ayant justifié la désignation du site	
OO	OO.4G Préserver les habitats naturels et habitats d'espèces des mares	
Objectifs	Préserver le réseau de mares du site	
Espèces cibles	Triton crêté Flûteau nageant	
Habitats cibles	3110-1 3130-2 3140-2 3150-1 3150-2 3150-4	
Zone d'application	Mares du site	
Acteurs concernés	Propriétaires et gestionnaires, collectivités territoriales	
Modalité de réalisation	Documents d'urbanisme, documents de planification, charte Natura 2000, évaluation des incidences Natura 2000, documents de gestion sylvicole, appels à projets, etc.	
Principes	Il s'agit de prévenir la destruction des mares par divers moyens : <ul style="list-style-type: none"> - Inventaire ; - Porté à connaissance auprès des propriétaires, exploitants, collectivités ; - Inscription dans les documents d'urbanisme ; - Sensibilisation. 	
Mesure de référence 2022	-	-
Observations et recommandations	-	
Calendrier de réalisation	Permanent.	
Coût estimé et nature des dépenses	-	
Plan de financement	Union européenne, État, autres	
Indicateurs de suivi	Prise en compte dans les documents d'urbanisme.	

Site Natura 2000 Forêts, étangs et tourbières du Haut- Perche	Gérer de manière raisonnée les ripisylves	
FR2500106	Action A.20G	
Priorité	*	
ODD	ODD1 Mener des actions de restauration et/ou de gestion des habitats et/ou des espèces ayant justifié la désignation du site	
OO	OO.5G Préserver les habitats naturels et habitats d'espèces des cours d'eau	
Objectifs	Gérer la végétation des rives de manière raisonnée	
Espèces cibles	Barbastelle d'Europe Murin à oreilles échancrées Grand murin Murin de Bechstein Grand rhinolophe Petit rhinolophe Agrion de Mercure Ecrevisse à pattes blanches Chabot commun Lamproie de Planer	
Habitats cibles	91E0-8* 91E0-11*	
Zone d'application	Cours d'eau du site	
Acteurs concernés	Propriétaires et gestionnaires, collectivités territoriales et syndicats, agences de l'eau, FDPPMA, AAPPMA.	
Modalité de réalisation	Contrat Natura 2000 non agricole, non forestier, contrats Natura 2000 forestiers, charte Natura 2000, documents de gestion sylvicole, actions d'entretien des cours d'eau (contrats territoriaux, etc.), appels à projets, etc.	
Principes	<p>Il s'agit de trouver un équilibre entre les considérations de sécurité des riverains, de prévention des inondations, de préservation de la qualité des cours d'eau, de santé des peuplements, et de prise en compte des diverses espèces concernées. Pour cela, il convient notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> - D'éviter une coupe rase systématique de la ripisylve arborée sur de longues portions, - D'équilibrer zones de lumière et d'ombre dans le cours d'eau et zones herbacées et arborées sur les rives ; - De préserver dans la mesure du possible les arbres remarquables pour la biodiversité (vieux, arbres, à cavités, etc.) : - D'éviter d'avoir des rives sans arbres sur de longues distances. <p>Une attention particulière doit être portée sur la destruction des espèces exotiques envahissantes et la prévention de leur dispersion.</p>	
Mesure de référence 2022	F06i NIIPi	Chantier d'entretien et de restauration des ripisylves, de la végétation des berges et enlèvement raisonné des embâcles

	NIIR	Restauration de ripisylves, de la végétation des berges et enlèvement raisonné des embâcles Entretien de ripisylves, de la végétation des berges et enlèvement raisonné des embâcles
Observations et recommandations	<p>Outre la conciliation des différents enjeux précités, pour ce qui concerne les enjeux Natura 2000, il s'agira de hiérarchiser les actions pour les espèces et habitats naturels d'intérêt communautaire, parfois contradictoires en fonction de leur caractère prioritaires ou non dans les directives, de leur importance pour le site, etc. et de l'état des populations sur le secteur et leur éventuel potentiel d'amélioration.</p> <p>Il convient de prévenir la diffusion de maladie telles que le Phytophthora, par exemple désinfectant les outils et en évitant de traiter arbres sains et arbres atteints à la suite.</p> <p>Les travaux en bord de cours d'eau doivent prendre en compte la sensibilité des zones humides adjacents et les risques d'embourbement des engins.</p>	
Calendrier de réalisation	Selon opportunité ou planification d'entretien des cours d'eau	
Coût estimé et nature des dépenses	Les mesures NIIPi et NIIR disposent de barèmes régionaux. Sur devis sinon.	
Plan de financement	Union européenne, État, agences de l'eau, autres	
Indicateurs de suivi	Linéaire traité	

Site Natura 2000 Forêts, étangs et tourbières du Haut- Perche	Préserver le fond des cours d'eau	
FR2500106	Action A.21G	
Priorité	**	
ODD	ODD1 Mener des actions de restauration et/ou de gestion des habitats et/ou des espèces ayant justifié la désignation du site	
OO	OO.5G Préserver les habitats naturels et habitats d'espèces des cours d'eau	
Objectifs	Préserver le fond des rivières du piétinement, du colmatage, etc.	
Espèces cibles	Agrion de Mercure Ecrevisse à pattes blanches Chabot commun Lamproie de Planer	
Habitats cibles	3150-4 91E0-8* 91E0-11*	
Zone d'application	Cours d'eau du site	
Acteurs concernés	Propriétaires et gestionnaires, collectivités territoriales et syndicats, agences de l'eau, FDPPMA, AAPPMA, exploitants agricoles et forestiers.	
Modalité de réalisation	Contrat Natura 2000 non agricole, non forestier, contrats Natura 2000 forestiers, charte Natura 2000, documents de gestion sylvicole, actions d'entretien des cours d'eau (contrats territoriaux, etc.), appels à projets, etc.	
Principes	<p>Il s'agit de prévenir la dégradation des berges et du fond des cours d'eau du piétinement, du passage d'engin et de la mise en suspension de sédiments. Cela passe par :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Réaliser des aménagements permanents et temporaires pour limiter l'impact de la circulation des enjeux, piétons et bétail dans le fond des cours d'eau., - Limiter le piétinement des fonds de rivière pour préserver les frayères, etc. (bétail, pêcheur, randonneurs, etc.) par des aménagements (abreuvoirs agricoles) et de la sensibilisation. <p>Les aménagements doivent être correctement dimensionnés pour ne pas entraver la continuité écologique (pont cadre, etc.).</p>	
Mesure de référence 2022	F09i N25Pi	Prise en charge de certains surcoûts d'investissement visant à réduire l'impact des dessertes en forêt Prise en charge de certains coûts visant à réduire l'impact des routes, chemins, dessertes et autres infrastructures linéaires.
Observations et recommandations	Les travaux en bord de cours d'eau doivent prendre en compte la sensibilité des zones humides adjacents et les risques d'embourbement des engins.	
Calendrier de réalisation	Selon opportunité.	

Coût estimé et nature des dépenses	Sur devis.
Plan de financement	Union européenne, État, agences de l'eau, autres
Indicateurs de suivi	Nombre d'aménagements réalisés

Site Natura 2000 Forêts, étangs et tourbières du Haut- Perche	Limiter l'apport d'intrants agricoles dans les cours d'eau en étendant de manière volontaire les zones tampons	
FR2500106	Action A.22G	
Priorité	**	
ODD	ODD1 Mener des actions de restauration et/ou de gestion des habitats et/ou des espèces ayant justifié la désignation du site	
OO	OO.5G Préserver les habitats naturels et habitats d'espèces des cours d'eau	
Objectifs	Préserver les rivières des pollutions	
Espèces cibles	Agrion de Mercure Ecrevisse à pattes blanches Chabot commun Lamproie de Planer	
Habitats cibles	3110-1 3130-2 3140-2 3150-1 3150-2 3150-4 6410-6 6410-9 6410-15 6430-1 6430-4 91E0-8* 91E0-11*	
Zone d'application	Cours d'eau du site	
Acteurs concernés	Propriétaires et gestionnaires, exploitants agricoles, collectivités territoriales et syndicats, agences de l'eau.	
Modalité de réalisation	MAEC, actions d'entretien des cours d'eau (contrats territoriaux, etc.), charte Natura 2000, appels à projets, etc.	
Principes	<p>Il s'agit d'aller au-delà de la réglementation pour limiter volontairement l'apport de polluants par ruissèlement vers les cours d'eau et les fossés les alimentant.</p> <p>Cela peut passer par :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Des bandes enherbées plus larges ou sur des zones non obligatoires ; - L'implantation de prairies dans les parcelles riveraines des cours d'eau. <p>Les habitats prairiaux humides susceptibles de s'implanter sur ces zones sont potentiellement d'intérêt communautaire et peuvent produire du foin utilisable par l'exploitant.</p>	
Mesure de référence 2022	MAEC	- Création de prairies

Observations et recommandations	-
Calendrier de réalisation	Selon opportunité.
Coût estimé et nature des dépenses	Barèmes régionaux pour les MAEC
Plan de financement	Union européenne, État, agences de l'eau, autres
Indicateurs de suivi	Surface traitée.

Site Natura 2000 Forêts, étangs et tourbières du Haut- Perche	Restaurer la continuité écologique et sédimentaire sur les cours d'eau	
FR2500106	Action A.23G	
Priorité	**	
ODD	ODD1 Mener des actions de restauration et/ou de gestion des habitats et/ou des espèces ayant justifié la désignation du site	
OO	OO.5G Préserver les habitats naturels et habitats d'espèces des cours d'eau	
Objectifs	Restaurer un fonctionnement plus naturel des rivières en faveurs des espèces aquatiques	
Espèces cibles	Agrion de Mercure Ecrevisse à pattes blanches Chabot commun Lamproie de Planer	
Habitats cibles	3150-4	
Zone d'application	Cours d'eau du site	
Acteurs concernés	Propriétaires et gestionnaires, exploitants agricoles, collectivités territoriales et syndicats, agences de l'eau, FDPPMA, AAPPMA.	
Modalité de réalisation	Contrat Natura 2000 non agricole, non forestier, charte Natura 2000, actions d'entretien des cours d'eau (contrats territoriaux, etc.), appels à projets, etc.	
Principes	<p>Il s'agit de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Faciliter la circulation des espèces sur le réseau hydrographique ; - Assurer le déplacement naturel des sédiments, notamment le sable et le gravier nécessaire à certaines espèces - Restaurer le caractère courant des cours d'eau. <p>Pour cela, il est nécessaire de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Supprimer ou neutraliser les ouvrages barrage, - Rendre sa dynamique au cours d'eau ; - Le cas échéant, effectuer des travaux de génie écologique corrigeant les aménagements antérieurs. <p>Ces actions doivent prioritairement s'inscrire dans les actions collectives menées à l'échelle du bassin versant concerné, et en sont exclus des travaux soumis à obligation réglementaire.</p>	
Mesure de référence 2022	NI6Pi NI7pi	Chantier de restauration de la diversité physique d'un cours d'eau et de sa dynamique érosive Effacement ou aménagement des obstacles à la migration des poissons
Observations et recommandations	Les travaux en bord de cours d'eau doivent prendre en compte la sensibilité des zones humides adjacents et les risques d'embourbement des engins.	
Calendrier de réalisation	Selon opportunité.	

Coût estimé et nature des dépenses	Sur devis.
Plan de financement	Union européenne, État, agences de l'eau, autres
Indicateurs de suivi	Nombre d'ouvrages traités

Site Natura 2000 Forêts, étangs et tourbières du Haut- Perche	Préserver les habitats tourbeux boisés d'intérêt communautaires	
FR2500106	Action A.24G	
Priorité	***	
ODD	ODD1 Mener des actions de restauration et/ou de gestion des habitats et/ou des espèces ayant justifié la désignation du site	
OO	OO.6G Préserver les habitats naturels et habitats d'espèces tourbeux et paratourbeux	
Objectifs	Préserver les habitats forestiers de type tourbeux et paratourbeux de la destruction	
Espèces cibles	–	
Habitats cibles	91D0-1.1*	
Zone d'application	Tourbières du site	
Acteurs concernés	Propriétaires et gestionnaires, collectivités territoriales et syndicats, agences de l'eau.	
Modalité de réalisation	Contrat Natura 2000 non agricole, non forestier, charte Natura 2000, actions d'entretien des cours d'eau (contrats territoriaux, etc.), appels à projets, etc.	
Principes	Il s'agit de préserver les milieux tourbeux boisés qui sont patrimoniaux. Le choix entre maintien d'un état boisé ou réouverture dépend des différents enjeux écologiques concernés, mais s'agissant des boulaies à sphaignes, leur rareté et leur caractère prioritaire impliquent automatiquement de les préserver, avec non intervention autant que possible, notamment l'absence de coupe et de drainage. Des actions d'étrépage sont possibles si elles s'avéraient utile pour le maintien de l'habitat ou d'un enjeu autre très localisé.	
Mesure de référence 2022	N07P	Décapage et étrépage sur de petites placettes en milieux humides
Observations et recommandations	–	
Calendrier de réalisation	Permanent.	
Coût estimé et nature des dépenses	Sur devis.	
Plan de financement	Union européenne, État, agences de l'eau, autres	
Indicateurs de suivi	Evolution de la surface de l'habitat.	

Site Natura 2000 Forêts, étangs et tourbières du Haut- Perche	Rouvrir et préserver les habitats tourbeux ouverts	
FR2500106	Action A.25G	
Priorité	***	
ODD	ODD1 Mener des actions de restauration et/ou de gestion des habitats et/ou des espèces ayant justifié la désignation du site	
OO	OO.6G Préserver les habitats naturels et habitats d'espèces tourbeux et paratourbeux	
Objectifs	Préserver les habitats ouverts de type tourbeux et paratourbeux de la destruction ou de la dégradation	
Espèces cibles	Vertigo de Des Moulins Damier de la succise	
Habitats cibles	7110-1* 7140-1 7210-1 7230-1	
Zone d'application	Tourbières du site	
Acteurs concernés	Propriétaires et gestionnaires, collectivités territoriales et syndicats, agences de l'eau.	
Modalité de réalisation	Contrat Natura 2000 non agricole, non forestier, contrats Natura 2000 forestiers, charte Natura 2000, appels à projets, etc.	
Principes	<p>Il s'agit de préserver les milieux tourbeux qui sont patrimoniaux dans un état ouvert. Le choix entre maintien d'un état boisé ou réouverture dépend des différents enjeux écologiques concernés. Les habitats naturels concernés ici nécessitent des actions de réouverture pour contenir la dynamique de développement des ligneux et maintenir ces habitats dans un bon état de conservation.</p> <p>Indirectement, cela peut concerner aussi des espèces héliophiles telles que les rossolis.</p> <p>La préservation de ces milieux passe aussi par l'absence de drainage. Des actions d'étrépage sont possibles si elles s'avèrent utiles pour le maintien de l'habitat ou d'un enjeu autre très localisé.</p>	
Mesure de référence 2022	N01Pi N03Pi N03Ri N05R N07P FI6	<p>Chantier lourd de restauration de milieux ouverts ou humides par débroussaillage</p> <p>Equipements pastoraux dans le cadre d'un projet de génie écologique</p> <p>Gestion pastorale d'entretien des milieux ouverts dans le cadre d'un projet de génie écologique</p> <p>Chantier d'entretien des milieux ouverts par gyrobroyage ou débroussaillage léger</p> <p>Décapage et étrépage sur de petites placettes en milieux humides</p> <p>Prise en charge du surcoût lié à la mise en œuvre d'un débardage alternatif</p>

Observations et recommandations	Les tourbières sont des milieux fragiles qui nécessite des actions d'entretien adaptées et modérée, difficilement mécanisables.
Calendrier de réalisation	Selon opportunité.
Coût estimé et nature des dépenses	Sur devis.
Plan de financement	Union européenne, État, agences de l'eau, autres
Indicateurs de suivi	Surface traitée.

Site Natura 2000 Forêts, étangs et tourbières du Haut- Perche	Maintenir ou restaurer l'alimentation en eau des tourbières	
FR2500106	Action A.26G	
Priorité	***	
ODD	ODD1 Mener des actions de restauration et/ou de gestion des habitats et/ou des espèces ayant justifié la désignation du site	
OO	OO.6G Préserver les habitats naturels et habitats d'espèces tourbeux et paratourbeux	
Objectifs	Assurer l'alimentation en eau des milieux tourbeux et paratourbeux	
Espèces cibles	Vertigo de Des Moulins	
Habitats cibles	7110-1* 7140-1 7210-1 7230-1 91D0-1.1*	
Zone d'application	Tourbières du site	
Acteurs concernés	Propriétaires et gestionnaires, collectivités territoriales et syndicats, agences de l'eau.	
Modalité de réalisation	Contrat Natura 2000 non agricole, non forestier, charte Natura 2000, appels à projets, etc.	
Principes	L'une des conditions fondamentales pour le maintien des habitats naturels tourbeux et paratourbeux est le maintien de leur alimentation en eau. Il s'agit donc notamment de neutraliser les anciens dispositifs de drainages par la mise en place, la restauration et la manœuvre d'ouvrage de petite hydraulique pour maintenir l'eau dans les fossés, au lieu de l'évacuer. La suppression des drains et fossés est aussi envisageable.	
Mesure de référence 2022	N14Pi N14R	Restauration des ouvrages de petites hydrauliques Gestion des ouvrages de petite hydraulique
Observations et recommandations	Il est nécessaire de se rapprocher des services de la DDT et de l'OFB pour s'assurer de la réglementation concernée par la neutralisation de fossés et des éventuelles procédures à respecter.	
Calendrier de réalisation	Selon opportunité.	
Coût estimé et nature des dépenses	Sur devis.	
Plan de financement	Union européenne, État, agences de l'eau, autres	
Indicateurs de suivi	Nombre d'ouvrages traités.	

Site Natura 2000 Forêts, étangs et tourbières du Haut- Perche	Préserver et restaurer les surfaces en herbes	
FR2500106	Action A.27G	
Priorité	**	
ODD	ODD1 Mener des actions de restauration et/ou de gestion des habitats et/ou des espèces ayant justifié la désignation du site	
OO	OO.7G Préserver les habitats naturels et habitats d'espèce des milieux agricoles	
Objectifs	Préserver les prairies temporaires et permanentes	
Espèces cibles	Barbastelle d'Europe Murin à oreilles échancrées Grand murin Murin de Bechstein Grand rhinolophe Petit rhinolophe Damier de la succise Ecaille chinée Vertigo de Des Moulins	
Habitats cibles	6510-3 6510-6 6510-7	
Zone d'application	Prairies du site	
Acteurs concernés	Propriétaires et gestionnaires, exploitant agricoles, collectivités territoriales et syndicats, agences de l'eau, services de l'État.	
Modalité de réalisation	Contrat Natura 2000 non agricole, non forestier, MAEC, charte Natura 2000, appels à projets, etc.	
Principes	<p>Les prairies permanentes et temporaires sont des éléments importants pour la préservation des habitats naturels et espèces d'intérêt communautaire.</p> <p>Il s'agit de préserver les prairies existantes du retournement et du boisement pour éviter leur disparition, voire de recréer des prairies. Cela passe par la sensibilisation, le respect de la réglementation, la prise en compte dans les projets urbanistiques et sylvicoles, le soutien à l'élevage.</p>	
Mesure de référence 2022	MAEC	Climat Bien-Etre Animal – Autonomie fourragère – Elevages d'herbivores Préservation des milieux humides Création de prairies Protection des Espèces
Observations et recommandations		
Calendrier de réalisation	Permanent.	

Coût estimé et nature des dépenses	Barème pour les MAEC
Plan de financement	Union européenne, État, agences de l'eau, autres
Indicateurs de suivi	Surface traitée

Site Natura 2000 Forêts, étangs et tourbières du Haut- Perche	Favoriser une gestion extensive des prairies	
FR2500106	Action A.28G	
Priorité	**	
ODD	ODD1 Mener des actions de restauration et/ou de gestion des habitats et/ou des espèces ayant justifié la désignation du site	
OO	OO.7G Préserver les habitats naturels et habitats d'espèce des milieux agricoles	
Objectifs	Gérer durablement les prairies pour optimiser leur biodiversité	
Espèces cibles	Barbastelle d'Europe Murin à oreilles échancrées Grand murin Murin de Bechstein Grand rhinolophe Petit rhinolophe Damier de la succise Ecaille chinée Vertigo de Des Moulins	
Habitats cibles	6510-3 6510-6 6510-7	
Zone d'application	Prairies du site	
Acteurs concernés	Propriétaires et gestionnaires, exploitant agricoles, collectivités territoriales et syndicats, agences de l'eau, services de l'État.	
Modalité de réalisation	Contrat Natura 2000 non agricole, non forestier, MAEC, charte Natura 2000, CRST, appels à projets, etc.	
Principes	Il s'agit d'améliorer la valeur écologique des prairies en valorisant des modes de gestion extensifs. Il s'agit de : <ul style="list-style-type: none"> - Réduire les intrants ; - Retarder les dates de fauches ; - Adapter le chargement du bétail (type, durée, dates, effectifs) ; - Organiser les pâtures (parcs, refends, abreuvoirs, etc.) pour mieux répartir la pression de pâturage ; - Adapter les traitements antiparasitaires pour en limiter l'impact dans les prairies ; - Etc. 	
Mesure de référence 2022	N03Pi N03R N04R MAEC	Equipements pastoraux dans le cadre d'un projet de génie écologique Gestion pastorale d'entretien des milieux ouverts dans le cadre d'un projet de génie écologique Gestion par une fauche d'entretien des milieux ouverts Protection des espèces ; MAEC Préservation des milieux humides

	Climat - Bien-être animal – Autonomie Fourragère
Observations et recommandations	Les MAEC sont réservées aux agriculteurs, les contrats Natura 2000 aux autres acteurs.
Calendrier de réalisation	Selon opportunité.
Coût estimé et nature des dépenses	Sur devis pour les contrats Natura 2000, sur barème pour les MAEC.
Plan de financement	Union européenne, État, agences de l'eau, collectivités territoriales, autres
Indicateurs de suivi	Surface traitée

Site Natura 2000 Forêts, étangs et tourbières du Haut- Perche	Promouvoir des pratiques agro-écologiques sur les cultures
FR2500106	Action A.29G
Priorité	*
ODD	ODD1 Mener des actions de restauration et/ou de gestion des habitats et/ou des espèces ayant justifié la désignation du site
OO	OO.7G Préserver les habitats naturels et habitats d'espèce des milieux agricoles
Objectifs	Améliorer la gestion écologique des cultures
Espèces cibles	Barbastelle d'Europe Murin à oreilles échancrées Grand murin Murin de Bechstein Grand rhinolophe Petit rhinolophe Agrion de Mercure Damier de la succise Ecaille chinée Vertigo de Des Moulins
Habitats cibles	3110-1 3130-2 3140-2 3150-1 3150-2 3150-4 6430-1 6430-4 6430-1 6510-6 6510-7 7110-1* 7140-1 7230-1 91E0-8* 91E0-11*
Zone d'application	Cultures du site
Acteurs concernés	Propriétaires et gestionnaires, exploitant agricoles, collectivités territoriales et syndicats, agences de l'eau, chambre d'agriculture.
Modalité de réalisation	MAEC, charte Natura 2000, appels à projets, etc.
Principes	Il s'agit de développer des pratiques culturelles permettant de limiter l'impact des intrants des cultures dans les champs et sur le bassin versant et d'améliorer leur capacité d'accueil de la biodiversité. Il s'agit de :

	<ul style="list-style-type: none"> - Réduire les intrants sur les cultures notamment les traitements (type, fréquence, période) ; - Alternner et diversifier les cultures ; - Développer les couverts hivernaux ; - Etc. 	
Mesure de référence 2022	MAEC	Climat - Bien-être animal - Autonomie Fourragère Création de couverts d'intérêts faunistique et floristique
Observations et recommandations	-	
Calendrier de réalisation	Selon opportunité.	
Coût estimé et nature des dépenses	Sur barème pour les MAEC	
Plan de financement	Union européenne, État, agences de l'eau, collectivités territoriales, autres	
Indicateurs de suivi	Surface engagée.	

Site Natura 2000 Forêts, étangs et tourbières du Haut- Perche	Préserver, entretenir et restaurer le réseau bocager
FR2500106	Action A.30G
Priorité	***
ODD	ODDI Mener des actions de restauration et/ou de gestion des habitats et/ou des espèces ayant justifié la désignation du site
OO	OO.7G Préserver les habitats naturels et habitats d'espèce des milieux agricoles
Objectifs	Préserver, entretenir et restaurer le réseau de haies
Espèces cibles	Barbastelle d'Europe Murin à oreilles échancrées Grand murin Grand rhinolophe Petit rhinolophe Ecrevisse à pattes blanches Chabot commun Lamproie de Planer Triton crêté Ecaille chinée Lucane cerf-volant
Habitats cibles	–
Zone d'application	Cultures et prairies du site
Acteurs concernés	Propriétaires et gestionnaires, exploitant agricoles, collectivités territoriales et syndicats, agences de l'eau, services de l'État.
Modalité de réalisation	Contrat Natura 2000 non agricole, non forestier, MAEC, charte Natura 2000, appels à projets, etc.
Principes	<p>La préservation du bocage passe notamment par le maintien du réseau de haies, essentielles au maintien de nombreuses espèces qui y gîtent, s'y nourrissent ou les utilisent pour les déplacements. L'enjeu est de préserver et développer le réseau bocager sur le plan quantitatif (linéaire de haies) et qualitatif (haies à trois strates, larges, essences locales et diversifiées, taille en trogne, etc.).</p> <p>Il s'agit de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Préserver le réseau existant, notamment par l'inscription des haies à protéger dans les documents d'urbanisme ; - Entretien du réseau par la mise en place d'une gestion durable assurant un renouvellement de la ressource bois (outils, périodes ...) - Compléter le réseau par des plantations et par la valorisation de la haie spontanée ou semi-spontanée, en valorisant les essences locales, des plants d'origine locale, adaptées au changement climatique. L'emplacement des plantations devra prendre en

	compte les enjeux tel que lutter contre l'érosion, compléter le maillage existant pour la continuité écologique, etc.	
Mesure de référence 2022	N06Pi N06R F05 MAEC	Réhabilitation ou plantation d'alignements de haies, d'alignement d'arbres, d'arbres isolés, de vergers ou de bosquets Chantier d'entretien de haies, d'alignements de haies, d'alignement d'arbres, d'arbres isolés, de vergers ou de bosquets Travaux de marquage, d'abattage ou de taille sans enjeu de production Entretien durable des infrastructures agro-écologiques
Observations et recommandations	La liste des essences autorisées sera fournie par l'animateur. Les espèces classées exotiques envahissantes sont proscrites, les essences naturellement locales sont à privilégier. Dans le Perche, la mesure F05 concerne principalement la taille d'arbre en têtards.	
Calendrier de réalisation	Permanent pour la protection et selon opportunité pour les contrats.	
Coût estimé et nature des dépenses	Des barèmes existent pour les mesures N06Pi et N06R, et pour les MAEC.	
Plan de financement	Union européenne, État, agences de l'eau, collectivités territoriales, autres	
Indicateurs de suivi	Linéaire traité	

Site Natura 2000 Forêts, étangs et tourbières du Haut- Perche	Compléter les actions sur les habitats d'espèces par des mesures spécifiques	
FR2500106	Action A.31G	
Priorité	*	
ODD	ODD1 Mener des actions de restauration et/ou de gestion des habitats et/ou des espèces ayant justifié la désignation du site	
OO	OO.8G Mettre en place des actions en faveur des espèces d'intérêt communautaires	
Objectifs	Réaliser des actions ciblées spécifiques en faveur des espèces d'intérêt communautaire	
Espèces cibles	Toutes	
Habitats cibles	–	
Zone d'application	Tout le site	
Acteurs concernés	Propriétaires et gestionnaires, services de l'État.	
Modalité de réalisation	Contrat Natura 2000 non agricole, non forestier, contrat Natura 2000 forestier, appels à projets, etc.	
Principes	<p>En dehors des actions globale portant sur les habitats d'espèces d'intérêt communautaire, il peut être nécessaire de réaliser des actions plus ciblées complémentaires sur les espèces à fort enjeu.</p> <p>Il s'agit de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Créer des gîtes (pose de nichoirs et aménagement de bâtiments pour les chauves-souris, création de micro-habitats pour l'écrevisse à pattes blanches, etc.) ; - Adapter, sécuriser ou améliorer des gîtes existants de chauve- souris (sécurisation de cavité face à l'effondrement, aménagement des accès pour permettre le passage des chauves-souris et limiter l'accès humain, etc.) ; - Mettre en défend des zones sensibles (protection de stations de flûteau nageant face aux herbivores, etc.) ; - Dévier des routes ou chemins pour éviter le dérangement ou le piétinement, ou les aménager pour éviter l'écrasement par les automobiles, (crapauducs, etc.), - Etc. 	
Mesure de référence 2022	N23Pi N24Pi N25Pi FO9i FI0i	<p>Aménagements artificiels en faveur des espèces justifiant la désignation d'un site</p> <p>Travaux de mise en défens et de fermeture ou d'aménagements des accès</p> <p>Prise en charge de certains coûts visant à réduire l'impact des routes, chemins, dessertes et autres infrastructures linéaires</p> <p>Prise en charge de certains surcoûts d'investissement visant à réduire l'impact des dessertes en forêt</p> <p>Mise en défens de types d'habitat d'intérêt communautaire</p>

Observations et recommandations	Pour certaines espèces à grand territoire ou à écologie complexe (chauves-souris), il peut être nécessaire d'intervenir en dehors du site, avec des moyens autres que les contrats Natura 2000.
Calendrier de réalisation	Selon opportunité.
Coût estimé et nature des dépenses	Sur devis.
Plan de financement	Union européenne, État, autres
Indicateurs de suivi	Projets mis en œuvre

Site Natura 2000 Forêts, étangs et tourbières du Haut- Perche	Mettre en place des actions innovantes en faveur des espèces	
FR2500106	Action A.32G	
Priorité	*	
ODD	ODD1 Mener des actions de restauration et/ou de gestion des habitats et/ou des espèces ayant justifié la désignation du site	
OO	OO.8G Mettre en place des actions en faveur des espèces d'intérêt communautaires	
Objectifs	Développer des actions originales en faveur des espèces, en complément des autres mesures	
Espèces cibles	Toutes	
Habitats cibles	–	
Zone d'application	Tout le site	
Acteurs concernés	Propriétaires et gestionnaires, services de l'État.	
Modalité de réalisation	Contrat Natura 2000 non agricole, non forestier, contrat Natura 2000 forestier, appels à projets, etc.	
Principes	En complément des actions proposées par les cahiers des charges classiques des contrats Natura 2000, il peut s'avérer nécessaire de développer des actions innovantes, avec un protocole scientifique.	
Mesure de référence 2022	N27Pi F13i	Opérations innovantes au profit d'espèces ou d'habitats Opérations innovantes au profit d'espèces ou d'habitats
Observations et recommandations	Dans le cadre des contrats Natura 2000, un protocole de suivi scientifique doit être mis en place avec un institut de recherche, qui doit être intégré dans le DocOb.	
Calendrier de réalisation	Selon opportunité.	
Coût estimé et nature des dépenses	Sur devis.	
Plan de financement	Union européenne, État, autres	
Indicateurs de suivi	Projets mis en œuvre	

Site Natura 2000 Forêts, étangs et tourbières du Haut- Perche	Réguler les espèces exotiques envahissantes menaçantes sur le site	
FR2500106	Action A.33G	
Priorité	**	
ODD	ODD1 Mener des actions de restauration et/ou de gestion des habitats et/ou des espèces ayant justifié la désignation du site	
OO	OO.9G Lutter contre les espèces exotiques envahissantes	
Objectifs	Limiter le développement des espèces exotiques envahissantes	
Espèces cibles	Tous	
Habitats cibles	Tous	
Zone d'application	Tout le site	
Acteurs concernés	Propriétaires et gestionnaires, collectivités, etc.	
Modalité de réalisation	Contrat Natura 2000 non agricole, non forestier, contrat Natura 2000 forestier, documents de gestion forestière, charte Natura 2000, documents de gestion cynégétique, etc.	
Principes	<p>Les espèces exotiques envahissantes, qu'elles soient animales ou végétales, sont un facteur majeur de perte de biodiversité et de perturbation des écosystèmes. L'absence de régulation naturelle efficace de ces espèces les amène à devenir hégémoniques. La non-régulation d'une espèce exotique envahissante peut contrecarrer totalement les bénéfices apportés par des travaux réalisés dans le cadre de contrat Natura 2000 ou autre, et ce en très peu de temps.</p> <p>Il s'agira donc de contenir l'extension des espèces implantées et de détecter et circonvenir, voir éliminer, les nouveaux foyers d'invasion. Cela peut concerner le robinier faux-acacia, l'érable sycomore, les jussies américaines, la renouée du japon, les écrevisses américaines, le ragondin, etc.</p> <p>Les modalités d'intervention varient selon la capacité de dissémination et d'envahissement de l'espèce, la nouveauté de sa présence dans le secteur et les dégâts qu'elle peut occasionner. Ainsi, l'arrivée d'une jussie américaine sur un étang devra être le plus vite possible contrée en éliminant la population avant qu'elle ne colonise tout le milieu et se dissémine à proximité, quand pour le robinier faux-acacia il s'agit d'éviter son implantation à proximité de milieux ouverts ou sensibles (notamment friches, pelouses, ripisylve, etc.) et de le retirer des milieux qu'il envahit. Une attention particulière doit être apporté au transport et à la destruction de plantes traitées et au nettoyage des outils et engins pour éviter toute dissémination.</p>	
Mesure de référence 2022	FII	Chantiers d'élimination ou de limitation d'une espèce indésirable
	N20P et R	Chantier d'élimination ou de limitation d'une espèce indésirable

Observations et recommandations	Ce type de mesures doit s'accompagner de mesures pédagogiques pour prévenir la dissémination des espèces concernées et expliquer la nécessité de la lutte contre leur développement.
Calendrier de réalisation	Selon opportunité.
Coût estimé et nature des dépenses	Sur devis.
Plan de financement	Union européenne, État, autres
Indicateurs de suivi	Surface-linéaire traités.

9.3 Fiches actions de suivi



Figure 63 : Mesure d'une Barbastelle d'Europe lors d'une capture au filet (crédits : GMN)

Site Natura 2000 Forêts, étangs et tourbières du Haut- Perche	Compléter et actualiser la cartographie des habitats naturels
FR2500106	Action A.34S
Priorité	***
ODD	ODD2 Suivre l'évolution des espèces et/ou habitats ayant justifié la désignation du site
OO	OO.10S Améliorer la connaissance des habitats naturels et habitats d'espèces
Objectifs	Avoir une connaissance la plus complète et récente possible des habitats et habitats d'espèces (liste, répartition, état de conservation)
Espèces cibles	–
Habitats cibles	Tous
Zone d'application	Tout le site
Acteurs concernés	Structure animatrice et partenaires associés
Modalité de réalisation	Animation du site, animation des autres espaces naturels, autres dispositifs, échange avec les partenaires.
Principes	<p>La cartographie des habitats du site est incomplète, faute d'autorisation sur toutes les propriétés.</p> <p>Il s'agit donc de la compléter pour avoir un état de la situation des habitats la plus complète possible pour :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Compléter la liste des habitats présents sur le site, notamment des habitats rares localement, ne couvrant que quelques m² ; - Compléter la connaissance surfacique des habitats, notamment pour mieux les prendre en compte lors des travaux écologiques et des évaluations des incidences ; - Affiner l'évaluation de l'état de conservation global des habitats sur le site ; - Faciliter la recherche et la prise en compte des espèces par une meilleure connaissance de leurs habitats. <p>La cartographie des habitats du site nécessite d'être mise à jour régulièrement pour tenir de son évolution.</p> <p>Il s'agit donc d'actualiser la cartographie des habitats, en se calant le plus possible sur le protocole précédemment utilisé. Cela doit permettre de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Suivre l'évolution qualitative (état de conservation) et quantitative (surface) des habitats naturels ; - Déterminer les facteurs socio-économiques ou naturels en cause ; - Evaluer l'utilité des actions de gestion écologique engagés (contrats Natura 2000) ; - Disposer de données récentes pour les actions de gestion et les évaluations des incidences Natura 2000.

	<p>Le protocole de terrain, les rapports et les bases de données suivront les préconisations et cahiers des charges régionaux.</p> <p>Lors de travaux d'exploitation ou d'aménagement, à but économique, écologique ou autre, il n'est pas toujours facile de distinguer les différents habitats naturels sur site pour les préserver et les prendre en compte dans le projet. La structure animatrice se tiendra à disposition des propriétaires et gestionnaires pour délimiter et baliser les habitats sur place, sous réserve d'être prévenue suffisamment à l'avance.</p>
Observations et recommandations	<p>Il est pédagogiquement utile de proposer aux propriétaires et gestionnaires d'accompagner les techniciens pour leur expliquer les méthodes employées et les richesses de leurs terrains.</p> <p>Il est également utile de produire un rapport pour chaque propriétaire, décrivant les habitats naturels observés, les causes de cette présence et des préconisations de gestion pour préserver ou développer ces habitats naturels.</p>
Calendrier de réalisation	Selon financement et opportunité d'accès aux propriétés.
Coût estimé et nature des dépenses	Variable selon la surface concernée, le type d'habitats et les modalités (en interne ou par prestation)
Plan de financement	Union européenne, État, autres
Indicateurs de suivi	Surface cartographiée

Site Natura 2000 Forêts, étangs et tourbières du Haut- Perche	Mettre en place des protocoles de suivis spécifiques sur le fonctionnement des habitats naturels (tourbière, changement climatique, etc.)
FR2500106	Action A.35S
Priorité	**
ODD	ODD2 Suivre l'évolution des espèces et/ou habitats ayant justifié la désignation du site
OO	OO.10S Améliorer la connaissance des habitats naturels et habitats d'espèces
Objectifs	En complément de la cartographie des habitats naturels, étudier de manière approfondie certains habitats dont le fonctionnement est complexe à approfondir
Espèces cibles	–
Habitats cibles	Tous (et notamment les tourbières, les habitats sensibles au changement climatique, etc.).
Zone d'application	Tout le site
Acteurs concernés	Structure animatrice et partenaires associés
Modalité de réalisation	Animation du site, animation des autres espaces naturels, autres dispositifs, échange avec les partenaires.
Principes	Certains habitats naturels nécessitent des protocoles plus poussés et plus scientifiques pour être appréhendés (temps, matériel, durée). Cela concerne notamment : <ul style="list-style-type: none"> - L'étude approfondie des tourbières (alimentation en eau, étude de la tourbe, nécessité de réouverture ou de rajeunissement) ; - L'étude de l'impact du changement climatique sur les habitats naturels (mise en place de placettes de suivis, etc.). - La mise en œuvre de méthodes de suivi de l'état de conservation <i>in situ</i> des habitats naturels (méthodes MACIEJEWSKI, VIRY, etc.).
Observations et recommandations	Ce type d'étude peut nécessiter de faire appel aux compétences de laboratoires de recherches ou de réseaux de gestionnaires d'espaces naturels.
Calendrier de réalisation	Selon financement et opportunité d'accès aux propriétés.
Coût estimé et nature des dépenses	Variable selon la surface concernée, le type d'habitats et les modalités (en interne ou par prestation)
Plan de financement	Union européenne, État, autres
Indicateurs de suivi	Surface cartographiée

Site Natura 2000 Forêts, étangs et tourbières du Haut-Perche	Suivre les habitats naturels et habitats d'espèces après travaux écologiques
FR2500106	Action A.36S
Priorité	***
ODD	ODD2 Suivre l'évolution des espèces et/ou habitats ayant justifié la désignation du site
OO	OO.10S Améliorer la connaissance des habitats naturels et habitats d'espèces
Objectifs	En complément de la cartographie des habitats naturels, étudier plus précisément les habitats et habitats d'espèces dans les années suivant la réalisation de travaux écologiques.
Espèces cibles	–
Habitats cibles	Tous (et notamment les tourbières, les habitats sensibles au changement climatique, etc.).
Zone d'application	Tout le site
Acteurs concernés	Structure animatrice et partenaires associés
Modalité de réalisation	Animation du site, animation des autres espaces naturels, autres dispositifs, échange avec les partenaires.
Principes	Les travaux écologiques sont basés sur un état des lieux préalable qui permet de connaître les enjeux écologiques présents, de définir le projet en fonction de ces enjeux réels, mais aussi potentiels après travaux, et d'évaluer après travaux la pertinence de ce projet. Suivre les habitats naturels et d'espèces après la réalisation des travaux permet : <ul style="list-style-type: none"> - De vérifier la réalisation des objectifs, - D'orienter si nécessaire la gestion pour améliorer les résultats ; - D'améliorer la conception de futurs projets écologiques similaires.
Observations et recommandations	Ce type de suivi doit concerner l'ensemble des habitats naturels présents sur les zones traitées, voire leurs abords, pour bien comprendre l'écologie des parcelles et les dynamiques naturelles à l'œuvre.
Calendrier de réalisation	Selon financement et opportunité d'accès aux propriétés.
Coût estimé et nature des dépenses	Variable selon la surface concernée, le type d'habitats et les modalités (en interne ou par prestation).
Plan de financement	Union européenne, État, autres
Indicateurs de suivi	Surface cartographiée

Site Natura 2000 Forêts, étangs et tourbières du Haut- Perche	Compléter et actualiser l'inventaire des chauves-souris
FR2500106	Action A.37S
Priorité	**
ODD	ODD2 Suivre l'évolution des espèces et/ou habitats ayant justifié la désignation du site
OO	OO.IIS Actualiser et compléter les connaissances sur les espèces d'intérêt communautaire
Objectifs	Compléter l'inventaire mené en 2017-2019 sur de nouveaux secteurs ou de nouveaux objectifs
Espèces cibles	Barbastelle d'Europe Murin à oreilles échancrées Grand murin, Murin de Bechstein Grand rhinolophe Petit rhinolophe
Habitats cibles	–
Zone d'application	Tout le site
Acteurs concernés	Structure animatrice et partenaires associés
Modalité de réalisation	Animation du site, animation des autres espaces naturels, autres dispositifs, échange avec les partenaires.
Principes	<p>L'inventaire mené en 2017-2019 a permis d'avoir une bonne connaissance des chauves-souris sur le site, en couvrant toutes les propriétés publiques et une partie des propriétés privées, réparties sur les différents secteurs. Toutefois un complément serait utile :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Pour couvrir de nouveaux secteurs, afin d'affiner la connaissance des populations et mieux les prendre en compte dans la gestion des terrains et l'évaluation des projets, - Pour affiner la connaissance sur les terrains déjà inventoriés, par exemple en développant le radiopistage pour trouver les gîtes d'élevage des jeunes dans ou à proximité du site. <p>Il est aussi nécessaire de mettre à jour cet inventaire sur les terrains étudiés pour suivre l'évolution des populations en fonction des facteurs tels que la gestion des habitats menée (gestion sylvicole, évolution du bocage, etc.), le changement climatique,</p>
Observations et recommandations	–
Calendrier de réalisation	Selon financement et opportunité d'accès aux propriétés.
Coût estimé et nature des dépenses	Variable selon la surface concernée, le protocole retenu et les modalités (en interne ou par prestation).
Plan de financement	Union européenne, État, autres
Indicateurs de suivi	Surface cartographiée

Site Natura 2000 Forêts, étangs et tourbières du Haut- Perche	Développer les connaissances des espèces peu suivies
FR2500106	Action A.38S
Priorité	***
ODD	ODD2 Suivre l'évolution des espèces et/ou habitats ayant justifié la désignation du site
OO	OO.11S Actualiser et compléter les connaissances sur les espèces d'intérêt communautaire
Objectifs	Développer les études et suivis sur les espèces encore peu connues sur le site
Espèces cibles	Lucane cerf-volant Agrion de Mercure Ecrevisse à pattes blanches Chabot commun Lamproie de Planer Damier de la succise Ecaille chinée Flûteau nageant Vertigo de Des Moulins
Habitats cibles	–
Zone d'application	Tout le site
Acteurs concernés	Animation du site, animation des autres espaces naturels, autres dispositifs, échange avec les partenaires.
Modalité de réalisation	Animation du site, autres dispositifs, échange avec les partenaires,
Principes	Les espèces concernées font l'objet de peu de suivis récents. Il est donc nécessaire de développer les connaissances sur ces espèces pour confirmer leur présence, évaluer leurs populations et état de conservation et mener des actions en leur faveur si nécessaire. Cela peut concerner également des espèces d'intérêt communautaires non encore référencées sur le site.
Observations et recommandations	Etudes à coordonner avec les partenaires concernés et avec les actions menées au niveau régional.
Calendrier de réalisation	Selon financement et opportunité d'accès aux propriétés.
Coût estimé et nature des dépenses	Variable selon la surface concernée, l'espèce visée, le protocole retenu et les modalités (en interne ou par prestation).
Plan de financement	Union européenne, État, autres
Indicateurs de suivi	Surface cartographiée

9.4 Fiches actions de communication



Figure 64 : Formation d'étudiants (crédits : PNRP)

Site Natura 2000 Forêts, étangs et tourbières du Haut- Perche	Assurer un programme d'animations
FR2500106	Action A.39C
Priorité	***
ODD	ODD3 Sensibiliser/communiquer sur la démarche Natura 2000 et les enjeux de la biodiversité associés
OO	OO.12C Sensibiliser le grand public
Objectifs	Définir un programme annuel d'animations pour sensibiliser le grand public aux enjeux du site
Espèces cibles	Toutes
Habitats cibles	Toutes
Zone d'application	Tout le site
Acteurs concernés	Structure animatrice et partenaires associés
Modalité de réalisation	Animation du site, échange avec les partenaires, animation des autres espaces naturels, autres dispositifs.
Principes	<p>Les animations auprès du grand public sont un bon moyen de faire connaître le dispositif méconnu de Natura 2000.</p> <p>Il s'agit d'organiser sur le site soit des animations sur le thème de Natura 2000, soit des animations consacrées à la faune et à la flore pendant lesquelles Natura 2000 sera abordé.</p> <p>Le discours pourra porter sur le dispositif Natura 2000, sur les spécificités du site (habitats et espèces concernées), sur les actions mises en œuvre (études, travaux) et sur des problématiques particulières (espèces exotiques envahissantes, activités humaines).</p> <p>Cela peut prendre la forme d'animations sur le terrain, de conférences en salle, d'un mélange des deux, etc.</p>
Observations et recommandations	A coordonner entre les différents acteurs du territoire.
Calendrier de réalisation	Au moins une tous les deux ans.
Coût estimé et nature des dépenses	Variable selon la thématique et les supports à produire.
Plan de financement	Union européenne, État, autres
Indicateurs de suivi	Nombre d'animations.

Site Natura 2000 Forêts, étangs et tourbières du Haut- Perche	Informersur les réseaux sociaux et les outils numériques
FR2500106	Action A.40C
Priorité	***
ODD	ODD3 Sensibiliser/communiquer sur la démarche Natura 2000 et les enjeux de la biodiversité associés
OO	OO.12C Sensibiliser le grand public
Objectifs	Utiliser les outils numériques pour informer sur l'animation du site
Espèces cibles	Toutes
Habitats cibles	Toutes
Zone d'application	Tout le site
Acteurs concernés	Structure animatrice et partenaires associés
Modalité de réalisation	Animation du site, autres dispositifs, échange avec les partenaires,
Principes	<p>Les réseaux sociaux et les divers outils numériques disponibles sont aujourd'hui indispensables à la communication.</p> <p>Ils permettent de relayer les informations disponibles sur d'autres médias, de diffuser des brèves ou de mettre à disposition des informations plus conséquentes.</p> <p>Par leur diversité de supports (texte, images, vidéos), d'outils (sites Internet, réseaux sociaux, applications, cartographie interactives, documents à télécharger ou consulter), de formats, ils permettent de diffuser différentes formes d'informations à différents publics.</p> <p>Il s'agit donc de communiquer régulièrement sur l'actualité du site (concertation, animations, travaux, observations) et de mettre à disposition les productions de l'animation (documents de communication, rapports, cartes, etc.).</p>
Observations et recommandations	-
Calendrier de réalisation	2 par an.
Coût estimé et nature des dépenses	Variable selon le thème et le format retenu.
Plan de financement	Union européenne, État, autres
Indicateurs de suivi	Nombre de publications.

Site Natura 2000 Forêts, étangs et tourbières du Haut- Perche	Editer de la documentation présentant le site, ses enjeux et les actions menées
FR2500106	Action A.41C
Priorité	*
ODD	ODD3 Sensibiliser/communiquer sur la démarche Natura 2000 et les enjeux de la biodiversité associés
OO	OO.12C Sensibiliser le grand public
Objectifs	Produire des documents permettant de s'approprier le site
Espèces cibles	Toutes
Habitats cibles	Toutes
Zone d'application	Tout le site
Acteurs concernés	Structure animatrice et partenaires associés
Modalité de réalisation	Animation du site, autres dispositifs, échange avec les partenaires,
Principes	<p>En complément des autres actions de communication, il est utile de produire des documents plus complets à télécharger ou distribuer. Il peut s'agir de documents spécifiques à Natura 2000 et au site ou de documents plus généraux recoupant des enjeux du site, telles que les plaquettes « Milieux et espèces » du PNRP.</p> <p>Le contenu pourra porter :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Sur la présentions du site ; - Sur des espèces et habitats du site ; - Sur des thématiques particulières (travaux écologique, gestion des espaces naturels, impact des espèces exotiques envahissantes).
Observations et recommandations	Pour présenter le dispositif Natura 2000 en général, on privilégiera les publications nationales et régionales, soit en relayant les documents produits, soit en intégrant une partie de leur contenu dans les publications locales.
Calendrier de réalisation	Selon les besoins et les opportunités.
Coût estimé et nature des dépenses	Variable selon le thème et le format retenu.
Plan de financement	Union européenne, État, autres
Indicateurs de suivi	Nombre de publications.

Site Natura 2000 Forêts, étangs et tourbières du Haut- Perche	Présenter le dispositif Natura 2000 et les enjeux du site lors de formations professionnelles
FR2500106	Action A.42C
Priorité	***
ODD	ODD3 Sensibiliser/communiquer sur la démarche Natura 2000 et les enjeux de la biodiversité associés
OO	OO.13C Former les publics scolaires et étudiants
Objectifs	Réaliser des travaux écologiques tout en formant des étudiants
Espèces cibles	Toutes
Habitats cibles	Toutes
Zone d'application	Tout le site
Acteurs concernés	Structure animatrice partenaires associés, établissement scolaire et d'enseignement supérieurs.
Modalité de réalisation	Animation du site, autres dispositifs, échange avec les partenaires,
Principes	<p>La formation des jeunes est importante pour faire découvrir le dispositif Natura 2000, le site et ses enjeux.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Pour un public scolaire généraliste, il s'agira plutôt de faire découvrir la richesse du territoire et comment les sites Natura 2000 contribuent à sa préservation, - Pour un public étudiant spécialisés, notamment pour des formations sur la forêt ou la gestion des espaces naturels, il s'agira d'expliquer le fonctionnement de Natura 2000, les interactions avec les autres dispositifs, les enjeux écologiques, les différentes réglementations, les métiers concernés, les problématiques. <p>Il peut s'agir de formation sur site, d'intervention en cours, de présentation en salle, etc.</p>
Observations et recommandations	-
Calendrier de réalisation	Une par an en moyenne, selon les sollicitations.
Coût estimé et nature des dépenses	Variable selon le thème et le format retenu.
Plan de financement	Union européenne, État, autres
Indicateurs de suivi	Nombre de formations réalisées.

Site Natura 2000 Forêts, étangs et tourbières du Haut- Perche	Mettre en place des chantiers écoles
FR2500106	Action A.43C
Priorité	**
ODD	ODD3 Sensibiliser/communiquer sur la démarche Natura 2000 et les enjeux de la biodiversité associés
OO	OO.13C Former les publics scolaires et étudiants
Objectifs	Réaliser des travaux écologiques tout en formant des étudiants
Espèces cibles	Toutes
Habitats cibles	Toutes
Zone d'application	Tout le site
Acteurs concernés	Structure animatrice partenaires associés, propriétaires et gestionnaires, établissement scolaire et d'enseignement supérieurs.
Modalité de réalisation	Animation du site, autres dispositifs, échange avec les partenaires,
Principes	Des partenariats avec des formations de niveau Bac ou BTS par exemple, centrées sur les métiers de la nature (Forêt, Gestion des milieux naturels et de la faune, Gestion et protection de la Nature, etc.) permettent de réaliser des chantiers en échanges de formations, pour un coût modique comparé à une prestation. Les étudiants réalisent des travaux d'abattage, de débroussaillage de curage de mare, etc. qui leur permettent de mettre en œuvre leur formation pratique (manipulation d'outils, organisation de chantier). C'est l'occasion de les sensibiliser au dispositif Natura 2000, aux espèces et habitats naturels concernés, aux problématiques de gestion, de réglementation en jeu, par le contexte présenté en début de chantier, par les consignes données et par les observations faites pendant le chantier. Des formations plus spécifiques (action 42) peuvent être faite à ces étudiants en échange de ses interventions, d'autres jours que les chantiers.
Observations et recommandations	–
Calendrier de réalisation	Un par an en moyenne.
Coût estimé et nature des dépenses	Variable selon le thème et le format retenu.
Plan de financement	Union européenne, État, autres
Indicateurs de suivi	Nombre de chantiers écoles réalisés.

Site Natura 2000 Forêts, étangs et tourbières du Haut- Perche	Faire découvrir les habitats et les espèces d'intérêt communautaire au public scolaire
FR2500106	Action A.44G
Priorité	*
ODD	ODD3 Sensibiliser/communiquer sur la démarche Natura 2000 et les enjeux de la biodiversité associés
OO	OO.13C Former les publics scolaires et étudiants
Objectifs	Sensibiliser le public scolaire aux enjeux du site
Espèces cibles	Toutes
Habitats cibles	Toutes
Zone d'application	Tout le site
Acteurs concernés	Structure animatrice partenaires associés, établissement scolaire et d'enseignement supérieurs.
Modalité de réalisation	Animation du site, autres dispositifs
Principes	–
Observations et recommandations	<p>En dehors des formations professionnelles sur l'environnement, il convient de davantage sensibiliser le public scolaires (écoles, collèges, lycées) à la découverte des sites, des enjeux, et des actions Natura 2000.</p> <p>Cela peut aller d'un focus sur les espèces et habitats Natura 2000 lors d'animation scolaires consacrés à la biodiversité à une explication complète du dispositif, de ses enjeux et des actions menées, selon l'âge des élèves.</p> <p>Ce type d'animation peut être lié au programme scolaire ou s'inscrire dans les activités périscolaires. Il peut s'inscrire dans le cadre de programmes spécifiques développés par l'Education nationale et ses partenaires.</p>
Calendrier de réalisation	Selon les sollicitations.
Coût estimé et nature des dépenses	Variable selon le thème et le format retenu.
Plan de financement	Union européenne, État, autres
Indicateurs de suivi	Nombre d'animations réalisées

Site Natura 2000 Forêts, étangs et tourbières du Haut- Perche	Former les professionnels et les propriétaires
FR2500106	Action A.45C
Priorité	***
ODD	ODD3 Sensibiliser/communiquer sur la démarche Natura 2000 et les enjeux de la biodiversité associés
OO	OO.14C Former le public professionnel et les propriétaires
Objectifs	Sensibiliser les propriétaires, gestionnaires, locataires et prestataires aux enjeux du site
Espèces cibles	Toutes
Habitats cibles	Toutes
Zone d'application	Tout le site
Acteurs concernés	Structure animatrice, partenaires associés, structures conseils, entreprises de travaux agricoles et forestiers, propriétaires et gestionnaires.
Modalité de réalisation	Animation du site, autres dispositifs
Principes	<p>Il apparaît nécessaire de davantage travailler avec les propriétaires et gestionnaires des espaces concernés par le site afin de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les informer sur le site Natura 2000 ; - Échanger sur leurs problématiques ; - Les conseiller en partageant des retours d'expérience ; - Expliquer et prendre en compte la réglementation. <p>Cela peut faire l'objet de conférences-débat, de visites de site et de groupes de travail.</p> <p>Ce travail peut associer notamment les services de l'État en charge de la mise en œuvre de la réglementation, les structures conseils, les entreprises réalisant les travaux pour confronter les préoccupations de chacun.</p> <p>Il peut s'agir de formations organisées par le Parc ou de participation à des événements professionnels (séminaires, assemblée générale, voyage d'études etc.).</p>
Observations et recommandations	-
Calendrier de réalisation	Selon besoins et opportunités.
Coût estimé et nature des dépenses	Variable selon le thème et le format retenu.
Plan de financement	Union européenne, État, autres
Indicateurs de suivi	Nombre de formations réalisées

Site Natura 2000 Forêts, étangs et tourbières du Haut- Perche	Editer des outils spécifiques pour les professionnels et les propriétaires
FR2500106	Action A.46C
Priorité	**
ODD	ODD3 Sensibiliser/communiquer sur la démarche Natura 2000 et les enjeux de la biodiversité associés
OO	OO.14C Former le public professionnel et les propriétaires
Objectifs	Fournir aux propriétaires et gestionnaires des outils pour améliorer la prise en compte des enjeux du site dans leur gestion
Espèces cibles	Toutes
Habitats cibles	Toutes
Zone d'application	Tout le site
Acteurs concernés	Structure animatrice, partenaires associés, structures conseils, entreprises de travaux agricoles et forestiers, propriétaires et gestionnaires.
Modalité de réalisation	Animation du site, autres dispositifs
Principes	En complément des formations et interventions diverses auprès des propriétaires, gestionnaires et autres acteurs de la gestion des espaces naturels du site, il peut être utile de développer des outils pour mener ces formations, les prolonger ou plus largement informer les propriétaires. Il peut s'agir de plaquettes, de guides techniques, etc. Ses outils peuvent être spécifiques au site, s'inscrire dans des publications plus vaste (Perche, Orne, Normandie, etc.) ou être des contributions (encarts, articles) à des publications de partenaires ou des revues professionnelles.
Observations et recommandations	–
Calendrier de réalisation	Selon besoins et opportunités.
Coût estimé et nature des dépenses	Variable selon le thème et le format retenu.
Plan de financement	Union européenne, État, autres
Indicateurs de suivi	Nombre d'outils créés.

9.5 Fiches actions d'animation du site



Figure 65 : Comité de pilotage du 08/11/22 (crédits : PNRP)

Site Natura 2000 Forêts, étangs et tourbières du Haut- Perche	Réunir régulièrement le CoPil
FR2500106	Action A.47A
Priorité	***
ODD	ODD4 Animation générale du site Natura 2000 (concertation, contractualisation, veille et bilans)
OO	OO.15A Assurer la concertation sur le site
Objectifs	Assurer que la mise en œuvre du DocOb se fasse dans la concertation et la transparence, et que le comité de pilotage soit régulièrement informé sur les actions menées et puisse donner son avis.
Espèces cibles	Toutes.
Habitats cibles	Tous.
Zone d'application	Tout le site
Acteurs concernés	Structure animatrice et membres du CoPil
Modalité de réalisation	Animation du site.
Principes	<p>Le comité de pilotage (CoPil) constitue l'organe officiel de concertation et de débat propre à chaque site Natura 2000 en France. Créé par arrêté préfectoral, il est chargé d'encadrer l'élaboration du document d'objectifs (DocOb) puis d'en piloter la mise en œuvre, l'évaluation et d'en valider les éventuels ajustements nécessaires.</p> <p>La composition d'un CoPil est encadrée par le code de l'environnement, qui prévoit les membres suivants</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les représentants élus de toutes les collectivités concernées par un site Natura 2000 ; - Les conseillers départementaux des cantons concernés ; - Les représentants des chambres consulaires et des établissements publics concernés ; - Les représentants des organisations socio-professionnelles, d'usagers et d'associations de protection de la nature ; - Les représentants de l'État (préfet, services concernés, autorités militaires le cas échéant) ; - Des personnalités qualifiées, le cas échéant. <p>Pour les sites Natura 2000 terrestres, les représentants des collectivités sont invités à désigner parmi eux :</p> <ul style="list-style-type: none"> - La présidence du CoPil ; - La collectivité maîtresse d'ouvrage du site. <p>À défaut de candidature, ces deux missions sont assurées par l'État.</p>

	<p>Le CoPil est amené à se réunir régulièrement. Cette fréquence peut varier en fonction de l'actualité du site. Ces réunions de CoPil peuvent être complétées par des groupes de travail thématiques ou géographiques. C'est notamment le cas lors des phases d'élaboration ou de révision des DocOb, complétant ainsi le mode de gouvernance participatif.</p> <p>En dehors de la révision du DocOb, l'ordre du jour concerne généralement :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le bilan des actions réalisées depuis le dernier CoPil ; - Le programme de l'année à venir, - La présentation de points particuliers (évolution de la réglementation, recherche, évolution du dispositif, etc.) ; - Une éventuelle mise à jour du DocOb.
Observations et recommandations	-
Calendrier de réalisation	Un CoPil au moins tous les deux ans, modulable selon actualité (actions à présenter, révision du DocOb). Réunions plus restreintes selon le besoin.
Coût estimé et nature des dépenses	5 jours par CoPil ?
Plan de financement	Union européenne, État.
Indicateurs de suivi	Nombre de CoPil et réunions dérivées

Site Natura 2000 Forêts, étangs et tourbières du Haut- Perche	Associer partenaires, gestionnaires et propriétaires
FR2500106	Action A.48A
Priorité	**
ODD	ODD4 Animation générale du site Natura 2000 (concertation, contractualisation, veille et bilans)
OO	OO.15A Assurer la concertation sur le site
Objectifs	Assurer une concertation au-delà des membres du CoPil sur des projets et des thématiques particulières
Espèces cibles	Toutes.
Habitats cibles	Tous.
Zone d'application	Tout le site
Acteurs concernés	Structure animatrice, partenaires techniques, propriétaires et gestionnaires
Modalité de réalisation	Animation du site.
Principes	Au-delà de la concertation avec les membres du CoPil, quelle qu'en soit la configuration, il peut s'avérer nécessaire d'associer d'autres acteurs du territoire, tels que les propriétaires, les gestionnaires, des structures représentatives pour, par exemple : <ul style="list-style-type: none"> - Échanger sur les expériences et les problématiques partagées, - Former ces publics spécifiques au dispositif Natura 2000, - Étendre la concertation du CoPil pour des thématiques qui y sont peu représentées.
Observations et recommandations	-
Calendrier de réalisation	Selon les besoins
Coût estimé et nature des dépenses	Selon le temps agent nécessaire.
Plan de financement	Union européenne, État.
Indicateurs de suivi	Nombre de réunions réalisées

Site Natura 2000 Forêts, étangs et tourbières du Haut- Perche	Monter des contrats Natura 2000
FR2500106	Action A.49A
Priorité	***
ODD	ODD4 Animation générale du site Natura 2000 (concertation, contractualisation, veille et bilans)
OO	OO.16A Développer la contractualisation sur le site
Objectifs	Développer la gestion et la préservation du site par des contrats Natura 2000.
Espèces cibles	Toutes.
Habitats cibles	Tous.
Zone d'application	Tout le site
Acteurs concernés	Structure animatrice, partenaires techniques, propriétaires et gestionnaires
Modalité de réalisation	Animation du site.
Principes	Le contrat Natura 2000 est un outil essentiel pour atteindre les objectifs de réservation des habitats naturels et des espèces d'intérêt communautaire. Il nécessite d'abord un état des lieux, qui peut être en partie effectué dans le cadre d'études sur le site mais doit être complétés de relevés spécifiques sur les parcelles concernées pour comprendre leur fonctionnement et dimensionner le projet. Ensuite, un projet est défini en fonction des enjeux écologiques présents, centrés sur les espèces du DocOb mais en prenant en compte les autres enjeux, notamment pour ne pas nuire à des espèces protégées ou patrimoniales. Ce projet est concerté avec le propriétaire et le gestionnaire éventuel, puis déposé auprès du service compétent (Conseil régional à partir de 2023). Il s'appuie sur des cahiers des charges nationaux (voir ODD1).
Observations et recommandations	Associer les DDT pour lever les contraintes réglementaires éventuelle en amont.
Calendrier de réalisation	Selon les besoins
Coût estimé et nature des dépenses	Très variable selon le nombre et le type de contrats.
Plan de financement	Union européenne, État, autres.
Indicateurs de suivi	Nombre de contrats montés

Site Natura 2000 Forêts, étangs et tourbières du Haut- Perche	Monter des mesures agro-environnementales
FR2500106	Action A.50C
Priorité	**
ODD	ODD4 Animation générale du site Natura 2000 (concertation, contractualisation, veille et bilans)
OO	OO.16A Développer la contractualisation sur le site auprès des agriculteurs
Objectifs	Développer la gestion et la préservation du site par des contrats Natura 2000.
Espèces cibles	Toutes les espèces de milieux ouverts ou semi-ouverts
Habitats cibles	Tous les habitats ouverts et semi-ouverts liés à l'agriculture
Zone d'application	Zones agricoles du site
Acteurs concernés	Structure animatrice, partenaires techniques, exploitants agricoles
Modalité de réalisation	Animation du site.
Principes	<p>Les mesures agro-environnementales et climatiques sont des outils complémentaires aux contrats Natura 2000 pour les enjeux situés en zones agricoles : maintien et fauche tardive des prairies, entretien durable des éléments paysagers (haies, arbres isolés, mares), réduction des intrants, diversification des cultures, etc.</p> <p>Ces mesures sont réservées aux exploitants agricoles, et permettent notamment de maintenir des systèmes d'élevages qui valorisent l'herbe. Elles contribuent à maintenir les prairies et ainsi la biodiversité qui y est liée.</p>
Observations et recommandations	Le nombre d'engagements MAEC est limité par les enveloppes disponibles à l'échelle régionale, ce qui peut limiter le nombre de contrats (en quantité annuelle et en engagement possible dans le temps).
Calendrier de réalisation	Contingenté par les cosignes de la DRAAF et la consommation des crédits.
Coût estimé et nature des dépenses	Selon le nombre de contrats concernés, plus l'animation générale du PAEC.
Plan de financement	Union européenne, État, autres.
Indicateurs de suivi	Nombre de contrats engagés

Site Natura 2000 Forêts, étangs et tourbières du Haut- Perche	Promouvoir la Charte Natura 2000
FR2500106	Action A.51A
Priorité	*
ODD	ODD4 Animation générale du site Natura 2000 (concertation, contractualisation, veille et bilans)
OO	OO.16A Développer la signature de chartes Natura 2000
Objectifs	Développer la gestion et la préservation du site par des contrats Natura 2000.
Espèces cibles	Toutes
Habitats cibles	Tous
Zone d'application	Tout le site
Acteurs concernés	Structure animatrice, partenaires techniques, propriétaires, gestionnaires, exploitants agricoles
Modalité de réalisation	Animation du site.
Principes	<p>Bien que signée indépendamment, la charte Natura 2000 est un bon complément des contrats Natura 2000 en se focalisant sur la gestion et les bonnes pratiques n'occasionnant pas de surcoût. Elle permet aussi de garantir le suivi par l'animateur des parcelles engagées. Pour le signataire, il s'agit d'une reconnaissance d'une bonne gestion des milieux naturels qui ouvre le droit à des exonération de la taxe foncière sur le non bâti et sur les droits de mutation. L'engagement se fait à la parcelle et concerne les habitats naturels et espèces présents sur celle-ci.</p> <p>Les exonérations donnant lieu à un contrôle du respect des engagements, la charte Natura 2000 est un outil plus efficace qu'une simple convention à l'amiable entre un propriétaire et l'animateur du site.</p> <p>La charte du site Forêts, étangs et tourbières du Haut-Perche est commune avec le site Forêts et étangs du Perche.</p>
Observations et recommandations	Les exemptions fiscales auxquelles ouvre la signature d'une Charte Natura 2000 impliquant des pertes financières pour les communes, cet outil ne sera pleinement mobilisé que lorsque ce problème sera résolu.
Calendrier de réalisation	Selon les opportunités et le contexte national (compensation des exonérations).
Coût estimé et nature des dépenses	Selon le nombre de dossiers déposés.
Plan de financement	État, communes.
Indicateurs de suivi	Nombre de charte signées

Site Natura 2000 Forêts, étangs et tourbières du Haut- Perche	Mobiliser d'autres dispositifs de financement
FR2500106	Action A.52A
Priorité	**
ODD	ODD4 Animation générale du site Natura 2000 (concertation, contractualisation, veille et bilans)
OO	OO.16A Développer la contractualisation sur le site en dehors du dispositif Natura 2000
Objectifs	Développer la gestion et la préservation du site par des financements alternatifs à Natura 2000
Espèces cibles	Toutes
Habitats cibles	Tous
Zone d'application	Tout le site
Acteurs concernés	Structure animatrice, partenaires techniques, propriétaires, gestionnaires, exploitants agricoles
Modalité de réalisation	Animation du site.
Principes	<p>Les financements Natura 2000, pour l'animation mais surtout pour le financement des actions de gestion. Les financements peuvent aider notamment à :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Financer des budgets plus coûteux ou au contraire de très petits projets (sous le seuil des contrats) ; - À éviter la nécessité d'avance par les propriétaires ; - À éviter les 20 % d'autofinancement pour les porteurs publics sur certaines mesures ; - À financer des projets qui ne seraient pas prévus par les mesures Natura 2000 ou dans une période sans contrats Natura 2000. <p>Les financements peuvent être :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Du mécénat privé, - Des appels à projets (OFB, agences de l'eau, collectivités territoriales, fonds européens (LEADER, LIFE, etc.) ; - Des financements dans le cadre d'autres espaces naturels (Espaces naturels sensibles du Conseil départemental, réserve naturelle régionale, etc.) ; - Des projets dans le cadre de plans nationaux d'action ; - Des crédits publics spécifiques ; - Etc. <p>Le travail consiste à rechercher les solutions alternatives aux crédits Natura 2000, à vérifier leur éligibilité, à déposer les dossiers de subvention, à réaliser les actions prévues et à en rendre compte.</p>
Observations et recommandations	En dehors des contrats Natura 200, les travaux écologiques peuvent être soumis à évaluation des incidences Natura 2000.

	Certains financements peuvent être non éligibles en site Natura 2000 ou bien utilisés en dernier ressort si un contrat Natura 2000 n'est pas mobilisable.
Calendrier de réalisation	Selon les opportunités.
Coût estimé et nature des dépenses	Selon le temps agents mobilisé.
Plan de financement	État, agences nationales, collectivités territoriales, mécénat privé, fonds européens, etc.
Indicateurs de suivi	Nombre de projets

Site Natura 2000 Forêts, étangs et tourbières du Haut- Perche	Accompagner les évaluations des incidences Natura 2000
FR2500106	Action A.53A
Priorité	**
ODD	ODD4 Animation générale du site Natura 2000 (concertation, contractualisation, veille et bilans)
OO	OO.17A Assurer la prise en compte des enjeux du site
Objectifs	Aider à la préservation des espèces et habitats du site dans le cadre des évaluations des incidences Natura 2000
Espèces cibles	Toutes
Habitats cibles	Tous
Zone d'application	Tout le site
Acteurs concernés	Structure animatrice, partenaires techniques, services instructeurs, porteurs de projets
Modalité de réalisation	Animation du site.
Principes	<p>L'évaluation de incidences est le principal volet de protection de Natura 2000.</p> <p>Les évaluations des incidences sont de deux types :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les évaluations simplifiées pour les petits projets (extension de maison). Dans ce cas, le porteur de projet remplit un formulaire, avec l'aide de la structure animatrice qui fournira notamment les informations concernant les espèces et habitats d'intérêt communautaire du site potentiellement concernés et la manière dont ils peuvent être impactés du projet ; - Les évaluations complètes pour les projets d'importance (document d'urbanisme, zone artisanale, route), pour lesquels le porteur de projet missionne un bureau d'étude en charge de l'ensemble des procédures environnementales concernées par le projet. Dans ce cas, la structure animatrice fournit les données disponibles et attire l'attention sur des enjeux importants au début de la procédure. Il peut être sollicité pour donner un avis sur le dossier lors de la concertation de la procédure. <p>Les services de l'État sont en charge de l'instruction des évaluations des incidences Natura 2000.</p>

Observations et recommandations	Pour prendre correctement en compte les impacts potentiels des projets, il est nécessaire de disposer d'une bonne description de ceux-ci, de données sur les habitats et espèces situés à proximité du projet et de compétences naturalistes permettant une bonne analyse de l'incidence du projet sur le site.
Calendrier de réalisation	Selon les sollicitations.
Coût estimé et nature des dépenses	Selon le temps agents mobilisé, en association avec l'animation du site Forêts, et étangs du Perche. Quelques dossiers par an.
Plan de financement	État, agences nationales, collectivités territoriales, mécénat privé, fonds européens, etc.
Indicateurs de suivi	Nombre de projets traités

Site Natura 2000 Forêts, étangs et tourbières du Haut- Perche	Contribuer à la prise en compte des enjeux du site dans les programmes, documents de gestion et projets
FR2500106	Action A.54A
Priorité	**
ODD	ODD4 Animation générale du site Natura 2000 (concertation, contractualisation, veille et bilans)
OO	OO.17A Assurer la prise en compte des enjeux du site
Objectifs	Aider à la préservation des espèces et habitats du site en dehors des évaluations des incidences Natura 2000
Espèces cibles	Toutes
Habitats cibles	Tous
Zone d'application	Tout le site et abords
Acteurs concernés	Structure animatrice, partenaires techniques, services instructeurs, porteurs de projets.
Modalité de réalisation	Animation du site.
Principes	<p>Les services de l'État sollicitent parfois directement la structure animatrice pour évaluer les enjeux d'un projet sur la préservation.</p> <p>En dehors de la procédure d'évaluation des incidences Natura 2000, les porteurs de projets sollicitent aussi parfois la structure animatrice pour des conseils.</p> <p>A noter que dans le cadre des études des habitats et espèces d'intérêt communautaire, des préconisations sont formulées pour les préserver dans le cadre de la gestion des propriétés.</p>
Observations et recommandations	Pour prendre correctement en compte les impacts potentiels des projets, il est nécessaire de disposer d'une bonne description de ceux-ci, de données sur les habitats et espèces situés à proximité du projet et de compétences naturalistes permettant une bonne analyse de l'incidence du projet sur le site.
Calendrier de réalisation	Selon les sollicitations.
Coût estimé et nature des dépenses	Variable selon les sollicitations.
Plan de financement	État, agences nationales, collectivités territoriales, mécénat privé, fonds européens, etc.
Indicateurs de suivi	Nombre de projets traités

Site Natura 2000 Forêts, étangs et tourbières du Haut- Perche	Assurer le suivi administratif et financier des demandes de subventions
FR2500106	Action A.55A
Priorité	***
ODD	ODD4 Animation générale du site Natura 2000 (concertation, contractualisation, veille et bilans)
OO	OO.18A Assurer le suivi administratif et financier de l'animation du site
Objectifs	Préparer les demandes de subvention et rendre de leur exécution
Espèces cibles	Toutes
Habitats cibles	Tous
Zone d'application	Tout le site
Acteurs concernés	Structure animatrice, gestionnaires des fonds Natura 2000
Modalité de réalisation	Animation du site.
Principes	L'animation du site fait l'objet de conventions financières annuelles, voire bisannuelles, pour financer temps agents, frais de structure, frais professionnels et achats et prestations extérieurs. Ces conventions financières concernent l'animation des 5 sites normands animés par le Parc et une partie des MAEC du Perche ornais.
Observations et recommandations	Le volet administratif et financier demande beaucoup de temps pour la préparation des demandes de subventions et surtout pour les demandes de soldes, notamment le suivi du temps agents.
Calendrier de réalisation	Tous les ans.
Coût estimé et nature des dépenses	Selon le temps agent dédié principalement, qui est proportionnel au montant de la convention financière.
Plan de financement	État, Europe, Région.
Indicateurs de suivi	Bilan d'animation annuel.

Site Natura 2000 Forêts, étangs et tourbières du Haut- Perche	Renseigner SIN2
FR2500106	Action A.56A
Priorité	**
ODD	ODD4 Animation générale du site Natura 2000 (concertation, contractualisation, veille et bilans)
OO	OO.18A Assurer le suivi administratif et financier de l'animation du site
Objectifs	Assurer le suivi de l'animation du site et la transmission de données à l'État de l'Union européenne
Espèces cibles	Toutes
Habitats cibles	Tous
Zone d'application	Tout le site
Acteurs concernés	Structure animatrice, gestionnaires des fonds Natura 2000
Modalité de réalisation	Animation du site.
Principes	SIN2 (système d'information Natura 2000) est un logiciel national dédié à l'information sur les sites Natura 2000 (DocOb), leur animation (études, contrats, chartes), le suivi des espèces (évolution des listes et de l'état de conservation) et donc, de manière générale, les moyens mis en œuvre et les résultats obtenus pour le dispositif Natura 2000. Le logiciel bien renseigné peut aider à faire les bilans d'animations annuel de convention et le bilan général lors de la révision de DocOb.
Observations et recommandations	–
Calendrier de réalisation	Tous les ans.
Coût estimé et nature des dépenses	Quelques jours par an.
Plan de financement	État, Europe, Région.
Indicateurs de suivi	Complétude du suivi du site.

Site Natura 2000 Forêts, étangs et tourbières du Haut- Perche	Recenser les secteurs susceptibles d'intégrer le site
FR2500106	Action A.57A
Priorité	*
ODD	ODD4 Animation générale du site Natura 2000 (concertation, contractualisation, veille et bilans)
OO	OO.19A Etudier une modification du périmètre
Objectifs	Permettre une gestion rationnelle du site et préserver des espèces et habitats naturels à fort enjeux actuellement situés en dehors du site
Espèces cibles	Toutes
Habitats cibles	Tous
Zone d'application	Tout le site plus abords et zones similaires.
Acteurs concernés	Structure animatrice, gestionnaires des fonds Natura 2000, partenaires techniques
Modalité de réalisation	Animation du site.
Principes	<p>Le périmètre a été défini vers 1991 et n'a pas été modifié depuis. Il apparaît que des prospections des différents acteurs de la biodiversité sur le secteur révèlent des enjeux du même type en dehors du site, par exemple des zones tourbeuses.</p> <p>Certaines espèces, comme les chauves-souris, n'ont qu'une petite partie des milieux nécessaires à leur cycle de vie protégée par le site. Ainsi, il paraît nécessaire de recenser les secteurs intéressants pour intégrer le site afin d'améliorer leur préservation sur le territoire.</p> <p>Cette mesure concernera prioritairement les habitats et espèces à fort enjeux, surtout s'il s'agit de zones non adjacentes au périmètre existant. Elle consistera à recenser les données existantes sur ces habitats et espèces et à les compléter par des prospections sur le terrain.</p>
Observations et recommandations	-
Calendrier de réalisation	Selon les besoins.
Coût estimé et nature des dépenses	Selon l'ampleur des zones à étudier.
Plan de financement	État, Europe, Région.
Indicateurs de suivi	Surface étudiée.

Site Natura 2000 Forêts, étangs et tourbières du Haut- Perche	Assurer une forte concertation en amont d'une présentation de modification du périmètre en CoPil
FR2500106	Action A.58A
Priorité	*
ODD	ODD4 Animation générale du site Natura 2000 (concertation, contractualisation, veille et bilans)
OO	OO.19A Etudier une modification du périmètre
Objectifs	Permettre qu'une éventuelle extension du site se fasse de manière consensuelle avec les propriétaires, usagers et collectivités territoriales
Espèces cibles	Toutes
Habitats cibles	Tous
Zone d'application	Tout le site plus abords et zones similaires.
Acteurs concernés	Structure animatrice, gestionnaires des fonds Natura 2000, partenaires techniques
Modalité de réalisation	Animation du site.
Principes	Si les prospections confirment l'intérêt d'étendre le site pour préserver des espèces et habitats naturels particulièrement rares ou menacés situés en dehors du site, ou améliorer sa gestion, une importante concertation en amont d'une présentation en CoPil sera nécessaire. Il s'agira de rencontres directes et de réunions d'information pour expliquer ce qu'est Natura 2000, les bénéfices et contraintes liées au classement, et les motivations à faire évoluer le périmètre.
Observations et recommandations	-
Calendrier de réalisation	Selon les besoins.
Coût estimé et nature des dépenses	Temps agent variable selon l'ampleur de la modification.
Plan de financement	État, Europe, Région.
Indicateurs de suivi	Nombre de réunions.

9.6 Cahiers des charges des actions de gestion

9.6.1 Mesures forestières mobilisées

- F01i : création ou rétablissement de clairières ou de landes
- F02i : création ou rétablissement de mares ou étangs forestiers
- F06i : chantier d'entretien et de restauration des ripisylves, de la végétation des berges et enlèvement raisonné des embâcles
- F09i : prise en charge de certains surcoûts d'investissement visant à réduire l'impact des dessertes en forêt
- F10i : mise en défens de types d'habitat d'intérêt communautaire
- F11 : chantiers d'élimination ou de limitation d'une espèce indésirable
- F12i : dispositif favorisant le développement de bois sénescents
- F13i : opérations innovantes au profit d'espèces ou d'habitats
- F14i : investissements visant à informer les usagers de la forêt
- F16 : prise en charge du surcoût lié à la mise en œuvre d'un débardage alternatif
- F17i : travaux d'aménagement de lisière étagée

Les cahiers des charges qui suivent sont basés sur les cahiers des charges nationaux tels que présentés dans le « Guide relatif à la gestion des sites Natura 2000 majoritairement terrestres » de 2019, avec des ajouts locaux et, pour le cahier des charges de la mesure F12i, l'intégration des éléments de l'arrêté préfectoral du 6 août 2018 « relatif à la définition de barèmes forfaitaires pour des actions mises en œuvres dans le cadre de contrats Natura 2000 ni agricoles ni forestiers et de contrats forestiers ».

Action contractuelle 2022	F0ii	Création ou rétablissement de clairières ou de landes
Actions du DocOb s'y référant	A.8G	Créer et restaurer et entretenir les landes intra forestières
Objectifs de l'action	<p>L'action concerne la création ou le rétablissement de clairières ou de landes dans les peuplements forestiers au profit des espèces ou habitats ayant justifié la désignation d'un site, ainsi que les travaux permettant le maintien de leur fonctionnalité écologique.</p> <p>Cette action peut également concerner la gestion des forêts dunaires, et plus généralement les espaces non forestiers à forte valeur patrimoniale (tourbières...) qu'il faut protéger de la reconquête forestière.</p> <p>La création ou le rétablissement de clairières contribue au maintien de certaines espèces végétales ainsi que de plusieurs espèces d'oiseaux comme l'Engoulevent et le Circaète jean-le-blanc dans les landes. Les chiroptères peuvent également être favorisés par la mise en place d'un réseau de clairières du fait de la présence d'insectes.</p>	
Conditions particulières d'éligibilité	<p>Les espaces ouverts peuvent faire l'objet de travaux ponctuels afin de lutter contre leur fermeture dès lors qu'ils jouent un rôle dans la conservation de l'espèce ou de l'habitat considéré.</p> <p>Les clairières (et autres espaces ouverts) à maintenir ou à créer doivent avoir une superficie maximale de 1500 m². Le DOCOB, ou le groupe de travail régional lors de l'élaboration des barèmes peuvent utilement définir la surface minimale éligible pour une clairière.</p>	
Actions complémentaires	F14i	
Engagements non rémunérés	<ul style="list-style-type: none"> - Tenue d'un cahier d'enregistrement des interventions (dans le cadre des travaux en régie) - Le bénéficiaire s'engage à ne pas installer d'agrainoir, de dépôt de goudron de Norvège, pierres à sel et autres substances destinées à attirer les grands animaux en périphérie proche (50 m) des espaces dégagés dans le cadre du contrat. - Le bénéficiaire s'engage à permettre le suivi par la structure animatrice, ou ses mandataires, de la faune et de la flore sur l'emprise du contrat pendant les 5 ans suivant la fin des travaux. Il sera prévenu des modalités de passage et des résultats des inventaires. 	
Engagements rémunérés	<ul style="list-style-type: none"> - Coupe d'arbres, abattage des végétaux ligneux ; - Enlèvement et transfert des produits de coupe vers un lieu de stockage. Le procédé de débardage sera choisi pour être le moins perturbant possible pour les habitats et espèces visés par le contrat ; - Dévitalisation par annellation ; - Débroussaillage, fauche, broyage ; - Nettoyage du sol ; - Elimination de la végétation envahissante ; - Etudes et frais d'expert - Toute autre opération concourant à l'atteinte des objectifs de l'action est éligible sur avis du service instructeur 	

Points de contrôle minima associés	<ul style="list-style-type: none"> - Existence et tenue du cahier d'enregistrement des interventions (dans le cadre de travaux réalisés en régie) - Réalisation effective par comparaison des engagements du cahier des charges et du plan de localisation avec les travaux réalisés - Vérification des factures ou des pièces de valeur probante équivalente (sauf quand un barème réglementé régional est en vigueur)
------------------------------------	--

Action contractuelle 2022	F02i	Création ou rétablissement de mares ou d'étangs forestiers
Actions du DocOb s'y référant	A.18G	Entretien et compléter le réseau de mares
Objectifs de l'action	<p>L'action concerne le rétablissement ou la création de mares ou d'étangs forestiers au profit des espèces ou habitats ayant justifié la désignation d'un site, ainsi que les travaux permettant le maintien de leur fonctionnalité écologique. Par fonctionnalité écologique, on entend la fonctionnalité écosystémique d'une mare (ou d'un étang) en elle-même ou son insertion dans un réseau de mares (ou d'étangs) cohérent pour une population d'espèce.</p> <p>Les travaux pour le rétablissement des mares (ou des étangs) peuvent viser des habitats des eaux douces dormantes ou les espèces d'intérêt communautaire dépendantes de l'existence des mares (ou des étangs). Cette action permet de maintenir ou de développer un maillage de mares (ou d'étangs) compatible avec des échanges intra-populationnels (quelques centaines de mètres entre deux mares (ou étangs) proches) des espèces dépendantes des mares (triton crêté, discoglosse sarde) ou d'autres milieux équivalents (sonneur à ventre jaune).</p>	
Conditions particulières d'éligibilité	<p>L'action vise la création ou le rétablissement de mares ou d'étangs ou les travaux ponctuels sur une mare ou un étang. Il est cependant rappelé que d'une manière générale la création pure d'habitats n'est pas une priorité.</p> <p>Lors de la définition des travaux, le bénéficiaire veillera à l'atteinte des objectifs locaux de rétablissement du bon état écologique des eaux dans le respect des documents de planification de la politique de l'eau. A ce titre, la mare (ou l'étang) ne doit pas être en communication avec un ruisseau, et chacune des mares doit être d'une taille inférieure à 1000 m². La présence d'eau permanente peut être exigée dans le cahier des charges en fonction des conditions géologiques et climatiques locales, des espèces ou habitats considérés et des modalités de contrôle prévues.</p>	
Actions complémentaires	<ul style="list-style-type: none"> - Cette action peut être associée à l'action F14i. 	
Engagements non rémunérés	<ul style="list-style-type: none"> - Période d'autorisation des travaux (hors période de reproduction des batraciens) - Ne pas entreposer de sel à proximité de la mare ou de l'étang - Interdiction d'utilisation de procédés chimiques en cas de lutte contre les nuisibles - Tenue d'un cahier d'enregistrement des interventions (dans le cadre des travaux en régie) - Le bénéficiaire s'engage également à éviter des opérations de coupes pouvant être préjudiciables au maintien de la mare (ou de l'étang) (coupe à blanc à proximité), en maintenant des arbres en quantité suffisante autour de celle-ci. - Le bénéficiaire s'engage à permettre le suivi par la structure animatrice ou ses mandataires de la faune et de la flore sur l'emprise du contrat pendant les 5 ans suivant la fin des travaux. Il sera prévenu des modalités de passage et des résultats des inventaires. 	

Engagements rémunérés	<ul style="list-style-type: none"> - Coupe d'arbres, abattage des végétaux ligneux ; - Profilage des berges en pente douce - Désenvasement, curage et gestion des produits de curage - Colmatage - Débroussaillage et dégagement des abords - Faucardage de la végétation aquatique - Végétalisation (avec des espèces indigènes) - Entretiens nécessaires au bon fonctionnement de la mare ou de l'étang - Enlèvement manuel des végétaux ligneux (interdiction de traitement chimique) - Dévitalisation par annellation - Exportation des végétaux ligneux et des déblais à une distance minimale de 20m, dans le cas de milieux particulièrement fragiles - Etudes et frais d'expert - Toute autre opération concourant à l'atteinte des objectifs de l'action est éligible sur avis du service instructeur
Points de contrôle minima associés	<ul style="list-style-type: none"> - Existence et tenue du cahier d'enregistrement des interventions (dans le cadre de travaux réalisés en régie) - Réalisation effective par comparaison des engagements du cahier des charges avec l'état de la mare ou de l'étang - Vérification des factures ou des pièces de valeur probante équivalente (sauf quand un barème réglementé régional est en vigueur)

Action contractuelle 2022	F05i	Travaux de marquage, d'abattage ou de taille sans enjeu de production
Actions du DocOb s'y référant	A.30G	Préserver, entretenir et restaurer le réseau bocager
Objectifs de l'action	<p>Cette action concerne les travaux de marquage, d'abattage ou de taille sans enjeu de production, c'est-à-dire dans le but d'améliorer le statut de conservation des espèces ayant justifié la désignation d'un site.</p> <p>Elle concerne les activités d'éclaircie ou de nettoiemnts au profit de certaines espèces végétales de l'annexe 2 de la directive habitat ou d'habitats d'espèces pour des espèces animales d'intérêt communautaire. On associe à cette action la taille en têtard ou l'émondage de certains arbres dans les zones concernées par certaines espèces comme <i>Osmoderma eremita</i>, <i>Cerambix cerdo</i> ou <i>Rosalia alpina</i> (en plaine pour les saules, les frênes, les peupliers ou encore les chênes).</p>	
Conditions particulières d'éligibilité	Aucune.	
Actions complémentaires	Cette action peut être associée à l'action F14i.	
Engagements non rémunérés	<ul style="list-style-type: none"> - Tenue d'un cahier d'enregistrement des interventions (dans le cadre des travaux en régie) - Dans le cas des espèces les plus sensibles au dérangement d'origine anthropique, notamment les tétraonidés, le bénéficiaire s'engage à ne mettre en place aucun dispositif attractif pour le public (sentier de randonnée, piste de ski...) et à ne pas donner son accord pour une telle mise en place dans l'aire concernée par l'espèce. - Le bénéficiaire s'engage à permettre le suivi par la structure animatrice ou ses mandataires de la faune et de la flore sur l'emprise du contrat pendant les 5 ans suivant la fin des travaux. Il sera prévenu des modalités de passage et des résultats des inventaires. 	
Engagements rémunérés	<ul style="list-style-type: none"> - Enlèvement et transfert des produits de coupe vers un lieu de stockage sûr (le procédé de débardage sera choisi pour être le moins perturbant possible pour les habitats et espèces visés par le contrat) - Dévitalisation par annellation ; - Débroussaillage, fauche, broyage ; - Nettoyage éventuel du sol ; - Elimination de la végétation envahissante ; - Emondage, taille en têtard, mais aussi tailles de formation pour favoriser la nidification ; - Etudes et frais d'expert - Toute autre opération concourant à l'atteinte des objectifs de l'action est éligible sur avis du service instructeur 	
Points de contrôle minima associés	<ul style="list-style-type: none"> - Existence et tenue du cahier d'enregistrement des interventions (dans le cadre de travaux réalisés en régie) 	

	<ul style="list-style-type: none">- Réalisation effective par comparaison des engagements du cahier des charges et du plan de localisation avec les aménagements réalisés- Vérification des factures ou des pièces de valeur probante équivalente (sauf quand un barème réglementé régional est en vigueur)
--	--

Action contractuelle 2022	F06i	Chantier d'entretien et de restauration des ripisylves, de la végétation des berges et enlèvement raisonné des embâcles – contexte productif ou non
Actions du DocOb s'y référant	A.15G A.20G	Assurer un équilibre entre végétations herbacées et ligneuses sur les berges des étangs Gérer de manière raisonnée les ripisylves
Objectifs de l'action	<p>L'action concerne les investissements pour la réhabilitation ou la recréation de ripisylves et de forêts alluviales dans le but d'améliorer le statut de conservation des espèces des directives communautaires ou la représentativité et la naturalité des habitats de la directive, y compris des investissements mineurs dans le domaine hydraulique, indispensables pour atteindre l'objectif recherché.</p> <p>Il s'agit d'améliorer les boisements en place ou de constituer des boisements feuillus au bénéfice des espèces et habitats visés par l'action. L'action est particulièrement adaptée pour reconstituer des boisements ou des corridors cohérents à partir d'éléments fractionnés.</p>	
Conditions particulières d'éligibilité	<p>Il est rappelé les dispositions précisées au 3.1.2.3.1, à savoir qu'il convient de privilégier des interventions collectives à l'échelle des cours d'eau s'intégrant dans les documents de planification locale de la politique de l'eau et de recourir aux financements développés à cette fin dans les programmes d'interventions des agences de l'eau et des collectivités territoriales.</p> <p>Lorsque, pour la pérennité d'un habitat ou d'une espèce déterminée, il est nécessaire de réaliser des coupes destinées à éclairer le milieu, ces actions sont finançables, ainsi que les menus travaux permettant d'accompagner le renouvellement du peuplement.</p> <p>Dans le cas de travaux annexes de restauration du fonctionnement hydraulique, les opérations sont éligibles tant que les coûts correspondants ne dépassent pas un seuil défini au niveau régional, qui doit être au maximum 1/3 du devis global.</p> <p>Dans les situations où il y a un besoin de restauration fort à l'échelle nationale pour l'espèce ou l'habitat considéré, les plantations peuvent être réalisées en dernier recours, c'est-à-dire si les espèces forestières présentes n'ont pas de dynamique de régénération spontanée avérée après un délai précisé dans le DOCOB et qui sera au minimum de 5 ans après l'ouverture du peuplement (ce qui peut nécessiter un avenant ou un nouveau contrat).</p> <p>Pour ces plantations, la liste des essences arborées acceptées (notamment les essences possibles en situation monospécifique comme l'aulne, par exemple), ainsi que les modalités de plantation (apports ponctuels ou en plein), les densités initiales et finales sont fixées au niveau régional.</p>	
Actions complémentaires	Cette action peut être associée à l'action F14i.	
Engagements non rémunérés	<ul style="list-style-type: none"> - Interdiction de paillage plastique - Utilisation de matériel n'éclatant pas les branches 	

	<ul style="list-style-type: none"> - Absence de traitement phytosanitaire, sauf traitement localisé conforme à un arrêté préfectoral de lutte contre certains nuisibles (cas des chenilles) - Le bénéficiaire prend l'engagement de préserver les arbustes du sous-bois et de ne pas couper les lianes (hormis celles qui grimpent sur de jeunes plants sélectionnés pour l'avenir). - Tenue d'un cahier d'enregistrement des interventions (dans le cadre des travaux en régie) - Le bénéficiaire s'engage à permettre le suivi par la structure animatrice ou ses mandataires de la faune et de la flore sur l'emprise du contrat pendant les 5 ans suivant la fin des travaux. Il sera prévenu des modalités de passage et des résultats des inventaires.
Engagements rémunérés	<ul style="list-style-type: none"> - Structuration du peuplement (La structuration des peuplements peut être réalisée selon les modalités de l'action correspondante, action F15i) - Ouverture à proximité du cours d'eau : - Coupe de bois (hors contexte productif) - Dévitalisation par annellation - Débroussaillage, fauche gyrobroyage avec exportation des produits de la coupe - Préparation du sol nécessaire à la régénération - Précautions particulières liées au milieu lorsqu'elles sont nécessaires : - Brûlage (dans la mesure où les rémanents sont trop volumineux pour leur maintien et leur dispersion au sol et où le brûlage s'effectue sur les places spécialement aménagées. Toute utilisation d'huiles ou de pneus pour les mises à feu est proscrite.) - Enlèvement et le transfert des produits de coupe vers un lieu de stockage (hors contexte productif). Le procédé de débardage sera choisi pour être le moins perturbant possible pour les habitats et espèces visés par le contrat. - Reconstitution du peuplement de bord de cours d'eau : - Plantation, bouturage - Dégagements - Protections individuelles - Enlèvement manuel ou mécanique des embâcles et exportation des produits - Travaux annexes de restauration du fonctionnement hydrique (ex : comblement de drain, ...) - Etudes et frais d'expert - Toute autre opération concourant
Points de contrôle minima associés	<ul style="list-style-type: none"> - Existence et tenue du cahier d'enregistrement des interventions (dans le cadre de travaux réalisés en régie) - Réalisation effective par comparaison des engagements du cahier des charges et du plan de localisation avec les travaux réalisés

	<ul style="list-style-type: none">- Vérification des factures ou des pièces de valeur probante équivalente (sauf quand un barème réglementé régional est en vigueur)
--	--

Action contractuelle 2022	F09i	Prise en charge de certains surcoûts d'investissement visant à réduire l'impact des dessertes en forêt
Actions du DocOb s'y référant	A4 A21 A31	Améliorer les techniques sylvicoles pour limiter l'impact des travaux forestiers Préserver le fond des cours d'eau Compléter les actions sur les habitats d'espèces par des mesures spécifiques
Objectifs de l'action	<p>L'action concerne la prise en charge de certains surcoûts d'investissement visant à réduire l'impact des dessertes en forêt non soumises à évaluation des incidences, telle que prévue dans les articles R414-19 et suivants, sur les habitats et espèces d'intérêt communautaire.</p> <p>Ces actions sont liées à la maîtrise de la fréquentation (randonnées, cheval, etc.) dans les zones hébergeant des espèces d'intérêt communautaire sensibles au dérangement, notamment en période de reproduction. C'est particulièrement vrai pour certaines espèces à grand territoire pour lesquelles une mise en défens par clôture (action F10) ne serait pas adaptée. Tous les types de dessertes sont visés : piétonne, véhicule, cheval, etc.</p> <p>La mise en place d'ouvrages de franchissement temporaires ou permanents peut également être pris en charge dans le cadre de cette action.</p> <p>Concernant la voirie forestière (voies accessibles aux grumiers ou aux véhicules légers) cette action ne prend en charge que les éventuelles modifications d'un tracé préexistant et non la création de piste ou de route en tant que telle.</p>	
Conditions particulières d'éligibilité	<p>L'analyse de la desserte, de son impact et de son éventuelle modification ne doit pas uniquement être faite au niveau du site considéré mais aussi de manière plus globale au niveau constituant un massif cohérent.</p> <p>Il faut rappeler que les opérations rendues obligatoires, notamment par la loi sur l'eau, ne peuvent pas être éligibles.</p>	
Actions complémentaires	Cette action peut être associée à l'action F14i.	
Engagements non rémunérés	<ul style="list-style-type: none"> - Tenue d'un cahier d'enregistrement des interventions (dans le cadre des travaux en régie) - Le bénéficiaire s'engage à assurer l'entretien du kit afin de pouvoir les utiliser plusieurs années de suite (nettoyage, stockage à l'abri) et de les utiliser correctement selon les préconisations du fabricant. - Le bénéficiaire s'engage à permettre le suivi par la structure animatrice ou ses mandataires de la faune et de la flore sur l'emprise du contrat pendant les 5 ans suivant la fin des travaux. Il sera prévenu des modalités de passage et des résultats des inventaires. 	
Engagements rémunérés	<ul style="list-style-type: none"> - Allongement de parcours normaux d'une voirie existante ; - Mise en place d'obstacles appropriés pour limiter la fréquentation (pose de barrière, de grumes, plantation d'épineux indigènes...) ; 	

	<ul style="list-style-type: none"> - Mise en place de dispositifs anti-érosifs ; - Changement de substrat - Mise en place d'ouvrages temporaires de franchissement (gué de rondins, busage temporaire, poutrelles démontables...) ; - Mise en place d'ouvrages de franchissement permanents en accompagnement du détournement d'un parcours existant ou en remplacement d'un franchissement temporaire ; - Etudes et frais d'expert - Toute autre opération concourant à l'atteinte des objectifs de l'action est éligible sur avis du service instructeur
Points de contrôle minima associés	<ul style="list-style-type: none"> - Existence et tenue du cahier d'enregistrement des interventions (dans le cadre de travaux réalisés en régie) - Réalisation effective par comparaison des engagements du cahier des charges et du plan de localisation avec les travaux réalisés - Vérification des factures ou des pièces de valeur probante équivalente (sauf quand un barème réglementé régional est en vigueur)

Action contractuelle 2022	F10i	Mise en défens de types d'habitat d'intérêt communautaire
Actions du DocOb s'y référant	A.3IG	Compléter les actions sur les habitats d'espèces par des mesures spécifiques
Objectifs de l'action	<p>L'action concerne la mise en défens permanente ou temporaire d'habitats d'intérêt communautaire dont la structure est fragile, ou d'espèces d'intérêt communautaire sensibles à l'abrutissement ou au piétinement. Elle est liée à la maîtrise de la fréquentation ou de la pression des ongulés (randonneurs, chevaux, chèvres, grand gibier ...) dans les zones hébergeant des types d'habitats ou des espèces d'intérêt communautaire très sensibles au piétinement, à l'érosion, à l'abrutissement ou aux risques inhérents à la divagation des troupeaux, ainsi qu'aux dégradations (dépôts d'ordures entraînant une eutrophisation).</p> <p>Cette action peut également permettre de préserver des espaces au profit d'espèces sensibles au dérangement comme par exemple le balbuzard pêcheur pendant sa période de nidification.</p> <p>Il faut cependant souligner qu'il peut s'agir d'une action coûteuse : c'est donc une action à ne mobiliser que dans des situations réellement préoccupantes.</p> <p>Enfin, l'aménagement d'accès existants et créant des impacts négatifs peut être envisagé à partir du moment où il ne s'agit pas simplement d'un moyen pour mettre en place l'ouverture au public.</p>	
Conditions particulières d'éligibilité	L'aménagement des accès n'est pas éligible dans le but d'ouvrir un site au public.	
Actions complémentaires	Cette action peut être associée à l'action F14i. Cette action est complémentaire de l'action F09i sur les dessertes forestières (détournement des sentiers, renforcement des barrières, mise en place d'obstacles appropriés) et de l'action F14i (pose de panneaux d'interdiction de passage).	
Engagements non rémunérés	<ul style="list-style-type: none"> - Si les opérations prévues impliquent la pose de poteaux creux, ceux-ci doivent être obturés en haut - Tenue d'un cahier d'enregistrement des interventions (dans le cadre des travaux en régie) - Le bénéficiaire s'engage à permettre le suivi par la structure animatrice ou ses mandataires de la faune et de la flore sur l'emprise du contrat pendant les 5 ans suivant la fin des travaux. Il sera prévenu des modalités de passage et des résultats des inventaires. 	
Engagements rémunérés	<ul style="list-style-type: none"> - Fourniture de poteaux et de grillage, ou de clôture ; - Pose, dépose saisonnière ou au terme du contrat s'il y a lieu ; - Rebouchage des trous laissés par les poteaux lors de la dépose de clôtures ; - Remplacement ou la réparation du matériel en cas de dégradation ; - Création de fossés et/ou de talus interdisant l'accès (notamment motorisé) ; 	

	<ul style="list-style-type: none"> - Création de linéaires de végétation écran par plantation d'essences indigènes ; - Etudes et frais d'expert - Toute autre opération concourant à l'atteinte des objectifs de l'action est éligible sur avis du service instructeur
Points de contrôle minima associés	<ul style="list-style-type: none"> - Existence et tenue du cahier d'enregistrement des interventions (dans le cadre de travaux réalisés en régie) - Réalisation effective par comparaison des engagements du cahier des charges et du plan de localisation avec les travaux réalisés - Vérification des factures ou des pièces de valeur probante équivalente (sauf quand un barème réglementé régional est en vigueur)

Action contractuelle 2022	FII	Chantiers d'élimination ou de limitation d'une espèce indésirable
Actions du DocOb s'y référant	A.33G	Lutter contre les espèces exotiques envahissantes
Objectifs de l'action	<p>Le caractère indésirable des espèces n'est pas défini dans le cadre de la circulaire mais de façon locale par rapport à un habitat ou une espèce donnée.</p> <p>L'action peut ainsi concerner les chantiers d'élimination ou de limitation :</p> <ul style="list-style-type: none"> - d'une espèce (animale ou végétale) envahissante (indigène ou exotique) qui impacte ou dégrade fortement l'état, le fonctionnement, la dynamique de l'habitat ou de l'espèce dont l'état de conservation justifie cette action. - d'une essence n'appartenant pas au cortège naturel de l'habitat et dont la présence affecte son état de conservation, voire empêche l'expression de l'habitat. Toutefois, ce type d'action doit être limité à des surfaces de faible dimension. 	
Conditions particulières d'éligibilité	<p>Cette action peut être utilisée si l'état d'un ou plusieurs habitats et espèces est menacé ou dégradé par la présence d'une espèce indésirable et si l'opération a un sens à l'échelle du site.</p> <p>On parle :</p> <ul style="list-style-type: none"> - D'élimination : si l'action vise à supprimer tous les spécimens de la zone considérée. On conduit un chantier d'élimination, si l'intervention est ponctuelle. L'élimination est soit d'emblée complète, soit progressive. - De limitation : si l'action vise simplement à réduire la présence de l'espèce indésirable en deçà d'un seuil acceptable. On conduit un chantier de limitation si l'intervention y est également ponctuelle mais répétitive car il y a une dynamique de recolonisation permanente. - Dans tous les cas, les techniques de lutte retenues devront être en conformité avec les réglementations en vigueur et avoir démontré leur efficacité et leur innocuité par rapport au milieu et aux autres espèces. - Cette action est inéligible au contrat Natura 2000 si elle vise à financer : <ul style="list-style-type: none"> - L'application de la réglementation notamment au titre du code de l'environnement (ex. pour les espèces animales : réglementation sur la chasse ou les animaux classés nuisibles) et du code rural. Le contrat Natura 2000 n'a pas pour but de financer l'application de la réglementation, - Les dégâts d'espèces prédatrices (grands carnivores, ...), - l'élimination ou la limitation d'une espèce envahissante présente sur la majeure partie du site et/ou en dehors du site. 	
Actions complémentaires	Cette action peut être associée à l'action F14i.	

<p>Engagements non rémunérés</p>	<p>Communs aux espèces animales ou végétales indésirables :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Tenue d'un cahier d'enregistrement des interventions (dans le cadre de travaux réalisés par le bénéficiaire) - Le bénéficiaire s'engage à permettre le suivi par la structure animatrice ou ses mandataires de la faune et de la flore sur l'emprise du contrat pendant les 5 ans suivant la fin des travaux. Il sera prévenu des modalités de passage et des résultats des inventaires. <p>Spécifiques aux espèces animales :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Lutte chimique interdite <p>Spécifiques aux espèces végétales</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le bénéficiaire s'engage à ne pas réaliser d'opérations propres à stimuler le développement des végétaux indésirables (exemple : lutte contre le robinier, puis ouverture brutale stimulant le drageonnage). - Dans la mesure du possible, les traitements chimiques doivent présenter un caractère exceptionnel et porter sur des surfaces aussi restreintes que possible.
<p>Engagements rémunérés</p>	<p>Communs aux espèces animales ou végétales indésirables :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Etudes et frais d'expert <p>Spécifiques aux espèces animales :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Acquisition de cages pièges, - Suivi et collecte des pièges - Toute autre opération concourant à l'atteinte des objectifs de l'action est éligible sur avis du service instructeur. <p>Spécifiques aux espèces végétales :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Broyage mécanique des régénérations et taillis de faible diamètre ; - Arrachage manuel (cas de densités faibles à moyennes) ; - Coupe manuelle des arbustes ou arbres de petit à moyen diamètre ; - Coupe des grands arbres et des semenciers (hors contexte productif) ; - Enlèvement et transfert des produits de coupe (le procédé de débardage sera choisi pour être le moins perturbant possible pour les espèces et habitats visés par le contrat) – en contexte productif, seul le surcoût d'un débardage alternatif est pris en charge ; - Dévitalisation par annellation ; - Traitement chimique des semis, des rejets, ou des souches uniquement pour les espèces à forte capacité de rejet, avec des produits homologués en forêt ; traitement chimique des arbres par encoche pour les espèces à forte capacité de drageonnage (ailante) ; - Brûlage dirigé et ponctuel (écobuage) lorsque la technique est maîtrisée ;

	<ul style="list-style-type: none"> - Toute autre opération concourant à l'atteinte des objectifs de l'action est éligible sur avis du service instructeur.
Points de contrôle minima associés	<ul style="list-style-type: none"> - Existence et tenue du cahier d'enregistrement des interventions (dans le cadre de travaux réalisés par le bénéficiaire), - État initial et post-travaux des surfaces (photographies, ...), - Réalisation effective par comparaison des engagements du cahier des charges et du plan de localisation avec les travaux réalisés, - Vérification des factures ou des pièces de valeur probante équivalente

Action contractuelle 2022	F2i	Dispositif favorisant le développement de bois sénescents
Actions du DocOb s'y référant	A.5G	Préserver des arbres morts ou surannés
Objectifs de l'action	<p>L'action concerne un dispositif favorisant le développement de bois sénescents en forêt dans le but d'améliorer le statut de conservation des habitats et des espèces d'intérêt communautaire qui en dépendent. En fonction des habitats ou espèces d'intérêt communautaire visés par l'action. Il peut être intéressant de développer le bois sénescents soit sous la forme d'arbres disséminés dans le peuplement, soit sous la forme d'îlots dont la mise en réseau peut être particulièrement profitable.</p> <p>Ses modalités pratiques sont le fruit d'un groupe de travail qui a réfléchi aux adaptations à apporter à l'action telle qu'elle avait été proposée dans la circulaire du 21 novembre 2007. Ce groupe de travail a été mis en place par la Direction de l'eau et de la biodiversité et associait le Ministère en charge des forêts, les représentants des propriétaires forestiers publics et privés, des représentants des services déconcentrés de l'État, de l'AFB et de CNPF. Les habitats forestiers du réseau Natura 2000 français ont un besoin fort d'augmenter le nombre d'arbres ayant dépassé le diamètre d'exploitabilité, ayant atteint la sénescence, voire déperissant, ainsi que d'arbres à cavité, présentant un intérêt pour certaines espèces.</p> <p>La phase de sénescence des forêts est caractérisée par trois étapes : étape d'installation des espèces cavicoles (espèces primaires comme les pics, secondaires comme les chouettes, les chiroptères arboricoles), puis processus progressif de recyclage du bois mort par des organismes saproxyliques (insectes et champignons spécialisés) et au final par les décomposeurs (détritvores incorporant au sol les particules ligneuses décomposées dans un processus d'humification).</p> <p>Dans un souci de cohérence, il est recommandé que les propriétaires forestiers bénéficiaires de cette action l'intègrent dans une démarche globale de gestion de leur forêt en conservant le plus possible d'arbres morts sur pied dans les peuplements, ceci en plus des arbres sélectionnés au titre de l'action.</p> <p>Les surfaces se trouvant dans une situation d'absence de sylviculture, par obligation réglementaire (réserve intégrale) ou par défaut (parcelles non accessibles) ne sont pas éligibles. Les critères de non accessibilité des parcelles sont à préciser au niveau régional.</p> <p>En zone de montagne, il est recommandé de ne pas mobiliser cette action lorsqu'il existe déjà dans les peuplements à proximité une proportion importante de bois sénescents ou âgés (du fait de difficultés d'accès notamment).</p> <p>La mise en place d'agrains ou de pierres à sel à proximité des arbres contractualisés ou dans les îlots est incompatible avec les objectifs de la mesure, de par le surpiétinement qu'elle entraîne.</p> <p>Les contrats portent sur des arbres des essences principales ou secondaires. En principe, ne pourront être contractualisées les essences</p>	

exotiques ou non représentatives du cortège de l'habitat. Ceci sera à apprécier en fonction des dispositions du DOCOB et/ou par région (par arrêté préfectoral).

La durée de l'engagement de l'action est de 30 ans.

Le renouvellement du contrat est possible pour les arbres qui répondent encore aux critères d'éligibilité à l'issue des 30 ans. Un seul contrat par parcelle cadastrale sera autorisé par période de 30 ans.

Sous-action 1 : arbres sénescents disséminés

La contractualisation de cette sous-action peut porter sur un ou plusieurs arbres disséminés dans le peuplement ou sur plusieurs arbres regroupés en bosquet (aucune distance minimale n'est imposée entre les arbres contractualisés).

Les arbres contractualisés ne devront faire l'objet d'aucune intervention sylvicole pendant 30 ans.

Procédure :

Le contrat est signé sur une durée de 5 ans. L'exonération de la taxe foncière sur les propriétés non bâties est applicable pendant 5 ans à compter de l'année qui suit celle de la signature du contrat. L'engagement porte quant à lui sur une durée de 30 ans. Les contrôles de respect des engagements peuvent se faire jusqu'à la trentième année de l'engagement.

Sous-action 2 : îlot Natura 2000

La sous-action « îlot Natura 2000 » vise à compléter la sous-action « arbres sénescents disséminés ». Elle vise à indemniser l'absence totale d'intervention sylvicole sur l'espace interstitiel entre des arbres qui présenteraient soit des signes de sénescence, soit un diamètre important. Ces arbres sont contractualisés selon les modalités de la sous-action 1 (à quelques adaptations près facilitant l'accès à la mesure, voir ci-dessous) et la sous-action 2 permet de contractualiser en plus l'espace interstitiel comprenant le fonds et toutes les tiges non engagées par la sous-action 1. Aucune intervention sylvicole ne sera autorisée à l'intérieur de l'îlot pendant 30 ans.

Procédure :

Le contrat est signé sur une durée de 5 ans. L'exonération de la taxe foncière sur les propriétés non bâties est applicable pendant 5 ans à compter de l'année qui suit celle de la signature du contrat. L'engagement porte quant à lui sur une durée de 30 ans. Les contrôles de respect des engagements peuvent se faire jusqu'à la trentième année de l'engagement.

Situations exceptionnelles :

Lorsque l'autorité compétente (le préfet de région ou de département) le juge nécessaire, une intervention, comme le prélèvement après tempête classée catastrophe naturelle par exemple, peut être autorisée à l'intérieur de l'îlot (à l'exception des arbres éligibles) en cas de risque exceptionnel,

	type incendie. Dans ce cas, les mesures nécessaires doivent être prises pour éviter toute détérioration de l'îlot (sol et arbres).
Conditions particulières d'éligibilité	<p>Le bénéficiaire engagera en priorité les parcelles feuillues ou mixte, lorsqu'il en possède dans le site, compte tenu des enjeux écologiques du site.</p> <p>Le bénéficiaire fournit un plan et un inventaire numéroté des arbres qu'il souhaite engager ; le service instructeur vérifie que le plafond d'indemnisation n'est pas dépassé. Le géoréférencement n'est pas obligatoire mais, dans les cas limites, le service instructeur pourra effectuer un contrôle au GPS.</p> <p>Le bénéficiaire doit respecter une distance de sécurité d'au moins 30 m entre les arbres sélectionnés et les chemins ou lieux fréquentés par le public (routes, chemins communaux, sentiers balisés...). Il s'engage à ne pas autoriser la mise en place d'aménagements ou d'équipements susceptibles d'attirer du public (bancs, sentiers) à moins de 30 m des arbres contractualisés. Il s'engage également à informer les chasseurs et les gestionnaires de l'interdiction de l'agrainage et de la mise en place de pierres à sel à proximité des arbres sélectionnés. Cette interdiction devra être mentionnée lors du renouvellement des baux de chasse dans le cahier des charges de location de la chasse ou dans le plan de gestion cynégétique qui leur est annexé.</p> <p>L'action peut être réalisée selon deux modalités différentes : sur des arbres isolés ou pour des îlots. Dans ce dernier cas, il est préférable d'avoir plusieurs îlots de surface modeste formant un réseau plutôt qu'un seul grand îlot.</p> <p>Les arbres ou les îlots engagés ne devront faire l'objet d'aucune intervention sylvicole pendant 30 ans.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Conditions particulières d'éligibilité <p>L'action porte sur des arbres des essences principales ou secondaires. En principe ne pourront être contractualisées les essences exotiques ou non représentatives du cortège d'un habitat sauf lorsque cela comporte un intérêt pour des espèces d'intérêt européen.</p> <p>Les arbres sélectionnés doivent être des arbres d'intérêt biologique c'est-à-dire constituant des gîtes de reproduction ou de repos pour des espèces d'intérêt communautaire (insectes saproxyliques, chiroptères ou oiseaux par exemple). Ce sont, notamment, des arbres vivants présentant des cavités, fissures ou branches mortes, ou présentant des caractéristiques particulières telle que des branches basses, un port étalé, vieux ou très gros arbres ou essences peu représentées sur la station.</p>

Les arbres choisis doivent présenter un diamètre à 1,30 m supérieur ou égal au diamètre minimal inscrit au paragraphe « Conditions financières », avec un bonus pour des diamètres supérieurs dits « gros bois ».

Sous-action 1 : arbres sénescents disséminés

Barème régional⁷⁶ par tige selon les essences :

Essence	Diamètre minimal	Montant forfaitaire par tige	Diamètre minimal pour le bonus «	Montant du bonus
Chêne	50 cm	192 €	80 cm	+83 €
Hêtre	50 cm	67€	80 cm	+74€
Châtaignier	40 cm	79€	50 cm	+23 €
Frêne	50 cm	79€	60cm	+44€
Merisier	40 cm	56€	50 cm	+42€
Autres	40 cm	50 €	60 cm	+85 €
Epicéa	50 cm	68€	70 cm	+76 €
Sapin	40cm	76€	60 cm	+53 €
Pin sylvestre	40cm	51 €	60 cm	+35€
Autres	40cm	51 €	60cm	+35 €

L'indemnisation des arbres est plafonnée à 2 000 €/ha. La surface de référence est la surface du polygone définie par les arbres engagés les plus extérieurs (angles convexes).

Respect des engagements de l'ONF :

L'indemnisation des tiges débutera à la 3^e tige contractualisée par hectare en forêt domaniale.

Mesures de sécurité :

En cas d'accident lié à la chute de tout ou partie d'un arbre contractualisé, le bénéficiaire pourra prouver l'absence de faute par négligence si les mesures de précaution adaptées ont été prises.

Sous-action 2 : îlot Natura 2000

Barème régional⁷⁷ par tige selon les essences :

⁷⁶ Arrêté préfectoral régional du 6 août 2018.

⁷⁷ Arrêté préfectoral régional du 6 août 2018.

		Essence	Diamètre minimal	Montant forfaitaire par tige	Diamètre minimal pour le bonus «	Montant du bonus « gros bois »
		Chêne	50 cm	189 €	80 cm	+83 €
		Hêtre	50 cm	63€	80 cm	+74€
		Châtaignier	40 cm	77€	50 cm	+23€
		Frêne	50 cm	76€	60cm	+44€
		Merisier	40 cm	53€	50 cm	+42 €
		Autres feuillus	40cm	46€	60 cm	+85€
		Epicéa	50 cm	67€	70 cm	+76 €
		Sapin	40cm	75€	60 cm	+53 €
		Pin sylvestre	40cm	50€	60 cm	+35 €
		Autres	40cm	50€	60cm	+35 €

Il faut sélectionner au moins 10 arbres éligibles pour former un îlot. La surface d'un îlot doit être d'au moins 0,5 ha. Il n'est pas fixé de surface maximale, mais un bon maillage spatial sera à privilégier par les services instructeurs.

L'immobilisation de chaque arbre éligible pendant 30 ans est indemnisée selon le barème ci-dessus, plafonné à 2 000 €/ha. L'immobilisation du fonds et l'absence d'intervention sylvicole pendant 30 ans sur l'ensemble de l'îlot sont indemnisées en supplément à hauteur de 2 000 €/ha d'îlot, soit un plafond global à 4 000 €/ha.

La surface de référence est le polygone défini par l'îlot, c'est-à-dire la surface sur laquelle aucune intervention sylvicole ne devra être pratiquée pendant 30 ans. Ce polygone n'est pas nécessairement délimité par les arbres éligibles.

Respect des engagements de l'ONF :
Les différents types d'îlots (îlot Natura 2000, îlot de sénescence (ONF), îlot de vieillissement (ONF), ...) ne pourront être superposés.

Mesures de sécurité :
En cas d'accident lié à la chute de tout ou partie d'un arbre de l'îlot, le bénéficiaire pourra prouver l'absence de faute par négligence si les mesures de précaution adaptées ont été prises.

Actions complémentaires	-
Engagements non rémunérés	Le bénéficiaire s'engage à permettre le suivi par la structure animatrice ou ses mandataires de la faune et de la flore sur l'emprise du contrat pendant la durée du contrat. Il sera prévenu des modalités de passage et des résultats des inventaires.

Sous-action 1 : arbres sénescents disséminés

	<ul style="list-style-type: none"> - Le demandeur indique les arbres à contractualiser sur plan pour l'instruction du dossier (le géoréférencement n'est pas obligatoire). Le service instructeur vérifie que le plafond d'indemnisation n'est pas dépassé. Dans les cas limites, le service instructeur pourra effectuer un contrôle au GPS. - Le bénéficiaire s'engage à marquer les arbres à la peinture ou à la griffe à environ 1,30 m du sol, d'un triangle pointe vers le bas dans les six mois suivant la signature du contrat et à entretenir ce marquage pendant la durée de l'engagement (30 ans) sur les arbres ou parties d'arbres engagés restant sur pied. - Sur le plan de localisation des arbres, le demandeur fait apparaître les accès et sites qualifiés de fréquentés et précise dans la demande d'aide, le cas échéant, les mesures de sécurité prises. <p>Sous-action 2 : îlot Natura 2000</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le demandeur indique les arbres à contractualiser et les limites de l'îlot sur plan pour l'instruction du dossier (le géoréférencement n'est pas obligatoire). Le service instructeur vérifie que le plafond d'indemnisation n'est pas dépassé. Dans les cas limites, le service instructeur pourra effectuer un contrôle au GPS. - Le bénéficiaire s'engage à marquer les arbres à la peinture ou à la griffe à environ 1,30 m du sol, d'un triangle pointe vers le bas dans les six mois suivant la signature du contrat et à entretenir ce marquage pendant la durée de l'engagement (30 ans) sur les arbres ou parties d'arbres engagés restant sur pied. - Sur le plan de localisation des arbres, le demandeur fait apparaître les accès et sites qualifiés de fréquentés et précise dans la demande d'aide, le cas échéant, les mesures de sécurité prises.
Engagements rémunérés	<p>Sous-action 1 : arbres sénescents disséminés</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les opérations éligibles consistent à maintenir sur pied pendant 30 ans sans aucune sylviculture les arbres correspondant aux critères énoncés précédemment. - L'engagement contractuel du propriétaire porte sur une durée de 30 ans. Il est admis sur cette durée que l'engagement n'est pas rompu si les arbres réservés subissent des aléas : volis, chablis ou attaques d'insectes. Dans ce cas c'est l'arbre ou ses parties maintenues au sol qui valent engagement. <p>Sous-action 2 : îlot Natura 2000</p> <p>Les opérations éligibles consistent en l'absence de sylviculture sur l'ensemble de l'îlot pendant 30 ans.</p> <p>L'engagement contractuel du propriétaire porte sur une durée de 30 ans.</p>
Points de contrôle minima associés	<p>Sous-action 1 : arbres sénescents disséminés</p> <ul style="list-style-type: none"> - Présence des bois marqués sur pied pendant 30 ans. <p>Sous-action 2 : îlot Natura 2000</p> <ul style="list-style-type: none"> - Présence des bois marqués sur pied pendant 30 ans et du marquage des limites de l'îlot sur les arbres périphériques le cas échéant.

Action contractuelle 2022	F13i	Opérations innovantes au profit d'espèces ou d'habitats
Actions du DocOb s'y référant	A.32G	Mettre en place des actions innovantes en faveur des espèces ou habitats
Objectifs de l'action	<p>L'action concerne les opérations innovantes au profit d'espèces ou d'habitats justifiant la désignation d'un site, prescrites et réalisées sous contrôle d'une expertise scientifique désignée par le préfet de région.</p> <p>Il s'agit d'opérations dont les techniques elles-mêmes sont innovantes, ou plus simplement d'opérations inhabituelles ne relevant d'aucune des actions listées dans la présente circulaire.</p> <p>On peut proposer, par exemple, l'entretien de lisières étagées autour de clairières, ou encore la diversification des essences arborées ou arbustives au profit, par exemple, d'une espèce de chauve-souris prioritaire.</p> <p>Compte tenu du caractère innovant des opérations :</p> <ul style="list-style-type: none"> - un suivi de la mise en œuvre de l'action doit être mis en place de manière globale sur le site par l'animateur qui prendra l'appui d'un organisme de recherche (INRAE, ONF, IDF, OFB...) ou d'experts reconnus dont le choix est validé par le préfet de région ; - le protocole de suivi doit être prévu dans le DOCOB ; - les opérations prévues et le protocole de suivi doivent être validés par le CSRPN ; - un rapport d'expertise doit être fourni a posteriori par l'expert scientifique chargé du suivi, afin de faire savoir si la pratique expérimentée est (ou non) à approfondir, à retenir et à reproduire. Ce rapport comprendra : <ul style="list-style-type: none"> • La définition des objectifs à atteindre, • Le protocole de mise en place et de suivi, • Le coût des opérations mises en place • Un exposé des résultats obtenus. <p>Une opération ne peut être éligible que si elle ne relève pas d'un des thèmes encadrés par les autres actions listées dans la présente circulaire.</p> <p>Cette action n'échappe pas aux règles générales de sélection des opérations financables présentées dans le corps de la circulaire. Notamment, les opérations éligibles sont nécessairement en faveur d'espèces ou d'habitats justifiant la désignation d'un site.</p>	
Conditions particulières d'éligibilité	Voir objectifs.	
Actions complémentaires	Cette action peut être associée à l'action F14i.	
Engagements non rémunérés	<p>A définir</p> <p>Le bénéficiaire s'engage à permettre le suivi par la structure animatrice ou ses mandataires de la faune et de la flore sur l'emprise du contrat pendant les 5 ans suivant la fin des travaux. Il sera prévenu des modalités de passage et des résultats des inventaires.</p>	
Engagements rémunérés	A définir	

Points de contrôle minima associés	A définir
------------------------------------	-----------

Action contractuelle 2022	F14i	Investissements visant à informer les usagers de la forêt
Mesures du DocOb s'y référant	-	Mesures utilisant les actions contractuelles F01i, F06i, F09i, F11, F16 et F17i,
Objectifs de l'action	<p>L'action concerne les investissements visant à informer les usagers de la forêt afin de les inciter à limiter l'impact de leurs activités sur des habitats d'intérêt communautaire dont la structure est fragile, ou sur des espèces d'intérêt communautaire sensibles. Cette action repose sur la mise en place de panneaux d'interdiction de passage (en lien avec l'action F10), ou de recommandations (pour ne pas détruire une espèce, par exemple). Les panneaux doivent être positionnés (sur le site Natura 2000) à des endroits stratégiques pour les usagers (entrée de piste ou de chemin, parking...), et être cohérents avec d'éventuels plans de communication ou schémas de circulation mis en place par ailleurs et englobant les parcelles concernées (exemple : zone à ours).</p>	
Conditions particulières d'éligibilité	<p>L'action doit être géographiquement liée à la présence d'un habitat ou d'une espèce identifiée dans le DOCOB, et vise l'accompagnement d'actions listées dans la présente annexe réalisées dans le cadre d'un contrat Natura 2000 (réalisées de manière rémunérées ou non). Cette action ne peut être contractualisée qu'accompagnée d'autres actions de gestion des milieux forestiers listées dans la présente annexe.</p> <p>L'action ne se substitue pas à la communication globale liée à la politique Natura 2000.</p> <p>Les panneaux finançables sont ceux destinés aux utilisateurs qui risquent, par leur activité, d'aller à l'encontre de la gestion souhaitée.</p> <p>L'animation proprement dite ne relève pas du champ du contrat.</p>	
Actions complémentaires	-	
Engagements non rémunérés	<ul style="list-style-type: none"> - Si utilisation de poteaux creux, ceux-ci doivent être obturés en haut - Respect de la charte graphique ou des normes existantes - Tenue d'un cahier d'enregistrement des interventions (si travaux en régie) 	
Engagements rémunérés	<ul style="list-style-type: none"> - Conception des panneaux ; - Fabrication ; - Pose, dépose saisonnière ou au terme du contrat s'il y a lieu ; - Rebouchage des trous laissés par les poteaux lors de la dépose ; - Entretien des équipements d'information - Etudes et frais d'expert - Toute autre opération concourant à l'atteinte des objectifs de l'action est éligible sur avis du service instructeur - Le bénéficiaire s'engage à permettre le suivi par la structure animatrice ou ses mandataires de la faune et de la flore sur l'emprise du contrat pendant les 5 ans suivant la fin des travaux. Il sera prévenu des modalités de passage et des résultats des inventaires. 	
Points de contrôle minima associés	<ul style="list-style-type: none"> - Existence et tenue du cahier d'enregistrement des interventions (dans le cadre de travaux réalisés en régie) Réalisation effective 	

	<p>par comparaison des engagements du cahier des charges et du plan de localisation avec les aménagements réalisés</p> <ul style="list-style-type: none">- Vérification des factures ou des pièces de valeur probante équivalente (sauf quand un barème réglementé régional est en vigueur)
--	---

Action contractuelle 2022	F16	Prise en charge du surcoût lié à la mise en œuvre d'un débardage alternatif
Actions du DocOb s'y référant	A.4G	Améliorer les techniques sylvicoles pour limiter l'impact des travaux forestiers
	A.25G	Rouvrir et préserver les autres habitats tourbeux
Objectifs de l'action	L'action concerne un dispositif encourageant les techniques de débardage alternatives, moins impactantes sur les habitats et espèces d'intérêt communautaire que ce qui est communément pratiqué dans la région. Les notions de « débardage classique » et « débardage alternatif » pourront être définies dans les arrêtés préfectoraux de chaque région, en fonction des pratiques locales d'exploitation forestière.	
Conditions particulières d'éligibilité	Sont concernées par cette action les opérations d'enlèvement des produits de coupe aussi bien non productives que productives. L'action ne peut être mobilisée que dans le cadre d'opérations de coupe qui ne nuisent pas aux habitats et espèces d'intérêt communautaire ayant justifié la désignation du site Natura 2000.	
Actions complémentaires	- Cette action peut être associée à l'action F14i.	
Engagements non rémunérés	<ul style="list-style-type: none"> - Tenue d'un cahier d'enregistrement des interventions (dans le cadre des travaux en régie) - Le bénéficiaire s'engage à permettre le suivi par la structure animatrice ou ses mandataires de la faune et de la flore sur l'emprise du contrat pendant les 5 ans suivant la fin des travaux. Il sera prévenu des modalités de passage et des résultats des inventaires. 	
Engagements rémunérés	<ul style="list-style-type: none"> - Surcoût du débardage alternatif par rapport à un débardage classique - Etudes et frais d'expert - Toute autre opération concourant à l'atteinte des objectifs de l'action est éligible sur avis du service instructeur 	
Points de contrôle minima associés	- Vérification des factures ou des pièces de valeur probante équivalente.	

Action contractuelle 2022	F17i	Travaux d'aménagement de lisière étagée
Actions du DocOb s'y référant	A.6G	Aménager des lisières de manière étagée
Objectifs de l'action	<p>L'action concerne l'amélioration des lisières existantes (bord de pistes et de clairières, lisières externes des massifs et internes face à des enclaves non boisées) par l'aménagement de lisière étagée dans le but d'améliorer l'état de conservation des habitats et espèces d'intérêt communautaire.</p> <p>La lisière, zone transitoire entre forêt et milieu ouvert, joue un rôle important en matière de biodiversité : refuge, lieu de reproduction et zone de nourrissage d'une faune nombreuse et variée (oiseaux, chauve-souris et autres petits mammifères – belettes, hérissons, renards – reptiles, papillons et autres insectes – abeilles, sauterelles...), les lisières sont des écotones, à la frontière d'habitats différents, ainsi que des trames vertes pour les espèces inféodées aux zones ouvertes arborées (haies, bosquets, vergers). Elles permettent aussi de protéger les peuplements contre le vent, si elles sont perméables, progressives et étagées, et contre le soleil et le gel. Elles constituent enfin un refuge pour les essences pionnières et postpionnières utiles à la recolonisation des surfaces détruites.</p> <p>Pour être favorable, la lisière doit adopter une structure irrégulière, composée de plusieurs zones où peuvent se développer différentes strates végétales :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Un manteau arboré peu dense constitué d'espèces pionnières et post-pionnières ; - Un cordon de buissons ; - Un ourlet herbeux. <p>Il faut veiller à l'étagement et à la structuration de ces zones par une augmentation progressive de la hauteur depuis l'ourlet herbeux jusqu'au peuplement forestier.</p> <p>Idéalement, cette structure doit être aussi irrégulière par bouquets dans sa longueur afin de ménager à la fois des zones dégagées et des endroits comportant des arbres plus âgés. La lisière doit présenter également un caractère sinueux, qui permet une bonne mosaïque ou imbrication d'ourlets herbeux, de fruticées et de manteaux forestiers. Il faut veiller à son hétérogénéité garante de sa diversité en favorisant la présence d'un maximum d'espèces naturelles et en particulier d'espèces florifères et fructifères. D'autres éléments spécifiques tels que des mares, des arbres morts sur pied ou à terre, des tas de cailloux, des amas de branches sont également intéressants.</p> <p>Les interventions préconisées sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Éclaircir le manteau forestier pour structurer le couvert arborescent, favoriser l'apparition de plantes herbacées, de régénération et de buissons ligneux d'accompagnement, ainsi que donner de la lumière à la fruticée et à l'ourlet herbeux (interventions jardinatoires) ; garder les arbres sénescents, morts ou à cavités (en évitant les abords des routes et chemins fréquentés par le public) ; 	

	<ul style="list-style-type: none"> - Dans certains cas de lisières nettes et non structurées, créer des trouées en alternant endroits et époques d'intervention : maintenir les éléments de valeur dans la trouée ainsi que les perches ; les trouées créent des sinuosités favorisant l'évolution dynamique de la structure ; - Au sein de la lisière (fruticée et manteau forestier) favoriser les essences de lumière produisant des fruits, les pionniers, mais aussi les très gros arbres, les arbres à cavité, les arbres à lianes (lierre, houblon, clématite) et les chandelles ; porter une attention particulière aux buissons rares ; veiller à une diversité maximale d'espèces ; - Entretenir la lisière par recépage périodique de la ceinture buissonnante et fauchage de l'ourlet herbeux ; l'entretien doit être réalisé par tronçons, sur toute la profondeur de la lisière, en laissant des zones refuges sur le linéaire ; respecter les périodes de reproduction de la faune. Rajeunir les buissons, favoriser la diversité des espèces, éliminer localement les repousses de ligneux arborescents, éclairer l'ourlet herbeux et éviter son embroussaillage ; entasser les branches pour retarder la repousse des rejets et constituer des habitats spécifiques ; - Conserver, mettre à la lumière voire créer des petites structures ou biotopes : laisser des tas de branches et des morceaux de bois mort ; éclairer des points d'eau, des rochers ou des murets. <p>L'action concerne les travaux d'aménagement de lisière ; le bénéficiaire s'engage à entretenir la lisière durant les 5 années suivant les travaux.</p>
Conditions particulières d'éligibilité	<p>Les créations de lisières temporaires ne sont pas concernées par l'action. Tous les types de lisières existantes sont éligibles : bordure de route ou de voie de chemin de fer, bordure de champ, de clairière, les bordures de cours d'eau, etc.</p> <p>L'aménagement devra concerner une surface pertinente : la profondeur conseillée est de 25 m, la longueur et le tracé sont à apprécier en fonction du diagnostic préalable.</p>
Actions complémentaires	<p>Cette action peut être associée à l'action F14i.</p>
Engagements non rémunérés	<p>Se référer au document de référence en complément de ce résumé.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Tenue d'un cahier d'enregistrement des interventions - Le bénéficiaire s'engage à permettre le suivi par la structure animatrice ou ses mandataires de la faune et de la flore sur l'emprise du contrat pendant les 5 ans suivant la fin des travaux. Il sera prévenu des modalités de passage et des résultats des inventaires.
Engagements rémunérés	<p>Se référer au document de référence en complément de ce résumé.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Diagnostic préalable : évaluer le potentiel écologique local (altitude et exposition, stations), la largeur de l'ourlet herbeux, la largeur de la ceinture de buissons, le tracé de la lisière (rectiligne, sinueux, avec trouées), la présence de petits biotopes (roches, marais, bois morts, fourrés de ronce ou orties...), la diversité des espèces arborescentes et buissonnantes

	<ul style="list-style-type: none"> - Martelage de la lisière - Coupe d'arbres (hors contexte productif) - Lorsqu'il est nécessaire d'enlever les produits de coupe, enlèvement et transfert vers un lieu de stockage. Le procédé de débardage sera choisi pour être le moins perturbant possible pour les espèces et habitats visées par le contrat : - Contexte non productif : le coût du débardage est pris en charge par le contrat - Contexte productif : seul le surcoût lié à ce débardage par rapport à un débardage classique avec engins est pris en charge par le contrat. - Débroussaillage, fauche, gyrobroyage - Entretien de la lisière au moins une fois sur la durée du contrat : fauche périodique (voire gyrobroyage) et tardive de l'ourlet herbeux, recépage de la ceinture buissonnante - Toute autre opération concourant à l'atteinte des objectifs de l'action est éligible sur avis du service instructeur
Points de contrôle minima associés	<ul style="list-style-type: none"> - Existence et tenue du cahier d'enregistrement des interventions - Réalisation effective par comparaison des engagements du cahier des charges et du plan de localisation avec les aménagements réalisés

9.6.2 Mesures non agricoles non forestières mobilisées

- N01Pi : chantier lourd de restauration de milieux ouverts par débroussaillage
- N03Pi : équipements pastoraux dans le cadre d'un projet de génie écologique
- N03Ri : gestion pastorale d'entretien des milieux ouverts dans le cadre d'un projet de génie écologique
- N04R : gestion par une fauche d'entretien des milieux ouverts
- N05R : chantier d'entretien des milieux ouverts par gyrobroyage ou débroussaillage léger
- N06Pi : réhabilitation ou plantation de haies, d'alignements d'arbres, d'arbres isolés, de vergers ou de bosquets
- N06R : chantier d'entretien de haies, d'alignements d'arbres, d'arbres isolés, de bosquets ou de vergers
- N07P : décapage ou étrépage sur de petites placettes en vue de développer des communautés pionnières d'habitats hygrophiles
- N08P : griffage de surface ou décapage léger pour le maintien de communautés pionnières en milieu sec
- N09Pi : création ou rétablissement de mares ou d'étangs
- N09R : entretien de mares ou d'étangs
- N11Pi : restauration de ripisylves, de la végétation des berges et enlèvement raisonné des embâcles
- N11R : entretien de ripisylves, de la végétation des berges et enlèvement raisonné des embâcles
- N12Pi et R : curages locaux des canaux et fossés dans les zones humides
- N13Pi : chantier ou aménagements de lutte contre l'envasement des étangs, lacs et plans d'eau
- N14Pi : restauration des ouvrages de petite hydraulique
- N14R : gestion des ouvrages de petite hydraulique
- N16Pi : chantier de restauration de la diversité physique d'un cours d'eau et de sa dynamique érosive
- N17Pi : effacement ou aménagement des obstacles à la migration des poissons dans le lit mineur des rivières
- N20P et R : chantier d'élimination ou de limitation d'une espèce indésirable
- N23Pi : aménagements artificiels en faveur des espèces justifiant la désignation d'un site
- N24Pi : travaux de mise en défens et de fermeture ou d'aménagements des accès
- N25Pi : prise en charge de certains coûts visant à réduire l'impact des routes, chemins, dessertes et autres infrastructures linéaires
- N26Pi : aménagements visant à informer les usagers pour limiter leur impact
- N27Pi : opérations innovantes au profit d'espèces ou d'habitats

Les cahiers des charges qui suivent sont basés sur les cahiers des charges nationaux tels que présentés dans le « Guide relatif à la gestion des sites Natura 2000 majoritairement terrestres » de 2019, avec des ajouts locaux et, pour les cahiers des charges des mesures N03Ri, N06Pi, N06R, N11Pi et N11R, l'intégration des éléments de l'arrêté préfectoral du 6 août 2018 « relatif à la définition de barèmes forfaitaires pour des actions mises en œuvres dans le cadre de contrats Natura 2000 ni agricoles ni forestiers et de contrats forestiers ».

Action contractuelle 2022	N01Pi	Chantier lourd de restauration de milieux ouverts par débroussaillage
Actions du DocOb s'y référant	A.9G A.10G A.12G A.13G A.14G A.15G A.25G	Restaurer et entretenir de manière extensive les zones humides ouvertes intra forestières Restaurer et entretenir de manière extensive les prairies intra forestières Restaurer et entretenir les landes Restaurer et entretenir les pelouses calcicoles Restaurer et entretenir de manière extensive les zones humides ouvertes Assurer un équilibre entre végétations herbacées et ligneuses sur les berges des étangs Rouvrir et préserver les autres habitats tourbeux
Objectifs de l'action	Cette action vise l'ouverture de surfaces abandonnées par l'agriculture et moyennement à fortement embroussaillées, et celles de zones humides et landes envahies par les ligneux. Elle est réalisée au profit des espèces ou habitats justifiant la désignation d'un site, et couvre les travaux permettant le maintien de leur fonctionnalité écologique. Elle s'applique aux surfaces moyennement à fortement embroussaillées.	
Conditions particulières d'éligibilité	Les modalités de gestion après le chantier d'ouverture doivent être établies au moment de la signature du contrat : elles doivent être inscrites dans le contrat, en engagement rémunéré ou en engagement non rémunéré.	
Actions complémentaires	N03Pi, N03Ri N04R, N05R et elle peut aussi être associée à l'action N26Pi.	
Engagements non rémunérés	<ul style="list-style-type: none"> - Respect des périodes d'autorisation des travaux - Tenue d'un cahier d'enregistrement des interventions (dans le cadre de travaux réalisés par le bénéficiaire) <p>Pour les zones humides :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Pas de retournement - Pas de mise en culture, de semis ou de plantation de végétaux - Ne pas assécher, imperméabiliser, remblayer ou mettre en eau - Ne pas fertiliser, ni amender, ni utiliser de produits phytosanitaires si cela n'a pas été prévu dans le DOCOB - Le bénéficiaire s'engage à permettre le suivi par la structure animatrice ou ses mandataires de la faune et de la flore sur l'emprise du contrat pendant les 5 ans suivant la fin des travaux. Il sera prévenu des modalités de passage et des résultats des inventaires. 	
Engagements rémunérés	<ul style="list-style-type: none"> - Bûcheronnage, coupe d'arbres, abattage des végétaux ligneux - Dévitalisation par annellation - Dessouchage - Rabotage des souches - Enlèvement des souches et grumes hors de la parcelle (le procédé de débardage sera choisi pour être le moins perturbant possible pour les espèces et habitats visés par le contrat) 	

	<ul style="list-style-type: none"> - Débroussaillage, gyrobroyage, fauche, avec exportation des produits de la coupe - Broyage au sol et nettoyage du sol, exportation des produits - Arrasage des touradons - Frais de mise en décharge - Etudes et frais d'expert - Toute autre opération concourant à l'atteinte des objectifs de l'action est éligible sur avis du service instructeur
Points de contrôle minima associés	<ul style="list-style-type: none"> - Existence et tenue du cahier d'enregistrement des interventions (dans le cadre de travaux réalisés par le bénéficiaire) - Comparaison de l'état initial et post-travaux des surfaces (photographies, orthophotos, ...) - Réalisation effective par comparaison des engagements du cahier des charges et du plan de localisation avec l'état des surfaces travaillées - Vérification des factures ou des pièces de valeur probante équivalente

Action contractuelle 2022	N03Pi	Equipements pastoraux dans le cadre d'un projet de génie écologique
Actions du DocOb s'y référant	A.9G	Restaurer et entretenir de manière extensive les zones humides ouvertes intra forestières
	A.10G	Restaurer et entretenir de manière extensive les prairies intra forestières
	A.12G	Restaurer et entretenir les landes
	A.13G	Restaurer et entretenir les pelouses calcicoles
	A.14G	Restaurer et entretenir de manière extensive les zones humides ouvertes
	A.25G	Rouvrir et préserver les autres habitats tourbeux
	A.28G	Favoriser une gestion extensive des prairies
Objectifs de l'action	Cette action a pour objectif de financer les équipements pastoraux nécessaires à la mise en place d'une gestion pastorale sur des milieux ouverts dans le cadre d'un projet de génie écologique.	
Conditions particulières d'éligibilité	Cette action ne peut être souscrite qu'en complément de l'action N03Ri, elle n'est par conséquent pas accessible aux agriculteurs.	
Actions complémentaires	N03Ri, N26Pi	
Engagements non rémunérés	<ul style="list-style-type: none"> - Période d'autorisation des travaux - Tenue d'un cahier d'enregistrement des interventions (dans le cadre des travaux réalisés par le bénéficiaire) - Le bénéficiaire s'engage à permettre le suivi par la structure animatrice ou ses mandataires de la faune et de la flore sur l'emprise du contrat pendant les 5 ans suivant la fin des travaux. Il sera prévenu des modalités de passage et des résultats des inventaires. 	
Engagements rémunérés	<ul style="list-style-type: none"> - Temps de travail pour l'installation des équipements ; - Equipements pastoraux : clôtures (fixes ou mobiles, parcs de pâturage, clôture électrique, batteries...) abreuvoirs, bacs, tonnes à eau, robinets flotteurs... aménagements de râteliers et d'auges au sol pour l'affouragement ; abris temporaires installation de passages canadiens, de portails et de barrières systèmes de franchissement pour les piétons - Toute autre opération concourant à l'atteinte des objectifs de l'action est éligible sur avis du service instructeur 	
Points de contrôle minima associés	<ul style="list-style-type: none"> - Existence et tenue du cahier d'enregistrement des interventions (dans le cadre de travaux réalisés par le bénéficiaire) - Réalisation effective par comparaison des engagements du cahier des charges avec l'état des surfaces (présence des équipements) - Vérification des factures ou des pièces de valeur probante équivalente 	

Action contractuelle 2022	N03Ri	Gestion pastorale d'entretien des milieux ouverts dans le cadre d'un projet de génie écologique
Actions du DocOb s'y référant	A.9G	Restaurer et entretenir de manière extensive les zones humides ouvertes intra forestières
	A.10G	Restaurer et entretenir de manière extensive les prairies intra forestières
	A.12G	Restaurer et entretenir les landes
	A.13G	Restaurer et entretenir les pelouses calcicoles
	A.14G	Restaurer et entretenir de manière extensive les zones humides ouvertes
	A.25G	Rouvrir et préserver les autres habitats tourbeux
	A.28G	Favoriser une gestion extensive des prairies
Objectifs de l'action	<p>Cette action vise la mise en place d'un pâturage d'entretien, lorsqu'aucun agriculteur n'est présent sur le site, afin de maintenir l'ouverture de milieux, mais aussi de favoriser la constitution de mosaïques végétales. Il s'agit aussi d'adapter les pratiques pastorales aux spécificités des milieux en fonction de leurs caractéristiques écologiques.</p> <p>Cette action peut être contractualisée à la suite d'une action de restauration de milieux afin de garantir leur ouverture.</p>	
Conditions particulières d'éligibilité	<p>L'achat d'animaux n'est pas éligible</p> <p>Les agriculteurs ne sont pas éligibles à cette action (ils peuvent par contre être prestataires de services pour le contractant).</p>	
Actions complémentaires	<p>Cette action est complémentaire des actions d'ouverture de milieux (N01Pi et N02Pi) et elle peut aussi être associée à l'action N26Pi.</p>	
Engagements non rémunérés	<ul style="list-style-type: none"> - Période d'autorisation de pâturage - Tenue d'un cahier d'enregistrement des pratiques pastorales* - Tenue d'un cahier d'enregistrement des interventions (dans le cadre des travaux réalisés par le bénéficiaire) - Ne pas fertiliser la surface, pas de travail du sol, de retournement ou de mise en culture, de drainage, de boisement de la prairie - Le bénéficiaire s'engage à permettre le suivi par la structure animatrice ou ses mandataires de la faune et de la flore sur l'emprise du contrat pendant les 5 ans suivant la fin des travaux. Il sera prévenu des modalités de passage et des résultats des inventaires. 	
Engagements rémunérés	<ul style="list-style-type: none"> - Gardiennage, déplacement et surveillance du troupeau - Entretien d'équipements pastoraux (clôtures, points d'eau, aménagements d'accès, abris temporaires, ...) - Suivi vétérinaire - Affouragement, complément alimentaire - Fauche des refus et entretien éventuel du milieu (étaupinage, ébousage). - Location grange à foin - Etudes et frais d'expert - Toute autre opération concourant à l'atteinte des objectifs de l'action est éligible sur avis du service instructeur 	

	Pour les personnes physiques, un barème régional ⁷⁸ existe pour cette mesure :		
	Opérations	Modalités	Montant forfaitaire
	Fauche des refus	--	160 €/ha
	Gardienage – déplacement- surveillance – suivi - entretien	Surface pâturée < 5 ha	40 €/semaine
		5 ha ≤ Surface pâturée < 10 ha	60 €/semaine
		10 ha ≤ Surface pâturée < 15 ha	80 €/semaine
		15 ha ≤ Surface pâturée < 20 ha	100 €/semaine
		Surface pâturée > 20 ha	120 € /semaine
	Pose et dépose des clôtures mobiles	--	0,70 €/ml
Exportation des produits de coupe	--	70 €/ha	
Frais de mise en dépôt agréé	--	50 €/ha	
Points de contrôle minima associés	<ul style="list-style-type: none"> - Existence et tenue du cahier d'enregistrement des interventions (dans le cadre de travaux réalisés par le bénéficiaire) - Existence et tenue du cahier de pâturage - Réalisation effective par comparaison des engagements du cahier des charges et du plan de gestion avec l'état des surfaces - Vérification des factures ou des pièces de valeur probante équivalente 		

⁷⁸ Arrêté préfectoral régional du 6 août 2018.

Action contractuelle 2022	N04R	Gestion par une fauche d'entretien des milieux ouverts
Actions du DocOb s'y référant	A.9G	Restaurer et entretenir de manière extensive les zones humides ouvertes intra forestières
	A.10G	Restaurer et entretenir de manière extensive les prairies intra forestières
	A.11G	Gérer de manière extensive les bandes enherbées le long des chemins forestiers
	A.12G	Restaurer et entretenir les landes
	A.13G	Restaurer et entretenir les pelouses calcicoles
	A.14G	Restaurer et entretenir de manière extensive les zones humides ouvertes
	A.15G	Assurer un équilibre entre végétations herbacées et ligneuses sur les berges des étangs
	A.28G	Favoriser une gestion extensive des prairies
Objectifs de l'action	L'action vise à mettre en place une fauche pour l'entretien des milieux ouverts hors d'une pratique agricole. Cette fauche peut être nécessaire pour maintenir une grande diversité biologique dans les prairies naturelles, comme le rappellent les cahiers d'habitats agropastoraux. Cette pratique de gestion peut être mise en œuvre autant de fois qu'il est jugé nécessaire par le DocOb au cours du contrat (fauche annuelle, triennale, ...). Les fauches mécaniques et manuelles sont éligibles dans le cadre de cette action.	
Conditions particulières d'éligibilité	Les agriculteurs ne sont pas éligibles à cette action (ils peuvent par contre être prestataires de services pour le contractant).	
Actions complémentaires	Cette action est complémentaire des actions d'ouverture de milieux (N01Pi et N02Pi) et elle peut aussi être associée à l'action N26Pi.	
Engagements non rémunérés	<ul style="list-style-type: none"> - Période d'autorisation de fauche - Tenue d'un cahier d'enregistrement des interventions (dans le cadre des travaux réalisés par le bénéficiaire) - Le bénéficiaire s'engage à permettre le suivi par la structure animatrice ou ses mandataires de la faune et de la flore sur l'emprise du contrat pendant les 5 ans suivant la fin des travaux. Il sera prévenu des modalités de passage et des résultats des inventaires. 	
Engagements rémunérés	<ul style="list-style-type: none"> - Fauche manuelle ou mécanique - Défeutrage (enlèvement de biomasse en décomposition au sol) - Conditionnement (fanage, andainage, façonnage des ballots, conditionnement en vrac, etc.). - Transport des matériaux évacués - Frais de mise en décharge - Etudes et frais d'expert - Toute autre opération concourant à l'atteinte des objectifs de l'action est éligible sur avis du service instructeur 	
Points de contrôle minima associés	<ul style="list-style-type: none"> - Existence et tenue du cahier d'enregistrement des interventions (dans le cadre de travaux réalisés par le bénéficiaire) 	

	<ul style="list-style-type: none">- Réalisation effective par comparaison des engagements du cahier des charges et du plan de localisation avec l'état des surfaces- Vérification des factures ou des pièces de valeur probante équivalente
--	--

Action contractuelle 2022	N05R	Chantier d'entretien des milieux ouverts par gyrobroyage ou débroussaillage léger
Actions du DocOb s'y référant	A.9G	Restaurer et entretenir de manière extensive les zones humides ouvertes intra forestières
	A.10G	Restaurer et entretenir de manière extensive les prairies intra forestières
	A.11G	Gérer de manière extensive les bandes enherbées le long des chemins forestiers
	A.12G	Restaurer et entretenir les landes
	A.13G	Restaurer et entretenir les pelouses calcicoles
	A.14G	Restaurer et entretenir de manière extensive les zones humides ouvertes
	A.15G	Assurer un équilibre entre végétations herbacées et ligneuses sur les berges des étangs
	A.25G	Rouvrir et préserver les autres habitats tourbeux
Objectifs de l'action	Lorsque l'embroussaillage d'une surface est limité, cette action peut s'appliquer afin de limiter ou de contrôler la croissance de certaines taches arbustives, ou pour réaliser un broyage ou un gyrobroyage d'entretien sur des zones de refus ou pour certains végétaux particuliers (comme la fougère aigle, la callune, la molinie ou les genêts par exemple).	
Conditions particulières d'éligibilité	-	
Actions complémentaires	Cette action est complémentaire des actions d'ouverture de milieux (N01Pi et N02Pi) ou l'action N26Pi.	
Engagements non rémunérés	<ul style="list-style-type: none"> - Période d'autorisation de fauche - Tenue d'un cahier d'enregistrement des interventions (dans le cadre des travaux réalisés par le bénéficiaire) - Le bénéficiaire s'engage à permettre le suivi par la structure animatrice ou ses mandataires de la faune et de la flore sur l'emprise du contrat pendant les 5 ans suivant la fin des travaux. Il sera prévenu des modalités de passage et des résultats des inventaires. 	
Engagements rémunérés	<ul style="list-style-type: none"> - Tronçonnage et bûcheronnage légers - Enlèvement des souches et grumes hors de la parcelle (le procédé de débardage sera choisi pour être le moins perturbant possible pour les espèces et habitats visés par le contrat) - Lutte contre les accrus forestières, suppression des rejets ligneux - Débroussaillage, gyrobroyage, fauche avec exportation des produits de la coupe - Broyage au sol et nettoyage du sol, exportation des produits - Arrasage des touradons - Frais de mise en décharge - Etudes et frais d'expert - Toute autre opération concourant à l'atteinte des objectifs de l'action est éligible sur avis du service instructeur 	

Points de contrôle minima associés	<ul style="list-style-type: none"> - Existence et tenue du cahier d'enregistrement des interventions (dans le cadre de travaux réalisés par le bénéficiaire) - Réalisation effective par comparaison des engagements du cahier des charges et du plan de localisation avec l'état des surfaces - Vérification des factures ou des pièces de valeur probante équivalente
<i>DocOb FETHP, version 2, 2022</i>	

Action contractuelle 2022	N06Pi	Réhabilitation ou plantation d'alignements de haies, d'alignement d'arbres, d'arbres isolés, de vergers ou de bosquets
Actions du DocOb s'y référant	A.30G	Préserver, entretenir et restaurer le réseau bocager
Objectifs de l'action	<p>Les haies, alignements d'arbres ou bosquets :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Permettent le maintien de corridors boisés utiles pour plusieurs espèces des directives dont de nombreux chiroptères (zones de chasse et de déplacements) ; - Constituent des habitats pour certaines espèces des directives dont plusieurs espèces d'insectes ; - Contribuent au maintien de plusieurs habitats en participant à la gestion quantitative et qualitative de la ressource en eau et à la lutte contre l'érosion <p>Le maintien des arbres de vergers haute-tige peut constituer un milieu favorable à certaines espèces faunistiques et notamment de nombreux chiroptères qui utilisent ces corridors boisés comme zones de chasse et de déplacements. Les arbres têtards constituent de plus l'habitat privilégié de certains oiseaux.</p> <p>L'action se propose de mettre en œuvre des opérations de réhabilitation ou/et de plantation en faveur des espèces d'intérêt communautaire que ces éléments accueillent. Dans le cadre d'un schéma de gestion sur cinq ans cette action peut être mise en œuvre la première année afin de reconstituer la haie suivie de l'action N06R pour assurer son entretien.</p>	
Conditions particulières d'éligibilité	L'action doit porter sur des éléments déjà existants.	
Actions complémentaires	Cette action est complémentaire de l'action N06R relative à l'entretien de ces éléments. Dans le cadre d'un schéma de gestion l'action N06Pi peut être mise en œuvre la première année afin de reconstituer la haie (ou les autres types d'éléments) suivie de l'action N06R les années suivantes pour assurer son entretien. Elle peut aussi être associée à l'action N26Pi.	
Engagements non rémunérés	<ul style="list-style-type: none"> - Intervention hors période de nidification - Interdiction du paillage plastique : plantation sous paillis végétal ou biodégradable - Utilisation de matériel faisant des coupes nettes - Pas de fertilisation - Utilisation d'essences indigènes - Interdiction de traitement phytosanitaire, sauf traitement localisé conforme à un arrêté préfectoral de lutte contre certains nuisibles (cas des chenilles) - Tenue d'un cahier d'enregistrement des interventions (dans le cadre des travaux réalisés par le bénéficiaire) - Le bénéficiaire s'engage à permettre le suivi par la structure animatrice ou ses mandataires de la faune et de la flore sur l'emprise du contrat pendant les 5 ans suivant la fin des travaux. Il sera prévenu des modalités de passage et des résultats des inventaires. 	

Engagements rémunérés	<ul style="list-style-type: none"> - Tronçonnage et bûcheronnage légers - Enlèvement des souches et grumes hors de la parcelle (le procédé de débardage sera choisi pour être le moins perturbant possible pour les espèces et habitats visés par le contrat) - Lutte contre les accrus forestières, suppression des rejets ligneux - Débroussaillage, gyrobroyage, fauche avec exportation des produits de la coupe - Broyage au sol et nettoyage du sol, exportation des produits - Arrasage des touradons - Frais de mise en décharge - Etudes et frais d'expert - Toute autre opération concourant à l'atteinte des objectifs de l'action est éligible sur avis du service instructeur - Taille de la haie - Elagage, recépage, étêtage des arbres sains, débroussaillage - Reconstitution et remplacement des arbres manquants (plantation, dégagements, protections individuelles contre les rongeurs et les cervidés) - Création des arbres têtards - Exportation des rémanents et des déchets de coupe - Etudes et frais d'expert - Toute autre opération concourant à l'atteinte des objectifs de l'action est éligible sur avis du service instructeur <p>Un barème régional⁷⁹ existe pour cette mesure :</p> <table border="1" data-bbox="507 1131 1385 1653"> <thead> <tr> <th>Opérations</th> <th>Modalités</th> <th>Montant forfaitaire</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td rowspan="2">Débroussaillage</td> <td>Manuel</td> <td>2 €/ml</td> </tr> <tr> <td>Mécanique</td> <td>1 €/ml</td> </tr> <tr> <td>Elagage ou étêtage</td> <td>--</td> <td>70 €/arbre</td> </tr> <tr> <td>Recépage</td> <td>--</td> <td>40 €/arbre</td> </tr> <tr> <td>Entretien de haies</td> <td>--</td> <td>0,50 €/ml</td> </tr> <tr> <td>Plantation</td> <td>Fourniture + mise en place + paillage + protection</td> <td>10 €/plant</td> </tr> <tr> <td>Exportation des produits de coupe</td> <td>--</td> <td>0,30 €/ml</td> </tr> <tr> <td>Frais de mise en dépôt agréé</td> <td>--</td> <td>30 €/t</td> </tr> </tbody> </table>	Opérations	Modalités	Montant forfaitaire	Débroussaillage	Manuel	2 €/ml	Mécanique	1 €/ml	Elagage ou étêtage	--	70 €/arbre	Recépage	--	40 €/arbre	Entretien de haies	--	0,50 €/ml	Plantation	Fourniture + mise en place + paillage + protection	10 €/plant	Exportation des produits de coupe	--	0,30 €/ml	Frais de mise en dépôt agréé	--	30 €/t
Opérations	Modalités	Montant forfaitaire																									
Débroussaillage	Manuel	2 €/ml																									
	Mécanique	1 €/ml																									
Elagage ou étêtage	--	70 €/arbre																									
Recépage	--	40 €/arbre																									
Entretien de haies	--	0,50 €/ml																									
Plantation	Fourniture + mise en place + paillage + protection	10 €/plant																									
Exportation des produits de coupe	--	0,30 €/ml																									
Frais de mise en dépôt agréé	--	30 €/t																									
Points de contrôle minima associés	<ul style="list-style-type: none"> - Existence et tenue du cahier d'enregistrement des interventions (dans le cadre de travaux réalisés par le bénéficiaire) - Réalisation effective par comparaison des engagements du cahier des charges et du plan de localisation avec l'état des haies, vergers, bosquets ou arbres - Vérification des factures ou des pièces de valeur probante équivalente 																										

⁷⁹ Arrêté préfectoral régional du 6 août 2018.

Action contractuelle 2022	N06R	Chantier d'entretien de haies, d'alignements de haies, d'alignement d'arbres, d'arbres isolés, de vergers ou de bosquets
Actions du DocOb s'y référant	A.30G	Préserver, entretenir et restaurer le réseau bocager
Objectifs de l'action	<p>Les haies, alignements d'arbres ou bosquets :</p> <ul style="list-style-type: none"> - permettent le maintien de corridors boisés utiles pour plusieurs espèces des directives dont de nombreux chiroptères (zones de chasse et de déplacements) ; - constituent des habitats pour certaines espèces des directives dont plusieurs espèces d'insectes ; - contribuent au maintien de plusieurs habitats en participant à la gestion quantitative et qualitative de la ressource en eau et à la lutte contre l'érosion <p>Le maintien des arbres de vergers haute-tige peut constituer un milieu favorable à certaines espèces faunistiques et notamment de nombreux chiroptères qui utilisent ces corridors boisés comme zones de chasse et de déplacements. Les arbres têtards constituent de plus l'habitat privilégié de certains oiseaux.</p> <p>L'action se propose de mettre en œuvre des opérations d'entretien en faveur des espèces d'intérêt communautaire que ces éléments accueillent.</p>	
Conditions particulières d'éligibilité	-	
Actions complémentaires	Cette action est complémentaire de l'action N06Pi et elle peut aussi être associée à l'action N26Pi.	
Engagements non rémunérés	<ul style="list-style-type: none"> - Intervention hors période de nidification - Utilisation de matériel faisant des coupes nettes - Pas de fertilisation - Interdiction de traitement phytosanitaire, sauf traitement localisé conforme à un arrêté préfectoral de lutte contre certains nuisibles (cas des chenilles) - Tenue d'un cahier d'enregistrement des interventions (dans le cadre des travaux réalisés par le bénéficiaire) - Le bénéficiaire s'engage à permettre le suivi par la structure animatrice ou ses mandataires de la faune et de la flore sur l'emprise du contrat pendant les 5 ans suivant la fin des travaux. Il sera prévenu des modalités de passage et des résultats des inventaires. 	
Engagements rémunérés	<ul style="list-style-type: none"> - Taille de la haie ou des autres éléments - Elagage, recépage, étêtage des arbres sains, débroussaillage - Entretien des arbres têtards - Exportation des rémanents et des déchets de coupe - Etudes et frais d'expert - Toute autre opération concourant à l'atteinte des objectifs de l'action est éligible sur avis du service instructeur 	

	Un barème régional ⁸⁰ existe pour cette mesure :		
	Opérations	Modalités	Montant forfaitaire
	Débroussaillage	Manuel	2 €/ml
		mécanique	1 €/ml
	Elagage ou étêtage	--	70 €/arbre
	Recépage	--	40 €/arbre
	Entretien de haies	--	0,50 €/ml
	Exportation des produits de coupe	--	0,30 €/ml
Frais de mise en dépôt agréé	--	30 €/t	
Points de contrôle minima associés	<ul style="list-style-type: none"> - Existence et tenue du cahier d'enregistrement des interventions (dans le cadre de travaux en régie) - Réalisation effective par comparaison des engagements du cahier des charges et du plan de localisation avec l'état des haies, vergers, bosquets ou arbres - Vérification des factures ou des pièces de valeur probante équivalente 		

⁸⁰ Arrêté préfectoral régional du 6 août 2018.

Action contractuelle 2022	N07P	Décapage ou étrépage sur de petites placettes en vue de développer des communautés pionnières d'habitats hygrophiles
Actions du DocOb s'y référant	A.12G A.24G A.25G	Restaurer et entretenir les landes Préserver les habitats tourbeux boisés d'intérêt communautaires Rouvrir et préserver les autres habitats tourbeux
Objectifs de l'action	: Cette action de rétablissement comprend l'élimination d'individus ligneux et les opérations d'étrépage. L'étrépage consiste à retirer une couche superficielle de sol tourbeux d'une épaisseur variable dans un milieu en voie d'eutrophisation ou d'évolution naturelle. Ce retrait de la couche la plus riche en nutriments permet d'atteindre des niveaux pédologiques nutritivement plus pauvres, restaurant ainsi le caractère oligotrophe des sols, où peuvent s'exprimer une multitude de plantes pionnières issues des banques de graines présentes dans la tourbe. Dans les zones tourbeuses, l'élimination de quelques individus ligneux permet aussi le relèvement du niveau de la nappe et la conservation de certaines espèces hygrophiles et de la strate muscinale.	
Conditions particulières d'éligibilité	-	
Actions complémentaires	N05R, NI4Pi et R, NI5Pi, N23Pi, N26Pi.	
Engagements non rémunérés	<ul style="list-style-type: none"> - Période d'autorisation des travaux (hors nidification et mise-bas) - Interdiction de retournement du sol, de mise en culture, de semer ou de planter des végétaux, de drainer, de remblayer, de fertiliser ou d'amender - Tenue d'un cahier d'enregistrement des interventions - Le bénéficiaire s'engage à permettre le suivi par la structure animatrice ou ses mandataires de la faune et de la flore sur l'emprise du contrat pendant les 5 ans suivant la fin des travaux. Il sera prévenu des modalités de passage et des résultats des inventaires. 	
Engagements rémunérés	<ul style="list-style-type: none"> - Tronçonnage et bûcheronnage légers, dévitalisation par annelation, - Dessouchage - Rabotage des souches - Enlèvement des souches et grumes hors de la parcelle (le procédé de débardage sera choisi pour être le moins perturbant possible pour les espèces et habitats visés par le contrat) - Débroussaillage, gyrobroyage, fauche avec exportation de la coupe - Broyage au sol et nettoyage du sol, exportation des produits - Frais de mise en décharge - Décapage ou étrépage manuel ou mécanique - Etudes et frais d'expert - Toute autre opération concourant à l'atteinte des objectifs de l'action est éligible sur avis du service instructeur 	

Points de contrôle minima associés	<ul style="list-style-type: none">- Existence et tenue du cahier d'enregistrement des interventions (dans le cadre de travaux en régie)- Réalisation effective par comparaison des engagements du cahier des charges et du plan de localisation avec l'état des surfaces- Vérification des factures ou des pièces de valeur probante équivalente
------------------------------------	--

Action contractuelle 2022	N08P	Griffage de surface ou décapage léger pour le maintien de communautés pionnières en milieu sec
Actions du DocOb s'y référant	A.12G A.13G	Restaurer et entretenir les landes Restaurer et entretenir les pelouses calcicoles
Objectifs de l'action	N08P : Cette action est proche de l'action N07P mais s'applique sur les milieux secs. Un griffage de surface ou un décapage léger peuvent être utiles pour quelques milieux pionniers comme certaines pelouses ou certains milieux rocheux : ainsi le retrait de la couche la plus riche permet aux plantes pionnières issues des banques de graines de se développer. Elle s'applique aux surfaces moyennement à fortement embroussaillées.	
Conditions particulières d'éligibilité	Voir document de référence des dispositifs de financement mobilisés (pour les contrats Natura 2000 en 2022 : Guide relatif à la gestion des sites Natura 2000 majoritairement terrestres).	
Actions complémentaires	N05R, N14Pi, N14R, N24Pi, N26Pi.	
Conditions particulières d'éligibilité	-	
Engagements non rémunérés <i>Se référer au document de référence en complément de ce résumé.</i>	<ul style="list-style-type: none"> - Période d'autorisation des travaux (hors nidification et mise-bas) - Interdiction de retournement du sol, de mise en culture, de semer ou de planter des végétaux, de drainer, de remblayer, de fertiliser ou d'amender - Tenue d'un cahier d'enregistrement des interventions (dans le cadre des travaux réalisés par le bénéficiaire) - Le bénéficiaire s'engage à permettre le suivi par la structure animatrice ou ses mandataires de la faune et de la flore sur l'emprise du contrat pendant les 5 ans suivant la fin des travaux. Il sera prévenu des modalités de passage et des résultats des inventaires. 	
Engagements rémunérés <i>Se référer au document de référence en complément de ce résumé.</i>	<ul style="list-style-type: none"> - Tronçonnage et bûcheronnage légers - Dessouchage - Rabotage des souches - Enlèvement des souches et grumes hors de la parcelle (le procédé de débardage sera choisi pour être le moins perturbant possible pour les espèces et habitats visés par le contrat) - Débroussaillage, gyrobroyage, fauche avec exportation des produits de la coupe - Broyage au sol et nettoyage du sol, exportation des produits - Frais de mise en décharge - Griffage, décapage ou étrépage manuel ou mécanique - Etudes et frais d'expert - Toute autre opération concourant à l'atteinte des objectifs de l'action est éligible sur avis du service instructeur 	
Points de contrôle minima associés	<ul style="list-style-type: none"> - Existence et tenue du cahier d'enregistrement des interventions (dans le cadre de travaux réalisés par le bénéficiaire) 	

	<ul style="list-style-type: none">- Réalisation effective par comparaison des engagements du cahier des charges et du plan de localisation avec l'état des surfaces- Vérification des factures ou des pièces de valeur probante équivalente
--	--

Action contractuelle 2022	N09Pi	Création ou rétablissement de mares ou d'étangs
Actions du DocOb s'y référant	A.18G	Entretenir et compléter le réseau de mares
Objectifs de l'action	<p>L'action concerne le rétablissement ou la création de mares ou d'étangs (superficie inférieure à 1 000 m²) au profit des espèces ou habitats ayant justifié la désignation d'un site, ainsi que les travaux permettant le maintien de leur fonctionnalité écologique. Par fonctionnalité écologique on entend la fonctionnalité écosystémique d'une mare (ou étang) en elle-même, ou son insertion dans un réseau de mares (ou d'étangs) cohérent pour une population d'espèce.</p> <p>Les travaux pour le rétablissement d'une mare (ou d'un étang) peuvent viser des habitats d'eaux douces dormantes ou les espèces d'intérêt communautaire dépendantes de l'existence des mares (ou des étangs). Cette action permet de maintenir ou de développer un maillage de mares (ou d'étangs) compatible avec des échanges intra-populationnels (quelques centaines de mètres entre deux mares (ou étangs) proches) des espèces dépendantes de mares ou d'autres milieux équivalents.</p>	
Conditions particulières d'éligibilité	<p>L'action vise la création ou le rétablissement de mare ou d'étang ou les travaux ponctuels sur une mare ou un étang. Il est cependant rappelé que d'une manière générale la création pure d'habitats n'est pas une priorité. Lors de la définition des travaux, le bénéficiaire veillera à l'atteinte des objectifs locaux de rétablissement du bon état écologique des eaux dans le respect des documents de planification de la politique de l'eau. A ce titre, la mare ou l'étang ne doit pas être en communication avec un ruisseau, et doit être d'une taille inférieure à 1000 m².</p> <p>La présence d'eau permanente peut être exigée dans le cahier des charges en fonction des conditions géologiques et climatiques locales, des espèces ou habitats considérés et des modalités de contrôle prévues.</p>	
Actions complémentaires	N26Pi	Pour les mares ou étangs intraforestiers, il convient de mobiliser l'action F02i.
Engagements non rémunérés	<ul style="list-style-type: none"> - Période d'autorisation des travaux (hors période de reproduction des batraciens) - Ne pas entreposer de sel ou de bois à proximité de la mare ou de l'étang - Ne pas traverser la mare avec des engins motorisés - Interdiction d'utilisation de procédés chimiques en cas de lutte contre les nuisibles - Tenue d'un cahier d'enregistrement des interventions (dans le cadre des travaux réalisés par le bénéficiaire) - Le bénéficiaire s'engage à permettre le suivi par la structure animatrice ou ses mandataires de la faune et de la flore sur l'emprise du contrat pendant les 5 ans suivant la fin des travaux. Il sera prévenu des modalités de passage et des résultats des inventaires. 	

Engagements rémunérés	<ul style="list-style-type: none"> - Profilage des berges en pente douce (pas supérieur à 15%), - Désenvasement, curage et gestion des produits de curage - Colmatage - Débroussaillage et dégagement des abords - Faucardage de la végétation aquatique - Végétalisation (avec des espèces indigènes) - Entretien nécessaire au bon fonctionnement de la mare ou de l'étang - Enlèvement manuel des végétaux ligneux - Dévitalisation par annellation - Exportation des végétaux - Etudes et frais d'expert - Toute autre opération concourant à l'atteinte des objectifs de l'action est éligible sur avis du service instructeur
Points de contrôle minima associés	<ul style="list-style-type: none"> - Existence et tenue du cahier d'enregistrement des interventions (dans le cadre de travaux réalisés par le bénéficiaire) - Réalisation effective par comparaison des engagements du cahier des charges avec l'état de la mare ou de l'étang - Vérification des factures ou des pièces de valeur probante équivalente.

Action contractuelle 2022	N09R	Entretien de mares et d'étangs
Actions du DocOb s'y référant	A.18G	Entretien et compléter le réseau de mares
Objectifs de l'action	<p>L'action concerne l'entretien de mares ou d'étangs permettant le maintien de leur fonctionnalité écologique. Par fonctionnalité écologique on entend la fonctionnalité écosystémique d'une mare (ou d'un étang) en elle-même, ou son insertion dans un réseau de mares (ou d'étangs) cohérent pour une population d'espèce.</p> <p>L'entretien d'une mare ou d'un étang peut viser des habitats d'eaux douces dormantes ou les espèces d'intérêt communautaire dépendantes de l'existence des mares (ou des étangs). Cette action permet de maintenir un maillage de mares (ou d'étangs) compatible avec des échanges intra-populationnels (quelques centaines de mètres entre deux mares (ou étangs) proches) des espèces dépendantes de mares ou d'autres milieux équivalents.</p>	
Conditions particulières d'éligibilité	<p>Lors de la définition des travaux, le bénéficiaire veillera à l'atteinte des objectifs locaux de rétablissement du bon état écologique des eaux dans le respect des documents de planification de la politique de l'eau. A ce titre, la mare (ou l'étang) ne doit pas être en communication avec un ruisseau, et elle doit être d'une taille inférieure à 1000 m². La présence d'eau permanente peut être exigée dans le cahier des charges en fonction des conditions géologiques et climatiques locales, des espèces ou habitats considérés et des modalités de contrôle prévues.</p>	
Actions complémentaires	N09Pi, NI0R, N23Pi, N26Pi.	
Engagements non rémunérés	<ul style="list-style-type: none"> - Période d'autorisation des travaux (hors période de reproduction des batraciens) - Ne pas entreposer de sel à proximité de la mare ou de l'étang - Interdiction d'utilisation de procédés chimiques en cas de lutte contre les nuisibles - Tenue d'un cahier d'enregistrement des interventions (dans le cadre des travaux réalisés par le bénéficiaire) - Le bénéficiaire s'engage à permettre le suivi par la structure animatrice ou ses mandataires de la faune et de la flore sur l'emprise du contrat pendant les 5 ans suivant la fin des travaux. Il sera prévenu des modalités de passage et des résultats des inventaires. 	
Engagements rémunérés	<ul style="list-style-type: none"> - Débroussaillage d'entretien et dégagement des abords - Faucardage de la végétation aquatique - Entretien nécessaire au bon fonctionnement de la mare ou de l'étang - Exportation des végétaux - Enlèvement des macro-déchets - Etudes et frais d'expert - Toute autre opération concourant à l'atteinte des objectifs de l'action est éligible sur avis du service instructeur 	

Points de contrôle minima associés	<ul style="list-style-type: none">- Existence et tenue du cahier d'enregistrement des interventions (dans le cadre de travaux réalisés par le bénéficiaire)- Réalisation effective par comparaison des engagements du cahier des charges avec l'état de la mare ou de l'étang- Vérification des factures ou des pièces de valeur probante équivalente.
------------------------------------	--

Action contractuelle 2022	N1Pi	Restauration de ripisylves, de la végétation des berges et enlèvement raisonné des embâcles
Actions du DocOb s'y réfèrent	A.15G A.20G	Assurer un équilibre entre végétations herbacées et ligneuses sur les berges des étangs Gérer de manière raisonnée les ripisylves
Objectifs de l'action	L'action vise l'entretien des ripisylves et de la végétation des berges des cours d'eau mais aussi celles des lacs et étangs, avec en complément l'enlèvement raisonné des embâcles lorsque plusieurs campagnes d'interventions au cours du contrat sont nécessaires.	
Conditions particulières d'éligibilité	<p>Il est rappelé les dispositions précisées au 3.1.2.3.1, à savoir qu'il convient de privilégier des interventions collectives à l'échelle des cours d'eau et de recourir aux financements développés à cette fin dans les programmes d'interventions des agences de l'eau et des collectivités territoriales.</p> <p>Dans le cas de travaux annexes de restauration du fonctionnement hydraulique, les opérations sont éligibles tant que les coûts correspondants ne dépassent pas 1/3 du devis global.</p> <p>Dans les situations où il y a un besoin de restauration fort à l'échelle nationale pour l'espèce ou l'habitat considéré, les plantations peuvent être réalisées en dernier recours, c'est-à-dire si les espèces forestières présentes n'ont pas de dynamique de régénération spontanée avérée après un délai précisé dans le DOCOB et qui sera au minimum de 5 ans après l'ouverture du peuplement (ce qui peut nécessiter un avenant ou un nouveau contrat).</p> <p>Pour ces plantations, la liste des essences arborées acceptées (notamment les essences possibles en situation monospécifique comme l'aulne, par exemple), ainsi que les modalités de plantation (apports ponctuels ou en plein), les densités initiales et finales sont fixées dans le DOCOB.</p>	
Actions complémentaires	N10R, N1Pi, N12Pi et Ri, N23Pi, N26Pi.	
Engagements non rémunérés	<ul style="list-style-type: none"> - Période d'autorisation des travaux - Utilisation de matériel n'éclatant pas les branches - Absence de traitement phytosanitaire, sauf traitement localisé conforme à un arrêté préfectoral de lutte contre certains nuisibles (cas des chenilles) - Préserver les arbustes du sous-bois et ne pas couper les lianes (hormis celles qui grimpent sur de jeunes plants sélectionnés pour l'avenir). - Tenue d'un cahier d'enregistrement des interventions (dans le cadre des travaux réalisés par le bénéficiaire) - Le bénéficiaire s'engage à permettre le suivi par la structure animatrice ou ses mandataires de la faune et de la flore sur l'emprise du contrat pendant les 5 ans suivant la fin des travaux. Il sera prévenu des modalités de passage et des résultats des inventaires. 	

Engagements rémunérés	<ul style="list-style-type: none"> - Taille ou dévitalisation par annelation des arbres constituant la ripisylve, - Débroussaillage, fauche, gyrobroyage et faucardage d'entretien avec exportation des produits de la coupe - Broyage au sol et nettoyage du sol - Précautions particulières liées au milieu lorsqu'elles sont nécessaires : - Brûlage (le brûlage des rémanents n'est autorisé que dans la mesure où ils sont trop volumineux pour leur maintien et leur dispersion au sol et où il s'effectue sur les places spécialement aménagées. Toute utilisation d'huiles ou de pneus pour les mises à feu est absolument à proscrire.) - Enlèvement et le transfert des produits de coupe vers un lieu de stockage. Le procédé de débardage sera choisi pour être le moins perturbant possible pour les habitats et espèces visés par le contrat - Enlèvement manuel ou mécanique des embâcles et exportation des produits - Etudes et frais d'expert - Toute autre opération concourant à l'atteinte des objectifs de l'action est éligible sur avis du service instructeur 																																
	Un barème régional ⁸¹ existe pour cette mesure :																																
	<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th style="text-align: left;">Opérations</th> <th style="text-align: center;">Modalités</th> <th style="text-align: right;">Montant forfaitaire</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Broyage au sol et nettoyage du sol</td> <td style="text-align: center;">--</td> <td style="text-align: right;">320 €/ha</td> </tr> <tr> <td rowspan="2">Débroussaillage</td> <td style="text-align: center;">Manuel</td> <td style="text-align: right;">2 €/ml</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">Mécanique</td> <td style="text-align: right;">1 €/ml</td> </tr> <tr> <td>Coupes d'arbres et démembrement</td> <td style="text-align: center;">--</td> <td style="text-align: right;">110 €/arbre</td> </tr> <tr> <td>Dessouchage</td> <td style="text-align: center;">--</td> <td style="text-align: right;">40 €/arbre</td> </tr> <tr> <td>Dévitalisation par annelation</td> <td style="text-align: center;">--</td> <td style="text-align: right;">7 € €/arbre</td> </tr> <tr> <td>Enlèvement des embâcles</td> <td style="text-align: center;">--</td> <td style="text-align: right;">20 €/m³</td> </tr> <tr> <td>Plantation</td> <td style="text-align: center;">Fourniture + mise en place + paillage + protection</td> <td style="text-align: right;">10 €/plant</td> </tr> <tr> <td>Exportation des produits de coupe</td> <td style="text-align: center;">--</td> <td style="text-align: right;">0,30 €/ml</td> </tr> <tr> <td>Frais de mise en dépôt agréé</td> <td style="text-align: center;">--</td> <td style="text-align: right;">30 €/ha</td> </tr> </tbody> </table>	Opérations	Modalités	Montant forfaitaire	Broyage au sol et nettoyage du sol	--	320 €/ha	Débroussaillage	Manuel	2 €/ml	Mécanique	1 €/ml	Coupes d'arbres et démembrement	--	110 €/arbre	Dessouchage	--	40 €/arbre	Dévitalisation par annelation	--	7 € €/arbre	Enlèvement des embâcles	--	20 €/m ³	Plantation	Fourniture + mise en place + paillage + protection	10 €/plant	Exportation des produits de coupe	--	0,30 €/ml	Frais de mise en dépôt agréé	--	30 €/ha
Opérations	Modalités	Montant forfaitaire																															
Broyage au sol et nettoyage du sol	--	320 €/ha																															
Débroussaillage	Manuel	2 €/ml																															
	Mécanique	1 €/ml																															
Coupes d'arbres et démembrement	--	110 €/arbre																															
Dessouchage	--	40 €/arbre																															
Dévitalisation par annelation	--	7 € €/arbre																															
Enlèvement des embâcles	--	20 €/m ³																															
Plantation	Fourniture + mise en place + paillage + protection	10 €/plant																															
Exportation des produits de coupe	--	0,30 €/ml																															
Frais de mise en dépôt agréé	--	30 €/ha																															
Points de contrôle minima associés	<ul style="list-style-type: none"> - Existence et tenue du cahier d'enregistrement des interventions (dans le cadre des travaux en régie) 																																

⁸¹ Arrêté préfectoral régional du 6 août 2018.

	<ul style="list-style-type: none">- Réalisation effective par comparaison des engagements du cahier des charges et du plan de localisation avec l'état des surfaces- Vérification de la cohérence des factures ou des pièces de valeur probante équivalente
--	--

Action contractuelle 2022	NiIR	Entretien de ripisylves, de la végétation des berges et enlèvement raisonné des embâcles
Actions du DocOb s'y référant	A.15G A.20G	Assurer un équilibre entre végétations herbacées et ligneuses sur les berges des étangs Gérer de manière raisonnée les ripisylves
Objectifs de l'action	L'action vise l'entretien des ripisylves et de la végétation des berges des cours d'eau mais aussi celles des lacs et étangs, avec en complément l'enlèvement raisonné des embâcles lorsque plusieurs campagnes d'interventions au cours du contrat sont nécessaires.	
Conditions particulières d'éligibilité	Il est rappelé les dispositions précisées au 3.1.2.1.3 à savoir qu'il convient de privilégier des interventions collectives à l'échelle des cours d'eau et de recourir aux financements développés à cette fin dans les programmes d'interventions des agences de l'eau et des collectivités territoriales.	
Actions complémentaires	NIOR, NIIPi, NI2Pi et Ri, N23Pi, N26Pi. En milieux forestiers, il convient de mobiliser la mesure F06i.	
Engagements non rémunérés	<ul style="list-style-type: none"> - Période d'autorisation des travaux - Utilisation de matériel n'éclatant pas les branches - Absence de traitement phytosanitaire, sauf traitement localisé conforme à un arrêté préfectoral de lutte contre certains nuisibles (cas des chenilles) - Préserver les arbustes du sous-bois et ne pas couper les lianes (hormis celles qui grimpent sur de jeunes plants sélectionnés pour l'avenir). - Tenue d'un cahier d'enregistrement des interventions (dans le cadre des travaux réalisés par le bénéficiaire) - Le bénéficiaire s'engage à permettre le suivi par la structure animatrice ou ses mandataires de la faune et de la flore sur l'emprise du contrat pendant les 5 ans suivant la fin des travaux. Il sera prévenu des modalités de passage et des résultats des inventaires. 	
Engagements rémunérés	<ul style="list-style-type: none"> - Taille des arbres constituant la ripisylve, - Débroussaillage, fauche, gyrobroyage et faucardage d'entretien avec exportation des produits de la coupe - Broyage au sol et nettoyage du sol - Précautions particulières liées au milieu lorsqu'elles sont nécessaires : - Brûlage (le brûlage des rémanents n'est autorisé que dans la mesure où ils sont trop volumineux pour leur maintien et leur dispersion au sol et où il s'effectue sur les places spécialement aménagées. Toute utilisation d'huiles ou de pneus pour les mises à feu est absolument à proscrire.) - Enlèvement et le transfert des produits de coupe vers un lieu de stockage. Le procédé de débardage sera choisi pour être le moins perturbant possible pour les habitats et espèces visés par le contrat 	

	<ul style="list-style-type: none"> - Enlèvement manuel ou mécanique des embâcles et exportation des produits - Etudes et frais d'expert - Toute autre opération concourant à l'atteinte des objectifs de l'action est éligible sur avis du service instructeur <p>Un barème régional⁸² existe pour cette mesure :</p> <table border="1" data-bbox="507 465 1380 907"> <thead> <tr> <th>Opérations</th> <th>Modalités</th> <th>Montant forfaitaire</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Broyage au sol et nettoyage du sol</td> <td>--</td> <td>320 €/ha</td> </tr> <tr> <td rowspan="2">Débroussaillage</td> <td>Manuel</td> <td>2 €/ml</td> </tr> <tr> <td>Mécanique</td> <td>1 €/ml</td> </tr> <tr> <td>Elagage</td> <td>--</td> <td>70 €/arbre</td> </tr> <tr> <td>Taille des arbres</td> <td>--</td> <td>3 €/ml</td> </tr> <tr> <td>Exportation des produits de coupe</td> <td>--</td> <td>0,30 €/ml</td> </tr> <tr> <td>Frais de mise en dépôt agréé</td> <td>--</td> <td>30 €/ha</td> </tr> </tbody> </table>	Opérations	Modalités	Montant forfaitaire	Broyage au sol et nettoyage du sol	--	320 €/ha	Débroussaillage	Manuel	2 €/ml	Mécanique	1 €/ml	Elagage	--	70 €/arbre	Taille des arbres	--	3 €/ml	Exportation des produits de coupe	--	0,30 €/ml	Frais de mise en dépôt agréé	--	30 €/ha
Opérations	Modalités	Montant forfaitaire																						
Broyage au sol et nettoyage du sol	--	320 €/ha																						
Débroussaillage	Manuel	2 €/ml																						
	Mécanique	1 €/ml																						
Elagage	--	70 €/arbre																						
Taille des arbres	--	3 €/ml																						
Exportation des produits de coupe	--	0,30 €/ml																						
Frais de mise en dépôt agréé	--	30 €/ha																						
Points de contrôle minima associés	<ul style="list-style-type: none"> - Existence et tenue du cahier d'enregistrement des interventions (dans le cadre des travaux en régie) - Réalisation effective par comparaison des engagements du cahier des charges et du plan de localisation avec l'état des surfaces - Vérification de la cohérence des factures ou des pièces de valeur probante équivalente 																							

⁸² Arrêté préfectoral régional du 6 août 2018.

Action contractuelle 2022	N12Pi et R	Curage locaux et entretien des canaux et fossés dans les zones humides
Actions du DocOb s'y référant	A.9G A.14G	Restaurer et entretenir de manière extensive les zones humides ouvertes intra forestières Restaurer et entretenir de manière extensive les zones humides ouvertes
Objectifs de l'action	Les fossés et les rus constituent des habitats pour certaines espèces, hébergent des habitats d'intérêt communautaire ou jouent un rôle dans le fonctionnement hydraulique des zones humides. L'action vise le curage des canaux et fossés que l'on trouve dans les zones humides, voire des anciennes fosses d'extraction de tourbes par exemple. L'entretien de ces éléments pourra être mené au travers des autres actions Natura 2000.	
Conditions particulières d'éligibilité	Cf dispositions générales rappelées au 3.1.2.1.3	
Actions complémentaires	N01Pi, N04R, N05R, N10R, N11Pi et R, N26Pi.	
Engagements non rémunérés <i>Se référer au document de référence en complément de ce résumé.</i>	<ul style="list-style-type: none"> - Période d'autorisation des travaux - Le curage doit viser le maintien de berges avec une pente de moins de 60 % - Tenue d'un cahier d'enregistrement des interventions (dans le cadre des travaux réalisés par le bénéficiaire) - Le bénéficiaire s'engage à permettre le suivi par la structure animatrice ou ses mandataires de la faune et de la flore sur l'emprise du contrat pendant les 5 ans suivant la fin des travaux. Il sera prévenu des modalités de passage et des résultats des inventaires. 	
Engagements rémunérés <i>Se référer au document de référence en complément de ce résumé.</i>	<ul style="list-style-type: none"> - Curage manuel ou mécanique - Evacuation ou régilage des matériaux - Etudes et frais d'expert - Toute autre opération concourant à l'atteinte des objectifs de l'action est éligible sur avis du service instructeur 	
Points de contrôle minima associés	<ul style="list-style-type: none"> - Existence et tenue du cahier d'enregistrement des interventions (dans le cadre de travaux réalisés par le bénéficiaire) - Réalisation effective par comparaison des engagements du cahier des charges et du plan de localisation avec l'état des canaux ou fossés - Vérification des factures ou des pièces de valeur probante équivalente 	

Action contractuelle 2022	NI3Pi	Chantier ou aménagements de lutte contre l'envasement des étangs, lacs et plans d'eau
Actions du DocOb s'y référant	A.16G	Restaurer et aménager les étangs en faveur de la biodiversité
Objectifs de l'action	L'envasement des étangs, lacs et plans d'eau peut conduire à la perte de leur intérêt écologique. Les opérations éligibles dans le cadre de cette action doivent permettre de lutter contre cet envasement et de préserver des habitats et des espèces d'intérêt communautaire.	
Conditions particulières d'éligibilité	Cf dispositions générales rappelées au 3.1.2.3.1	
Actions complémentaires	- NI0R, N26Pi	
Engagements non rémunérés	<ul style="list-style-type: none"> - Période d'autorisation des travaux (Période de vidange selon la réglementation avec accord de la DDT ; travaux entre le 1^{er} août et le 15 février, modulable si contraintes techniques selon l'appréciation de l'animateur et des services de l'État). - Pas de traitement herbicide dans et sur les bordures des étangs, lacs et plans d'eau. - Pas de fertilisation chimique de l'étang. - Tenue d'un cahier d'enregistrement des interventions (dans le cadre des travaux réalisés par le bénéficiaire) = compte rendu des travaux des demandes de paiement et visite de contrôle DDT. - Mise en assec de l'étang 8 mois avant la réalisation des travaux afin de faciliter la minéralisation de la vase, diminuer ainsi les volumes à exporter et également afin de faciliter la circulation des engins. A moduler sur avis de la structure animatrice selon efficacité de l'assec, le type de travaux, leur durée. - Le bénéficiaire s'engage à permettre le suivi par la structure animatrice ou ses mandataires de la faune et de la flore sur l'emprise du contrat pendant les 5 ans suivant la fin des travaux. Il sera prévenu des modalités de passage et des résultats des inventaires. 	
Engagements rémunérés	<ul style="list-style-type: none"> - Utilisation de dragueuse suceuse - Décapage du substrat (broyage préalable de la végétation, dragage, curage, décapage, etc.) - Evacuation des boues - Pose de moine et/ou de système de rétention des sédiments sur des plans d'eau artificiels existants - Etudes et frais d'expert - Toute autre opération concourant à l'atteinte des objectifs de l'action est éligible sur avis du service instructeur - Vidange de l'étang par gravité ou à l'aide d'une pompe. - Aménagement de l'étang (Reprofilage des berges, amélioration de la pente (pas supérieure à 15%), création d'anses, îlots, etc.). 	
Points de contrôle minima associés	- Existence et tenue du cahier d'enregistrement des interventions (dans le cadre des travaux réalisés par le bénéficiaire)	

	<ul style="list-style-type: none">- Réalisation effective par comparaison des engagements du cahier des charges et du plan de localisation avec l'état de l'étang, du lac ou du plan d'eau- Vérification de la cohérence des factures ou des pièces de valeur probante équivalente
--	---

Action contractuelle 2022	N14Pi	Restauration des ouvrages de petite hydraulique
Actions du DocOb s'y référant	A.7G	Adapter le réseau de fossés forestiers au changement climatique
	A.9G	Restaurer et entretenir de manière extensive les zones humides ouvertes intra forestières
	A.14G	Restaurer et entretenir de manière extensive les zones humides ouvertes
	A.16G	Restaurer et aménager les étangs en faveur de la biodiversité
	A.26G	Maintenir ou restaurer l'alimentation en eau
Objectifs de l'action	Cette action vise des investissements pour la création, la restauration ou la modification de fossés, d'ouvrages de contrôle des niveaux d'eaux, de seuils l'enlèvement de drains. La gestion de ces ouvrages est prévue dans le cadre de l'action N14R.	
Conditions particulières d'éligibilité	Lors de la définition des travaux, le bénéficiaire veillera à l'atteinte des objectifs locaux de rétablissement du bon état écologique des eaux dans le respect des documents de planification de la politique de l'eau. Il est en outre rappelé les dispositions précisées au 3.1.2.3.1 pour les actions relatives à des cours d'eau, à savoir qu'il convient de privilégier des interventions collectives à l'échelle des cours d'eau et de recourir aux financements développés à cette fin par les agences de l'eau et les collectivités territoriales.	
Actions complémentaires	N14R, N26Pi	
Engagements non rémunérés	<ul style="list-style-type: none"> - Tenue d'un cahier d'enregistrement des interventions (dans le cadre des travaux réalisés par le bénéficiaire) - Le bénéficiaire s'engage à permettre le suivi par la structure animatrice ou ses mandataires de la faune et de la flore sur l'emprise du contrat pendant les 5 ans suivant la fin des travaux. Il sera prévenu des modalités de passage et des résultats des inventaires. 	
<i>Engagements rémunérés</i>	<ul style="list-style-type: none"> - Fournitures, construction, installation d'ouvrages de petite hydraulique rurale ; - Equipement pour l'alimentation en eau de type éolienne ; - Terrassements pour caler la topographie et implanter l'ouvrage ; - Opération de bouchage de drains ; - Création de fossés. - Etudes et frais d'expert - Toute autre opération concourant à l'atteinte des objectifs de l'action est éligible sur avis du service instructeur. 	
<i>Points de contrôle minima associés</i>	<ul style="list-style-type: none"> - Existence et tenue du cahier d'enregistrement des interventions (dans le cadre de travaux réalisés par le bénéficiaire) - Réalisation effective par comparaison des engagements du cahier des charges et du plan de localisation avec les aménagements réalisés 	

	- Vérification des factures ou des pièces de valeur probante équivalente
--	--

Action contractuelle 2022	NI4R	Gestion des ouvrages de petite hydraulique
Actions du DocOb s'y référant	A.7G	Adapter le réseau de fossés forestiers au changement climatique
	A.9G	Restaurer et entretenir de manière extensive les zones humides ouvertes intra forestières
	A.14G	Restaurer et entretenir de manière extensive les zones humides ouvertes
	A.26G	Maintenir ou restaurer l'alimentation en eau
Objectifs de l'action	<p>Le maintien ou le rétablissement d'un bon état de conservation de certaines espèces et certains habitats est lié au maintien des conditions hydrologiques et hydrauliques locales. Cela peut nécessiter des prestations ponctuelles pour manipuler des vannes, batardeaux, clapets, buses et seuils pour des opérations de nettoyage de sources par exemple ou encore l'entretien de micro-éoliennes.</p> <p>L'action finance une quantité de temps définie à passer sur des sites pour surveiller le niveau d'eau et gérer les ouvrages hydrauliques en fonction des cotes retenues.</p>	
Conditions particulières d'éligibilité	<p>Lors de la définition des travaux, le bénéficiaire veillera à l'atteinte des objectifs locaux de rétablissement du bon état écologique des eaux dans le respect des documents de planification de la politique de l'eau. Il est en outre rappelé les dispositions précisées au 3.1.2.3.1 pour les actions relatives à des cours d'eau, à savoir qu'il convient de privilégier des interventions collectives à l'échelle des cours d'eau et de recourir aux financements développés à cette fin par les agences de l'eau et les collectivités territoriales. Dans les contextes agricoles, le fonctionnement des syndicats de marais ou des ASA ne pourra pas être financé par cette action.</p>	
Actions complémentaires	NI4Pi et N26Pi.	
Engagements non rémunérés	<p>Se référer au document de référence en complément de ce résumé.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Tenue d'un cahier d'enregistrement des interventions (dans le cadre des travaux réalisés par le bénéficiaire) - Le bénéficiaire s'engage à permettre le suivi par la structure animatrice ou ses mandataires de la faune et de la flore sur l'emprise du contrat pendant les 5 ans suivant la fin des travaux. Il sera prévenu des modalités de passage et des résultats des inventaires. 	
<i>Engagements rémunérés</i>	<ul style="list-style-type: none"> - Temps de travail pour la manipulation et surveillance des ouvrages de petite hydraulique rurale - Etudes et frais d'expert - Toute autre opération concourant à l'atteinte des objectifs de l'action est éligible sur avis du service instructeur 	
<i>Points de contrôle minima associés</i>	<ul style="list-style-type: none"> - Existence et tenue du cahier d'enregistrement des interventions (dans le cadre de travaux réalisés par le bénéficiaire) 	

	<ul style="list-style-type: none">- Réalisation effective par comparaison des engagements du cahier des charges et du plan de localisation avec les aménagements réalisés- Vérification des factures ou des pièces de valeur probante équivalente
--	--

Action contractuelle 2022	NI6Pi	Effacement ou aménagement des obstacles à la migration des poissons
Actions du DocOb s'y référant	A.23G	Restaurer la continuité écologique et sédimentaire sur les cours d'eau
Objectifs de l'action	<p>Cette action favorise la diversité des écoulements, de la nature des fonds et des hauteurs d'eau et privilégie la conservation d'un lit dynamique et varié plutôt qu'un cours d'eau homogène et lent. Des opérations plus lourdes de reméandrement, au besoin à partir d'annexes fluviales, peuvent être envisagées. Cette action comprendra donc certains éléments liés à la gestion intégrée de l'érosion fluviale : démantèlement d'enrochements ou d'endiguements ou encore le déversement de graviers en lit mineur pour favoriser la dynamique fluviale.</p>	
Conditions particulières d'éligibilité	<p>Il est rappelé les dispositions précisées au paragraphe 3.1.2.3.1, à savoir qu'il convient de privilégier des interventions collectives à l'échelle des bassins versants et de recourir aux financements développés à cette fin par les programmes d'intervention des agences de l'eau et des collectivités territoriales.</p>	
Actions complémentaires	N26Pi.	
Engagements non rémunérés	<ul style="list-style-type: none"> - Tenue d'un cahier d'enregistrement des interventions (dans le cadre des travaux réalisés par le bénéficiaire) - Le bénéficiaire s'engage à permettre le suivi par la structure animatrice ou ses mandataires de la faune et de la flore sur l'emprise du contrat pendant les 5 ans suivant la fin des travaux. Il sera prévenu des modalités de passage et des résultats des inventaires. 	
<i>Engagements rémunérés</i>	<ul style="list-style-type: none"> - Elargissements, rétrécissements, déviation du lit - Apport de matériaux, pose d'épis, enlèvement ou maintien d'embâcles ou de blocs - Démantèlement d'enrochements ou d'endiguements - Déversement de graviers - Protection végétalisée des berges (cf. NIIPi pour la végétalisation) - Etudes et frais d'expert - Toute autre opération concourant à l'atteinte des objectifs de l'action est éligible sur avis du service instructeur 	
<i>Points de contrôle minima associés</i>	<ul style="list-style-type: none"> - Existence et tenue du cahier d'enregistrement des interventions (dans le cadre de travaux réalisés par le bénéficiaire) - Réalisation effective par comparaison des engagements du cahier des charges et du plan de localisation avec les aménagements réalisés - Vérification des factures ou des pièces de valeur probante équivalente 	

Action contractuelle 2022	NI7Pi	Effacement ou aménagement des obstacles à la migration des poissons
Actions du DocOb s'y référant	A.23G	Restaurer la continuité écologique et sédimentaire sur les cours d'eau
Objectifs de l'action	<p>Cette action vise à conserver la continuité des habitats d'espèces et les possibilités de migration en favorisant la connectivité, longitudinale mais aussi latérale, des habitats. Elle concerne principalement les poissons migrateurs. Le Code de l'Environnement (art L432-6) prévoit que « Dans les cours d'eau ou parties de cours d'eau et canaux dont la liste est fixée par décret, tout ouvrage doit comporter des dispositifs assurant la circulation des poissons migrateurs. L'exploitant de l'ouvrage est tenu d'assurer le fonctionnement et l'entretien de ces dispositifs. Les ouvrages existants doivent être mis en conformité, sans indemnité, avec les dispositions du présent article dans un délai de cinq ans à compter de la publication d'une liste d'espèces migratrices par bassin ou sous-bassin fixée par le ministre chargé de la pêche en eau douce et, le cas échéant, par le ministre chargé de la mer. »</p>	
Conditions particulières d'éligibilité	<p>Opération non éligible pour les ouvrages soumis à l'application de l'article L 432-6 du code de l'environnement</p> <p>Il est rappelé les dispositions précisées au 3.1.2.3.1, à savoir qu'il convient de privilégier des interventions collectives à l'échelle des cours d'eau et de recourir aux financements développés à cette fin dans les programmes d'intervention des agences de l'eau et des collectivités territoriales.</p>	
Actions complémentaires	N26Pi.	
Engagements non rémunérés	Tenue d'un cahier d'enregistrement des interventions (dans le cadre des travaux réalisés par le bénéficiaire)	
<i>Engagements rémunérés</i>	<ul style="list-style-type: none"> - Effacement des ouvrages - Ouverture des ouvrages si l'effacement est impossible par exemple par démontage des vannes et des portiques ou création d'échancrures dans le mur du seuil/barrage - Installation de passes à poissons - Etudes et frais d'expert - Toute autre opération concourant à l'atteinte des objectifs de l'action est éligible sur avis du service instructeur - Le bénéficiaire s'engage à permettre le suivi par la structure animatrice ou ses mandataires de la faune et de la flore sur l'emprise du contrat pendant les 5 ans suivant la fin des travaux. Il sera prévenu des modalités de passage et des résultats des inventaires. 	
<i>Points de contrôle minima associés</i>	<ul style="list-style-type: none"> - Existence et tenue du cahier d'enregistrement des interventions (dans le cadre de travaux réalisés par le bénéficiaire) - Réalisation effective par comparaison des engagements du cahier des charges et du plan de localisation avec les aménagements réalisés - Vérification des factures ou des pièces de valeur probante équivalente 	

Action contractuelle 2022	N20P et R	Chantier d'élimination ou de limitation d'une espèce indésirable
Actions du DocOb s'y référant	A.33G	Réguler les espèces exotiques envahissantes menaçantes sur le site
Objectifs de l'action	L'action concerne les chantiers d'élimination ou de limitation d'une espèce animale ou végétale indésirable : espèce envahissante (indigène ou exotique) qui impacte ou dégrade fortement l'état, le fonctionnement, la dynamique de l'habitat ou de l'espèce dont l'état de conservation justifie cette action. Une espèce indésirable n'est pas définie dans le cadre de la circulaire mais de façon locale par rapport à un habitat ou une espèce donnée.	
Conditions particulières d'éligibilité	<p>Cette action peut être utilisée si l'état d'un ou plusieurs habitats et espèces est menacé ou dégradé par la présence d'une espèce indésirable et si la station d'espèce indésirable est de faible dimension. On parle :</p> <ul style="list-style-type: none"> - D'élimination : si l'action vise à supprimer tous les spécimens de la zone considérée. On conduit un chantier d'élimination, si l'intervention est ponctuelle. L'élimination est soit d'emblée complète, soit progressive. - De limitation : si l'action vise simplement à réduire la présence de l'espèce indésirable en deçà d'un seuil acceptable. On conduit un chantier de limitation si l'intervention y est également ponctuelle mais répétitive car il y a une dynamique de recolonisation permanente. - Dans tous les cas, les techniques de lutte retenues devront, être en conformité avec les réglementations en vigueur et avoir démontré leur efficacité et leur innocuité par rapport au milieu et aux autres espèces. <p>Cette action est inéligible au contrat Natura 2000 si elle vise à financer :</p> <ul style="list-style-type: none"> - L'application de la réglementation notamment au titre du code de l'environnement (ex. pour les espèces animales : réglementation sur la chasse ou les animaux classés nuisibles) et du code rural. Le contrat Natura 2000 n'a pas pour but de financer l'application de la réglementation, - Les dégâts d'espèces prédatrices (grands carnivores, Grand cormoran...), - L'élimination ou la limitation d'une espèce dont la station est présente sur la majeure partie du site et/ou en dehors du site. 	
Actions complémentaires	<p>Cette action peut être associée à l'action N26Pi.</p> <p>En milieux forestiers, il convient de mobiliser la mesure F11.</p>	
Engagements non rémunérés	<p>Communs aux espèces animales ou végétales indésirables</p> <ul style="list-style-type: none"> - Tenue d'un cahier d'enregistrement des interventions (dans le cadre de travaux réalisés par le bénéficiaire) - Le bénéficiaire s'engage à permettre le suivi par la structure animatrice ou ses mandataires de la faune et de la flore sur l'emprise du contrat pendant les 5 ans suivant la fin des travaux. Il sera prévenu des modalités de passage et des résultats des inventaires. 	

	<p>Spécifiques aux espèces animales :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Lutte chimique interdite <p>Spécifiques aux espèces végétales</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le bénéficiaire s'engage à ne pas réaliser d'opérations propres à stimuler le développement des végétaux indésirables (exemple : lutte contre le robinier, puis ouverture brutale stimulant le drageonnage). - Dans la mesure du possible, les traitements chimiques doivent présenter un caractère exceptionnel et porter sur des surfaces aussi restreintes que possible
Engagements rémunérés	<p>Communs aux espèces animales ou végétales indésirables</p> <ul style="list-style-type: none"> - Etudes et frais d'expert <p>Spécifiques aux espèces animales</p> <ul style="list-style-type: none"> - Acquisition de cages pièges - Suivi et collecte des pièges <p>Spécifiques aux espèces végétales</p> <ul style="list-style-type: none"> - Broyage mécanique des régénérations et taillis de faible diamètre - Arrachage manuel (cas de densités faibles à moyennes) - Coupe manuelle des arbustes ou arbres de petit à moyen diamètre - Coupe des grands arbres et des semenciers - Enlèvement et transfert des produits de coupe (le procédé de débardage sera choisi pour être le moins perturbant possible pour les espèces et habitats visés par le contrat) - Dévitalisation par annellation - Traitement chimique des semis, des rejets, ou des souches uniquement pour les espèces à forte capacité de rejet
Points de contrôle minima associés	<ul style="list-style-type: none"> - Existence et tenue du cahier d'enregistrement des interventions (dans le cadre de travaux réalisés par le bénéficiaire) - Comparaison de l'état initial et post-travaux des surfaces (photographies, orthophotos, ...) - Réalisation effective par comparaison des engagements du cahier des charges et du plan de localisation avec l'état des surfaces travaillées - Vérification des factures ou des pièces de valeur probante équivalente

Action contractuelle 2022	N23Pi	Aménagements artificiels en faveur des espèces justifiant la désignation d'un site
Actions du DocOb s'y référant	A.31G	Compléter les actions sur les habitats d'espèces par des mesures spécifiques
Objectifs de l'action	<p>Cette action regroupe toutes les catégories d'actions en faveur des espèces justifiant la désignation d'un site qui nécessitent d'acheter, de fabriquer et/ou de disposer d'objets ou d'aménagements particuliers ou encore de réaliser des prestations techniques particulières qui facilitent l'une ou l'autre des étapes du cycle de vie des espèces considérées. Il peut s'agir d'ébauches de nids ou de nichoirs (radeaux à Sterne...), de sites de nourrissage, d'éléments de protection des gîtes de chauves-souris, de réhabilitation de murets, etc.</p> <p>Cette action ne finance pas les actions d'entretien (par exemple alimentation d'une placette de nourrissage).</p> <p>Les actions visant l'aménagement des rivières pour les poissons ou l'aménagement des chemins et voies routières, couvertes par ailleurs, ne sont pas concernées ici.</p>	
Conditions particulières d'éligibilité	-	
Actions complémentaires	Cette action peut être associée à l'action N26Pi.	
Engagements non rémunérés	<ul style="list-style-type: none"> - Période d'autorisation des travaux - Tenue d'un cahier d'enregistrement des interventions (dans le cadre des travaux réalisés par un bénéficiaire) - Le bénéficiaire s'engage à permettre le suivi par la structure animatrice ou ses mandataires de la faune et de la flore sur l'emprise du contrat pendant les 5 ans suivant la fin des travaux. Il sera prévenu des modalités de passage et des résultats des inventaires. 	
Engagements rémunérés	<ul style="list-style-type: none"> - Réhabilitation et entretien de muret - Aménagements spécifiques pour les grottes à chauve-souris (pose de grille, ...) - Autres aménagements (placettes de nourrissage, nichoirs, ...) - Etudes et frais d'expert - Toute autre opération concourant à l'atteinte des objectifs de l'action est éligible sur avis du service instructeur 	
Points de contrôle minima associés	<ul style="list-style-type: none"> - Existence et tenue du cahier d'enregistrement des interventions (dans le cadre des travaux réalisés par le bénéficiaire) - Réalisation effective par comparaison des engagements du cahier des charges et du plan de localisation avec les aménagements réalisés - Vérification de la cohérence des factures ou des pièces de valeur probante équivalente 	

Action contractuelle 2022	N24Pi	Travaux de mise en défens et de fermeture ou d'aménagements des accès
Actions du DocOb s'y référant	A.31G	Compléter les actions sur les habitats d'espèces par des mesures spécifiques
Objectifs de l'action	<p>L'action concerne la mise en défens permanente ou temporaire d'habitats d'intérêt communautaire dont la structure est fragile, ou d'espèces d'intérêt communautaire sensibles à l'abrutissement ou au piétinement. Elle est liée à la maîtrise de la fréquentation ou de la pression des ongulés (randonneurs, chevaux, chèvres, grand gibier ...) dans les zones hébergeant des types d'habitats ou des espèces d'intérêt communautaire très sensibles au piétinement, à l'érosion, à l'abrutissement ou aux risques inhérents à la divagation des troupeaux, ainsi qu'aux dégradations (dépôts d'ordures entraînant une eutrophisation).</p> <p>Cette action peut également permettre de préserver des espaces au profit d'espèces sensibles au dérangement comme par exemple le balbuzard pêcheur pendant sa période de nidification. Il faut cependant souligner qu'il peut s'agir d'une action coûteuse : c'est donc une action à ne mobiliser que dans des situations réellement préoccupantes.</p> <p>Enfin, l'aménagement d'accès existants et créant des impacts négatifs peut être envisagé à partir du moment où il ne s'agit pas simplement d'un moyen pour mettre en place l'ouverture au public.</p>	
Conditions particulières d'éligibilité	L'aménagement des accès n'est pas éligible dans le but d'ouvrir un site au public	
Actions complémentaires	<p>Cette action est complémentaire de l'action N25Pi sur les dessertes (détournement des sentiers, renforcement des barrières, mise en place d'obstacles appropriés) et de l'action N26Pi (pose de panneaux d'interdiction de passage).</p> <p>En milieu forestiers, il convient de mobiliser l'action F10i.</p>	
Engagements non rémunérés	<ul style="list-style-type: none"> - Période d'autorisation des travaux - Si utilisation de poteaux creux, ceux-ci doivent être obturés en haut - Tenue d'un cahier d'enregistrement des interventions (dans le cadre des travaux réalisés par le bénéficiaire) - Le bénéficiaire s'engage à permettre le suivi par la structure animatrice ou ses mandataires de la faune et de la flore sur l'emprise du contrat pendant les 5 ans suivant la fin des travaux. Il sera prévenu des modalités de passage et des résultats des inventaires. 	
Engagements rémunérés	<ul style="list-style-type: none"> - Fourniture de poteaux, grillage, clôture - Pose, dépose saisonnière ou au terme du contrat s'il y a lieu ; - Rebouchage des trous laissés par les poteaux lors de la dépose de clôtures ; - Création de fossés ou de talus interdisant l'accès (notamment motorisé) ; - Création de linéaires de végétation écran par plantation d'essences indigènes - Entretien des équipements 	

	<ul style="list-style-type: none"> - Etudes et frais d'expert (ex : réalisation d'un plan d'intervention) - Toute autre opération concourant à l'atteinte des objectifs de l'action est éligible sur avis du service instructeur
Points de contrôle minima associés	<ul style="list-style-type: none"> - Existence et tenue du cahier d'enregistrement des interventions (dans le cadre de travaux réalisés par le bénéficiaire) - Réalisation effective par comparaison des engagements du cahier des charges et du plan de localisation avec les aménagements réalisés - Vérification des factures ou des pièces de valeur probante équivalente

Action contractuelle 2022	N25Pi	Prise en charge de certains coûts visant à réduire l'impact des routes, chemins, dessertes et autres infrastructures linéaires
Actions du DocOb s'y référant	A.2IG A.3IG	Préserver le fond des cours d'eau Compléter les actions sur les habitats d'espèces par des mesures spécifiques
Objectifs de l'action	<p>L'action concerne la prise en charge de certains coûts visant à réduire l'impact sur les habitats et les espèces d'intérêt communautaire des routes, des chemins, des dessertes ou autres infrastructures linéaires non soumises au décret 2001-1216 du 20 décembre 2001 (évaluation des incidences).</p> <p>Cette action est liée à la maîtrise de la fréquentation (randonnées, cheval, etc.) dans les zones hébergeant des espèces d'intérêt communautaire sensibles au dérangement, notamment en période de reproduction. Tous les types de dessertes sont visés : piétonne, véhicule, cheval, etc.</p> <p>La mise en place d'ouvrages de franchissement (notamment temporaires) destinés à minimiser l'impact d'interventions sur l'environnement peuvent également être pris en charge dans le cadre de cette action ainsi que l'aménagement de passages inférieurs ou de passages spécifiques pour limiter l'impact des routes sur le déplacement de nombreux amphibiens, reptiles et mammifères.</p> <p>Cette action ne peut avoir lieu que pour des investissements anciens, tout nouveau projet d'infrastructures étant soumis à l'évaluation des incidences Natura 2000.</p>	
Conditions particulières d'éligibilité	L'action n'est pas éligible pour les nouveaux projets d'infrastructures ou les opérations rendues obligatoires réglementairement	
Actions complémentaires	<p>Cette action peut être associée à l'action N26Pi.</p> <p>En milieux forestiers, il convient de mobiliser la mesure F09i.</p>	
Engagements non rémunérés	<ul style="list-style-type: none"> - Tenue d'un cahier d'enregistrement des interventions (dans le cadre des travaux réalisés par le bénéficiaire) - Le bénéficiaire s'engage à permettre le suivi par la structure animatrice ou ses mandataires de la faune et de la flore sur l'emprise du contrat pendant les 5 ans suivant la fin des travaux. Il sera prévenu des modalités de passage et des résultats des inventaires. 	
Engagements rémunérés	<ul style="list-style-type: none"> - Allongement de parcours normaux de voirie existante - Mise en place d'obstacles appropriés pour limiter la fréquentation (pose de barrière, de grumes, ...) - Mise en place de dispositif anti-érosifs - Changement de substrat - Mise en place d'ouvrages temporaires de franchissement (gué de rondins, busage temporaire, poutrelles démontables, ...) ou permanents - Mise en place d'ouvrages de franchissement permanents en accompagnement du détournement d'un parcours existant ; Mise en place de dispositifs destinés à empêcher l'accès sur la chaussée 	

	<ul style="list-style-type: none"> - Mise en place de passerelles et aménagement de passage à gué sur des petits cours d'eau - Mise en place de dispositifs d'effarouchement ou de protection sur les lignes électriques - Etudes et frais d'expert
Points de contrôle minima associés	<ul style="list-style-type: none"> - Existence et tenue du cahier d'enregistrement des interventions (dans le cadre de travaux réalisés par le bénéficiaire) - Version : Juin 2019 148/223 - Réalisation effective par comparaison des engagements du cahier des charges et du plan de localisation avec les aménagements réalisés - Vérification des factures ou des pièces de valeur probante équivalente

Action contractuelle 2022	N26Pi	Aménagements visant à informer les usagers pour limiter leur impact
Actions du DocOb s'y référant	–	Complémentaire de plusieurs cahiers des charge
Objectifs de l'action	<p>L'action concerne les aménagements visant à informer les usagers afin de les inciter à limiter l'impact de leurs activités sur des habitats d'intérêt communautaire dont la structure est fragile, ou sur des espèces d'intérêt communautaire sensibles.</p> <p>Cette action repose sur la mise en place de panneaux d'interdiction de passage ou de recommandations (pour ne pas détruire une espèce, par exemple).</p> <p>Les panneaux doivent être positionnés (sur le site Natura 2000) à des endroits stratégiques pour les usagers (entrée de piste ou de chemin, parking), et être cohérents avec d'éventuels plans de communication ou schémas de circulation mis en place par ailleurs et englobant les parcelles concernées (zone à ours).</p>	
Conditions particulières d'éligibilité	<p>L'action doit être géographiquement liée à la présence d'un habitat ou d'une espèce identifiée dans le DOCOB, et vise l'accompagnement d'actions listées dans la présente annexe réalisées dans le cadre d'un contrat Natura 2000 (réalisées de manière rémunérées ou non). Cette action ne peut être contractualisée qu'accompagnée d'autres actions de gestion listées dans la présente annexe.</p> <p>L'action ne se substitue pas à la communication globale liée à la politique Natura 2000. Les panneaux finançables sont ceux destinés aux utilisateurs qui risquent, par leur activité, d'aller à l'encontre de la gestion souhaitée. L'animation proprement dite ne relève pas du champ du contrat.</p>	
Actions complémentaires	En milieux forestiers, il convient de mobiliser l'action F14i.	
Engagements non rémunérés	<ul style="list-style-type: none"> - Si utilisation de poteaux creux, ceux-ci doivent être obturés en haut - Respect de la charte graphique ou des normes existantes - Tenue d'un cahier d'enregistrement des interventions (dans le cadre des travaux réalisés par le bénéficiaire) - Le bénéficiaire s'engage à permettre le suivi par la structure animatrice ou ses mandataires de la faune et de la flore sur l'emprise du contrat pendant les 5 ans suivant la fin des travaux. Il sera prévenu des modalités de passage et des résultats des inventaires. 	
Engagements rémunérés	<ul style="list-style-type: none"> - Conception des panneaux - Fabrication - Pose et dépose saisonnière ou au terme du contrat s'il y a lieu - Rebouchage des trous laissés par les poteaux lors de la dépose - Entretien des équipements d'information - Etudes et frais d'expert - Toute autre opération concourant à l'atteinte des objectifs de l'action est éligible sur avis du service instructeur 	

Points de contrôle minima associés	<ul style="list-style-type: none">- Existence et tenue du cahier d'enregistrement des interventions (dans le cadre de travaux réalisés par le bénéficiaire)- Réalisation effective par comparaison des engagements du cahier des charges et du plan de localisation avec les aménagements réalisés- Vérification des factures ou des pièces de valeur probante équivalent
------------------------------------	---

Action contractuelle 2022	N27Pi	Opérations innovantes au profit d'espèces ou d'habitats
Actions du DocOb s'y référant	A.32G	Mettre en place des actions innovantes en faveur des espèces ou habitats
Objectifs de l'action	<p>Comme pour la forêt (action F13i), cette action concerne les opérations innovantes au profit d'espèces ou d'habitats justifiant la désignation d'un site, prescrites et réalisées sous contrôle d'une expertise scientifique désignée par le préfet de région.</p> <p>Il s'agit d'opérations dont les techniques elles-mêmes sont innovantes ou plus simplement d'opérations inhabituelles ne relevant d'aucune des actions listées dans la présente circulaire. On citera par exemple la conservation ex-situ ou le renforcement de population d'espèces justifiant la désignation d'un site.</p>	
Conditions particulières d'éligibilité	Voir document de référence des dispositifs de financement mobilisés (pour les contrats Natura 2000 en 2022 : Guide relatif à la gestion des sites Natura 2000 majoritairement terrestres).	
Actions complémentaires	Cette action peut être associée à l'action N26Pi.	
Engagements non rémunérés	<p>A définir</p> <p>Le bénéficiaire s'engage à permettre le suivi par la structure animatrice ou ses mandataires de la faune et de la flore sur l'emprise du contrat pendant les 5 ans suivant la fin des travaux. Il sera prévenu des modalités de passage et des résultats des inventaires.</p>	
Engagements rémunérés	<p>Compte tenu du caractère innovant des opérations :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Un suivi de la mise en œuvre de l'action doit être mis en place de manière globale sur le site par l'animateur qui prendra l'appui d'un organisme de recherche (INRAE, ONF, OFB...) ou d'experts reconnus dont le choix est validé par le préfet de région ; - Le protocole de suivi doit être prévu dans le DOCOB ; - Les opérations prévues et le protocole de suivi doivent être validés par le CSRPN ; - Un rapport d'expertise doit être fourni a posteriori par l'expert scientifique chargé du suivi, afin de faire savoir si la pratique expérimentée est (ou non) à approfondir, à retenir et à reproduire. Ce rapport comprendra : <ul style="list-style-type: none"> • La définition des objectifs à atteindre, • Le protocole de mise en place et de suivi, • Le coût des opérations mises en place • Un exposé des résultats obtenus. <p>Une opération ne peut être éligible que si elle ne relève pas d'un des thèmes encadrés par les autres actions listées dans la circulaire reprenant l'ensemble des actions éligibles. Cette action n'échappe pas aux règles générales de priorisation des opérations financières présentées dans la circulaire en vigueur. Notamment, les opérations éligibles sont nécessairement en faveur d'espèces ou d'habitats justifiant la désignation d'un site.</p>	

Points de contrôle minima associés	A définir
------------------------------------	-----------

9.6.3 Mesures agricoles (MAEC)

- Climat Bien-Etre Animal – Autonomie fourragère – Elevages d'herbivores, niveau 2 et 3 ;
- Préservation des milieux humides ;
- Création de couverts d'intérêts faunistique et floristique ;
- Création de prairies ;
- Protection des Espèces, niveau 1 et niveau 2,3 et 4 ;
- Maintien de l'ouverture des milieux – amélioration de la gestion par le pâturage
- Entretien durable des infrastructures agro-écologiques.

Ces cahiers des charges quasi-définitifs ont été validés fin 2022. Les éléments surlignés sont susceptibles d'avoir connu des évolutions depuis.

Action contractuelle 2022		MAEC CLIMAT – BIEN-ÊTRE ANIMAL – AUTONOMIE FOURRAGERE ELEVAGES D'HERBIVORES NIVEAU 2	
Actions du DocOb s'y référant		A.13G A.22G A.27G	Restaurer et entretenir les pelouses calcicoles Limiter l'apport d'intrants agricoles dans les cours d'eau en étendant de manière volontaire les zones tampons Préserver et restaurer les surfaces en herbes
Surfaces éligibles : terres arables et prairies permanentes			
Libellé de l'obligation		Période où s'applique l'obligation	Surcoûts et manques à gagner (€/ha)
Engager au moins 90 % des surfaces éligibles de l'exploitation et avoir au moins une parcelle dans le PAEC.		Ce critère s'applique uniquement au 15 mai de la 1 ^{re} année d'engagement.	
Diagnostic agro-écologique de l'exploitation.		A transmettre à la DDT (M) au plus tard le 15 septembre de la 1 ^{re} année d'engagement.	
Formation à réaliser au cours des 2 premières années d'engagement		2 premières années d'engagement.	
Respecter un taux de chargement maximal de 1,6 UGB/hectare de surface fourragère.		Sur toute la durée du contrat.	Non rémunéré
Respecter une part minimale de 75 % de surface en herbe dans la SAU.		A partir de la 3 ^e année d'engagement.	158,69
Respecter une part maximale 10 % de surface en maïs ensilage dans la surface fourragère principale (SFP)			
Respecter un plafond annuel de consommation de concentrés : - 800 kg/UGB bovine ou équine, - 1000 kg/UGB ovine, - 1600 kg/UGB caprine.			
Ne pas utiliser de produits phytosanitaires sur les prairies permanentes engagées (Dans certains cas particuliers, des traitements localisés pourront être autorisés).		Sur toute la durée du contrat.	Non rémunéré
Réaliser un bilan IFT chaque année. Ce bilan doit être accompagné au moins 3 années sur les 5 années d'engagement.			4,73
A partir de la 2 ^e année d'engagement : ne pas dépasser l'IFT herbicide de référence de l'année et respecter l'IFT hors-herbicide de référence. L'IFT sera calculé par campagne culturale.		A partir de la 2 ^e année d'engagement, l'IFT est calculé sur la campagne culturale courant de l'automne N-1 à l'été N.	13,87
Déclarer une part minimale de prairies permanentes de 55 % de la SAU.		Sur toute la durée du contrat.	Non rémunéré

Ne pas utiliser de produits phytosanitaires sur les prairies temporaires engagées (Dans certains cas particuliers, des traitements localisés pourront être autorisés).		
Respecter l'équilibre de fertilisation azotée sur l'ensemble des parcelles engagées.		
Montant de l'aide (€/ha/an)		177,29
Plafond de l'aide (€/an)		Non connu

Action contractuelle 2022	-	MAEC CLIMAT – BIEN-ÊTRE ANIMAL – AUTONOMIE FOURRAGERE ELEVAGES D'HERBIVORES NIVEAU 3		
Actions du DocOb s'y référant	AG.13G AG.22G A.27G	Restaurer et entretenir les pelouses calcicoles Limiter l'apport d'intrants agricoles dans les cours d'eau en étendant de manière volontaire les zones tampons Préserver et restaurer les surfaces en herbes		
Surfaces éligibles : terres arables et prairies permanentes				
		Libellé de l'obligation	Période où s'applique l'obligation	Surcoûts et manques à gagner (€/ha)
Engager au moins 90 % des surfaces éligibles de l'exploitation et avoir au moins une parcelle dans le PAEC.			Ce critère s'applique uniquement au 15 mai de la 1 ^{re} année d'engagement.	
Diagnostic agro-écologique de l'exploitation.			A transmettre à la DDT (M) au plus tard le 15 septembre de la 1 ^{re} année d'engagement.	
Formation à réaliser au cours des 2 premières années d'engagement			2 premières années d'engagement.	
Respecter un taux de chargement maximal de 1,6 UGB/hectare de surface fourragère.			Sur toute la durée du contrat.	Non rémunéré
Respecter une part minimale de 70 % de surface en herbe dans la SAU.			A partir de la 3 ^e année d'engagement.	221,59
Respecter une part maximale 12 % de surface en maïs ensilage dans la surface fourragère principale (SFP)				
Respecter un plafond annuel de consommation de concentrés : - 800 kg/UGB bovine ou équine, - 1000 kg/UGB ovine, - 1600 kg/UGB caprine.				
Ne pas utiliser de produits phytosanitaires sur les prairies permanentes engagées (Dans certains cas particuliers, des traitements localisés pourront être autorisés).			Sur toute la durée du contrat.	Non rémunéré
Réaliser un bilan IFT chaque année. Ce bilan doit être accompagné au moins 3 années sur les 5 années d'engagement.				4,73
A partir de la 2 ^e année d'engagement : ne pas dépasser l'IFT herbicide de référence de l'année et respecter l'IFT hors-herbicide de référence. L'IFT sera calculé par campagne culturale.			A partir de la 2 ^e année d'engagement, l'IFT est calculé sur la campagne culturale courant de l'automne N-1 à l'été N.	6,94
Déclarer une part minimale de prairies permanentes de 55 % de la SAU.			Sur toute la durée du contrat.	Non rémunéré

Ne pas utiliser de produits phytosanitaires sur les prairies temporaires engagées (Dans certains cas particuliers, des traitements localisés pourront être autorisés).		
Respecter l'équilibre de fertilisation azotée sur l'ensemble des parcelles engagées.		
Limiter les apports de fertilisants azotés minéraux sur prairies permanentes et temporaires engagées à 50 kg/ha/an.	Sur toute la durée du contrat.	Non rémunéré
Montant de l'aide (€/ha/an)		233,26
Plafond de l'aide (€/an)		Non connu

Ne pas utiliser de produits phytosanitaires sur la totalité des surfaces engagées. Dans certains cas particuliers, des traitements localisés pourront être autorisés.		
Enregistrer les interventions sur chacun des éléments engagés.		150
Montant de l'aide (€/ha/an)		
Plafond de l'aide (€/an)		Non connu

Action contractuelle 2022	-	MAEC BIODIVERSITE - PRESERVATION DES MILIEUX HUMIDES AMELIORATION DE LA GESTION PAR LE PÂTURAGE	
Actions du DocOb s'y référant	A.22G A.28G	Limiter l'apport d'intrants agricoles dans les cours d'eau en étendant de manière volontaire les zones tampons Favoriser une gestion extensive des prairies	
Surfaces éligibles : codes culture de la catégorie prairies ou pâturages permanents			
Libellé de l'obligation			
		Période où s'applique l'obligation	Surcoûts et manques à gagner (€/ha)
Seules les parcelles dont au moins une partie de la surface est présente dans le PAEC sont éligibles. Les surfaces drainées par des systèmes enterrés ne sont pas éligibles.		Ce critère s'applique uniquement au 15 mai de la 1 ^{re} année d'engagement.	Non rémunéré
Diagnostic agro-écologique de l'exploitation.		A transmettre à la DDT(M) au plus tard le 15 septembre de la 1 ^{re} année d'engagement.	
Formation à réaliser au cours des 2 premières années de l'engagement. Faire établir un plan de gestion sur la base du diagnostic d'exploitation.		2 premières années d'engagement. A transmettre à la DDT(M) au plus tard le 15 septembre de la 1 ^{re} année d'engagement.	150,00
Mettre en œuvre le plan de gestion : - modalités d'utilisation de la ressource ; - entretien des éléments spécifiques au milieu. Respecter un taux de chargement maximal moyen annuel à la parcelle de 1 UGB/ha. Respecter un taux de chargement minimal moyen annuel de 0,2 UGB/ha sur les surfaces en herbe à l'échelle de l'exploitation. Respecter un taux de chargement maximal instantané de 1 UGB/ha à la parcelle, en période hivernale allant du 01/12 au 01/03, sur les parcelles engagées. Ne pas détruire le couvert. Sous réserve de l'accord de l'opérateur, possibilité d'autoriser un renouvellement par travail superficiel du sol au cours de l'engagement.		Sur toute la durée du contrat.	

Respecter l'absence totale d'apport de fertilisants azotés minéraux et organiques (hors apports par pâturage).		
Respecter la limitation de fertilisation P et K et l'absence d'apports magnésiens et de chaux .		
Ne pas utiliser de produits phytosanitaires sur la totalité des surfaces engagées. Dans certains cas particuliers, des traitements localisés pourront être autorisés.		
Enregistrer les interventions sur chacun des éléments engagés.		
Chaque année, valoriser par pâturage au moins 50% des surfaces engagées.		51,25
Montant de l'aide (€/ha/an)		150
Plafond de l'aide (€/an)		Non connu

Action contractuelle 2022		MAEC BIODIVERSITE – CREATION DE COUVERT D'INTERET FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE FAVORABLES AUX	
Actions du DocOb s'y référant		A.22G A.29G	<p>MAEC BIODIVERSITE – CREATION DE COUVERT D'INTERET FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE FAVORABLES AUX</p> <p>limiter l'apport d'intrants agricoles dans les cours d'eau en étendant de manière volontaire les zones tampons</p> <p>Promouvoir des pratiques agro-écologiques sur les cultures (réduction des intrants, rotation et diversification des cultures, développement des couverts hivernaux)</p>
Surfaces éligibles : codes culture de la catégorie terres arables hors surfaces herbacées temporaires/jachères depuis plus de 2 ans, cultures pérennes			
Libellé de l'obligation		Période où s'applique l'obligation	Surcoûts et manques à gagner (€/ha)
Seules les parcelles dont au moins une partie de la surface est présente dans le PAEC sont éligibles.		Ce critère s'applique uniquement au 15 mai de la 1 ^{re} année d'engagement.	Non rémunéré
Diagnostic agro-écologique de l'exploitation		A transmettre à la DDT (M) au plus tard le 15 septembre de la 1 ^{re} année d'engagement.	
Formation à réaliser au cours des 2 premières années de l'engagement.		2 premières années d'engagement.	
Mettre en place et maintenir la superficie en couvert ;		Sur toute la durée du contrat.	572,49
- implantation du couvert au plus tard le 30/10 de la première année d'engagement			
- respect des conditions d'implantation.			
Respecter la localisation du couvert.			
Respecter les couverts autorisés.			
Respecter une largeur minimale de 3 mètres et maximale de X mètres et/ou une surface minimale de 0,05 ha du couvert d'intérêt.			
Ne pas réaliser d'intervention mécanique entre le 01/04 et le 30/09.			
Le cas échéant, respecter les modalités d'entretien.			
Respecter l'interdiction de fertilisation azotée.			Non rémunéré
Ne pas utiliser de produits phytosanitaires sur la totalité des surfaces engagées. Dans certains cas très particuliers, des traitements localisés pourront être autorisés.			
Enregistrer les interventions sur chacun des éléments engagés.			20,50
Montant de l'aide (€/ha/an)			652,00

Plafond de l'aide (€/an)			Non connu
--------------------------	--	--	-----------

Action contractuelle 2022		MAEC BIODIVERSITE - CREATION DE PRAIRIES	Surcoûts et manques à gagner (€/ha)
Actions du DocOb s'y référant		Libellé de l'obligation	Période où s'applique l'obligation
-	A.22G A.27G	Surfaces éligibles : surfaces herbacées temporaires de 2 ans ou moins A l'issue ou au cours de l'engagement, les surfaces seront déclarées avec un code culture issue de la catégorie "prairies ou pâturages permanents".	Non rémunéré
Seules les parcelles dont au moins une partie de la surface est présente dans le PAEC sont éligibles.		Diagnostic agro-écologique de l'exploitation.	Ce critère s'applique uniquement au 15 mai de la 1 ^{re} année d'engagement.
Formation à réaliser au cours des 2 premières années de l'engagement.			A transmettre à la DDT(M) au plus tard le 15 septembre de la 1 ^{re} année d'engagement. 2 premières années d'engagement.
Mettre en place le couvert : le couvert herbacé pérenne devra être présent sur les surfaces engagées au 15 mai de l'année du dépôt de la demande. Une fois le couvert implanté, le couvert devra être en déclaré avec un code culture issue de la catégorie "Surfaces herbacées temporaires". Selon l'âge de la prairie au début de l'engagement, la surface herbacée sera déclarée avec un code culture issue de la catégorie "prairies ou pâturages permanents" au cours ou à l'issue de l'engagement.		Respecter la localisation du couvert. La localisation du couvert doit notamment répondre à des enjeux de reconstitution de la trame verte, de protection de la qualité de l'eau (talweg, bétouilles, ...) ou de réduction de l'érosion. Cette localisation est déterminée au vu du diagnostic de l'exploitation. Respecter les types de prairie autorisés. Liste des types de prairie et leur composition (espèces/varieties) définie au niveau du territoire. Respecter une taille minimale de 1 ha du couvert herbacé.	Dès le 15 mai de la première année d'engagement
			Sur toute la durée du contrat.
			325,36

<p>Ne pas détruire le couvert. Sous réserve de l'accord de l'opérateur, possibilité d'autoriser un renouvellement par travail superficiel du sol au cours de l'engagement.</p>	<p>Non rémunéré</p>
<p>Maintenir les éléments paysagers si la localisation du couvert est imposée en bordure de ces éléments.</p>	
<p>Ne pas utiliser de produits phytosanitaires sur la totalité des surfaces engagées. Dans certains cas particuliers, des traitements localisés pourront être autorisés.</p>	
<p>Montant de l'aide (€/ha/an)</p>	<p>358</p>
<p>Plafond de l'aide (€/an)</p>	

Action contractuelle 2022		MAEC BIODIVERSITE - PROTECTION DES ESPECES NIVEAU 1	
Actions du DocOb s'y référant		83	
Surfaces éligibles : codes culture de la catégorie surfaces herbacées temporaires et prairies ou pâturages permanents			
Libellé de l'obligation		Période où s'applique l'obligation	Surcoûts et manques à gagner (€/ha)
Seules les parcelles dont au moins une partie de la surface est présente dans le PAEC sont éligibles.		Ce critère s'applique uniquement au 15 mai de la 1 ^{re} année d'engagement.	Non rémunéré
Diagnostic agro-écologique de l'exploitation.		A transmettre à la DDT (M) au plus tard le 15 septembre de la 1 ^{re} année d'engagement.	
Formation à réaliser au cours des 2 premières années de l'engagement.		2 premières années d'engagement.	
Faire établir un plan de gestion sur la base du diagnostic d'exploitation.		A transmettre à la DDT (M) au plus tard le 15 septembre de la 1 ^{re} année d'engagement. Il pourra être modifié chaque année (avant le 15 septembre) pour s'adapter à la localisation changeante des espèces à protéger - dans le respect du maintien du niveau d'exigence de la mesure.	Non rémunéré
Mettre en oeuvre le plan de gestion sur l'ensemble des surfaces engagées.		Sur toute la durée du contrat.	69,65
Mettre en défens 10 % des surfaces engagées uniquement.			
Faire établir chaque année, par une structure agréée, un plan de localisation des zones à mettre en défens au sein des surfaces engagées dans la mesure.			10
Sur les zones mises en défens, respecter l'interdiction de fertilisation organique et minérale (hors apports par pâturage).			Non rémunéré
Ne pas détruire le couvert. Sous réserve de l'accord de l'opérateur, possibilité d'autoriser un renouvellement par travail superficiel du sol au cours de l'engagement.			
Respecter l'absence totale de fertilisation azotée.			

⁸³ Cette mesure et la suivante sont mises pour rappel, mais se rapportent plus à la protection des osieaux nichant dans les parcelles agricoles.

Le cas échéant, respecter la limitation de fertilisation P et K et ne pas réaliser d'apports magnésiens et de chaux.		
Ne pas utiliser de produits phytosanitaires sur la totalité des surfaces engagées. Dans certains cas particuliers, des traitements localisés pourront être autorisés.		
Enregistrer les interventions sur chacun des éléments engagés.		2,05
Montant de l'aide (€/ha/an)		82
Plafond de l'aide (€/an)		

Action contractuelle 2022		MAEC BIODIVERSITE - PROTECTION DES ESPECES NIVEAUX 2, 3, 4	
Actions du DocOb sy référant			
Surfaces éligibles : codes culture de la catégorie surfaces herbacées temporaires et prairies ou pâturages permanents			
Libellé de l'obligation	Période où s'applique l'obligation	Surcoûts et manques à gagner (€/ha)	
		Niveau 2	Niveau 3 Niveau 4
Seules les parcelles dont au moins une partie de la surface est présente dans le PAEC sont éligibles.	Ce critère s'applique uniquement au 15 mai de la 1 ^{re} année d'engagement.		Non rémunéré
Diagnostic agro-écologique de l'exploitation.	A transmettre à la DDT(M) au plus tard le 15 septembre de la 1 ^{re} année d'engagement.		
Formation à réaliser au cours des 2 premières années de l'engagement.	2 premières années d'engagement.		
Faire établir un plan de gestion sur la base du diagnostic d'exploitation.	A transmettre à la DDT(M) au plus tard le 15 septembre de la 1 ^{re} année d'engagement. Il pourra être modifié chaque année (avant le 15 septembre) pour s'adapter à la localisation changeante des espèces à protéger - dans le respect du maintien du niveau d'exigence de la mesure.		Non rémunéré
Mettre en œuvre le plan de gestion sur l'ensemble des surfaces engagées.	Sur toute la durée du contrat.	124,57	179,07
Niveau 2, 3 et 4 : mettre en défens 0 % des surfaces engagées et respecter le retard d'utilisation (fauche et pâturage) moyen sur l'ensemble des surfaces engagées : -niveau 2 : fauche au 15 juin en moyenne ; -niveau 3 : fauche au 25 juin en moyenne ; -niveau 4 : fauche au 05 juillet en moyenne.			
Le cas échéant, respecter une période d'interdiction de pâturage.			Non rémunéré

Ne pas détruire le couvert. Sous réserve de l'accord de l'opérateur, possibilité d'autoriser un renouvellement par travail superficiel du sol au cours de l'engagement.				
Respecter l'absence totale de fertilisation azotée.				
Le cas échéant, respecter la limitation de fertilisation P et K et/ou ne pas réaliser d'apports magnésiens et de chaux.				
Ne pas utiliser de produits phytosanitaires sur la totalité des surfaces engagées. Dans certains cas particuliers, des traitements localisés pourront être autorisés.				
Enregistrer les interventions sur chacun des éléments engagés.				
Montant de l'aide (€/ha/an)	145	200	20,5	254
Plafond de l'aide (€/an)				Non connu

Action contractuelle 2022		-	MAEC BIODIVERSITE - MAINTIEN DE L'OUVERTURE DES MILIEUX - AMELIORATION DE LA GESTION PAR LE PÂTURAGE (entités individuelles et collectives)	
Actions du DocOb s'y référant		A.13G A.27G	Restaurer et entretenir les pelouses calcicoles Préserver et restaurer les surfaces en herbes	

Mesure localisée

Surfaces éligibles : codes culture de la catégorie prairies ou pâturages permanents

	Libellé de l'obligation	Commentaires	Période où s'applique l'obligation	Surcoûts et manques à gagner (€/ha)
Transversal	Seules les parcelles dont au moins une partie de la surface est présente dans le PAEC sont éligibles.		Ce critère s'applique uniquement à la date limite du dépôt de la demande d'aide de la 1 ^{re} année d'engagement.	Non rémunéré
	Diagnostic agro-écologique de l'exploitation.	Le diagnostic de l'exploitation devra être établi en fonction de l'enjeu du territoire et de la mesure. Il pourra être ciblé sur les surfaces pertinentes.	A transmettre à la DDT (M) au plus tard le 15 septembre de la 1 ^{re} année d'engagement.	Non rémunéré
	Formation à réaliser au cours des 2 premières années de l'engagement.	L'opérateur définit la formation à effectuer en fonction de l'enjeu du territoire et de la mesure.	2 premières années d'engagement.	Non rémunéré
Obligations du cahier des charges de la mesure	Faire établir un plan de gestion pour le maintien de l'ouverture des surfaces engagées.		A transmettre à la DDT (M) au plus tard le 15 septembre de la 1 ^{re} année d'engagement.	Non rémunéré
	Mettre en œuvre le plan de gestion : - maintien de l'ouverture des surfaces engagées selon le plan de gestion/ programme de travaux établi (par	Localisation des surfaces déterminée dans le plan de gestion. Technique de valorisation des surfaces	Sur toute la durée du contrat.	132,00

<p>pâturage, manuel, mécanique, brûlage ou écobouage dirigé...).</p> <p>Mettre en œuvre le plan de gestion :</p> <ul style="list-style-type: none"> - modalités d'utilisation de la ressource (notamment, utilisation annuelle minimale par pâturage ou fauche). <p>Chaque année, valoriser par pâturage au moins 50% des surfaces engagées.</p> <p>Ne pas détruire le couvert.</p> <p>Respecter l'interdiction de fertilisation azotée (hors apports par pâturage).</p> <p>Ne pas réaliser d'apports magnésiens et de chaux.</p> <p>Si retenu par le territoire : raclez la strate herbacée avant la période à risque.</p> <p>Ne pas utiliser de produits phytosanitaires sur les éléments engagés.</p> <p>Enregistrer les interventions sur chacun des éléments engagés.</p>	herbacées et/ou d'élimination des ligneux à déterminer par l'opérateur dans le plan de gestion.	51,25		
	Sous réserve de l'accord de l'opérateur, possibilité d'autoriser un renouvellement par travail superficiel du sol au cours de l'engagement.	Sur toute la durée du contrat.	Non rémunéré	
		Sur toute la durée du contrat.	Non rémunéré	
		Sur toute la durée du contrat.	Non rémunéré	
	Période définie dans le plan de gestion.	Sur toute la durée du contrat.	Non rémunéré	
	Dans certains cas particuliers, des traitements localisés pourront être autorisés.	Sur toute la durée du contrat.	Non rémunéré	
		Sur toute la durée du contrat.	20,50	
	Montant de l'aide (€/ha/an)			204
	Plafond de l'aide (€/an)			Non connu

Action contractuelle 2022		MAEC BIODIVERSITE – ENTRETIEN DURABLE DES INFRASTRUCTURES AGROECOLOGIQUES	
Actions du DocOb s'y référant A.18G A.22G A.30G		Entretien et compléter le réseau de mares Limiter l'apport d'intrants agricoles dans les cours d'eau en étendant de manière volontaire les zones tampons Préserver, entretenir et restaurer le réseau bocager	
Surfaces éligibles : IAE ligneuses, mares			
Libellé de l'obligation		Période où s'applique l'obligation	Surcoûts et manques à gagner (€/mare)
			Surcoûts et manques à gagner (€/m) Ligneux Mare
Seules les IAE suivantes dont au moins une partie est présente dans le PAEC sont éligibles (sauf pour les DOM dans lesquels il n'y a pas de PAEC) :		Ce critère s'applique uniquement au 15 mai de la 1 ^{re} année d'engagement.	Non rémunéré
<ul style="list-style-type: none"> - Haie ; - Arbre isolé ou en alignement ; - Ripisylve ; - Bosquet ; - Mare ; - Fossé. 			
Diagnostic agro-écologique de l'exploitation.		A transmettre à la DDT (M) au plus tard le 15 septembre de la 1 ^{re} année d'engagement. Pour les DOM : à transmettre à la DAAF au cours de la première année d'engagement. 2 premières années d'engagement.	
Formation à réaliser au cours des 2 premières années de l'engagement.			
Faire établir un plan de gestion sur la base du diagnostic d'exploitation.		A transmettre à la DDT (M) au plus tard le 15 septembre de la 1 ^{re} année d'engagement.	Non rémunéré

	Pour les DOM : à transmettre à la DAAF au cours de la première année d'engagement.		
Mettre en œuvre le plan de gestion sur 90% des éléments engagés (sauf mare où le plan de gestion est à mettre en œuvre sur 100% des éléments engagés). Contenu minimal du plan de gestion défini au niveau national.	Sur toute la durée du contrat.	0,77	51,25
Enregistrer les interventions.		0,02	10,25
Respecter l'interdiction de fertilisation azotée. Ne pas utiliser de produits phytosanitaires sur les éléments engagés. Dans certains cas particuliers, des traitements localisés pourront être autorisés.			Non rémunéré
Montant de l'aide	0,8	62	
Plafond de l'aide (€/an)		Non connu	

9.7 Charte Natura 2000

CHARTE NATURA 2000

Sites Natura 2000 du Perche

POUR LES SITES NATURA 2000 :

*FORETS, ETANGS ET TOURBIERES DU HAUT-PERCHE
(FR2500106)*

ET

FORETS ET ETANGS DU PERCHE (FR2512004)



9.7.1 Préambule

QU'EST-CE QUE LA CHARTE NATURA 2000 ?

Avec les contrats Natura 2000, la charte est **un des outils contractuels de mise en œuvre du document d'objectifs**. Elle **relève d'une adhésion volontaire en faveur d'une gestion favorable** des milieux aux espèces d'un site Natura 2000.

QUE CONTIENT LA CHARTE ?

- **Des engagements** qui peuvent faire l'objet de contrôles. Il s'agit de pratiques favorables à la préservation des habitats naturels et des espèces ayant justifié la désignation du site Natura 2000. Leur respect peut être contrôlé.
- **Des recommandations** destinées à sensibiliser l'adhérent de la charte aux enjeux de préservation du site

Natura 2000. Elles n'engendrent pas d'obligations mais demeurent vivement conseillées.

En s'engageant dans la charte, le signataire contribue ainsi à la conservation des habitats et des espèces présentes sur le site, en accord avec les objectifs fixés par le document d'objectifs.

QUI PEUT ADHÉRER À LA CHARTE ET SUR QUEL TERRITOIRE ?

Le propriétaire et son mandataire (titulaire d'un bail, d'une convention de gestion, d'une convention d'exploitation, ...) peuvent adhérer à la charte Natura 2000. La durée d'adhésion à la charte est de cinq ans renouvelable.

La charte peut concerner l'intégralité des espaces compris à l'intérieur d'un site Natura 2000, et peut être signée sur une ou plusieurs parcelles cadastrales de son choix. Selon les milieux naturels présents sur ces parcelles, il souscrit aux engagements qui leur sont rattachés.

La signature de la charte ne fait pas obstacle à la signature d'un contrat Natura 2000. Contrairement à ce dernier, les engagements de la charte n'entraînent ni le versement d'une contrepartie financière ni des coûts de mise en œuvre supérieurs aux pratiques en vigueur.

QUELS SONT LES AVANTAGES POUR L'ADHÉRENT ?

L'**adhésion à la charte** peut ouvrir droit à une exonération de la part communale et intercommunale de la taxe foncière sur les propriétés non bâties. Pour les milieux forestiers, l'adhésion à la charte permet d'accéder aux garanties de gestion durable s'il existe un document de gestion arrêté, agréé ou approuvé. Dans ce cas, le signataire de la charte peut bénéficier de mesures fiscales incitatives telles que, par réduction de l'assiette imposable, l'exonération de droits de succession ou de donation à concurrence des trois quarts de leur montant (avec un engagement de 18 ans impliquant de renouveler l'adhésion à la charte Natura 2000).

En cas de non-respect de la charte, l'adhésion peut être suspendue par décision du préfet, ce qui entraîne la suppression des avantages fiscaux pour une durée maximale d'un an : reprise de la taxation foncière sur les parcelles engagées et suspension des garanties de gestion durable.

Lors de la signature d'une charte, la structure animatrice se tiendra gracieusement à disposition du bénéficiaire et/ou de son gestionnaire pour effectuer, seule ou en sa compagnie, l'état des lieux initial, la cartographie éventuelle et l'aider à remplir le formulaire d'engagement. Les relevés de terrain seront ensuite cartographiés et constitueront un porté à connaissance pour le propriétaire.

Les grands types de milieux naturels concernés par la charte sont les suivants :

1. Forêts
2. Boisements humides
3. Plans d'eau
4. Rivières et cours d'eau
5. Parcelles agricoles
6. Landes, pelouses, mégaphorbiaies et zones tourbeuses
7. Cavités souterraines à chauves-souris

Le principe de cette charte Natura 2000 est la mise en place d'une gestion différenciée des milieux qui prenne mieux en compte les besoins des habitats naturels et espèces d'intérêt communautaire.

9.7.2 Préconisations générales

Ces préconisations concernent toutes les parcelles incluses dans un site Natura 2000 pour lesquelles le propriétaire titulaire de droits réels et/ou personnels signe une charte Natura 2000, quelle que soit leur nature (forêt, boisements humides, plans d'eau, rivières, etc.).

9.7.2.1 *Rappel succinct de la réglementation pour l'ensemble du site*

La charte Natura 2000 ne se substitue pas à la réglementation existante (annexe 1).

- Le dépôt et l'abandon de déchets dans les espaces naturels sont interdits ;

(Code de l'environnement, art. L 541-1)

- Une zone non traitée au voisinage des points d'eau (cours d'eau, fossés...) est définie pour l'utilisation de chaque produit phytosanitaire. Cette distance minimale est généralement indiquée sur l'étiquette des produits. Par défaut, la distance minimale pour l'utilisation de tout produit phytosanitaire a été fixée à 5 mètres de tout point d'eau ;

(Arrêté ministériel du 12 septembre 2006)

- Le transport à l'état vivant, la mise en vente, la vente, l'achat, l'utilisation ainsi que l'introduction dans le milieu naturel, volontaire, par négligence ou par imprudence, de tout spécimen des espèces végétales et animales exotiques envahissantes sont interdits sur tout le territoire métropolitain et en tout temps (voir annexe 2).

(Code de l'environnement, art. L 411-3)

Les propriétaires dont les parcelles sont situées dans ou à proximité d'un site classé, d'un arrêté de protection de biotope ou d'une réserve naturelle se rapprocheront des autorités de tutelles concernées pour s'assurer que les travaux envisagés ne contreviennent pas avec les réglementations en vigueur sur ces espaces naturels protégés.

9.7.2.2 Engagements généraux

9.7.2.2.1 Accès aux experts scientifiques et à la structure animatrice

Le signataire s'engage à :

- Faire réaliser, **préalablement à la signature de la charte**, un état des lieux des habitats et espèces Natura 2000 présents par la structure animatrice des sites concernés, afin de pouvoir suivre l'évolution des parcelles et vérifier le respect des engagements souscrits. Les inventaires, pris en charge dans la cadre de l'animation du site, seront gratuits pour le signataire. Les prospections, selon les espèces étudiées, peuvent avoir lieu de mars à septembre. Le signataire contactera la structure animatrice suffisamment en amont de la signature de la charte pour permettre d'intégrer ces prospections dans le plan de charge des agents ou le cahier des charges des prestataires. Les propriétaires candidats à la signature de la charte seront informés au préalable (au moins 2 semaines avant) des personnes et organismes qualifiés ainsi que des objectifs de leur intervention. Ils pourront se joindre aux opérations et seront informés des résultats.

Si les parcelles engagées ont déjà fait l'objet de prospections suffisantes traitant des enjeux Natura 2000 des sites concernés et datant de moins de 10 ans avant la signature de la charte, une simple visite des parcelles suffira.

➔ Points de contrôle : **rapports d'inventaires ou comptes rendus de visite.**

- Autoriser l'accès des parcelles engagées dans la charte à la structure animatrice Natura 2000 et aux experts scientifiques (désignés par le préfet, le comité de pilotage ou la structure animatrice) dans le but de réaliser des inventaires, des suivis scientifiques et d'évaluer l'état de conservation des habitats et des espèces. Les propriétaires signataires de la charte seront informés au préalable (au moins 2 semaines avant) des personnes et organismes qualifiés ainsi que des objectifs de leur intervention. Ils pourront se joindre aux opérations et seront informés des résultats.

➔ Points de contrôle : **correspondance de la structure animatrice du site ; autorisation d'accès aux experts.**

9.7.2.2.2 Circulation de véhicules motorisés

Le signataire s'engage à :

- Ne pas pratiquer et/ou délivrer d'autorisation pour la circulation des véhicules à moteur hors routes forestières, à l'exception des véhicules à usage professionnel, véhicules des propriétaires, gestionnaires et ayants-droits (locataires de chasse, garde particulier, etc.).

➔ Point de contrôle : **absence de constat de non-respect de l'engagement.**

9.7.2.2.3 Respect des engagements par des tiers

Le signataire s'engage à :

- Informer tout personnel, mandataire, entreprise ou prestataire de service intervenant sur les parcelles concernées par la charte des dispositions prévues par celle-ci, afin que ses interventions soient conformes aux engagements souscrits.

→ Points de contrôle : **cahier des charges des marchés ; attestation du signataire.**

- Modifier les mandats et les conventions de gestion existants au plus tard au moment du renouvellement afin de les rendre compatibles avec les engagements souscrits dans la charte Natura 2000.

→ Points de contrôle : **copie des échanges entre signataire et mandataire, copie des engagements conjoints, attestation du signataire.**

9.7.2.2.4 Engagements relatifs aux espèces exotiques envahissantes

Le signataire s'engage à :

- Ne pas autoriser et ne pas procéder, sur l'ensemble des parcelles inscrites à la charte, à l'introduction d'espèces animales ou végétales exotiques envahissantes.

Cf. annexe 2, ou version actualisée disponible auprès de la structure animatrice.

→ Points de contrôle : **état des parcelles et des cours d'eau en référence à l'état des lieux établi avec la structure animatrice du site avant signature de la charte, absence de nouvelles plantations d'espèces exotiques envahissantes.**

9.7.2.2.5 Chasse

- Ne pas installer de dispositifs attractifs pour la grande faune (agrainoirs, goudron de Norvège, crud ammoniacal, etc.).

→ Points de contrôle : **contrôle sur place.**

Document à fournir : pour les baux de chasse information écrite au bailleur et mention de cette disposition dans le bail.

9.7.2.3 Recommandations générales

9.7.2.3.1 Ajuster ses pratiques

- Intégrer les enjeux environnementaux dans ses pratiques :
 - Confier, au besoin, les travaux à des prestataires spécialisés dans la prise en compte des caractéristiques environnementales ;
 - Privilégier les produits les moins dangereux pour l'environnement ;

Par exemple, privilégier l'utilisation d'huiles végétales biodégradables dans les circuits hydrauliques des engins.

- Limiter d'une manière générale les apports de produits phytosanitaires, amendements, fertilisants organiques ou minéraux, en particulier sur et aux abords immédiats des habitats naturels d'intérêt européen ;

En effet, outre la toxicité de certains produits pour certaines espèces, ces intrants participent à la banalisation de la faune et de la flore en favorisant les espèces ou les associations les plus résistantes et les plus courantes.

- En cas de pâturage, privilégier pour le bétail des molécules antiparasitaires ayant moins d'impact sur les invertébrés (coléoptères et diptères coprophages) ;

Privilégier l'immunité des troupeaux plutôt que les traitements systématiques.

Adapter les dates et la nature des traitements aux dates de pâturage et aux risques sanitaires

Éviter notamment les traitements antiparasitaires de la famille des ivermectines sous forme de Bolus

- Veiller à ne pas stocker de matériel, de fourrage ou tout autre élément (matériaux, cabane, caravane...) dans les secteurs sensibles.

9.7.2.3.2 Informer

- Informer la structure animatrice du site et les autres acteurs engagés dans la démarche Natura 2000 de toute dégradation constatée des habitats d'intérêt européen, qu'elle soit d'origine humaine ou naturelle, afin de rechercher rapidement et collectivement les moyens d'y remédier.
- Avertir la structure animatrice de la présence d'espèces animales ou végétales exotiques envahissantes.

Cf. annexe 2, ou version actualisée disponible auprès de la structure animatrice.

9.7.2.3.3 Activités de loisirs

- Adapter (en fréquence, en intensité ou en modalité) les manifestations induisant un accroissement important de la fréquentation (concours de pêche, fêtes champêtres...) dans le site Natura 2000.
- Privilégier les secteurs les moins sensibles pour ces manifestations.
- Avertir la structure animatrice des éventuels aménagements de loisirs prévus.

9.7.2.3.4 Chasse

- Ne pas installer de dispositifs attractifs pour la grande faune (agrains, goudron de Norvège, crud d'ammoniaque, etc.) sur les parcelles de la propriété non engagées dans la charte.

9.7.2.3.5 Autres

- Veiller à limiter la divagation de ses animaux et de ceux de ses ayants droit (chiens, bétail...), notamment au sein de milieux naturels sensibles (secteurs sensibles au piétinement ou abritant des espèces sensibles au dérangement...). La pose de clôtures et d'abreuvoirs peut être

financée dans le cadre de contrats Natura 2000. Renseignez-vous auprès de la structure animatrice du site Natura 2000.

9.7.3 Forêts (F)

Ces engagements concernent toutes les parcelles forestières.

9.7.3.1 Engagements

9.7.3.1.1 Tous les habitats forestiers

Le signataire s'engage à :

- Présenter un document de gestion durable au maximum 6 mois (CBPS+, RTG) ou 3 ans (PSG, PSG volontaire, aménagement) après la date de signature de la Charte.
➔ Point de contrôle : **présentation du document faisant office de garantie de gestion durable.**

- S'il possède déjà un document d'aménagement ou un plan simple de gestion, mettre en cohérence ce document avec les engagements souscrits dans la charte dans un délai de 3 ans après la signature de celle-ci.
➔ Point de contrôle : **mise en cohérence du document.**

- Préserver les habitats associés aux milieux forestiers :
 - Ne pas planter et ne pas drainer les clairières forestières abritant des milieux ouverts d'intérêt européen ou des habitats d'espèces d'intérêt européen (tourbière, lande...) ;➔ Point de contrôle : **contrôle sur place de l'absence de drainage et de plantation dans les clairières où ont été identifiés des milieux et des espèces d'intérêt européen.**
 - Ne pas dégrader les mares forestières avec des dépôts de rémanent, de matériaux ou le passage d'engins ;➔ Point de contrôle : **contrôle sur place de l'absence de dégradations et dépôts imputables au signataire.**

- Aménager la date de certains travaux pour limiter leurs impacts sur la faune et la flore :
 - Pas d'abattage de gros bois (diamètre 50 cm et plus) entre le 1^{er} mars et le 15 août (période de nidification des oiseaux).
 - Si une espèce très sensible au dérangement est présente (Cigogne noire, Pic cendré, Bondrée apivore, Autour des palombes), aucune intervention en période de reproduction dans un rayon autour du nid ou dans la zone de présence (Pic cendré), défini par la structure animatrice en fonction de l'espèce.
 - Pas d'entretien au gyrobroyeur des cloisonnements sylvicoles du 1^{er} mars au 15 août.
 - Pour les parcelles en régénération accueillant des engoulevants d'Europe, busard Saint-Martin, pie-grièche écorcheur, et alouette lulu, dont le territoire de reproduction a été cartographié (inventaires réactualisés tous les 4 ou 5 ans), ne pas intervenir avec des

engins motorisés (gyrobroyeur, etc.) pendant la période de reproduction soit entre le 1^{er} avril et le 30 août. Une fois que ces parcelles seront trop fermées pour accueillir ces espèces, sur avis de la structure animatrice, les restrictions de travaux pourront être levées.

Cependant, si pour des raisons particulières (envahissement par la fougère, etc.) une intervention (manuelle ou mécanisée) devait avoir lieu entre ces dates sur une des parcelles concernées, des prospections préalables seront effectuées pour s'assurer de l'absence d'espèces d'intérêt communautaire nicheuses. En cas de présence d'une espèce, les travaux seront reportés. La structure animatrice peut effectuer les inventaires initiaux et vérifications préalables sur demande si elle est prévenue suffisamment en amont.

- Pas d'entretien (broyage, fauche, etc.) des accotements des voies fermées au public (routes revêtues, routes empierrées), des chemins et lignes de parcelles entre le 1^{er} mars et le 31 août.

→ *Point de contrôle* : **contrôle sur place du respect des dates.**

Document à fournir : clauses dans le document de gestion, le cahier des charges ou le catalogue des ventes.

- Privilégier le caractère feuillu de la forêt lors de la réalisation d'opérations de transformation par plantation :
 - Pour les habitats d'intérêt communautaire, ne pas transformer les peuplements avec des essences autres que celles du cortège de l'habitat.
 - Pour les autres habitats utiliser 70 % minimum de tiges de feuillus en mélange ou en bouquet.

Il conviendra de choisir des plants d'essences feuillus **autochtones** (sauf placettes d'essais d'adaptation au changement climatique) **et non classées espèces exotiques envahissantes** appartenant à la liste des Matériels Forestiers de Reproduction (MFR) autorisés sur le territoire concerné. Les plantations en plein seront réalisées selon les règles d'attribution des aides de l'État en investissement forestier, selon le dernier arrêté préfectoral en vigueur au moment de la plantation.

→ *Point de contrôle* : **contrôle sur place**

- Ne pas replanter les trouées de plantation ou de régénération et dégager les essences secondaires adaptées qui s'y développent.

Lors d'une plantation ou d'une régénération naturelle sur une parcelle il y a généralement 5% à 10 % d'échecs répartis en plusieurs trouées et compensés par du recru naturel.

L'engagement consiste à maintenir les essences secondaires apparues dans ces trouées sur au moins 10 % de la surface de la parcelle. Pour éviter d'avoir de trop grandes trouées au sein de la plantation ou de la régénération, la surface individuelle de ces trouées pourra ne pas excéder 2,5 % de la surface de la parcelle.

→ *Point de contrôle* : **contrôle sur place**

- Préserver les essences secondaires dans le peuplement lorsqu'elles sont présentes.

La mesure consiste lors des interventions d'amélioration (coupes d'amélioration) à conserver des essences secondaires, précieuses ou non, en accompagnement des essences objectifs. L'objectif est de 5% des tiges en essences secondaires sur la parcelle.

➔ *Point de contrôle* : **contrôle sur place**

Document à fournir : copie de la lettre d'information adressée par le signataire à ses mandataires.

- Conserver, lorsqu'ils sont présents, à l'occasion du marquage des coupes d'amélioration, au moins 5 arbres morts sur pied ou morts au sol ou creux ou présentant une fissure ou présentant une cavité, à l'hectare. A l'exception des aires d'accueil du public, des axes de circulation et de randonnée lorsqu'il y a un risque pour le public. Pour les arbres morts sur pied respecter une distance des chemins et des pistes supérieure à une fois et demie la hauteur du peuplement.

➔ *Point de contrôle* : **contrôle sur place**

Document à fournir : copie de la lettre d'information adressée par le signataire à ses mandataires.

- Adapter les périodes, l'étendue et les méthodes de travaux à la sensibilité des habitats : privilégier les engins adaptés à la portance pour ne pas dégrader les sols forestiers, adapter l'exploitation et le débardage en fonction de la sensibilité des sols ;

➔ *Point de contrôle* : **contrôle sur place, cahier des charges des entreprises.**

- Préserver le lierre grimpant.

➔ *Point de contrôle* : **contrôle sur place, cahier des charges des entreprises, mandataires**

9.7.3.1.2 Chênaies

- Maintenir un sous-bois caractéristique à houx. La coupe reste possible en phase de renouvellement à jeune peuplement. Ne pas arracher de houx.

➔ *Points de contrôle* : **contrôle sur place de la présence de Houx en sous-bois en référence à l'état des lieux établi avec la structure animatrice du site avant signature de la charte.**

9.7.3.1.3 Boisements humides

Le signataire s'engage à :

- Ne pas réaliser de plantations ou de transformation de l'habitats.

➔ *Point de contrôle* : **contrôle sur place de l'absence de plantation en comparaison avec l'état initial réalisé par la structure animatrice lors de la signature de la charte, mise en conformité des documents de gestion.**

- Ne pas engager de nouveaux travaux de drainage

➔ *Point de contrôle* : **contrôle sur place de l'absence de travaux en comparaison avec l'état initial réalisé par la structure animatrice lors de la signature de la charte, mise en conformité des documents de gestion.**

- Ne pas réaliser de coupe rase de plus de 10 ares d'un seul tenant.

Cet engagement ne concerne que les habitats naturels d'intérêt communautaire **Boulaies à Sphaignes** (91D0) et Forêts alluviales à aulnes et frênes (91E0) recensés et cartographiés. Ces coupes ne sont permises que pour l'entretien ou la réparation d'ouvrages (fils d'eau, buse) et dans le cadre d'interventions sanitaire sur les peuplements. Dans ce cas, il conviendra de consulter la structure animatrice du site Natura 2000 concerné et la cellule d'animation de la gestion de l'eau et des milieux aquatique (GEMA) du cours d'eau concerné. Lorsque l'arbre n'est pas entièrement atteint un recépage peu permettre de le maintenir en vie et de régénérer le peuplement et maintenir l'habitat.

- ➔ **Point de contrôle : contrôle sur place en comparaison avec l'état initial réalisé lors de la signature de la charte par la structure animatrice et mise en conformité des documents de gestion.**

Document à fournir : aménagements forestiers, plan simple de gestion, règlement type de gestion, code des bonnes pratiques sylvicoles +, si ces documents existent.

9.7.3.2 Recommandations

9.7.3.2.1 Tous les habitats forestiers

- Eviter les travaux d'abattage de gros bois à partir du 1^{er} février au 15 août.
- Si possible, laisser les rémanents au sol, en dehors des zones inondables, qui permettront le développement de l'entomofaune, source de nourriture pour de nombreuses espèces d'oiseaux.
- Favoriser la régénération naturelle d'essences locales si le peuplement précédent est de qualité et adapté à la station.
- Privilégier l'intervention d'entreprises labélisées PEFC, FSC ou de label au niveau d'exigence au moins équivalent.
- Favoriser le maintien et l'expression des lisières forestières riches et pluristratifiées.
- Prolonger l'âge d'exploitation des forêts de feuillus.
- En cas de plantation, privilégier un approvisionnement local.

9.7.3.2.2 Boisements humides

- Eviter les investissements forestiers dans ces zones marginales présentant de faibles potentialités forestières.
- Eviter de traverser ces zones sensibles au tassement avec des véhicules de loisirs ou de chantier.

9.7.4 Plans d'eau

Ces engagements concernent les mares et les étangs et leurs abords.

9.7.4.1 Engagements

Le signataire s'engage à :

- Pour tous les travaux sur les plans d'eau, ne pas intervenir pendant les périodes de reproduction et de dépendance parentale des espèces inféodées à ces milieux, soit entre le 1^{er} mars et le 30 août. Cet engagement est caduc si l'étang a été mis en assec pour effectuer des travaux.

➔ *Point de contrôle* : **date de réalisation des travaux**

Document à fournir : devis ou facture de l'entreprise avec inscription de la date de réalisation du chantier et pour des travaux en régie photos du chantier.

- Pour les plans d'eau équipés d'un système de vidange fonctionnel, pratiquer une vidange et un assec d'au moins 6 mois pendant la durée de la charte pour permettre la minéralisation de la vase et lutter ainsi contre l'envasement du plan d'eau. Les cultures d'assec sans intrants sont autorisées.

➔ *Point de contrôle* : **contrôle sur place.**

Document à fournir : déclaration de vidange, photos du chantier.

- Ne pas chauler l'étang sans accord préalable de la structure animatrice, après évaluation de l'impact sur les habitats naturels, la faune et la flore d'intérêt communautaire.

Point de contrôle : contrôle sur place, bail ou contrat avec le pisciculteur, accord écrit de la structure animatrice.

- Ne pas effectuer de plantation d'arbres en périphérie proche du plan d'eau (bande de 10 mètres).

Cet engagement concerne les berges d'étangs qui constituent des milieux de transition avec le milieu terrestre. Le recul du boisement, lorsqu'il est possible, permet à la végétation herbacée de se développer sur ces berges mises en lumière.

➔ *Point de contrôle* : **contrôle sur place en comparaison avec l'état initial réalisé lors de la signature de la charte.**

- Laisser la végétation se développer spontanément et ne pas planter d'espèces aquatiques ou de milieux humides dans ou autour de l'étang, notamment après travaux. Une exception peut être faite pour du phragmite sauvage, pour les étangs, après avis de la structure animatrice.

➔ *Point de contrôle* : **contrôle sur place en comparaison avec l'état initial réalisé lors de la signature de la charte.**

- Ne pas introduire de poissons dans les mares.

➔ *Point de contrôle* : **contrôle sur place.**

- Préserver les roselières présentes (phragmitaie, jonchaie, phalaridaie, etc.).

➔ *Points de contrôle* : **non destruction des roselières**

- Canaliser l'accès du bétail aux berges des mares. Des dispositifs financiers peuvent permettre de financer ces aménagements (contrat Natura 2000, etc.).

➔ Point de contrôle : **Mise en place de dispositif permettant la canalisation du bétail (clôtures, abreuvoirs aménagés...).**

▪ Se rapprocher de la structure animatrice en cas de projet de nouvelle activité ou nouvel aménagement de loisir sur le plan d'eau.

➔ *Point de contrôle* : contrôle sur place par rapport à l'état initial lors de la signature de la charte.

9.7.4.2 *Recommandations*

- Prévenir la colonisation ligneuse uniforme des berges et les queues des étangs et des mares, par les saules notamment. La structure animatrice pourra conseiller sur la proportion de berges arborées à conserver sur l'étang.
- Mettre en œuvre les opérations de lutte contre le développement des espèces exotiques envahissantes (mares et étangs). Réguler fortement les écrevisses exotiques, le ragondin, le rat musqué et la bernache du Canada. Ces espèces exotiques envahissantes impactent fortement la végétation herbacée des étangs et de leurs rives, réduisant la capacité d'accueil du plan d'eau en poissons, oiseaux, insectes, amphibiens, etc. La bernache du Canada concurrence aussi fortement les oiseaux d'eau autochtones.
- En cas de travaux privilégier l'exportation des produits de curage en dehors des abords du plan d'eau (sauf pour création d'îlots et autres diversifications des niches écologiques) pour ne pas exhausser ou combler les ceintures de végétation humide et éviter que les sédiments en retournent dans l'étang. Ne pas déposer les déchets issus de la gestion de la végétation ligneuse ou herbacées à proximité du plan d'eau : éviter le dépôt dans la zone inondée en hiver ou dans la végétation herbacée.
- Lors de travaux sur les plans d'eau, conserver des pentes douces. La structure animatrice peut apporter son conseil pour de tels projets, voire trouver des financements.
- Favoriser la fluctuation naturelle du niveau d'eau.
- Préserver les herbiers aquatiques, sur au moins 40% de la surface de l'étang.
- Favoriser une vidange concertée des étangs d'un bassin versant (informer les propriétaires en amont et en aval). Lorsque le signataire est propriétaires de plusieurs étangs proches, ne pas les vidanger ou mettre en assec simultanément.
- Adapter le chargement piscicole à l'étang, selon sa taille, sa profondeur, son état et ses capacités : espèces, taille, quantité. Une attention particulière doit être apportée au chargement en poissons fouisseurs, comme les carpes, qui en trop grandes quantités troublent l'eau et arrachent la végétation.
- Eviter le nourrissage des oiseaux d'eau et des poissons : un étang en bonne santé et bien géré subviendra aux besoins des espèces. L'apport de nourriture dégrade la qualité de l'eau.

9.7.5 Cours d'eau (CE)

Ces engagements concernent toutes les parcelles mitoyennes avec un cours d'eau représenté par une ligne bleue continue sur les cartes IGN. Les engagements proposés s'ajoutent donc à ceux éventuellement souscrits pour les parcelles mitoyennes.

9.7.5.1 *Engagement*

Le signataire s'engage à :

- Préserver l'intégrité physique du cours d'eau et de sa végétation en ne créant pas de nouveaux ouvrages hydrauliques suivants : plans d'eau, seuils, enrochement de berges, déblai et remblai, recalibrage et rectification de cours d'eau.

➔ *Point de contrôle* : contrôle sur place en comparaison avec l'état initial réalisé lors de la signature de la charte.

Document à fournir : état des lieux effectué par la structure animatrice lors de la signature de la charte

- Préserver le fond des cours d'eau en utilisant des dispositifs de franchissement fixes ou temporaires lors des travaux forestiers, agricoles, etc. Des contrats Natura 2000 peuvent financer certains dispositifs.

➔ *Point de contrôle* : Constat sur place d'une dégradation des berges

- Conserver et gérer la végétation rivulaire locale (bande de 3 à 4 mètres située le long du cours d'eau).

Cet engagement n'interdit pas l'exploitation de la végétation rivulaire en bois de chauffage, l'entretien des rivières ou les interventions sanitaires pour contrôler le développement de maladie touchant les arbres. Lorsqu'ils ne constituent pas un risque pour la sécurité ou de formation d'embâcle, conserver les arbres morts, creux, fissurés, les souches. Se rapprocher des structures gestionnaires des cours d'eau pour évaluer les enjeux réglementaires, écologiques et financiers.

➔ *Point de contrôle* : contrôle sur place en comparaison avec l'état initial réalisé lors de la signature de la charte.

Document à fournir : état des lieux effectué par la structure animatrice lors de la signature de la charte ou document de la structure gestionnaire du cours d'eau lorsque les coupes concernent la gestion du cours d'eau (mise en lumière, contrôle de maladie, etc.).

- Ne pas effectuer de plantation de Peupliers (*Populus sp.*), peu stables sur les berges, et de résineux, modifiant les écosystèmes colonisés, à moins de 10 mètres des cours d'eau.

➔ *Point de contrôle* : contrôle sur place en comparaison avec l'état initial réalisé lors de la signature de la charte et mise en conformité des documents de gestion.

Document à fournir : factures des plants.

- Ne pas appliquer de traitements phytosanitaires en bordure de cours d'eau sur une bande de 10 mètres.

→ Point de contrôle : **absence de trace de produits et état de la végétation. Contrôle ponctuel.**

- Canaliser l'accès du bétail aux berges des cours d'eau. Des dispositifs financiers peuvent permettre de financer ces aménagements (contrat Natura 2000, etc.).

➔ Point de contrôle : **Mise en place de dispositif permettant la canalisation du bétail (clôtures, abreuvoirs aménagés...).**

9.7.5.2 Recommandation

Pour toute opération de gestion et d'entretien du cours d'eau et de ses berges, il est conseillé de se rapprocher de la structure animatrice et des techniciens de rivière agréés.

- Favoriser la bonne qualité de l'eau en évitant l'arrachage des haies, l'arasement des talus, l'accès du bétail au cours d'eau et en privilégiant une gestion extensive des parcelles riveraines.

9.7.6 Parcelles agricoles (PA)

Ces engagements concernent toutes les parcelles à usage agricole (prairies, cultures, vergers).

9.7.6.1 Engagements

9.7.6.1.1 Généralités

Le signataire s'engage à :

- Conserver les éléments fixes du paysage existant sur les parcelles : haies, alignements d'arbres, chemins, arbres isolés, bosquets, mares, fossés, bordures non productives.

Cet engagement n'interdit pas l'exploitation des haies et des arbres (bois énergie).

➔ **Point de contrôle : contrôle sur place en comparaison avec l'état initial réalisé lors de la signature de la charte.**

Document à fournir : registre parcellaire graphique à jour, pour les agriculteurs. Pour les non-agriculteurs, comparaison avec l'état des lieux initial.

9.7.6.1.2 Haies

Le signataire s'engage à :

- Maintenir les haies, alignements d'arbres et arbres isolés, c'est-à-dire ne pas les détruire volontairement (la récolte de bois reste autorisée).

Pas d'arrachage, dessouchage, pas de brûlage... ;

➔ Point de contrôle : **preuve visuelle de maintien des alignements d'arbres et arbres isolés**

- N'utiliser, en cas de création de nouvelles haies, que des essences feuillues autochtones et, adaptées au contexte local (sol et climat).

Liste des essences autorisées disponible auprès de la structure animatrice.

➔ Point de contrôle : **espèces plantées.**

- Maintenir les arbres têtards (et les entretenir), les vieux feuillus présentant des branches mortes, les arbres morts stables ou à terre, les souches qui offrent des habitats favorables aux insectes saproxylophages.

➔ Point de contrôle : **présence des arbres morts ou sénescents.**

9.7.6.1.3 Prairies

Le signataire s'engage à :

- Garantir la préservation des prairies permanentes évitant le boisement, le retournement, la mise en culture, le drainage, le remblaiement, les dépôts de matériaux, déchets ou gravats.

➔ Points de contrôle : **absence de dégradations ou destructions imputables à l'adhérent : absence de boisement, retournement, drainage, remblaiement, dépôt divers et mise en culture volontaires.**

9.7.6.1.4 Cultures

Le signataire s'engage à :

- Ne pas brûler les résidus de culture à l'issue de la moisson.

➔ *Point de contrôle :* **absence de déclaration ou d'autorisation de brûlage.**

- Ne pas détruire les nids d'oiseaux **repérés par l'exploitant ou** signalés par la structure animatrice.

➔ *Point de contrôle :* **contrôle sur place à partir des informations transmises à la structure animatrice.**

9.7.6.2 Recommandations

9.7.6.2.1 Généralités

- Limiter l'utilisation de produits phytosanitaires.
- Limiter les interventions mécanisées (broyage, fauche, etc.) entre le 15 mars et le 15 juillet pour préserver la reproduction de la faune présente sur ces milieux.

9.7.6.2.2 Haies

- Préserver le réseau de haies et bosquets existants, c'est-à-dire s'assurer du renouvellement et de la pérennité des haies.
- Favoriser le développement, le renouvellement et l'entretien durable d'arbres têtards. Favoriser le développement d'une haie à plusieurs strates (herbacée, arbustive, arborée) composée d'essences diversifiées et locales.
- Favoriser le renouvellement des haies par régénération naturelle.

- Pour l'entretien des strates qui composent les haies, il est recommandé de ne pas intervenir trop souvent : recépage tous les 8 à 15 ans, taille des têtards avant que les branches n'atteignent 15 cm de diamètre, etc.
- Pour l'entretien des haies, pas d'intervention entre le 16 mars et le 15 août.
- Ne pas rendre les haies trop étroites à leur base lors de l'entretien, notamment au lamier.
- La mise en défens des haies contre le bétail par implantation d'une clôture à plus de 50 cm de la haie est favorable, en comptant une embase de haie de 1,5 m minimum.

9.7.6.2.3 Prairies :

- Privilégier les fauches centrifuges pour préserver la faune inféodée à ces milieux.
- Privilégier les fauches tardives (fin-juin, voire juillet). Pour les agriculteurs, des mesures agro-environnementales et climatiques peuvent être souscrites. Renseignez-vous auprès de la structure animatrice du site Natura 2000 concerné.
- Adapter le chargement en bétail aux caractéristiques de la prairie (taux de chargement, durée de pâturage, dates de pâturage, etc.)
- Préserver le caractère ouvert des prairies et leur richesse floristique (la diversité des milieux contribue au maintien de la biodiversité). Il est recommandé de s'orienter vers des pratiques extensives en diminuant le niveau de fertilisation et de chargement. Pour les agriculteurs, des mesures agro-environnementales et climatiques peuvent être souscrites. Renseignez-vous auprès de la structure animatrice du site Natura 2000 concerné.
- Préserver les milieux associés aux prairies (mares, haies, bosquets, affleurements rocheux).
- Ne pas trop homogénéiser la gestion à l'échelle du site, maintenir des zones refuges, de quiétude ou de diversité.

9.7.7 Landes, pelouses, mégaphorbiaies et zones tourbeuses (LPMZT)

Ces engagements concernent toutes les parcelles de landes, tourbières, mégaphorbiaies, pelouses calcicoles, zones tourbeuses n'ayant pas de vocation agricole.

9.7.7.1 Engagements

Le signataire s'engage à :

- Mettre en œuvre toutes les dispositions afin de ne pas détruire les pelouses, les landes et les tourbières qui sont des milieux d'intérêt européen,
 - Garantir leur préservation en évitant le boisement, le retournement, la mise en culture, le drainage, le remblaiement, le tassement du sol, les dépôts de matériaux, déchets ou gravats ou encore le prélèvement direct d'espèces sensibles ;

Le signataire pourra se rapprocher de la structure animatrice qui lui indiquera les espèces patrimoniales

- Effectuer les travaux en dehors des périodes sensibles ; *interventions entre le 15 août (15 septembre pour les tourbières) et le 31 mars*
 - Ne pas pratiquer d'écobuage et éviter le brûlage des rémanents de coupe lors d'entretien de haie à proximité des landes et tourbières.

→ Points de contrôle : - **Absence de dégradation ou destruction imputable à l'adhérent (boisement, retournement, assainissement, drainage, remblaiement, dépôt divers et mise en culture volontaires, etc.)**

- **Absence de trace visuelle de feu imputable au signataire, absence de travaux en périodes sensibles.**

- Ne pas réaliser d'amendements ni de traitements phytosanitaires.

→ Points de contrôle : **absence de trace de produits et état de la végétation.**

- L'extraction de matériaux (sol, substrat) sur les zones concernées ne peut être effectuée qu'après accord de la DREAL et seulement à des fins de gestion conservatoire.

➔ Points de contrôle : **absence de zone d'extraction ou courrier d'autorisation de la DREAL.**

- Ne pas créer d'aménagements destinés à la pratique des loisirs avec création de sentier, de circuit sans accord de la DDT (hors outils de valorisation du site et pédagogique après accord de l'opérateur Natura 2000) et régularisés les aménagements existants. Ne pas développer les sports motorisés.

➔ Points de contrôle : **impact des aménagements sur le milieu au vu de l'état des lieux initial établi avec la structure animatrice du site.**

9.7.7.2 *Recommandation*

- Favoriser le pâturage extensif de ces milieux (chargement, durée, période).
- Préserver le caractère ouvert des pelouses, landes et des tourbières qui ont tendance à se boiser naturellement.

Des actions de gestion peuvent être mises en œuvre dans le cadre de contrats Natura 2000. Renseignez-vous auprès de la structure animatrice.

9.7.8 Cavités souterraines à chauves-souris (CH)

Ces engagements concernent les parcelles comprenant une cavité souterraine à chauves-souris.

9.7.8.1 *Engagements*

Le signataire s'engage à :

- Ne pas effectuer d'aménagements et de travaux qui modifient les caractéristiques actuelles externes et internes du gîte et donc son utilisation par les chiroptères (fermeture des accès, remblaiement, dépôt d'ordures, éclairage, agrandissement des ouvertures, etc.) à l'exception

des poses de grilles conformément aux mesures préconisées dans les documents d'objectifs et les déclinaisons régionales des plans d'action, sur avis de la structure animatrice.

➔ *Point de contrôle* : contrôle sur place en comparaison avec l'état initial réalisé lors de la signature de la charte.

- Préserver la tranquillité des chauves-souris dans le gîte en ne facilitant pas l'accès et la fréquentation du site et en ne pratiquant pas d'activités dans le gîte pendant la période de présence des chauves-souris.

➔ *Point de contrôle* : contrôle sur place en comparaison avec l'état initial réalisé lors de la signature de la charte.

➔

9.7.8.2 *Recommandation*

- Favoriser la diversité des essences présentes aux alentours du gîte (arbres, arbustes...).

9.7.9 Annexe 1 : Habitats naturels et espèces d'intérêt communautaire présents dans les grands types de milieux

Grands types de milieux	Habitats naturels d'intérêt communautaire	Espèces d'intérêt communautaire
Forêts	9120-2 : Hêtraies-Chênaies collinéennes à Houx 9130-2 : Hêtraies-Chênaies à Lauréole ou Laïche glauque 9130-3 : Hêtraies-Chênaies à Jacinthe des bois 9190-1 : Chênaies pédonculées à Molinie bleue	Pic cendré, pic mar, pic noir, bondrée apivore, cigogne noire, bécasse des bois, Autour des palombes, alouette lulu, pie-grièche écorcheur, barbastelle d'Europe, murin à oreilles échancrées, grand murin, murin de Bechstein, grand rhinolophe, petit rhinolophe, triton crêté, lucane cerf-volant
Boisements humides	91D0-11* : Boulaies pubescentes tourbeuses de plaine 91E0-8 : Aulnaies - Frênaies à Laïche espacée des petits ruisseaux 91E0-11 : Aulnaies à hautes herbes	Bécasse des bois, barbastelle d'Europe, murin à oreilles échancrées, grand murin, murin de Bechstein, grand rhinolophe, petit rhinolophe, vertigo de Des Moulins
Plans d'eau	3110-1 : Eaux stagnantes à végétation vivace oligotrophique planitiaire à collinéenne des régions atlantiques, des <i>Littorelletea uniflorae</i> 3130-2 : Eaux stagnantes à végétation vivace oligotrophique à mésotrophique planitiaire des régions continentales, des <i>Littorelletea uniflorae</i> 3140-2 : Communautés à characées des eaux oligo-mésotrophes faiblement acides à faiblement alcalines 3150-1 : Plans d'eau eutrophes avec végétation enracinée avec ou sans feuilles flottantes 3150-2 : Plans d'eau eutrophes avec dominance de macrophytes libres submergés 3150-4 : Rivières, canaux et fossés eutrophes des marais naturels	Cigogne noire, martin-pêcheur d'Europe, balbuzard pêcheur, grue cendrée, canard souchet, fuligule milouin, fuligule morillon, grèbe huppé, grèbe à cou noir, harle bièvre, râle d'eau, sarcelle d'hiver, flûteau nageant, vertigo de Des Moulins, triton crêté.
Rivières et cours d'eau		Martin-pêcheur d'Europe, chabot, Ecrevisse à pieds blancs, barbastelle d'Europe, murin à oreilles échancrées, grand murin, murin de Bechstein, grand rhinolophe, petit rhinolophe, Agrion de Mercure, vertigo de Des Moulins, Ecrevisse à pattes blanches, chabot commun, lamproie de Planer.
Parcelles agricoles	6510-3 : Prairies fauchées mésophiles à méso-xérophiles thermo-atlantiques 6510-6 : Prairies fauchées mésophiles à méso-xérophiles thermo-atlantiques 6510-7 : Prairies fauchées collinéennes à submontagnarde eutrophiques	Alouette lulu, busard Saint-Martin, faucon émerillon, pluvier doré, pie-grièche écorcheur, barbastelle d'Europe, murin à oreilles échancrées, grand murin, murin de Bechstein, grand rhinolophe, petit rhinolophe, triton crêté, agrion de Mercure, damier de la succise, écaille chinée

Grands types de milieu	Habitats naturels d'intérêt communautaire	Espèces d'intérêt communautaire
Landes, pelouses et zones tourbeuses	4010-1 : Landes humides atlantiques septentrionales à Bruyère à quatre angles 4030 : Landes sèches européennes. 6210-22 : Pelouses calcicoles marnicoles atlantiques 6230-8 : Pelouses acidiphiles subatlantiques à nord-atlantiques 6410-6 : Prés humides et bas-marais acidiphiles atlantiques 6410-9 : Moliniaies hygrophiles acidiphiles atlantiques 6410-15 : Moliniaies acidiphiles atlantiques landicoles 6430-1 : Mégaphorbiaies mésotrophes collinéennes 6430-4 : Mégaphorbiaies eutrophes des eaux douces 6430-7 : Végétations des lisières forestières nitrophiles, hygroclines, semi-sciaphiles à sciaphiles 7110-1* Végétation des tourbières hautes actives 7140-1 : Tourbières de transition et tremblants 7210-1* : Végétations à Marisque 7230-1 : Végétations des bas-marais neutro-alcalins	Alouette lulu, engoulevent d'Europe, pie-grièche écorcheur, barbastelle d'Europe, murin à oreilles échancrées, grand murin, grand rhinolophe, petit rhinolophe, triton crêté, agrion de Mercure, écaille chinée, vertigo de Des Moulins, damier de la succise.
Cavités à chauves-souris		Grand rhinolophe, barbastelle d'Europe, murin à oreilles échancrées, murin de Bechstein, grand murin.

9.7.10 Annexe 2 : Espèces exotiques envahissantes de Normandie et de Centre – Val de Loire

Liste des plantes exotiques envahissantes

Définitions

Normandie :

A surveiller : Cette catégorie indique une espèce non indigène et ne présentant actuellement pas (ou plus) de caractère invasif avéré dans le territoire considéré mais dont la possibilité de développer un caractère invasif n'est pas totalement écartée, compte tenu notamment du caractère invasif de cette espèce dans d'autres régions de France et d'Europe. La présence de telles espèces sur le territoire considéré nécessite une surveillance particulière.

Invasive potentielle : Espèce non indigène ne présentant pas actuellement de caractère invasif avéré dans le territoire considéré mais dont la dynamique à l'intérieur de ce territoire et/ou dans des régions limitrophes ou climatiquement proches, est telle qu'il existe un risque de la voir devenir à plus ou moins long terme une invasive avérée. A ce titre, la présence d'espèces exotiques envahissantes (EEE) potentielles sur le territoire considéré justifie une forte vigilance et peut nécessiter des actions préventives.

Invasive avérée : Espèce non indigène montrant actuellement un caractère invasif dans le territoire considéré, c'est-à-dire ayant une dynamique d'extension rapide dans son territoire d'introduction et formant localement des populations denses et bien installées, au détriment des espèces indigènes.

Centre – Val de Loire :

Liste d'alerte : Plante exotique considérée comme invasive dans les régions limitrophes ou non naturalisée en Centre-Val de Loire ayant obtenu un score élevé au test de Weber et Gut. Ces espèces sont dans la mesure du possible à éradiquer le plus rapidement après leur identification. La méthode employée met également en évidence un certain nombre de taxons pour lesquels il est impossible de statuer par manque de connaissances actuelles sur leur comportement en région Centre-Val de Loire ou sur d'autres territoires.

Espèce à observer (Liste d'observation) : Plante exotique naturalisée de catégorie intermédiaire selon la méthode EPPO et présentant un score élevé selon la méthode de Weber & Gut.

Espèce invasive avérée (secondaire : S) : Plante exotique naturalisée dont la répartition est déjà nettement localisée. Les impacts sur les habitats naturels sont nettement perceptibles à l'échelle de la région. Cette catégorie est obtenue quasi uniquement selon la méthode de l'EPPO. Ces espèces déjà très largement répandues peuvent apparaître comme moins prioritaires à l'éradication que la catégorie précédente, cette estimation est à réaliser au cas par cas selon l'échelle locale.

Espèce invasive avérée (prioritaire : P) : Plante exotique naturalisée dont la répartition est ponctuelle en Centre-Val de Loire, mais créant des dommages importants sur les habitats naturels envahis et en voie

de propagation. Cette catégorie est obtenue quasi uniquement selon la méthode de l'EPPO. Les espèces à enjeu sanitaire se trouvent obligatoirement dans cette catégorie et peuvent éventuellement transgresser la définition énoncée ci-devant (*Ambrosia artemisiifolia*). Ces espèces, encore ponctuelles régionalement, sont prioritaires de façon à limiter leur expansion voire être éradiquées.

Les espèces en gras sont réglementées au niveau national.

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Statut Normandie (2019) ⁸⁴	Statut Centre – Val de Loire (2017) ⁸⁵	Principaux milieux concernés
<i>Acer negundo</i> L., 1753	Erable negundo	Potentielle	Avérée (S)	Forêts et boisements humides, ripisylves
<i>Acer pseudoplatanus</i> L., 1753	Erable sycomore	Potentielle	–	Forêts et boisements
<i>Ailanthus altissima</i> (Mill.) Swingle, 1916	Ailante glanduleux	Avérée	Avérée (S)	Forêts et boisements
<i>Ambrosia artemisiifolia</i> L., 1753	Ambroisie à feuille d'armoise	Potentielle	Avérée (P)	Friches, zones rudérales
<i>Ambrosia psilostachya</i> DC., 1836	Ambroisie à épis lisses	Potentielle	–	Friches, zones rudérales
<i>Asclepias syriaca</i> L., 1753	Herbe aux perruches	–	Alerte	Friches, zones rudérales
<i>Azolla filiculoides</i> Lam., 1783	Azolla fausse-fougère	Avérée	Observation	Plans d'eau, mares
<i>Baccharis halimifolia</i> L., 1753	Séneçon en arbre	Avérée	–	Fourrés arbustifs, pelouses calcaires
<i>Berberis aquifolium</i> Pursh, 1814	Faux Houx	–	Observation	Fourrés arbustifs, pelouses calcaires
<i>Berteroa incana</i> (L.) DC., 1821	Alysson blanc	Potentielle	–	Friches, zones rudérales
<i>Bidens connata</i> Muhlenb. ex Willd., 1803	Bident soudé	Potentielle	–	Bordures de plan d'eau, vasières
<i>Bidens frondosa</i> L., 1753	Bident à fruits noirs	Avérée	–	Bordures de plan d'eau, vasières
<i>Buddleja davidii</i> Franch., 1887	Buddleia du père David	Avérée	–	Fourrés arbustifs, friches, zones rudérales
<i>Cabomba caroliniana</i> A.Gray, 1848	Éventail de Caroline	–	Avérée (P)	Plans d'eau, mares
<i>Campylopus introflexus</i> (Hedw.) Brid.	Mousse cactus	–	Avérée (S)	Roches, falaises, zones tourbeuses
<i>Carpobrotus acinaciformis</i> (L.) L.Bolus	Griffe de sorcière	Avérée	–	Graviers, roches, falaises, sables
<i>Carpobrotus edulis</i> (L.) N.E.Br.	Griffe de sorcière	Avérée	–	Graviers, roches, falaises, sables

⁸⁴ DOUVILLE C., WAYMEL J., 2019 – Observatoire des plantes vasculaires exotiques envahissantes de Normandie. Liste des plantes vasculaires exotiques envahissantes de Normandie pour la priorisation des actions de contrôle, de connaissance et d'information/sensibilisation & bilan des actions 2018. DREAL Normandie / Région Normandie. Conservatoire botanique national de Bailleul / Conservatoire botanique national de Brest, 20 p + annexes.

⁸⁵ Desmoulin F. & Emeriau T. (2017). Liste des espèces végétales invasives du Centre-Val de Loire, version 3.0. Conservatoire botanique national du Bassin parisien, délégation Centre-Val de Loire, 39 p.

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Statut Normandie (2019) ⁸⁴	Statut Centre – Val de Loire (2017) ⁸⁵	Principaux milieux concernés
<i>Corispermum pallasii</i> Steven, 1814	Corisperme à fruit à aile grêle	Potentielle	–	Friches, zones rudérales
<i>Cornus sericea</i> L., 1771	Cornouiller soyeux	Potentielle	–	Fourrés arbustifs
<i>Cortaderia selloana</i> (Schult. & Schult.f.) Asch. & Graebn., 1900	Herbe de la pampa	Potentielle	Alerte	Friches, zones rudérales
<i>Cotula coronopifolia</i> L., 1753	Cotule pied de corbeau	Potentielle	–	Bordures de plan d'eau, cours d'eau, prairies humides
<i>Crassula helmsii</i> (Kirk) Cockayne, 1907	Crassule de Helms	Avérée	–	Plans d'eau, rivières, cours d'eau
<i>Datura stramonium</i> L., 1753	Pomme épineuse	Potentielle	–	Friches, zones rudérales, champs cultivés
<i>Egeria densa</i> Planch., 1849	Egérie dense	Avérée	Avérée (P)	Plans d'eau, mares
<i>Elodea canadensis</i> Michx., 1803	Élodée du Canada	–	Observation	Plans d'eau, mares
<i>Elodea nuttallii</i> (Planch.) H.St.John, 1920	Elodée de Nuttall	Avérée	Avérée (S)	Plans d'eau, mares
<i>Epilobium ciliatum</i> Raf., 1808	Epilobe cilié	Potentielle	–	Friches, lisières, fossés
<i>Erigeron bilbaoanus</i> (Rémy) Cabrera, 1939	Vergerette hérissée	Potentielle	–	Friches, zones rudérales
<i>Erigeron sumatrensis</i> Retz., 1810	Vergerette de Sumatra	Potentielle	–	Friches, zones rudérales
<i>Erythranthe guttata</i> (Fisch. ex DC.) G.L.Nesom, 2012	Mimule tacheté	Potentielle	–	Bordures de plan d'eau, cours d'eau, prairies humides
<i>Euphorbia x pseudovirgata</i> (Schur) Soó, 1930	Euphorbe fausse-baguette	Potentielle	–	Bordures de plan d'eau, cours d'eau, prairies humides
<i>Festuca brevipila</i> R.Tracey, 1977	Fétuque durette	Potentielle	–	Pelouses, roches
<i>Galega officinalis</i> L., 1753	Sainfoin d'Espagne	–	Observation	Friches, zones rudérales, champs cultivés
<i>Glyceria striata</i> (Lam.) Hitchc., 1928	Glycérie striée	Potentielle	Observation	Boisements humides, fossés, bordures de plans d'eau, cours d'eau
<i>Gunnera tinctoria</i> (Molina) Mirb., 1805*	Gunnéra du Chili	Potentielle	–	Bordures de plans d'eau, cours d'eau
<i>Helianthus spp.</i> L., 1753	Hélianthus invasifs	–	Alerte	Friches, zones rudérales, champs cultivés
<i>Heracleum mantegazzianum</i> Sommier & Levier, 1895	Berce du Caucase	Avérée	Avérée (P)	Friches, lisières, bordures de cours d'eau
<i>Hydrocotyle ranunculoides</i> L.f., 1782	Hydrocotyle fausse-renoncule	Avérée	Avérée (P)	Plans d'eau, rivières, cours d'eau

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Statut Normandie (2019) ⁸⁴	Statut Centre – Val de Loire (2017) ⁸⁵	Principaux milieux concernés
<i>Impatiens balfourii</i> Hook.f., 1903	Balsamine de Balfour	Potentielle	–	Clairières, lisières, bordures de cours d'eau
<i>Impatiens capensis</i> Meerb., 1775	Balsamine du Cap	Avérée	–	Clairières, lisières, bordures de cours d'eau
<i>Impatiens glandulifera</i> Royle, 1833	Balsamine de l'Himalaya	Avérée	Avérée (S)	Clairières, lisières, bordures de cours d'eau
<i>Impatiens parviflora</i> DC., 1824	Balsamine à petites fleurs	Potentielle	–	Clairières, lisières, bordures de cours d'eau
<i>Laburnum anagyroides</i> Medik., 1787	Cytise faux ébénier	Avérée	–	Fourrés arbustifs, pelouses calcaires
<i>Lagarosiphon major</i> (Ridl.) Moss, 1928	Grand lagarosiphon	Avérée	Avérée (P)	Plans d'eau, rivières, cours d'eau
<i>Lathyrus latifolius</i> L., 1753	Pois vivace	Potentielle	–	Friches, lisières, zones rudérales
<i>Lemna minuta</i> Kunth, 1816	Lentille d'eau minuscule	Avérée	Observation	Plans d'eau, mares
<i>Lemna turionifera</i> Landolt, 1975	Lenticule à turion	Potentielle	–	Plans d'eau, mares
<i>Ludwigia grandiflora</i> (Michx.) Greuter & Burdet, 1987	Jussie à grandes fleurs	Avérée	Avérée (S)	Bordures de plan d'eau, cours d'eau, prairies humides
<i>Ludwigia peploides</i> (Kunth) P.H.Raven, 1963	Jussie rampante	Avérée	Avérée (S)	Bordures de plan d'eau, cours d'eau, prairies humides
<i>Lycium barbarum</i> L., 1753	Lyciet de Barbarie	Potentielle	–	Fourrés arbustifs, pelouses calcaires
<i>Lysichiton americanus</i> Hultén & H.St.John	Lysichite d'Amérique	Potentielle	–	Boisements humides, bordures de plan d'eau, fossés
<i>Myriophyllum aquaticum</i> (Vell.) Verdc., 1973	Myriophylle du Brésil	Avérée	Avérée (P)	Plans d'eau, rivières, cours d'eau
<i>Myriophyllum heterophyllum</i> Michx.	Myriophylle hétérophylle	–	Alerte	Plans d'eau, rivières, cours d'eau
<i>Parthenocissus inserta</i> (A.Kern.) Fritsch, 1922	Vigne vierge	Potentielle	Avérée (S)	Murs, falaises, forêts et boisements
<i>Paspalum dilatatum</i> Poir., 1804	Paspale dilaté	Potentielle	–	Bordures de plan d'eau, cours d'eau, prairies humides
<i>Paspalum distichum</i> L. 1759 et <i>Paspalum paucispicatum</i> Vasey, 1893	Paspales invasifs	–	Avérée (S)	Bordures de plan d'eau, cours d'eau, prairies humides
<i>Phytolacca americana</i> L., 1753	Raisin d'Amérique	Potentielle	Observation	Forêts et boisements, zones rudérales
<i>Pilosella aurantiaca</i> (L.) F.W.Schultz & Sch.Bip., 1862	Épervière orangée	Potentielle	–	Pelouses, rochers

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Statut Normandie (2019) ⁸⁴	Statut Centre – Val de Loire (2017) ⁸⁵	Principaux milieux concernés
<i>Prunus laurocerasus</i> L., 1753	Laurier-palme	Avérée	–	Fourrés arbustifs, boisements
<i>Prunus serotina</i> Ehrh., 1788	Cerisier d'automne	Avérée	Avérée (S)	Fourrés arbustifs, boisements
<i>Pseudosasa japonica</i> (Siebold & Zucc. ex Steud.) Makino ex Nakai, 1925	Bambou	Potentielle	–	Boisements, bordures de plan d'eau, cours d'eau
<i>Pterocarya fraxinifolia</i> (Poir.) Spach, 1834	Noyer du Caucase	–	Alerte	Forêts et boisements
<i>Reynoutria japonica</i> Houtt., 1777	Renouée du Japon	Avérée	Avérée (S)	Bordures de cours d'eau, lisières, fossés
<i>Reynoutria sachalinensis</i> (F.Schmidt) Nakai, 1922	Renouée de Sakhaline	Avérée	Avérée (S)	Bordures de cours d'eau, lisières, fossés
<i>Reynoutria x bohémica</i> Chrtek & Chrtkova, 1983	Renouée de Bohême	Avérée	Avérée (S)	Bordures de cours d'eau, lisières, fossés
<i>Rhododendron ponticum</i> L., 1762	Rhododendron des parcs	Avérée	–	Fourrés arbustifs, pelouses calcaires
<i>Robinia pseudoacacia</i> L., 1753	Robinier faux-acacia	Avérée	Avérée (S)	Forêts et boisements, lisières, zones rudérales
<i>Rosa rugosa</i> Thunb., 1784	Rosier rugueux	Potentielle	–	Fourrés arbustifs, lisières
<i>Rubrivena polystachya</i> (C.F.W.Meissn.) M.Král, 1985	Renouée à nombreux épis	Potentielle	Alerte	Friches, lisières, zones rudérales
<i>Rumex thyrsiflorus</i> Fingerh., 1829	Oseille à oreillettes	Potentielle	–	Friches, zones rudérales, pelouses
<i>Sagittaria latifolia</i> Willd., 1805	Sagittaire à larges feuilles	Avérée	Observation	Bordures de plan d'eau, vasières
<i>Senecio inaequidens</i> DC., 1838	Séneçon du Cap	Avérée	–	Friches, zones rudérales
<i>Solidago canadensis</i> L., 1753	Verge d'or du Canada	Avérée	Avérée (S)	Lisières, friches, zones rudérales
<i>Solidago gigantea</i> Aiton, 1789	Verge d'or géante	Avérée	Avérée (S)	Lisières, friches, zones rudérales
<i>Spartina anglica</i> C.E.Hubb., 1978	Spartine anglaise	Avérée	–	Marais salés
<i>Staphylea pinnata</i> L., 1753	Faux pistachier	Potentielle	–	Fourrés arbustifs, forêts et boisements
<i>Symphyotrichum lanceolatum</i> (Willd.) G.L.Nesom, 1995	Aster à feuilles lancéolées	Avérée	–	Friches, lisières, zones rudérales
<i>Symphyotrichum</i> spp. Nees, 1832	Asters invasifs	–	Avérée (S)	Friches, lisières, zones rudérales
<i>Symphyotrichum x salignum</i> (Willd.) G.L.Nesom, 1995	Aster à feuilles de saule	Potentielle	–	Friches, lisières, zones rudérales

Liste des animaux exotiques envahissantes

Définitions

Normandie :

A surveiller : Cette catégorie indique une espèce non indigène et ne présentant actuellement pas (ou plus) de caractère invasif avéré dans le territoire considéré mais dont la possibilité de développer un caractère invasif n'est pas totalement écartée, compte tenu notamment du caractère invasif de cette espèce dans d'autres régions de France et d'Europe. La présence de telles espèces sur le territoire considéré nécessite une surveillance particulière.

Invasive potentielle : Espèce non indigène ne présentant pas actuellement de caractère invasif avéré dans le territoire considéré mais dont la dynamique à l'intérieur de ce territoire et/ou dans des régions limitrophes ou climatiquement proches, est telle qu'il existe un risque de la voir devenir à plus ou moins long terme une invasive avérée. A ce titre, la présence EEE potentielles sur le territoire considéré justifie une forte vigilance et peut nécessiter des actions préventives.

Invasive avérée : Espèce non indigène* montrant actuellement un caractère invasif dans le territoire considéré, c'est-à-dire ayant une dynamique d'extension rapide dans son territoire d'introduction et formant localement des populations denses et bien installées, au détriment des espèces indigènes.

Centre Val-de-Loire :

X : espèces exotique envahissante mais non classée.

Espèces animales à surveiller : Cette catégorie comprend les espèces ayant une répartition ponctuelle sur le bassin et dont le caractère envahissant n'est pas clairement établi. Il s'agit donc d'en évaluer le potentiel invasif (potentiel de dispersion et des impacts), et de coordonner la surveillance.

Espèces animales localisées à l'échelle du bassin de la Loire : Cette catégorie comprend les espèces invasives dont la répartition est locale dans le bassin Loire-Bretagne en l'état actuel des connaissances. Leur potentiel invasif est évalué en tant que modéré à important. L'objectif pour ces espèces serait de réguler les populations pour les confiner et éviter leur propagation sur le bassin. Espèce référencée mais non classée.

Espèces animales largement répandues à l'échelle du bassin de la Loire : Cette catégorie comprend les espèces exotiques envahissantes ayant un potentiel invasif modéré à important et largement répandues dans le bassin Loire-Bretagne. Ces espèces peuvent présenter des enjeux de gestion locaux importants en fonction des contextes rencontrés : front de colonisation, site à forte valeur écologique, usages, etc. On y retrouve les espèces de bassin pour lesquelles la régulation est recherchée afin que leurs impacts soient réduits dans les secteurs où les enjeux le nécessitent et pour les espèces réglementées (*).

Les espèces **en gras** sont réglementées au niveau national.

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Statut Normandie (2017) ⁸⁶	Statut Centre – Val de Loire ⁸⁷ (2020)	Principaux milieux concernés
<i>Aedes albopictus</i> (Skuse, 1894)	Moustique tigre	A surveiller	–	Ubiquiste, eaux stagnantes
<i>Alopochen aegyptiacus</i> (Linnaeus, 1766)	Ouette d’Egypte	A surveiller	A surveiller	Plans d’eau, rivières et cours d’eau
<i>Ameiurus melas</i> (Rafinesque, 1820)	Poisson-chat	A surveiller	Largement répandue	Plans d’eau peu profonds
<i>Anas flavirostris</i> , Vieillot, 1816	Sarcelle du Chili	Potentielle	–	Plans d’eau
<i>Anoplophora chinensis</i> (Forster, 1771)	Capricorne asiatique	–	X	Boisements, parcs, ripisylves
<i>Astacus leptodactylus</i> (Eschscholtz, 1823)	Ecrevisse turque	Potentielle	X	Plans d’eau, rivières et cours d’eau
<i>Branta canadensis</i> (Linnaeus, 1758)	Bernache du Canada	Potentielle	Largement répandue	Plans d’eau, rivières et cours d’eau
<i>Cervus nippon</i>, Temminck, 1838	Cerf sika	–	A surveiller	Forêts
<i>Chelydra serpentina</i> (Linnaeus, 1758)	Tortue serpentine	–	A surveiller	Plans d’eau, rivières et cours d’eau
<i>Chrysomela americana</i> (Linnaeus, 1758)	Chrysomèle américaine	A surveiller	–	Anthropophile dans le nord de son aire, plantations de lavande et romarin
<i>Corbicula fluminea</i> (O.F. Müller, 1774)	Palourde asiatique	Potentielle	Largement répandue	Plans d’eau, rivières et cours d’eau
<i>Cydalima perspectalis</i> (Walker, 1859)	Pyrale du buis	–	Largement répandue	Parcs et jardins, liée au buis
<i>Cygnus atratus</i> (Latham, 1790)	Cygne noir	–	A surveiller	Plans d’eau
<i>Dama dama</i> (Linnaeus, 1758)	Daim européen	–	A surveiller	Forêts
<i>Dreissena polymorpha</i> (Pallas, 1771)	Moule zébrée	Potentielle	Largement répandue	Plans d’eau, rivières et cours d’eau

⁸⁶ ARCHERAY C., DOMINGUES C. & PREY T. (2017). Stratégie régionale relative aux espèces exotiques envahissantes de Normandie, 2018–2022. Conservatoire d’espaces naturels Normandie, 93 p. D’après liste CSRPN 2009.

⁸⁷ Liste régionale en cours de rédaction. Les données du tableau sont basées sur :

<https://www.cen-centrevaldeloire.org/la-nature-en-region-centre-valdeloire/les-especes-invasives/54-animaux-invasifs>

Méheust A., Varray S., 2020. Liste hiérarchisée des espèces exotiques envahissantes du bassin Loire-Bretagne version décembre 2020. Fédération des Conservatoires d’espaces naturels, 18 p.

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Statut Normandie (2017) ⁸⁶	Statut Centre – Val de Loire ⁸⁷ (2020)	Principaux milieux concernés
<i>Eriocheir sinensis</i> , H. Milne Edwards, 1853	Crabe chinois	–	A surveiller	Plans d'eau, rivières et cours d'eau
<i>Harmonia axyridis</i> (Pallas, 1773)	Coccinelle asiatique	Avérée	Largement répandue	Ubiquiste, anthropophile
<i>Lepomis gibbosus</i> (Linnaeus, 1758)	Perche soleil	A surveiller	Largement répandue	Plans d'eau, rivières et cours d'eau
<i>Leptoglossus occidentalis</i> , Heidemann, 1910	Punaise des graines de pin	A surveiller	–	Ubiquiste, liée à la présence de résineux
<i>Lithobates catesbeianus</i> (Shaw, 1802)	Grenouille taureau	Potentielle	Emergente	Plans d'eau, rivières et cours d'eau
<i>Muntiacus reevesi</i> (Ogilby, 1839)	Muntjac de Reeves	–	A surveiller	Forêts
<i>Mustela vison</i> , Schreber, 1777	Vison d'Amérique	Avérée	Localisée	Plans d'eau, rivières et cours d'eau
<i>Myocastor coypus</i> (Molina, 1782)	Ragondin	Avérée	Largement répandue	Plans d'eau, rivières et cours d'eau
<i>Nyctereutes procyonoides</i> (Gray, 1834)	Chien viverrin	A surveiller	A surveiller	Forêts
<i>Ondatra zibethicus</i> (Linnaeus, 1766)	Rat musqué	Avérée	Largement répandue	Plans d'eau, rivières et cours d'eau
<i>Orconectes limosus</i> (Rafinesque, 1817)	Écrevisse américaine	Potentielle	Largement répandue	Plans d'eau, rivières et cours d'eau
<i>Oxyura jamaicensis</i> (Gmelin, 1789)	Erismature rousse	A surveiller	Localisée	Plans d'eau, rivières et cours d'eau
<i>Pacifastacus leniusculus</i> (Dana, 1852)	Écrevisse de Californie	Avérée	Largement répandue	Plans d'eau, rivières et cours d'eau
<i>Parakontikia ventrolineata</i> (Dendy, 1892), <i>Obama nungara</i> , Álvarez-Presas, Jones & Riutort, 2016, <i>Bipalium kewense</i> , Moseley, 1878 <i>Caenoplana coerulea</i> , Moseley, 1877	Plathelminthes exotiques	–	Espèces à surveiller	Large gamme de milieux

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Statut Normandie (2017) ⁸⁶	Statut Centre – Val de Loire ⁸⁷ (2020)	Principaux milieux concernés
<i>Pelophyllax ridibundus</i> (Pallas, 1771)	Grenouille rieuse	Potentielle	–	Plans d'eau, rivières et cours d'eau calmes
<i>Pomacea ssp.</i>	Escargots du genre Pomacea	–	Espèces à surveiller	Plans d'eau, rivières et cours d'eau
<i>Procambarus clarkii</i> (Girard, 1852)	Écrevisse de Louisiane	Avérée	Largement répandue	Plans d'eau, rivières et cours d'eau
<i>Procyon lotor</i> (Linnaeus, 1758)	Raton laveur	A surveiller	Localisée	Forêts, boisements humides, plans d'eau, rivières et cours d'eau
<i>Pseudorasbora parva</i> (Temminck & Schlegel, 1846)	Goujon asiatique (Pseudorasbora)	–	Largement répandue	Plans d'eau, rivières et cours d'eau calmes
Psittacidés	Perruches diverses	A surveiller	A surveiller	Zones anthropisées
<i>Silurus glanis</i> , Linnaeus, 1758	Silure glane	Potentielle	–	Plans d'eau
<i>Tadorna ferruginea</i> (Pallas, 1764)	Tadorne casarca	A surveiller	–	Plans d'eau
<i>Threskiornis aethiopicus</i> (Latham, 1790)	Ibis sacré	Potentielle	Localisée	Plans d'eau, parcelles agricoles
<i>Trachemys scripta</i> (Thunberg in Schoepff, 1792)	Tortue de Floride	Potentielle	Localisée	Plans d'eau
<i>Vespa velutina</i> , Lepeletier, 1836	Frelon asiatique	–	Largement répandue	Parcs, jardins, bocage
<i>Xenopus laevis</i> (Daudin, 1803)	Xénope ou dactylère du Cap	A surveiller	Emergente	Plans d'eau, rivières et cours d'eau

10 Sigles et abréviations

AAPPMA : Association agréée pour la pêche et la protection du milieu aquatique

AFFO : Association faune et flore de l'Orne

APB : Arrêté de protection de biotope

ASA : Association syndicale agréée

BTS : Brevet de technicien supérieur

CBNB : Conservatoire botanique national de Brest

CBPS : Code de bonnes pratiques sylvicoles

CD61 : Conseil départemental de l'Orne

CE : Conseil européen

CEE : Communauté économique européenne

CEN : Conservatoire d'espaces naturels

CENN : Conservatoire d'espaces naturels de Normandie

CNPF : Centre national de la propriété forestière

CoPil : Comité de pilotage

CPIE : Centre permanent d'initiatives pour l'environnement

CSRPN : Conseil scientifique régional du patrimoine naturel

DDT : Direction départementale des territoires

DH : Directive Habitats-Faune-Flore

DHII : Annexe II de la directive Habitats-Faune-Flore

DocOb : Document d'objectifs

DREAL : Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement

DRAAF : Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt

EEE : Espèces exotiques envahissantes

EPPO : European and mediterranean plant protection organization

ENS : Espace naturel sensible

EPCI : Établissements publics de coopération intercommunale

ESOD : Espèces susceptibles d'occasionner des dégâts

FDC : Fédération des chasseurs

FEADER : Fonds européen agricole pour le développement rural

FETHP : Forêts, étangs et tourbières du Haut-Perche »

FFRP : Fédération française de randonnée pédestre

FDPPMA : Fédération départementale pour la pêche et la protection des milieux aquatiques

FSC : Forest stewardship council

FSD : Formulaire standard de données

GEMA : Gestion de l'eau et des milieux aquatiques

GMN : Groupe mammalogique normand
GR : Grande randonnée
GRETIA : Groupe d'étude des invertébrés armoricains
GT : Groupe de travail
IDF : Institut pour le développement forestier
INRAE : Institut national de recherche pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement
LEADER : Liaison Entre Action de Développement de l'Economie Rurale
LIFE : L'instrument financier pour l'environnement
MAE : Mesure agro-environnementale
MAEC : Mesures agri-environnementales et climatiques
MAEt : Mesures agro-environnementales territoriales
MFR : Maison familiale et rurale
MFR : Matériel forestier de reproduction
MOS : Modèle d'occupation du sol
NOTRe : Loi portant « nouvelle organisation territoriale de la République »
OFB : Office français de la biodiversité
ONF : Office national des forêts
ODD : Objectif de développement durable
OO : Objectif opérationnel
PAC : Politique agricole commune
PAEC : Projet agro-environnemental et climatique
PDIPR : Plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée
PDPG : Protection du milieu aquatique et la gestion des ressources piscicoles
PEFC : Programme de reconnaissance des certifications forestières
PETR : Pôle d'équilibre territorial et rural
PLUi : Plan local d'urbanisme intercommunal
PNRP : Parc naturel régional du Perche
PR : Petite randonnée
pSIC : Proposition de site d'importance communautaire
PSG : Plan simple de gestion
RGA : Recensement général agricole
RNR : Réserve naturelle régionale
RNR : Réserve naturelle régionale
RPG : Registre parcellaire graphique
RTG : Règlement type de gestion
SAGE : Schéma d'aménagement et de gestion des eaux
SAU : Surface agricole utile

SCoT : Schéma de cohérence territoriale

SDAGE : Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux

SIC : Site d'importance communautaire

SIN2 : Système d'information Natura 2000

SRADDET : Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires

STH : Surfaces toujours en herbe

TFNB : Taxe foncière sur les propriétés non bâties

UE : Union européenne

UGB : Unité gros bétail

VTT : Vélo tout terrain

ZNIEFF : Zones naturelles d'intérêt écologique, faunistique et floristique

ZPS : Zone de protection spéciale (Directive Oiseaux)

ZSC : Zone spéciale de conservation (Directive Habitats-Faune-Flore)

11 Sources

Bibliographie

- AGRESTE, (2010). Recensement général agricole par communes.
- Amis du Perche, (1974). Les forêts du Perche I – Introduction à la sylviculture dans les forêts du Perche, Cahiers Percherons, 41.
- Amis du Perche, (1977). Les forêts du Perche II – Les forêts domaniales du Perche sous l'ancien régime, Cahiers Percherons, 55.
- Amis du Perche, (2015). Histoire du moulin de Rainville et de la forge de Longny, Cahiers Percherons, 202.
- ARCHERAY C., DOMINGUES C. & PREY T. (2017). Stratégie régionale relative aux espèces exotiques envahissantes de Normandie, 2018-2022. Conservatoire d'espaces naturels Normandie, Caen, 93 p. D'après liste CSRPN 2009.
- BAIZE D., GIRARD M.-C. (coordonnateur). Référentiel pédagogique, 2008. Association française pour l'étude des sols, Versailles, 435 p.
- Biotope, (2020). Cartographie du Site Natura 2000 « Forêts, étangs et tourbières du Haut-Perche » – Atlas cartographique. Parc naturel régional du Perche, 103 p.
- Biotope, (2020). Cartographie du Site Natura 2000 « Forêts, étangs et tourbières du Haut-Perche » – Rapport de synthèse. Parc naturel régional du Perche, 199 p.
- CARRAVIERI, A., SCHEIFLER, R. (2012). Effets des substances chimiques sur les Chiroptères : état des connaissances. Université de Franche-Comté, 65 p.
- CATHALA, P., (2017). Diagnostic agraire dans la petite région agricole du Perche Ornaï. France, AgroParis Tech –DDT Orne, 93 p.
- COMBRUN J. – Document d'Objectifs du site Natura 2000 Sites d'Écouves FR 2500100. Parc naturel régional Normandie-Maine, Carrouges, 2018, 256 p.
- CRIGE Normandie – Groupe régional occupation du sol, (2016). Mode d'occupation du sol.
- Département des Côtes-d'Armor, (2008). Guide juridique, La législation des chemins de randonnée, 80 p.
- Desmoulins F. & Emeriau T. (2017). Liste des espèces végétales invasives du Centre-Val de Loire, version 3.0. Conservatoire botanique national du Bassin parisien, délégation Centre-Val de Loire, 39 p.
- DOUVILLE C., WAYMEL J., 2019 – Observatoire des plantes vasculaires exotiques envahissantes de Normandie. Liste des plantes vasculaires exotiques envahissantes de Normandie pour la priorisation des actions de contrôle, de connaissance et d'information/sensibilisation & bilan des actions 2018. DREAL Normandie / Région Normandie. Conservatoire botanique national de Bailleul / Conservatoire botanique national de Brest, 20 p + annexes. Disponible sur : http://www.cbnbrest.fr/site/pdf_eric/ uploads/AR_Waymel%20_2019_-0007.pdf
- FARGIER, J., MESTELAN, P., MOUGEY, T., DE SAINTE MARIE, C., (2009). MAEt « Prairies Fleuries ». État d'avancement de la mise en œuvre de l'engagement unitaire expérimental Herbe_07 « Maintien de la richesse floristique d'une prairie naturelle » dans les territoires de l'Hexagone. Ministère de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Pêche, 71 p.
- Fédération des Chasseurs de l'Orne, (2020). Schéma départemental de gestion cynégétique de l'Orne 2020 – 2026, Argentan, 82 p.
- GMN, (2012). Etude télémétrique de la Barbastelle d'Europe (*Barbastella barbastellus*) en forêt domaniale du Perche et de la Trappe – Orne, Hérouville-Saint-Clair, 24 p.
- GMN, (2019). Inventaire des chiroptères sur le site Natura 2000 Forpets, étangs et tourbières du Haut-Perche, Hérouville-Saint-Clair, 127 p.

- GORET M., 2012. Typologie des habitats du site Natura 2000 FR 2500106 "Forêts, étangs et tourbières du Haut Perche", Orne. Conservatoire botanique national de Brest – Antenne régionale de Normandie, Caen, 156 p.
- HUMBERT, J. Y., PELLET, J., BURI, P., ARLETTAZ, R. (2012). Does delaying the first mowing date benefit biodiversity in meadowland? *Environmental Evidence*, 13 p.
- Institut National de l'Information Géographique et Forestière, (2019). Registre parcellaire graphique.
- Méheust A., Varray S., 2020. Liste hiérarchisée des espèces exotiques envahissantes du bassin Loire-Bretagne version décembre 2020. Fédération des Conservatoires d'espaces naturels, 18 p.
- Météo France, 2020. Fiche du poste 61230001, Longny-au-Perche, 8 p.
- Ministère de l'agriculture et de l'alimentation, (2021). La Politique agricole commune 2015-2022 – Annexe 10 : Les Mesures agro-environnementales et climatiques – MAEC, 9 p.
- Ministère de la transition écologique, (2019). Guide relatif à la gestion des sites Natura 2000 majoritairement terrestres, Paris 223 p.
- ONF, (2015). Aménagement forestier – Forêt domaniale de Réno-Valdieu, Alençon, 88 p.
- ONF, (2015). Aménagement forestier – Forêt domaniale du Perche et de la Trappe, Alençon, 116 p.
- PNRP, 2015. Projet Agro-Environnemental et Climatique – Campagne 2015, Perche-en-Nocé, 64 p.
- PNRP, (2020). Charte forestière du Perche – diagnostic, Perche-en-Nocé, 81 p.
- Rouveyrol, P., Cherrier, O., 2021. Hiérarchisation des enjeux de conservation du réseau Natura 2000 français, UMS PatriNat (OFB/CNRS/MNHN), Paris, 35 p.
- TERRAZ, L. et al (2008). Guide pour une rédaction synthétique des Documents d'objectifs Natura 2000. ATEN, MEEDDAT, RNF, Montpellier, juin 2008, 71 p.
- VIRLOUVET, G., (2005). Effets des antiparasitaires sur les insectes coprophages. *Le Point Vétérinaire*, 255, 4 p.
- WARDHAUGH, K. G., HOLTER, P., LONGSTAFF, B., (2001). The development and survival of three species of coprophagous insect after feeding on the faeces of sheep treated with controlled-release formulations of ivermectin or albendazole. *Australian Veterinary Journal*, 79(2), 8 p.
- WATERHOUSE, D. F., (1974). The Biological Control of Dung. *Scientific American*, 230 (4), 10 p.

Textes de loi

- Arrêté n°2400-02-00154 du 8 avril 2002 Portant protection du biotope de cours d'eau du bassin de "La Corbionne" [en ligne]
- Arrêté du 14 février 2018 relatif à la prévention de l'introduction et de la propagation des espèces animales exotiques envahissantes sur le territoire métropolitain (TREL1705136A) [en ligne]
<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000036629851>
- Arrêté préfectoral du 6 août 2018 relatif à la définition de barèmes forfaitaires pour des actions mises en œuvre dans le cadre de contrats Natura 2000 ni agricoles ni forestiers et de contrats forestiers.
- Arrêté du 9 juin 2021 fixant les prescriptions techniques générales applicables aux plans d'eau, y compris en ce qui concerne les modalités de vidange, relevant de la rubrique 3.2.3.0 de la nomenclature annexée à l'article R. 214-1 du code de l'environnement (TREL2018473A) [en ligne]
<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000043936142>
- Arrêté n°2350-21-00005 réglementant l'exercice de la pêche en eau douce dans le département de l'Orne du 10 mars 2021 [en ligne]
http://www.orne.gouv.fr/IMG/pdf/recueil_special_no_7_de_mars_2021_cle06f663.pdf
<https://inpn.mnhn.fr/docs/espacesProteges/apb/FR380059920020408.pdf>
- Délibération du Conseil scientifique du patrimoine naturel de la Basse-Normandie du 9 avril 2009, Etablissement d'une liste d'espèces invasives animales en Basse-Normandie. Disponible sur :

http://cen-normandie.fr/sites/default/files/fichiers/liste_faune_invasive_basse-normandie_2009.pdf

Communications personnelles

DEBUCHY Fabienne, 2020 Communication personnelle -PNRP

FONMARTY Jean-Jacques, 2016. Communication personnelle - Pisciculteur

L'HONORE Yves, 2018. Communication personnelle - Fédération des Chasseurs de l'Orne

L'HONORE Yves, 2020. Communication personnelle - Fédération des Chasseurs de l'Orne

Webographie

CEN CVL, Animaux invasifs.

<https://www.cen-centrevaldeloire.org/la-nature-en-region-centre-valdeloire/les-especes-invasives/54-animaux-invasifs> (consulté le 03/10/22).

CNPF, (2021). Chêne Pubescent – Projet CONQUETH [en ligne] <https://www.cnpf.fr/n/chene-pubescent-projet-conqueth/n:3380> (consulté le 16/06/2021)

Ministère de l'agriculture et de l'alimentation, (2020). Les paiements pour services environnementaux en agriculture [en ligne] <https://agriculture.gouv.fr/les-paiements-pour-services-environnementaux-en-agriculture> (consulté le 11/06/2021)

Comité départemental de randonnée pédestre de l'Orne, (2020). Comité départemental de randonnée pédestre de l'Orne [en ligne]. http://www1.onf.fr/enforet/val-suzon/approfondir/amenagement_sylviculture/@@index.html (consulté le 21/04/2021)

DDT de l'Orne, (2019). Le grand gibier [en ligne] <http://www.orne.gouv.fr/le-grand-gibier-a8746.html> (consulté le 09/06/2021)

Fédération de pêche de l'Orne, 2021. Fédération de pêche de l'Orne [en ligne] <https://www.peche-orne.fr/> (Consulté le 09/04/2021)

La Forêt bouge, (2021). Les documents de gestion durable (PSG, CBPS, RTG) [en ligne]. <https://www.laforetbouge.fr/nouvelleaquitaine/les-documents-de-gestion-durable-psg-cbps-rtg> (consulté le 21/04/2021)

Infoclimat, 2020.

<https://www.infoclimat.fr/climatologie/normales-records/1981-2010/longny-au-perche/valeurs/MF61230001.html> (consulté le 09/21).

ONCFS, (2020). Le droit de chasse et le droit de chasser [en ligne] <http://www.oncfs.gouv.fr/> (consulté le 11/12/2020)

ONF, (2012). ONF - Aménagement forestier, sylviculture [en ligne]. http://www1.onf.fr/enforet/val-suzon/approfondir/amenagement_sylviculture/@@index.html (consulté le 21/04/2021)

ONF (2021). Practisol:

<https://www.onf.fr/onf/lonf-agit/+ /192::praticols-guide-sur-praticabilite-des-parcelles-forestieres.html> (consulté le 26/08/22)

Sénat, (2015). Statut juridique des plans d'eau [en ligne]

<https://www.senat.fr/questions/base/2015/qSEQ150617037.html#:~:text=431%2D4%2C%20le%20foss%C3%A9%2C,poisson%2C%20hors%20C3%A9v%C3%A8nement%20hydrologique%20exceptionnel.> (Consulté le 09/04/2021)

Sénat, (2018). Entretien régulier du cours d'eau par une commune [en ligne]

<https://www.senat.fr/questions/base/2018/qSEQ181007242.html> (consulté le 09/04/2021)

Partie 5 :

Annexes

12 Annexes

12.1 Annexe 1 : Composition du CoPil



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFÈTE DE L'ORNE

*Direction régionale de l'Environnement,
de l'Aménagement et du Logement
de Normandie*

**Arrêté fixant la composition du comité de pilotage
du site Natura 2000
FR2500106 « Forêts, étangs et tourbières du Haut-Perche »
(Zone spéciale de conservation)**

La préfète,
Chevalier de la Légion d'Honneur
Officier de l'Ordre national du Mérite
Chevalier du Mérite agricole

Vu la Directive 92/43/CEE du Conseil du 21 mai 1992 modifiée concernant la conservation des habitats naturels ainsi que de la faune et de la flore sauvages ;

Vu le Code de l'environnement, notamment ses articles L.414-1 à 7 et R.414-8 à 10 ;

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 2121-29 et L. 2121-33 ;

Vu le décret n° 2010-146 du 16 février 2010 modifié, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

Vu la décision de la Commission européenne en date du 7 décembre 2004 arrêtant la liste des Sites d'Importance Communautaire de la région biogéographique atlantique ;

Vu l'arrêté ministériel du 2 octobre 2014 portant désignation du site Natura 2000 « Forêts, étangs et tourbières du Haut-Perche » en Zone Spéciale de Conservation ;

Vu l'arrêté préfectoral du 20 décembre 2017 fixant la composition du comité de pilotage ;

Considérant que la fusion des collectivités territoriales et des services de l'État justifie la modification de l'arrêté préfectoral du 20 décembre 2017 ;

Sur proposition de Monsieur le directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Normandie ;

ARRÊTE

Article 1^{er} :

Il est constitué un comité de pilotage chargé de conduire l'élaboration, le suivi de la mise en œuvre et la révision du document d'objectifs du site Natura 2000 FR2500106 « Forêts, étangs et tourbières du Haut-Perche ».

Article 2 :

La composition du comité de pilotage est fixée comme suit :

2.1 Collectivités territoriales et leurs groupements

- un représentant élu de la commune de Feings ou son suppléant ;
- un représentant élu de la commune nouvelle de Longny-les-Villages ou son suppléant ;
- un représentant élu de la commune du Mage ou son suppléant ;
- un représentant élu de la commune de Moutiers-au-Perche ou son suppléant ;
- un représentant élu de la commune de Charencey ou son suppléant ;
- un représentant élu de la commune nouvelle de Tourouvre-au-Perche ou son suppléant ;
- un représentant élu de la communauté de communes des Hauts du Perche ou son suppléant ;
- un représentant élu de la communauté de communes du bassin de Mortagne-au-Perche ou son suppléant ;
- un représentant élu de la communauté de communes Cœur du Perche ou son suppléant ;
- un représentant élu du Syndicat mixte du Pôle d'Équilibre Territorial et Rural Pays du Perche Ornaï ou son suppléant ;
- un représentant élu du Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional du Perche ou son suppléant ;
- un représentant élu du Conseil Départemental de l'Orne ou son suppléant ;
- un représentant élu du Conseil Régional de Normandie ou son suppléant ;

2.2 Conseillers départementaux des cantons concernés

- les conseillers départementaux du canton de Bretoncelles ;
- les conseillers départementaux du canton de Mortagne-au-Perche ;
- les conseillers départementaux du canton de Tourouvre ;

2.3 Établissements publics et chambres consulaires

- le président de la Chambre d'Agriculture du département de l'Orne ou son représentant ;
- le président du Centre Régional de la Propriété Forestière de Normandie ou son représentant ;
- le délégué interrégional Hauts-de-France – Normandie de l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage ou son représentant ;
- le délégué interrégional Normandie – Hauts-de-France de l'Agence Française pour la Biodiversité ou son représentant ;
- le directeur des Bocages normands de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie ou son représentant ;
- le directeur de la délégation Maine Loire Océan de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne ou son représentant ;
- le délégué de l'Agence territoriale d'Alençon de l'Office National des Forêts ou son représentant ;

2.4 Socioprofessionnels, usagers et associations de protection de la nature

- le président du Syndicat des Propriétaires Forestiers Sylviculteurs du département de l'Orne ou son représentant ;
- le président de la Fédération Départementale des Chasseurs de l'Orne ou son représentant ;
- le président de la Fédération de l'Orne pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique ou son représentant ;
- le président du Conservatoire Fédératif des Espaces Naturels Normandie Ouest ou son représentant ;
- le président de l'Association Faune et Flore de l'Orne ou son représentant ;
- le président de l'association Groupe Mammalogique Normand ou son représentant ;
- le président de l'association Arbre et Vie Orne ou son représentant ;
- le président du CETEF Perche et Beauce ou son représentant ;
- le président du Groupement Forestier des Grandes Loges ou son représentant ;
- Monsieur Besnier, propriétaire forestier, ou son représentant ;
- Monsieur Coudon, propriétaire forestier, ou son représentant ;
- Madame de La guiche, propriétaire forestier, ou son représentant ;

2.5 Représentants de l'État

- la préfète du département de l'Orne ou son représentant ;
- le directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement de la région Normandie ou son représentant ;
- le directeur départemental des territoires du département de l'Orne ou son représentant ;
- le directeur régional de l'agriculture, de l'alimentation et de la forêt de la région Normandie ou son représentant ;

2.6 Personnalités qualifiées

- le président du Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel de Normandie ou son représentant ;
- le délégué de Basse-Normandie du Conservatoire Botanique National de Brest ou son représentant ;

Article 3 :

Conformément à l'article L.414-2 du code de l'environnement, les représentants des collectivités territoriales et de leurs groupements (membres figurant à l'article 2, rubrique 2.1 du présent arrêté) nommés par délibération, sont habilités à désigner, parmi eux, le président du comité de pilotage ainsi que la collectivité territoriale ou le groupement chargé de l'élaboration, de la mise en œuvre ou de la révision du Document d'objectifs du site Natura 2000 « Forêts, étangs et tourbières du Haut-Perche ». A défaut, la présidence du comité de pilotage et la maîtrise d'ouvrage de l'opération sont assurées par l'État.

Article 4 :

Le comité de pilotage peut décider d'associer toute personne ou tout organisme dont les connaissances et l'expérience sont de nature à éclairer les travaux du comité de pilotage.

Article 5 :

L'arrêté préfectoral du 20 décembre 2017 fixant la composition du comité de pilotage du site Natura 2000 FR2500106 « Forêts, étangs et tourbières du Haut-Perche » est abrogé.

Article 6 :

La présente décision peut faire l'objet :

- d'un recours administratif dans un délai de deux mois suivant sa publication :
 - recours gracieux auprès du préfet du département de l'Orne,
 - ou recours hiérarchique auprès du ministre en charge de l'environnement ;
- d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Caen, dans un délai de deux mois à compter de sa publication, ou dans un délai de deux mois suivant la décision de rejet du recours gracieux ou hiérarchique.

Article 7 :

Le secrétaire général de la préfecture de l'Orne, le directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Normandie et le directeur départemental des territoires de l'Orne sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de l'Orne.

Fait à Alençon, le **05 MARS 2018**

La Préfète de l'Orne,

Chantal CASTELNOT

12.2 Annexe 2 : Détails des zones humides

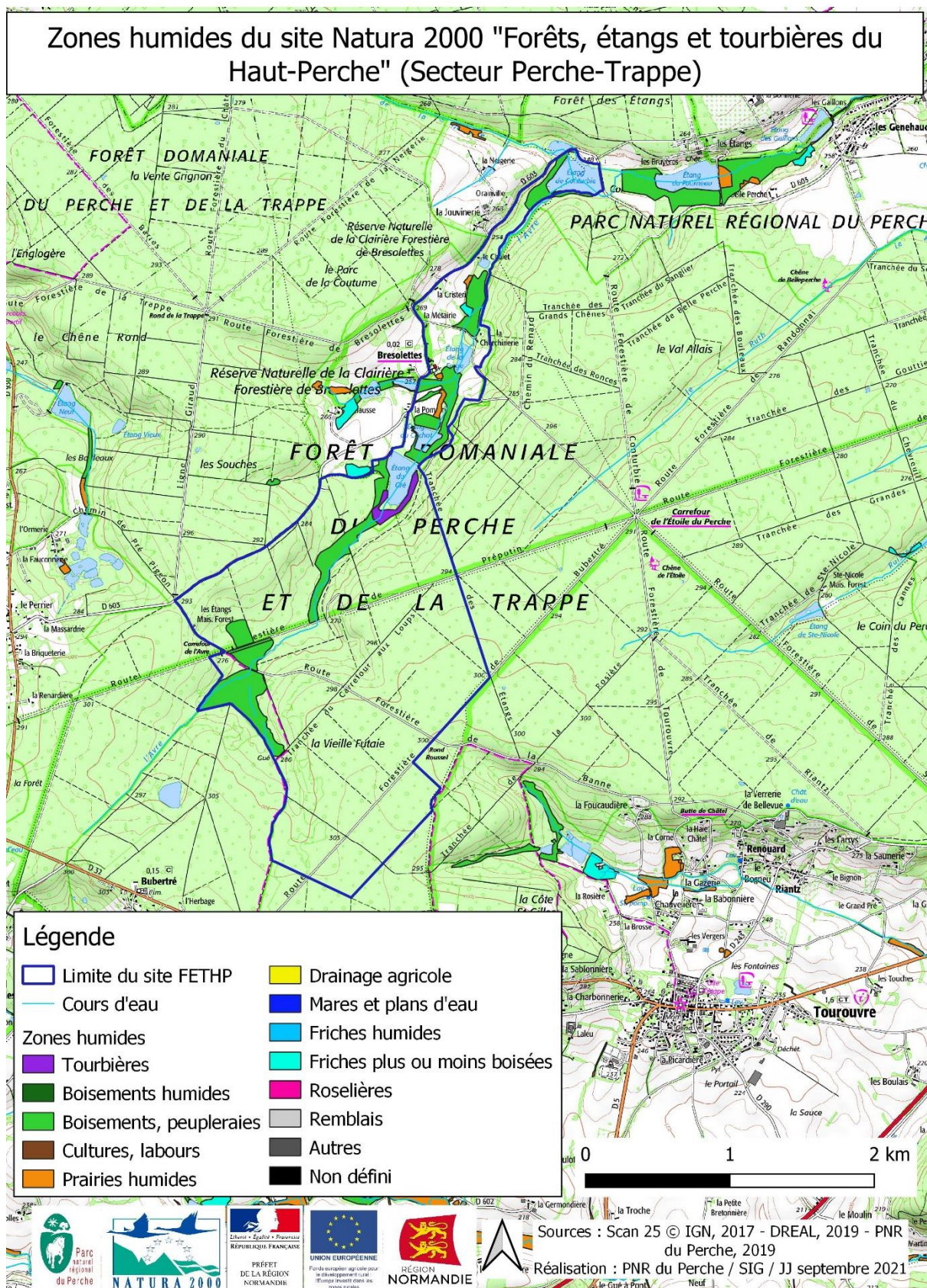


Figure 66 : Les zones humides du site Natura 2000, secteur de Perche-Trappe

Zones humides du site Natura 2000 "Forêts, étangs et tourbières du Haut-Perche" (Secteur Réno-Valdieu)

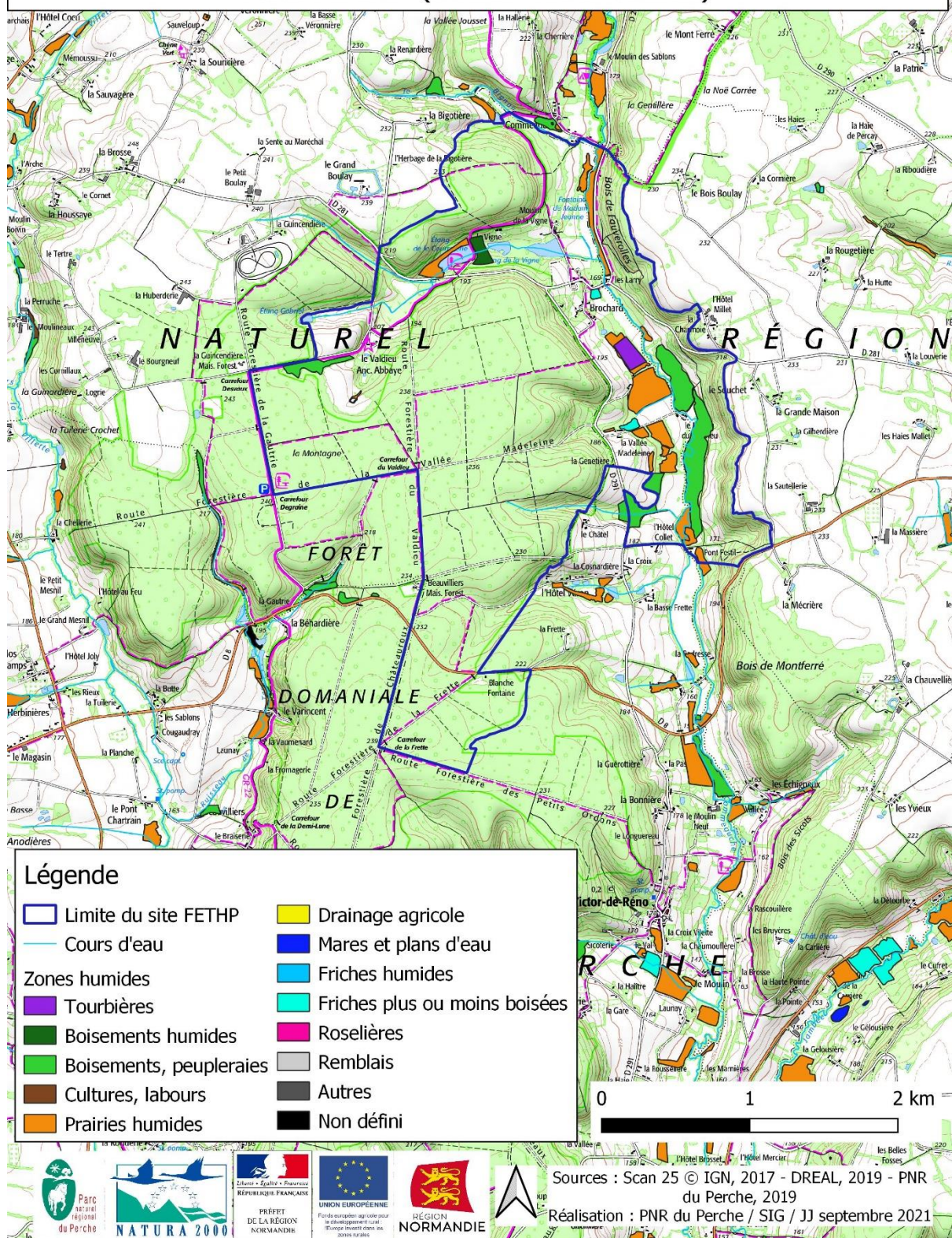


Figure 67 : Les zones humides du site Natura 2000, secteur de Réno-Valdieu

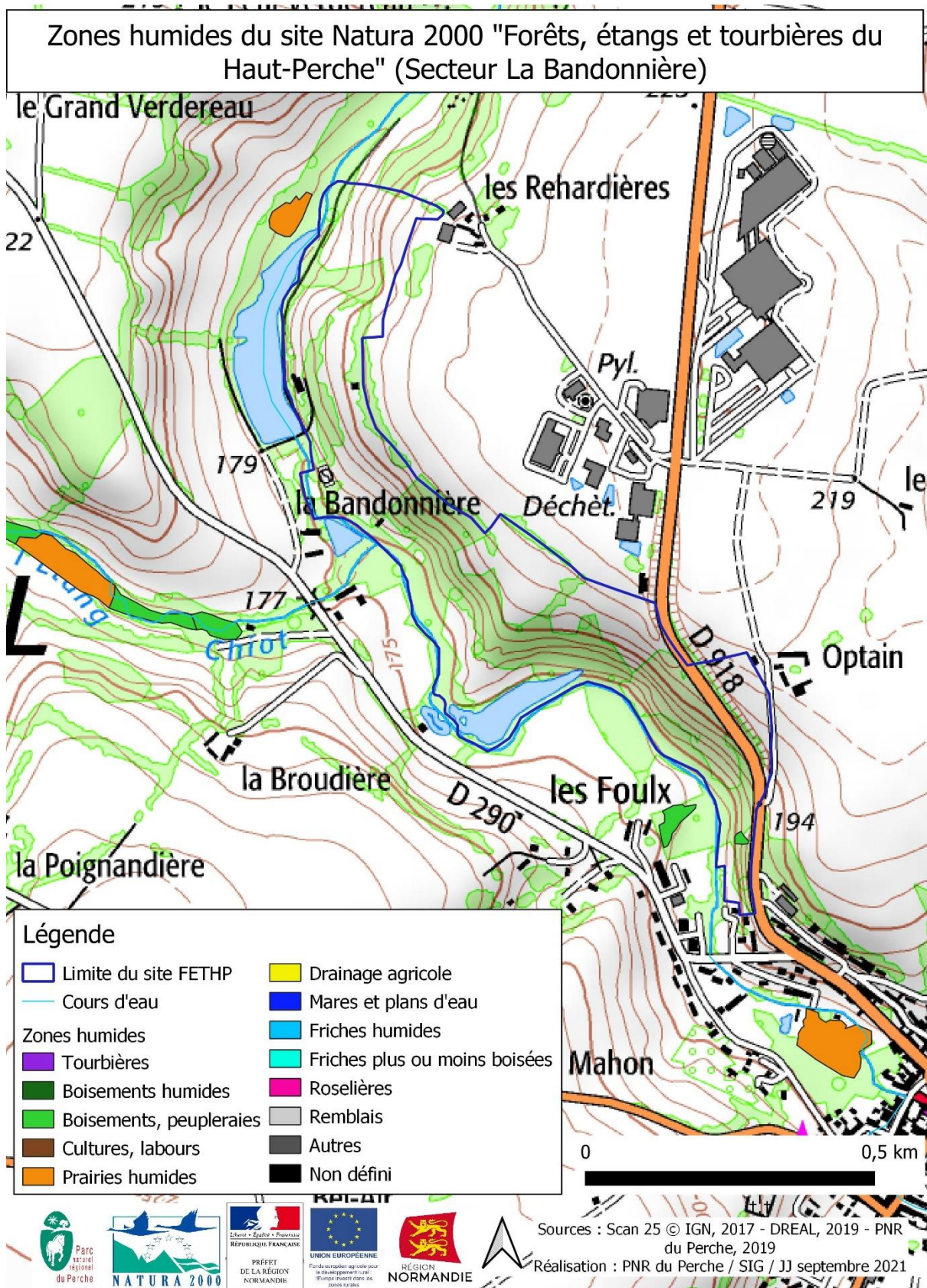


Figure 68 : Les zones humides du site Natura 2000, secteur de la Bandonnière

Zones humides du site Natura 2000 "Forêts, étangs et tourbières du Haut-Perche" (Secteur Chaîne des étangs - Nord)

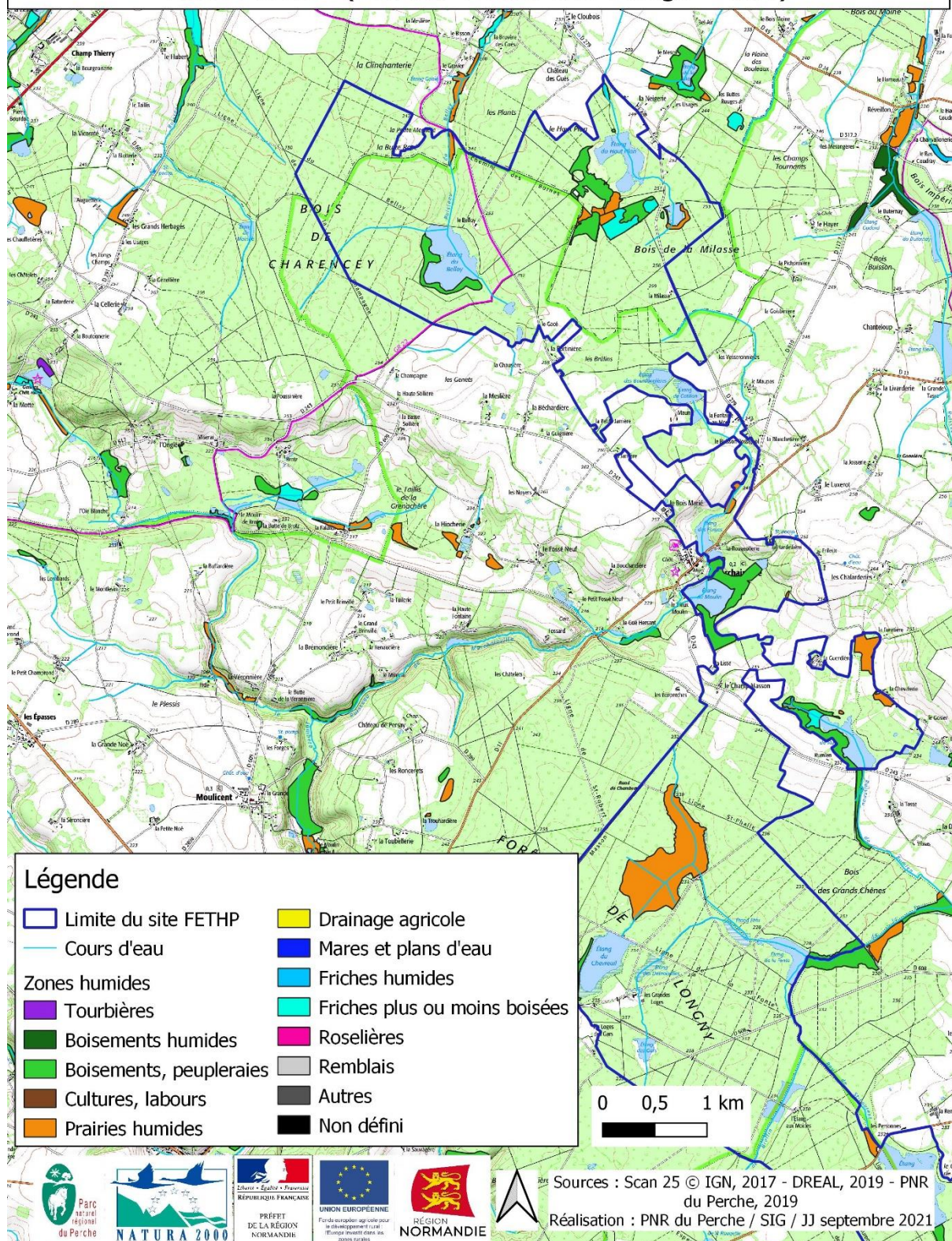


Figure 69 : Les zones humides du site Natura 2000, partie nord de la chaîne des étangs

Zones humides du site Natura 2000 "Forêts, étangs et tourbières du Haut-Perche" (Secteur Chaîne des étangs - Sud)

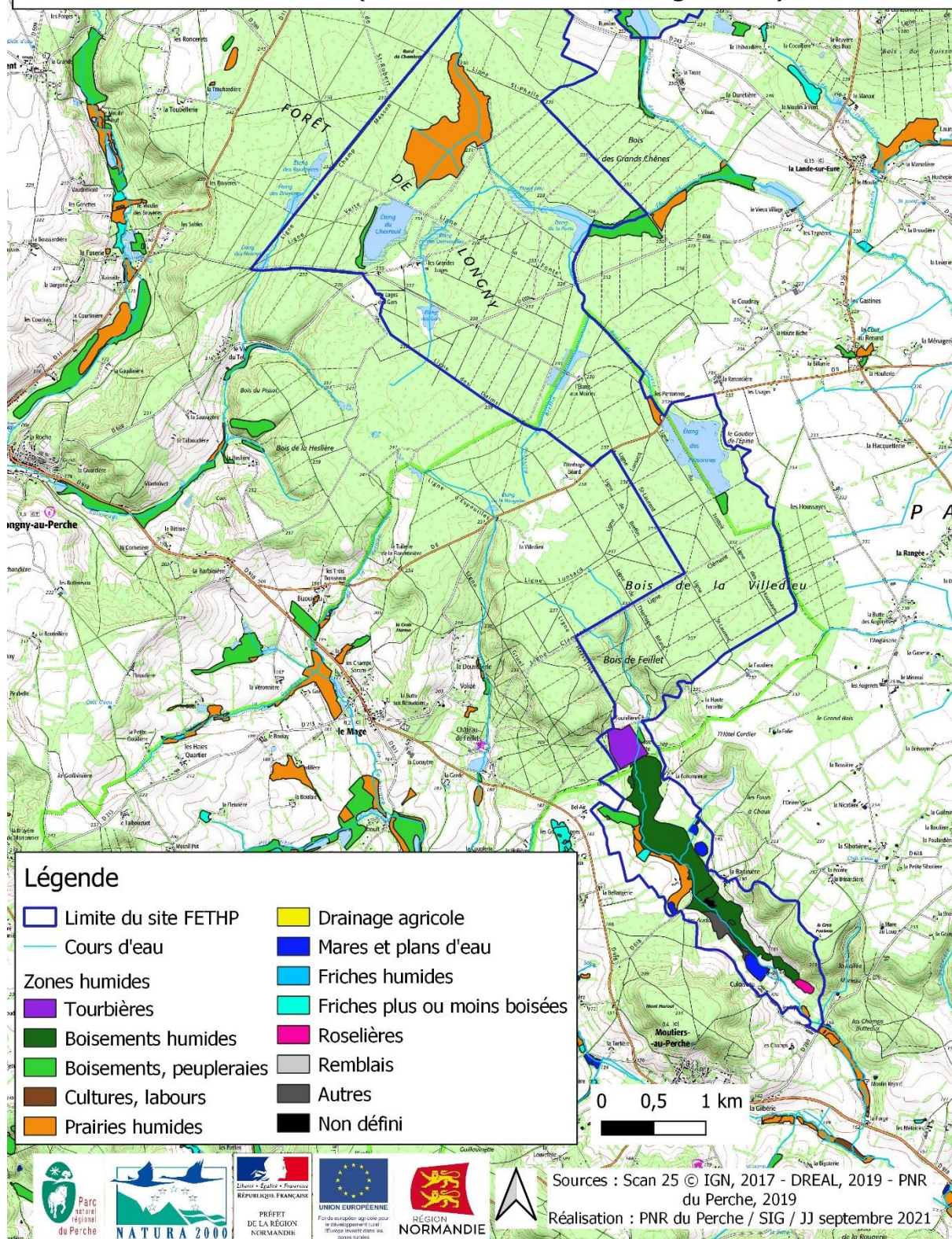


Figure 70 : Les zones humides du site Natura 2000, partie sud de la chaîne des étangs


12.3 Annexe 3 : Détails des habitats d'intérêt communautaire




Carte des habitats de l'Annexe I de la directive "Habitats"


Cartographie du Site Natura 2000 FR2500106 « Forêts, étangs et tourbières du Haut-Perche »


Légende

 Limites du site Natura 2000

 Limites des zones cartographiées


Habitats génériques


 3110 - Eaux oligotrophes très peu minéralisées des plaines sablonneuses (*Littorelletalia uniflorae*)


 3110 - Eaux oligotrophes très peu minéralisées des plaines sablonneuses (*Littorelletalia uniflorae*) x


 3140 - Eaux oligo-mésotrophes calcaires avec végétation benthique à *Chara* spp.

 3130 - Eaux stagnantes, oligotrophes à mésotrophes avec végétation des *Littorelletalia uniflorae* et/ou des *Isoeto-Nanojuncetea*


 3150 - Lacs eutrophes naturels avec végétation du *Magnopotamion* ou de l'*Hydrocharition*


 3150 - Lacs eutrophes naturels avec végétation du *Magnopotamion* ou de l'*Hydrocharition* x


 3140 - Eaux oligo-mésotrophes calcaires avec végétation benthique à *Chara* spp.


 3260 - Rivières des étages planitiaire à montagnard avec végétation du *Ranunculion fluitantis* et du *Callitriche-Batrachion*


 4010 - Landes humides atlantiques septentrionales à *Erica tetralix*


 4030 - Landes sèches européennes


 6210 - Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires (*Festuco-Brometalia*) (* sites d'orchidées remarquables)


 6230 - Formations herbues à *Nardus*, riches en espèces, sur substrats siliceux des zones montagnardes (et des zones submontagnardes de l'Europe continentale)


 6410 - Prairies à *Molinia* sur sols calcaires, tourbeux ou argilo-limoneux (*Molinion caeruleae*)

 6430 - Mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets planitiaires et des étages montagnard à alpin


 6510 - Prairies de fauche de basse altitude (*Alopecurus pratensis*, *Sanguisorba officinalis*)


 6510 - Prairies de fauche de basse altitude (*Alopecurus pratensis*, *Sanguisorba officinalis*) x 6210 - Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires (*Festuco-Brometalia*) (* sites d'orchidées remarquables)


 7110 - Tourbières hautes actives


 7140 - Tourbières de transition et tremblantes


 7210 - Marais calcaires à *Cladium mariscus* et espèces du *Caricion davallianae*


 7230 - Tourbières basses alcalines


 9120 - Hétraies acidophiles atlantiques à sous-bois à *Ilex* et parfois à *Taxus* (*Quercion robori-petraeae* ou *Ilici-Fagenion*)


 9120 - Hétraies acidophiles atlantiques à sous-bois à *Ilex* et parfois à *Taxus* (*Quercion robori-petraeae* ou *Ilici-Fagenion*) x 4010 - Landes humides atlantiques septentrionales à *Erica tetralix*


 9130 - Hétraies de l'*Asperulo-Fagetum*


 9130 - Hétraies de l'*Asperulo-Fagetum* x


 9190 - Vieilles chênaies acidophiles des plaines sablonneuses à *Quercus robur*

 9190 - Vieilles chênaies acidophiles des plaines sablonneuses à *Quercus robur*

 9190 - Vieilles chênaies acidophiles des plaines sablonneuses à *Quercus robur* x

 7140 - Tourbières de transition et tremblantes

 91D0 - Tourbières boisées

 91E0 - Forêts alluviales à *Alnus glutinosa* et *Fraxinus excelsior* (*Alno-Padion*, *Alnion incanae*, *Salicion albae*)



12.3.1 Secteur de Perche-Trappe



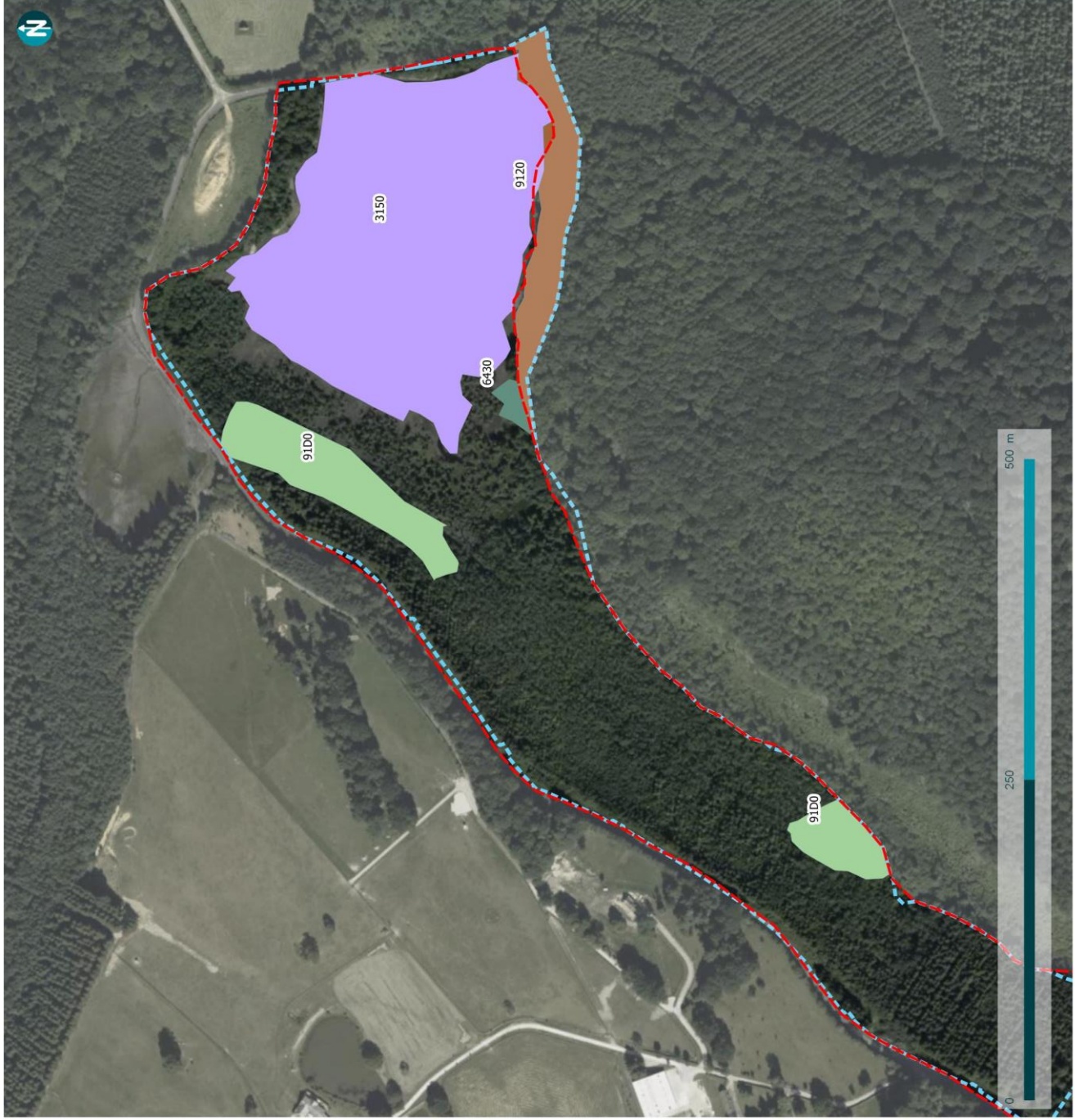
Carte des habitats de l'Annexe I de la directive "Habitats"

Cartographie du Site Natura 2000 FR2500106 « Forêts, étangs et tourbières du Haut-Perche »

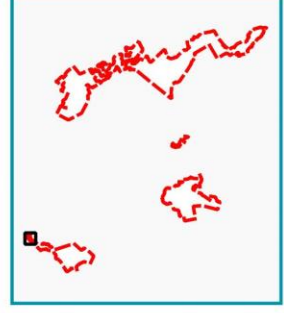
Zoom n°1

Légende

La légende est présentée à part



© Parc Naturel Régional du Perche - Tous droits réservés - Sources : © BD Ortho - Cartographie : Biotope, 2020





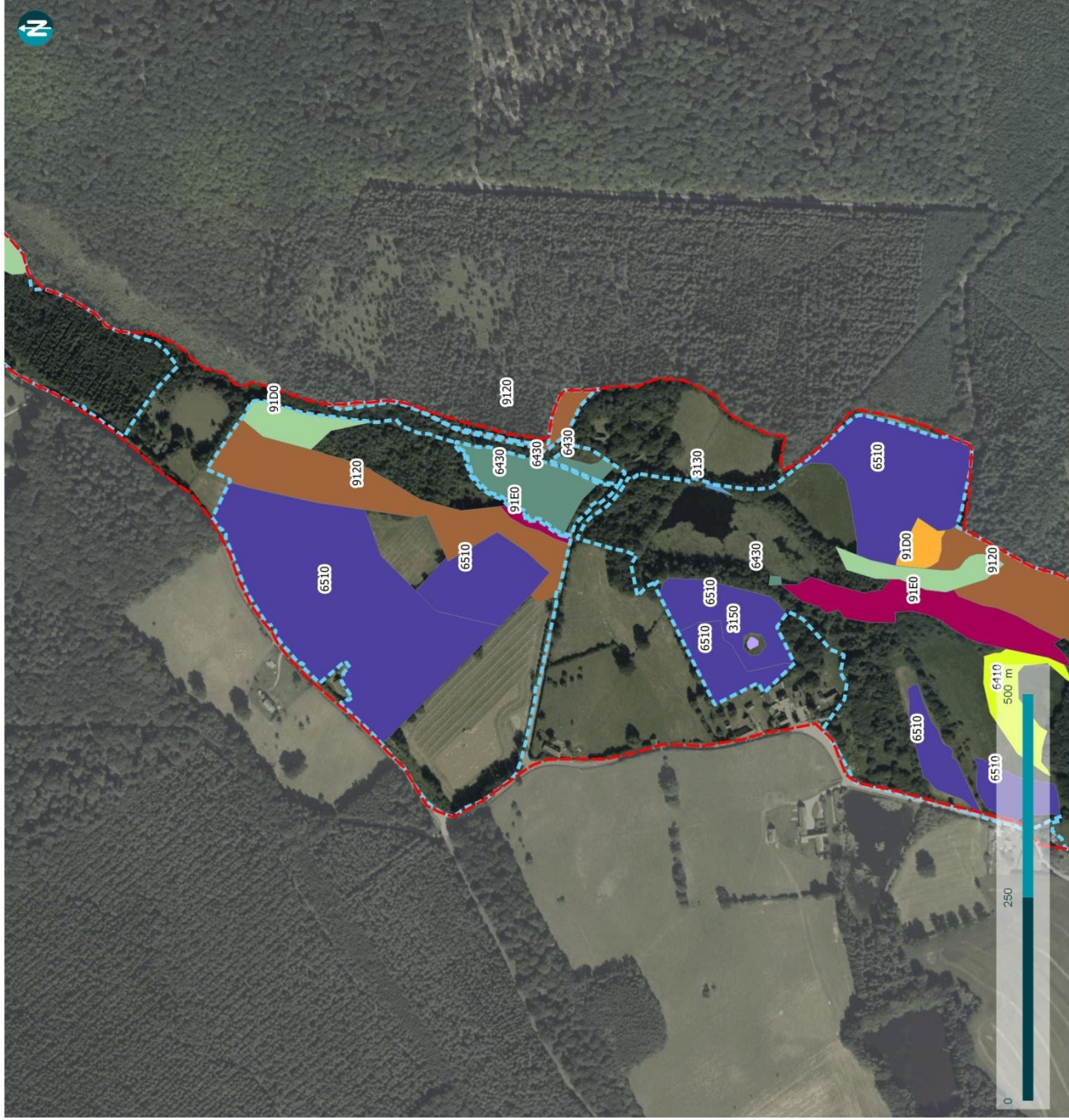
Carte des habitats de l'Annexe I de la directive "Habitats"

Cartographie du Site Natura 2000 FR2500106 « Forêts, étangs et tourbières du Haut-Perche »

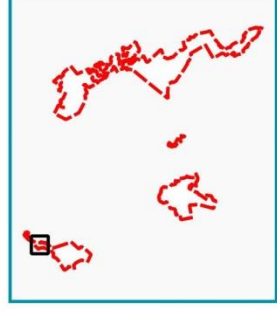
Zoom n°1

Légende

La légende est présentée à part



© Parc Naturel Régional du Perche - Tous droits réservés - Sources : © BD Ortho - Cartographie : Biotope, 2020





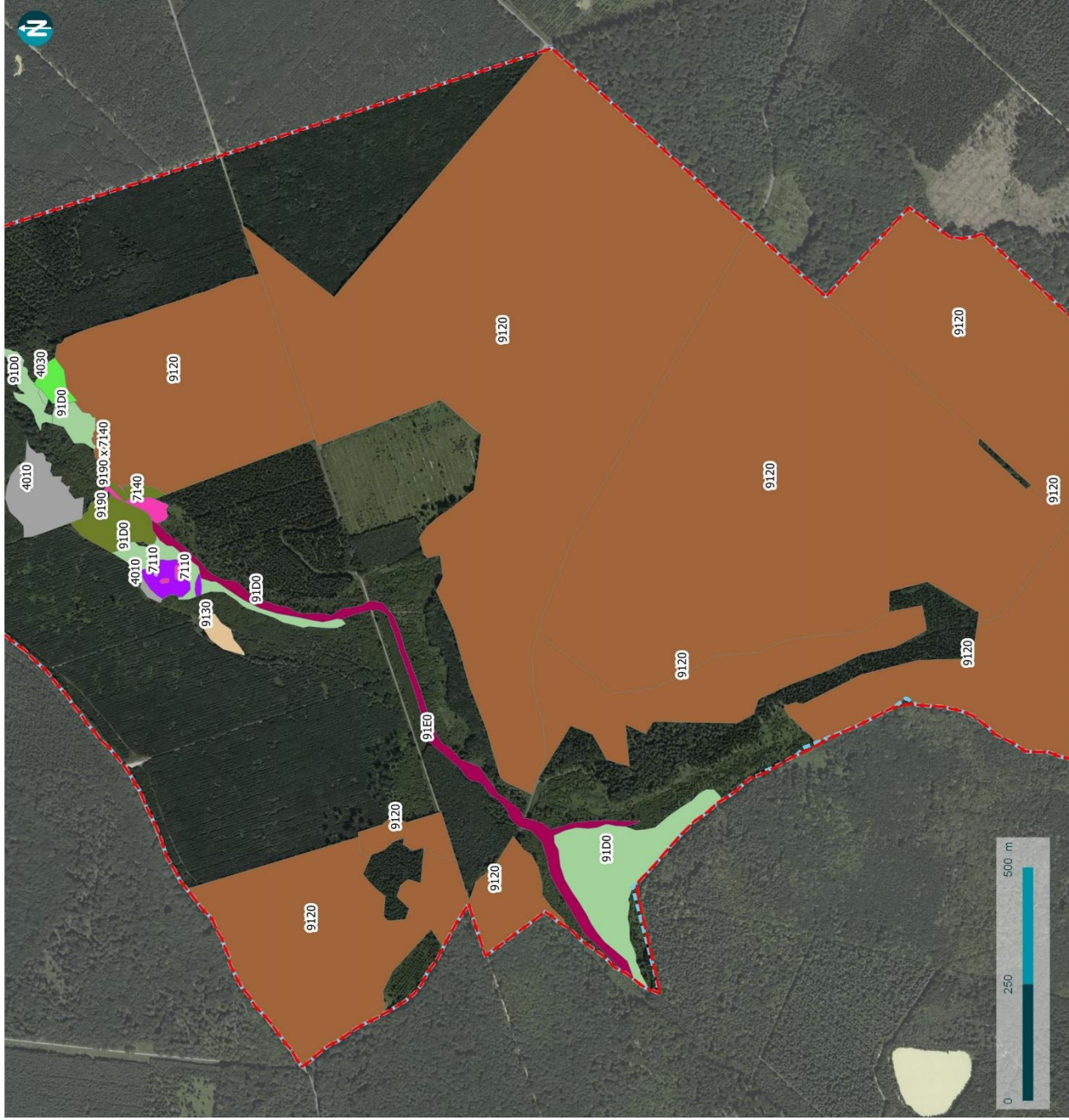
Carte des habitats de l'Annexe I de la directive "Habitats"

Cartographie du Site Natura 2000 FR2500106 « Forêts, étangs et tourbières du Haut-Perche »

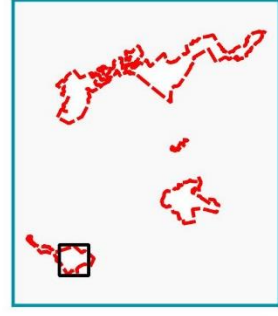
Zoom n°1

Légende

La légende est présentée à part



© Parc Naturel Régional du Perche - Tous droits réservés - Sources : © BD Ortho - Cartographie : Biotope, 2020





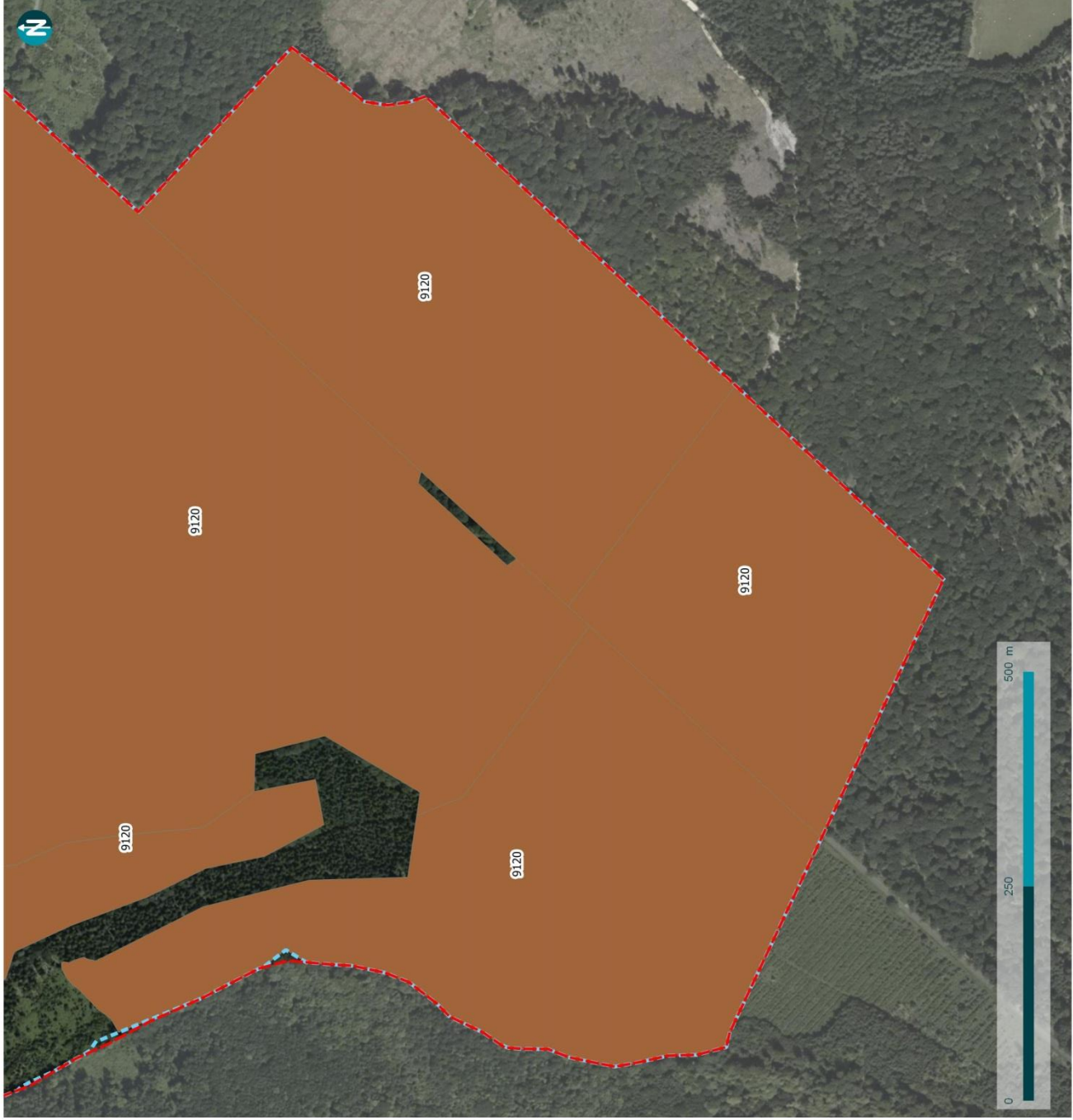
Carte des habitats de l'Annexe I de la directive "Habitats"

Cartographie du Site Natura 2000 FR2500106 « Forêts, étangs et tourbières du Haut-Perche »

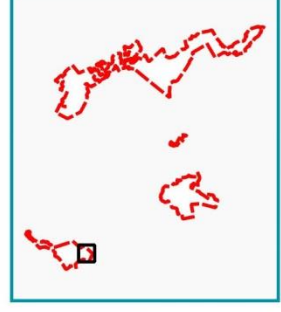
Zoom n°1

Légende

La légende est présentée à part



© Parc Naturel Régional du Perche - Tous droits réservés - Sources : © BD Ortho - Cartographie : Biotope, 2020



12.3.2 Secteur de la chaîne des étangs



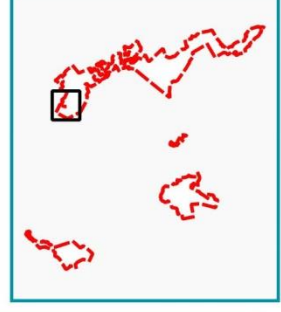
Carte des habitats de l'Annexe I de la directive "Habitats"

Cartographie du Site Natura 2000 FR2500106 « Forêts, étangs et tourbières du Haut-Perche »

Zoom n°2

Légende

La légende est présentée à part





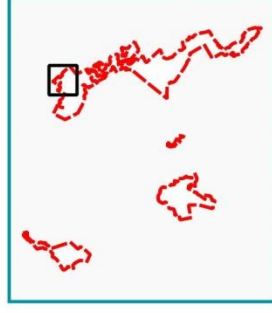
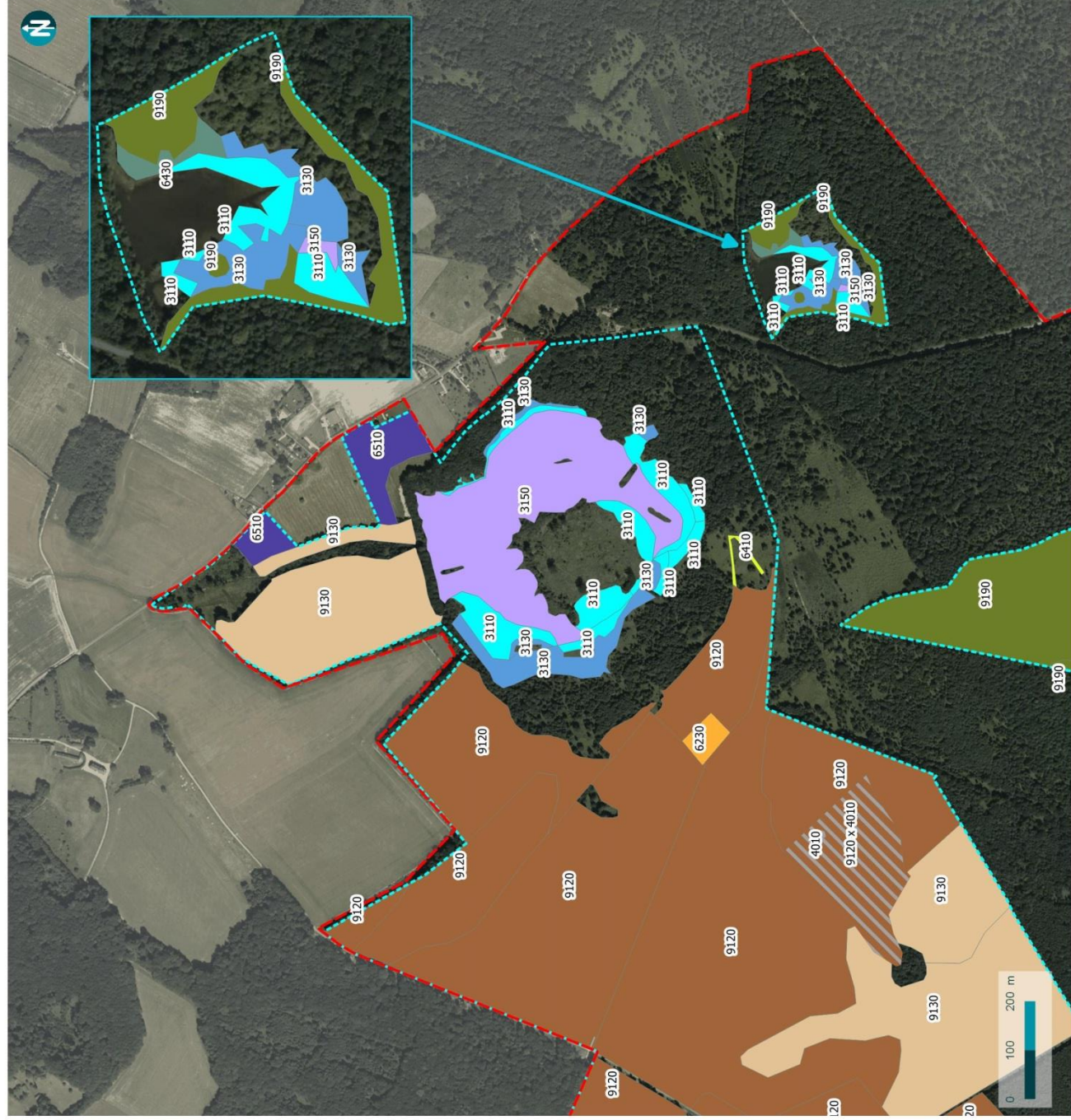
Carte des habitats de l'Annexe I de la directive "Habitats"

Cartographie du Site Natura 2000 FR2500106 « Forêts, étangs et tourbières du Haut-Perche »

Zoom n°7

Légende

La légende est présentée à part





Carte des habitats de l'Annexe I de la directive "Habitats"

Cartographie du Site Natura 2000 FR2500106 « Forêts, étangs et tourbières du Haut-Perche »

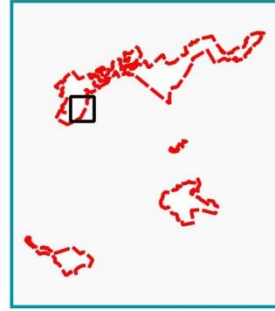
Zoom n°2

Légende

La légende est présentée à part



© Parc Naturel Régional du Perche - Tous droits réservés - Sources : © BD Ortho - Cartographie : Biotope, 2020





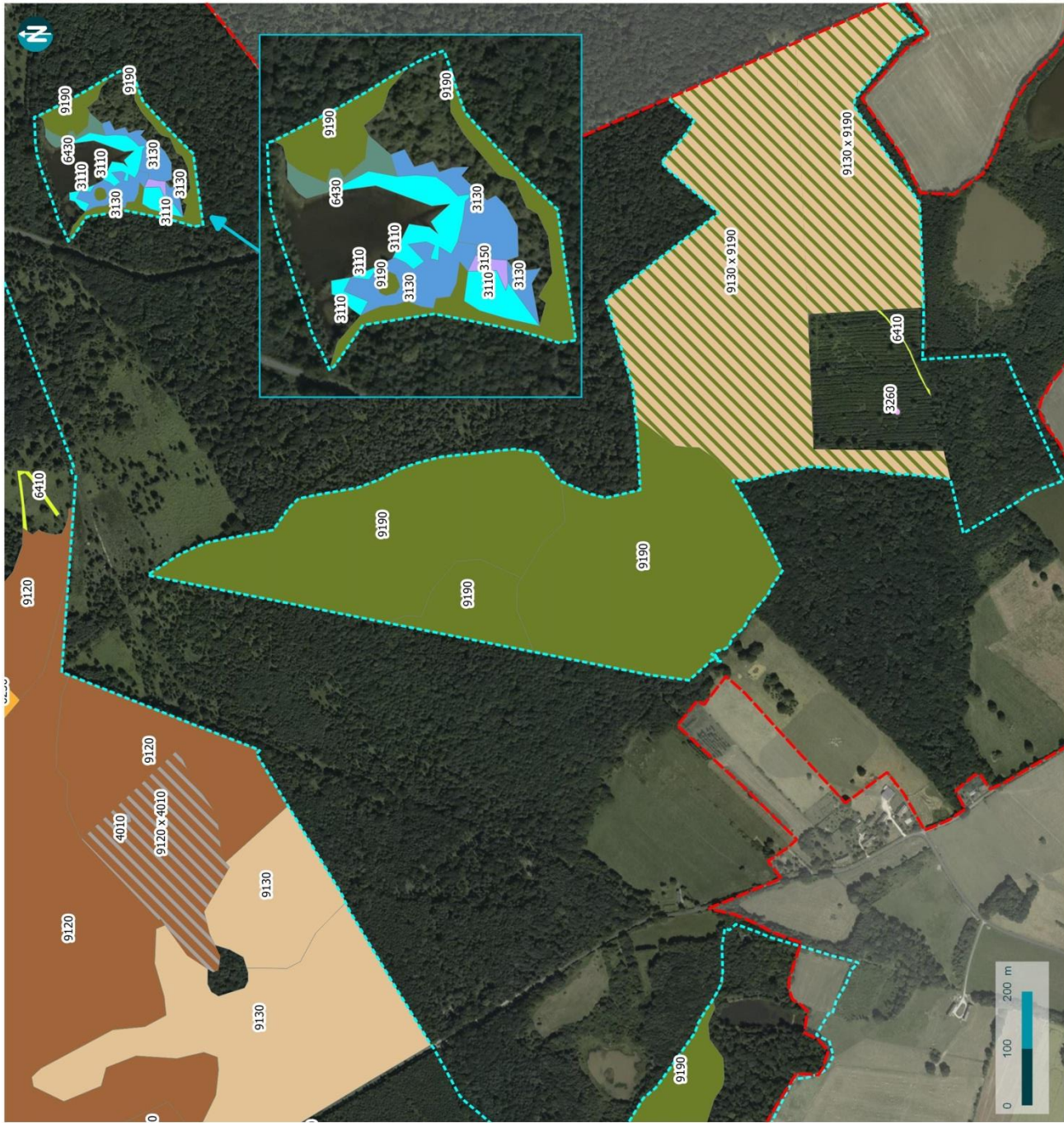
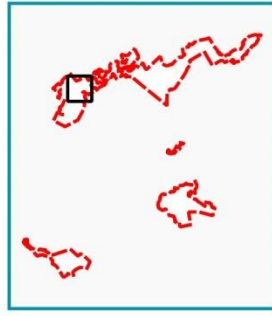
Carte des habitats de l'Annexe I de la directive "Habitats"

Cartographie du Site Natura 2000 FR2500106 « Forêts, étangs et tourbières du Haut-Perche »

Zoom n°9

Légende

La légende est présentée à part



© Parc Naturel Régional du Perche - Tous droits réservés - Sources : © BD Ortho - Cartographie : biotope, 2020



Carte des habitats de l'Annexe I de la directive "Habitats"

Cartographie du Site Natura 2000 FR2500106 « Forêts, étangs et tourbières du Haut-Perche »

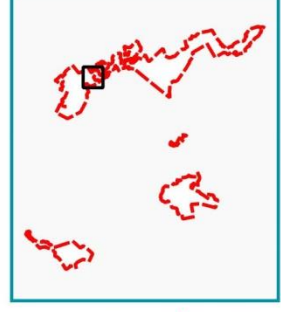
Zoom n°2

Légende

La légende est présentée à part



© Parc Naturel Régional du Perche - Tous droits réservés - Sources : © BD Ortho - Cartographie : Biotope, 2020





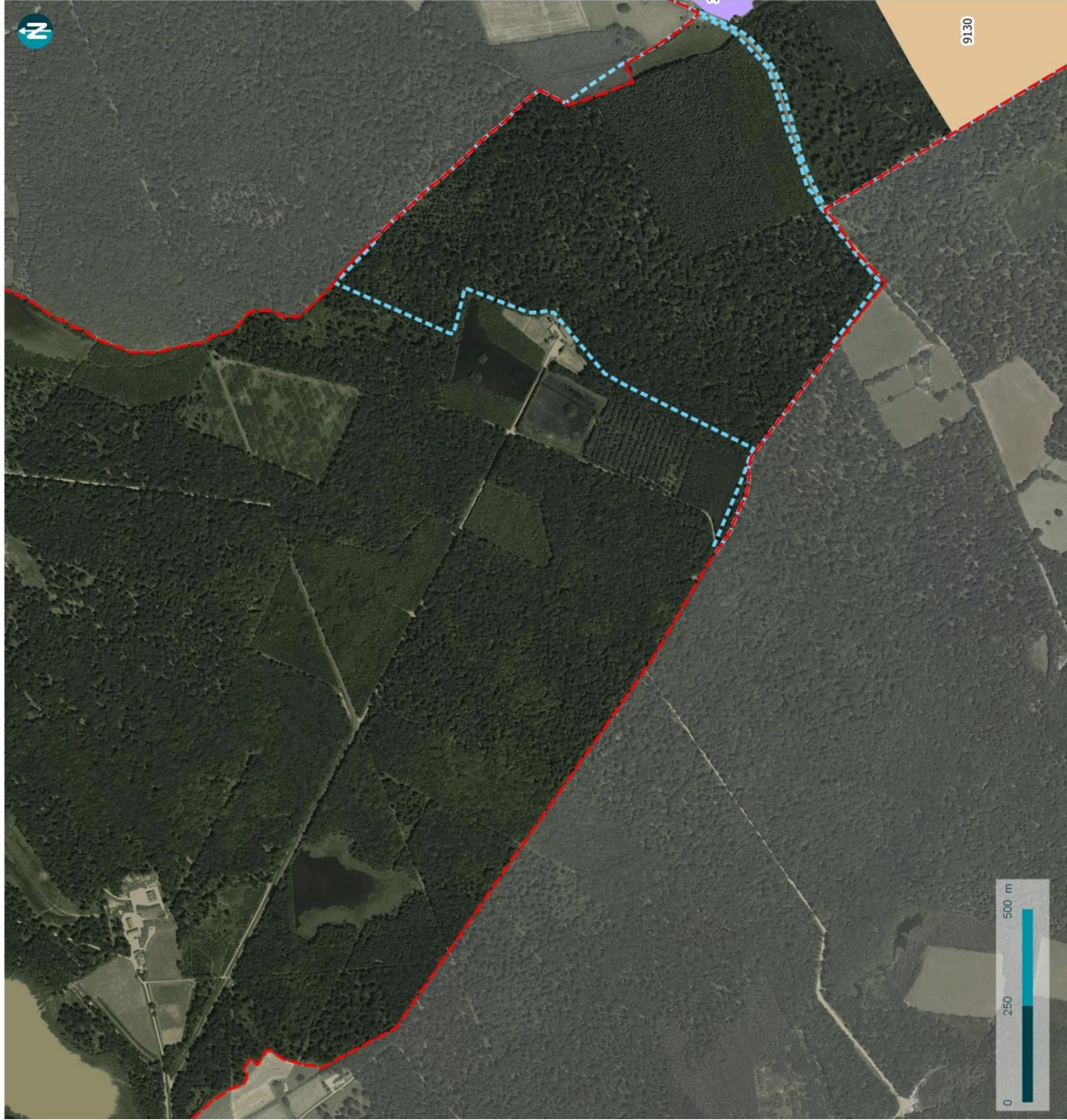
Carte des habitats de l'Annexe I de la directive "Habitats"

Cartographie du Site Natura 2000 FR2500106 « Forêts, étangs et tourbières du Haut-Perche »

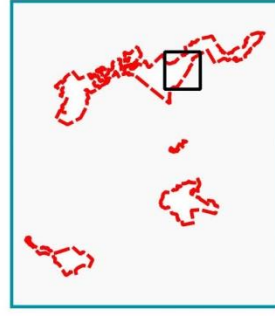
Zoom n°3

Légende

La légende est présentée à part



© Parc Naturel Régional du Perche - Tous droits réservés - Sources : © BD Ortho - Cartographie : Biotope, 2020





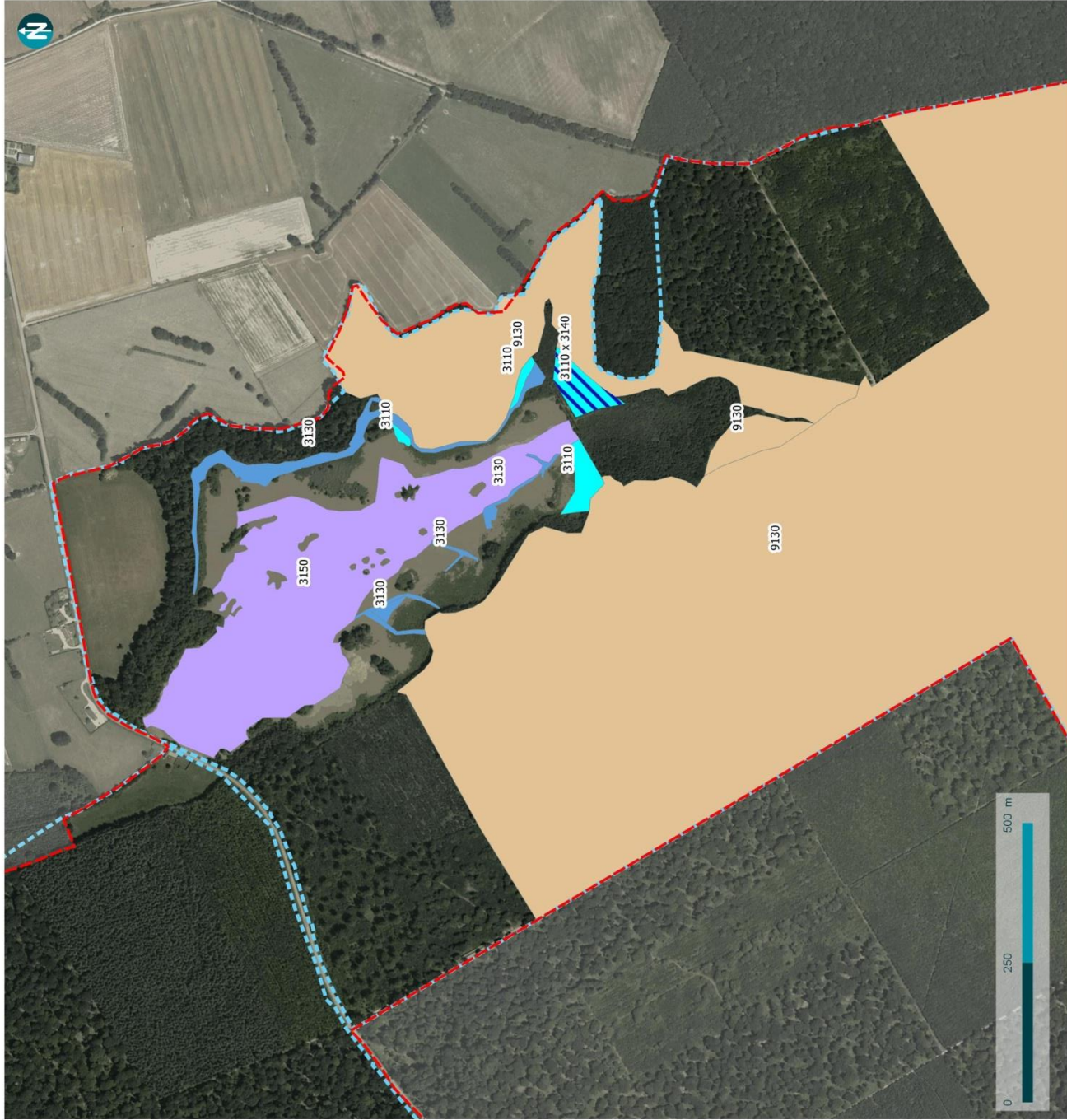
Carte des habitats de l'Annexe I de la directive "Habitats"

Cartographie du Site Natura 2000 FR2500106 « Forêts, étangs et tourbières du Haut-Perche »

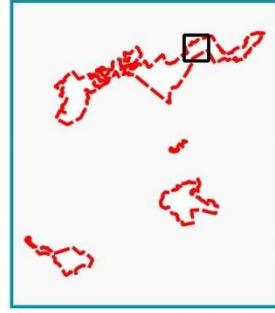
Zoom n°3

Légende

La légende est présentée à part



© Parc Naturel Régional du Perche - Tous droits réservés - Sources : © BD Ortho - Cartographie : Biotope, 2020





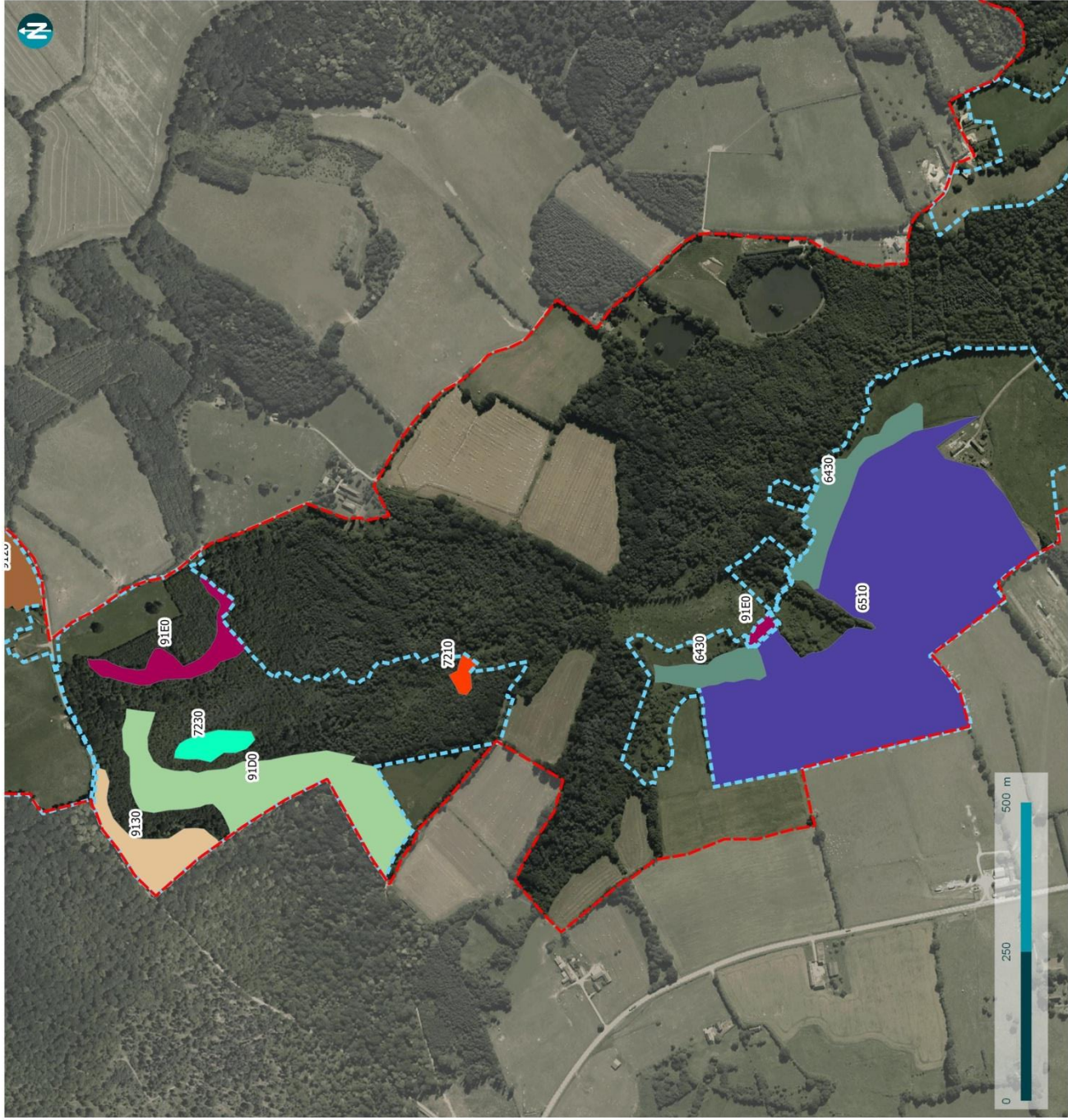
Carte des habitats de l'Annexe I de la directive "Habitats"

Cartographie du Site Natura 2000 FR2500106 « Forêts, étangs et tourbières du Haut-Perche »

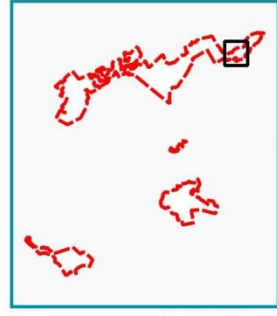
Zoom n°3

Légende

La légende est présentée à part



© Parc Naturel Régional du Perche - Tous droits réservés - Sources : © BD Ortho - Cartographie : Biotope, 2020



12.3.3 Secteur de la Bandonnière



Carte des habitats de l'Annexe I de la directive "Habitats"

Cartographie du Site Natura 2000 FR2500106 « Forêts, étangs et tourbières du Haut-Perche »

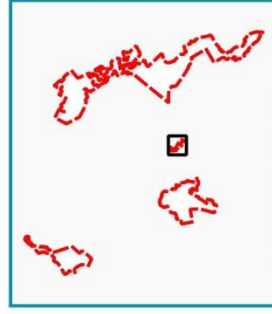
Zoom n°16

Légende

La légende est présentée à part



© Parc Naturel Régional du Perche - Tous droits réservés - Sources : © BD Ortho - Cartographie : Biotope, 2020



12.3.4 Secteur de Réno-Valdieu



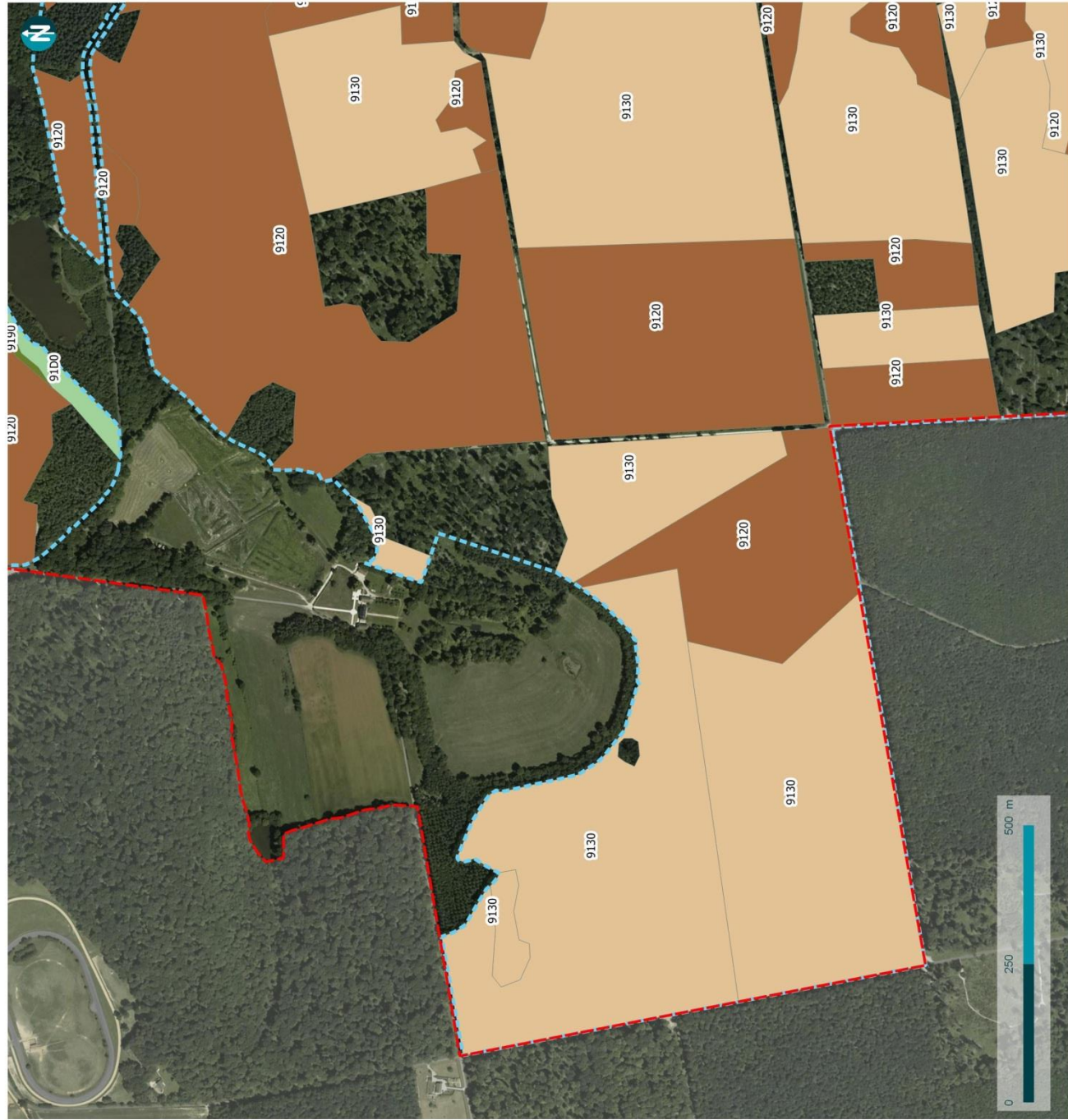
Carte des habitats de l'Annexe I de la directive "Habitats"

Cartographie du Site Natura 2000 FR2500106 « Forêts, étangs et tourbières du Haut-Perche »

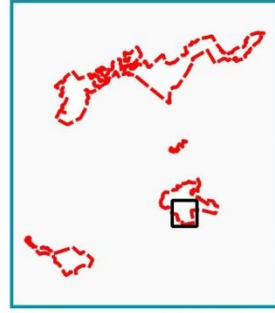
Zoom n°5

Légende

La légende est présentée à part



© Parc Naturel Régional du Perche - Tous droits réservés - Sources : © BD Ortho - Cartographie : Biotope, 2020





Carte des habitats de l'Annexe I de la directive "Habitats"

Cartographie du Site Natura 2000 FR2500106 « Forêts, étangs et tourbières du Haut-Perche »

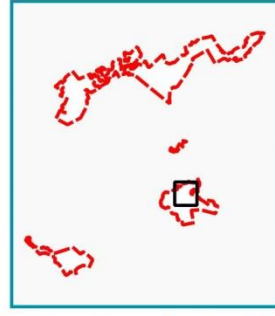
Zoom n°5

Légende

La légende est présentée à part



© Parc Naturel Régional du Perche - Tous droits réservés - Sources : © BD Ortho - Cartographie : Biotope, 2020





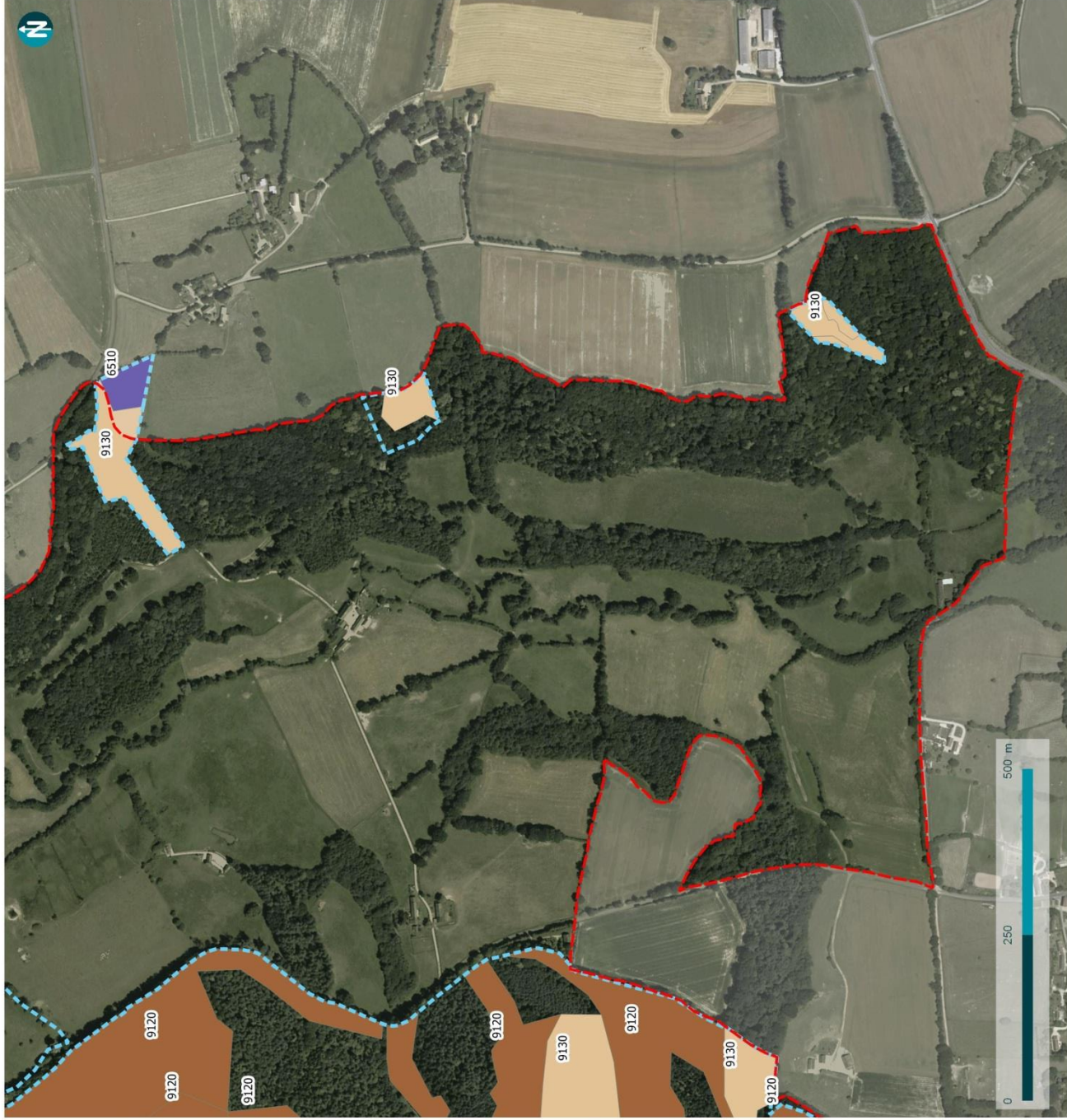
Carte des habitats de l'Annexe I de la directive "Habitats"

Cartographie du Site Natura 2000 FR2500106 « Forêts, étangs et tourbières du Haut-Perche »

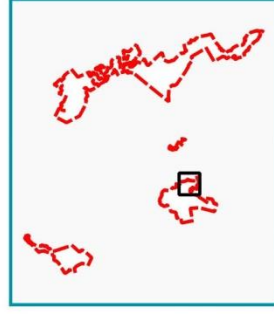
Zoom n°5

Légende

La légende est présentée à part



© Parc Naturel Régional du Perche - Tous droits réservés - Sources : © BD Ortho - Cartographie : Biotope, 2020





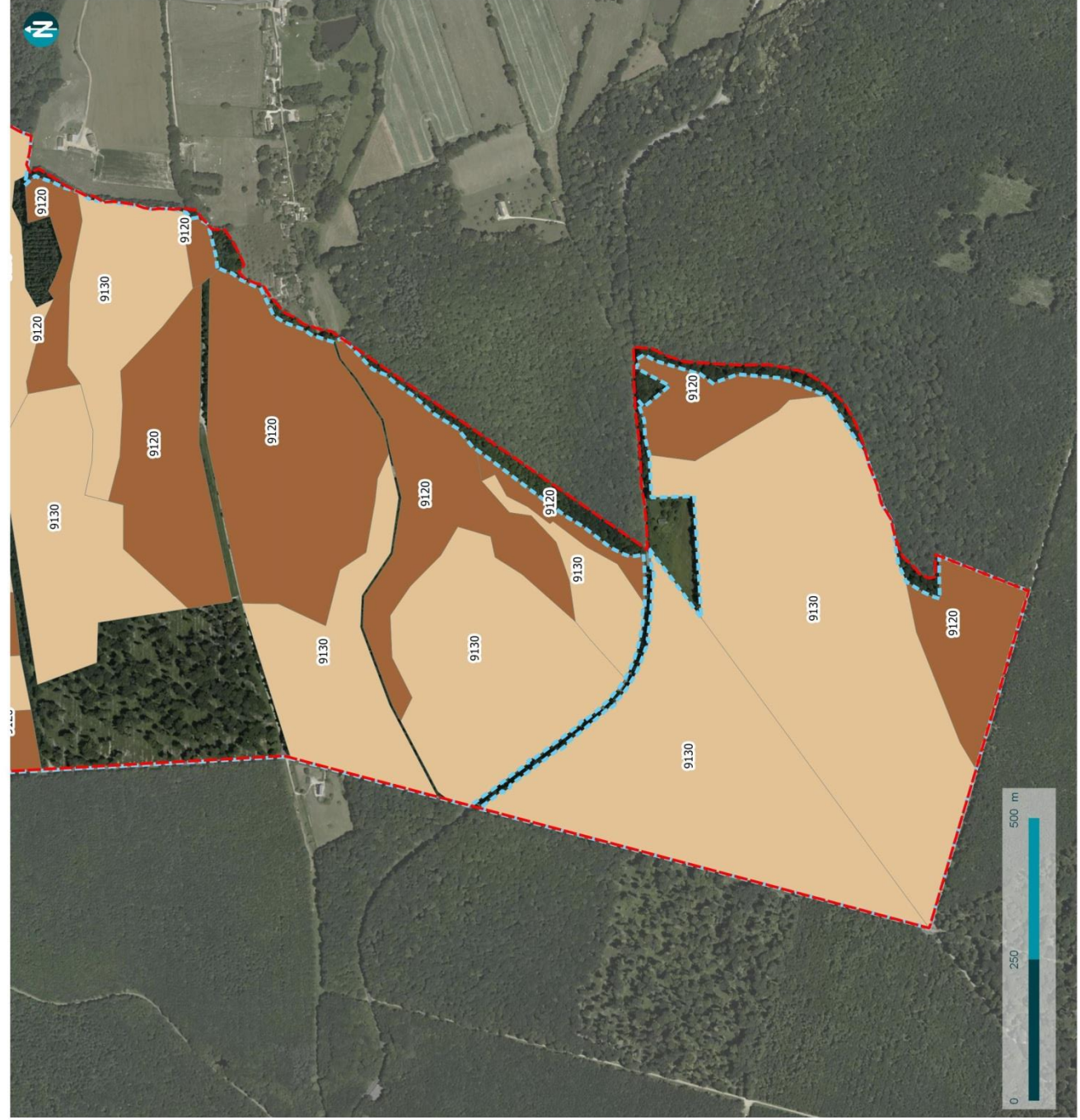
Carte des habitats de l'Annexe I de la directive "Habitats"

Cartographie du Site Natura 2000 FR2500106 « Forêts, étangs et tourbières du Haut-Perche »

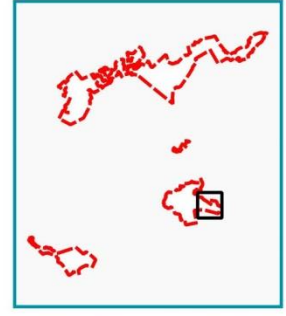
Zoom n°5

Légende

La légende est présentée à part



© Parc Naturel Régional du Perche - Tous droits réservés - Sources : © BD Ortho - Cartographie : Biotope, 2020



12.4 Annexe 4 : Fiches espèces et habitats

Les fiches espèces des chauves-souris ont été rédigées par l'association groupe mammalogique normand dans le cadre de l'inventaire des chauves-souris commandée par le PNR pour la révision du DocOb du site « *Forêts, étangs et tourbières du Haut-Perche* ».

Les fiches des autres espèces animales ont été rédigées par le PNR, selon le modèle adapté du GMN.

Les informations générales qui y figurent sont issues des documents suivants :

- Le cahier d'habitats Natura 2000 - Tome 7 : Espèces animales datant de 2012
- Les fiches espèces de l'inventaire national du patrimoine naturel disponible sur le site suivant : <https://inpn.mnhn.fr/informations/inpn-especes>
- Les fiches espèces de l'Office français de la biodiversité disponible sur le site suivant : <https://professionnels.ofb.fr/fr/node/1033>

Les informations relatives au site sont indiquées dans les fiches.

Dans la rubrique « habitats » des fiches « espèces », les habitats d'intérêt communautaire en gras sont ceux présents sur le site.

Les fiches des espèces végétales et habitats ont été rédigées par le bureau d'études Biotope dans le cadre de la cartographie des habitats commandée par le PNR pour la révision du DocOb du site « *Forêts, étangs et tourbières du Haut-Perche* ».

Tableau 76 : Liste des espèces d'intérêt communautaire

Code Natura 2000	Nom commun	Nom scientifique	Page
1304	Grand Rhinolophe	<i>Rhinolophus ferrumequinum</i>	500
1303	Petit Rhinolophe	<i>Rhinolophus hipposideros</i>	503
1308	Barbastelle d'Europe	<i>Barbastella barbastellus</i>	506
1323	Murin de Bechstein	<i>Myotis bechsteinii</i>	509
1321	Murin à oreilles échancrées	<i>Myotis emarginatus</i>	512
1324	Grand Murin	<i>Myotis myotis</i>	515
1166	Triton crêté	<i>Triturus cristatus</i>	518
1096	Lamproie de Planer	<i>Lampetra planeri</i>	521
1163	Chabot commun	<i>Cottus perifretum</i>	522
1092	Ecrevisse à pattes blanches	<i>Autopotamobius pallipes</i>	523
1083	Lucane cerf-volant	<i>Lucanus cervus</i>	526
1065	Damier de la Succise	<i>Euphydryas aurinia</i>	527
1078	Ecaille chinée	<i>Euplagia quadripunctaria</i>	528
1044	Agrion de Mercure	<i>Coenagrion mercuriale</i>	530
1016	Vertigo de Des Moulins	<i>Vertigo moulinsiana</i>	532
1831	Flûteau nageant	<i>Luronium natans</i>	534

Tableau 77 : Liste des habitats naturels d'intérêt communautaire

Code Natura 2000	Nom commun (Nom scientifique)	Page
3110-1	Eaux stagnantes à végétation vivace oligotrophique planitiaire à collinéenne des régions atlantiques, des <i>Littorelletea uniflorae</i>	538
3130-2	Eaux stagnantes à végétation vivace oligotrophique à mésotrophique planitiaire des régions continentales, des <i>Littorelletea uniflorae</i>	544
3140-2	Communautés à characées des eaux oligo-mésotrophes faiblement acides à faiblement alcalines	548
3150-1	Plans d'eau eutrophes avec végétation enracinée avec ou sans feuilles flottantes	553
3150-2	Plans d'eau eutrophes avec dominance de macrophytes libres submergés	557
3150-4	Rivieres, canaux et fosses eutrophes des marais naturels	561
4010-1	Landes humides atlantiques septentrionales à Bruyère à quatre angles	565
4030	Landes sèches européennes	570
6210-22	Pelouses calcicoles marnicoles atlantiques	574
6230-8	Pelouses acidiphiles subatlantiques à nord-atlantiques	579
6410-15	Moliniaies acidiphiles atlantiques landicoles	583
6410-6	Prés humides et bas-marais acidiphiles atlantiques	587
6410-9	Moliniaies hygrophiles acidiphiles atlantiques	591
6430-1	Mégaphorbiaies mésotrophes collinéennes	595
6430-4	Mégaphorbiaies eutrophes des eaux douces	600
6430-7	Végétations des lisières forestières nitrophiles, hygroclines, semi-sciaphiles à sciaphiles	604
6510-3	Prairies fauchées mésophiles à méso-xérophiles thermo-atlantiques	609
6510-6	Prairies fauchées mésophiles à méso-xérophiles thermo-atlantiques	613
6510-7	Prairies fauchées collinéennes à submontagnarde eutrophiques	617
7110-1*	Végétation des tourbières hautes actives	621
7140-1	Tourbières de transition et tremblants	626
7210-1*	Végétations à Marisque	631
7230-1	Végétations des bas-marais neutro-alcalins	635
9120-2	Hêtraies-Chênaies collinéennes à Houx	640
9130-2	Hêtraies-Chênaies à Lauréole ou Laïche glauque	645
9130-3	Hêtraies-Chênaies à Jacinthe des bois	650
9190-1	Chênaies pédonculées à Molinie bleue	655
91D0-1.1*	Boulaies pubescentes tourbeuses de plaine	660
91E0-8*	Aulnaies - Frênaies à Laïche espacée des petits ruisseaux	664
91E0-11	Aulnaies à hautes herbes	669

Le grand rhinolophe *Rhinolophus ferrumequinum* (Schreber, 1774)

Code
Natura 2000 : 1304

Statuts

Listes rouges :

mondiale : Préoccupation mineure
nationale : Préoccupation mineure
régionale : Quasi menacé

Directive "Habitats-Faune-Flore"

Annexe II
Annexe IV

Convention de Bonn :

Annexe II

Convention de Berne :

Annexe II

Protection :

Mammifère protégé au niveau national

État de conservation domaine Atlantique

Défavorable inadéquat

Statuts de rareté régional et local :

Peu commun dans les départements de l'ex Basse-Normandie, assez commun dans le Perche et plusieurs colonies chassent sur le site.



Description

Taille : 5,4 à 7,1 cm

Caractères distinctifs :

Envergure : 33-40 cm

Grande taille, feuille nasale et grandes oreilles sans tragus caractéristiques.

Poids : 15 à 34 g

Pelage dorsal brun à gris-brun, face ventrale contrastant à peine, blanc gris-clair à blanc jaunâtre.

Longévité max : 30 ans

Écologie

Habitats :

Forêts caducifoliées et mixtes richement structurées et âgées, ripisylves, zones bocagères avec prairies pâturées et prairies de fauche, prés-vergers. Présence de bétail importante.

Gîtes estivaux :

Vastes combles thermiquement équilibrés avec des accès à des pièces inférieures plus fraîches

Gîtes hivernaux :

Cavités souterraines, caves, entre 7 et 12°C.

Régime alimentaire :

Coléoptères (bousiers, notamment du genre *Aphodius* et géotrupes, hannetons, Copris lunaire, etc.), hétérocères (noctuelles, sphynx), diptères (tipulidés), hyménoptères, trichoptères, araignées, etc. Variations saisonnières importantes en fonction de la disponibilité des proies.

Comportement de chasse :

Capture ses proies en vol près de la végétation, au-dessus des pâturages, mais aussi à 4-6 m du sol. Chasse aussi souvent à l'affût depuis un poste de guet pour capturer de grandes proies.

Déplacements :

Très sédentaire, chasse dans un rayon de 2 à 15 km autour de ses gîtes estivaux (max 20 km), gîtes estivaux et hivernaux souvent distants de quelques kilomètres (20-30 km, max. 100 km)

Menaces

- Aménagement des grands bâtiments occupés par les colonies ;
- Engrillagement des clochers ;
- Perturbations liées à l'éclairage public ;
- Disparition du maillage bocager qui relie les gîtes aux terrains de chasse ;
- Développement de la céréaliculture, régression de l'élevage extensif et impact négatif de l'utilisation de vermifuges ;
- Conversion de futaies feuillues en plantations de résineux ou d'essences feuillues exotiques.
- Intensification de la production forestière et rajeunissement des peuplements forestiers.

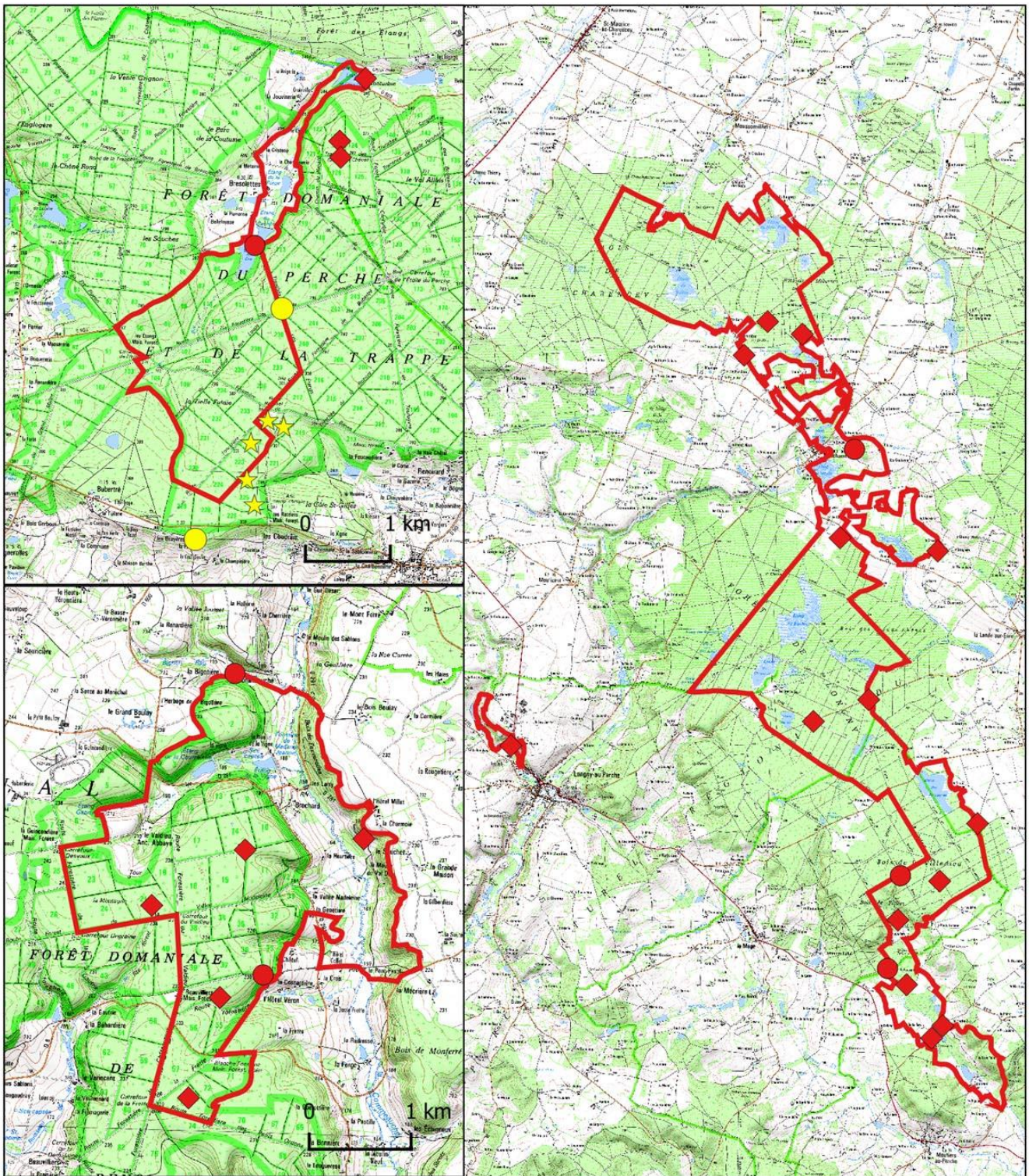
Connaissances sur le site :

Ce rhinolophe a été contacté en chasse et en transit sur tous les secteurs du site Natura 2000 mais aucun gîte ne semble présent au sein du périmètre.

En fonction des secteurs, il existe des disparités importantes en matière d'utilisation de l'espace et d'effectifs. L'effectif fréquentant le secteur de la forêt du Perche et la vallée de l'Avre semble faible et ne concerne probablement que

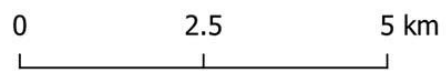
des mâles et quelques femelles reproductrices. Une colonie plus importante chasse dans le secteur de la forêt de Réno-Valdieu et la vallée de la Commeauche où trois gîtes étaient connus en périphérie. Les gîtes principaux demeurent inconnus mais sont forcément proches du massif et du site Natura 2000. Dans le secteur de la chaîne des étangs, une importante colonie (500–600 individus) chasse sur l'ensemble du massif forestier de Longny, dans les boisements situés autour de Marchainville, dans le Bois de la Milasse et dans le vallon boisé de Culoiseau. Celle-ci fréquente des gîtes situés dans le bourg de Longny et la vallée de la Jambée. Seul le Bois de Charencey ne semble pas fréquenté

Le site Natura 2000 intègre une partie des terrains de chasse de la plus importante concentration connue de Grand Rhinolophe en période estivale de Normandie. Les enjeux de conservation en matière d'habitats sont très élevés. Cependant le maintien de l'espèce passe par des actions concomitantes de protection des terrains de chasse, des gîtes de transit, de reproduction et d'hibernation. Les plus grands sites d'hibernation de la vallée de l'Huisne étant soit protégés par convention soit intégrés au réseau Natura 2000 (environ 1000 ind.), il conviendrait d'agir plus efficacement en faveur de la préservation des gîtes estivaux.



Légende

- Périmètre du site Natura 2000
- ◆ Contact acoustique antérieur
- Grand Rhinolophe**
- ◆ Contact acoustique 2017-18
- Capture antérieure
- Capture 2017-18
- ★ Suivi télémétrique



Réalisation : GMN 2019 Sources : SCAN25 © IGN, DREAL Normandie

Localisation des observations de Grand Rhinolophe sur le site Natura 2000 et en périphérie.
Les données antérieures correspondent à la période 1993-2016.

Le petit rhinolophe *Rhinolophus hipposideros* (Bechstein, 1800)

Code Natura 2000 :

1303

Statuts

Listes rouges :

Directive "Habitats-Faune-Flore"

mondiale	Préoccupation mineure
nationale	Préoccupation mineure
régionale	Vulnérable

Annexe II
Annexe IV

Convention de Bonn :	Annexe II
Convention de Berne :	Annexe II

Protection : Mammifère protégé au niveau national

État de conservation domaine Atlantique : défavorable inadéquat

Statuts de rareté régional et local :

Peu commun dans les départements de l'ex Basse-Normandie, très rare dans le Perche et *a priori* absent sur le site.



Description

Taille :	3,7 à 4,5 cm	Caractères distinctifs : Petite taille, feuille nasale et oreilles sans tragus caractéristiques. Pelage dorsal brunâtre à brun jaunâtre, face ventrale blanc-gris clair. Jeunes plus gris.
Envergure :	19-25 cm	
Poids :	5 à 9 g	
Longévité max :	21 ans	

Écologie

Habitats :	Forêts caducifoliées et mixtes au sous-étage arbustif dense, ripisylves, également zones bocagères avec prairies pâturées et prairies de fauche, prés-vergers.		
Gîtes estivaux :	Combles sans courant d'air, celliers, caves, petites pièces au rez-de-chaussée de petits bâtiments, granges, etc. Change régulièrement en fonction de la température.	Gîtes hivernaux :	Bâtiments, cavités souterraines, caves, fissures rocheuses, terriers de blaireau, etc.
Régime alimentaire :	Petits diptères, hyménoptères, chrysopes et petits hétérocères.		

Comportement de chasse : Capture ses proies en vol très près de la végétation, souvent au niveau de la canopée.

Déplacements : Très sédentaire, chasse dans un rayon de 2,5 km autour de ses gîtes estivaux, gîtes estivaux et hivernaux souvent distants de quelques kilomètres (< 20 km, max. 50 km)

Menaces

- Réfection et abandon de petits bâtiments occupés par les colonies ;
- Engrillagement des clochers ;
- Disparition du maillage bocager qui relie les gîtes aux terrains de chasse ;
- Développement de la céréaliculture et régression de l'élevage extensif ;
- Entretien drastique des ripisylves et développement de la populiculture s'accompagnant d'un arasement des boisements alluviaux ;
- Conversion de futaies feuillues en plantations de résineux ou d'essences feuillues exotiques.

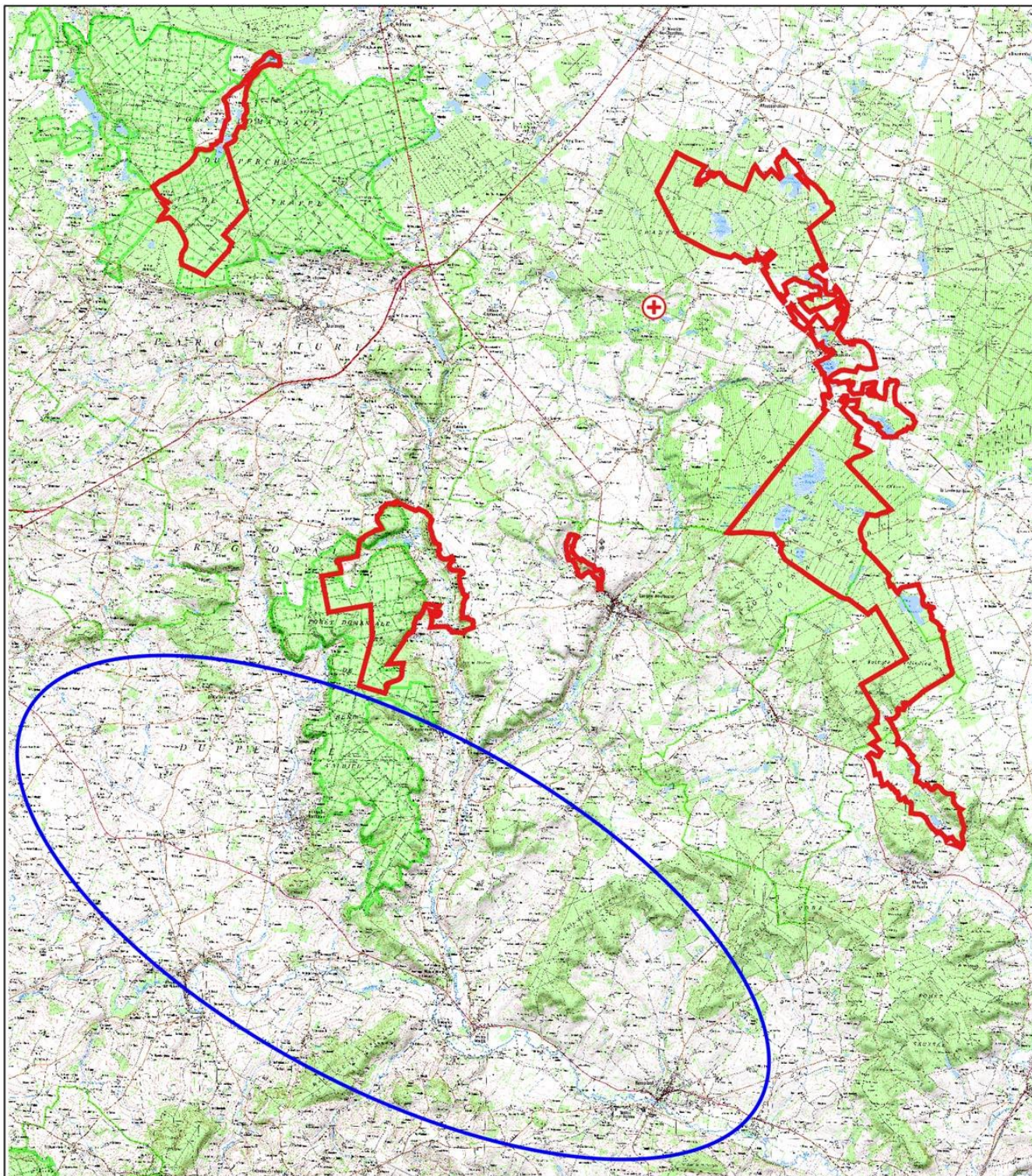
Connaissances sur le site :

Ce rhinolophe n'a jamais été observé sur le site Natura 2000. Les données les plus proches proviennent des sites d'hibernation de la vallée de l'Huisne (maximum de 17 individus en février 2017), de St-Martin-des-Pézerits et de Champs (maximum de 2 individus), respectivement situés à 8,8 et 4,5 km à l'ouest du secteur du Perche et de la


vallée de l'Avre. L'occupation presque annuelle du site d'hibernation de Cavru suggère que quelques individus chassent au moins à certaines périodes de l'année dans le sud du massif de Réno-Valdieu. Une donnée assez proche du secteur du Bois de Charencey résulte de la découverte en 2012 des restes d'un individu dans un lot de pelote d'Effraie provenant de l'Hôme Chamondot (Brotz).

Il est probable que de petites colonies passent inaperçues dans certaines grandes bâtisses du Perche (manoirs, châteaux) et que les animaux hibernent dans des caves et des terriers. Cependant l'absence de contacts acoustiques traduit très probablement l'absence réelle de l'espèce dans la plupart des secteurs, en dehors peut-être de celui de Réno-Valdieu.

En l'état actuel des connaissances, le Petit Rhinolophe peut être considéré comme très rare et très menacé dans le Perche. La population percheronne apparaît complètement isolée des populations de la vallée de la Sarthe, du Loir-et-Cher et du sud du Pays d'Auge.




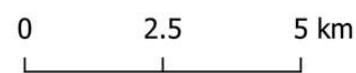
Légende

 Périmètre du site Natura 2000

Petit Rhinolophe

 Restes osseux pelotes de Chouette effraie

 Zone d'hibernation



Réalisation : GMN 2019 Sources : SCAN25 ® IGN, DREAL Normandie

Localisation des observations de Petit Rhinolophe en périphérie du site Natura 2000

La barbastelle d'Europe *Barbastella barbastellus* (Schreber, 1774)

Code Natura 2000 :

1308

Statuts

Listes rouges :

mondiale	Quasi menacé
nationale	Préoccupation mineure
régionale	Vulnérable

Directive "Habitats-Faune-Flore"

Annexe II
Annexe IV

Convention de Bonn :	Annexe II
Convention de Berne :	Annexe II

Protection : Mammifère protégé au niveau national

État de conservation domaine Atlantique : défavorable inadéquat

Statuts de rareté régional et local :

Assez commune dans les départements de l'ex Basse-Normandie et dans le Perche.



Description

Taille :	4,6 à 5,9 cm	Caractères distinctifs : Taille moyenne, museau noir court et trapu, larges oreilles trapézoïdales et jointives tournées vers l'avant, tragus triangulaire. Pelage dorsal épais et soyeux brun-noir foncé à pointe blanche sur le dos.
Envergure :	24-28 cm	
Poids :	6 à 13 g	
Longévité max :	22 ans	

Écologie

Habitats :	Forêts caducifoliées et mixtes, zones bocagères avec prairies pâturées et prairies de fauche, lisières forestières.		
Gîtes estivaux :	Gîtes arboricoles, sous les écorces décollées de chênes, hêtre et pins, fissures de branches et de troncs lors des regroupements pour la mise bas et l'élevage des jeunes.	Gîtes hivernaux :	Cavités arboricoles essentiellement, sites souterrains (carrières, caves, ponts à +4°C) en cas de gel prolongé.
Régime alimentaire :	Très spécialisé, petits lépidoptères tympanés en majorité (pyrales et lithosies), secondairement diptères et microcoléoptères.		
Comportement de chasse :	Chasse le long des lisières en faisant des allers-retours et capture ses proies en vol.		
Déplacements :	Très sédentaire, chasse dans un rayon de 2 à 15 km autour de ses gîtes estivaux, gîtes estivaux et hivernaux souvent distants de quelques kilomètres (< 40 km)		

Menaces

- Conversion de futaies feuillues en plantations de résineux ou d'essences feuillues exotiques ;
- Intensification de la production forestière et rajeunissement des peuplements forestiers ;
- Impact négatif du traitement en futaie régulière en fin de cycle et de la futaie irrégulière lorsque les coupes d'éclaircies sont importantes ;
- Disparition du bocage, principal terrain de chasse, et des prairies.

Connaissances sur le site :

La Barbastelle a été contactée dans tous les secteurs à l'exception du coteau de la Bandonnière où des individus doivent néanmoins transiter. Deux groupes reproducteurs occupent le secteur de la forêt du Perche où de nombreux arbres-gîtes ont été identifiés et deux ou trois groupes reproducteurs celui de Réno-Valdieu. Plusieurs colonies sont

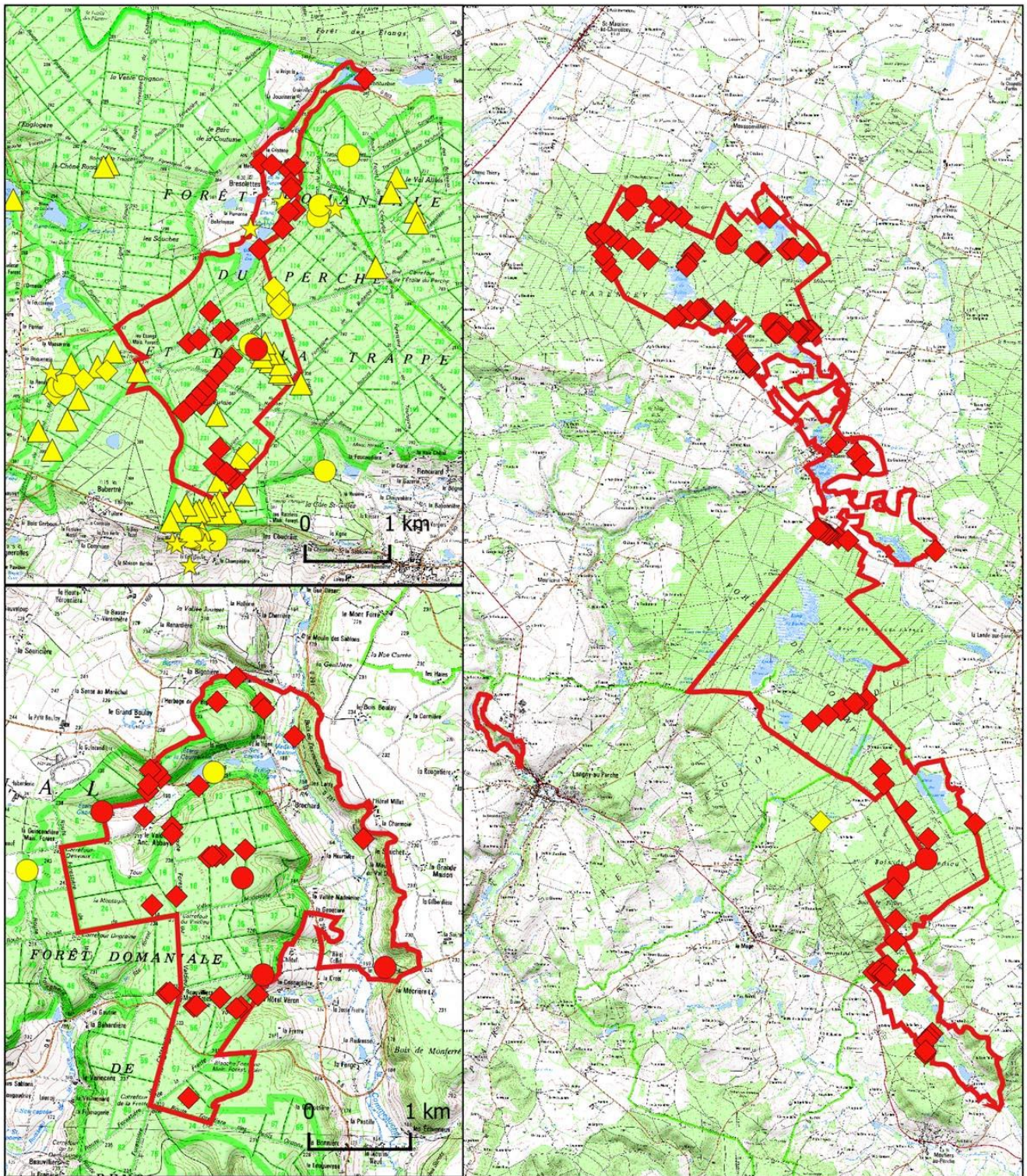
soupçonnées dans les Bois de la Villedieu et de Charencey. D'autres colonies doivent occuper le Nord de la forêt de Longny, non prospectée.

Un ponceau de la forêt de Réno-Valdieu accueille jusqu'à une cinquantaine d'individus en hibernation lors de périodes froides et constitue **le gîte d'hibernation rassemblant le plus gros effectif de Barbastelle connu en Normandie !**

Le site Natura 2000 accueille donc plusieurs colonies de Barbastelles dont les effectifs sont impossibles à estimer avec les données disponibles. Une petite proportion des terrains de chasse de ces colonies est intégrée au site.

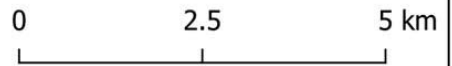
Si l'espèce semble ici répandue elle n'en est pas moins menacée par les pratiques sylvicoles et l'intensification de la production forestière qui réduisent la disponibilité en gîtes arboricoles ; par la dégradation voire la disparition du bocage, phénomène le plus impactant à court terme et par la fragmentation de ses routes de vol.

Au cours des exploitations forestières, le maintien d'arbres à cavités, notamment des arbres fissurés qui représentent les principaux sites de mise bas, et de chandelles avec des écorces décollées est essentiel.



Légende

- Périmètre du site Natura 2000
- ◆ Contact acoustique antérieur
- Barbastelle**
- ◆ Contact acoustique 2017-18
- Capture antérieure
- Capture 2017-18
- ▲ Gîte arboricole
- ★ Suivi télémétrique




Réalisation : GMN 2019 Sources : SCAN25 © IGN, DREAL Normandie

Localisation des observations de Barbastelle sur le site Natura 2000 et en périphérie.

Les données antérieures correspondent à la période 1993-2016. Anciens gîtes : abandonnés

Le murin de Bechstein <i>Myotis bechsteinii</i> (Kuhl, 1818)	Code Natura 2000 :	1323
---	---------------------------	------

Statuts

Listes rouges :		Directive "Habitats-Faune-Flore"		
mondiale	Quasi menacé	Annexe II		
nationale	Quasi menacé	Annexe IV		
régionale	Quasi menacé			
Convention de Bonn :	Annexe II			
Convention de Berne :	Annexe II			
Protection :	Mammifère protégé au niveau national			
État de conservation domaine Atlantique		défavorable inadéquat		
Statuts de rareté régional et local :				
Peu commun dans les départements de l'ex Basse-Normandie mais peut-être assez commun dans les forêts percheronnes				

Description

Taille :	4,5 à 5,5 cm	Caractères distinctifs : Taille moyenne, museau rose, longues oreilles bien écartées, Long tragus atteignant à peu près la moitié de l'oreille, Pelage dorsal brun à brun-roux, face ventrale beige claire ou grise contrastant fortement.
Envergure :	25-30 cm	
Poids :	7 à 12 g	
Longévité max :	21 ans	

Écologie

Habitats :	Espèce typique des chênaies et des hêtraies tempérées, bien répartie dans les forêts caducifoliées de la plaine à l'étage montagnard supérieur		
Gîtes estivaux :	Cavités arboricoles dans des chênes et des hêtres, exceptionnellement dans des bâtiments. Plus d'une centaine de gîtes utilisés à l'année par une colonie.	Gîtes hivernaux	Cavités arboricoles essentiellement, cavités souterraines, ponts, parfois bâtiments.
Régime alimentaire :	Lépidoptères, coléoptères, diptères (tipules), chrysopes, araignées et de nombreux autres arthropodes en fonction du lieu et de la saison.		
Comportement de chasse :	En vol par poursuite aérienne et glanage des proies sur la végétation, au niveau de toutes les strates végétales mais principalement dans les frondaisons		
Déplacements :	Très sédentaire, chasse dans un rayon de 1 à 2 km autour de ses gîtes estivaux Déplacements ponctuels vers des sites d'accouplements ("swarming") jusqu'à 30 km Gîtes estivaux et hivernaux distants de quelques kilomètres (maximum 50-70km)		

Menaces

	<ul style="list-style-type: none"> - Conversion de futaies feuillues en plantations de résineux ou d'essences feuillues exotiques. - Intensification de la production forestière et rajeunissement des peuplements forestiers ; - Impact négatif du traitement en futaie régulière en fin de cycle et de la futaie irrégulière lorsque les coupes d'éclaircies sont importantes ; - Disparition du maillage bocager qui relie les habitats forestiers aux sites d'accouplements.
--	--

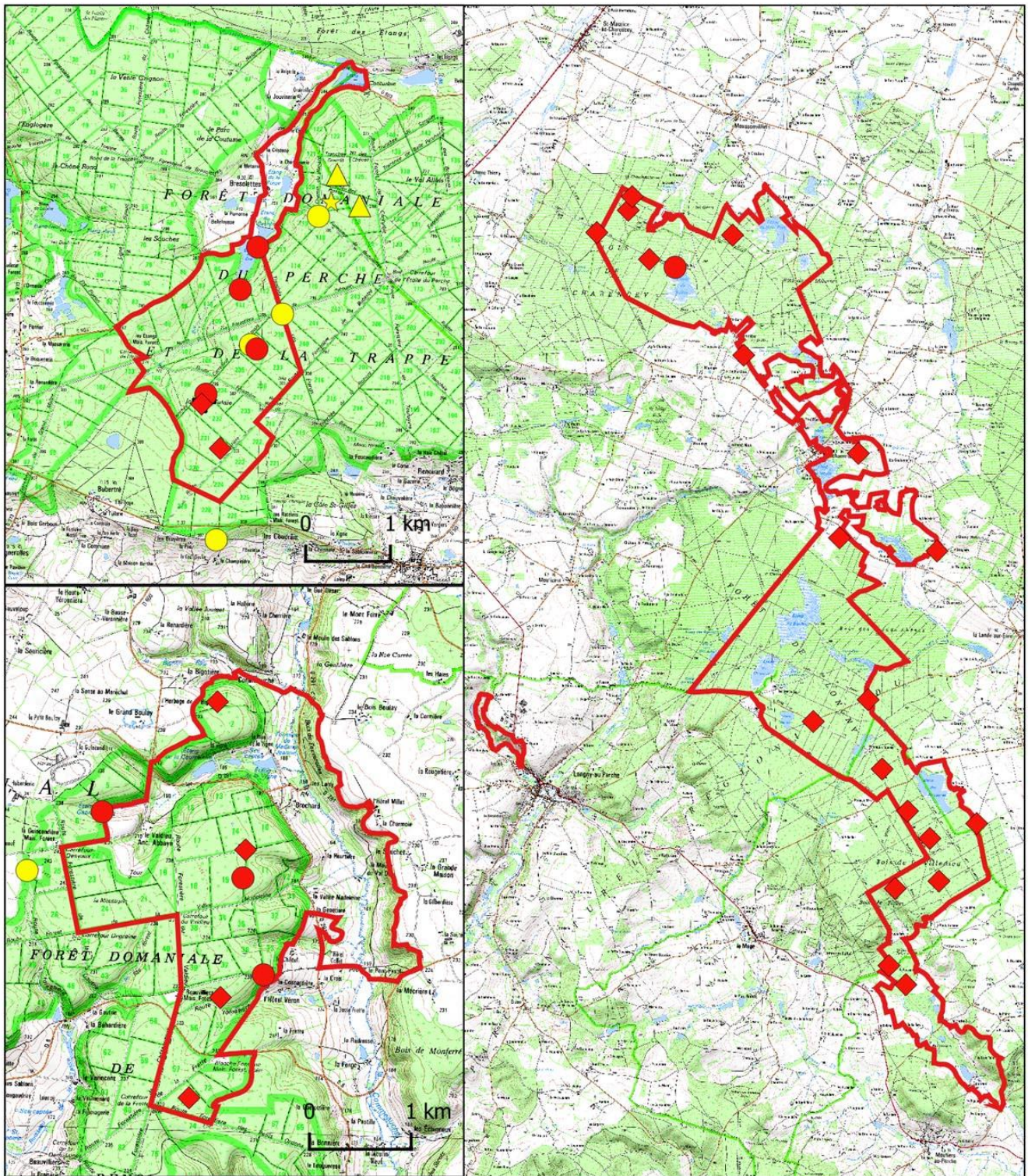
Connaissances sur le site :

	Ce murin a été contacté en chasse et en transit sur presque tous les secteurs du site Natura 2000, à l'exception du Bois de la Milasse, du coteau de la Bandonnière et de la vallée de la Commeauche. Au regard des résultats obtenus, il semblerait éviter les formations forestières se développant sur des sols très hydromorphes. Aucun gîte de reproduction n'est connu au sein du site mais il doit cependant abriter plusieurs colonies et donc de nombreux
--	--

arbres-gîtes utilisés tout au long de l'année. Un ponceau de la forêt de Réno-Valdieu abrite ponctuellement un individu en hibernation lors de périodes froides.

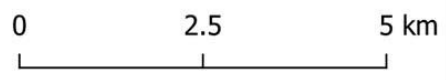
Sur l'ensemble du site Natura 2000 et en l'état des connaissances, **le nombre de colonies de Murin de Bechstein pourrait être compris entre 6 et 8** si l'on considère les colonies "limitrophes". Il est possible que ce nombre soit sous-estimé car cette espèce n'est pas facile à détecter. Les colonies étant très fidèles à leurs terrains de chasses et à leur réseau de gîtes, leur présence sera toujours d'actualité tant que leur habitat n'est pas bouleversé. Les vieilles parcelles de Hêtraie-Chênaie représentent un optimum écologique pour cette espèce, même si leur exploitation induit des perturbations dont l'impact est difficilement appréciable.

L'enjeu principal sur le site, et plus globalement sur l'ensemble des massifs forestiers du Perche, consiste à maintenir de vieilles futaies feuillues car le Murin de Bechstein affectionne les habitats stables sur le long terme. La mise en place d'îlots de vieillissement et surtout de sénescence pourrait aider au maintien des colonies. Ailleurs, la préservation des arbres-gîtes sera aussi profitable à cette espèce menacée à l'échelon européen pour laquelle la France a une responsabilité particulière.



Légende


- Périmètre du site Natura 2000
- Capture antérieure
- Murin de Bechstein**
- ◆ Contact acoustique 2017-18
- ▲ Gîte arboricole
- Capture 2017-18
- ★ Suivi télémétrique
- ◆ Contact acoustique antérieur
- ✚ Individu trouvé mort



Réalisation : GMN 2019 Sources : SCAN25 © IGN, DREAL Normandie

Localisation des observations de Murin de Bechstein sur le site Natura 2000 et en périphérie.

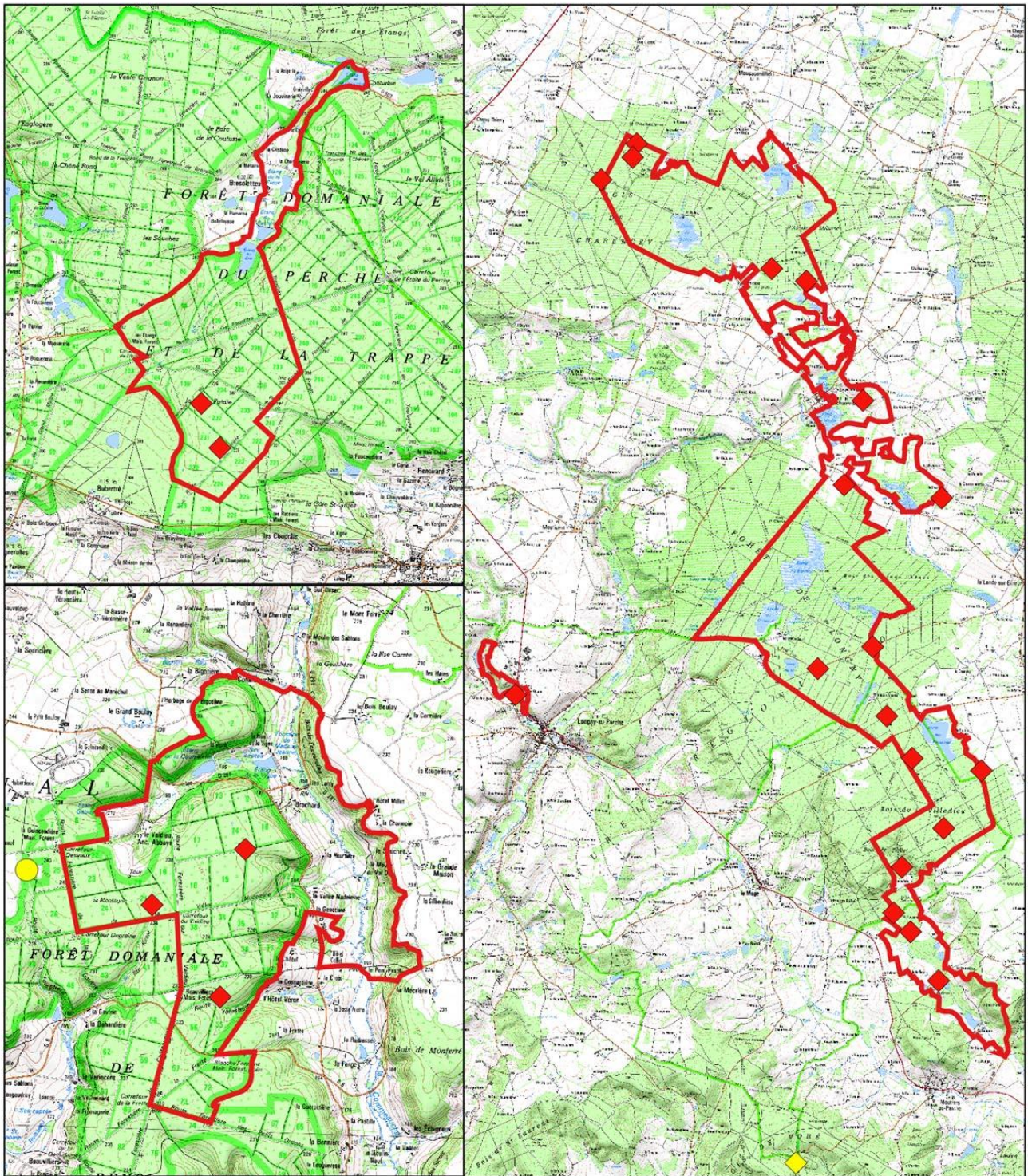
Les données antérieures correspondent à la période 1993-2016

Le murin à oreilles échancrées <i>Myotis emarginatus</i> (Geoffroy, 1806)		Code Natura 2000 :	1321		
Statuts					
Listes rouges :				Directive "Habitats-Faune-Flore"	
mondiale	Préoccupation mineure			Annexe II	
nationale	Préoccupation mineure			Annexe IV	
régionale	Préoccupation mineure				
Convention de Bonn :	Annexe II				
Convention de Berne :	Annexe II				
Protection :	Mammifère protégé au niveau national				
État de conservation domaine Atlantique				Défavorable inadéquat	
Statuts de rareté régional et local :					
Peu commun dans les départements de l'ex Basse-Normandie Peu commun dans le Perche et sur le site.					
Description					
Taille :	4,1 à 5,3 cm	Caractères distinctifs :			
Envergure :	25-30 cm	Taille moyenne, museau brun clair à brun foncé, oreilles brunes de taille moyenne avec une nette échancrure, tragus n'atteignant pas l'échancrure de l'oreille. Pelage dorsal laineux brun-roux, face ventrale brun jaunâtre claire contrastant peu.			
Poids :	7 à 12 g				
Longévité max :	22 ans				
Écologie					
Habitats :	Forêts caducifoliées et mixtes, prés-vergers, parcs, jardins, étables. Affectionne la proximité des troupeaux, surtout bovins.				
Gîtes estivaux :	Vastes combles de bâtiments pour les colonies de mise bas. Avancées de Toitures, Façades de maison, combles de petits bâtiments pour les mâles et les subadultes.	Gîtes hivernaux :	Grandes cavités souterraines relativement chaudes (10-13°C)		
Régime alimentaire :	Principalement araignées, opilions, diptères, et secondairement névroptères, lépidoptères, petits coléoptères, hyménoptères. Dans les étables, mouches diurnes des genres <i>Musca</i> et <i>Stomoxys</i>				
Comportement de chasse :	Glane ses proies sur la végétation et au plafond des étables.				
Déplacements :	Très sédentaire, chasse dans un rayon de 5 à 12 km autour de ses gîtes estivaux, gîtes estivaux et hivernaux souvent distants de quelques kilomètres (< 40km – max 105km)				
Menaces					
<ul style="list-style-type: none"> - Aménagement des grands bâtiments occupés par les colonies ; - Engrillagement et éclairage des clochers ; - Régression de l'élevage et impact négatif de l'utilisation d'insecticides contre les diptères ; - Conversion de futaies feuillues en plantations de résineux ou d'essences feuillues exotiques. - Intensification de la production forestière et rajeunissement des peuplements forestiers ; - Disparition du maillage bocager et des prairies. 					
Connaissances sur le site :					
Ce murin a été contacté en chasse et en transit sur presque tous les secteurs du site Natura 2000, mais uniquement grâce aux écoutes passives. Il est rare de le capturer et de le contacter lors des écoutes actives car il chasse le plus souvent au niveau de la canopée. Aucun gîte de reproduction ni d'hivernation n'est connu au sein du site mais					


une importante colonie occupe des bâtiments dans la vallée de la Jambée, en lisière de forêt de Longny et une autre fréquente les abords du massif de Réno-Valdieu mais ses gîtes sont inconnus.

Le site Natura 2000 recouvre une partie des terrains de chasse de plusieurs colonies dont les effectifs sont difficiles à estimer en raison d'un manque de connaissance évident sur la localisation des gîtes de reproduction. A minima 150 individus doivent évoluer au niveau du massif de Réno-Valdieu et des bois environnants et sans doute plus de 400 individus au niveau de la chaîne des étangs. Ces effectifs sont sans doute très largement sous-estimés si l'on se base sur les données disponibles en période d'hibernation, les superficies et la répartition des massifs forestiers du Perche ornais.

Le Murin à oreilles échanquées n'est pas particulièrement menacé à moyen terme mais la localisation et la protection des gîtes de mise-bas constitue une priorité. Concernant les terrains de chasse, le maintien des futaies feuillues (ou mixtes) représente l'enjeu majeur sur le site. Les modes de traitements sylvicoles générant des coupes rases et les plantations monospécifiques de résineux sont à proscrire.




Légende

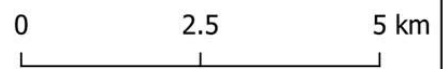
 Périmètre du site Natura 2000

 Contact acoustique antérieur

Murin à oreilles échanrées

 Capture antérieure

 Contact acoustique 2017-18



Réalisation : GMN 2019 Sources : SCAN25 © IGN, DREAL Normandie

Localisation des observations de Murin à oreilles échanrées sur le site Natura 2000 et en périphérie.

Les données antérieures correspondent à la période 1993-2016. Anciens gîtes : soit abandonnés car les animaux ont été délogés, soit les aménagements n'ont pas fonctionnés, soit l'accès leur a été condamné

Le grand murin *Myotis myotis* (Borkhausen, 1797)

Code Natura 2000 :

1324

Statuts

Listes rouges :

Directive "Habitats-Faune-Flore"

mondiale	Préoccupation mineure
nationale	Préoccupation mineure
régionale	Préoccupation mineure

Annexe II
Annexe IV

Convention de Bonn :	Annexe II
Convention de Berne :	Annexe II

Protection : Mammifère protégé au niveau national

État de conservation domaine Atlantique : Défavorable inadéquat

Statuts de rareté régional et local :

Assez commun dans les départements de l'ex Basse-Normandie
Commun dans les forêts du Perche et sur le site.



Description

Taille :	6,5 à 8 cm	Caractères distinctifs : Grande taille, museau rose large, grandes et larges oreilles, Tragus n'atteignant pas la moitié de l'oreille, Pelage dorsal brun à brun-roux, face ventrale blanc sale ou beige, contrastant fortement. Gorge et côtés du cou souvent teintés de jaunâtre.
Envergure :	35-43 cm	
Poids :	20 à 40 g	
Longévité max :	> 38 ans	

Écologie

Habitats :	Forêts caducifoliées à sol nu ou peu végétalisé, et parfois prairies fauchées ou pâturées		
Gîtes estivaux :	Vastes combles de bâtiments, caves, celliers pour les colonies de mise bas. Fentes de murs, petits bâtiments, cavités arboricoles, ponts etc. pour les mâles et les subadultes.	Gîtes hivernaux :	Cavités souterraines, fentes rocheuses, ponts, ouvrages militaires, caves, parfois des bâtiments.
Régime alimentaire :	Principalement des coléoptères carabiques, mais aussi des hannetons, des bousiers, des tipules, des courtilières, des sauterelles, des centipèdes et des araignées.		
Comportement de chasse :	Vol à faible hauteur en inspectant le sol. Capture ses proies au sol ou en vol pour certains grands insectes.		
Déplacements :	Très sédentaire, chasse dans un rayon de 5 à 15 km autour de ses gîtes estivaux, déplacements ponctuels vers des sites d'accouplements ("swarming") jusqu'à 40 km, gîtes estivaux et hivernaux souvent distants de quelques dizaines kilomètres (maximum 50-100km)		

Menaces

- Aménagement des grands bâtiments occupés par les colonies ;
- Engrillagement et éclairage des clochers ;
- Conversion de futaies feuillues en plantations de résineux ou d'essences feuillues exotiques ;
- Intensification de la production forestière et rajeunissement des peuplements forestiers ;
- Diminution des surfaces en herbe, pâturées ou non ;
- Régression de l'élevage extensif et impact négatif de l'utilisation de vermifuges ;
- Disparition du maillage bocager qui relie les gîtes aux terrains de chasse.

Connaissances sur le site :

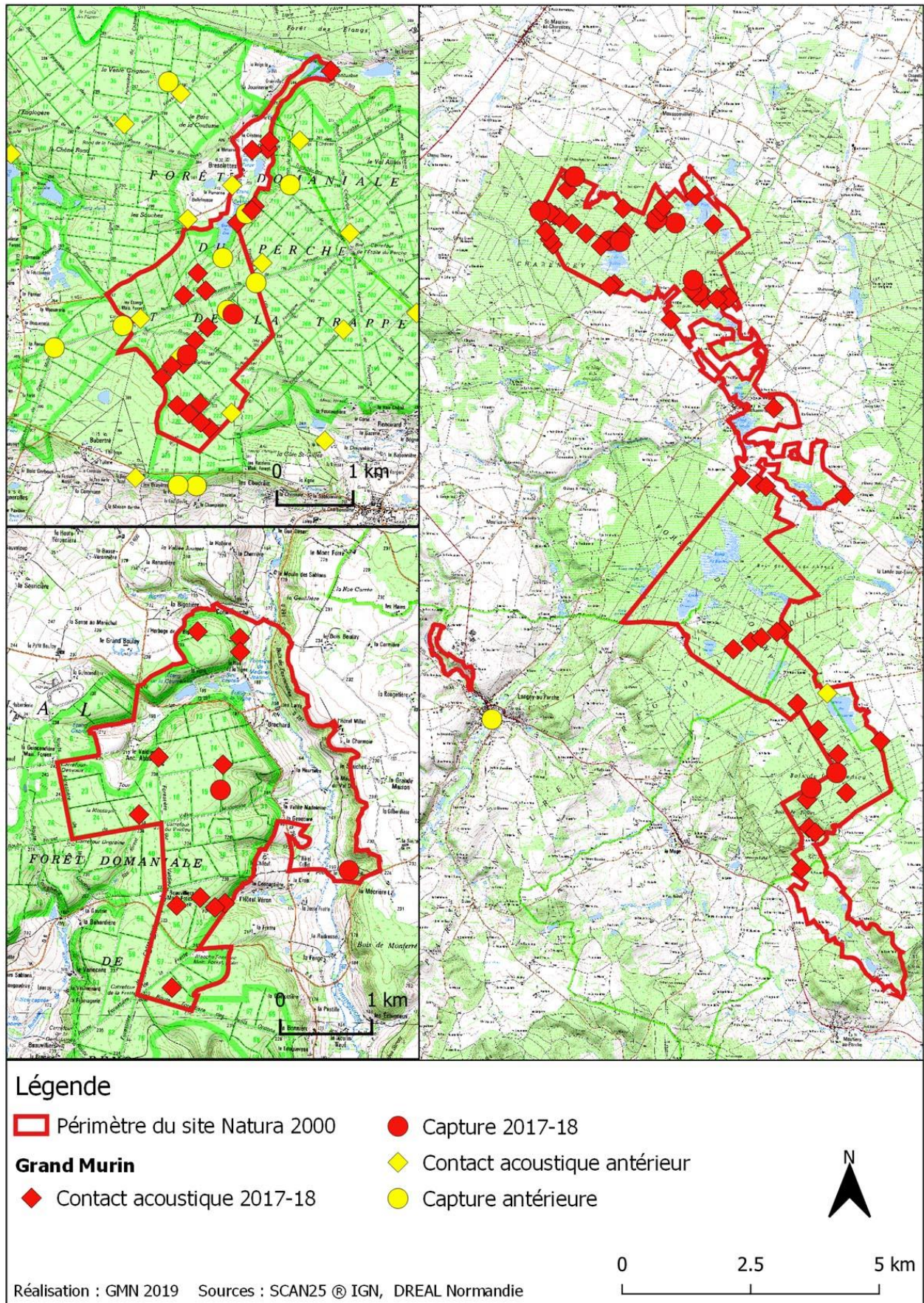
Le Grand Murin a été contacté en chasse et en transit sur tous les secteurs du site Natura 2000, à l'exception du coteau de la Bandonnière. Au moins un gîte arboricole était occupé en forêt de Réno-Valdieu et il est probable que

d'autres arbres soient occupés par des mâles et des subadultes. Un ponceau de la forêt de Réno-Valdieu accueille également 1 à 3 individus en période hivernale.

Au moins quatre colonies chassent au sein des hêtraies-chênaies et des chênaies les plus âgées. Deux colonies sont connues à Sologny-la-Trappe (Abbaye de la Trappe) et au Mage (Château de Feillet) mais les autres sont à localiser.

Sur l'ensemble des massifs forestiers et leurs abords, dans lequel est inclus le site Natura 2000, **l'effectif de Grand Murin est estimé entre 500 et 600 individus**, mais seule la découverte des gîtes de reproduction inconnus permettra de valider cette estimation. La densité de la population est étroitement corrélée avec la surface en forêt caducifoliée donc l'enjeu principal pour cette espèce sur le site, et plus globalement sur l'ensemble des massifs forestiers et des boisements périphériques, consiste à maintenir les futaies feuillues en évitant les coupes rases et les enrésinements. Les boisements mixtes peuvent être favorables lorsque les résineux sont minoritaires et qu'il s'agit soit d'essences spontanées soit subspontanées (Sapin blanc, If, Pin sylvestre, etc.). La conservation de gros volumes de bois morts au sol permet également d'augmenter la biomasse en espèces proies disponibles.

La localisation des gîtes de reproduction et des gîtes utilisés par les mâles et les subadultes en vue de leur préservation représente un enjeu fort sur le site.



Localisation des observations de Grand Murin sur le site Natura 2000 et en périphérie.

Les données antérieures correspondent à la période 1993-2016. Anciens gîtes : soit abandonnés car les animaux ont été délogés, soit les aménagements n'ont pas fonctionnés, soit l'accès leur a été condamné, soit les gîtes artificiels ont été déplacés, soit le site a été détruit

Le triton crêté *Triturus cristatus* (Laurentis, 1768)

Code Natura 2000 :

1166

Statuts

Listes rouges :

Directive "Habitats-Faune-Flore"

mondiale Préoccupation mineure

Annexe II

nationale Quasi menacée

Annexe IV

régionale Vulnérable

Convention de Bonn :

–

Convention de Berne :

Annexe II

Protection :

Protection au niveau nationale

État de conservation domaine Atlantique :

Favorable

Statuts de rareté régional et local :

Assez rare à l'échelle régionale et sur le site.



Description

Taille 13 à 17 cm

Caractères distinctifs

Longévité 10 ans

La coloration sombre de brun à noirâtre avec des tâches rondes plus sombres. Le ventre et le dessous des pattes sont jaune à orangé vif taché de sombre. Seules les femelles ont une ligne jaune qui marque le dessous de la queue. Au printemps, les tritons crêtés mâles présentent une haute crête dorsale irrégulièrement dentelée et crête caudale moins dentée.

Écologie

Habitats Habitat aquatique : grande diversité d'habitats de plaine, en particulier des points d'eau stagnante (mares, étangs, sources, ornières...) sans poissons. Les mares demeurent leur habitat de prédilection. Habitat terrestre : boisements, haies et fourrés à proximité des sites de reproduction.

Régime alimentaire Larve : Larves planctoniques au début du développement puis capture des proies plus volumineuse (copépodes, larves d'insectes, vers...).
Adulte : Carnivore (petits mollusques, vers, larves, têtards).

Déplacements Principalement pendant la période pré-nuptiale, lorsqu'il rejoint les sites de reproduction, et en période post-nuptiale lorsqu'il rejoint les sites d'hivernage. Les habitats terrestres se situent généralement à quelques dizaines jusqu'à quelques centaines de mètres des habitats aquatiques. Le taux de migration annuel moyen par individu est de l'ordre d'un kilomètre.

État de conservation Europe : En régression sur la totalité de l'Europe.
France : Bon conservation dans les régions riches en prairies en déclin dans les autres régions.
Site : Inconnu (manque de données).

Menaces :

- Comblement et drainage des mares et des habitats aquatiques ;
- Destruction des abris à proximité des points d'eau (arrachage des haies, destruction des bosquets...) ;
- Curage des fossés et mares en période de reproduction et de développement larvaire ;
- Œufs et larves menacés par la pollution et l'eutrophisation des eaux ;
- Introduction de poissons carnivores pouvant causer des gros dégâts dans la population de larves.

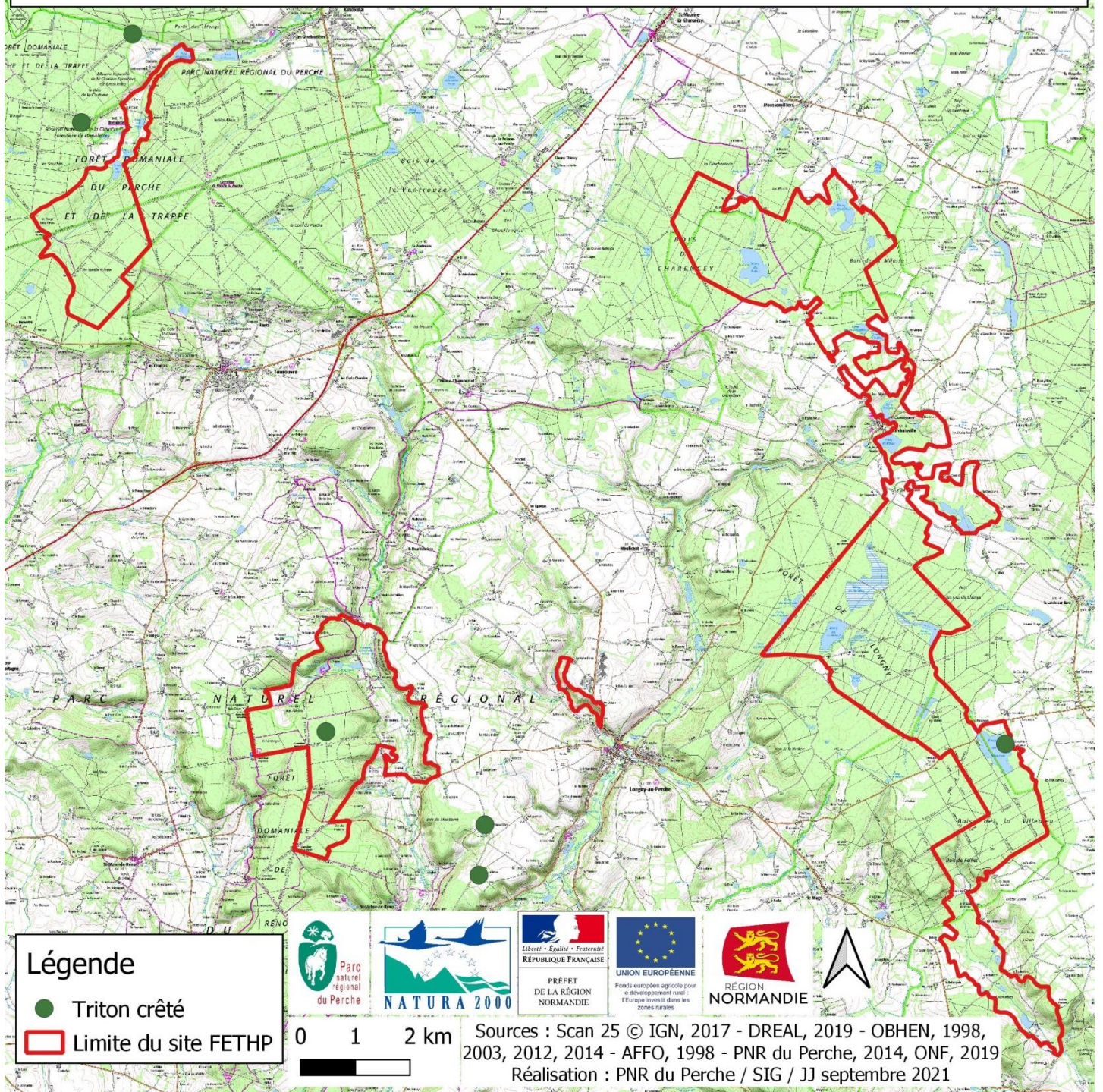
Connaissances sur le site :

Le triton crêté est présent sur le site. Il est souvent trouvé sur un réseau de mares avec des mares plutôt grandes et bien végétalisées.

Il a été trouvé à plusieurs reprises sur le site mais une prospection spécifique à cette espèce serait nécessaire pour compléter les connaissances sur le site, son état de conservation...

Sources: PNRP, ONF, AFFO, OBHEN

Localisation d'espèce Triturus cristatus sur le site Natura 2000 "Forêts, étangs et tourbières du Haut-Perche"



La lamproie de Planer *Ephydryas aurinia* (Rottemburg, 1775)

Code Natura 2000 :

1096

Statuts

Listes rouges :

Directive "Habitats-Faune-Flore"

mondiale	Préoccupation mineure
nationale	Préoccupation mineure
régionale	-

Annexe II

Convention de Bonn :	-
Convention de Berne :	Annexe III

Protection : Protégé au niveau national

État de conservation domaine atlantique : Défavorable mauvais

Statuts de rareté régional et local :

Inconnu



Description

Longévité : 4 – 7 ans

Poids : 2 – 5 g

Taille : 9 – 19 cm

Caractères distinctifs :

La lamproie de Planer a un corps en forme de serpent. Ses nageoires sont peu développées. Son dos est bleu-vert, ses flancs jaunes, et sa face ventrale blanche. Elle se distingue des autres lamproies par la forme de sa bouche.

Écologie

Habitats

La lamproie de Planer demeure exclusivement en eau douce. Elle habite les petits fonds sableux ou vaseux des rivières (10 à 30 cm), où elle reste enfouie jusqu'à la métamorphose. Elle est abondante en tête de bassin et dans les ruisseaux. Sur le site, elle peut aussi être observée sur des étangs en barrage de rivière en tête de bassin. La température de l'eau joue un rôle important lors de la reproduction, elle doit être comprise en 8 et 11°C.

Habitat Natura 2000 :

3260 – Rivières des étages planitiaire à montagnard avec végétation du *Ranunculion fluitantis* et du *Callitricho-Batrachion*

3290 – Rivières intermittentes méditerranéennes du *Paspalo-Agrostidion*

Régime alimentaire

Les larves filtrent les micro-organismes dans l'eau (diatomées, algues...).
Les adultes ne se nourrissent pas (appareil digestif atrophié après la métamorphose).

Déplacements

Sédentaire. Elle peut réaliser des légères migrations de quelques centaines de mètres à plusieurs kilomètres vers les sites propices à la reproduction, dans des eaux à 8-11°C. Les crues constituent un facteur de dispersion important pour les larves.

État de conservation

Europe et France : Inconnu (insuffisamment documenté).
Site : Bon état de conservation.

Menaces

- Pollution des milieux continentaux qui s'accumule dans les sédiments et les micro-organismes ;
- Continuité écologique posant des problèmes pour accéder à la zone de frayères.

Connaissances sur le site :

Présente sur les cours d'eau du site.
État de conservation favorable et à tendance stable.

Sources : FDPPMA61

Le chabot commun <i>Cottus gobio</i> (Linnaeus, 1758)		Code Natura 2000 :	1163	
Statuts				
Listes rouges :		Directive "Habitats-Faune-Flore"		
mondiale	Vulnérable	Annexe II		
nationale	Préoccupation mineure			
régionale	–			
Convention de Bonn :	–			
Convention de Berne :	–			
Protection :	–			
État de conservation domaine atlantique		Défavorable inadéquat		
Statuts de rareté régional et local :				
Inconnu				
Description				
Longévité	4-6 ans	Caractères distinctifs :		
Poids	12 g	Corps trapus couvert d'écailles minuscules peu apparentes. Il est épais dans sa partie antérieure et aminci dans sa partie postérieure. Sa ligne latérale est bien marquée. Sa tête est large et aplatie avec une grande bouche, des lèvres épaisses et des yeux positionnés sur le haut sur la tête. Chaque opercule est muni d'une épine.		
Taille	10-15 cm			
Écologie				
Habitats	Rivières, fleuves, lacs et petits cours d'eau à fond rocailleux. Le chabot est très sensible à la qualité de l'eau. Un substrat grossier et ouvert, offrant un maximum de cache, est indispensable. Les cours d'eau à forte dynamique sont propices. <i>Habitat Natura 2000 :</i> 3260 – Rivières des étages planitiaire à montagnard avec végétation du <i>Ranunculion fluitantis</i> et du <i>Callitriche-Batrachion</i> 3140 – Eaux oligo-mésotrophes calcaires avec végétation benthique à <i>Chara</i> spp. 3150 – Lacs eutrophes naturels avec végétation du <i>Magnopotamion</i> ou de l' <i>Hydrocharition</i>			
Régime alimentaire	Carnassier. Il se nourrit de larves, de petits invertébrés benthiques, d'œufs, de frai et d'alevins de poissons.			
Déplacements	Poisson sédentaire. Le Chabot est un médiocre nageur qui ne peut parcourir que des courtes distances.			
État de conservation	Europe : Bon état de conservation. France : Bon état de conservation. Site : Bon état de conservation.			
Menaces				
	<ul style="list-style-type: none"> - Modification des paramètres du milieu (ralentissement des vitesses du courant, eutrophisation des cours d'eau, augmentation de l'apport de sédiments fins provoquant le colmatage des fonds...) - Pollution de l'eau (agricole, urbaine et industrielle). 			
Connaissances sur le site :				
	Présent sur les cours d'eau du site. État de conservation favorable et à tendance stable.			

Source : FDDPPMA 61

L'écrevisse à pattes blanches *Austropotamobius pallipes* (Lereboullet, 1858)

Code Natura 2000 :

1092

Statuts

Listes rouges :

Directive "Habitats-Faune-Flore"

mondiale En danger

Annexe II

nationale Vulnérable

Annexe V

régionale –

Convention de Bonn : –

Convention de Berne : Annexe III

Protection : Protection au niveau nationale

État de conservation domaine Atlantique Défavorable mauvais

Statuts de rareté régional et local :

Espèce en fort déclin à l'échelle régionale et même tendance sur le site.



Description

Taille Corps : 8-12 cm

Caractères distinctifs

Poids 90 g

L'écrevisse à pattes blanches est brun-vert sur le dos et blanche sur le ventre. La carapace porte plusieurs petites épines latérales caractéristiques. Le rostre est bordé d'une paire de dents latérales et possède une petite crête médiane non denticulée ; ses côtés convergent vers l'avant. Les pinces sont égales.

Longévité 12 ans

Écologie

Habitats

Espèce des eaux de surface permanentes (cours d'eau, lacs, étangs, anciennes carrières et autres réservoirs pérennes). Espèce très exigeante nécessitant une très bonne qualité d'eau, des éléments physiques de l'habitat (abris), un bon état des berges, un faible degré d'anthropisation des milieux riverains...

Habitat Natura 2000 :

3260 – Rivières des étages planitiaire à montagnard avec végétation du *Ranunculion fluitantis* et du *Callitriche-Batrachion*

Régime alimentaire

Omnivore. L'écrevisse se nourrit principalement de petits invertébrés (vers, mollusques, phryganes, chironomes...) mais aussi de larves, têtard et petits poissons. Ils consomment aussi une part non négligeable de végétaux (terrestre ou aquatiques).

Déplacements

Majoritairement sédentaire, et effectuant de faibles déplacements (200 m en moyenne), des mouvements migratoires ponctuels sont toutefois observés (jusqu'à 3 000 m) en cas de repeuplement.

État de conservation

Europe : Forte régression.
France : Forte régression.
Site : Forte régression (quasiment disparu).

Menaces :

- Altération ou disparition physique de son biotope (matières en suspension dans l'eau et engorgement, destruction des berges, perturbation du régime hydraulique et thermique...);
- Pollution de l'eau diminuant la qualité de l'eau ;
- Introduction d'espèces exotiques envahissantes (compétition, transmission de maladie, prédation...).

Connaissances sur le site :

Données historiques (2001) sur l'Avre avec la présence de quelques populations mais ces populations ont disparu depuis (suivi en 2018).

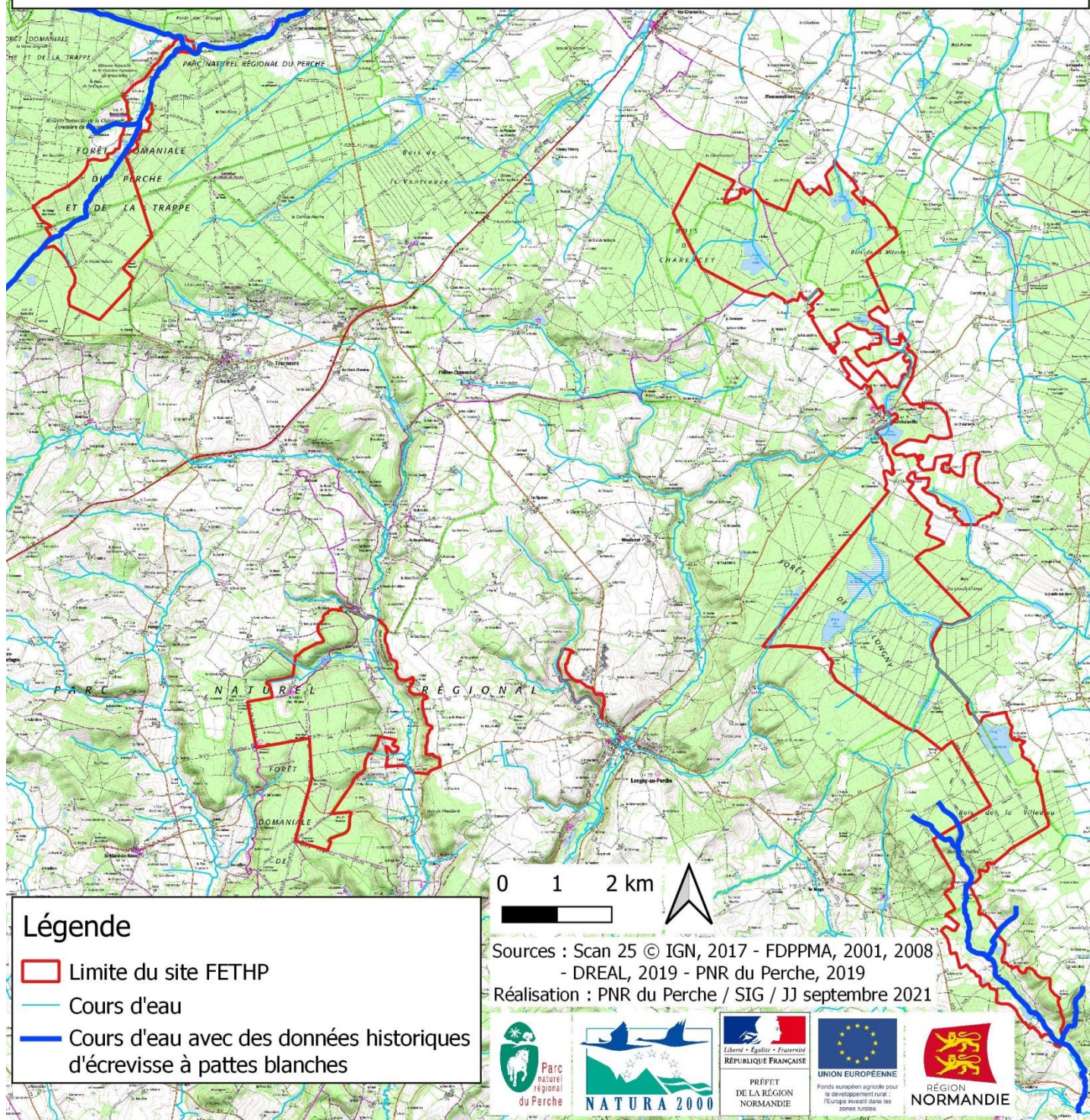
Données historiques (2008) sur la Corbionne avec la présence de quelques populations mais il n'y a pas eu de prospections depuis.

Les données doivent être réactualisées sur tout le site.

Forte expansion sur le site de l'Écrevisse signal (*Pacifastacus leniusculus*) qui fait une forte concurrence avec l'Écrevisse à patte blanche. Les Écrevisses américaine (*Faxonius limosus*) et de Louisiane (*Procambarus clarkii*) sont aussi présentes. Toutes trois sont porteuses de la peste de l'écrevisse (*Aphanomyces astaci*) qui atteint l'écrevisse à pattes blanches.

Sources : PNRP, FDPPMA61

Écrevisse à pattes blanches sur le site Natura 2000 "Forêts, étangs et tourbières du Haut-Perche"



Le lucane cerf-volant *Lucanus cervus* (Linnaeus, 1758)

Code Natura 2000 :

1083

Statuts

Listes rouges :

Directive "Habitats-Faune-Flore"

européenne	Quasi menacée	Annexe II
nationale	Non évaluée	
régionale	-	
Convention de Bonn :	-	
Convention de Berne :	Annexe III	



Protection :

-

État de conservation domaine atlantique :

Favorable

Statuts de rareté régional et local :

Espèce commune à l'échelle régionale et locale.

Description

Longévité	5 à 6 ans voire plus	Caractères distinctifs :
Taille	20 à 50 mm pour la femelle 35 à 85 mm pour le mâle	Corps de brun-noir. Son pronotum est muni d'une ligne discale longitudinale lisse. Mâle : la tête plus large que le pronotum pourvue de mandibule brun-rougeâtre de taille variable. Femelle : le pronotum est plus large que la tête et ses mandibules sont courtes.

Écologie

Habitats	Forêts et haies qui présentent des souches et des vieux arbres feuillus dépérissant ou du bois mort.
Régime alimentaire	Larves : saproxylophage. Elles consomment le terreau issu de la décomposition du bois, ainsi que du bois fortement déstructuré, surtout au niveau du sol. Elles s'attaquent d'abord aux racelles puis au bois mort ou presque mort des grosses racines et de la souche. Adultes : sève des arbres blessés ou dépérissant. Les arbres consommés sont principalement des chênes, mais également d'autres essences feuillues.
Déplacements	La distance moyenne de déplacement des mâles est de 800 m (3 km au maximum) et celle des femelles est de 260 m.
État de conservation	Europe : Déclin au nord de son aire de répartition. France : Bon état de conservation. Site : Bon état de conservation.

Menaces

- Dessouchage (réduit l'habitat des larves) ;
- Élimination des vieux arbres, des arbres morts, du bois au sol... ;
- Entretien excessif des haies et bosquets qui pourrait favoriser le déclin local de populations.

Connaissances sur le site :

Données récentes en forêt de Perche-Trappe, de Réno-Valdieu, de la chaîne des étangs.
La quasi-totalité du site (si présence d'arbres âgés ou mort) est favorable à l'espèce.
Prospection nécessaire pour améliorer la connaissance sur le site mais pas forcément pour l'état conservation.

Source : PNRP, GRETIA

Le damier de la Succise *Euphydryas aurinia* (Rottemburg, 1775)

Sous-espèce : *Euphydryas aurinia aurinia*

Code Natura 2000 :

1065

Statuts

Listes rouges :

européenne	Préoccupation mineure
nationale	Préoccupation mineure
régionale	Quasi menacée

Directive "Habitats-Faune-Flore"

Annexe II

Convention de Bonn : -

Convention de Berne : Annexe II

Protection : Protégé au niveau national

État de conservation domaine atlantique : Défavorable mauvais

Statuts de rareté régional et local :

De moins en moins commun à l'échelle régionale et à priori peu présent sur le site.



© PNRP

Description

Longévité : Univoltine⁸⁸

Caractères distinctifs :

Taille

Papillon : envergure 3 à 5 cm
Chenille : 27 mm

Papillon : Les ailes antérieures sont de couleur fauve pâle avec 2 taches brun-orange et une bande postmédiane avec des taches plus claires au centre. Les ailes postérieures, sur le dessus, ont un point noir dans la bande postmédiane brun-orange. La bande postmédiane du dessous des ailes ont des points noirs et fortement auréolé de jaune clair.
Chrysalide : blanche avec tâches noires et orange.
Chenille : corps noir avec de nombreux spicules très ramifiées, des bandes dorsales formées de semis abondants et des bandes latérales avec stigmates de grandes macules blanches.
Œuf : jaune brillant.

Écologie

Habitats

Biotopes humides où se développe la plante hôte : prairies humides, tourbières...
La forme *xeraurinia* fréquente aussi les pelouses calcicoles sèches, prés maigres...
Habitat Natura 2000 :
6210 – Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires
6410 – Pelouses à *Molinia* sur sols calcaires, tourbeuse et argilo-limoneux
7110 – Tourbières hautes actives
7120 – Tourbières hautes dégradées encore susceptibles de régénération naturelle

Régime alimentaire

Chenille : la plante hôte qui est la Succise des prés (*Succisa pratensis*).
Adulte : floricole. Les adultes butinent la plupart des plantes nectarifères qu'ils rencontrent.

Déplacements

Lors de la phase larvaire, des déplacements peuvent intervenir à l'intérieur du patch d'habitat favorable, à la recherche des meilleures densités de plante hôte. L'adulte, quant à lui, pourra effectuer des déplacements courts à la recherche de sources de nectar, ou plus importants en suivant les structures paysagères telles que haies, lisières, allées forestières, prairies fleuries... Le rayon de dispersion est de l'ordre de 1 à 2 km.

État de conservation

Europe et France : Fort déclin des populations
Site : Inconnu (manque de données)

Menaces

⁸⁸ Une espèce d'insectes qui a une seule génération annuelle.

- Assèchement des zones humides et fragmentation des habitats ;
- Amendement des prairies en nitrates conduisant la raréfaction de la Succise des prés ;
- Gestion des milieux par un pâturage ovin causant une pression sur la Succise des prés ;
- Fauche précoce pendant la période larvaire.


Connaissances sur le site :

Pas de données actuelles sur le site, mais quelques données historiques à proximité du site.
 En règle générale, le site est très forestier donc peu favorable à cette espèce. Toutefois quelques secteurs (Bandonnière, Vallée de la Commeauche, Bresollettes et Moutiers-au-Perche) seraient favorables à cette espèce.
 De la prospection sur le site est nécessaire pour améliorer la connaissance des populations et de leur état de conservation.

Sources : PNRP, AFFO, GRECIA


L'espèce est assez commune sur la totalité des habitats favorables à l'espèce du site.

Sources : PNRP

L'écaïlle chinée <i>Euplagia quadripunctaria</i> (Poda, 1761)		Code Natura 2000 :	1078*
Statuts			
Listes rouges :		Directive "Habitats-Faune-Flore"	
européenne	-	Annexe II	
nationale	Non évaluée		
régionale	-		
Convention de Bonn :	-		
Convention de Berne :	-		
Protection :	-		
État de conservation domaine atlantique		Favorable	
Statuts de rareté régional et local :			
Commun à l'échelle régionale et sur le site.			
Description			
Longévité	Univoltine ⁸⁹	Caractères distinctifs :	
Taille	Papillon : envergure de l'aile antérieure 21 à 29 mm Chenille : 50 mm	Papillon : Les ailes antérieures sont noires zébrées de jaune pâle. Les ailes postérieures sont rouges avec 4 points noirs. Le thorax est noir rayé de jaune. L'abdomen est orangé et orné d'une rangée médiane de points noirs. Chenille : Le tégument est noirâtre ou brun foncé. Sur les segments, des verrues brun orangé portent des soies courtes grisâtres ou brun jaunâtre. Il y a une bande médio-dorsale jaunâtre et deux bandes latérales macules blanc jaunâtre. La tête est noire luisante.	
Écologie			
Habitats	Elle fréquente un grand nombre de milieux humides ou xériques ⁹⁰ ainsi que des milieux anthropisés.		
Régime alimentaire	Chenille : Polyphages. Elle se nourrit sur diverses herbacées : eupatoire chanvrine (<i>Eupatorium cannabinum</i>), chardons, lamiers, orties, épilobes et sur des ligneux : noisetier, genêts, hêtre, chênes, chèvrefeuille... Adulte : floricole. Les adultes butinent diverses herbacée : eupatoire chanvrine (<i>Eupatorium cannabinum</i>), ronces, angélique sauvage (<i>Angelica sylvestris</i>), cirses, chardons centaurées...		
Déplacements	Bonne capacité de colonisation.		
État de conservation	Europe et France : Bon état de conservation Site : Bon état de conservation		
Menaces			
	<ul style="list-style-type: none"> - Destruction des habitats : mise en culture, intensification sylvicole, disparition zones humides... ; - Utilisation intensive d'herbicides ; - Fermeture du milieu par colonisation de ligneux. 		
Connaissances sur le site :			
	L'espèce est assez commune sur la totalité des habitats favorables à l'espèce du site.		
	Sources : PNRP		

⁸⁹ Une espèce d'insectes qui a une seule génération annuelle.

⁹⁰ Un milieu caractérisé par une aridité persistante et une végétation adaptée à la sécheresse.

L'agrion de Mercure <i>Coenagrion mercuriale</i> (Charpentier, 1840)		Code Natura 2000 :	1044
Statuts			
Listes rouges :		Directive "Habitats-Faune-Flore"	
mondiale	Quasi menacée	Annexe II	
nationale	Préoccupation mineure		
régionale	Quasi menacée		
Convention de Bonn :	–		
Convention de Berne :	Annexe II		
Protection :	–		
État de conservation domaine atlantique		Défavorable inadéquat	
Statuts de rareté régional et local :			
Peu commune à l'échelle régionale et du site.			
Description			
Longévité	Cycle de 2 ans	Caractères distinctifs :	
Taille	Abdomen mâle : 19-27 mm ; femelle : 21-27 mm. Ailes postérieures mâle : 12-19 mm ; femelle : 17-21 mm.	Petit agrion de couleur bleu profond pour les mâles et vert pour les femelles. Les mâles ont sur le deuxième segment de l'abdomen un dessin noir ressemblant au symbole du caducée de Mercure.	
Écologie			
Habitats	<p>Espèce rhéophile⁹¹ à nette tendance hélophile. Elle colonise les milieux lotiques⁹² permanents de faible importance situés dans les zones bien ensoleillées, avec une végétation hygrophile abondante et aux eaux claires, bien oxygénées et à minéralisation variable. Ses habitats typiques sont les petites rivières, les ruisseaux, les rigoles, les fossés, les suintements et les fontaines.</p> <p><u>Habitat Natura 2000 :</u></p> <p>3250 – Rivières permanentes méditerranéennes à <i>Glaucium flavum</i>.</p> <p>3280 – Rivières permanentes méditerranéennes du <i>Paspalo-Agrostidion</i> avec rideaux boisés riverains à <i>Salix</i> et <i>Populus alba</i>.</p>		
Régime alimentaire	<p>Larves : carnassières. Elles se nourrissent de zooplancton, de jeunes larves d'insectes et d'autres micro-invertébrés. Proies variables selon le stade larvaire et la période de l'année.</p> <p>Adultes : carnassières. A partir d'un support, l'adulte attrape au vol les petits insectes qui passent à proximité (diptères...).</p>		
Déplacements	<p>À la suite de l'émergence, l'imago s'alimente durant quelques jours à proximité de l'habitat de développement larvaire (prairies environnantes, bordures de chemins ensoleillés, etc.), parfois dans des zones plus éloignées. Ensuite les adultes s'éloignent peu des habitats de développement larvaire et peuvent toutefois parcourir des distances de plus d'un kilomètre (recherche d'habitats, de nourriture...).</p>		
État de conservation	<p>Europe : Régression, voire disparition de l'espèce principalement en limite nord de l'aire de répartition.</p> <p>France : Largement répandu. Nombreuses populations dans le sud, moins fréquent au nord de la Loire</p> <p>Site : Inconnu (manque de données).</p>		
Menaces			
	<ul style="list-style-type: none"> - Perturbations liées à la structure de son habitat (fauche, curage des fossés, piétinement...) ; - Dégradation de la qualité de l'eau (pollutions agricoles, industrielles et urbaines) ; - Diminution de la durée d'ensoleillement du milieu (fermeture, atterrissement...). 		

⁹¹ Espèce qui vit dans les zones de courant important (torrents, eaux rapides...)

⁹² Milieu aquatique caractérisait par des eaux courantes dont le débit horaire d'un cours d'eau est rapide

Connaissances sur le site :

Données sur l'Avre (secteur de Perche-Trappe) sur des zones ensoleillées mais la fermeture de ces milieux est en cours.

Données au niveau de la Commeauche (secteur de Réno-Valdieu).

Peu connue et prospectée pour le secteur de la chaîne des étangs et de la Bandonnière.

De la prospection sur le site est nécessaire pour améliorer la connaissance des populations et de leur état de conservation.

Sources : PNRP, CENN

Le vertigo de Des Moulins *Vertigo moulinsiana* (Dupuy, 1849)

Code Natura 2000 :

1016

Statuts

Listes rouges :

Directive "Habitats-Faune-Flore"

mondiale	Vulnérable
nationale	Préoccupation mineure
régionale	-

Annexe II

Convention de Bonn :	-
Convention de Berne :	Annexe II

Protection :	-
État de conservation domaine Atlantique :	Défavorable mauvais

Statuts de rareté régional et local :

Inconnu



©CPIE – Olivier Hesnard

Description

Longévité	1 an	Caractères distinctifs
-----------	------	-------------------------------

Taille

Haut : 2,2 à 2,7 mm
Diamètre : 1,3 à 1,65 mm

Le corps est doté de 2 tentacules (les tentacules inférieurs sont absents). Le côté du pied a un manteau et une sole gris pâle ou blanc grisâtre. La coquille du mollusque est dextre, ovoïde, courte, ventrue, et au sommet obtus. La couleur de la coquille est translucide, très brillante, jaunâtre pâle, brun jaunâtre ou brun rougeâtre. La spire est formée de 5 tours peu convexes.
Les caractères de la coquille varient avec l'âge de l'animal.

Écologie

Habitats

Espèce des zones humides calcaires (principalement dans les marais, mais aussi en bordure d'étangs, de lacs, au niveau de berges de rivières, dans de petites dépressions humides...). L'habitat idéal est une mosaïque de micro-dépressions aux eaux stagnantes et de zones terrestres très humides avec une végétation haute.

Habitat Natura 2000 :

- 6410 - Prairies à *Molinia* sur sols calcaires, tourbeux ou argilo-limoneux (*Molinion caeruleae*)
- 6420 - Prairies humides méditerranéennes à grandes herbes du *Molinio-Holoschoenion*
- 7210 - Marais calcaires à *Cladium mariscus* et espèces du *Caricion davallianae*
- 7230 - Tourbières basses alcalines

Régime alimentaire

Le régime alimentaire de l'espèce est inconnu. Il est supposé les mollusques broutent des microchampignons, des algues ou des bactéries.

Déplacements

Déplacements verticaux sur la végétation. La capacité de dispersion de l'espèce est inconnue.

État de conservation

Europe : En déclin dans la plus grande partie de son aire de répartition
France : Inconnu (manque de données)
Site : Inconnu (manque de données)

Menaces :

Les menaces pesant sur les mollusques sont actuellement méconnues. Elles semblent être :

- Altération ou disparition de son habitat, notamment liée au drainage des zones humides ou à un changement dans le mode d'occupation du sol, une altération des conditions hydrologiques, une pollution des eaux, le surpâturage... ;
- Boisement de l'habitat liée à la déprise agricole.

Connaissances sur le site :

1 donnée récente (2019) au niveau de la vallée de la Commeauche.
De la prospection est à réaliser sur le site.

Sources : GRETA

FLUTEAU NAGEANT – *LURONIUM NATANS* (L.) RAF., 1840

STATUTS DE L'ESPECE

Directive « habitats »	Annexes II et IV (<i>Directive européenne 92/43/CEE</i>)
Protection	Protection nationale (<i>Article 1 de l'Arrêté du 20 janvier 1982 fixant la liste des espèces végétales protégées sur l'ensemble du territoire</i>)
Menace européenne	Préoccupation mineure (LC) (<i>Liste rouge européenne de l'UICN 2011</i>)
Menace nationale	Préoccupation mineure (LC) (<i>Liste rouge de la flore vasculaire de France métropolitaine 2019</i>)
Menace régionale	Quasi-menacé (NT) (<i>Liste rouge de la flore vasculaire de Basse-Normandie 2015</i>)

DESCRIPTION DE L'ESPECE



Flûteau nageant observé au niveau d'une berge d'étang exondée (Source : Biotope)

Le Flûteau nageant est une plante vivace, submergée et flottante de la famille des Alismatacées qui se développe au niveau des mares et étangs dont la profondeur varie de 0 à 4 mètres.

Le Flûteau nageant est capable de supporter des variations importantes du niveau d'eau. Il peut rester complètement immergé sur de longues périodes. Il s'agit d'une plante pionnière qui ne supporte pas une trop forte concurrence des autres espèces et qui est sensible à l'eutrophisation des plans d'eau. Précisons enfin qu'il s'agit d'une plante à éclipse qui peut réapparaître des années après avoir temporairement disparu lorsque les conditions lui deviennent plus favorables. Pour ce qui concerne la distribution du Flûteau nageant, les populations de cette espèce s'étendent de l'Europe occidentale à l'Europe Boréale. En France, les populations sont dispersées dans l'ouest, le centre et le nord-est de la métropole.

CARACTERISTIQUES STATIONNELLES

Sur le site Natura 2000 « Forêts, étangs et tourbières du Haut-Perche », **les stations de l'espèce observées, dans le cadre de la cartographie du site Natura 2000 FETHP, sont toutes concentrées au niveau de l'étang des Personnes (une station (1 pied) a été découverte en 2019 sur l'étang du Belloy et d'autres stations sont connues historiquement sur d'autres étangs et sont à rechercher selon les autorisations des propriétaires)** au sein du secteur de la Chaîne des étangs dans la partie est du site Natura 2000. La plupart des stations de Flûteau nageant s'y développent **au sein d'herbiers aquatiques** et notamment des herbiers à *Hottonia palustris* et des herbiers eutrophe du *Potamion pectinati*. Néanmoins la plus grosse station a été observée **au sein de pelouses amphibies à *Pilularia globulifera***. Cette station qui compte environ 2 500 pieds de Flûteau nageant dépasse de loin les cinq autres stations mises en évidence qui abritent tout au plus une trentaine de pieds de cette plante. Soulignons que les deux plus grosses stations de Flûteau nageant se développent en amont de la digue qui barre la queue de l'étang. Le développement de ces stations semble avoir été favorisé par des travaux de réouverture d'une saulaie, en 2012, dans le cadre du contrat Natura 2000 de restauration de l'étang. Les travaux en question ont occasionné des modifications de la microtopographie locale et le Flûteau nageant s'est développé au niveau de petites dépressions plus longuement inondées.

FLUTEAU NAGEANT – *LURONIUM NATANS* (L.) RAF., 1840

ÉTAT DES POPULATIONS SUR LE SITE

La population de Flûteau nageant du site Natura 2000 « Forêts, étangs et tourbières du Haut-Perche » comprend **environ 2500 individus** de cette espèce (estimation précise de 2 542 pieds) répartis en 6 stations.

Au regard de la concentration de la grande majorité des individus au sein d'un seul étang du site Natura 2000 et en particulier dans l'une des 6 stations au sein de cet étang, la population locale de Flûteau nageant apparaît comme particulièrement vulnérable.

Bien qu'aucun pied de Flûteau nageant n'ait été observé au niveau de l'étang du Belloy dans le cadre de la présente étude, soulignons que cette espèce a été régulièrement observée sur cet étang entre 2004 et 2011 (Source : CBNB, 2017). L'espèce a également été observée entre 2003 et 2016 au niveau d'autres plans d'eau du secteur de la chaîne des étangs. Les plans d'eau concernés sont notamment : l'Etang Fétu, l'Etang Rumien et les étangs du Chevreuil (Source : CBNB, 2017).

MENACES ET ATTEINTES DE L'ESPECE SUR LE SITE

FACTEURS DE DEGRADATION

Les principaux facteurs de dégradation constatés au niveau de l'étang des Personnes sont liés en particulier à la pratique de la pisciculture.

Du fait du nourrissage des poissons, cette pisciculture constitue l'une des principales causes d'eutrophisation de l'étang et peut également accélérer son envasement.

Sur les autres étangs, l'absence ou la disparition du Flûteau nageant peut-être de façon plus générale liée à l'eutrophisation de l'eau et à la compétition avec d'autres espèces végétales.

La présence du Ragondin qui sape les berges et se nourrit de végétaux peut également concourir à dégrader les populations locales de Flûteau nageant.

MODALITES DE GESTION CONSERVATOIRE DE L'HABITAT

GESTION ACTUELLE

Assèchement périodique

MODALITES DE GESTION CONSERVATOIRE et RECOMMANDATIONS GENERALES

Curage localisé de l'étang des Personnes et des autres mares et étangs où le Flûteau nageant a été observé antérieurement

Maintien de l'alternance des périodes de basses eaux et de hautes eaux afin de contribuer à régénérer des milieux pionniers ;

Evitement ou limitation de tout intrant au niveau des plans d'eau et de leur bassin versant afin de stopper l'eutrophisation

Défrichage localisé des berges et des petites pièces d'eau favorables au Flûteau nageant

Evitement de tous travaux visant à créer des fossés de drainage ou à remblayer certaines parties d'étangs ;

Limitation de la fréquentation et du piétinement des berges des étangs ;

Lutte contre le développement des espèces animales exotiques envahissantes telles que le Ragondin et les écrevisses exotiques.

ANNEXES

BIBLIOGRAPHIE

BARDIN et al., 2012. Plan national d'actions 2012-2016 en faveur du Flûteau nageant (*Luronium natans* (L.) Raf.). 184 p.

BENSETTITI et al. 2005. Cahiers d'habitats Natura 2000. Connaissance et gestion des habitats et des espèces d'intérêt communautaire

DRIEE & CBNBP, 2014. Plan régional d'actions en faveur du Flûteau nageant en Île-de-France 2014 – 2018. 36 p.

LANDSDOWN R. V. & WADE P. M., 2003. Ecology of the floating water-plantain - *Luronium natans* : Conserving Natura 2000 Rivers. 38 p.

FLUTEAU NAGEANT – *LURONIUM NATANS* (L.) RAF., 1840

MNHN & ONEMA, 2013. Le Flûteau nageant – *Luronium natans* (L.) Raf., 1840 : Fiche d'information sur les espèces aquatiques protégées. 4p.

SITE INTERNET

http://cbnbp.mnhn.fr/cbnbp/plans_actions/luronium/actualites/luronium.jsp

AUTEURS DE LA FICHE



Cédric ELLEBOODE



Carte de localisation des espèces végétales d'intérêt communautaire (Annexes II et IV)

Cartographie du Site Natura 2000 FR2500106 « Forêts, étangs et tourbières du Haut-Perche »




Légende

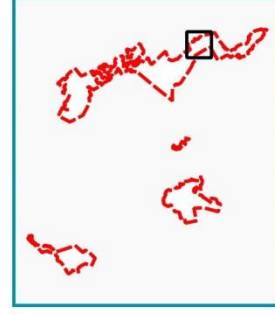
-  limites du site n2000
-  zones cartographiées

Espèce végétale d'intérêt communautaire

-  Filéteau nageant (*Luronium natans*)

Effectifs

-  1 - 29
-  30 - 100
-  > 100



© Parc Naturel Régional du Perche - Tous droits réservés - Sources : © BD Ortho - Cartographie : Biotope, 2020

TYPLOGIE	CODE	LIBELLE
Natura 2000 (Habitat générique)	3130	Eaux stagnantes, oligotrophes à mésotrophes avec végétation des <i>Littorelletea uniflorae</i> et/ou des <i>Isoeto-Nanojuncetea</i>
CORINE Biotopes	22.312 / 22.313	Gazons à <i>Eleocharis</i> en eaux peu profondes / Gazons des bordures d'étangs acides en eaux peu profondes
EUNIS	C3.41 / C3.413	Communautés amphibies vivaces eurosibériennes / Gazons en bordure des étangs acides à eaux peu profondes

CORRESPONDANCES PHYTOSOCIOLOGIQUES

Classe : Pelouses oligotrophiles amphibies ibéro-atlantiques (*Littorelletea uniflorae* Issler 1931)

Ordre : Pelouses amphibies thermo-atlantiques (*Eleocharitetalia multicaulis* de Foucault 2010)

Alliance : Pelouses amphibies de l'Elodo palustris – Sparganion (*Elodo palustris – Sparganion* Braun-Blanquet & Tüxen 1943 ex Oberdorfer 1957)

Associations : Pelouse amphibie à *Eleocharis palustris* et *Littorella uniflora* (*Eleocharito palustris – Littorelletum uniflorae* (Gadeceau 1909) Chouard 1924)

Pelouse amphibie à *Eleocharis multicaulis* (*Eleocharitetum multicaulis* (Allorge 1922) Tüxen 1937)

Pelouse amphibie à *Potamogeton polygonifolius* et *Scirpus fluitans* (*Potamo polygonifolii – Scirpetum fluitantis* Allorge 1922)

Pelouse amphibie à *Pilularia globulifera* (*Pilularietum globuliferae* Tüxen 1955 ex Müller & Görs 1960)

DESCRIPTION DE L'HABITAT

DESCRIPTION ET CARACTERISTIQUES GLOBALES



Pelouse amphibie à *Eleocharis palustris* et *Littorella uniflora* (Source : Biotope)



Pelouse amphibie à *Potamogeton polygonifolius* et *Scirpus fluitans* (faciès à *Hypericum elodes*) (Source : Biotope)



Pelouse amphibie à *Eleocharis multicaulis* (Source :
Biotope)



Pelouse amphibie à *Pilularia globulifera* (Source : Biotope)

L'habitat est développé aux étages planitiaire à collinéen, sous climat de type thermo-atlantique à sub- et nord-atlantique.

On le trouve préférentiellement au niveau des eaux plus ou moins profondes des lacs, étangs, petites mares, dépressions dunaires, plus rarement les bords de ruisseaux et les tourbières.

Les substrats sont toujours oligotrophes, souvent acides, parfois basiques (dépressions dunaires), grossiers (sables) à fins (limons).

Le niveau de l'eau est obligatoirement variable, la durée d'exondation contribuant à la variabilité de l'habitat amphibie et le niveau étant au plus bas en été et début d'automne ; le courant d'eau est quasi nul (petites vagues) à légèrement fluent (ruisselets des tourbières) ; l'eau est très peu minéralisée, oligotrophe, acide, rarement basique (dépressions dunaires).

L'habitat est plutôt optimal en pleine lumière.

Les influences biotiques sont nulles à extensives (piétinement peu important).

REPARTITION GEOGRAPHIQUE GLOBALE

Cet habitat est typiquement thermo-atlantique à sub-atlantique, étant surtout dispersé sur la moitié occidentale de la France (du Nord-Pas-de-Calais au Limousin et au Pays basque).

CARACTERISTIQUES STATIONNELLES ET VARIABILITE SUR LE SITE

PHYSIONOMIE ET STRUCTURE SUR LE SITE

Sur le site N2000, les pelouses amphibies à *Eleocharis palustris* et *Littorella uniflora* (espèce protégée au niveau national) sont dominées par ces deux espèces et accompagnées du Scirpe épingle (*Eleocharis acicularis*), de la Baldellie rampante (*Baldellia repens*), du Jonc bulbeux (*Juncus bulbosus*), de l'Hydrocotyle commun (*Hydrocotyle vulgaris*) et parfois accompagnées du Lotier des fanges (*Lotus pedunculatus*), de Salicaire commune (*Lythrum salicaria*), de Cirse d'Angleterre (*Cirsium dissectum*) et de Lycoper d'Europe (*Lycopus europaeus*). Ce gazon amphibie, dominé par des vivaces, se rencontre sur des sols légèrement acides, colonisant les berges sableuses ou vaseuses, voire caillouteuses des étangs.

Les pelouses amphibies à *Eleocharis multicaulis* sont largement dominées par le Scirpe à tiges nombreuses (*Eleocharis multicaulis*). La physionomie de cette végétation est marquée par cette espèce qui forme des tiges feuillées de plusieurs dizaines de centimètres, dressées à inclinées. Le couvert végétal reste moyennement dense. On y retrouve cependant le Millepertuis des marais (*Hypericum elodes*), la Baldellie rampante (*Baldellia repens*), le Jonc bulbeux (*Juncus bulbosus*), l'Hydrocotyle commun (*Hydrocotyle vulgaris*) et la Renoncule flammette (*Ranunculus flammula*). Sur le site, la pelouse amphibie à *Eleocharis multicaulis* se rencontre en périphérie d'étangs, sur les substrats inondés sur une courte période, entre les végétations humides de plus grandes tailles.

Les pelouses amphibies à *Potamogeton polygonifolius* et *Scirpus fluitans* sont dominées par des plantes vivaces. Cette végétation amphibie subaquatique est dominée par le Potamot à feuilles de renouée (*Potamogeton polygonifolius*), accompagné du Scirpe flottant (*Eleogiton fluitans*). Elle est typique des mares et étangs acides à fond tourbeux ne s'asséchant guère. Sur le site, cette végétation se caractérise par l'abondance du Millepertuis des marais (*Hypericum elodes*).

Les pelouses amphibies à *Pilularia globulifera* se caractérise par la présence d'une petite espèce atypique, la Pilulaire à globules (*Pilularia globulifera*). Il s'agit d'une petite fougère rampante sur le sol, protégée au niveau national. Cette espèce est une pionnière, très peu compétitive qui disparaît rapidement lorsque d'autres espèces colonisent le milieu. L'espèce se développe sur des substrats limoneux et non enrichis en matière organique. L'expression de l'habitat semble optimale en pleine lumière. La pelouse amphibie à *Pilularia globulifera* est une formation extrêmement patrimoniale en Basse-Normandie et elle se rencontre en périphérie des étangs, sur les substrats inondés sur une courte période.

ESPECES INDICATRICES PRESENTES SUR LE SITE

Pour les pelouses amphibies à *Eleocharis palustris* et *Littorella uniflora*, les espèces indicatrices présentes sur le site sont la Littorelle des fanges (*Littorella uniflora*), le Scirpe épingle (*Eleocharis acicularis*) accompagnés de la Renoncule flammette (*Ranunculus flammula*), du Jonc bulbeux (*Juncus bulbosus*) et de l'Hydrocotyle commun (*Hydrocotyle vulgaris*).

Pour les pelouses amphibies à *Eleocharis multicaulis*, l'espèce caractéristique présente sur le site est le Scirpe à tiges nombreuses (*Eleocharis multicaulis*) accompagnée de la Renoncule flammette (*Ranunculus flammula*), du Jonc bulbeux (*Juncus bulbosus*) et de l'Hydrocotyle commun (*Hydrocotyle vulgaris*).

Pour la pelouse amphibie à *Potamogeton polygonifolius* et *Scirpus fluitans*, les espèces caractéristiques présentes sur le site sont le Potamot à feuilles de renouée (*Potamogeton polygonifolius*) accompagné du Scirpe flottant (*Eleogiton fluitans*) et du Millepertuis des marais (*Hypericum elodes*) qui domine généralement et forme un faciès spécifique.

Pour les pelouses amphibies à *Pilularia globulifera*, l'espèce caractéristique présente sur le site est la Pilulaire à globules (*Pilularia globulifera*). Elle est accompagnée de Characées du genre *Nitella* : *Nitella translucens* et *Nitella capillaris*.

ESPECES PATRIMONIALES OBSERVEES AU SEIN DE L'HABITAT SUR LE SITE

De nombreuses espèces patrimoniales ont été observées au sein de ces végétations : *Luronium natans*, *Littorella uniflora*, *Pilularia globulifera*, *Nitella capillaris*, *Ranunculus ololeucos*, *Elatine hexandra*, *Eleocharis acicularis*, *Leersia oryzoides*, *Eleocharis ovata*.

ÉTAT DE L'HABITAT SUR LE SITE

REPRESENTATIVITE ET DISTRIBUTION SUR LE SITE

L'habitat couvre 10,70 hectares, soit 0,55% de la surface étudiée au niveau du site Natura 2000.

Pour les étangs de la Forge et du Belloy, soulignons que l'habitat a été observé pendant une période d'assec. En cas de suivi futur, l'emplacement et la surface peuvent donc varier si l'étang est en eau.

La carte présentée à la fin de la fiche met en évidence la distribution de l'habitat à l'échelle du site.

INTERET PATRIMONIAL

SYNTAXON	RARETE REGIONALE	TENDANCE REGIONALE	MENACE
<i>Elodo palustris</i> – <i>Sparganion</i>	Peu commun	En régression	Préoccupation mineure
<i>Eleocharito palustris</i> – <i>Littorelletum uniflorae</i>	Rare ?	En régression	Vulnérable ?
<i>Eleocharitetum multicaulis</i>	Rare	En régression	Vulnérable
<i>Potamo polygonifolii</i> – <i>Scirpetum fluitantis</i>	Peu commun	En régression	Préoccupation mineure
<i>Pilularietum globuliferae</i>	Rare	Apparemment stable	Vulnérable ?

ÉTAT DE CONSERVATION

Favorable		Moyen		Défavorable	
Surface (ha)	Surface relative (%)	Surface (ha)	Surface relative (%)	Surface (ha)	Surface relative (%)
10,24	96	0,20	2	0,25	2

L'état de conservation de ces végétations est majoritairement favorable.

DYNAMIQUE ET VEGETATIONS DE CONTACT

Il s'agit de végétations pionnières assez stables tant que les inondations sont importantes et régulières et que la trophie est maintenue à un niveau bas.

Sur le site, ces végétations sont au contact de végétations de la classe des Littorelletea uniflorae, notamment les gazons amphibies à *Ranunculus flammula* et *Juncus bulbosus*, mais aussi des végétations aquatiques du *Potamion pectinatus*.

En contexte plus mésotrophes, ces végétations peuvent évoluer vers des cariçaies du *Magnocaricion elatae* et les mégaphorbiaies du *Convolvulion sepium* puis en fourrés du *Salicion cinerae*, mais aussi en groupements du *Bidentition tripartitae* notamment sur les berges exondées des étangs.

Les boisements au contact sont des chênaies acides mésohygrophiles à hygrophiles du *Quercion* et *Molinio - Quercion*.

MENACES ET ATTEINTES DE L'HABITAT SUR LE SITE

FACTEURS DE DEGRADATION

Assèchement de l'étang en cas de sécheresse

Gestion des niveaux d'eau

Envasement

Colonisation du milieu par l'Agrostide des chiens (*Agrostis canina*), la Molinie bleue (*Molinia caerulea*) ou le Jonc diffus (*Juncus effusus*)

MODALITES DE GESTION CONSERVATOIRE DE L'HABITAT

GESTION ACTUELLE

Fauche localisée

Gestion inconnue

MODALITES DE GESTION CONSERVATOIRE et RECOMMANDATIONS GENERALES

Maintien des mares et plans d'eau dans des conditions de milieux favorables (substrats, pH, trophie, profil de berge, inondabilité, etc.) ;

Limiter la fréquentation et le piétinement des berges des étangs ;

Préservation des grèves peu végétalisées par fauche exportatrice et/ou étrépage superficiel ;

Maintien de l'alternance des périodes de basses eaux et de hautes eaux ;

Evitement de tout fertilisant ou amendement au niveau des plans d'eau et de leurs abords et plus largement sur l'ensemble de leur bassin versant ;

Contenir la progression grands héliophytes et ligneux ;

Proscrire les travaux de remblaiement ;

Si elle n'existe pas, une mise en assec estivale à automnale peut être favorable au bouclage complet du cycle reproducteur de quelques espèces caractéristiques sensibles (la Littorelle par exemple) ;

Réguler les populations de sangliers afin de limiter le retournement du sol au niveau des pelouses amphibies.

ANNEXES

BIBLIOGRAPHIE

BENSETTITI et al. 2005. Cahiers d'habitats Natura 2000. Connaissance et gestion des habitats et des espèces d'intérêt communautaire

DELASSUS L., ZAMBETTAKIS C., 2013 - Hiérarchisation des végétations naturelles et semi-naturelles de Basse-Normandie. Villers-Bocage : Conservatoire botanique nationale de Brest – Antenne Basse-Normandie, 33 p.

CATTEAU E., DUHAMEL F., BALIGA M.-F., BASSO F., BEDOUET F., CORNIER T., MULLIE B., MORA F., TOUSSAINT B. et VALENTIN B., 2009 – Guide des végétations des zones humides de la Région Nord-Pas de Calais. Centre régional de phytosociologie agréé Conservatoire botanique national de Bailleul, 632 p. Bailleul.

DARDILLAC A., BUCHET J., CATTEAU E., DOUVILLE C., DUHAMEL F., 2019 – Guide des végétations des zones humides de Normandie orientale. Conservatoire botanique national de Bailleul ; 624 pages. Bailleul.

DELASSUS L., MAGNANON S., COLASSE V., GLEMAREC E., GUITTON H., LAURENT É., THOMASSIN G., BIORET F., CATTEAU E., CLEMENT B., DIQUELOU S., FELZINES J.-C., FOUCAULT B. DE, GAUBERVILLE C., GAUDILLAT V., GUILLEVIC Y., HAURY J., ROYER J.-M., VALLET J., GESLIN J., GORET M., HARDEGEN M., LACROIX P., REIMRINGER K., WAYMEL J., ZAMBETTAKIS C., 2014 – Classification phytosociologique et phytosociologique des végétations de Basse-Normandie, Bretagne et Pays de la Loire. Brest : Conservatoire botanique national de Brest, 262 p. (Les cahiers scientifiques et techniques, 1)

GORET M., 2012. Typologie des habitats du site Natura 2000 FR 2500106 "Forêts, étangs et tourbières du Haut Perche" Orne. Conservatoire botanique national de Brest. 157 p.

RELEVES DE TERRAIN RELATIFS A L'HABITAT

HCH016 ; MLA41

AUTEURS DE LA FICHE

Hélène CHRUSLINSKI



Localisation de l'habitat 3110-1

Cartographie du Site Natura 2000 FR2500106 « Forêts, étangs et tourbières du Haut-Perche »

Légende



Limites du site Natura 2000

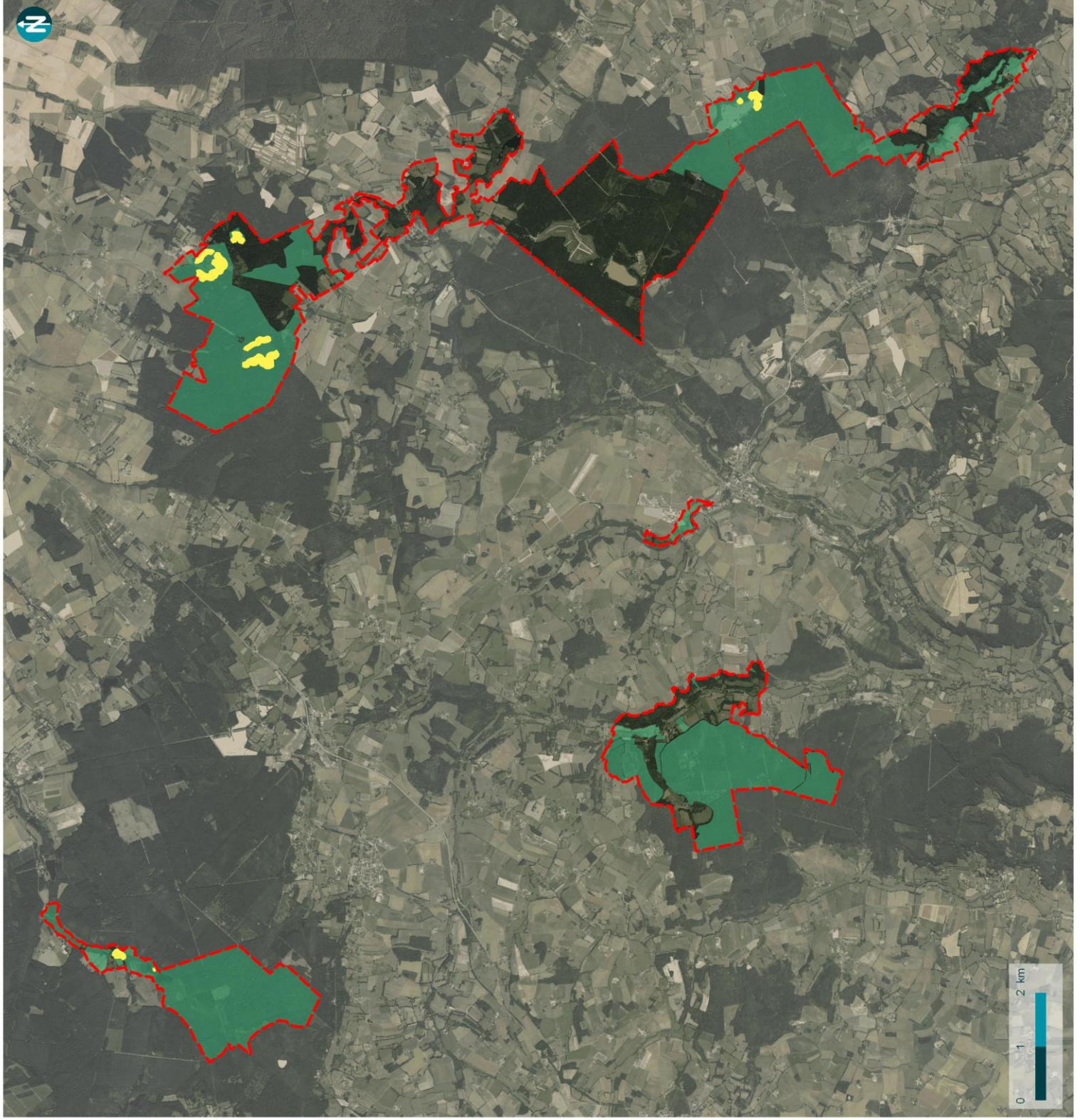


Zones cartographiées

Intitulé de l'habitat



3110-1 - Eaux stagnantes à végétation vivace oligotrophique planitiaire à collinéenne des régions atlantiques, des Littorelletea uniflorae



TYPLOGIE	CODE	LIBELLE
Natura 2000 (Habitat générique)	3130	Eaux stagnantes, oligotrophes à mésotrophes avec végétation des <i>Littorelletea uniflorae</i> et/ou des <i>Isoeto-Nanojuncetea</i>
CORINE Biotopes	22.313	Gazons des bordures d'étangs acides en eaux peu profondes
EUNIS	C3.413	Gazons en bordure des étangs acides à eaux peu profondes

CORRESPONDANCES PHYTOSOCIOLOGIQUES

Classe : Pelouses oligotrophes amphibies ibéro-atlantiques (*Littorelletea uniflorae* Issler 1931)

Ordre : Pelouses amphibies thermo-atlantiques (*Eleocharitetalia multicaulis* de Foucault 2010)

Alliance : Pelouses amphibies de l'Elodo palustris – Sparganion (*Elodo palustris – Sparganion* Braun-Blanquet & Tüxen 1943 ex Oberdorfer 1957)

Association : Pelouse amphibie à *Ranunculus flammula* et *Juncus bulbosus* (*Ranunculo flammulae – Juncetum bulbosi* (Nordhagen 1921) Oberdorfer 1957)

DESCRIPTION DE L'HABITAT

DESCRIPTION ET CARACTERISTIQUES GLOBALES

L'habitat est plutôt présent à l'étage planitiaire, sous climat de type continental à submontagnard. Il réapparaît en Corse à l'étage méditerranéen de haute montagne (1 750-1 850 m).

Les conditions d'occurrence sont caractéristiques : eaux éclairées peu profondes des lacs et des étangs.

Les substrats sont toujours oligotrophes, acides, grossiers (sables) à fins (limons).

Le niveau de l'eau est souvent variable ; le courant d'eau est quasi nul (petites vagues) ; l'eau est très peu minéralisée, mésotrophe à oligotrophe, acide.

Les influences biotiques sont nulles à extensives (piétinement peu important).



Pelouse amphibie à *Ranunculus flammula* et *Juncus bulbosus* (Source : Biotope)

REPARTITION GEOGRAPHIQUE GLOBALE

Il s'agit d'un habitat typiquement continental à montagnard (grand Est de la France). Deux formes particulières possédant toutefois dans notre pays une aire d'extension réduite peuvent être observées : les communautés à Canche des rives (rives du lac Léman) et les communautés à Laiche intriquée et Scirpe épingle (montagne corse).

CARACTERISTIQUES STATIONNELLES ET VARIABILITE SUR LE SITE

PHYSIONOMIE ET STRUCTURE SUR LE SITE

Sur le site N2000, cette végétation amphibie est assez dense, même si elle laisse apparaître le substrat çà et là. La structure générale est de taille relativement modeste (quelques centimètres). Elle est dominée par la Renoncule flammette (*Ranunculus flammula*) et le Jonc bulbeux (*Juncus bulbosus*). Elle se développe au niveau des dépressions longuement inondables des étangs (étang des Personnes, étang du Haut-Plan, étang de la Milasse, étang de la Forge). La végétation est inondée en hiver et en début de saison et s'exonde partiellement en été.

ESPECES INDICATRICES PRESENTES SUR LE SITE

Le cortège d'espèces indicatrices se compose de la Renoncule flammette (*Ranunculus flammula*) et du Jonc bulbeux (*Juncus bulbosus*). Il peut être accompagné de la Glycérie flottante (*Glyceria fluitans*), de l'Agrostide des chiens (*Agrostis canina*), du Jonc articulé (*Juncus articulatus*), de la Salicaire pourpier (*Lythrum portula*) et du Jonc des crapauds (*Juncus bufonius*).

ESPECES PATRIMONIALES OBSERVEES AU SEIN DE L'HABITAT SUR LE SITE

Aucune espèce patrimoniale n'a été relevée pour cet habitat sur le site.

ÉTAT DE L'HABITAT SUR LE SITE

REPRESENTATIVITE ET DISTRIBUTION SUR LE SITE

L'habitat couvre 5,35 hectares, soit 0,27% de la surface étudiée au niveau du site Natura 2000
La carte présentée à la fin de la fiche met en évidence la distribution de l'habitat à l'échelle du site.

INTERET PATRIMONIAL

SYNTAXON	RARETE REGIONALE	TENDANCE REGIONALE	MENACE
<i>Elodo palustris</i> – <i>Sparganion</i>	Peu commun	Se raréfie	Préoccupation mineure
<i>Ranunculo flammulae</i> – <i>Juncetum bulbosi</i>	Inconnue	Inconnue	Données insuffisantes

ÉTAT DE CONSERVATION

Favorable		Moyen		Défavorable	
Surface (ha)	Surface relative (%)	Surface (ha)	Surface relative (%)	Surface (ha)	Surface relative (%)
5,13	96	0,00	0	0,22	4

L'état de conservation de ces végétations est majoritairement favorable

DYNAMIQUE ET VEGETATIONS DE CONTACT

Il s'agit d'une association plutôt stable dans le temps, produisant peu de biomasse et donc peu encline l'enrichissement trophique.

Sur le site, elle est au contact d'autres végétations de la classe des *Littorelletea uniflorae* : notamment les gazons amphibies du *Littorello uniflorae* – *Eleocharitetum acicularis*, les pelouses amphibies du *Pilularietum globuliferae*, les gazons amphibies à aquatiques du *Potamo polygonifolii* – *Scirpetum fluitantis* ainsi que les communautés basales à *Eleocharis acicularis*.

En contexte plus mésotrophe, ces végétations peuvent évoluer vers des prairies marécageuses du *Caro verticillati-Juncetum acutiflori*. Sur un substrat plus organique, celles-ci évoluent vers des communautés d'hélophytes du *Magnocaricion elatae* (*Caricetum elatae*) ou du *Phragmition communis* (*Solano dulcamarae* – *Phragmitetum australis*). Les boisements en contact avec cette végétation relèvent des chênaies mésohygrophiles du *Molinio coeruleae* – *Quercetum roboris* parfois accompagnées de fourrés marécageux du *Frangulo alni* – *Salicetum auritae*.

MENACES ET ATTEINTES DE L'HABITAT SUR LE SITE

FACTEURS DE DEGRADATION

Envasement
Colonisation du milieu par le Jonc diffus (*Juncus effusus*) ou la Baldingère (*Phalaris arundinacea*)

MODALITES DE GESTION CONSERVATOIRE DE L'HABITAT

GESTION ACTUELLE

Fauche
Gestion inconnue

MODALITES DE GESTION CONSERVATOIRE et RECOMMANDATIONS GENERALES

Maintien de l'alternance des périodes de basses eaux et de hautes eaux ;
Maintien d'une topographie douce des berges de la pièce d'eau ;
Evitement de tout fertilisant ou amendement au niveau des plans d'eau et de leurs abords et plus largement sur l'ensemble de leur bassin versant ;
Proscription des travaux de drainage et de remblaiement ;
Si elle n'existe pas, une mise en assec estivale à automnale peut être favorable au bouclage complet du cycle reproducteur de quelques espèces caractéristiques sensibles (la Littorelle par exemple) ;
Réguler les populations de sangliers afin de limiter le retournement du sol au niveau des pelouses amphibies.

ANNEXES

BIBLIOGRAPHIE

Bensettiti et al. 2005. Cahiers d'habitats Natura 2000. Connaissance et gestion des habitats et des espèces d'intérêt communautaire

Delassus L., Zambettakis C., 2013 - Hiérarchisation des végétations naturelles et semi-naturelles de Basse-Normandie. Villers-Bocage : Conservatoire botanique nationale de Brest – Antenne Basse-Normandie, 33 p.

Catteau E., Duhamel F., Baliga M.-F., Basso F., Bedouet F., Cornier T., Mullie B., Mora F., Toussaint B. et Valentin B., 2009 – Guide des végétations des zones humides de la Région Nord-Pas de Calais. Centre régional de phytosociologie agréé Conservatoire botanique national de Bailleul, 632 p. Bailleul.

Delassus L., Magnanon S., Colasse V., Glemarec E., Guitton H., Laurent É., Thomassin G., Bioret F., Catteau E., Clement B., Diquelou S., Felzines J.-C., Foucault B. de, Gauberville C., Gaudillat V., Guillevic Y., Haury J., Royer J.-M., Vallet J., Geslin J., Goret M., Hardegen M., Lacroix P., Reimringer K., Waymel J., Zambettakis C., 2014 – Classification physiognomique et phytosociologique des végétations de Basse-Normandie, Bretagne et Pays de la Loire. Brest : Conservatoire botanique national de Brest, 262 p. (Les cahiers scientifiques et techniques, 1)

Goret M., 2012. Typologie des habitats du site Natura 2000 FR 2500106 "Forêts, étangs et tourbières du Haut Perche" Orne. Conservatoire botanique national de Brest. 157 p.

RELEVES DE TERRAIN RELATIFS A L'HABITAT

-

AUTEURS DE LA FICHE


Hélène CHRUSLINSKI




Localisation de l'habitat 3130-2


Cartographie du Site Natura 2000 FR2500106 « Forêts, étangs et tourbières du Haut-Perche »

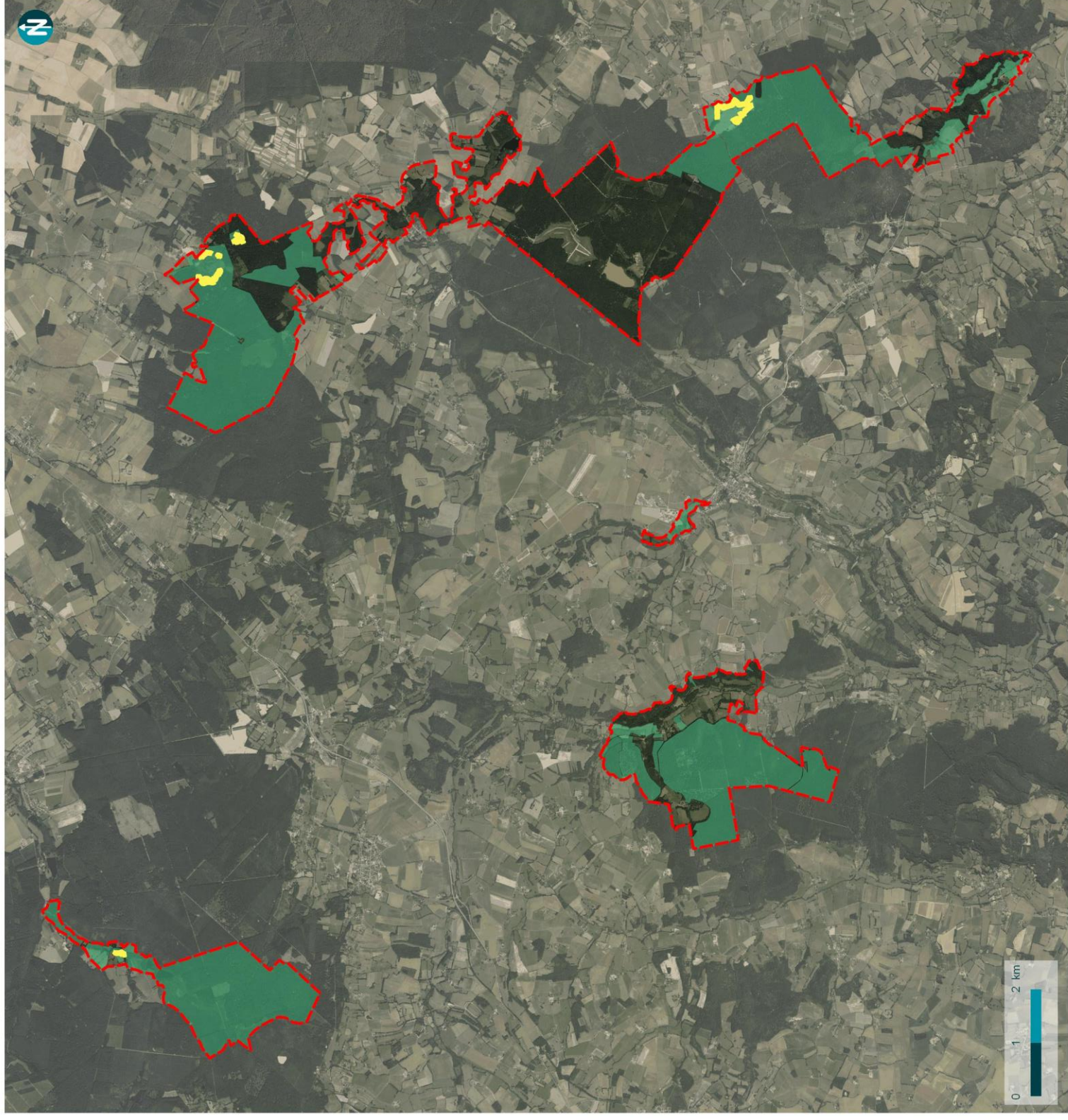
Légende

 Limites du site Natura 2000

 Zones cartographiées

Intitulé de l'habitat

 3130-2 - Eaux stagnantes à végétation vivace oligotrophique à mésotrophique planitiaire des régions continentales, des Littorelletea uniflorae



TYPOLOGIE	CODE	LIBELLE
Natura 2000 (Habitat générique)	3140	Eaux oligo-mésotrophes calcaires avec végétation benthique à <i>Chara</i> spp.
CORINE Biotopes	22.44	Tapis immergés de Characées
EUNIS	C1.25	Tapis immergés de Charophytes des plans d'eau mésotrophes

CORRESPONDANCES PHYTOSOCIOLOGIQUES

Classe : Herbiers de Characées (*Charetea* Fukarek ex Krausch 1964)

Ordre : Herbiers de Characées des eaux faiblement minéralisées (*Nitellitalia flexilis* Krause 1969)

Alliance : Herbiers dulçaquicoles du *Nitellion flexilis* (*Nitellion flexilis* (Corillion 1955 ex 1957) Krause 1969)

DESCRIPTION DE L'HABITAT

DESCRIPTION ET CARACTERISTIQUES GLOBALES

Ces communautés se développent dans des milieux aquatiques qui s'étendent des régions planitiales aux montagnes. Elles s'observent dans des plans d'eau de faible ou moyenne importance tels que les étangs, les marais, les dépendances de fleuves, les fossés, les ornières de chemin, les tourbières et plus rarement les lacs, les hauts fonds et les milieux rhéophiles à courant très faible. Les biotopes sont parfois jeunes. Les étangs concernés peuvent être régulés avec des alternances d'assec.

Les eaux sont douces, claires, légèrement acides à calcaires (pH 6,3 à 8,1). La majorité des characées se maintiennent dans des milieux oligotrophes faiblement acides à mésotrophes alcalins ; les lacs, étangs et carrières avec des eaux alcalines sont rarement occupés par des Nitelles.

Les characées de cet habitat se répartissent à des profondeurs comprises entre 50 cm (où certaines espèces ont un optimum en bordure des étangs) et 1,5 m ou parfois 3 m.

Dans l'ensemble, les sites de répartition présentent une forte luminosité et une température élevée. La plupart des espèces de cet habitat élémentaire apprécie les milieux à réchauffement rapide (bordure sablonneuse peu profonde).

Les substrats sont divers : substratum assez meuble, parfois légèrement calcaireux, sables plus ou moins limoneux, avec plus ou moins de matières humiques, sables vaseux, vases



Herbiers dulçaquicoles du *Nitellion flexilis* (Source : Biotope)

COMMUNAUTES A CHARACEES DES EAUX OLIGO-MESOTROPHES FAIBLEMENT ACIDES A
FAIBLEMENT ALCALINES

3140-2

épaisses, vases ferrugineuses, substrats tourbeux acides,
fonds de graviers, carrières inondées sur calcaire primaire.

REPARTITION GEOGRAPHIQUE GLOBALE

L'habitat est potentiellement présent dans les milieux aquatiques d'une grande partie de la France, dans la mesure où les conditions physico-chimiques le permettent ; sa répartition précise n'est cependant pas connue.

CARACTERISTIQUES STATIONNELLES ET VARIABILITE SUR LE SITE

PHYSIONOMIE ET STRUCTURE SUR LE SITE

Sur le site N2000, cette végétation paucispécifique forme un tapis assez dense de Characées d'une hauteur maximale de 30 cm. Elle est généralement dominée par *Nitella capillaris*. *Nitella translucens* est, par ailleurs, dominant dans l'Etang du Gré (Source : prospections complémentaires réalisées le 21/07/2020 par T. PREY du CBNB et E. DOUILLARD du PRNRP). Les tapis immergés de Charophytes se développent généralement au niveau des dépressions longuement inondables des étangs (étang des Personnes, étang du Gré) en mosaïque avec d'autres herbiers aquatiques.

ESPECES INDICATRICES PRESENTES SUR LE SITE

Le cortège d'espèces indicatrices est composé de différentes espèces de Characées du genre *Nitella* : *Nitella translucens*, *Nitella capillaris*, *Nitella syncarpa* et *Nitella* cf. *flexilis*. Il comprend également la Pilulaire à globules (*Pilularia globulifera*).

ESPECES PATRIMONIALES OBSERVEES AU SEIN DE L'HABITAT SUR LE SITE

Une espèce patrimoniale a été relevé dans cet habitat, il s'agit de la Pilulaire à globules (*Pilularia globulifera*).

ÉTAT DE L'HABITAT SUR LE SITE

REPRESENTATIVITE ET DISTRIBUTION SUR LE SITE

Dans le cadre de la présente cartographie des habitats, il a été estimé que les herbiers immergés de Charophytes couvraient une superficie d'environ 1,06 hectares, soit 0,05 % de la surface étudiée au niveau du site Natura 2000.

Des prospections complémentaires sur 8 étangs et 3 mares en juin et juillet 2020 par le CBNB et le PNRP ont néanmoins révélé que cet habitat parfois difficile à observer et délimiter était largement sous-estimé. Les prospections réalisées en 2020 ont ainsi permis de mettre en évidence la présence d'herbiers à characées dans près de la moitié des plans d'eau étudiés (les étangs de Rumien, du Haut-Plain et surtout du Belloy et du Gré).

La carte présentée à la fin de la fiche met en évidence la distribution de l'habitat à l'échelle du site d'après les données de Biotope.

INTERET PATRIMONIAL

SYNTAXON	RARETE REGIONALE	TENDANCE REGIONALE	MENACE
<i>Nitellotalia flexilis</i>	Inconnue	Inconnue	Données insuffisantes
<i>Nitellion flexilis</i>	Rare	Inconnue	Données insuffisantes

ÉTAT DE CONSERVATION

Favorable		Moyen		Défavorable	
Surface (ha)	Surface relative (%)	Surface (ha)	Surface relative (%)	Surface (ha)	Surface relative (%)
1,06	100	0,00	0	0,00	0

L'état de conservation de ces végétations est favorable

DYNAMIQUE ET VEGETATIONS DE CONTACT

Espèces plutôt pionnières, les charophycées colonisent les milieux aquatiques neufs (les anciennes zones d'extraction de sables ou graviers, les milieux régulièrement « rajeunis » tels que les fossés, certaines mares aménagées, les exploitations de tourbe...). Mais les charophycées interviennent aussi à des phases variables du développement de la végétation aquatique. Elles exercent une action accélératrice dans la formation des atterrissements et dans l'occupation progressive des zones marginales et des hauts fonds par les espèces associées des herbiers aquatiques phanérogamiques.

Sur le site, elle est au contact des herbiers aquatiques eutrophes du *Potamion pectinatif*, ainsi que les pelouses amphibies à *Pilularia globulifera* de la classe des *Littorelletea uniflorae*.

MENACES ET ATTEINTES DE L'HABITAT SUR LE SITE

FACTEURS DE DEGRADATION

- Eutrophisation ;
- Présence d'espèces animales invasives ;
- Pisciculture intensive.

MODALITES DE GESTION CONSERVATOIRE DE L'HABITAT

GESTION ACTUELLE

- Gestion inconnue

MODALITES DE GESTION CONSERVATOIRE et RECOMMANDATIONS GENERALES

- Maintien de l'alternance des périodes de basses eaux et de hautes eaux. Si elle n'existe pas, une vidange annuelle partielle ou totale de l'étang entre l'été et l'automne peut favoriser le développement des herbiers à Characées en rajeunissant le milieu ;
- Maintien d'une topographie douce des berges de la pièce d'eau ;
- Evitement de tout fertilisant ou amendement au niveau des plans d'eau et de leurs abords et plus largement sur l'ensemble de leur bassin versant ;
- Limitation de la progression des grandes héliophytes et ligneux ;
- Proscription des travaux de drainage et de remblaiement.

ANNEXES

BIBLIOGRAPHIE

SENSETTITI et al. 2005. Cahiers d'habitats Natura 2000. Connaissance et gestion des habitats et des espèces d'intérêt communautaire

DELIASSUS L., ZAMBETTAKIS C., 2013 – Hiérarchisation des végétations naturelles et semi-naturelles de Basse-Normandie. Villers-Bocage : Conservatoire botanique nationale de Brest – Antenne Basse-Normandie, 33 p.

CATTEAU E., DUHAMEL F., BALIGA M.-F., BASSO F., BEDOUET F., CORNIER T., MULLIE B., MORA F., TOUSSAINT B. et VALENTIN B., 2009 – Guide des végétations des zones humides de la Région Nord-Pas de Calais. Centre régional de phytosociologie agréé Conservatoire botanique national de Bailleul, 632 p. Bailleul.

DELIASSUS L., MAGNANON S., COLASSE V., GLEMAREC E., GUITTON H., LAURENT É., THOMASSIN G., BIRET F., CATTEAU E., CLEMENT B., DIQUELOU S., FELZINES J.-C., FOUCAULT B. DE, GAUBERVILLE C., GAUDILLAT V., GUILLEVIC Y., HAURY J., ROYER J.-M., VALLET J.,

GESLIN J., GORET M., HARDEGEN M., LACROIX P., REIMRINGER K., WAYMEL J., ZAMBETTAKIS C., 2014 – Classification phytosociologique et phytosociologique des végétations de Basse-Normandie, Bretagne et Pays de la Loire. Brest : Conservatoire botanique national de Brest, 262 p. (Les cahiers scientifiques et techniques, 1)

GORET M., 2012. Typologie des habitats du site Natura 2000 FR 2500106 "Forêts, étangs et tourbières du Haut Perche" Orne. Conservatoire botanique national de Brest. 157 p.

RELEVES DE TERRAIN RELATIFS A L'HABITAT

MLA48

AUTEURS DE LA FICHE

Hélène CHRUSLINSKI



Localisation de l'habitat 3140-2

Cartographie du Site Natura 2000 FR2500106 « Forêts, étangs et tourbières du Haut-Perche »

Légende



Limites du site Natura 2000

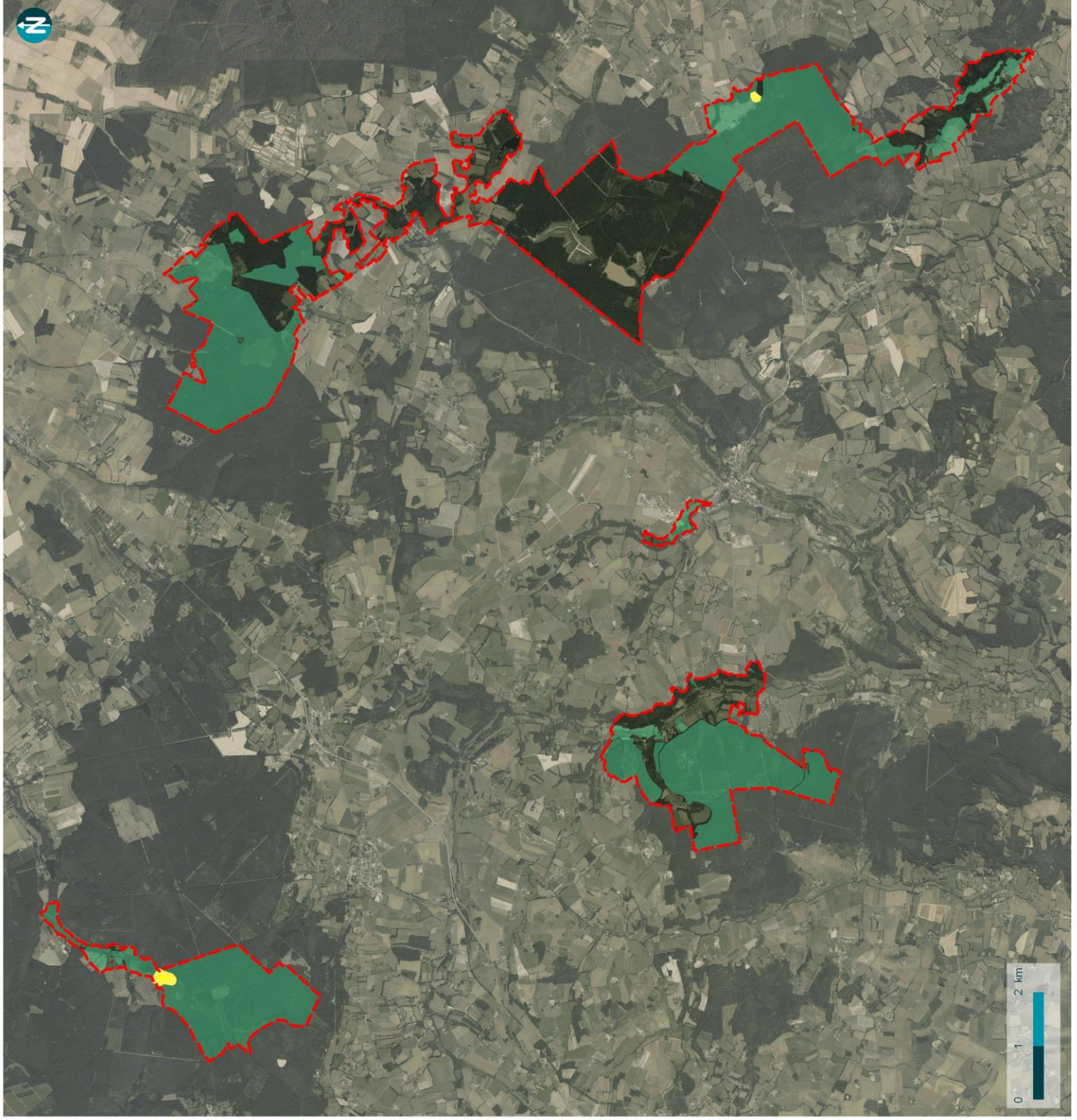


Zones cartographiées

Intitulé de l'habitat



3140-2 - Communautés à characées des eaux oligo-mésotrophes faiblement acides à faiblement alcalines



TYPLOGIE	CODE	LIBELLE
Natura 2000 (Habitat générique)	3150	Lacs eutrophes naturels avec végétation du <i>Magnopotamion</i> ou de l' <i>Hydrocharition</i>
CORINE Biotopes	22.42	Végétations enracinées immergées
EUNIS	C1.32	Végétations flottant librement des plans d'eau eutrophes

CORRESPONDANCES PHYTOSOCIOLOGIQUES

Classe : Herbiers dulçaquicoles phanérogamiques (*Potametea pectinati* Klika in Klika & Novák 1941)

Ordre : Herbiers dulçaquicoles des eaux profondes (*Potametalia pectinati* Koch 1926 p.p.)

Alliance : Herbiers dulçaquicoles du *Potamion pectinati* (*Potamion pectinati* (Koch 1926) Libbert 1931)

Associations : Herbière dulçaquicole à *Potamogeton pectinatus* et *Najas marina* (*Potamopectinati – Najadetum marinae* Horvatic & Micevski in Horvatic 1963)

DESCRIPTION DE L'HABITAT

DESCRIPTION ET CARACTERISTIQUES GLOBALES

L'habitat est surtout développé dans les étangs, mares et lacs de plaine, éventuellement d'origine anthropique mais ayant retrouvé des caractéristiques fonctionnelles « naturelles », dans des zones en eau peu profondes (moins de 2-3 m en général). Il est plus rare en montagne, où on peut l'observer dans des lacs de verrous glaciaires ou surcreusés dans des molasses ou des roches tendres. Dans les zones de piémont, il colonise des plans d'eau creusés dans ou en arrière des dépôts morainiques. Enfin, sur le littoral, de nombreux étangs dulçaquicoles ou très légèrement saumâtres sont à rattacher peuvent abriter ce type de végétation.

La végétation est typiquement constituée de macrophytes enracinés d'eaux moyennement profondes.

L'habitat correspond à des eaux (mésio-)eutrophes à hypertrophes, à pH neutre à basique, avec une grande richesse en orthophosphates (qui peut être masquée par les prélèvements dus aux macrophytes ou au phytoplancton).



Herbière dulçaquicole à *Potamogeton pectinatus* et *Najas marina* (Source : Biotope)

REPARTITION GEOGRAPHIQUE GLOBALE

Potentiellement, l'habitat est présent dans toute la France, mais il est surtout développé sur toutes les zones alluviales, plus spécialement sur substrats géologiques neutres à basiques. Il est plus rare en zones montagnardes, où il correspond alors plutôt à des phénomènes d'eutrophisation (lac Léman), voire d'hypertrophisation (lac de Nantua).

CARACTERISTIQUES STATIONNELLES ET VARIABILITE SUR LE SITE

PHYSIONOMIE ET STRUCTURE SUR LE SITE

Sur le site N2000, les herbiers dulçaquicoles du *Potamion pectinati* sont des herbiers submergés d'eau douce plus ou moins pionniers des eaux calmes. Ils se développent dans des eaux moyennement profondes (jusqu'à 4 à 5 mètres de

profondeur) et relativement riches en nutriments. Ils sont composés de végétaux à feuilles flottantes, dominés par le Potamot pectiné (*Stuckenia pectinata*). Les herbiers se développent à partir de 50 cm de profondeur.

L'herbier dulçaquicole à *Potamogeton pectinatus* et *Najas marina* est une communauté des eaux stagnantes à fluentes, mésotrophes à eutrophes, alcalines, parfois oligo-halines, peu profondes, soumises à de fortes amplitudes thermiques sur substrat sablonneux à vaso-graveleux. Il s'agit d'une végétation peu diversifiée (jusque 5 espèces). Sur le site, il est composé d'une strate enracinée avec la Grande naïade (*Najas marina*), le Potamot pectiné (*Stuckenia pectinata*) et le Potamot à feuilles de renouée (*Potamogeton polygonifolius*) et d'une strate flottante à Petite lentille d'eau (*Lemna minor*).

ESPECES INDICATRICES PRESENTES SUR LE SITE

Pour l'herbier dulçaquicole à *Potamogeton pectinatus* et *Najas marina*, les espèces indicatrices présentes sur le site sont la Grande naïade (*Najas marina*), le Potamot pectiné (*Stuckenia pectinata*) et le Potamot à feuilles de renouée (*Potamogeton polygonifolius*).

ESPECES PATRIMONIALES OBSERVEES AU SEIN DE L'HABITAT SUR LE SITE

Aucune espèce patrimoniale n'a été relevée pour cet habitat sur le site.

ÉTAT DE L'HABITAT SUR LE SITE

REPRESENTATIVITE ET DISTRIBUTION SUR LE SITE

L'habitat couvre 51,46 hectares, soit 2,63% de la surface étudiée au niveau du site Natura 2000
La carte présentée à la fin de la fiche met en évidence la distribution de l'habitat à l'échelle du site.

INTERET PATRIMONIAL

SYNTAXON	RARETE REGIONALE	TENDANCE REGIONALE	MENACE
<i>Potamion pectinati</i>	Commun	En régression	Préoccupation mineure
<i>Potamo pectinati - Najadetum marinae</i>	Inconnue	Inconnue	Données insuffisantes

ÉTAT DE CONSERVATION

Favorable		Moyen		Défavorable	
Surface (ha)	Surface relative (%)	Surface (ha)	Surface relative (%)	Surface (ha)	Surface relative (%)
51,46	100	0,00	0	0,00	0

L'état de conservation de ces végétations est favorable.

DYNAMIQUE ET VEGETATIONS DE CONTACT

Il s'agit de végétations sub-pionnières de colonisation des plans d'eau. En eaux stagnante, le processus d'atterrissement peut faire régresser et disparaître ces herbiers au profit de roselières de l'*Oenanthion aquaticae* ou du *Phragmition communis* ou de cariçaies du *Magnocaricion elatae*. En cas de pollution, les communautés mésotrophiles dérivent vers des communautés plus eutrophiles de cette alliance.

Sur le site ces végétations sont au contact d'herbiers aquatiques à Nénuphars du *Nympheion albae*, mais aussi de gazons amphibies des *Littorelletea uniflorae*, de mégaphorbiaies du *Convolvulion sepium* et de cariçaies du *Magnocaricion elatae*.

MENACES ET ATTEINTES DE L'HABITAT SUR LE SITE

FACTEURS DE DEGRADATION

Pollution de l'eau ;
 Turbidité de l'eau ;
 Envasement ;
 Pêche et autres activités aquatiques.

MODALITES DE GESTION CONSERVATOIRE DE L'HABITAT

GESTION ACTUELLE

Gestion inconnue

MODALITES DE GESTION CONSERVATOIRE et RECOMMANDATIONS GENERALES

Ne pas combler les plans d'eau ;
 Réaliser des curages localisés ;
 Limiter l'eutrophisation et l'apport de sédiments ;
 Ne pas utiliser de produits phytosanitaires à moins de 50 mètres des cours d'eau, mares, plans d'eau et fossés ;
 Eviter les empoisonnements afin de maintenir un peuplement piscicole équilibré ;
 Eviter le chalutage des plans d'eau et le nourrissage des poissons.

ANNEXES

BIBLIOGRAPHIE

BENSETTITI et al. 2005. Cahiers d'habitats Natura 2000. Connaissance et gestion des habitats et des espèces d'intérêt communautaire

DELASSUS L., ZAMBETTAKIS C., 2013 – Hiérarchisation des végétations naturelles et semi-naturelles de Basse-Normandie. Villers-Bocage : Conservatoire botanique nationale de Brest – Antenne Basse-Normandie, 33 p.

CATTEAU E., DUHAMEL F., BALIGA M.-F., BASSO F., BEDOUET F., CORNIER T., MULLIE B., MORA F., TOUSSAINT B. et VALENTIN B., 2009 – Guide des végétations des zones humides de la Région Nord-Pas de Calais. Centre régional de phytosociologie agréé Conservatoire botanique national de Bailleul, 632 p. Bailleul.

DARDILLAC A., BUCHET J., CATTEAU E., DOUVILLE C., DUHAMEL F., 2019 – Guide des végétations des zones humides de Normandie orientale. Conservatoire botanique national de Bailleul ; 624 pages. Bailleul.

DELASSUS L., MAGNANON S., COLASSE V., GLEMAREC E., GUITTON H., LAURENT É., THOMASSIN G., BIORET F., CATTEAU E., CLEMENT B., DIQUELOU S., FELZINES J.-C., FOUCAULT B. DE, GAUBERVILLE C., GAUDILLAT V., GUILLEVIC Y., HAURY J., ROYER J.-M., VALLET J., GESLIN J., GORET M., HARDEGEN M., LACROIX P., REIMRINGER K., WAYMEL J., ZAMBETTAKIS C., 2014 – Classification phytosociologique et phytosociologique des végétations de Basse-Normandie, Bretagne et Pays de la Loire. Brest : Conservatoire botanique national de Brest, 262 p. (Les cahiers scientifiques et techniques, 1)

GORET M., 2012. Typologie des habitats du site Natura 2000 FR 2500106 "Forêts, étangs et tourbières du Haut Perche" Orne. Conservatoire botanique national de Brest. 157 p.

RELEVES DE TERRAIN RELATIFS A L'HABITAT

NCO30

AUTEURS DE LA FICHE

Hélène CHRUSLINSKI



Localisation de l'habitat 3150-1

Cartographie du Site Natura 2000 FR2500106 « Forêts, étangs et tourbières du Haut-Perche »

Légende



Limites du site Natura 2000

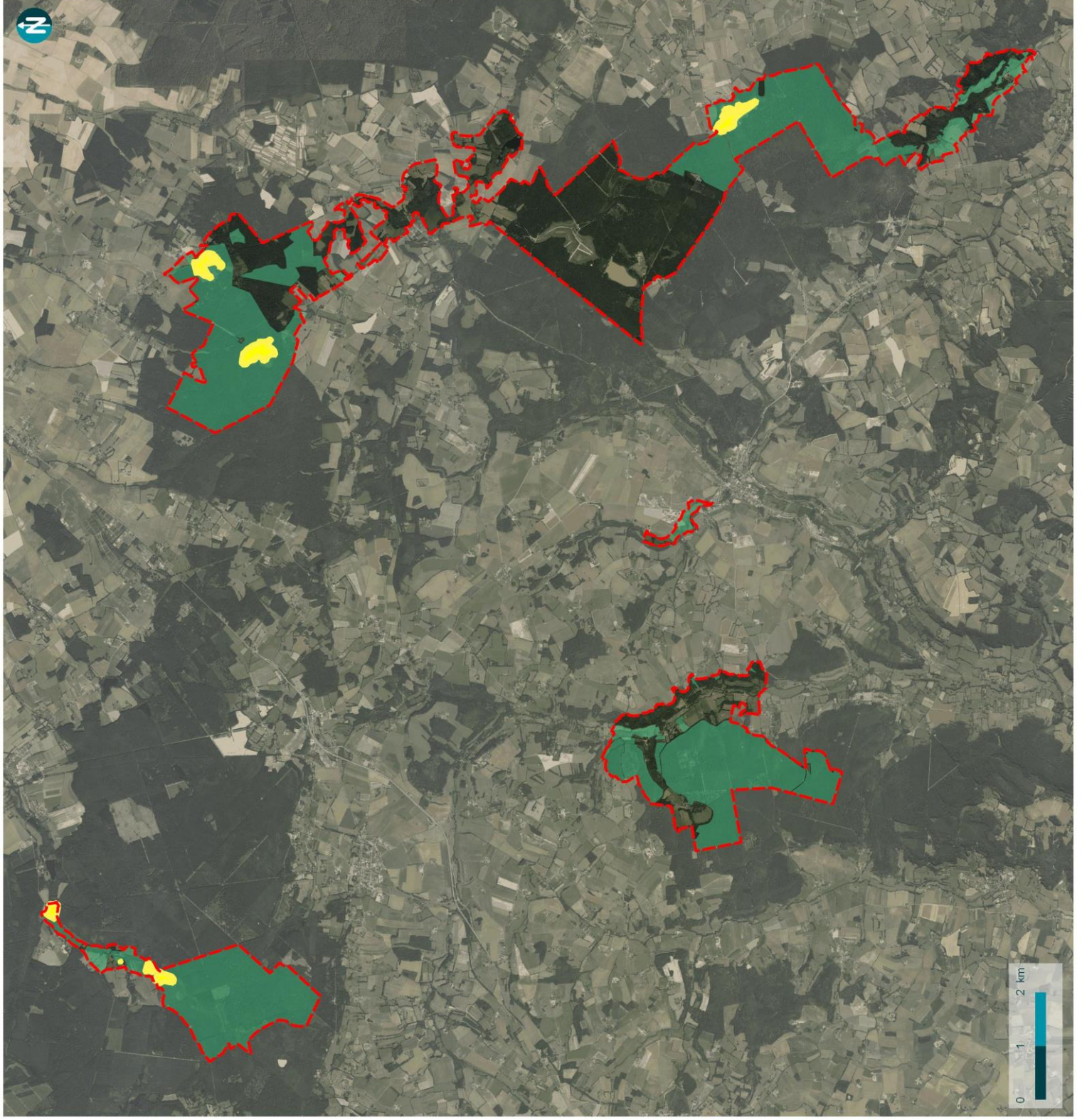


Zones cartographiées

Intitulé de l'habitat



3150-1 - Plans d'eau eutrophes avec végétation enracinée avec ou sans feuilles flottantes



TYPLOGIE	CODE	LIBELLE
Natura 2000 (Habitat générique)	3150	Lacs eutrophes naturels avec végétation du <i>Magnopotamion</i> ou de l' <i>Hydrocharition</i>
CORINE Biotopes	22.41	Végétations flottant librement
EUNIS	C1.221	Couvertures de lentilles d'eau

CORRESPONDANCES PHYTOSOCIOLOGIQUES

Classe : Herbiers flottants des eaux mésotrophes à eutrophes (*Lemnetea minoris* O. Bolòs & Masclans 1955)

Ordre : Herbiers flottants (*Hydrocharitetalia* (Rübel) Klika in Klika & Hadac 1944)

Alliance : Herbiers flottants de l'*Hydrocharition morsus-ranae* (*Hydrocharition morsus-ranae* Rübel ex Klika in Klika & Hadac 1944)

Associations : Herbier flottant à *Utricularia australis* (*Utricularietum australis* Th. Müller & Görs 1960, nom. mut.)

DESCRIPTION DE L'HABITAT

DESCRIPTION ET CARACTERISTIQUES GLOBALES

L'habitat est développé dans les étangs, mares et lacs de plaine, dans des zones de profondeur variable (mais peu importante en général) et en situation d'abri. Il s'agit d'une végétation d'eaux stagnantes caractérisée par des hydrophytes libres (ou pleustophytes) flottants sous la surface de l'eau.

L'habitat correspond à des eaux méso(eu)trophes à eutrophes, parfois hypertrophes, à pH neutre à basique, parfois légèrement saumâtres, avec une richesse variable en orthophosphates et des eaux relativement claires, parfois brunâtres.



Herbier flottant à *Utricularia australis* (Source : Biotope)

REPARTITION GEOGRAPHIQUE GLOBALE

Potentiellement toute la France, de l'étage planitiaire à l'étage montagnard, même en région méditerranéenne. Habitat méso-eutrophe à utriculaires et/ou ricciellides présent à l'état fragmentaire dans de nombreux plans d'eau.

CARACTERISTIQUES STATIONNELLES ET VARIABILITE SUR LE SITE

PHYSIONOMIE ET STRUCTURE SUR LE SITE

Le cortège floristique est dominé par une espèce aquatique de quelques centimètres, l'Utriculaire citrine (*Utricularia australis*), à laquelle s'ajoutent de petites lentilles d'eau, comme par exemple la Lentille d'eau à trois lobes (*Lemna trisulca*) et la Petite lentille d'eau (*Lemna minor*). Le développement optimum de cette végétation est entre juillet et septembre

avec l'apparition des floraisons jaunes d'utriculaires. L'herbier est immergé et les espèces flottent librement dans une eau oligotrophe à mésotrophe. L'herbier flottant à *Utricularia australis* se développe sur le site dans de petites dépressions au sein de végétations de tourbière acide bombée.

ESPECES INDICATRICES PRESENTES SUR LE SITE

Cet habitat est caractérisé par l'Utriculaire citrine (*Utricularia australis*).

ESPECES PATRIMONIALES OBSERVEES AU SEIN DE L'HABITAT SUR LE SITE

Une espèce patrimoniale a été observée au sein de l'habitats, il s'agit de l'Utriculaire citrine (*Utricularia australis*).

ÉTAT DE L'HABITAT SUR LE SITE

REPRESENTATIVITE ET DISTRIBUTION SUR LE SITE

L'habitat couvre 0,02 hectares, soit 0,00 % de la surface étudiée au niveau du site Natura 2000
La carte présentée à la fin de la fiche met en évidence la distribution de l'habitat à l'échelle du site.

INTERET PATRIMONIAL

SYNTAXON	RARETE REGIONALE	TENDANCE REGIONALE	MENACE
<i>Utricularienion vulgaris</i>	Rare	En régression	Vulnérable
<i>Utricularietum australis</i>	Rare	En régression	Vulnérable

ÉTAT DE CONSERVATION

Favorable		Moyen		Défavorable	
Surface (ha)	Surface relative (%)	Surface (ha)	Surface relative (%)	Surface (ha)	Surface relative (%)
0,02	100	0,00	0	0,00	0

L'état de conservation de ces végétations est favorable.

DYNAMIQUE ET VEGETATIONS DE CONTACT

Il s'agit d'une végétation souvent pionnière, favorisée par le curage ou le reprofilage des berges. En vieillissant, cette végétation peut évoluer naturellement vers le *Lemno minoris - Hydrocharitetum morsus-ranae* qui va alors progressivement occuper toute la surface de l'eau. L'assèchement des biotopes les moins profonds peut conduire à des radeaux flottants ou atterris du *Caricion lasiocarpae* en contexte tourbeux ou à des végétations hélophytiques moins oligotrophes du *Magnocaricion elatae*, du *Phragmition communis* ou du *Carici pseudocyperis - Rumicion hydrolapathi* sur tourbes envasées ou vases organiques. Cette végétation peu disparaître au profit de végétations d'eaux plus eutrophes telles que les herbiers flottants du *Lemnion minoris*. On la retrouve souvent en mosaïque avec des végétations aquatiques enracinées des eaux alcalines oligotrophes à mésotrophes au niveau des bords d'étangs et dans les petites mares (herbiers du *Potamion polygonifolii*, du *Potamion pectinati* ou des *Charetea*).

Sur le site, les herbiers flottants à *Utricularia australis* sont situés au sein de petites gouilles au contact de végétations des tourbières acides de l'*Oxycocco palustris - Ericion tetralicis* et de boulaies à Sphaignes du *Sphagno - Alnion glutinosae*.

MENACES ET ATTEINTES DE L'HABITAT SUR LE SITE

FACTEURS DE DEGRADATION

Aucun facteur de dégradation n'a été observé sur le site.

MODALITES DE GESTION CONSERVATOIRE DE L'HABITAT

GESTION ACTUELLE

Aucune gestion apparente

MODALITES DE GESTION CONSERVATOIRE et RECOMMANDATIONS GENERALES

Limiter l'extension des végétations concurrentes de peuplements macrophytiques, notamment en limitant l'eutrophisation mais aussi l'envahissement des héliophytes à travers des opérations de faucardage avec exportation des produits de coupe, de curage ou d'étrépage ciblées ;

Ne pas combler les plans d'eau ;

Limiter l'eutrophisation et l'apport de sédiments ;

Ne pas utiliser de produits phytosanitaires à moins de 50 mètres des cours d'eau, mares, plans d'eau et fossés ;

Eviter la pisciculture sur les petits plans d'eau concernés par cet habitat.

ANNEXES

BIBLIOGRAPHIE

BENSETTITI et al. 2005. Cahiers d'habitats Natura 2000. Connaissance et gestion des habitats et des espèces d'intérêt communautaire

DELIASSUS L., ZAMBETTAKIS C., 2013 - Hiérarchisation des végétations naturelles et semi-naturelles de Basse-Normandie. Villers-Bocage : Conservatoire botanique nationale de Brest – Antenne Basse-Normandie, 33 p.

CATTEAU E., DUHAMEL F., BALIGA M.-F., BASSO F., BEDOUET F., CORNIER T., MULLIE B., MORA F., TOUSSAINT B. et VALENTIN B., 2009 – Guide des végétations des zones humides de la Région Nord-Pas de Calais. Centre régional de phytosociologie agréé Conservatoire botanique national de Bailleul, 632 p. Bailleul.

DARDILLAC A., BUCHET J., CATTEAU E., DOUVILLE C., DUHAMEL F., 2019 – Guide des végétations des zones humides de Normandie orientale. Conservatoire botanique national de Bailleul ; 624 pages. Bailleul.

DELIASSUS L., MAGNANON S., COLASSE V., GLEMAREC E., GUITTON H., LAURENT É., THOMASSIN G., BIRET F., CATTEAU E., CLEMENT B., DIQUELOU S., FELZINES J.-C., FOUCAULT B. DE, GAUBERVILLE C., GAUDILLAT V., GUILLEVIC Y., HAURY J., ROYER J.-M., VALLET J., GESLIN J., GORET M., HARDEGEN M., LACROIX P., REIMRINGER K., WAYMEL J., ZAMBETTAKIS C., 2014 – Classification physiologique et phytosociologique des végétations de Basse-Normandie, Bretagne et Pays de la Loire. Brest : Conservatoire botanique national de Brest, 262 p. (Les cahiers scientifiques et techniques, 1)

GORET M., 2012. Typologie des habitats du site Natura 2000 FR 2500106 "Forêts, étangs et tourbières du Haut Perche" Orne. Conservatoire botanique national de Brest. 157 p.

RELEVES DE TERRAIN RELATIFS A L'HABITAT

/

AUTEURS DE LA FICHE

Hélène CHRUSLINSKI



Localisation de l'habitat 3150-2

Cartographie du Site Natura 2000 FR2500106 « Forêts, étangs et tourbières du Haut-Perche »

Légende



Limites du site Natura 2000

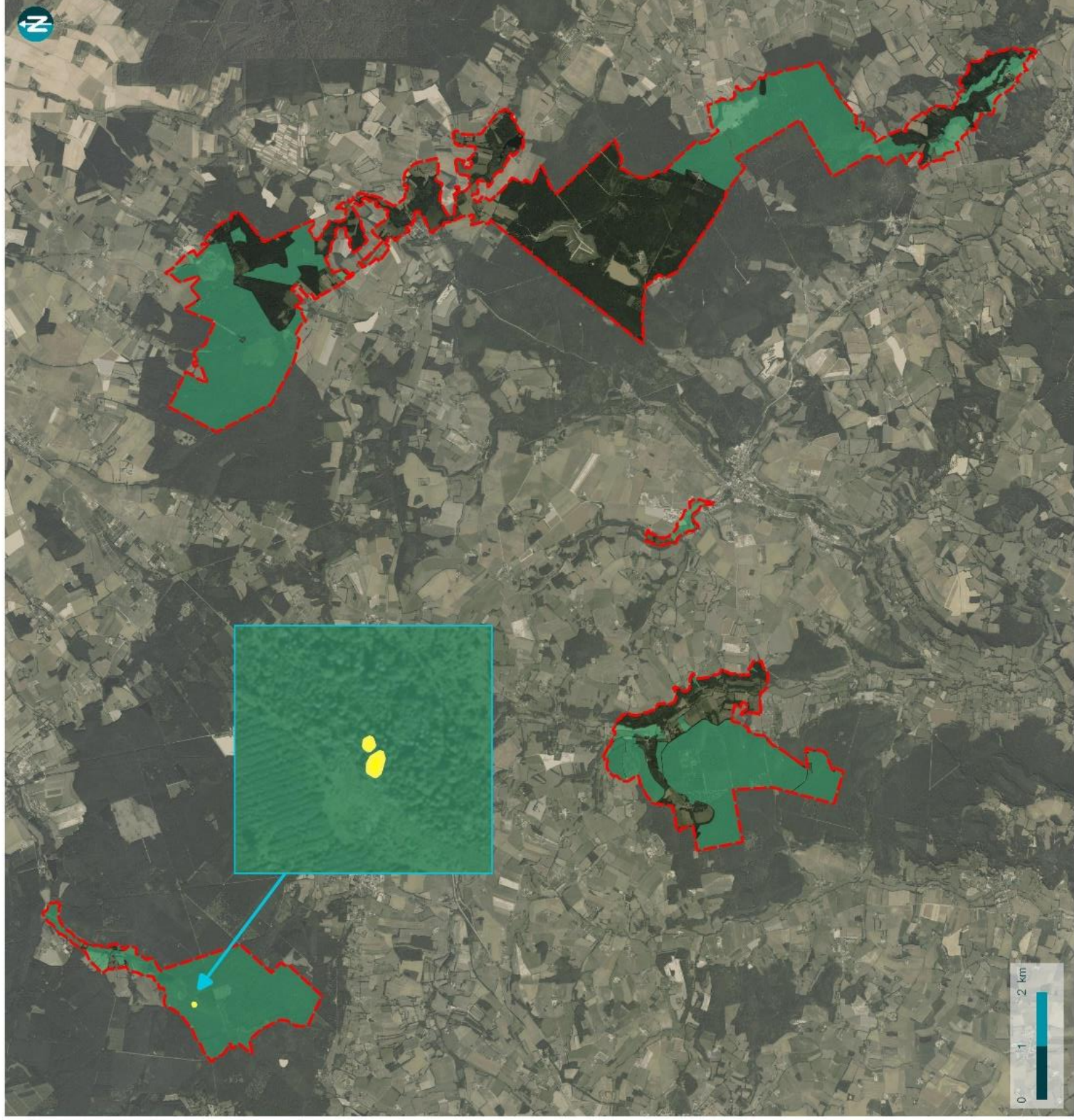


Zones cartographiées

Intitulé de l'habitat



3150-2 - Plans d'eau eutrophes avec dominance de macrophytes libres submergés



TPOLOGIE	CODE	LIBELLE
Natura 2000 (Habitat générique)	3150	Lacs eutrophes naturels avec végétation du <i>Magnopotamion</i> ou de l' <i>Hydrocharition</i>
CORINE Biotopes	22.42	Végétations enracinées immergées
EUNIS	C1.23	Végétations immergées enracinées des plans d'eau mésotrophes

CORRESPONDANCES PHYTOSOCIOLOGIQUES

Classe : Herbiers dulçaquicoles phanérogamiques (*Potametea pectinati* Klika in Klika & Novak 1941)

Ordre : Herbiers dulçaquicoles des eaux profondes (*Potametalia pectinati* W. Koch 1926)

Alliance : Herbiers dulçaquicoles du *Potamion pectinati* (*Potamion pectinati* (W. Koch 1926) Libbert 1931 em. Oberd. 1957))

Associations : Herbière dulçaquicole à *Potamogeton pectinatus* (*Potametum pectinati* Carstensen ex Hilbig 1971.)

DESCRIPTION DE L'HABITAT

DESCRIPTION ET CARACTERISTIQUES GLOBALES

L'habitat est développé dans deux types de milieux le plus souvent fortement anthropisés :

les canaux et rivières lentes planitiaires à submontagnards eutrophes, auxquels il faut rajouter les bras morts plus ou moins déconnectés des grands fleuves ;

les fossés de marais eutrophes, parfois littoraux.

L'habitat correspond à des eaux eutrophes à hypertrophes, à pH neutre à basique, avec une grande richesse en orthophosphates.

Les variations de température, notamment dans les canaux et fossés peuvent être importantes, avec une forte augmentation de la température au sein des herbiers, notamment dans la couche des Lentilles d'eau.

Ce type de végétation est le plus caractéristique en eau stagnante



Herbière dulçaquicole à *Potamogeton pectinatus* (Source : Biotope)

REPARTITION GEOGRAPHIQUE GLOBALE

Cet habitat est fréquent dans tous les marais planitiaires, dans les parties avals des cours d'eau et dans les annexes hydrauliques des grands fleuves.

CARACTERISTIQUES STATIONNELLES ET VARIABILITE SUR LE SITE

PHYSIONOMIE ET STRUCTURE SUR LE SITE

Sur le site, il s'agit d'une végétation submergée formant des herbiers denses, dominés par le Potamot pectiné (*Stuckenia pectinata*) qui peut être associée à d'autres potamots (*Potamogeton crispus*, *P. perfoliatus*), à des myriophyllides (*Myriophyllum spicatum*, *Ranunculus circinatus*). Cette végétation, observée uniquement au niveau de la queue de l'étang de la Milasse, se développe dans un secteur ensoleillé, au sein d'eaux stagnantes de profondeur moyenne (0,5-2,5 m) sur substrat sableux ou argileux recouvert de débris organiques ou de vase plus ou moins épaisse.

ESPECES INDICATRICES PRESENTES SUR LE SITE

Le Potamot pectiné (*Stuckenia pectinata*) est la principale espèce indicatrice présente sur le site.

ESPECES PATRIMONIALES OBSERVEES AU SEIN DE L'HABITAT SUR LE SITE

Aucune espèce patrimoniale n'a été relevée pour cet habitat sur le site.

ÉTAT DE L'HABITAT SUR LE SITE

REPRESENTATIVITE ET DISTRIBUTION SUR LE SITE

L'habitat couvre 0,05 hectares, soit 0,00 % de la surface étudiée au niveau du site Natura 2000
La carte présentée à la fin de la fiche met en évidence la distribution de l'habitat à l'échelle du site.

INTERET PATRIMONIAL

SYNTAXON	RARETE REGIONALE	TENDANCE REGIONALE	MENACE
<i>Potamion pectinati</i>	Commun	En régression	Préoccupation mineure
<i>Potametum pectinati</i>	Commun	En régression	Préoccupation mineure

ÉTAT DE CONSERVATION

Favorable		Moyen		Défavorable	
Surface (ha)	Surface relative (%)	Surface (ha)	Surface relative (%)	Surface (ha)	Surface relative (%)
0,00	0	0,05	100	0,00	0

L'état de conservation de ces végétations est moyen.

DYNAMIQUE ET VEGETATIONS DE CONTACT

L'évolution naturelle des milieux eutrophes peu profonds est le comblement par production végétale à la fois des macrophytes aquatiques et des héliophytes, mais aussi par l'envasement. Seul ce dernier est à craindre pour les milieux plus profonds. Il existe des relations dynamiques en fonction des différents facteurs (qualité de l'eau, éclaircissement, profondeur) entre les groupements de ce type d'habitat et les groupements de milieux moins profonds.

Sur le site, ces herbiers sont en contact avec des gazons amphibies des substrats plus ou moins enrichis en matières organiques ainsi que des fourrés marécageux et forêts mésohygrophiles.

MENACES ET ATTEINTES DE L'HABITAT SUR LE SITE

FACTEURS DE DEGRADATION

Envasement.

MODALITES DE GESTION CONSERVATOIRE DE L'HABITAT

GESTION ACTUELLE

Gestion inconnue

MODALITES DE GESTION CONSERVATOIRE et RECOMMANDATIONS GENERALES

Limiter l'extension des végétations concurrentes de peuplements macrophytiques, notamment en limitant l'eutrophisation mais aussi l'envahissement des héliophytes à travers des opérations de faucardage avec exportation des produits de coupe ou d'étrépage ciblées ;
 Réaliser des curages localisés ;
 Ne pas combler le plan d'eau ;
 Limiter l'eutrophisation et les apports de sédiments ;
 Ne pas utiliser de produits phytosanitaires à moins de 50 mètres des cours d'eau, mares, plans d'eau et fossés ;
 Eviter les empoisonnements afin de maintenir un peuplement piscicole équilibré ;
 Eviter le chalutage des plans d'eau et le nourrissage des poissons.

ANNEXES

BIBLIOGRAPHIE

- BENSETTITI et al. 2005. Cahiers d'habitats Natura 2000. Connaissance et gestion des habitats et des espèces d'intérêt communautaire
- DELIASSUS L., ZAMBETTAKIS C., 2013 - Hiérarchisation des végétations naturelles et semi-naturelles de Basse-Normandie. Villers-Bocage : Conservatoire botanique nationale de Brest – Antenne Basse-Normandie, 33 p.
- CATTEAU E., DUHAMEL F., BALIGA M.-F., BASSO F., BEDOUET F., CORNIER T., MULLIE B., MORA F., TOUSSAINT B. et VALENTIN B., 2009 – Guide des végétations des zones humides de la Région Nord-Pas de Calais. Centre régional de phytosociologie agréé Conservatoire botanique national de Bailleul, 632 p. Bailleul.
- DARDILLAC A., BUCHET J., CATTEAU E., DOUVILLE C., DUHAMEL F., 2019 – Guide des végétations des zones humides de Normandie orientale. Conservatoire botanique national de Bailleul ; 624 pages. Bailleul.
- DELIASSUS L., MAGNANON S., COLASSE V., GLEMAREC E., GUITTON H., LAURENT É., THOMASSIN G., BIRET F., CATTEAU E., CLEMENT B., DIQUELOU S., FELZINES J.-C., FOUCAULT B. DE, GAUBERVILLE C., GAUDILLAT V., GUILLEVIC Y., HAURY J., ROYER J.-M., VALLET J., GESLIN J., GORET M., HARDEGEN M., LACROIX P., REIMRINGER K., WAYMEL J., ZAMBETTAKIS C., 2014 – Classification physionomique et phytosociologique des végétations de Basse-Normandie, Bretagne et Pays de la Loire. Brest : Conservatoire botanique national de Brest, 262 p. (Les cahiers scientifiques et techniques, 1)
- GORET M., 2012. Typologie des habitats du site Natura 2000 FR 2500106 "Forêts, étangs et tourbières du Haut Perche" Orne. Conservatoire botanique national de Brest. 157 p.

RELEVES DE TERRAIN RELATIFS A L'HABITAT

/

AUTEURS DE LA FICHE

Hélène CHRUSLINSKI



Localisation de l'habitat 3150-4

Cartographie du Site Natura 2000 FR2500106 « Forêts, étangs et tourbières du Haut-Perche »

Légende



Limites du site Natura 2000

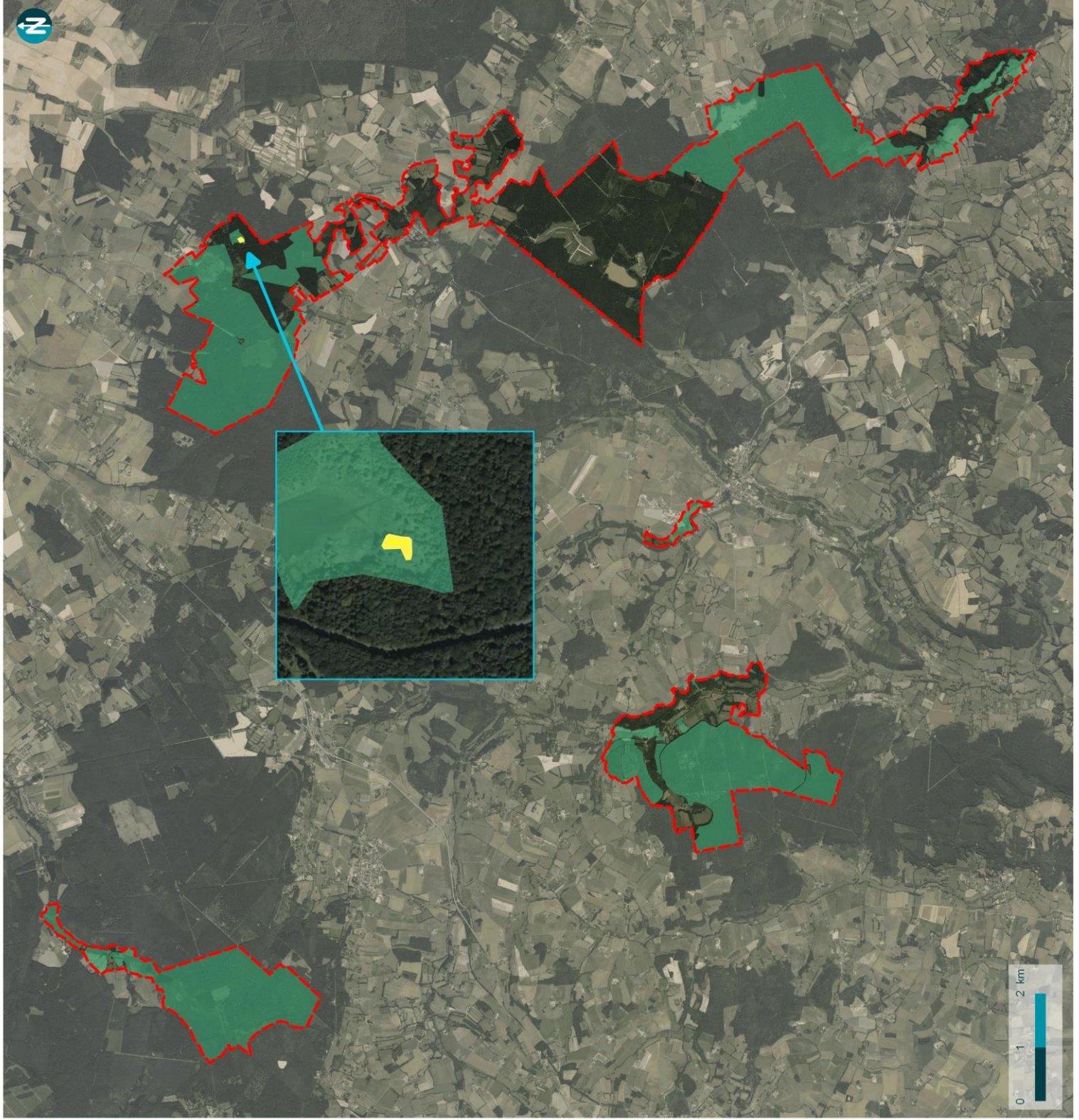


Zones cartographiées

Intitulé de l'habitat



3150-4 - Rivières, canaux et fossés eutrophes des marais naturels



TPOLOGIE	CODE	LIBELLE
Natura 2000 (Habitat générique)	4010	Landes humides atlantiques septentrionales à <i>Erica tetralix</i>
CORINE Biotopes	31.11	Landes humides atlantiques septentrionales
EUNIS	F4.11	Landes humides septentrionales

CORRESPONDANCES PHYTOSOCIOLOGIQUES

Classe : Landes planitiaires à montagnardes (*Calluno vulgaris* – *Ulicetea minoris* Braun-Blanquet & Tüxen ex Klika in Klika & Hadac 1944)

Ordre : Landes atlantiques (*Ulicetalia minoris* Quantin 1935)

Alliance : Landes de l'*Ulicion minoris* (*Ulicion minoris* Malcuit 1929)

Association : Lande humide à *Ulex minor* et *Erica tetralix* (*Ulici minoris* – *Ericetum tetralicis* Lemée 1937)

DESCRIPTION DE L'HABITAT

DESCRIPTION ET CARACTERISTIQUES GLOBALES

Les landes humides secondaires atlantiques et subatlantiques sont présentes en France de l'étage planitiaire à collinéen.

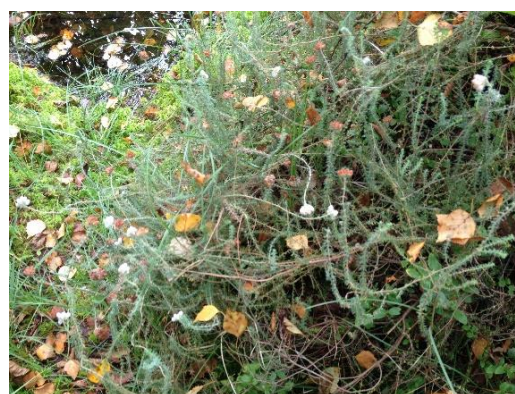
Elles occupent des positions topographiques variées : en bas de versant au niveau d'écoulements telluriques (sources, suintements), dans des dépressions humides, sur des replats ou en bordure d'étang.

Elles se développent sur des substrats oligotrophes acides (pH $\leq 4,5$) : il peut s'agir de roches massives siliceuses, de sables alluvionnaires décalcifiés ou de sables siliceux, ou encore de placages d'argile à silex ou de limons.

Le sol est généralement un podzol à gley ou pseudogley, parfois un sol peu évolué de type ranker. Il présente une hydromorphie peu profonde à moyenne.

La nappe, alimentée par des eaux pauvres en éléments minéraux, est permanente ou temporaire. Elle peut être stable ou connaître des fluctuations saisonnières avec des phases d'inondation puis d'assèchement et de minéralisation superficielle.

Ces landes peuvent ainsi s'établir soit directement sur des substrats minéraux, soit sur des horizons paratourbeux (humus brut de type hydromor), soit encore sur un dépôt peu épais de tourbe.



Lande humide à *Ulex minor* et *Erica tetralix* (Source : Biotope)

REPARTITION GEOGRAPHIQUE GLOBALE

FORETS, ETANGS ET TOURBIERES DU HAUT-PERCHE – FR2500106				4010-1	
LANDES HUMIDES ATLANTIQUES SEPTENTRIONALES A BRUYERE A QUATRE ANGLES					
Ces landes se développent sur une grande partie du domaine atlantique, notamment en Basse et Haute-Normandie, en Picardie, dans le Nord-Pas-de-Calais, en Île-de-France, dans le Centre, les Pays-de-la-Loire, le Limousin et le Poitou.					
CARACTERISTIQUES STATIONNELLES ET VARIABILITE SUR LE SITE					
<i>PHYSIONOMIE ET STRUCTURE SUR LE SITE</i>					
Sur le site N2000, la lande humide à <i>Ulex minor</i> et <i>Erica tetralix</i> est une lande basse, dominée ici par la Molinie bleue conférant une physionomie de prairie à la végétation. On y retrouve tout de même des chaméphytes et sous-arbrisseaux tels que la Bruyère à quatre angles (<i>Erica tetralix</i>), l'Ajonc nain (<i>Ulex minor</i>), la Callune commune (<i>Calluna vulgaris</i>) et la Myrtille (<i>Vaccinium myrtillus</i>). Le substrat humide est connecté à une nappe d'eau permanente ou temporaire, alimentée par des eaux pauvres en éléments minéraux. On y retrouve donc des espèces hygrophiles telles que la Laïche vésiculeuse (<i>Carex vesicaria</i>), la Laïche lisse (<i>Carex laevigata</i>), la Laïche étoilée (<i>Carex echinata</i>) ou encore le Jonc à tépales aigus (<i>Juncus acutiflorus</i>). Sur le site, cette végétation est liée aux coupes forestières.					
<i>ESPECES INDICATRICES PRESENTES SUR LE SITE</i>					
L'espèce indicatrice de cette végétation présente sur le site est la Bruyère à quatre angles (<i>Erica tetralix</i>). Elle est accompagnée de la Callune commune (<i>Calluna vulgaris</i>), la Molinie bleue (<i>Molinia caerulea</i>) et la Luzule multiflore (<i>Luzula multiflora</i>).					
<i>ESPECES PATRIMONIALES OBSERVEES AU SEIN DE L'HABITAT SUR LE SITE</i>					
Aucune espèce patrimoniale n'a été relevée pour cet habitat sur le site.					
ÉTAT DE L'HABITAT SUR LE SITE					
<i>REPRESENTATIVITE ET DISTRIBUTION SUR LE SITE</i>					
L'habitat couvre 2,01 hectares, soit 0,10% de la surface étudiée au niveau du site Natura 2000 La carte présentée à la fin de la fiche met en évidence la distribution de l'habitat à l'échelle du site.					
<i>INTERET PATRIMONIAL</i>					
SYNTAXON	RARETE REGIONALE		TENDANCE REGIONALE		MENACE
<i>Ulici minoris – Ericetum tetralicis</i>	Rare ?		En régression		Vulnérable ?
<i>ÉTAT DE CONSERVATION</i>					
Favorable		Moyen		Défavorable	
Surface (ha)	Surface relative (%)	Surface (ha)	Surface relative (%)	Surface (ha)	Surface relative (%)
0,09	4	1,92	96	0,00	0
L'état de conservation de ces végétations est majoritairement moyen à favorable.					
<i>DYNAMIQUE ET VEGETATIONS DE CONTACT</i>					

FORETS, ETANGS ET TOURBIERES DU HAUT-PERCHE – FR2500106		
LANDES HUMIDES ATLANTIQUES SEPTENTRIONALES A BRUYERE A QUATRE ANGLES		4010-1
<p>Cette végétation est en relation dynamique avec les chênaies du <i>Molinio caeruleae</i> – <i>Quercion roboris</i>, forêts qui remplacent cette lande après quelques décennies d'abandon. Dans des contextes plus régulièrement engorgés, la végétation peut évoluer vers des boulaies à Sphaignes du <i>Sphagno</i> – <i>Alnion glutinosae</i>.</p> <p>Au contact de ces landes, on retrouve des végétations des tourbières acides bombées relevant de l'<i>Oxycocco palustris</i> – <i>Ericion tetralicis</i> ou encore des fourrés marécageux du <i>Salicion cinerea</i>. Sur le site, les landes humides sont en contact avec une grande plantation de feuillus.</p>		
MENACES ET ATTEINTES DE L'HABITAT SUR LE SITE		
<i>FACTEURS DE DEGRADATION</i>		
Dynamique naturelle		
MODALITES DE GESTION CONSERVATOIRE DE L'HABITAT		
<i>GESTION ACTUELLE</i>		
Gestion inconnue		
<i>MODALITES DE GESTION CONSERVATOIRE et RECOMMANDATIONS GENERALES</i>		
<p>Absence de mise en culture, de remblaiement ou de construction au niveau de cet habitat ;</p> <p>Maintien du niveau actuel de la nappe phréatiques favorable au développement de landes humides ;</p> <p>Proscription de tout fertilisant ou amendement ;</p> <p>Gestion possible par pâturage extensif, avec un chargement et un type de bête adapté (ovins et bovins rustiques) ;</p> <p>Opérations d'étrépage et de décapage du sol localisés dans les secteurs les moins intéressants ou en périphérie des landes actuelles afin de régénérer des stades de lande pionniers toujours très riches en espèces d'intérêt patrimonial ;</p> <p>Le débroussaillage peut s'avérer nécessaire en cas d'envahissement par les ligneux.</p>		
ANNEXES		
<i>BIBLIOGRAPHIE</i>		
<p>BENSETTITI et al. 2005. Cahiers d'habitats Natura 2000. Connaissance et gestion des habitats et des espèces d'intérêt communautaire</p> <p>DELASSUS L., ZAMBETTAKIS C., 2013 – Hiérarchisation des végétations naturelles et semi-naturelles de Basse-Normandie. Villers-Bocage : Conservatoire botanique nationale de Brest – Antenne Basse-Normandie, 33 p.</p> <p>CATTEAU E., DUHAMEL F., BALIGA M.-F., BASSO F., BEDOUET F., CORNIER T., MULLIE B., MORA F., TOUSSAINT B. et VALENTIN B., 2009 – Guide des végétations des zones humides de la Région Nord-Pas de Calais. Centre régional de phytosociologie agréé Conservatoire botanique national de Bailleul, 632 p. Bailleul.</p> <p>DARDILLAC A., BUCHET J., CATTEAU E., DOUVILLE C., DUHAMEL F., 2019 – Guide des végétations des zones humides de Normandie orientale. Conservatoire botanique national de Bailleul ; 624 pages. Bailleul.</p> <p>DELASSUS L., MAGNANON S., COLASSE V., GLEMAREC E., GUITTON H., LAURENT É., THOMASSIN G., BIORET F., CATTEAU E., CLEMENT B., DIQUELOU S., FELZINES J.-C., FOUCAULT B. DE, GAUBERVILLE C., GAUDILLAT V., GUILLEVIC Y., HAURY J., ROYER J.-M., VALLET J., GESLIN J., GORET M., HARDEGEN M., LACROIX P., REIMRINGER K., WAYMEL J., ZAMBETTAKIS C., 2014 – Classification physiologique et phytosociologique des végétations de Basse-Normandie, Bretagne et Pays de la Loire. Brest : Conservatoire botanique national de Brest, 262 p. (Les cahiers scientifiques et techniques, 1)</p>		


FORETS, ETANGS ET TOURBIERES DU HAUT-PERCHE – FR2500106		
LANDES HUMIDES ATLANTIQUES SEPTENTRIONALES A BRUYERE A QUATRE ANGLES		4010-1
GORET M., 2012. Typologie des habitats du site Natura 2000 FR 2500106 "Forêts, étangs et tourbières du Haut Perche" Orne. Conservatoire botanique national de Brest. 157 p.		
<i>RELEVES DE TERRAIN RELATIFS A L'HABITAT</i>		
NCO4I		
<i>AUTEURS DE LA FICHE</i>		
Hélène CHRUSLINSKI		



Localisation de l'habitat 4010-1

Cartographie du Site Natura 2000 FR2500106 « Forêts, étangs et tourbières du Haut-Perche »

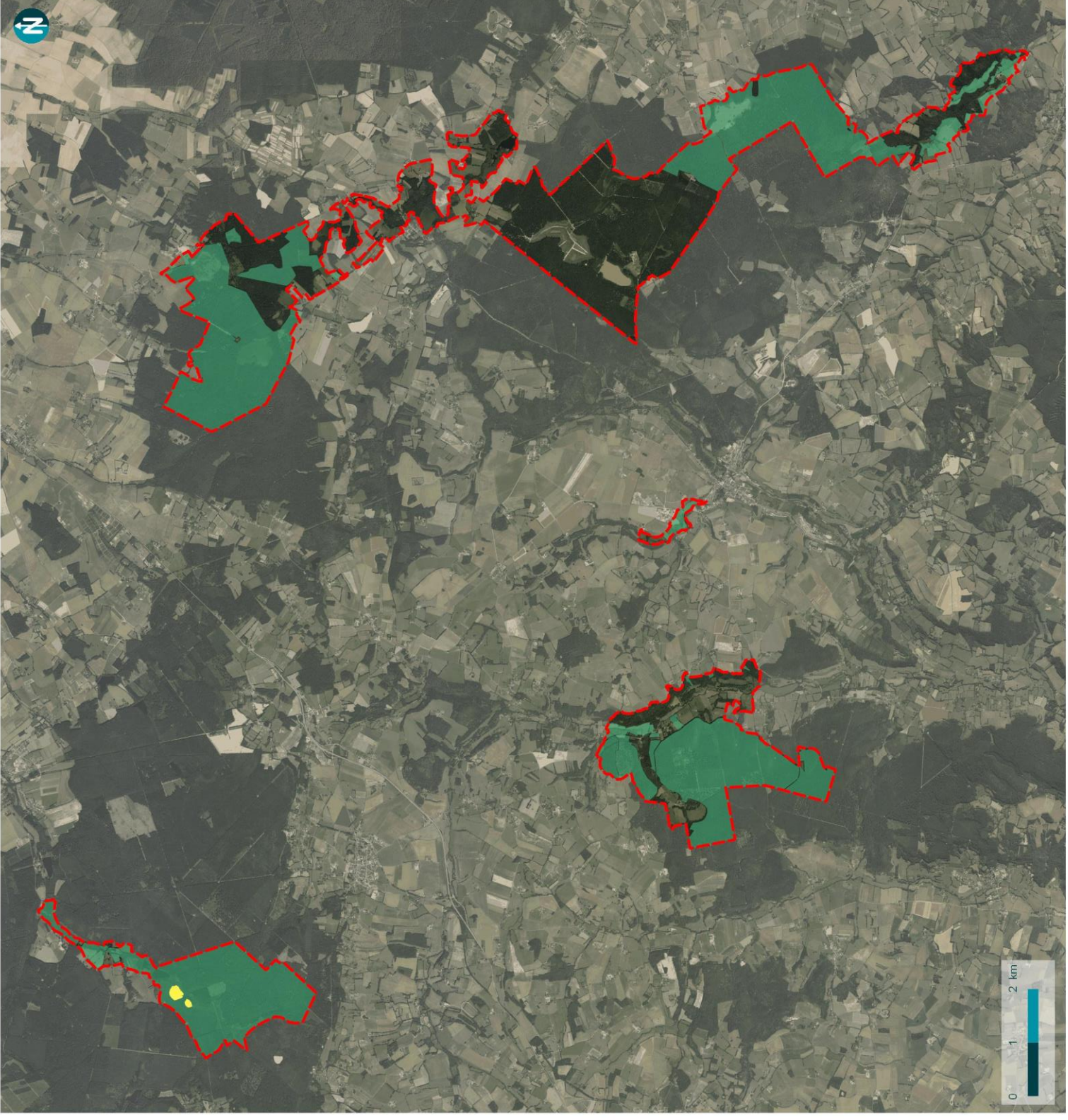
Légende

 Limites du site Natura 2000

 Zones cartographiées

Intitulé de l'habitat

 4010-1 - Landes humides atlantiques septentrionales à Bruyère à quatre angles



TYPLOGIE	CODE	LIBELLE
Natura 2000 (Habitat générique)	4030	Landes sèches européennes
CORINE Biotopes	31.2	Landes sèches
EUNIS	F4.22	Landes subatlantiques à <i>Calluna</i> et <i>Genista</i>

CORRESPONDANCES PHYTOSOCIOLOGIQUES

Classe : Landes planitiaires à montagnardes (*Calluno vulgaris* – *Ulicetea minoris* Braun-Blanquet & Tüxen ex Klika in Klika & Hadac 1944)

Ordre : Landes subatlantiques à continentales, planitiaires à montagnardes. (*Vaccinio myrtilli* – *Genistetalia pilosae* Schubert 1960)

Alliance : Communautés acidiphiles subcontinentales, planitiaires à montagnardes (*Genisto pilosae* – *Vaccinion uliginosi* Br.-Bl. 1926)

DESCRIPTION DE L'HABITAT

DESCRIPTION ET CARACTERISTIQUES GLOBALES

Les landes sèches européennes correspondent à des végétations ligneuses basses (inférieures à 2 m) principalement constituées de chaméphytes et de nanophanérophytes de la famille des Éricacées et des Fabacées.

Les surfaces foliaires sont des plus réduites, en particulier chez les Éricacées et les Fabacées. Ce sont autant d'adaptations morphologiques et physiologiques aux conditions édaphiques sévères, en particulier en ce qui concerne les aspects trophiques (sols acides maigres) et hydriques (sécheresse au moins une partie de l'année).



Landes sèche du *Genisto pilosae* – *Vaccinion uliginosi*
(Source : Biotope)

REPARTITION GEOGRAPHIQUE GLOBALE

Cet habitat est largement distribué en France, mais son développement est surtout important dans l'Ouest, le Sud-Ouest et les montagnes.

CARACTERISTIQUES STATIONNELLES ET VARIABILITE SUR LE SITE

PHYSIONOMIE ET STRUCTURE SUR LE SITE

Sur le site Natura 2000, les landes sèches du *Genisto pilosae - Vaccinion uliginosi* sont des landes relativement basses, dominées par des sous-arbrisseaux comme la Callune commune (*Calluna vulgaris*) et la Myrtille (*Vaccinium myrtillus*). Elles sont assez pauvres en espèces. On y retrouve des herbacées acidophiles comme le Millepertuis élégant (*Hypericum pulchrum*), la Laïche à pilules (*Carex pilulifera*), et la Canche flexueuse (*Deschampsia flexuosa*). Sur le site, c'est une végétation de transition que l'on retrouve au niveau de trouées et clairières dans les boisements acidophiles secs.

ESPECES INDICATRICES PRESENTES SUR LE SITE

L'espèce indicatrice de cette végétation sur le site est la Callune commune (*Calluna vulgaris*), la Myrtille (*Vaccinium myrtillus*), la Fougère aigle (*Pteridium aquilinum*), la Canche flexueuse (*Deschampsia flexuosa*) et le Chèvrefeuille des bois (*Lonicera periclymenum*).

ESPECES PATRIMONIALES OBSERVEES AU SEIN DE L'HABITAT SUR LE SITE

Aucune espèce patrimoniale n'a été relevée pour cet habitat sur le site.

ÉTAT DE L'HABITAT SUR LE SITE

REPRESENTATIVITE ET DISTRIBUTION SUR LE SITE

L'habitat couvre 0,47 hectares, soit 0,02% de la surface étudiée au niveau du site Natura 2000
La carte présentée à la fin de la fiche met en évidence la distribution de l'habitat à l'échelle du site.

INTERET PATRIMONIAL

SYNTAXON	RARETE REGIONALE	TENDANCE REGIONALE	MENACE
<i>Genisto pilosae-Vaccinion uliginosi</i>	Inconnue	Inconnue	Inconnue

ÉTAT DE CONSERVATION

Favorable		Moyen		Défavorable	
Surface (ha)	Surface relative (%)	Surface (ha)	Surface relative (%)	Surface (ha)	Surface relative (%)
0,47	100	0,00	0	0,00	0

L'état de conservation de ces végétations est favorable.

DYNAMIQUE ET VEGETATIONS DE CONTACT

Les landes sèches sont souvent des végétations secondaires issues de déforestations anciennes de forêts acidiphiles du *Quercion roboris*, et plus particulièrement des chênaies sessiliflores du *Quercenion robori-petraeae*. L'existence de seuils de blocage de la dynamique de recolonisation forestière, tenant essentiellement aux fortes contraintes édaphiques, peut cependant ralentir plus ou moins longtemps les processus évolutifs (certaines de ces landes ont été qualifiées pour ces raisons de paraclimaciques). Ces seuils restent néanmoins très précaires et particulièrement sensibles aux perturbations édaphiques brutales (incendies violents, remaniements du sol...).

Sur le site, cette végétation est en relation dynamique avec les chênaies du *Vaccinio myrtilli - Quercetum sessiliflorae*, forêts qui remplacent cette lande après quelques décennies d'abandon. On y retrouve aussi des boulaies sèches de recolonisation forestière. Elle est aussi en contact avec des végétations hygrophiles telles que les boulaies à Sphaignes du *Sphagno - Alnion glutinosae* et des communautés basales à *Molinia caerulea*.

MENACES ET ATTEINTES DE L'HABITAT SUR LE SITE

FACTEURS DE DEGRADATION

Dynamique naturelle

MODALITES DE GESTION CONSERVATOIRE DE L'HABITAT

GESTION ACTUELLE

Gestion inconnue

MODALITES DE GESTION CONSERVATOIRE et RECOMMANDATIONS GENERALES

Absence de mise en culture, de remblaiement ou de construction au niveau de cet habitat ;
 Proscription de tout fertilisant ou amendement ;
 Gestion possible par pâturage extensif, avec un chargement et un type de bête adapté (ovins et bovins rustiques) ;
 Le débroussaillage, la coupe ou l'arrachage avec exportation peut s'avérer nécessaire en cas d'envahissement par les ligneux.

ANNEXES

BIBLIOGRAPHIE

BENSETTITI et al. 2005. Cahiers d'habitats Natura 2000. Connaissance et gestion des habitats et des espèces d'intérêt communautaire

DELASSUS L., ZAMBETTAKIS C., 2013 – Hiérarchisation des végétations naturelles et semi-naturelles de Basse-Normandie. Villers-Bocage : Conservatoire botanique nationale de Brest – Antenne Basse-Normandie, 33 p.

CATTEAU E., DUHAMEL F., BALIGA M.-F., BASSO F., BEDOUET F., CORNIER T., MULLIE B., MORA F., TOUSSAINT B. et VALENTIN B., 2009 – Guide des végétations des zones humides de la Région Nord-Pas de Calais. Centre régional de phytosociologie agréé Conservatoire botanique national de Bailleul, 632 p. Bailleul.

DARDILLAC A., BUCHET J., CATTEAU E., DOUVILLE C., DUHAMEL F., 2019 – Guide des végétations des zones humides de Normandie orientale. Conservatoire botanique national de Bailleul ; 624 pages. Bailleul.

DELASSUS L., MAGNANON S., COLASSE V., GLEMAREC E., GUITTON H., LAURENT É., THOMASSIN G., BIORET F., CATTEAU E., CLEMENT B., DIQUELOU S., FELZINES J.-C., FOUCAULT B. DE, GAUBERVILLE C., GAUDILLAT V., GUILLEVIC Y., HAURY J., ROYER J.-M., VALLET J., GESLIN J., GORET M., HARDEGEN M., LACROIX P., REIMRINGER K., WAYMEL J., ZAMBETTAKIS C., 2014 – Classification phytosociologique et phytosociologique des végétations de Basse-Normandie, Bretagne et Pays de la Loire. Brest : Conservatoire botanique national de Brest, 262 p. (Les cahiers scientifiques et techniques, 1)

GORET M., 2012. Typologie des habitats du site Natura 2000 FR 2500106 "Forêts, étangs et tourbières du Haut Perche" Orne. Conservatoire botanique national de Brest. 157 p.

RELEVES DE TERRAIN RELATIFS A L'HABITAT

NCO43 – HCH006

AUTEURS DE LA FICHE

Hélène CHRUSLINSKI

TYPLOGIE	CODE	LIBELLE
Natura 2000 (Habitat générique)	6210	Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires (<i>Festuco - Brometalia</i>)
CORINE Biotopes	34.322	Pelouses semi-sèches médio-européennes à <i>Bromus erectus</i>
EUNIS	E1.262	Pelouses semi-sèches médioeuropéennes à <i>Bromus erectus</i>

CORRESPONDANCES PHYTOSOCIOLOGIQUES :

Classe : Pelouses des sols calcaires (*Festuco - Brometea* Braun-Blanquet & Tüxen ex Klika & Hadač 1944)

Ordre : Pelouses calcicoles atlantiques à subatlantiques (*Brometalia erecti* Koch 1926)

Alliance : Pelouses mésoxérophiles du *Mesobromion erecti* (*Mesobromion erecti* Braun-Blanquet & Moor 1938) oberdorfer 1957 nom. cons. propos. (art. 52))

Association : Pelouses mésoxérophiles à *Avenula pratensis* et *Festuca lemanii* (*Avenulo pratensis - Festucetum lemanii* (Boulet 1980) géhu et al. 1984)

Ourlets de recolonisation des pelouses calcicoles (*Centaureo nemoralis - Origanetum vulgaris* B. Foucault, Frileux & Wattez in B. Foucault & Frileux 1983)

DESCRIPTION DE L'HABITAT

DESCRIPTION ET CARACTERISTIQUES GLOBALES

Cet habitat s'observe aux étages planitiaire et collinéen en climat subatlantique.

Il est présent sous des situations topographiques et expositions variées mais de préférence chaudes.

Il est retrouvé principalement sur des roches mères carbonatées de sols bruns peu profonds.

Il est issu des systèmes pastoraux extensifs hérités des traditions de parcours ovins et plus rarement de pâturage bovins herbagers semi-extensifs ou de milieux de substitution (talus routiers ou ferroviaires).

Jusqu'à l'arrivée de la myxomatose, les lapins jouaient un rôle déterminant dans le maintien de cet habitat.



Pelouse mésoxérophile à *Avenula pratensis* et *Festuca lemanii*
(Source : Biotope)

REPARTITION GEOGRAPHIQUE GLOBALE

Intérieur du plateau crayeux picardo-normand de l'Authie au nord jusqu'à la Seine et l'Eure au sud.

CARACTERISTIQUES STATIONNELLES ET VARIABILITE SUR LE SITE

PHYSIONOMIE ET STRUCTURE SUR LE SITE

Les pelouses mésoxérophiles à *Avenula pratensis* et *Festuca lemanii* sont des végétations rases car les conditions de développement sont très stressantes pour les plantes. En effet, le sol est sec, car bien exposé au soleil, et peu profond. La pelouse est dominée par des graminées, comme par exemple la Fétuque de Léman (*Festuca lemanii*). Elle se caractérise par la présence de petites plantes héliophiles (qui aiment le soleil) tels que l'Hélianthème nummulaire (*Helianthemum nummularium*), le Libanotis des montagnes (*Libanotis pyrenaica*) et le Lin purgatif (*Linum catharticum*).

En l'absence de pâturage, les pelouses mésoxérophiles à *Avenula pratensis* et *Festuca lemanii* évoluent vers des ourlets calcicoles du *Centaureo nemoralis - Origanetum vulgaris*. Ces ourlets sont facilement reconnaissables du fait de la présence du Brachypode penné (*Brachypodium pinnatum*) qui s'étend en nappe. Cette formation végétale est dense et elle est piquetée par un cortège diversifié d'espèces d'ourlets calcicoles et de prairies mésophiles malgré la dominance du Brachypode penné. Parmi ces espèces, citons : l'Origan commun (*Origanum vulgare*), la Knautie des champs (*Knautia arvensis*) et l'Aigremoine eupatoire (*Agrimonia eupatoria*).

ESPECES INDICATRICES PRESENTES SUR LE SITE

Le cortège d'espèces indicatrices de la Pelouse mésoxérophile à *Avenula pratensis* et *Festuca lemanii* se compose de la Fétuque de Léman (*Festuca lemanii*), l'Hélianthème nummulaire (*Helianthemum nummularium*), la Laïche printanière (*Carex caryophylla*), le Thym couché (*Thymus praecox*), le Lin purgatif (*Linum catharticum*), le Cirse acaule (*Cirsium acaulon*) et le Libanotis des montagnes (*Libanotis pyrenaica*).

Pour les ourlets calcicoles du *Centaureo nemoralis - Origanetum vulgaris* c'est surtout la forte densité de Brachypode penné (*Brachypodium pinnatum*) qui caractérise cet habitat.

ESPECES PATRIMONIALES DE L'HABITAT SUR LE SITE

On observe les espèces patrimoniales suivantes sur le site : Le Calament des champs (*Clinopodium acinos*), la Potentille printanière (*Potentilla verna*) et le Libanotis (*Libanotis pyrenaica* var. *libanotis*).

ÉTAT DE L'HABITATS SUR LE SITE

REPRESENTATIVITE ET DISTRIBUTION SUR LE SITE

L'habitat couvre 2,85 hectares, soit 0,15% de la surface étudiée au niveau du site Natura 2000. La carte présentée à la fin de la fiche met en évidence la distribution de l'habitat à l'échelle du site.

INTERET PATRIMONIAL

SYNTAXON	RARETE REGIONALE	TENDANCE REGIONALE	MENACE
<i>Avenulo pratensis - Festucetum lemanii</i>	Rare, à confirmer	En régression, à confirmer	Syntaxon vulnérable, à confirmer
<i>Centaureo nemoralis - Origanetum vulgaris</i>	Inconnue	Inconnue	Inconnue

ÉTAT DE CONSERVATION

Favorable		Moyen		Défavorable	
Surface (ha)	Surface relative (%)	Surface (ha)	Surface relative (%)	Surface (ha)	Surface relative (%)
1,76	62	0,54	19	0,55	19

L'état de conservation de ces végétations est majoritairement favorable.

DYNAMIQUE ET VEGETATIONS DE CONTACT

Si la pression de pâturage est insuffisante, la pelouse mésoxérophile à *Avenula pratensis* et *Festuca lemanii* évolue rapidement vers des ourlets de recolonisation des pelouses calcicoles dominés par le Brachypode penné, puis progressivement vers des fourrés voire un pré-bois et enfin une jeune forêt diversifiée en essences calcicoles. Cet habitat est typiquement associé à un voile de Genévrier commun (*Juniperus communis*) caractéristique de l'habitat d'intérêt communautaire 5130. On peut le trouver en contact de communautés pionnières de dalles à Alysson faux alysson (Habitat Natura 2000 6110), d'éboulis et pierriers crayeux (Habitat Natura 2000 8160), de manteaux arbustifs préforestiers calcicoles, de hêtraies calcicoles subatlantiques (Habitat Natura 2000 9130), de hêtraies-chênaies pédonculées calcicoles précontinentales (Habitat Natura 2000 9130) et de hêtraies thermo-calcicoles submontagnardes, enrichies en espèces des chênaies pubescentes (Habitat Natura 2000 9150).

MENACES ET ATTEINTES DE L'HABITAT SUR LE SITE

FACTEURS DE DEGRADATION

Eutrophisation.

MODALITES DE GESTION CONSERVATOIRE DE L'HABITAT

GESTION ACTUELLE

Pâturage majoritairement ;
Fauche.

MODALITES DE GESTION CONSERVATOIRE et RECOMMANDATIONS GENERALES

Maintien d'une population de petits brouteurs (lapins et lièvres) en adaptant la pression cynégétique pour favoriser des zones de pelouses très rases
 Maintien de l'habitat par pâturage extensif par des ovins, voire par des bovins, caprins et équins de race rustique Le chargement moyen est de 0.7 UGB/ha. Les caprins permettent de limiter plus efficacement l'extension des ligneux.
 Lorsque le Brachypode et le Brome sont trop envahissants, il peut être utile de faucher en juillet et en septembre pour contenir la progression de ces graminées.
 Eviter la fermeture du milieu sur cet habitat est primordial, des coupes de pins et leur broyage permet d'éliminer la strate arborescente. La technique du brûlis peut être retenue lorsque la litière s'est accumulée en abondance ;
 Des opérations ciblées d'étrépage et de décapage de la couche superficielle du sol peuvent également permettre de régénérer certains secteurs de pelouses actuellement en mauvais état de conservation.

ANNEXES

BIBLIOGRAPHIE

BENSETTITI et al. 2005. Cahiers d'habitats Natura 2000. Connaissance et gestion des habitats et des espèces d'intérêt communautaire

DELIASSUS L., ZAMBETTAKIS C., 2013 – Hiérarchisation des végétations naturelles et semi-naturelles de Basse-Normandie. Villers-Bocage : Conservatoire botanique nationale de Brest – Antenne Basse-Normandie, 33 p.

DELIASSUS L., MAGNANON S., COLASSE V., GLEMAREC E., GUITTON H., LAURENT É., THOMASSIN G., BIRET F., CATTEAU E., CLEMENT B., DIQUELOU S., FELZINES J.-C., FOUCAULT B. DE, GAUBERVILLE C., GAUDILLAT V., GUILLEVIC Y., HAURY J., ROYER J.-M., VALLET J., GESLIN J., GORET M., HARDEGEN M., LACROIX P., REIMRINGER K., WAYMEL J., ZAMBETTAKIS C., 2014 – Classification physiologique et phytosociologique des végétations de Basse-Normandie, Bretagne et Pays de la Loire. Brest : Conservatoire botanique national de Brest, 262 p. (Les cahiers scientifiques et techniques, 1)

GORET M., 2012. Typologie des habitats du site Natura 2000 FR 2500106 "Forêts, étangs et tourbières du Haut Perche" Orne. Conservatoire botanique national de Brest. 157 p.

RELEVÉS DE TERRAIN RELATIFS À L'HABITAT

MLA25

AUTEURS

Ophélie DEVOS

Localisation de l'habitat 6210-22

Cartographie du Site Natura 2000 FR2500106 « Forêts, étangs et tourbières du Haut-Perche »

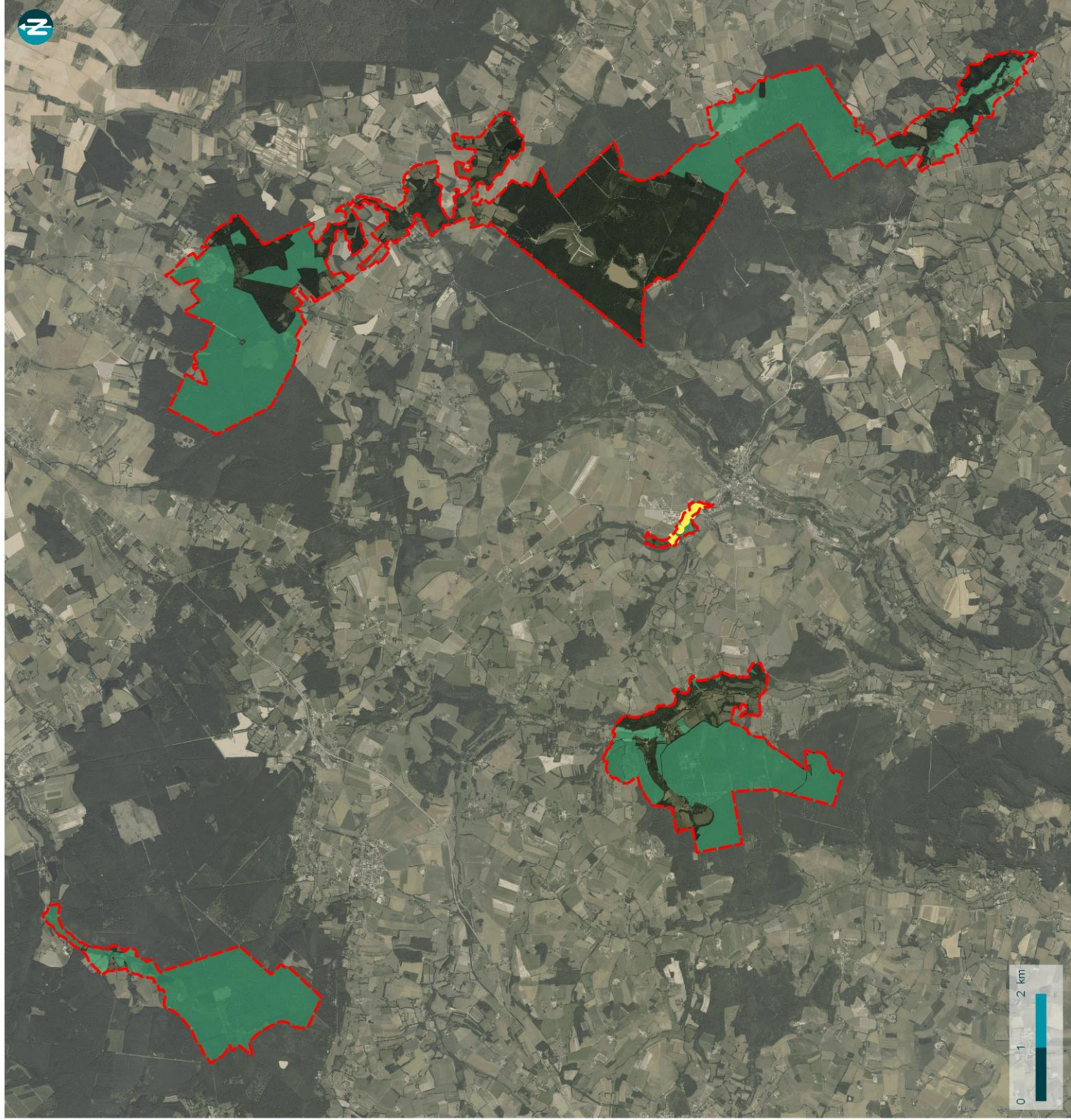
Légende

Limites du site Natura 2000

Zones cartographiées

Intitulé de l'habitat

6210-22 - Pelouses calcicoles méso-xérophiles subatlantiques



TYPLOGIE	CODE	LIBELLE
Natura 2000 (Habitat générique)	6230	Formations herbeuses à <i>Nardus</i> , riches en espèces, sur substrats siliceux des zones montagnardes (et des zones submontagnardes de l'Europe continentale)
CORINE Biotopes	35.1	Pelouses atlantiques à Nard raide et groupements apparentés
EUNIS	E1.7	Pelouses sèches, acides et neutres fermées non-méditerranéennes

CORRESPONDANCES PHYTOSOCIOLOGIQUES :

Classe : Pelouses des sols acides (*Nardetea strictae* Rivas Goday in Rivas Goday & Rivas-Martínez 1963)

Ordre : Pelouses acidiphiles atlantiques à subatlantiques (*Nardetalia strictae* Oberdorfer ex Preising 1950)

Alliance : Pelouses mésoxérophiles du *Galio saxatilis* – *Festucion filiformis* (*Galio saxatilis* – *Festucion filiformis* de Foucault 1994)

Association : Pelouse mésoxérophile à *Galium saxatile* et *Festuca filiformis* (*Galio hercynici* – *Festucetum tenuifoliae* Rasch ex Stiperaere 1969)

DESCRIPTION DE L'HABITAT

DESCRIPTION ET CARACTERISTIQUES GLOBALES

Cet habitat des étages planitiaire à montagnard, correspond à des pelouses basses dominées par des touffes de graminées (Fétuques) et des espèces rampantes tel que le Gaillet des rochers (*Galium saxatile*) ou le Polygale à feuilles de serpolet (*Polygala serpyllifolia*).

Il est présent sous des situations topographiques et expositions variées. Les pentes permettent souvent à ces pelouses d'échapper à la fertilisation.

Il est retrouvé principalement sur des roches mères acides et donc sur des sols acides oligotrophes.



Pelouse mésoxérophile à *Galium saxatile* et *Festuca filiformis*
(Source : Biotope)

REPARTITION GEOGRAPHIQUE GLOBALE

La pelouse à Gaillet des rochers et Fétuque capillaire est retrouvée du nord-ouest au nord de la France et dans le Morvan.

CARACTERISTIQUES STATIONNELLES ET VARIABILITE SUR LE SITE

PHYSIONOMIE ET STRUCTURE SUR LE SITE

C'est une formation rase, ouverte, colonisant les sols pauvres en nutriments. La pelouse est dominée par des graminées comme la Fétuque rouge (*Festuca rubra*) accompagnée de petites espèces comme le Gaillard des rochers (*Galium saxatile*) ou la Potentille tormentille (*Potentilla erecta*).

ESPECES INDICATRICES PRESENTES SUR LE SITE

Le cortège d'espèces indicatrices de Pelouse mésoxérophile à *Galium saxatile* et *Festuca filiformis* se compose de Gaillard des rochers (*Galium saxatile*), Fétuque capillaire (*Festuca filiformis*), Fétuque rouge (*Festuca rubra*), Luzule champêtre (*Luzula campestris*), Potentille tormentille (*Potentilla erecta*), Flouve odorante (*Anthoxanthum odoratum*), Laïche des lièvres (*Carex leporina*) et Petite oseille (*Rumex acetosella*).

ÉTAT DE L'HABITATS SUR LE SITE

REPRESENTATIVITE ET DISTRIBUTION SUR LE SITE

L'habitat couvre 1,48 hectares, soit 0,08 % de la surface étudiée au niveau du site Natura 2000. La carte présentée à la fin de la fiche met en évidence la distribution de l'habitat à l'échelle du site.

INTERET PATRIMONIAL

SYNTAXON	RARETE REGIONALE	TENDANCE REGIONALE	MENACE
<i>Galio saxatilis</i> – <i>Festucion filiformis</i>	Très rare	En régression	En danger

ÉTAT DE CONSERVATION

Favorable		Moyen		Défavorable	
Surface (ha)	Surface relative (%)	Surface (ha)	Surface relative (%)	Surface (ha)	Surface relative (%)
0,96	65	0,00	0	0,52	35

L'état de conservation de ces végétations est majoritairement favorable

DYNAMIQUE ET VEGETATIONS DE CONTACT

La pelouse mésoxérophile à *Galium saxatile* et *Festuca filiformis* évolue vers des pelouses s'inscrivant dans des séries potentielles de chênaies-hêtraies collinéennes subatlantiques de *Ulici aquifolii* – *Quercenion petraeae* (Code UE : 9120) et montagnardes du *Luzulo luzuloideis* – *Fagion sylvaticae* (Code UE : 9110).

Dans un premier temps, quand la pression de fauche ou de pâturage se réduit, la pelouse peut évoluer vers des landes méso-xérophiles de *Ulici minoris* – *Ericetum cinereae*, du *Calluno vulgaris* – *Ericetum cinereae* ou du *Calluno vulgaris* – *Vaccinietum vitidis-idaeae* (Code UE : 4030).

On peut trouver cette pelouse en contact d'ourlets acidiphiles du *Potentillo sterilis* – *Conopodietum majoris* et d'ourlets à *Teucrium scorodonia* ou à *Vicia orobus*, de landes sèches de *Ulici minoris* – *Ericetum cinereae* et du *Calluno vulgaris* – *Ericetum cinereae* (*Ulicion minoris*, Code UE : 4030) voire du *Calluno vulgaris* – *Vaccinietum vitidis-idaeae* (*Genistopilosae* – *Vaccinion uliginosi*, Code UE : 4030) et de prés oligotrophiques mésohygrophiles à Succise des prés et Épiaire officinale.

MENACES ET ATTEINTES DE L'HABITAT SUR LE SITE

FACTEURS DE DEGRADATION

Présence de ligneux.

MODALITES DE GESTION CONSERVATOIRE DE L'HABITAT

GESTION ACTUELLE

Fauche.

MODALITES DE GESTION CONSERVATOIRE et RECOMMANDATIONS GENERALES

Eviter toute fertilisation ou eutrophisation ;

Gérer de manière extensive par un pâturage bovin, ovin ou équin ;

Dans le cadre d'une restauration, la fauche est préconisée annuellement avec exportation. Elle peut être utile après un débroussaillage et un étrépage dans certains cas ;

Adapter les traitements parasitaires utilisés pour le troupeau de façon à maintenir l'entomofaune coprophage qui participe au recyclage de la matière organique.

ANNEXES

BIBLIOGRAPHIE

BENSETTITI et al. 2005. Cahiers d'habitats Natura 2000. Connaissance et gestion des habitats et des espèces d'intérêt communautaire

DELIASSUS L., ZAMBETTAKIS C., 2013 – Hiérarchisation des végétations naturelles et semi-naturelles de Basse-Normandie. Villers-Bocage : Conservatoire botanique nationale de Brest – Antenne Basse-Normandie, 33 p.

DELIASSUS L., MAGNANON S., COLASSE V., GLEMAREC E., GUITTON H., LAURENT É., THOMASSIN G., BIRET F., CATTEAU E., CLEMENT B., DIQUELOU S., FELZINES J.-C., FOUCAULT B. DE, GAUBERVILLE C., GAUDILLAT V., GUILLEVIC Y., HAURY J., ROYER J.-M., VALLET J., GESLIN J., GORET M., HARDEGEN M., LACROIX P., REIMRINGER K., WAYMEL J., ZAMBETTAKIS C., 2014 – Classification physiologique et phytosociologique des végétations de Basse-Normandie, Bretagne et Pays de la Loire. Brest : Conservatoire botanique national de Brest, 262 p. (Les cahiers scientifiques et techniques, 1)

GORET M., 2012. Typologie des habitats du site Natura 2000 FR 2500106 "Forêts, étangs et tourbières du Haut Perche" Orne. Conservatoire botanique national de Brest. 157 p.

RELEVES DE TERRAIN RELATIFS A L'HABITAT

NCO27/HCH011

AUTEURS


Ophélie DEVOS




Localisation de l'habitat 6230-8


Cartographie du Site Natura 2000 FR2500106 « Forêts, étangs et tourbières du Haut-Perche »

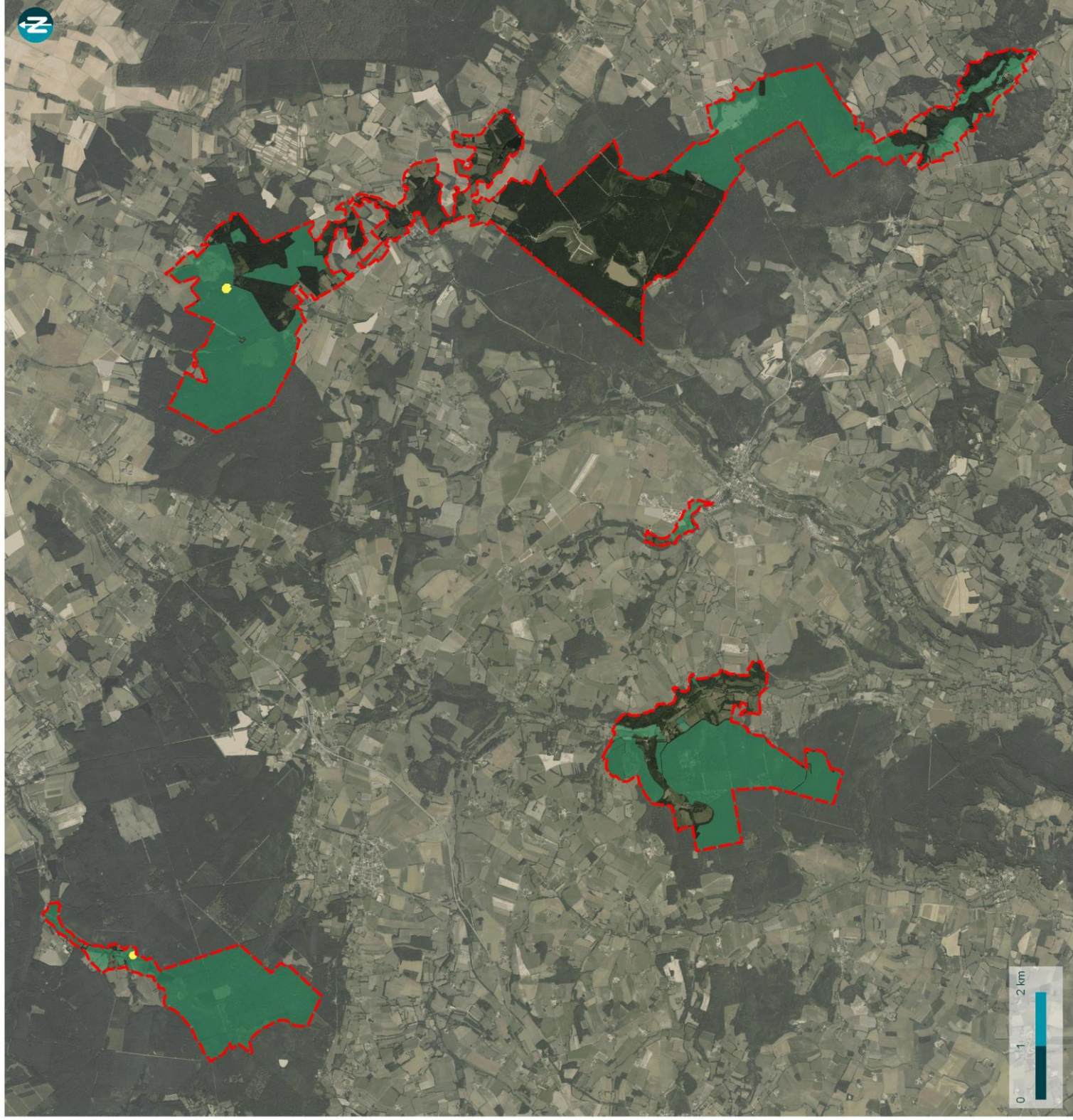
Légende

 Limites du site Natura 2000

 Zones cartographiées

Habitats_déclinés copier

 6230-8 - Pelouses acidiphiles subatlantiques à nord-atlantiques



TYPLOGIE	CODE	LIBELLE
Natura 2000 (Habitat générique)	6410	Prairies à <i>Molinia</i> sur sols calcaires, tourbeux ou argilo-limoneux (<i>Molinion-caeruleae</i>)
CORINE Biotopes	37.312	Prairies à Molinie acidiphiles
EUNIS	E3.512	Prairies acidoclines à Molinie bleue

CORRESPONDANCES PHYTOSOCIOLOGIQUES

Classe : Prairies marécageuses (*Molinio caeruleae – Juncetea acutiflori* Braun-Blanquet 1950)

Ordre : Prairies marécageuses eurosibériennes (*Molinietalia caeruleae* Koch 1926)

Alliance : Prairies marécageuses du *Juncion acutiflori* (*Juncion acutiflori* Braun-Blanquet in Braun-Blanquet & Tüxen 1952)

Associations : Prairie marécageuse à *Carex demissa* et *Agrostis canina* (*Carici oedocarpae – Agrostietum caninae* de Foucault in J.-M. Royer, Felzines, Misset & Thévenin 2006)

DESCRIPTION DE L'HABITAT

DESCRIPTION ET CARACTERISTIQUES GLOBALES

Cet habitat correspond à des prairies hygrophiles à mésohygrophiles planitiaires à montagnardes des stations à humidité variable et à sol pauvre en nutriments. Ces prairies sont généralement issues d'un régime de fauche tardif extensif ou correspondent à des stades de dégénérescence de tourbières drainées.

L'habitat 6410 est un habitat souvent prairial, à hautes herbes vivaces sociales dont la strate supérieure est notamment occupée par la Molinie bleue (*Molinia caerulea*).

L'habitat 6410-15 se développe dans des situations topographiques variées : chemins forestiers inondés en hiver, niveaux moyens des bordures d'étangs sur des roches mères acides (granites, gneiss, grès schistes, sables, ...). Il s'agit d'un héliophile à semi-sciaphile ponctuel à linéaire que l'on rencontre fréquemment dans les paysages de landes et forêts ouvertes hygrophiles.



Prairie marécageuse à *Carex demissa* et *Agrostis canina*
(Source : Biotope)

REPARTITION GEOGRAPHIQUE GLOBALE

L'habitat est rencontré principalement sur la façade Nord-Atlantique, dans le Nord-Pas-de-Calais, la Picardie, la Normandie mais aussi dans le Nord-est. Il est à rechercher à l'étage collinéen supérieur de la façade ouest du Massif Central.

CARACTERISTIQUES STATIONNELLES ET VARIABILITE SUR LE SITE

PHYSIONOMIE ET STRUCTURE SUR LE SITE

Sur le site, les moliniaies acidiphiles atlantiques landicoles se présentent sous la forme de prairies ouvertes plutôt basses piétinées (10-20 cm) au niveau d'un chemin au sein d'une parcelle ouverte colonisée par un ourlet acide à Fougère aigle (*Pteridium aquilinum*) et Molinie bleue (*Molinia caerulea*). Elles sont dominées par la Laïche déprimée (*Carex demissa*) et l'Agrostide des chiens (*Agrostis canina*). On y retrouve des espèces des *Nardetea strictae* telles que la Flouve odorante (*Anthoxanthum odoratum*), la Luzule des champs (*Luzula campestris*) et le Nard raide (*Nardus stricta*) et des *Molinio caeruleae* - *Juncetea acutiflori* comme la Scorsonère humble (*Scorzonera humilis*) et le Cirse anglais (*Cirsium dissectum*).

ESPECES INDICATRICES PRESENTES SUR LE SITE

Le cortège d'espèces indicatrices est composé de la Laïche déprimée (*Carex demissa*) et de l'Agrostide des chiens (*Agrostis canina*). Ces espèces peuvent être accompagnées de la Potentille tormentille (*Potentilla erecta*), de la Molinie bleue (*Molinia caerulea*), du Jonc à tépales aigus (*Juncus acutiflorus*) et du Jonc diffus (*Juncus effusus*).

ESPECES PATRIMONIALES OBSERVEES AU SEIN DE L'HABITAT SUR LE SITE

Une espèce patrimoniale a été relevée pour cet habitat sur le site, il s'agit du Nard raide (*Nardus stricta*).

ÉTAT DE L'HABITAT SUR LE SITE

REPRESENTATIVITE ET DISTRIBUTION SUR LE SITE

L'habitat couvre 0,13 hectares, soit 0,01 % de la surface étudiée au niveau du site Natura 2000
La carte présentée à la fin de la fiche met en évidence la distribution de l'habitat à l'échelle du site.

INTERET PATRIMONIAL

SYNTAXON	RARETE REGIONALE	TENDANCE REGIONALE	MENACE
<i>Juncion acutiflori</i>	Rare	En régression	Vulnérable
<i>Carici oedocarpae - Agrostietum caninae</i>	Inconnue	Inconnue	Données insuffisantes

ÉTAT DE CONSERVATION

Favorable		Moyen		Défavorable	
Surface (ha)	Surface relative (%)	Surface (ha)	Surface relative (%)	Surface (ha)	Surface relative (%)
0,13	100	0,00	0	0,00	0

L'état de conservation de ces végétations est favorable.

DYNAMIQUE ET VEGETATIONS DE CONTACT

Il s'agit d'une végétation de transition, assez stable en cas de maintien de la fréquentation et de la gestion du chemin. Elle est capable d'évoluer rapidement vers une prairie hygrophile plus dense relevant du *Juncus acutiflori - Molinietum caeruleae* si ces perturbations disparaissent. Elle est susceptible de se dégrader en cas de surfréquentation du chemin (*Prunello vulgaris - Ranunculetum repentis*).

Des forêts du *Molinio caeruleae - Quercion roboris*, des landes relevant du Groupement à *Genista anglica* et *Erica tetralix* ainsi que d'autres bas-marais du *Juncion acutiflori* sont au contact de ce gazon amphibie oligotrophe.

MENACES ET ATTEINTES DE L'HABITAT SUR LE SITE

FACTEURS DE DEGRADATION

Aucun facteur de dégradation n'a été relevé sur le site.

MODALITES DE GESTION CONSERVATOIRE DE L'HABITAT

GESTION ACTUELLE

Fauche
Passage d'engins sylvicoles

MODALITES DE GESTION CONSERVATOIRE et RECOMMANDATIONS GENERALES

Maintenir la fréquentation périodique du chemin ainsi que par le passage modéré d'engins sylvicoles dans ce contexte mésotrophe acide ;
Eviter tout travail du sol, artificialisation et opérations de drainage du chemin ;
Gérer l'ensemble de la mosaïque d'habitats composant la série dynamique : pelouses / ourlets / landes / fourrés / boisements.

ANNEXES

BIBLIOGRAPHIE

BENSETTITI et al. 2005. Cahiers d'habitats Natura 2000. Connaissance et gestion des habitats et des espèces d'intérêt communautaire

DELIASSUS L., ZAMBETTAKIS C., 2013 - Hiérarchisation des végétations naturelles et semi-naturelles de Basse-Normandie. Villers-Bocage : Conservatoire botanique nationale de Brest – Antenne Basse-Normandie, 33 p.

CATTEAU E., DUHAMEL F., BALIGA M.-F., BASSO F., BEDOUET F., CORNIER T., MULLIE B., MORA F., TOUSSAINT B. et VALENTIN B., 2009 – Guide des végétations des zones humides de la Région Nord-Pas de Calais. Centre régional de phytosociologie agréé Conservatoire botanique national de Bailleul, 632 p. Bailleul.

DARDILLAC A., BUCHET J., CATTEAU E., DOUVILLE C., DUHAMEL F., 2019 – Guide des végétations des zones humides de Normandie orientale. Conservatoire botanique national de Bailleul ; 624 pages. Bailleul.

DELIASSUS L., MAGNANON S., COLASSE V., GLEMAREC E., GUITTON H., LAURENT É., THOMASSIN G., BIRET F., CATTEAU E., CLEMENT B., DIQUELOU S., FELZINES J.-C., FOUCAULT B. DE, GAUBERVILLE C., GAUDILLAT V., GUILLEVIC Y., HAURY J., ROYER J.-M., VALLET J., GESLIN J., GORET M., HARDEGEN M., LACROIX P., REIMRINGER K., WAYMEL J., ZAMBETTAKIS C., 2014 – Classification phytosociologique et phytosociologique des végétations de Basse-Normandie, Bretagne et Pays de la Loire. Brest : Conservatoire botanique national de Brest, 262 p. (Les cahiers scientifiques et techniques, 1)

GORET M., 2012. Typologie des habitats du site Natura 2000 FR 2500106 "Forêts, étangs et tourbières du Haut Perche" Orne. Conservatoire botanique national de Brest. 157 p.

RELEVES DE TERRAIN RELATIFS A L'HABITAT

HCH010

AUTEURS DE LA FICHE

Hélène CHRUSLINSKI

TYPLOGIE	CODE	LIBELLE
Natura 2000 (Habitat générique)	6410	Prairies à <i>Molinia</i> sur sols calcaires, tourbeux ou argilo-limoneux (<i>Molinion-caeruleae</i>)
CORINE Biotopes	37.312	Prairies à Molinie acidiphiles
EUNIS	E3.512	Prairies acidoclines à Molinie bleue

CORRESPONDANCES PHYTOSOCIOLOGIQUES

Classe : Prairies marécageuses (*Molinio caeruleae – Juncetea acutiflori* Braun-Blanquet 1950)

Ordre : Prairies marécageuses eurosibériennes (*Molinietalia caeruleae* Koch 1926)

Alliance : Prairies marécageuses du *Juncion acutiflori* (*Juncion acutiflori* Braun-Blanquet in Braun-Blanquet & Tüxen 1952)

Associations : Prairie marécageuse à *Cirsium dissectum* et *Scorzonera humilis* (*Cirsio dissecti – Scorzoneretum humilis* de Foucault 1981)

DESCRIPTION DE L'HABITAT

DESCRIPTION ET CARACTERISTIQUES GLOBALES

En France, l'habitat se développe en plaines et collines sous climat eu – à thermo-atlantique.

Il occupe généralement des dépressions humides, parfois des marais « suintants » de pente, sur des roches mères acides (granite, gneiss, grès, schistes, sables...) et des sols tourbeux à gley ou anmoor acide.

Cet habitat constitue un élément majeur des systèmes prairiaux acides hygrophiles.



Prairie marécageuse à *Cirsium dissectum* et *Scorzonera humilis* (Source : Biotope)

REPARTITION GEOGRAPHIQUE GLOBALE

Les prés à Cirse anglais et Scorsonère humble sont assez fréquents en domaine atlantique planitiaire et collinéen, de la Basse-Normandie au nord des Landes de Gascogne, jusque dans le Morvan et le Limousin. Il est remplacé par les prés à Lychnide fleur-de-coucou et Carvi verticillé au Pays basque.

CARACTERISTIQUES STATIONNELLES ET VARIABILITE SUR LE SITE

PHYSIONOMIE ET STRUCTURE SUR LE SITE

Il s'agit d'une prairie humide acide et oligotrophe composée d'hémicryptophytes vivaces. Il s'agit de prairies très riches et diversifiées. Ces prairies sont caractérisées par la combinaison du Carvi verticillé (*Carum verticillatum*), du Cirse

d'Angleterre (*Cirsium dissectum*), de la Scorsonère des prés (*Scorzonera humilis*) et de la Succise des prés (*Succisa pratensis*). L'absence d'espèces turficoles les différencie des prairies tourbeuses. Au niveau du site, la prairie marécageuse à *Cirsium dissectum* et *Scorzonera humilis* se développe de façon linéaire en bordure d'étang.

ESPECES INDICATRICES PRESENTES SUR LE SITE

Le cortège d'espèces indicatrices est composé du Cirse anglais (*Cirsium dissectum*), de la Scorsonère des prés (*Scorzonera humilis*), du Jonc à tépales aigus (*Juncus acutiflorus*) et du Myosotis des marais (*Myosotis scorpioides*). Il peut être accompagné du Lotier des fanges (*Lotus pedunculatus*), de la Succise des prés (*Succisa pratensis*), de la Renoncule flamette (*Ranunculus flammula*), de l'Houlque laineuse (*Holcus lanatus*), de la Cardamine des prés (*Cardamine pratensis*), de la Renoncule rampante (*Ranunculus repens*), de la Flouve odorante (*Anthoxanthum odoratum*) et du Bugle rampante (*Ajuga reptans*).

ESPECES PATRIMONIALES OBSERVEES AU SEIN DE L'HABITAT SUR LE SITE

Aucune espèce patrimoniale n'a été relevée pour cet habitat sur le site.

ÉTAT DE L'HABITAT SUR LE SITE

REPRESENTATIVITE ET DISTRIBUTION SUR LE SITE

L'habitat couvre 0,67 hectares, soit 0,03% de la surface étudiée au niveau du site Natura 2000
La carte présentée à la fin de la fiche met en évidence la distribution de l'habitat à l'échelle du site.

INTERET PATRIMONIAL

SYNTAXON	RARETE REGIONALE	TENDANCE REGIONALE	MENACE
<i>Juncion acutiflori</i>	Rare	En régression	Vulnérable
<i>Cirsio dissecti - Scorzoneretum humilis</i>	Rare	En régression	Vulnérable

ÉTAT DE CONSERVATION

Favorable		Moyen		Défavorable	
Surface (ha)	Surface relative (%)	Surface (ha)	Surface relative (%)	Surface (ha)	Surface relative (%)
0,67	100	0,00	0	0,00	0

L'état de conservation de ces végétations est favorable.

DYNAMIQUE ET VEGETATIONS DE CONTACT

Cet habitat est une association pionnière marquant le plus souvent une dynamique régressive. Cependant, elle pourrait aussi coloniser des substrats tourbeux mis à nu par l'exploitation de tourbières encore en activité.

Sur le site elle est en contact avec des mégaphorbiaies du *Thalictro flavi - Filipendulion ulmariae*, de prairies humides des *Agrostietea stoloniferae* mais aussi des boisements marécageux de l'*Alnion glutinosae* et des boisements mésohygrophiles du *Fraxino excelsioris - Quercion roboris*.

MENACES ET ATTEINTES DE L'HABITAT SUR LE SITE

FACTEURS DE DEGRADATION

Pression de fauche trop intensive

MODALITES DE GESTION CONSERVATOIRE DE L'HABITAT

GESTION ACTUELLE

Fauche

MODALITES DE GESTION CONSERVATOIRE et RECOMMANDATIONS GENERALES

Pas de mise en culture, de remblaiement ou de construction au niveau des parcelles concernées par cet habitat ;
Préservation du fonctionnement hydrogéologique et hydrologique superficiel (suintements, engorgement des sols, etc...) ;
Évitement de tout fertilisant ou amendement ;
Mise en place d'un pâturage extensif favorable à l'expression de la végétation, le passage des animaux permettant de rajeunir le sol ;
Opérations de débroussaillage ou de défrichement local afin de favoriser l'extension spatiale et accroître la diversité floristique ;
Fauche exportatrice en fin d'été ou début d'automne.

ANNEXES

BIBLIOGRAPHIE

BENSETTITI et al. 2005. Cahiers d'habitats Natura 2000. Connaissance et gestion des habitats et des espèces d'intérêt communautaire

DELASSUS L., ZAMBETTAKIS C., 2013 - Hiérarchisation des végétations naturelles et semi-naturelles de Basse-Normandie. Villers-Bocage : Conservatoire botanique nationale de Brest – Antenne Basse-Normandie, 33 p.

CATTEAU E., DUHAMEL F., BALIGA M.-F., BASSO F., BEDOUET F., CORNIER T., MULLIE B., MORA F., TOUSSAINT B. et VALENTIN B., 2009 – Guide des végétations des zones humides de la Région Nord-Pas de Calais. Centre régional de phytosociologie agréé Conservatoire botanique national de Bailleul, 632 p. Bailleul.

DARDILLAC A., BUCHET J., CATTEAU E., DOUVILLE C., DUHAMEL F., 2019 – Guide des végétations des zones humides de Normandie orientale. Conservatoire botanique national de Bailleul ; 624 pages. Bailleul.

DELASSUS L., MAGNANON S., COLASSE V., GLEMAREC E., GUITTON H., LAURENT É., THOMASSIN G., BIORET F., CATTEAU E., CLEMENT B., DIQUELOU S., FELZINES J.-C., FOUCAULT B. DE, GAUBERVILLE C., GAUDILLAT V., GUILLEVIC Y., HAURY J., ROYER J.-M., VALLET J., GESLIN J., GORET M., HARDEGEN M., LACROIX P., REIMRINGER K., WAYMEL J., ZAMBETTAKIS C., 2014 – Classification physiologique et phytosociologique des végétations de Basse-Normandie, Bretagne et Pays de la Loire. Brest : Conservatoire botanique national de Brest, 262 p. (Les cahiers scientifiques et techniques, 1)

GORET M., 2012. Typologie des habitats du site Natura 2000 FR 2500106 "Forêts, étangs et tourbières du Haut Perche" Orne. Conservatoire botanique national de Brest. 157 p.

RELEVES DE TERRAIN RELATIFS A L'HABITAT

-

AUTEURS DE LA FICHE


Hélène CHRUSLINSKI




Localisation de l'habitat 6410-6

Cartographie du Site Natura 2000 FR2500106 « Forêts, étangs et tourbières du Haut-Perche »

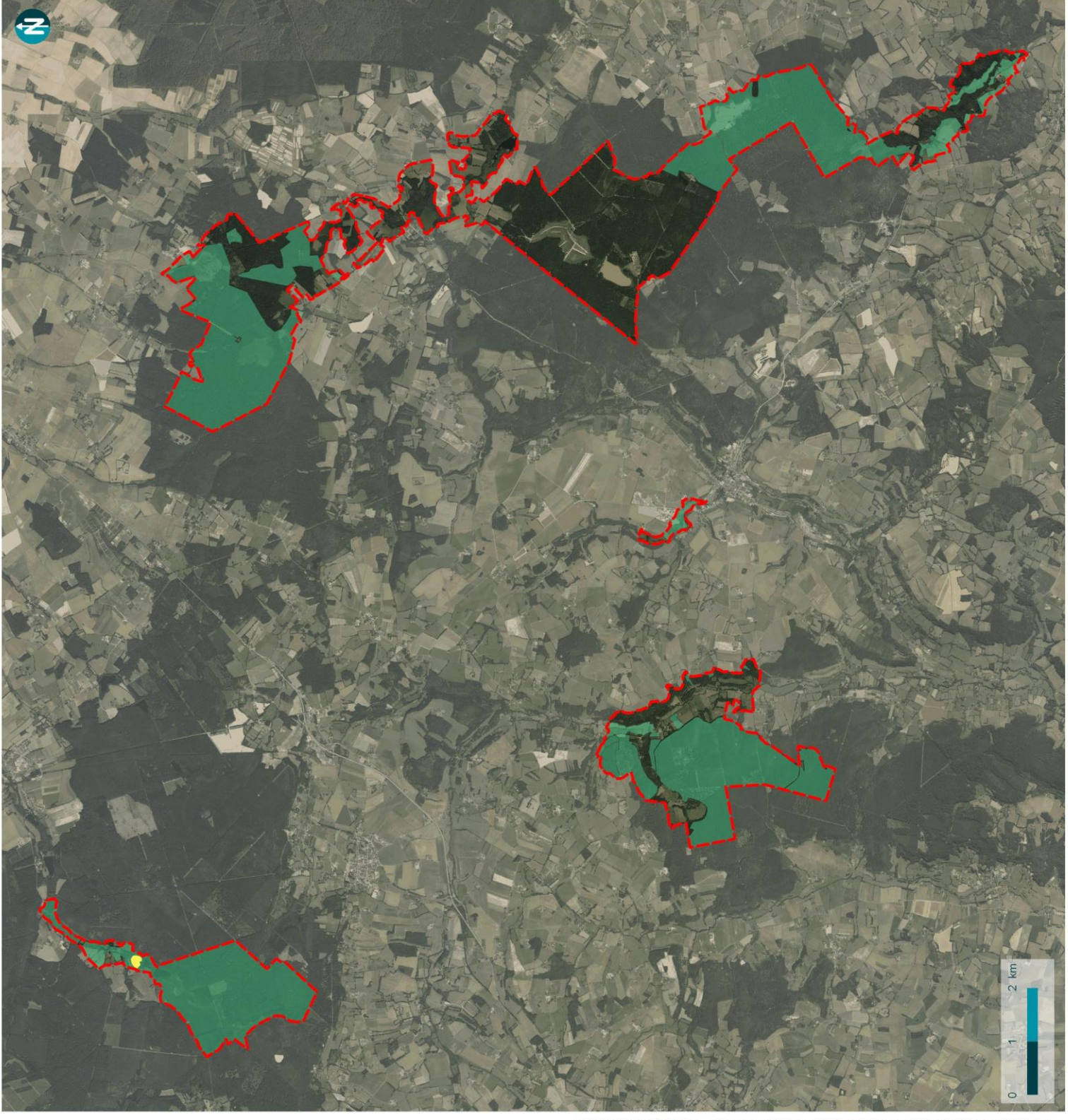
Légende

 Limites du site Natura 2000

 Zones cartographiées

Intitulé de l'habitat

 6410-6 - Prés humides et bas-marais acidiphiles atlantiques



TYPLOGIE	CODE	LIBELLE
Natura 2000 (Habitat générique)	6410	Prairies à <i>Molinia</i> sur sols calcaires, tourbeux ou argilo-limoneux (<i>Molinion-caeruleae</i>)
CORINE Biotopes	37.312	Prairies à Molinie acidiphiles
EUNIS	E3.512	Prairies acidoclines à Molinie bleue

CORRESPONDANCES PHYTOSOCIOLOGIQUES

Classe : Prairies marécageuses (*Molinio caeruleae* – *Juncetea acutiflori* Braun-Blanquet 1950)

Ordre : Prairies marécageuses eurosibériennes (*Molinietalia caeruleae* Koch 1926)

Alliance : Prairies marécageuses du *Juncion acutiflori* (*Juncion acutiflori* Braun-Blanquet in Braun-Blanquet & Tüxen 1952)

Associations : Prairie marécageuse à *Carum verticillatum* et *Molinia caerulea* subsp. *caerulea* (*Caro verticillati* – *Molinietum caeruleae* (Lemée 1937) Géhu 1976 ap. Clément 1978)

DESCRIPTION DE L'HABITAT

DESCRIPTION ET CARACTERISTIQUES GLOBALES

Cet habitat se développe dans les plaines françaises sous climat eu – à thermo-atlantique, en paysage de landes et forêts temporairement humides.

On l'observe dans des secteurs temporairement humides en hiver, où la roche mère est acide (granite, gneiss, grès, schistes, sables...) et le sol est un pseudogley paratourbeux à tourbeux.

Cet habitat est un élément majeur des paysages de landes et forêts temporairement humides.



Prairie marécageuse à *Carum verticillatum* et *Molinia caerulea* subsp. *caerulea* (Source : Biotope)

REPARTITION GEOGRAPHIQUE GLOBALE

Les moliniaies à Carvi verticillé sont présentes de la Dordogne à la Basse-Normandie.

CARACTERISTIQUES STATIONNELLES ET VARIABILITE SUR LE SITE

PHYSIONOMIE ET STRUCTURE SUR LE SITE

Il s'agit d'une prairie paratourbeuse dense, haute, structurée, dominée par la Molinie bleue (*Molinia caerulea*) et riche en Jonc à tépales aigus (*Juncus acutiflorus*). La présence du Carvi verticillé (*Carum verticillatum*) et d'espèces de bas-marais telles que la Linaigrette à feuilles étroites (*Eriophorum angustifolium*), la Laïche noire (*Carex nigra*) ou encore la Laïche étoilée (*Carex echinata*), caractérisent cette végétation.

Sur le site, deux strates se distinguent : une strate haute composée du Jonc à tépales aigus (*Juncus acutiflorus*) et de la Molinie bleue (*Molinia caerulea*) et une strate basse caractérisée par l'Hydrocotyle commun (*Hydrocotyle vulgaris*) et la Scutellaire naine (*Scutellaria minor*)

La prairie à *Carum verticillatum* et *Molinia caerulea* se rencontre sur les sols humides alimentés par une nappe phréatique à variation verticale.

ESPECES INDICATRICES PRESENTES SUR LE SITE

Le cortège d'espèces indicatrices est composé de la Molinie bleue (*Molinia caerulea*) et du Cirse anglais (*Cirsium dissectum*). Il peut être accompagné de la Bruyère à quatre angles (*Erica tetralix*), de la Potentille tormentille (*Potentilla erecta*), du Jonc à tépales aigus (*Juncus acutiflorus*) et de l'Hydrocotyle commun (*Hydrocotyle vulgaris*).

ESPECES PATRIMONIALES OBSERVEES AU SEIN DE L'HABITAT SUR LE SITE

Aucune espèce patrimoniale n'a été relevée pour cet habitat sur le site.

ÉTAT DE L'HABITAT SUR LE SITE

REPRESENTATIVITE ET DISTRIBUTION SUR LE SITE

L'habitat couvre 0,39 hectares, soit 0,02 % de la surface étudiée au niveau du site Natura 2000
La carte présentée à la fin de la fiche met en évidence la distribution de l'habitat à l'échelle du site.

INTERET PATRIMONIAL

SYNTAXON	RARETE REGIONALE	TENDANCE REGIONALE	MENACE
<i>Juncion acutiflori</i>	Rare	En régression	Vulnérable
<i>Caro verticillati - Molinietum caeruleae</i>	Rare	En régression	Vulnérable

ÉTAT DE CONSERVATION

Favorable		Moyen		Défavorable	
Surface (ha)	Surface relative (%)	Surface (ha)	Surface relative (%)	Surface (ha)	Surface relative (%)
0,28	71	0,11	29	0,00	0

L'état de conservation de ces végétations est majoritairement favorable à moyen.

DYNAMIQUE ET VEGETATIONS DE CONTACT

Il s'agit d'une végétation intermédiaire issue de la série dynamique régressive des chênaies acidiphiles hygrophiles à Molinie bleue par défrichement de la forêt ou par l'exploitation extensive des landes hygrophiles de l'*Ulici minoris - Ericetum tetralicis* qui en dérivent.

Sur le site, elle est au contact de fourrés marécageux du *Frangulo alni - Salicetum auritae*, de forêts marécageuses de l'*Alnion glutinosae* et du *Sphagno - Alnion glutinosae*, mais aussi de chênaies-hêtraies à *Quercus robur, Ilex aquifolium* et *Vaccinium myrtillus* du *Vaccinio myrtilli - Quercetum petraeae* et de plantations de résineux.

MENACES ET ATTEINTES DE L'HABITAT SUR LE SITE

FACTEURS DE DEGRADATION

Modification du fonctionnement hydraulique

MODALITES DE GESTION CONSERVATOIRE DE L'HABITAT

GESTION ACTUELLE

Fauche

MODALITES DE GESTION CONSERVATOIRE et RECOMMANDATIONS GENERALES

Pour la régénération de cette prairie, un pâturage bovin extensif peut suffire. Si les animaux y sont habitués, la Molinie bleue peut être consommée, surtout en début de saison.

Il est possible de limiter la fermeture des milieux par une fauche épisodique si le pâturage ne suffit pas. Dans ce cas, une fauche annuelle tardive (fin d'été ou automne) avec exportation des produits peut être mise en œuvre.

Enfin, il est indispensable de maintenir un milieu oligotrophe en évitant tout amendement et en contrôlant la qualité des eaux irrigant les parcelles.

ANNEXES

BIBLIOGRAPHIE

BENSETTITI et al. 2005. Cahiers d'habitats Natura 2000. Connaissance et gestion des habitats et des espèces d'intérêt communautaire

DELIASSUS L., ZAMBETTAKIS C., 2013 - Hiérarchisation des végétations naturelles et semi-naturelles de Basse-Normandie. Villers-Bocage : Conservatoire botanique nationale de Brest – Antenne Basse-Normandie, 33 p.

CATTEAU E., DUHAMEL F., BALIGA M.-F., BASSO F., BEDOUET F., CORNIER T., MULLIE B., MORA F., TOUSSAINT B. et VALENTIN B., 2009 – Guide des végétations des zones humides de la Région Nord-Pas de Calais. Centre régional de phytosociologie agréé Conservatoire botanique national de Bailleul, 632 p. Bailleul.

DARDILLAC A., BUCHET J., CATTEAU E., DOUVILLE C., DUHAMEL F., 2019 – Guide des végétations des zones humides de Normandie orientale. Conservatoire botanique national de Bailleul ; 624 pages. Bailleul.

DELIASSUS L., MAGNANON S., COLASSE V., GLEMAREC E., GUITTON H., LAURENT É., THOMASSIN G., BIRET F., CATTEAU E., CLEMENT B., DIQUELOU S., FELZINES J.-C., FOUCAULT B. DE, GAUBERVILLE C., GAUDILLAT V., GUILLEVIC Y., HAURY J., ROYER J.-M., VALLET J., GESLIN J., GORET M., HARDEGEN M., LACROIX P., REIMRINGER K., WAYMEL J., ZAMBETTAKIS C., 2014 – Classification physiologique et phytosociologique des végétations de Basse-Normandie, Bretagne et Pays de la Loire. Brest : Conservatoire botanique national de Brest, 262 p. (Les cahiers scientifiques et techniques, 1)

GORET M., 2012. Typologie des habitats du site Natura 2000 FR 2500106 "Forêts, étangs et tourbières du Haut Perche" Orne. Conservatoire botanique national de Brest. 157 p.

RELEVES DE TERRAIN RELATIFS A L'HABITAT

-

AUTEURS DE LA FICHE

Hélène CHRUSLINSKI



Localisation de l'habitat 6410-9

Cartographie du Site Natura 2000 FR2500106 « Forêts, étangs et tourbières du Haut-Perche »

Légende



Limites du site Natura 2000

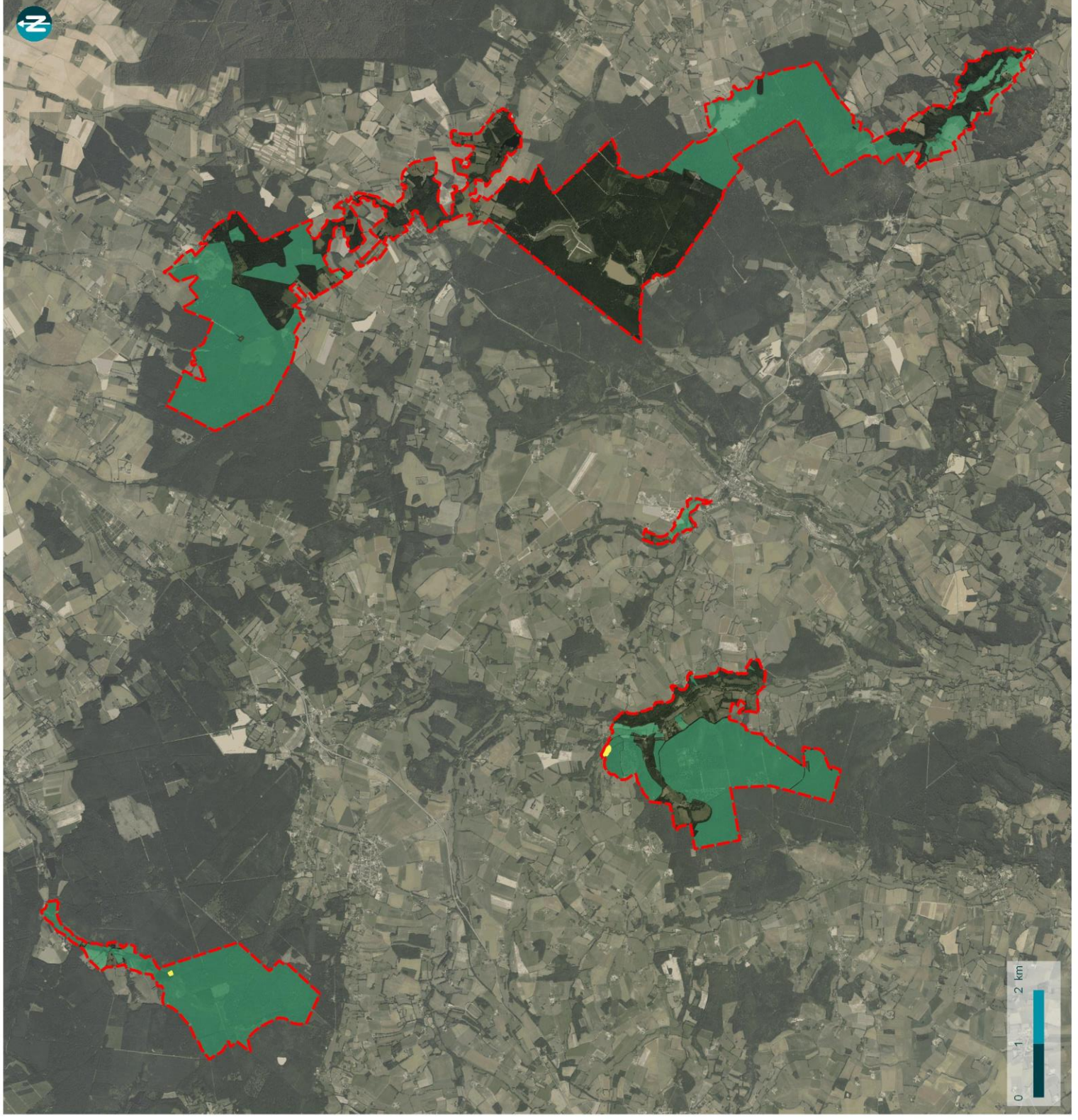


Zones cartographiées

Intitulé de l'habitat



6410-9 - Moliniaies hygrophiles acidiphiles atlantiques



TYPLOGIE	CODE	LIBELLE
Natura 2000 (Habitat générique)	6430	Mégaphorbiaies hydrophiles d'ourlets planitiaires et des étages montagnards à alpin
CORINE Biotopes	37.715	Ourlets riverains mixtes
EUNIS	E5.412	Mégaphorbiaies occidentales némorales rivulaires dominées par [<i>Filipendula</i>]

CORRESPONDANCES PHYTOSOCIOLOGIQUES

Classe : Mégaphorbiaies planitiaires à montagnardes (*Filipendulo ulmariae* – *Convolvuletea sepium* Géhu & Géhu-Franck 1987)

Ordre : Mégaphorbiaies marécageuses et alluviales mésotrophes à eutrophes (*Loto pedunculati* – *Filipenduletalia ulmariae* Passarge (1975) 1978)

Alliances : Mégaphorbiaies du *Thalictro flavi* – *Filipendulion ulmariae* (*Thalictro flavi* – *Filipendulion ulmariae* de Foucault in J.-M. Royer, Felzines, Misset & Thévenin 2006)

Mégaphorbiaies de l'*Achilleo ptarmicae* – *Cirsion palustris* (*Achilleo ptarmicae* – *Cirsion palustris* Julve & Gillet ex de Foucault 2011)

Associations : Mégaphorbiaie à *Juncus acutiflorus* et *Angelica sylvestris* (*Junco acutiflori* – *Angelicetum sylvestris* Botineau et al. 1985)

DESCRIPTION DE L'HABITAT

DESCRIPTION ET CARACTERISTIQUES GLOBALES

Cet habitat se situe à l'étage collinéen atlantique et continental, principalement en vallée alluviale en contact de forêts humides.

Il est caractérisé par des cordons de végétation en bordure des cours d'eau, des lisières et des clairières de forêts.

On retrouve ces végétations sur un sol engorgé avec une nappe temporaire et sur substrats alluviaux de différentes natures (sables, limons sableux, limons, ...), riches en matière organique mais relativement pauvres en azote.

Les végétations connues de cet habitat sont soumises à des crues périodiques et à aucune action anthropique.



Mégaphorbiaie à *Juncus acutiflorus* et *Angelica sylvestris*
(Source : Biotope)

REPARTITION GEOGRAPHIQUE GLOBALE

L'habitat est très largement répandu en Europe tempérée, aux étages collinéen et montagnard.

CARACTERISTIQUES STATIONNELLES ET VARIABILITE SUR LE SITE

PHYSIONOMIE ET STRUCTURE SUR LE SITE

Les mégaphorbiaies du *Thalictrum flavi – Filipendulion ulmariae* sont des formations végétales dominées par les grandes hémicryptophytes élevées à larges feuilles. La végétation est pluristratifiée constituée d'une strate haute dense, dominée, notamment, par le Cirse maraîcher (*Cirsium oleraceum*), la Reine des prés (*Filipendula ulmaria*), le Pigamon jaune (*Thalictrum flavum*) et d'une strate plus basse dans laquelle se développent des espèces communes aux prairies hygrophiles : la Renoncule rampante (*Ranunculus repens*), le Lotier des fanges (*Lotus pedunculatus*), et la Menthe aquatique (*Mentha aquatica*) et des espèces typiques des mégaphorbiaies : la Consoude officinale (*Symphytum officinale*), la Lysimaque vulgaire (*Lysimachia vulgaris*). Il s'agit d'une végétation haute dépassant 1,5 m à son optimum. Les mégaphorbiaies à *Juncus acutiflorus* et *Angelica sylvestris* sont dominées physionomiquement par la Reine-des-prés (*Filipendula ulmaria*), associée à diverses espèces de grande taille. La strate supérieure est composée d'espèces typiques des mégaphorbiaies telles que la Reine-des-prés (*Filipendula ulmaria*), l'Angélique des bois (*Angelica sylvestris*), le Scirpe des bois (*Scirpus sylvaticus*) et la Lysimaque commune (*Lysimachia vulgaris*) et la strate inférieure est composée d'espèces prairiales telles que le Jonc à tépales aigus (*Juncus acutiflorus*), la Renoncule rampante (*Ranunculus repens*), la Cardamine des prés (*Cardamine pratensis*) ou encore le Vulpin des prés (*Alopecurus pratensis*). La diversité floristique est moyenne. La hauteur moyenne est basse (entre 0,6 et 0,7 m) en raison du faible niveau trophique du substrat.

ESPECES INDICATRICES PRESENTES SUR LE SITE

Pour les mégaphorbiaies à *Juncus acutiflorus* et *Angelica sylvestris*, les espèces caractéristiques présentes sur le site sont la Reine-des-prés (*Filipendula ulmaria*), le Jonc à tépales aigus (*Juncus acutiflorus*) et le Scirpe des bois (*Scirpus sylvaticus*). Elles sont accompagnées par l'Angélique des bois (*Angelica sylvestris*), le Cirse des marais (*Cirsium palustre*), la Menthe aquatique (*Mentha aquatica*), le Jonc diffus (*Juncus effusus*) et la Grand oseille (*Rumex acetosa*).

ESPECES PATRIMONIALES OBSERVEES AU SEIN DE L'HABITAT SUR LE SITE

Une espèce patrimoniale a été rencontré sur l'habitat, il s'agit de la Benoite des ruisseaux (*Geum rivale*).

ÉTAT DE L'HABITAT SUR LE SITE

REPRESENTATIVITE ET DISTRIBUTION SUR LE SITE

L'habitat couvre 3,47 hectares, soit 0,18 % de la surface étudiée au niveau du site Natura 2000
La carte présentée à la fin de la fiche met en évidence la distribution de l'habitat à l'échelle du site.

INTERET PATRIMONIAL

SYNTAXON	RARETE REGIONALE	TENDANCE REGIONALE	MENACE
<i>Thalictrum flavi – Filipendulion ulmariae</i>	Inconnue	Inconnue	Données insuffisantes
<i>Achilleo ptarmicae – Cirsion palustris</i>	Peu commun	Apparemment stable	Préoccupation mineure
<i>Junco acutiflori – Angelicetum sylvestris</i>	Peu commun	Apparemment stable	Préoccupation mineure

ÉTAT DE CONSERVATION

Favorable		Moyen		Défavorable	
Surface (ha)	Surface relative (%)	Surface (ha)	Surface relative (%)	Surface (ha)	Surface relative (%)
2,44	70	0,17	5	0,86	25

L'état de conservation de ces végétations est majoritairement favorable.

DYNAMIQUE ET VEGETATIONS DE CONTACT

Il s'agit d'une végétation de transition entre les prairies et les végétations forestières du site. Elle peut dériver de la coupe de forêts alluviales hygrophiles (aulnaies, aulnaies-frênaies acidiphiles à acidiphiles de l'*Alnetion glutinoso - incanae*, le plus souvent le *Carici remotae - Fraxinetum excelsioris*), de la recolonisation de prairies mésotrophes (*Pulicario dysentericae - Juncetum inflexi*), voire de bas-marais (*Juncion acutiflori*) en voie d'assèchement. Elle peut évoluer de nouveau vers le *Pulicario dysentericae - Juncetum inflexi* si elle est de nouveau pâturée de manière extensive. Non gérée, cette mégaphorbiaie peut aussi évoluer vers des fourrés du *Frangulo alni - Salicetum cinerea*.

Sur le site, cette végétation est au contact, dans les niveaux supérieurs, de végétations prairiales telles que les prairies mésohygrophiles de fauche à *Heracleum sphondylium* et *Bromus hordeaceus* (*Heracleo sphondylii - Brometum mollis*). Dans les niveaux inférieurs, elle est souvent au contact de cariçaies eutrophes du *Caricion gracilis*, plus rarement des gazons amphibies des *Littorelletea uniflorae*.

MENACES ET ATTEINTES DE L'HABITAT SUR LE SITE

FACTEURS DE DEGRADATION

Eutrophisation
Modification du régime hydrique

MODALITES DE GESTION CONSERVATOIRE DE L'HABITAT

GESTION ACTUELLE

Fauche

MODALITES DE GESTION CONSERVATOIRE et RECOMMANDATIONS GENERALES

Pour garder l'habitat en l'état quelques interventions espacées sont à prévoir : coupe des Saules (*Salix* spp.) et des autres arbustes, une fauche automnale tous les 3 à 5 ans ;
Limitation de l'eutrophisation en agissant sur les sources de pollution de l'eau ;
Proscription de grandes coupes rases qui supprimeraient le microclimat forestier de la station ;
Conserver le régime hydrique actuel des parcelles
Maintenir une mosaïque de prairie, mégaphorbiaie, fruticée, saulaie et forêt riveraine.

ANNEXES

BIBLIOGRAPHIE

BENSETTITI et al. 2005. Cahiers d'habitats Natura 2000. Connaissance et gestion des habitats et des espèces d'intérêt communautaire

DELASSUS L., ZAMBETTAKIS C., 2013 - Hiérarchisation des végétations naturelles et semi-naturelles de Basse-Normandie. Villers-Bocage : Conservatoire botanique nationale de Brest – Antenne Basse-Normandie, 33 p.

CATTEAU E., DUHAMEL F., BALIGA M.-F., BASSO F., BEDOUET F., CORNIER T., MULLIE B., MORA F., TOUSSAINT B. et VALENTIN B., 2009 – Guide des végétations des zones humides de la Région Nord-Pas de Calais. Centre régional de phytosociologie agréé Conservatoire botanique national de Bailleul, 632 p. Bailleul.

DARDILLAC A., BUCHET J., CATTEAU E., DOUVILLE C., DUHAMEL F., 2019 – Guide des végétations des zones humides de Normandie orientale. Conservatoire botanique national de Bailleul ; 624 pages. Bailleul.

DELASSUS L., MAGNANON S., COLASSE V., GLEMAREC E., GUITTON H., LAURENT É., THOMASSIN G., BIORET F., CATTEAU E., CLEMENT B., DIQUELOU S., FELZINES J.-C., FOUCAULT B. DE, GAUBERVILLE C., GAUDILLAT V., GUILLEVIC Y., HAURY J., ROYER J.-M., VALLET J., GESLIN J., GORET M., HARDEGEN M., LACROIX P., REIMRINGER K., WAYMEL J., ZAMBETTAKIS C., 2014 – Classification phytosociologique et phytosociologique des végétations de Basse-Normandie, Bretagne et Pays de la Loire. Brest : Conservatoire botanique national de Brest, 262 p. (Les cahiers scientifiques et techniques, 1)

GORET M., 2012. Typologie des habitats du site Natura 2000 FR 2500106 "Forêts, étangs et tourbières du Haut Perche" Orne. Conservatoire botanique national de Brest. 157 p.

RELEVES DE TERRAIN RELATIFS A L'HABITAT

GDH42 ; NCO15 ; MLA06

AUTEURS DE LA FICHE

Hélène CHRUSLINSKI



Localisation de l'habitat 6430-1

Cartographie du Site Natura 2000 FR2500106 « Forêts, étangs et tourbières du Haut-Perche »

Légende



Limites du site Natura 2000

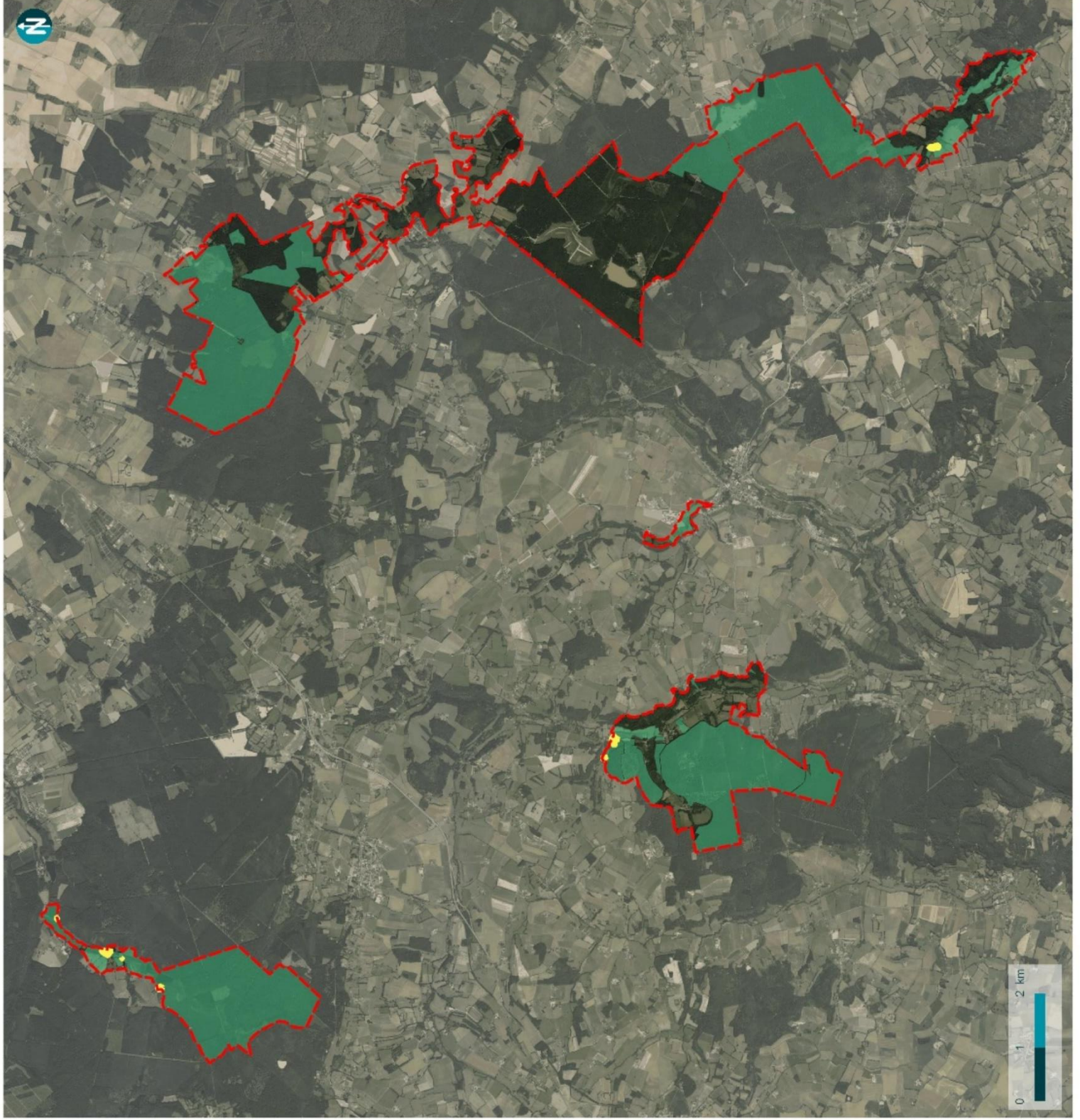


Zones cartographiées

Intitulé de l'habitat



6430-1 - Mégaphorbiaies mésotrophes collinéennes



TYPOLOGIE	CODE	LIBELLE
Natura 2000 (Habitat générique)	6430	Mégaphorbiaies hydrophiles d'ourlets planitiaires et des étages montagnards à alpin
CORINE Biotopes	37.715	Ourlets riverains mixtes
EUNIS	E5.412	Mégaphorbiaies occidentales némorales rivulaires dominées par [<i>Filipendula</i>]

CORRESPONDANCES PHYTOSOCIOLOGIQUES

Classe : Mégaphorbiaies planitiaires à montagnardes (*Filipendulo ulmariae* – *Convolvuletea sepium* Géhu & Géhu-Franck 1987)

Ordre : Mégaphorbiaies marécageuses et alluviales mésotrophiles à eutrophiles (*Loto pedunculati* – *Filipenduletalia ulmariae* Passarge (1975) 1978)

Alliances : Mégaphorbiaies du *Convolvulion sepium* (*Convolvulion sepium* Tüxen in Oberdorfer 1957)

DESCRIPTION DE L'HABITAT

DESCRIPTION ET CARACTERISTIQUES GLOBALES

Il s'agit de prairies naturelles à hautes herbes se développant généralement en bordure de cours d'eau et occupant les espaces d'anciennes forêts alluviales.

Elles peuvent constituer également des ourlets au niveau des forêts résiduelles et peuvent se trouver en clairières forestières, en bordure de fossés ou de plans d'eau.

Elles sont très développées en situation héliophile mais peuvent subsister en lisière ombragée. Elles sont souvent soumises à des crues périodiques d'intensité variable.

Les sols sont eutrophisés lors de ces inondations qui apportent des éléments organiques en abondance. Leur optimum se situe sur des sols calcaires argileux.

Ces mégaphorbiaies ne subissent aucune action anthropique (fauche ou pâturage).

Elles se trouvent aussi dans des espaces enrichis en azote sous l'action de l'homme. Dans cette situation, elles sont généralement dominées par l'Ortie dioïque (*Urtica dioica*) et elles ne sont pas considérées comme d'intérêt communautaire.



Mégaphorbiaies du *Convolvulion sepium* (Source : Biotope / Photo prise hors site)

REPARTITION GEOGRAPHIQUE GLOBALE

Ces mégaphorbiaies se développent principalement à l'étage collinéen des domaines atlantique et continental.

CARACTERISTIQUES STATIONNELLES ET VARIABILITE SUR LE SITE

PHYSIONOMIE ET STRUCTURE SUR LE SITE

Les mégaphorbiaies du *Thalictro flavi – Filipendulion ulmariae* sont des formations végétales luxuriantes hautes et denses. Le cortège floristique des mégaphorbiaies du *Convolvulion sepium* est dominé par de grandes plantes à larges feuilles, non graminoides, se dégradant bien en hiver et le plus souvent accompagnées d'espèces volubiles (Liseron des haies (*Convolvulus sepium*), Houblon (*Humulus lupulus*)). La présence d'inflorescences de couleurs vives et de plantes à pollinisation entomogame caractérise également ces mégaphorbiaies. Ces groupements se développent le plus souvent en position d'ourlet hygrophile linéaire (bord de cours d'eau, de fleuves, ceintures de plans d'eau...) dans le cadre d'une caractérisation de l'habitat Natura 2000. La végétation est dominée par des hémicryptophytes présentant une structure horizontale dense. Les mégaphorbiaies eutrophes sont le plus souvent pluristratifiées, mais il arrive qu'elles soient également dominées par une seule strate. La hauteur selon le type de groupement peut varier, mais elle se situe le plus souvent entre 1,2 et 1,7 m.

ESPECES INDICATRICES PRESENTES SUR LE SITE

/

ESPECES PATRIMONIALES OBSERVEES AU SEIN DE L'HABITAT SUR LE SITE

Aucune espèce patrimoniale n'a été relevée pour cet habitat sur le site.

ÉTAT DE L'HABITAT SUR LE SITE

REPRESENTATIVITE ET DISTRIBUTION SUR LE SITE

L'habitat couvre 1,58 hectares, soit 0,08% de la surface étudiée au niveau du site Natura 2000
La carte présentée à la fin de la fiche met en évidence la distribution de l'habitat à l'échelle du site.

INTERET PATRIMONIAL

SYNTAXON	RARETE REGIONALE	TENDANCE REGIONALE	MENACE
<i>Convolvulion sepium</i>	Commune	En progression ?	Préoccupation mineure

ÉTAT DE CONSERVATION

Favorable		Moyen		Défavorable	
Surface (ha)	Surface relative (%)	Surface (ha)	Surface relative (%)	Surface (ha)	Surface relative (%)
0,00	0	1,58	100	0,00	0

L'état de conservation de ces végétations est moyen.

DYNAMIQUE ET VEGETATIONS DE CONTACT

Les mégaphorbiaies eutrophiles succèdent dynamiquement aux prairies humides mésotrophiles à eutrophiles. Sous l'effet de l'eutrophisation du milieu, elles peuvent également dériver de mégaphorbiaies mésotrophiles (*Loto pedunculati – Filipenduletalia ulmariae*). La dynamique progressive de ces mégaphorbiaies mène au développement de fourrés du *Salicion cinereae* puis de forêts hygrophiles de l'*Alnion glutinoso-incanae*. Les mégaphorbiaies constituent alors des ourlets linéaires en lisière des boisements ou plus rarement des ourlets en nappe en sous-bois favorisés par des trouées lumineuses.

Les mégaphorbiaies eutrophiles se situent entre le niveau des roselières du *Phragmition communis* et des magnocariciques du *Magnocaricion elatae* et celui des prairies du *Loto pedunculati – Cardaminentalia pratensis* ou du *Colchico autumnalis – Arrhenatherenion elatioris* et des ourlets mésohygrophiles de l'*Impatienti noli tangere – Stachyion sylvaticae*.

MENACES ET ATTEINTES DE L'HABITAT SUR LE SITE

FACTEURS DE DEGRADATION

Eutrophisation ;
Absence de gestion.

MODALITES DE GESTION CONSERVATOIRE DE L'HABITAT

GESTION ACTUELLE

Fauche localement

MODALITES DE GESTION CONSERVATOIRE et RECOMMANDATIONS GENERALES

Fauche exportatrice tardive tous les 3 à 5 ans pour restaurer des mégaphorbiaies mésophiles ;
Limitation de l'eutrophisation en agissant sur les sources de pollution de l'eau ;
Proscription de grandes coupes rases **rases** qui supprimeraient le microclimat forestier de la station ;
Conserver le régime hydrique actuel des parcelles
Maintenir une mosaïque de prairie, mégaphorbiaie, fruticée, saulaie et forêt riveraine.

ANNEXES

BIBLIOGRAPHIE

BENSETTITI et al. 2005. Cahiers d'habitats Natura 2000. Connaissance et gestion des habitats et des espèces d'intérêt communautaire

DELASSUS L., ZAMBETTAKIS C., 2013 – Hiérarchisation des végétations naturelles et semi-naturelles de Basse-Normandie. Villers-Bocage : Conservatoire botanique nationale de Brest – Antenne Basse-Normandie, 33 p.

CATTEAU E., DUHAMEL F., BALIGA M.-F., BASSO F., BEDOUET F., CORNIER T., MULLIE B., MORA F., TOUSSAINT B. et VALENTIN B., 2009 – Guide des végétations des zones humides de la Région Nord-Pas de Calais. Centre régional de phytosociologie agréé Conservatoire botanique national de Bailleul, 632 p. Bailleul.

DARDILLAC A., BUCHET J., CATTEAU E., DOUVILLE C., DUHAMEL F., 2019 – Guide des végétations des zones humides de Normandie orientale. Conservatoire botanique national de Bailleul ; 624 pages. Bailleul.

DELASSUS L., MAGNANON S., COLASSE V., GLEMAREC E., GUITTON H., LAURENT É., THOMASSIN G., BIORET F., CATTEAU E., CLEMENT B., DIQUELOU S., FELZINES J.-C., FOUCAULT B. DE GAUBERVILLE C., GAUDILLAT V., GUILLEVIC Y., HAURY J., ROYER J.-M., VALLET J., GESLIN J., GORET M., HARDEGEN M., LACROIX P., REIMRINGER K., WAYMEL J., ZAMBETTAKIS C., 2014 – Classification physiologique et phytosociologique des végétations de Basse-Normandie, Bretagne et Pays de la Loire. Brest : Conservatoire botanique national de Brest, 262 p. (Les cahiers scientifiques et techniques, 1)

GORET M., 2012. Typologie des habitats du site Natura 2000 FR 2500106 "Forêts, étangs et tourbières du Haut Perche" Orne. Conservatoire botanique national de Brest. 157 p.

RELEVES DE TERRAIN RELATIFS A L'HABITAT

/

AUTEURS DE LA FICHE


Hélène CHRUSLINSKI




Localisation de l'habitat 6430-4

Cartographie du Site Natura 2000 FR2500106 « Forêts, étangs et tourbières du Haut-Perche »

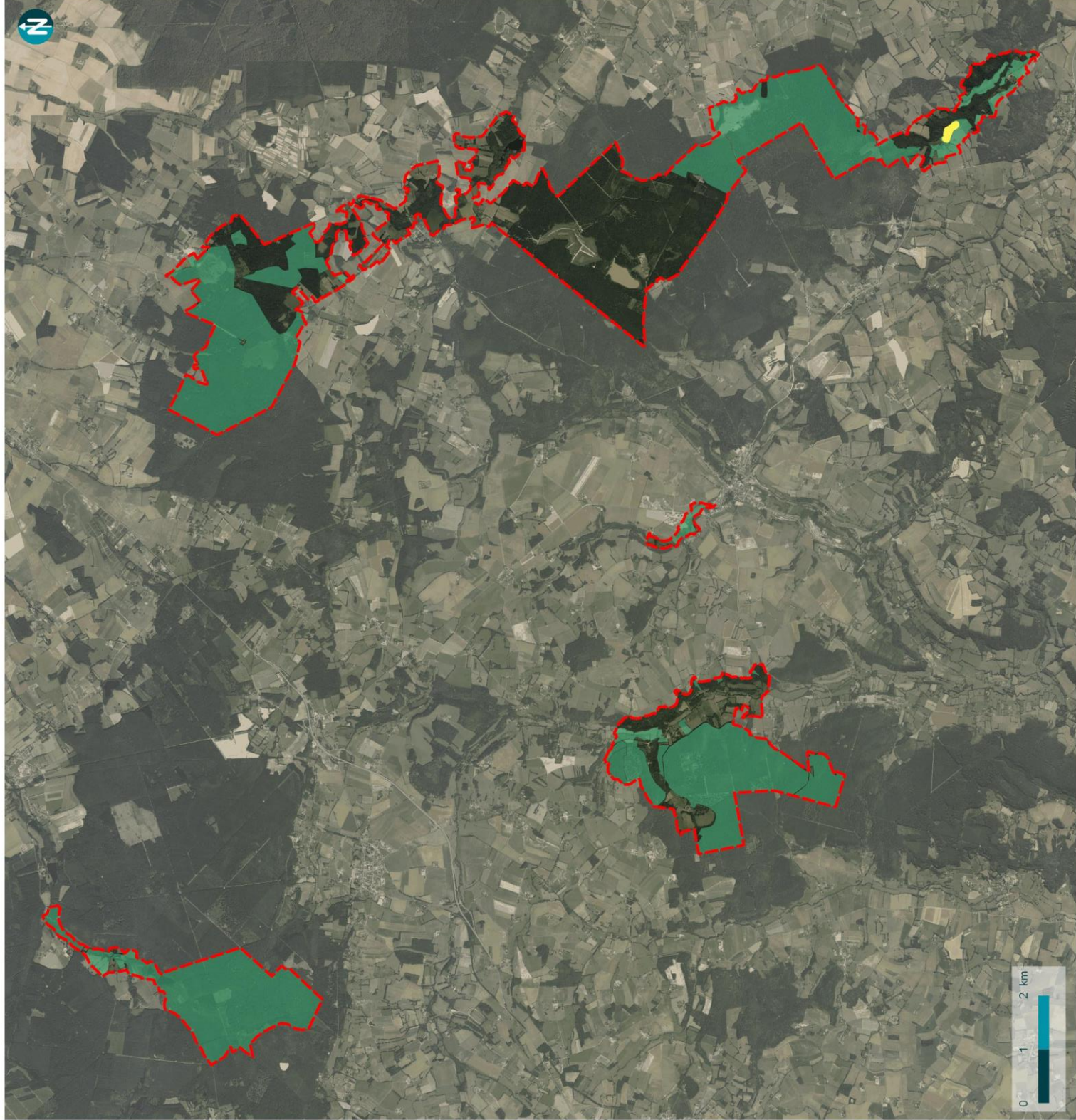
Légende

 Limites du site Natura 2000

 Zones cartographiées

Intitulé de l'habitat

 6430-4 - Mégaphorbiaies eutrophes des eaux douces



TYPLOGIE	CODE	LIBELLE
Natura 2000 (Habitat générique)	6430	Mégaphorbiaies hydrophiles d'ourlets planitaires et des étages montagnards à alpin
CORINE Biotopes	37.72	Franges des bords boisés ombragés
EUNIS	E5.43	Lisières forestières ombragées

CORRESPONDANCES PHYTOSOCIOLOGIQUES

Classe : Ourlets nitrophiles (*Galio aparines – Urticetea dioicae* Passarge ex Kopecký 1969)

Ordre : Ourlets rudéraux (*Galio aparines – Alliarietalia petiolatae* Oberdorfer ex Görs & Müller 1969)

Alliance : Ourlets nitrophiles et sciaphiles du *Geo urbani – Alliarion petiolatae* (*Geo urbani – Alliarion petiolatae* Lohmeyer & Oberdorfer ex Görs & Müller 1969)

Associations : Ourlet nitrophile à *Alliaria petiolata* et *Chaerophyllum temulum* (*Alliario petiolatae – Chaerophylletum temuli* (Kreh 1935) Lohmeyer 1949)

DESCRIPTION DE L'HABITAT

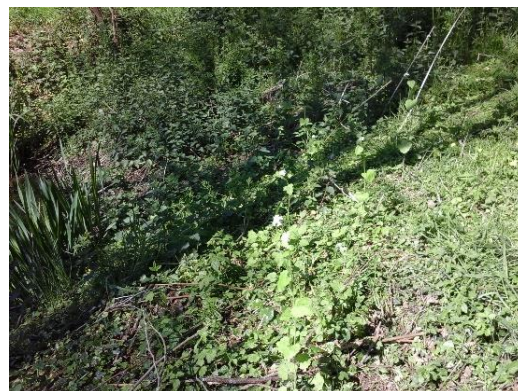
DESCRIPTION ET CARACTERISTIQUES GLOBALES

Cet habitat correspond à des végétations au niveau de lisières externes ou le long des grandes ouvertures forestières, en position semi-sciaphile à sciaphile, sur un humus de type mull.

Une lumière importante et une humidité constante de l'air et du sol vont accélérer l'activité biologique microbienne et ainsi enrichir le sol en azote de manière plus rapide qu'en sous-bois, favorisant des végétations nitrophiles.

On retrouve donc des espèces des sols frais mais non engorgés et riches en azote, communes aux végétations des coupes et chablis, prairies fertilisées et des communautés rudérales.

Les forêts concernées par ces végétations sont sur des substrats calcicoles à acidiclins.



Ourlet nitrophile à *Alliaria petiolata* et *Chaerophyllum temulum*
(Source : Biotope)

REPARTITION GEOGRAPHIQUE GLOBALE

L'habitat est très largement répandu en Europe tempérée, aux étages collinéen et montagnard.

CARACTERISTIQUES STATIONNELLES ET VARIABILITE SUR LE SITE

PHYSIONOMIE ET STRUCTURE SUR LE SITE

L'*Alliario petiolatae – Chaerophylletum temuli* est un ourlet eutrophile caractérisé sur le site par de grandes herbacées nitrophiles annuelles ou vivaces à vie courte telles que l'Alliaire (*Alliaria petiolata*), le Cerfeuil penché (*Chaerophyllum*

VEGETATIONS DES LISIERES FORESTIERES NITROPHILES, HYGROCLINES, SEMI-SCIAPHILES A
SCIAPHILES

6430-7

temulum) ou encore le Gaillet gratteron (*Galium aparine*). La végétation est monostrate et les plantes atteignent environ 0,7 m de hauteur. Cet ourlet est situé en bordure de fourré de recolonisation.

ESPECES INDICATRICES PRESENTES SUR LE SITE

Le cortège d'espèces indicatrices est composé du Cerfeuil penché (*Chaerophyllum temulum*) et de l'Alliaire officinale (*Alliaria petiolata*). Ces plantes sont accompagnées sur le site du Gaillet gratteron (*Galium aparine*), de l'Ortie dioïque (*Urtica dioica*), du Géranium herbe-à-Robert (*Geranium robertianum*) et de la Benoîte commune (*Geum urbanum*).

ESPECES PATRIMONIALES OBSERVEES AU SEIN DE L'HABITAT SUR LE SITE

Aucune espèce patrimoniale n'a été relevée pour cet habitat sur le site.

ÉTAT DE L'HABITAT SUR LE SITE

REPRESENTATIVITE ET DISTRIBUTION SUR LE SITE

L'habitat couvre 1,12 hectares, soit 0,06% de la surface étudiée au niveau du site Natura 2000
La carte présentée à la fin de la fiche met en évidence la distribution de l'habitat à l'échelle du site.

INTERET PATRIMONIAL

SYNTAXON	RARETE REGIONALE	TENDANCE REGIONALE	MENACE
<i>Geo urbani - Alliaron petiolatae</i>	Commun	Apparemment stable	Préoccupation mineure
<i>Alliario petiolatae - Chaerophylletum temuli</i>	Commun	Apparemment stable	Préoccupation mineure

ÉTAT DE CONSERVATION

Favorable		Moyen		Défavorable	
Surface (ha)	Surface relative (%)	Surface (ha)	Surface relative (%)	Surface (ha)	Surface relative (%)
0,00	0	0,00	0	1,12	100

L'état de conservation de ces végétations est défavorable

DYNAMIQUE ET VEGETATIONS DE CONTACT

Il s'agit d'un ourlet pionnier, transitoire, s'inscrivant dans la dynamique forestière. L'absence de gestion entraîne une évolution de cette végétation vers le manteau préforestier (ex : *Fraxino excelsioris - Sambucetum nigrae*), par la colonisation de ligneux pionniers comme le Sureau noir (*Sambucus nigra*), qui prépare l'installation d'une forêt anthropique ou d'un boisement eutrophile du *Fraxino excelsioris - Quercion roboris* ou du *Carpinion betuli*.

C'est l'augmentation du niveau trophique du milieu, accompagnée éventuellement d'une rudéralisation, qui provoque l'apparition de cet ourlet. Il pourra donc remplacer d'autres types d'ourlets sciaphiles à la suite de l'eutrophisation du substrat. Ce type d'ourlet est le plus souvent situé au pied de fourrés du *Carpino betuli - Prunion spinosae*.

MENACES ET ATTEINTES DE L'HABITAT SUR LE SITE

FACTEURS DE DEGRADATION

Eutrophisation
Rudéralisation
Envahissement par le Gaillet gratteron (*Galium aparine*)

MODALITES DE GESTION CONSERVATOIRE DE L'HABITAT

GESTION ACTUELLE

Fauche ou gyrobroyage vraisemblablement sans exportation des produits de coupe

MODALITES DE GESTION CONSERVATOIRE et RECOMMANDATIONS GENERALES

Favoriser de larges lisières herbacées pour permettre l'expression des ourlets forestiers ;
Ne pas utiliser de fertilisants, d'amendements et de produits phytosanitaires ;
Eviter le gyrobroyage ;
Eviter le dépôt de matériaux.

ANNEXES

BIBLIOGRAPHIE

BENSETTITI et al. 2005. Cahiers d'habitats Natura 2000. Connaissance et gestion des habitats et des espèces d'intérêt communautaire

DELASSUS L., ZAMBETTAKIS C., 2013 – Hiérarchisation des végétations naturelles et semi-naturelles de Basse-Normandie. Villers-Bocage : Conservatoire botanique nationale de Brest – Antenne Basse-Normandie, 33 p.

CATTEAU E., DUHAMEL F., BALIGA M.-F., BASSO F., BEDOUET F., CORNIER T., MULLIE B., MORA F., TOUSSAINT B. et VALENTIN B., 2009 – Guide des végétations des zones humides de la Région Nord-Pas de Calais. Centre régional de phytosociologie agréé Conservatoire botanique national de Bailleul, 632 p. Bailleul.

CATTEAU E., DUHAMEL F., CORNIER T., FARVACQUES C., MORA F., DELPLANQUE S., HENRY E., NICOLAZO C., VALET J.-M., 2010. – Guide des végétations forestières et préforestières de la région Nord-Pas de Calais. Centre régional de phytosociologie agréé Conservatoire botanique national de Bailleul, 526 p. Bailleul.

DARDILLAC A., BUCHET J., CATTEAU E., DOUVILLE C., DUHAMEL F., 2019 – Guide des végétations des zones humides de Normandie orientale. Conservatoire botanique national de Bailleul ; 624 pages. Bailleul.

DELASSUS L., MAGNANON S., COLASSE V., GLEMAREC E., GUITTON H., LAURENT É., THOMASSIN G., BIORET F., CATTEAU E., CLEMENT B., DIQUELOU S., FELZINES J.-C., FOUCAULT B. DE, GAUBERVILLE C., GAUDILLAT V., GUILLEVIC Y., HAURY J., ROYER J.-M., VALLET J., GESLIN J., GORET M., HARDEGEN M., LACROIX P., REIMRINGER K., WAYMEL J., ZAMBETTAKIS C., 2014 – Classification physiologique et phytosociologique des végétations de Basse-Normandie, Bretagne et Pays de la Loire. Brest : Conservatoire botanique national de Brest, 262 p. (Les cahiers scientifiques et techniques, 1)

GORET M., 2012. Typologie des habitats du site Natura 2000 FR 2500106 "Forêts, étangs et tourbières du Haut Perche" Orne. Conservatoire botanique national de Brest. 157 p.

RELEVES DE TERRAIN RELATIFS A L'HABITAT

MLA28


AUTEURS DE LA FICHE




Localisation de l'habitat 6430-7


Cartographie du Site Natura 2000 FR2500106 « Forêts, étangs et tourbières du Haut-Perche »

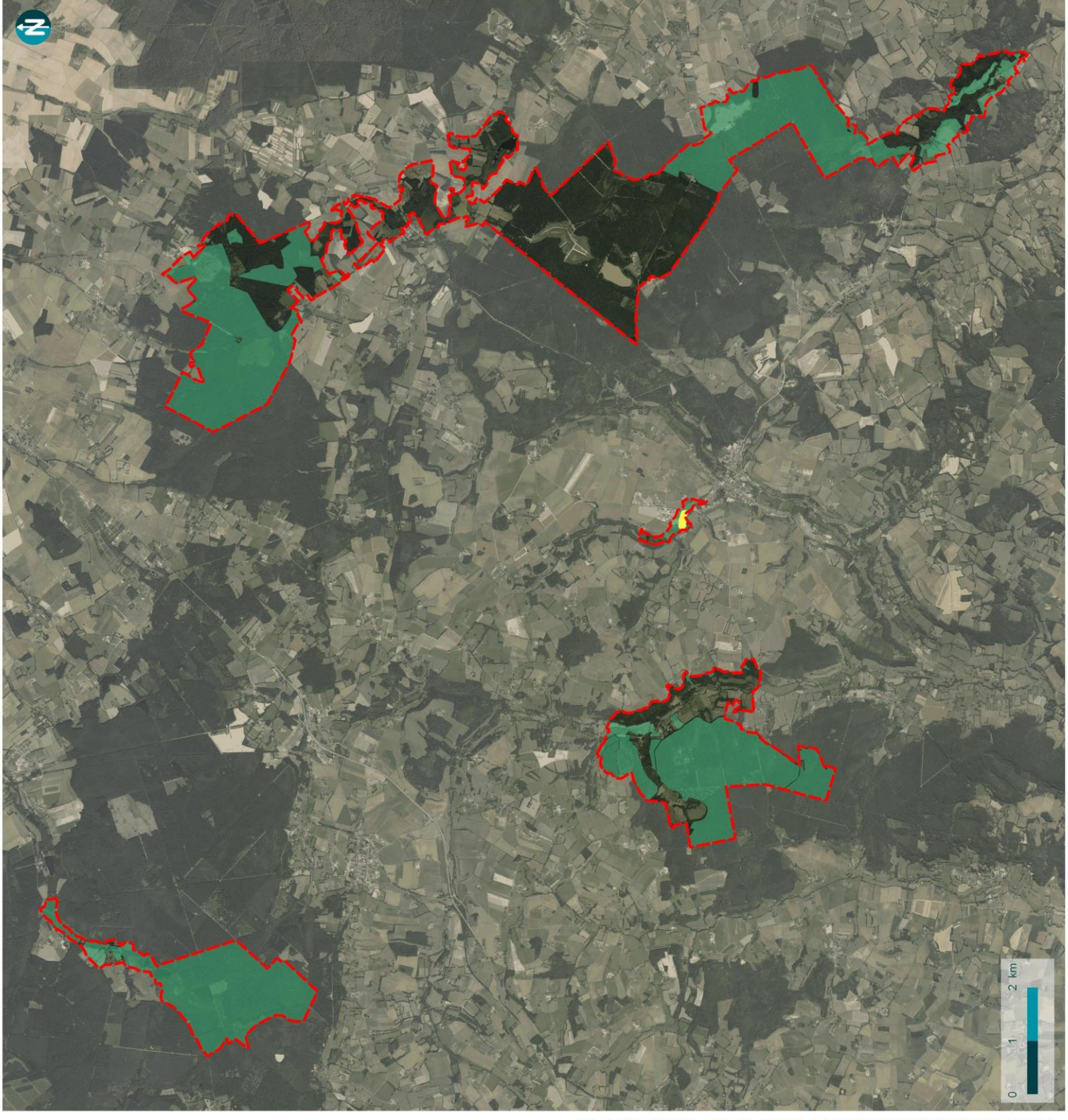
Légende

 Limites du site Natura 2000

 Zones cartographiées

Intitulé de l'habitat

 6430-7 - Végétations des lisières forestières nitrophiles, hygrocloines, semi-sciaphiles à sciaphiles



TYPLOGIE	CODE	LIBELLE
Natura 2000 (Habitat générique)	6510	Prairies maigres de fauche de basse altitude (<i>Alopecurus pratensis</i> , <i>Sanguisorba officinalis</i>)
CORINE Biotopes	38.21	Prairies de fauche atlantiques
EUNIS	E2.21	Prairies de fauche atlantiques

CORRESPONDANCES PHYTOSOCIOLOGIQUES :

Classe : Prairies mésophiles européennes (*Arrhenatheretea elatioris* Braun-Blanquet ex Braun-Blanquet, Roussine & Nègre 1952)

Ordre : Prairies mésophiles de fauche (*Arrhenatheretalia elatioris* Tüxen 1931)

Alliance : Prairie mésophile de fauche du *Brachypodio rupestris – Centaureion nemoralis* :
Brachypodio rupestris – Centaureion nemoralis Braun-Blanquet 1967

Association : Prairie mésophile de fauche à *Luzula campestris* et *Bromus hordeaceus* subsp.
Hordeaceus : *Luzulo campestris – Brometum hordeacei* de Foucault (1981) 2008

DESCRIPTION DE L'HABITAT

DESCRIPTION ET CARACTERISTIQUES GLOBALES

Il s'agit principalement de prairies de fauche ou sous-pâturées moyennement à assez fortement fertilisées, avec possibilité de pâturage en arrière-saison. On les retrouve en climat thermo atlantique à subatlantique sur substrat acides à neutres.

C'est un habitat à structure de prairie élevée dense, riche en hémicryptophytes. La végétation est généralement bistratifiée, ce qui permet la coexistence d'un nombre élevé d'espèces, avec une majorité de graminées élevées, d'ombellifères et de composées en strate haute et des petites graminées, d'herbes à tiges rampantes en strate basse.

La variabilité des végétations est principalement due aux variations de climats locaux et du niveau trophique.



Prairie mésophile de fauche à *Luzula campestris* et *Bromus hordeaceus* subsp. *hordeaceus* (Source : Biotope)

REPARTITION GEOGRAPHIQUE GLOBALE

La prairie à Luzule des champs et Brome mou (*Luzulo campestris – Brometum hordeacei*) est connue principalement dans le Nord-Ouest de la France, et atteint la façade occidentale du Massif central mais ceci avec une perte de diversité floristique.

CARACTERISTIQUES STATIONNELLES ET VARIABILITE SUR LE SITE

PHYSIONOMIE ET STRUCTURE SUR LE SITE

C'est une prairie de fauche qui est dense et moyennement haute. La floraison est peu exubérante, le cortège floristique étant dominé par des graminées. On note la présence de la Flouve odorante (*Anthoxanthum odoratum*), du Fromental élevé (*Arrhenatherum elatius*) ou encore du Brome mou (*Bromus hordeaceus*). La formation végétale est caractérisée par la présence d'espèces de milieux pauvres en nutriments, comme par exemple la Luzule champêtre (*Luzula campestris*) ou la Fétuque rouge (*Festuca rubra*).

ESPECES INDICATRICES PRESENTES SUR LE SITE

Les espèces indicatrices de la prairie mésophile de fauche à *Luzula campestris* et *Bromus hordeaceus* subsp. *hordeaceus* sont le Brome mou (*Bromus hordeaceus*), la Centaurée noire (*Centaurea nigra*), le Fromental (*Arrhenatherum elatius*), la Luzule champêtre (*Luzula campestris*), la Saxifrage granulée (*Saxifraga granulata*), la Berce commune (*Heracleum sphondylium*), la Centaurée trompeuse (*Centaurea decipiens*) et le Lotier corniculé (*Lotus corniculatus*).

ÉTAT DE L'HABITATS SUR LE SITE

REPRESENTATIVITE ET DISTRIBUTION SUR LE SITE

L'habitat couvre 28,77 hectares, soit 1,47% de la surface étudiée au niveau du site Natura 2000. La carte présentée à la fin de la fiche met en évidence la distribution de l'habitat à l'échelle du site.

INTERET PATRIMONIAL

SYNTAXON	RARETE REGIONALE	TENDANCE REGIONALE	MENACE
<i>Luzulo campestris - Brometum hordeacei</i>	Peu commun, à confirmer	En régression	Préoccupation mineure, à confirmer

ÉTAT DE CONSERVATION

Favorable		Moyen		Défavorable	
Surface (ha)	Surface relative (%)	Surface (ha)	Surface relative (%)	Surface (ha)	Surface relative (%)
2,98	10	25,78	90	0,00	0

L'état de conservation de ces végétations est majoritairement moyen à favorable.

DYNAMIQUE ET VEGETATIONS DE CONTACT

La prairie mésophile de fauche à *Luzula campestris* et *Bromus hordeaceus* subsp. *Hordeaceus* s'inscrit dans les séries dynamiques de chênaies-hêtraies, chênaies-frênaies et chênaies-charmaies eu à subatlantiques. C'est un habitat pouvant dériver de pelouses oligotrophiques par fertilisation et traitement en fauche ou par sous-pâturage des habitats d'intérêt communautaire 6230 et 6210. Avec une intensification du pâturage, cet habitat perd en diversité floristique et évolue vers des prairies de moindre valeur patrimoniale. Une forte fertilisation conduit la prairie à évoluer vers la prairie de fauche eutrophe à Berce commune et Brome mou (Habitat Natura 2000 6510). La prairie mésophile de fauche à *Luzula campestris* et *Bromus hordeaceus* subsp. *Hordeaceus* peut être en contact avec des pelouses plus oligotrophiques à Gaillet des rochers (*Galium saxatile*) et Fétuque capillaire (*Festuca filiformis*) (Habitat Natura 2000 6230), à Orchis bouffon (*Orchis morio*) et Saxifrage granulée (*Saxifraga granulata*) (*Orchido morionis - Saxifragetum granulatae*) ou des prairies plus eutrophiques à Berce commune et Brome mou (Habitat Natura 2000 6510).

MENACES ET ATTEINTES DE L'HABITAT SUR LE SITE

FACTEURS DE DEGRADATION

Pâturage ;
Stockage de matériaux inertes

MODALITES DE GESTION CONSERVATOIRE DE L'HABITAT

GESTION ACTUELLE

Généralement fauche exportation pour la production de foin

MODALITES DE GESTION CONSERVATOIRE et RECOMMANDATIONS GENERALES

Conserver ou améliorer la qualité physico-chimique des eaux à l'échelle du bassin versant
Éviter tous intrants (phytosanitaires et engrais)
Pratiquer une fauche annuelle exportatrice (juillet/août). Pour les prairies les plus eutrophes une phase de restauration impliquant deux fauches exportatrices annuelles peut être envisagée pendant 3 ou 4 ans.
Ne pas débiter le pâturage extensif d'arrière-saison avant la mi-août
Proscrire les retournements de prairies
Ne pas boiser, sauf alignement d'arbres ou arbres isolés avec des espèces indigènes d'origine régionale adaptées aux caractéristiques locales du sol.
Ne pas creuser de plans d'eau
Ne pas pratiquer l'écobuage

ANNEXES

BIBLIOGRAPHIE

BENSETTITI et al. 2005. Cahiers d'habitats Natura 2000. Connaissance et gestion des habitats et des espèces d'intérêt communautaire

DELIASSUS L., ZAMBETTAKIS C., 2013 – Hiérarchisation des végétations naturelles et semi-naturelles de Basse-Normandie. Villers-Bocage : Conservatoire botanique nationale de Brest – Antenne Basse-Normandie, 33 p.

DELIASSUS L., MAGNANON S., COLASSE V., GLEMAREC E., GUITTON H., LAURENT É., THOMASSIN G., BIRET F., CATTEAU E., CLEMENT B., DIQUELOU S., FELZINES J.-C., FOUCAULT B. DE, GAUBERVILLE C., GAUDILLAT V., GUILLEVIC Y., HAURY J., ROYER J.-M., VALLET J., GESLIN J., GORET M., HARDEGEN M., LACROIX P., REIMRINGER K., WAYMEL J., ZAMBETTAKIS C., 2014 – Classification physiologique et phytosociologique des végétations de Basse-Normandie, Bretagne et Pays de la Loire. Brest : Conservatoire botanique national de Brest, 262 p. (Les cahiers scientifiques et techniques, 1)

GORET M., 2012. Typologie des habitats du site Natura 2000 FR 2500106 "Forêts, étangs et tourbières du Haut Perche" Orne. Conservatoire botanique national de Brest. 157 p.

RELEVES DE TERRAIN RELATIFS A L'HABITAT

NCO04/NCO05/NCO07/MLA03/GDHI7

AUTEURS


Ophélie DEVOS




Localisation de l'habitat 6510-3

Cartographie du Site Natura 2000 FR2500106 « Forêts, étangs et tourbières du Haut-Perche »

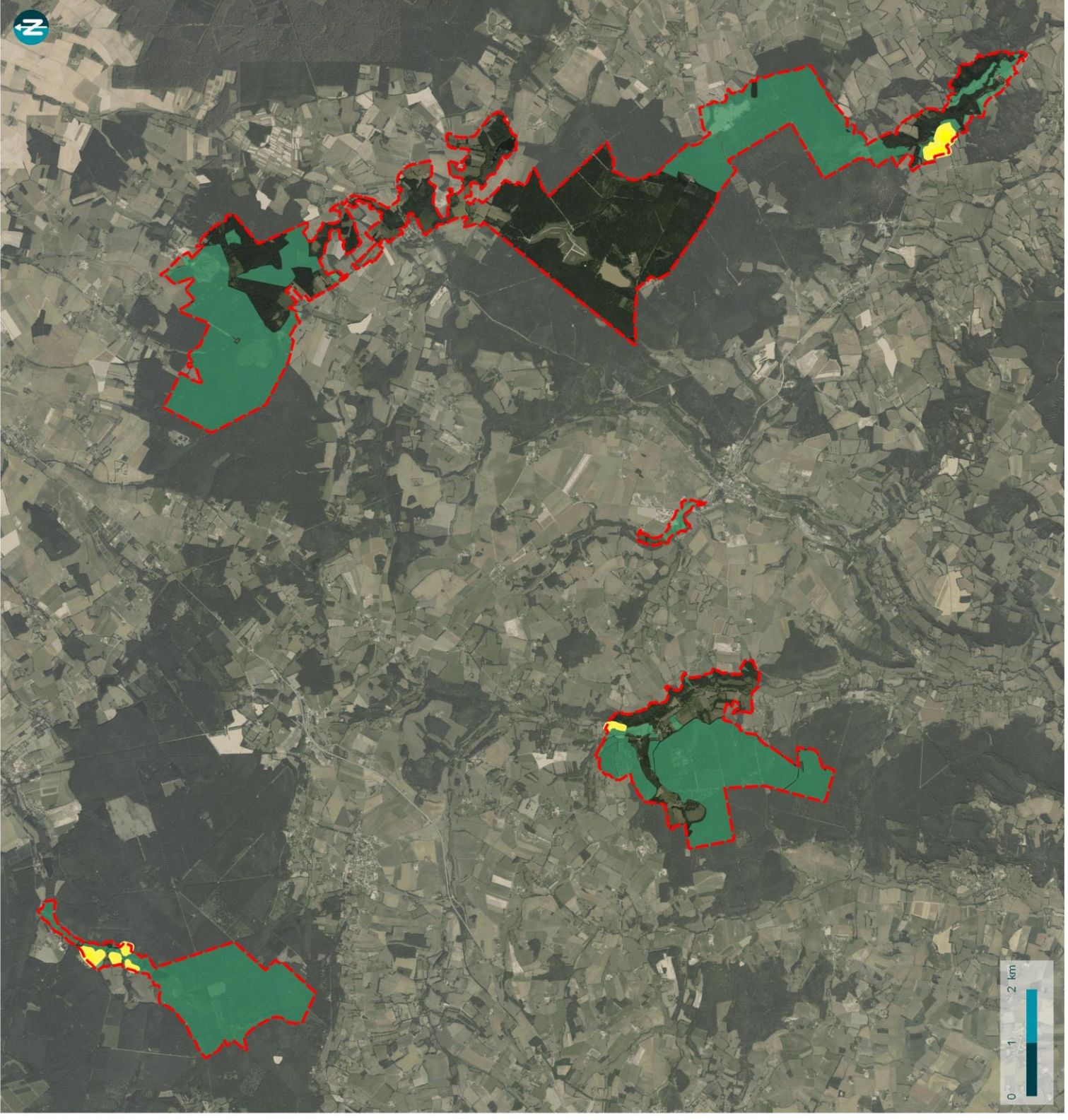
Légende

 Limites du site Natura 2000

 Zones cartographiées

Intitulé de l'habitat

 6510-3 - Prairies fauchées mésophiles à méso-xérophiles thermo-atlantiques



TYPLOGIE	CODE	LIBELLE
Natura 2000 (Habitat générique)	6510	Prairies maigres de fauche de basse altitude (<i>Alopecurus pratensis</i> , <i>Sanguisorba officinalis</i>)
CORINE Biotopes	38.22 ; 38.23	Prairies de fauche des plaines médio-européennes ; submontagnardes médio-européenne
EUNIS	E2.22 ; E2.23	Prairies de fauche planitiaires subatlantiques ; submontagnardes médio-européennes

CORRESPONDANCES PHYTOSOCIOLOGIQUES :

Classe : Prairies mésophiles européennes (*Arrhenatheretea elatioris* Braun-Blanquet ex Braun-Blanquet, Roussine & Nègre 1952)

Ordre : Prairies mésophiles de fauche (*Arrhenatheretalia elatioris* Tüxen 1931)

Alliance : Prairies mésophiles de fauche de *l'Arrhenatherion elatioris* : *Arrhenatherion elatioris* Koch 1926

Association : Prairie mésophile de fauche à *Galium verum* et *Trifolium repens* : *Galio veri - Trifolietum repentis* Sougnez 1957

DESCRIPTION DE L'HABITAT

DESCRIPTION ET CARACTERISTIQUES GLOBALES

Il s'agit principalement de prairies de fauche ou sous-pâturées moyennement fertilisées, avec possibilité de pâturage en arrière-saison. On les retrouve sous des climats variés allant du sub à nord-atlantique (pour la prairie à Gaillet jaune et Trèfle blanc) au climat océanique collinéen pyrénéen.

C'est un habitat à structure de prairie élevée dense, riche en hémicryptophytes et géophytes. La végétation est généralement bistratifiée, ce qui permet la coexistence d'un nombre élevé d'espèces, avec une majorité de graminées élevées, d'ombellifères et de composées en strate haute et des petites graminées, d'herbes à tiges rampantes en strate basse.

La variabilité des végétations est principalement due aux variations de climats locaux et du niveau trophique.



Prairie mésophile de fauche à *Galium verum* et *Trifolium repens* (Source : Biotope)

REPARTITION GEOGRAPHIQUE GLOBALE

La prairie à Gaillet jaune et Trèfle rampant s'observe sur le domaine subatlantique du nord-ouest et du nord de la France (Basse-Normandie secondaire à Calestienne française).

CARACTERISTIQUES STATIONNELLES ET VARIABILITE SUR LE SITE

PHYSIONOMIE ET STRUCTURE SUR LE SITE

Il s'agit d'une prairie haute et dense dominée par des graminées, comme par exemple le Brachypode rupestre (*Brachypodium rupestre*), le Dactyle aggloméré (*Dactylis glomerata*), et surtout le Brome dressé (*Bromopsis erecta*). Cette prairie de fauche mésophile diffère des autres par la présence d'espèces des pelouses mésophiles tels que la Renoncule bulbeuse (*Ranunculus bulbosus*), la Laïche glauque (*Carex flacca*) et la Petite pimprenelle (*Poterium sanguisorba*).

ESPECES INDICATRICES PRESENTES SUR LE SITE

Les espèces indicatrices des prairies mésophiles de fauche à *Galium verum* et *Trifolium repens* sont le Brome dressé (*Bromopsis erecta*), le Gaillet jaune (*Galium verum*) et la Primevère officinale (*Primula veris*).

ÉTAT DE L'HABITATS SUR LE SITE

REPRESENTATIVITE ET DISTRIBUTION SUR LE SITE

L'habitat couvre 0,75 hectares, soit 0,04 % de la surface étudiée au niveau du site Natura 2000. La carte présentée à la fin de la fiche met en évidence la distribution de l'habitat à l'échelle du site.

INTERET PATRIMONIAL

SYNTAXON	RARETE REGIONALE	TENDANCE REGIONALE	MENACE
<i>Galio veri - Trifolietum repentis</i>	Rare, à confirmer	En régression	Vulnérable, à confirmer

ÉTAT DE CONSERVATION

Favorable		Moyen		Défavorable	
Surface (ha)	Surface relative (%)	Surface (ha)	Surface relative (%)	Surface (ha)	Surface relative (%)
0,75	100	0,00	0	0,00	0

L'état de conservation de ces végétations est favorable.

DYNAMIQUE ET VEGETATIONS DE CONTACT

L'habitat s'inscrit dans les séries dynamiques de chênaies-charmaies ou chênaies-hêtraies neutrophiles à calcicoles subatlantique.

C'est un habitat pouvant dériver de pelouses calcicoles relevant de l'habitat Natura 2000 6210 par fertilisation.

Avec une intensification du pâturage, cet habitat perd en diversité floristique et évolue vers des prairies de moindre valeur patrimoniale.

Une forte fertilisation conduit la prairie à évoluer vers la prairie de fauche eutrophique à Berce commune et Brome mou ou le pré pâturé à Ivraie vivace et Cynosure Crételle (Habitat Natura 2000 6510).

Les prairies mésophiles de fauche à *Galium verum* et *Trifolium repens* peuvent être en contact avec des pelouses calcicoles (*Mesobromion erecti*) (Habitat Natura 2000 6210), des ourlets calcicoles (*Trifolion medii*) oligotrophiques préservés de la fertilisation et des fourrés calcicoles héliophiles (Habitat Natura 2000 5130 parfois). Lorsque des roches calcaires affleurent, ces prairies peuvent aussi être en contact avec des pelouses ouvertes de dalle à vivaces et annuelles (*Alyssa alyssoidis - Sedion albi*) (Habitat Natura 2000 8210).

MENACES ET ATTEINTES DE L'HABITAT SUR LE SITE

FACTEURS DE DEGRADATION

Pas de facteurs de dégradation observés.

MODALITES DE GESTION CONSERVATOIRE DE L'HABITAT

GESTION ACTUELLE

Pâturage

MODALITES DE GESTION CONSERVATOIRE et RECOMMANDATIONS GENERALES

Conserver ou améliorer la qualité physico-chimique des eaux à l'échelle du bassin versant ;
 Éviter tous intrants (phytosanitaires et engrais) ;
 Pratiquer une fauche annuelle exportatrice (juillet/août). Pour les prairies les plus eutrophes une phase de restauration impliquant deux fauches exportatrices annuelles peut être envisagée pendant 3 ou 4 ans.
 Ne pas débiter le pâturage extensif d'arrière-saison avant la mi-août ;
 Proscrire les retournements de prairies ;
 Ne pas boiser, sauf alignement d'arbres ou arbres isolés avec des espèces indigènes d'origine régionale adaptées aux caractéristiques locales du sol ;
 Ne pas creuser de plans d'eau ;
 Ne pas pratiquer l'écobuage.

ANNEXES

BIBLIOGRAPHIE

BENSETTITI et al. 2005. Cahiers d'habitats Natura 2000. Connaissance et gestion des habitats et des espèces d'intérêt communautaire

DELIASSUS L., ZAMBETTAKIS C., 2013 - Hiérarchisation des végétations naturelles et semi-naturelles de Basse-Normandie. Villers-Bocage : Conservatoire botanique nationale de Brest – Antenne Basse-Normandie, 33 p.

DELIASSUS L., MAGNANON S., COLASSE V., GLEMAREC E., GUITTON H., LAURENT É., THOMASSIN G., BIRET F., CATTEAU E., CLEMENT B., DIQUELOU S., FELZINES J.-C., FOUCAULT B. DE, GAUBERVILLE C., GAUDILLAT V., GUILLEVIC Y., HAURY J., ROYER J.-M., VALLET J., GESLIN J., GORET M., HARDEGEN M., LACROIX P., REIMRINGER K., WAYMEL J., ZAMBETTAKIS C., 2014 – Classification phytosociologique et phytosociologique des végétations de Basse-Normandie, Bretagne et Pays de la Loire. Brest : Conservatoire botanique national de Brest, 262 p. (Les cahiers scientifiques et techniques, 1)

GORET M., 2012. Typologie des habitats du site Natura 2000 FR 2500106 "Forêts, étangs et tourbières du Haut Perche" Orne. Conservatoire botanique national de Brest. 157 p.

RELEVES DE TERRAIN RELATIFS A L'HABITAT

MLA27

AUTEURS

Ophélie DEVOS



Localisation de l'habitat 6510-6

Cartographie du Site Natura 2000 FR2500106 « Forêts, étangs et tourbières du Haut-Perche »

Légende



Limites du site Natura 2000

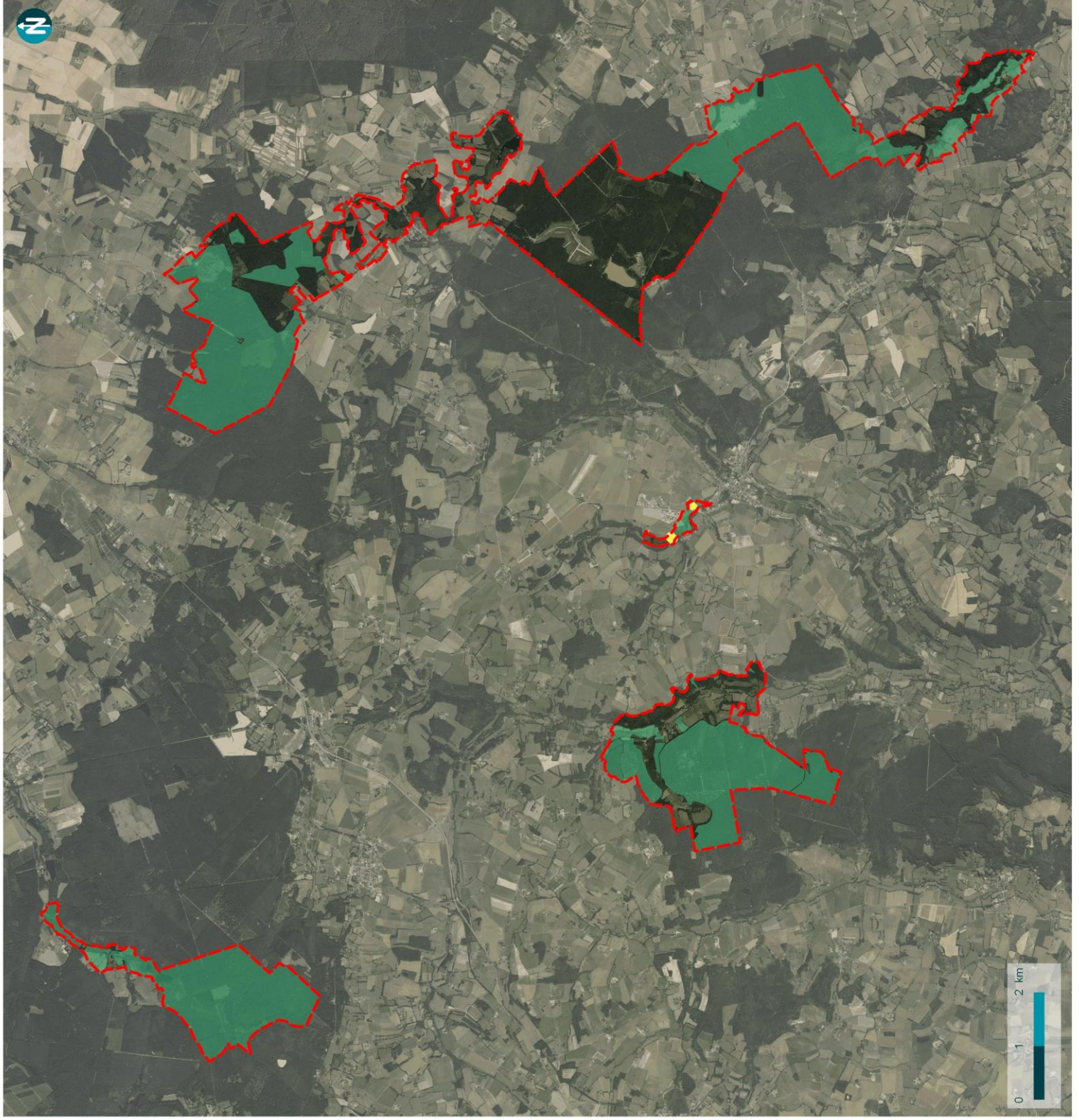


Zones cartographiées

Intitulé de l'habitat



6510-6 - Prairies fauchées collinéennes à submontagnardes, mésophiles, mésotrophiques et basophiles



TPOLOGIE	CODE	LIBELLE
Natura 2000 (Habitat générique)	6510	Prairies maigres de fauche de basse altitude (<i>Alopecurus pratensis</i> , <i>Sanguisorba officinalis</i>)
CORINE Biotopes	38.22	Prairies de fauche des plaines médio-européennes
EUNIS	E2.22	Prairies de fauche planitiaires subatlantiques

CORRESPONDANCES PHYTOSOCIOLOGIQUES :

Classe : Prairies mésophiles européennes (*Arrhenatheretea elatioris* Braun-Blanquet ex Braun-Blanquet, Roussine & Nègre 1952)

Ordre : Prairies mésophiles de fauche (*Arrhenatheretalia elatioris* Tüxen 1931)

Alliance : Prairies mésophiles de fauche de l'*Arrhenatherion elatioris* : *Arrhenatherion elatioris* W. Koch 1926

Association : Prairie mésohygrophile de fauche à *Heracleum sphondylium* et *Bromus hordeaceus* subsp. *hordeaceus* : *Heracleo sphondylii* - *Brometum hordeacei* B. Foucault ex B. Foucault 2008

DESCRIPTION DE L'HABITAT

DESCRIPTION ET CARACTERISTIQUES GLOBALES

Il s'agit principalement de prairies de fauche eutrophiques (fertilisation importante), sous-pâturées (bovins, parfois lapins) ou fauchées avec un pâturage tardif. On les retrouve en climats et substrats variés puisque l'eutrophisation masque les particularités du substrat. Le climat varie du climat subatlantique à nord atlantiques au climat atlantique montagnard.

C'est un habitat dominé et structuré par les graminées, l'eutrophisation ayant fait régresser ou disparaître les dicotylédones à floraison vive. Quelques ombellifères eutrophiles viennent colorer ces prairies telles que les berces et les cerfeuil. On retrouve ces prairies dans le *Rumici obtusifolii* - *Arrhenatherenion elatioris* (sous-alliance) ou l'*Arrhenatherion elatioris* (alliance).



Prairie mésohygrophile de fauche à *Heracleum sphondylium* et *Bromus hordeaceus* subsp. *hordeaceus* (Source : Biotope)

REPARTITION GEOGRAPHIQUE GLOBALE

Les prairies mésohygrophiles de fauche à *Heracleum sphondylium* et *Bromus hordeaceus* subsp. *hordeaceus* sont largement répandues du nord-ouest au nord de la France. Elles s'étendent certainement sur une aire plus vaste encore notamment vers les régions ligériennes où elles semblent remplacées par des prairies qui se différencient par des espèces plus thermophiles (*Rumex pulcher*, *Carduus tenuiflorus*...).

CARACTERISTIQUES STATIONNELLES ET VARIABILITE SUR LE SITE

PHYSIONOMIE ET STRUCTURE SUR LE SITE

La prairie de fauche à *Heracleum sphondylium* et *Bromus hordeaceus* est une prairie de fauche dense, d'une hauteur supérieure à un mètre (dominance des graminées). La formation végétale possède deux strates (plantes hautes et basses) et elle est nitrophile. La prairie est marquée par la combinaison homogène et répétitive de la Berce commune (*Heracleum sphondylium*), du Brome mou (*Bromus hordeaceus*) et du Fromental élevé (*Arrhenatherum elatius*).

ESPECES INDICATRICES PRESENTES SUR LE SITE

Les espèces indicatrices de la prairie mésophile de fauche à *Heracleum sphondylium* et *Bromus hordeaceus* subsp. *hordeaceus* sont :

Le Brome mou (*Bromus hordeaceus*), le Pâturin commun (*Poa trivialis*), la Berce commune (*Heracleum sphondylium*), la Patience à feuilles obtuses (*Rumex obtusifolius*), le Pissenlit officinal (*Taraxacum officinale*) et la Patience crépue (*Rumex crispus*).

ÉTAT DE L'HABITATS SUR LE SITE

REPRESENTATIVITE ET DISTRIBUTION SUR LE SITE

L'habitat couvre 5,60 hectares, soit 0,29% de la surface étudiée au niveau du site Natura 2000. La carte présentée à la fin de la fiche met en évidence la distribution de l'habitat à l'échelle du site.

INTERET PATRIMONIAL

SYNTAXON	RARETE REGIONALE	TENDANCE REGIONALE	MENACE
<i>Heracleo sphondylii - Brometum hordeacei</i>	Commun	Stable	Préoccupation mineure

ÉTAT DE CONSERVATION

Favorable		Moyen		Défavorable	
Surface (ha)	Surface relative (%)	Surface (ha)	Surface relative (%)	Surface (ha)	Surface relative (%)
0,71	13	1,74	31	3,15	56

L'état de conservation de ces végétations est majoritairement moyen à défavorable.

DYNAMIQUE ET VEGETATIONS DE CONTACT

La prairie à Berce des près et Brome mou peut constituer l'un des premiers stades de nombreuses séries forestières (chênaies-hêtraies-charmaies). Cet habitat dérive de prairies de fauche mésotrophes ou pelouses oligotrophes mésophiles par fertilisation. Il peut évoluer en hautes friches nitrophiles (*Heracleo sphondylii - Rumicetum obtusifolii*) par une eutrophisation encore plus forte ou en *Lolío perennis - Cynosuretum cristati* par pâturage intensif.

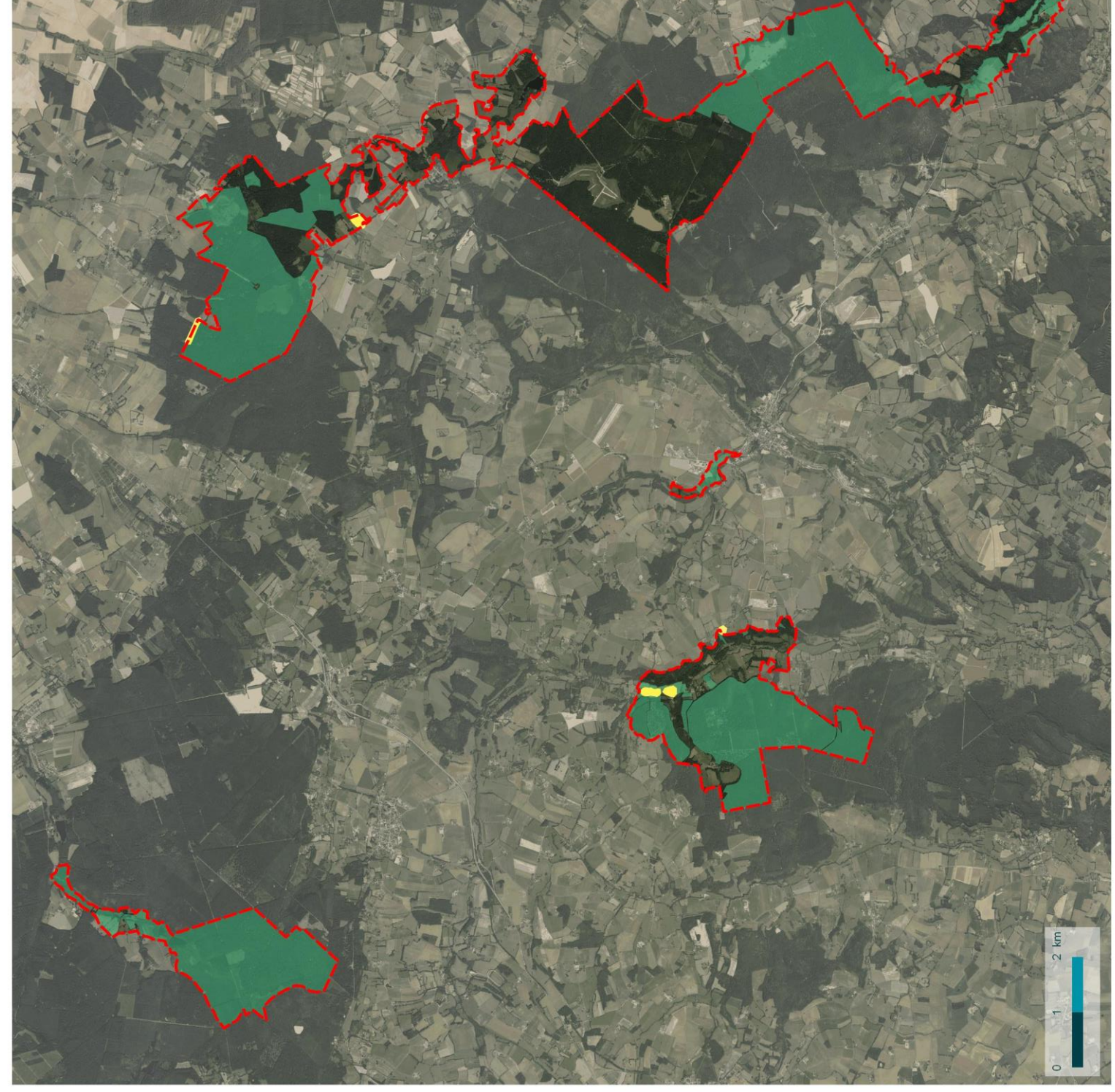
Les habitats associés ou en contact pour *Heracleo sphondylii - Brometum hordeacei* sont les prairies mésophiles, les chênaies-charmaies et les ourlets eutrophes.

MENACES ET ATTEINTES DE L'HABITAT SUR LE SITE

FACTEURS DE DEGRADATION

Eutrophisation / fertilisation
Abandon de systèmes pastoraux

FORETS, ETANGS ET TOURBIERES DU HAUT-PERCHE – FR2500106	
PRAIRIES FAUCHEES COLLINEENNES A SUBMONTAGNARDE EUTROPHIQUES	6510-7
MODALITES DE GESTION CONSERVATOIRE DE L'HABITAT	
<i>GESTION ACTUELLE</i>	
Fauche sur la plupart des parcelles concernées	
<i>MODALITES DE GESTION CONSERVATOIRE et RECOMMANDATIONS GENERALES</i>	
<p>Améliorer la qualité physico-chimique des eaux à l'échelle du bassin versant</p> <p>Eviter tous intrants (phytosanitaires et engrais)</p> <p>Restaurer des prairies de plus faible niveau trophique et de plus grand intérêt patrimonial en réalisant pendant 3 à 4 ans deux fauches exportatrices par an. Poursuivre ensuite la gestion avec une fauche exportatrice annuelle en juin / juillet.</p> <p>Proscrire les retournements de prairies</p> <p>Ne pas boiser, sauf alignement d'arbres ou arbres isolés avec des espèces indigènes d'origine régionale adaptées aux caractéristiques locales du sol.</p> <p>Ne pas creuser de plans d'eau</p> <p>Ne pas pratiquer l'écobuage</p>	
ANNEXES	
<i>BIBLIOGRAPHIE</i>	
<p>BENSETTITI et al. 2005. Cahiers d'habitats Natura 2000. Connaissance et gestion des habitats et des espèces d'intérêt communautaire</p> <p>DELIASSUS L., ZAMBETTAKIS C., 2013 – Hiérarchisation des végétations naturelles et semi-naturelles de Basse-Normandie. Villers-Bocage : Conservatoire botanique nationale de Brest – Antenne Basse-Normandie, 33 p.</p> <p>DELIASSUS L., MAGNANON S., COLASSE V., GLEMAREC E., GUITTON H., LAURENT É., THOMASSIN G., BIRET F., CATTEAU E., CLEMENT B., DIQUELOU S., FELZINES J.-C., FOUCAULT B. DE, GAUBERVILLE C., GAUDILLAT V., GUILLEVIC Y., HAURY J., ROYER J.-M., VALLET J., GESLIN J., GORET M., HARDEGEN M., LACROIX P., REIMRINGER K., WAYMEL J., ZAMBETTAKIS C., 2014 – Classification phytosociologique et phytosociologique des végétations de Basse-Normandie, Bretagne et Pays de la Loire. Brest : Conservatoire botanique national de Brest, 262 p. (Les cahiers scientifiques et techniques, 1)</p> <p>GORET M., 2012. Typologie des habitats du site Natura 2000 FR 2500106 "Forêts, étangs et tourbières du Haut Perche" Orne. Conservatoire botanique national de Brest. 157 p.</p>	
<i>RELEVES DE TERRAIN RELATIFS A L'HABITAT</i>	
HCH021/HCH024/MLA35	
<i>AUTEURS</i>	
Ophélie DEVOS	



Localisation de l'habitat 6510-7

Cartographie du Site Natura 2000 FR2500106 « Forêts, étangs et tourbières du Haut-Perche »

Légende



Limites du site Natura 2000



Zones cartographiées

Intitulé de l'habitat



6510-7 - Prairies fauchées collinéennes à submontagnardes eutrophiques



TYPOLOGIE	CODE	LIBELLE
Natura 2000 (Habitat générique)	7110	Tourbières hautes actives
CORINE Biotopes	51.115	Tourbières bombées à Erica et Sphagnum
EUNIS	D1.III	Buttes, bourrelets et pelouses des tourbières hautes

CORRESPONDANCES PHYTOSOCIOLOGIQUES

Classe : Tourbières eurosibériennes (*Oxycocco palustris* – *Sphagnetea magellanici* Braun-Blanquet & Tüxen ex V. Westhoff, Dijk, Passchier & Sissingh 1946)

Ordre : Tourbières atlantiques (*Erico tetralicis* – *Sphagnetalia papillosi* Schwickerath 1940)

Alliance : Tourbières de l'*Oxycocco palustris* – *Ericion tetralicis* (*Oxycocco palustris* – *Ericion tetralicis* Nordhagen ex Tüxen 1937)

DESCRIPTION DE L'HABITAT

DESCRIPTION ET CARACTERISTIQUES GLOBALES



Tourbières de l'*Oxycocco palustris* – *Ericion tetralicis* (Source : Biotope)

Communautés caractéristiques des tourbières acidiphiles ombrotrophes ou en voie d'ombrotrophisation. Dans leurs formes typiques, elles se rencontrent essentiellement à l'étage montagnard. Elles se développent également de l'étage planitiaire à collinéen, mais dans leurs formes essentiellement fragmentaires, si les conditions climatiques, principalement la pluviosité et la température, sont favorables. Les climats les plus favorables au développement de cet habitat sont ceux qui allient de fortes précipitations à des températures relativement basses (au moins 1000 mm/an et des températures moyennes de l'ordre de 10 à 12°C pour l'existence des formes typiques). Le type fragmentaire se développe dans des conditions climatiques beaucoup plus variables, sans qu'il n'existe toutefois de vraie saison sèche, incompatible avec leur existence (région méditerranéenne par exemple).

Les formes typiques de cet habitat sont assez peu dépendantes du substratum, ce qui n'est pas le cas des formes fragmentaires alimentées pour partie par des eaux minérotrophiques ayant circulé sur le substratum et qui se développeront préférentiellement sur des roches mères acides. Le sol, le plus souvent holorganique, est constitué d'un dépôt de tourbe, d'épaisseur variable (de quelques décimètres à plusieurs mètres dans les formes typiques), constamment gorgé d'une eau très faiblement minéralisée et à forte acidité (pH compris entre 3,5 et 5). La nappe est subaffleurante et ses variations de niveau sont faibles (20-30 cm). Des formes fragmentaires peuvent néanmoins se

développer sur des substrats non tourbeux, voire minéraux comme sur certains étangs landais ou solognots en marge desquels se développent des buttes de Sphaignes sur des substrats sableux très acides et oligotrophes. L'alimentation hydrique de cet habitat est entièrement ombrotrophique dans ses formes typiques, et principalement ombrotrophique dans ses formes fragmentaires où les zones ombrotrophes (buttes de Sphaignes) côtoient ou se superposent à des zones minérotrophes (bas-marais) ou minéro-ombrotrophes (tourbières de transition)

REPARTITION GEOGRAPHIQUE GLOBALE

Habitat présent en France sur une grande partie du territoire, mais fortes concentrations dans les régions de moyenne montagne ou à l'étage intermédiaire des hautes montagnes (Vosges, Jura, Alpes du nord, Massif central, Pyrénées), également dans le Massif armoricain, le Bassin parisien et les Ardennes.

CARACTERISTIQUES STATIONNELLES ET VARIABILITE SUR LE SITE

PHYSIONOMIE ET STRUCTURE SUR LE SITE

L'habitat est caractérisé par le développement de chaméphytes, comme la Bruyère à quatre angles (*Erica tetralix*) ou la Callune commune (*Calluna vulgaris*), et d'hémicryptophytes, comme la Linaigrette à feuilles étroites (*Eriophorum angustifolium*). La strate bryophytique est essentiellement constituée de sphaignes sous la forme de buttes de 40 à 50 cm de hauteur. Elle est imbriquée dans la strate chaméphytique. Le recouvrement au sol est dense. La surface de cet habitat sur le site est restreinte.

ESPECES INDICATRICES PRESENTES SUR LE SITE

Le cortège d'espèces indicatrices est composé de la Bruyère à quatre angles (*Erica tetralix*) et de différentes espèces du genre *Sphagnum* (non identifiées au niveau de l'espèce sur le site). Elles sont accompagnées d'espèces des *Scheuchzeria palustris* - *Caricetea fuscae* comme la Linaigrette à feuilles étroites (*Eriophorum angustifolium*), la Laïche étoilée (*Carex echinata*) ou encore le Rossolis à feuilles rondes (*Drosera rotundifolia*).

ESPECES PATRIMONIALES OBSERVEES AU SEIN DE L'HABITAT SUR LE SITE

Quelques espèces patrimoniales ont été observées sur le site : la Linaigrette à feuilles étroites (*Eriophorum angustifolium*) et le Rossolis à feuilles rondes (*Drosera rotundifolia*).

ÉTAT DE L'HABITAT SUR LE SITE

REPRESENTATIVITE ET DISTRIBUTION SUR LE SITE

L'habitat couvre 0,63 hectares, soit 0,03 % de la surface étudiée au niveau du site Natura 2000. La carte présentée à la fin de la fiche met en évidence la distribution de l'habitat à l'échelle du site.

INTERET PATRIMONIAL

SYNTAXON	RARETE REGIONALE	TENDANCE REGIONALE	MENACE
<i>Oxycocco palustris</i> - <i>Ericion tetralicis</i>	Très rare ?	En régression	En danger

ÉTAT DE CONSERVATION

Favorable		Moyen		Défavorable	
Surface (ha)	Surface relative (%)	Surface (ha)	Surface relative (%)	Surface (ha)	Surface relative (%)
0,63	100	0,00	0	0,00	0

L'état de conservation de ces végétations est favorable.

DYNAMIQUE ET VEGETATIONS DE CONTACT

Dans les zones de tremblants au contact des tourbières de l'*Oxycocco palustris* – *Ericion tetralicis* on retrouve des végétations du *Caricion lasiocarpae* notamment des tremblants à *Carex rostrata* et *Menyanthes trifoliata* du *Sphagno fallacis* – *Caricetum rostratae*. Dans les gouilles et points d'eau au sein de la végétation, se développent des herbiers flottants à *Utricularia australis* (*Utricularietum australis*).

L'embroussaillage conduit à des landes humides de l'*Ulici minoris* – *Ericetum tetralicis*, puis à des strates arbustives et boisées représentées par le *Salicion cinerae* (notamment le *Frangulo alni* – *Salicetum auritae*) ou encore des Boulaies à sphaignes du *Sphagno palustris* – *Betuletum pubescentis*.

MENACES ET ATTEINTES DE L'HABITAT SUR LE SITE

FACTEURS DE DEGRADATION

Dynamique naturelle
Fauche et coupe des chaméphytes

MODALITES DE GESTION CONSERVATOIRE DE L'HABITAT

GESTION ACTUELLE

Fauche

MODALITES DE GESTION CONSERVATOIRE et RECOMMANDATIONS GENERALES

Proscription de toute opération de drainage qui engendrerait une modification des conditions hydriques, indispensable au maintien de cette végétation ;

Opérations localisées de débroussaillage et étrépage pour limiter l'évolution vers le boisement ;

Maintien de boisements autochtones sur le bassin versant pour préserver l'impluvium acide des pollutions, notamment azotées et garantir une hygrométrie atmosphérique suffisante ;

Le pâturage, même extensif et même par des ovins assez légers, est tout à fait déconseillé pour la gestion de cet habitat : les tapis de sphaignes sont déstructurés par les sabots des animaux.

ANNEXES

BIBLIOGRAPHIE

BENSETTITI et al. 2005. Cahiers d'habitats Natura 2000. Connaissance et gestion des habitats et des espèces d'intérêt communautaire

DELASSUS L., ZAMBETTAKIS C., 2013 – Hiérarchisation des végétations naturelles et semi-naturelles de Basse-Normandie. Villers-Bocage : Conservatoire botanique nationale de Brest – Antenne Basse-Normandie, 33 p.

CATTEAU E., DUHAMEL F., BALIGA M.-F., BASSO F., BEDOUET F., CORNIER T., MULLIE B., MORA F., TOUSSAINT B. et VALENTIN B., 2009 – Guide des végétations des zones humides de la Région Nord-Pas de Calais. Centre régional de phytosociologie agréé Conservatoire botanique national de Bailleul, 632 p. Bailleul.

DARDILLAC A., BUCHET J., CATTEAU E., DOUVILLE C., DUHAMEL F., 2019 – Guide des végétations des zones humides de Normandie orientale. Conservatoire botanique national de Bailleul ; 624 pages. Bailleul.

DELASSUS L., MAGNANON S., COLASSE V., GLEMAREC E., GUITTON H., LAURENT É., THOMASSIN G., BIORET F., CATTEAU E., CLEMENT B., DIQUELOU S., FELZINES J.-C., FOUCAULT B. DE, GAUBERVILLE C., GAUDILLAT V., GUILLEVIC Y., HAURY J., ROYER J.-M., VALLET J.,

GESLIN J., GORET M., HARDEGEN M., LACROIX P., REIMRINGER K., WAYMEL J., ZAMBETTAKIS C., 2014 – Classification physiologique et phytosociologique des végétations de Basse-Normandie, Bretagne et Pays de la Loire. Brest : Conservatoire botanique national de Brest, 262 p. (Les cahiers scientifiques et techniques, 1)

GORET M., 2012. Typologie des habitats du site Natura 2000 FR 2500106 "Forêts, étangs et tourbières du Haut Perche" Orne. Conservatoire botanique national de Brest. 157 p.

RELEVÉS DE TERRAIN RELATIFS À L'HABITAT

NCO45

AUTEURS DE LA FICHE

Hélène CHRUSLINSKI



Localisation de l'habitat 7110-1

Cartographie du Site Natura 2000 FR2500106 « Forêts, étangs et tourbières du Haut-Perche »

Légende



Limites du site Natura 2000

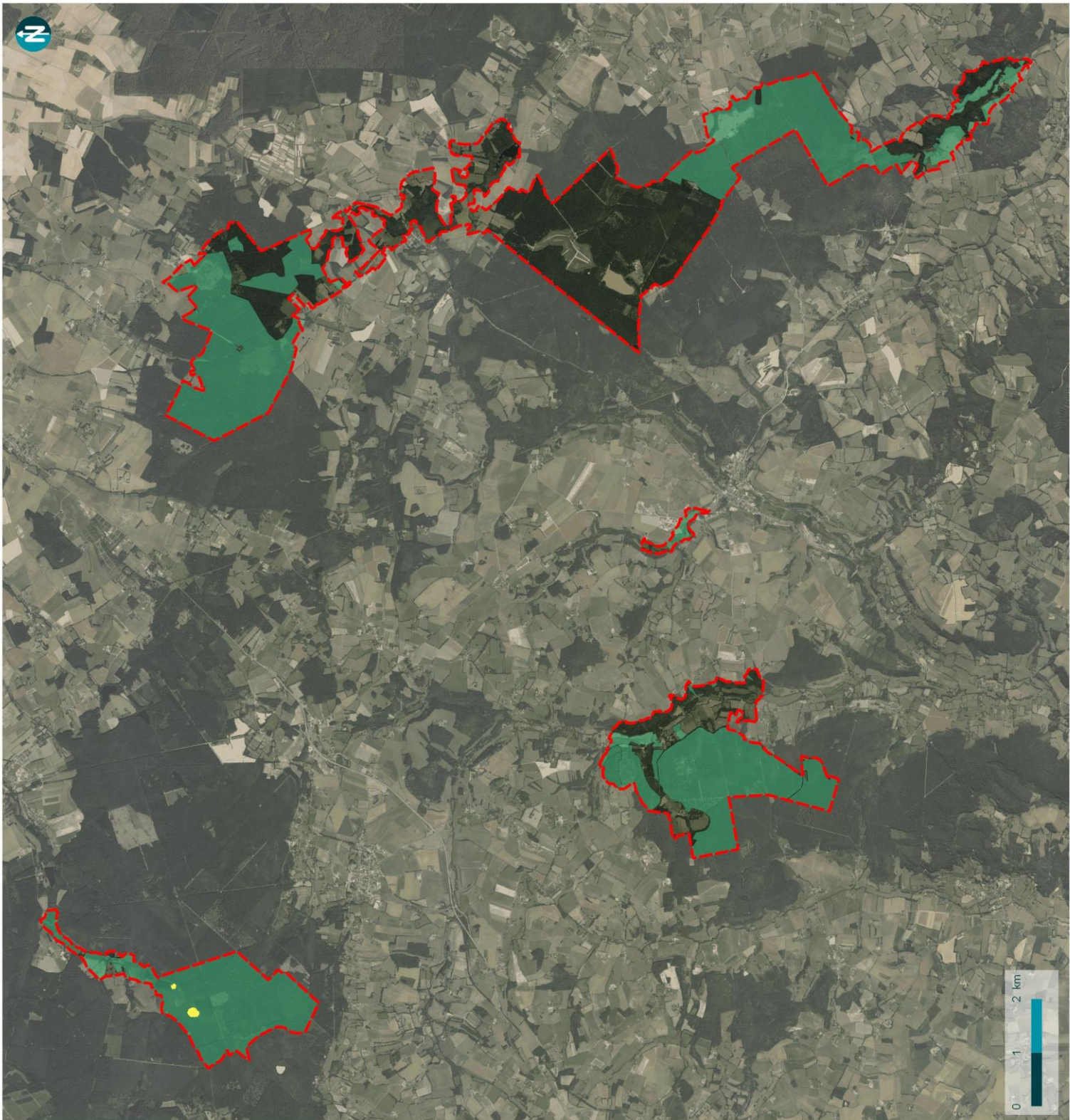


Zones cartographiées

Intitulé de l'habitat



7110-1 - Végétation des tourbières hautes actives



TYPLOGIE	CODE	LIBELLE
Natura 2000 (Habitat générique)	7140	Tourbières de transition et tremblantes
CORINE Biotopes	54.5	Tourbières de transition
EUNIS	D2.3	Tourbières de transition et tourbières tremblantes

CORRESPONDANCES PHYTOSOCIOLOGIQUES :

Classe : Prairies et pelouses des bas-marais et radeaux flottants (*Scheuchzerio palustris* – *Caricetea fuscae* Tüxen 1937)

Ordre : Pelouses pionnières des dépressions tourbeuses (*Scheuchzerietalia palustris* Nordhagen 1936)

Alliance : Prairies des bas-marais du *Caricion lasiocarpae* (*Caricion lasiocarpae* Vanden Berghen in Lebrun, Noirfalise, Heinemann & Vanden Berghen 1949)

Association : Prairie des bas-marais à *Sphagnum fallax* et *Carex rostrata* (*Sphagno fallacis* – *Caricetum rostratae* Fries 1913)

DESCRIPTION DE L'HABITAT

DESCRIPTION ET CARACTERISTIQUES GLOBALES

Cet habitat correspond à des végétations hygrophiles et turfigènes, sur substrat instable, à l'interface du domaine terrestre et aquatique. Il s'agit d'un stade dynamique intermédiaire entre des végétations de tourbières basses et hautes. La présence de cet habitat est conditionnée par des précipitations importantes pour assurer la transition de la végétation depuis des groupements minérotrophes vers des groupements ombrotrophes.

Cet habitat est lié à la présence d'eau libre, stagnante ou légèrement fluente (plan d'eau, chenaux en réseau, mare ou gouille...) de pH compris entre 4,5 et 7,5, oligotrophe à mésotrophe.

Les communautés végétales de cet habitat sont dominées par des phanérogames et notamment des Laiches ainsi que par des espèces à réseaux racinaire ou rhizomateux développé. Elles ont également la particularité de posséder des tapis bryophytiques entre les phanérogames.

C'est un habitat intermédiaire témoignant de l'atterrissement des plans d'eaux. Il comporte ainsi des



Prairie des bas-marais à *Sphagnum fallax* et *Carex rostrata*
(Source : Biotope)

L'habitat peut prendre plusieurs formes : aquatique à l'hygrophile, sous forme de radeaux flottants, sur une tourbe très spongieuse, gorgée d'eau. Sous ses formes les plus terrestres l'habitat est toujours lié à une nappe affleurante.

Cet habitat est généralement en mosaïque avec de nombreux habitats liés à la microtopographie : communautés aquatiques dans les dépressions, communautés hygrophiles, buttes de

espèces transgressives de bas-marais ou de hauts-marais. sphaignes, substrats nus à *Rynchosporion albae* et zones colonisées par les ligneux.

REPARTITION GEOGRAPHIQUE GLOBALE

Habitat majoritairement présent en zones de montagne sous sa forme la plus développée et diversifiée. Présent dans le reste du pays mais sous forme de quelques rares groupements appauvris.

CARACTERISTIQUES STATIONNELLES ET VARIABILITE SUR LE SITE

PHYSIONOMIE ET STRUCTURE SUR LE SITE

Il s'agit d'une végétation herbacée basse prenant l'aspect de radeaux flottants qui constituent un stade intermédiaire entre les stades aquatiques et les stades terrestres. Cette végétation est dominée par les laïches, notamment la Laïche ampoulée (*Carex rostrata*), mais également la Laïche étoilée (*Carex echinata*) et la Laïche déprimée (*Carex demissa*). Le tapis de sphaignes (*Sphagnum* sp.) est dense et épais.

ESPECES INDICATRICES PRESENTES SUR LE SITE

Les espèces indicatrices de la Prairie des bas-marais à *Sphagnum fallax* et *Carex rostrata* sont les sphaignes (*Sphagnum* sp.) et la Laïche ampoulée (*Carex rostrata*).

ÉTAT DE L'HABITATS SUR LE SITE

REPRESENTATIVITE ET DISTRIBUTION SUR LE SITE

L'habitat couvre 0,35 hectares, soit 0,02% de la surface étudiée au niveau du site Natura 2000. La carte présentée à la fin de la fiche met en évidence la distribution de l'habitat à l'échelle du site.

INTERET PATRIMONIAL

SYNTAXON	RARETE REGIONALE	TENDANCE REGIONALE	MENACE
<i>Sphagno fallacis - Caricetum rostratae</i>	Très rare	En régression	En danger

ÉTAT DE CONSERVATION

Favorable		Moyen		Défavorable	
Surface (ha)	Surface relative (%)	Surface (ha)	Surface relative (%)	Surface (ha)	Surface relative (%)
0,35	100	0,00	0	0,00	0

L'état de conservation de ces végétations est favorable.

DYNAMIQUE ET VEGETATIONS DE CONTACT

L'habitat qui se développe dans trois situations :

Au contact de tourbières basses alcalines et de hauts-marais acides, l'habitat Natura 2000 7140-1 est dans ce cas un habitat de transition entre deux types de tourbière (de pH, de minéralisation et de mode d'alimentation hydrique différent)

Au sein de tourbières basses alcalines et de hauts-marais, sur de faibles superficies et en mosaïque avec d'autres groupements de tourbières

Dans le processus d'atterrissement des pièces d'eau, sous forme de radeau flottant de colonisation occupant généralement de vastes superficies. Dans ce cas, il s'agit du premier stade de végétation évoluant par la suite vers une tourbière de type limnogène puis ombrotrophe

L'habitat est retrouvé en contact de chênaies mésohygrophiles à Molinie et Chêne pédonculé, de Chênaie-hêtraies, de plantations de résineux, de tourbières acides relevant de l'habitat Natura 2000 7110* et de boulaies tourbeuses du (habitat Natura 2000 91D0*) sur le site.

Il peut cependant se trouver aussi en contact avec des tourbières hautes dégradées (Code Natura 2000 7120), des tourbières de couverture (Code Natura 2000 7130*), rarissimes, seulement deux sites pressentis en France, de végétation à héliophytes moyens ou grands (cariçaies, phragmitaies, mégaphorbiaies...), de végétations aquatiques et amphibies, de mares de tourbières (notamment CCB 22.45), de bas-marais acides (CCB 54.4), de dépressions sur substrats tourbeux (Code Natura 2000 7150), de moliniaies turficoles (Code Natura 2000 6410), de jonchaies acidiphiles (CCB 37.22), de landes humides et tourbeuses (Codes Natura 2000 4010 et 4020*), de bas-marais alcalins (Code Natura 2000 7230) et de végétations à *Cladium mariscus* (Code Natura 2000 7210*).

MENACES ET ATTEINTES DE L'HABITAT SUR LE SITE

FACTEURS DE DEGRADATION

Eutrophisation ;
Atterrissement.

MODALITES DE GESTION CONSERVATOIRE DE L'HABITAT

GESTION ACTUELLE

Aucune

MODALITES DE GESTION CONSERVATOIRE et RECOMMANDATIONS GENERALES

Maintien du niveau d'inondation des parcelles concernées par cet habitat et accentuation du niveau d'inondation lorsque cela est nécessaire (maintien du bon état des ouvrages hydrauliques) ;

Proscription de toute opération de drainage qui engendrerait une modification des conditions hydriques, indispensable au maintien de cette végétation ;

Préservation et amélioration de la qualité physico-chimique de l'eau alimentant le marais (empêcher notamment l'arrivée d'eau de surface de mauvaise qualité). Maintien de boisements autochtones sur le bassin versant pour préserver l'impluvium acide des pollutions, notamment azotées et garantir une hygrométrie atmosphérique suffisante ;

Limitation de la fréquentation de ces milieux que le piétinement fragilise ;

Limitation de la colonisation ligneuse par coupe ou arrachage des arbustes et arbrisseaux.

ANNEXES

BIBLIOGRAPHIE

BENSETTITI et al. 2005. Cahiers d'habitats Natura 2000. Connaissance et gestion des habitats et des espèces d'intérêt communautaire

DELIASSUS L., ZAMBETTAKIS C., 2013 - Hiérarchisation des végétations naturelles et semi-naturelles de Basse-Normandie. Villers-Bocage : Conservatoire botanique nationale de Brest – Antenne Basse-Normandie, 33 p.

DELIASSUS L., MAGNANON S., COLASSE V., GLEMAREC E., GUITTON H., LAURENT É., THOMASSIN G., BIRET F., CATTEAU E., CLEMENT B., DIQUELOU S., FELZINES J.-C., FOUCAULT B. DE, GAUBERVILLE C., GAUDILLAT V., GUILLEVIC Y., HAURY J., ROYER J.-M., VALLET J., GESLIN J., GORET M., HARDEGEN M., LACROIX P., REIMRINGER K., WAYMEL J., ZAMBETTAKIS C., 2014 - Classification

physionomique et phytosociologique des végétations de Basse-Normandie, Bretagne et Pays de la Loire. Brest : Conservatoire botanique national de Brest, 262 p. (Les cahiers scientifiques et techniques, 1)

GORET M., 2012. Typologie des habitats du site Natura 2000 FR 2500106 "Forêts, étangs et tourbières du Haut Perche" Orne. Conservatoire botanique national de Brest. 157 p.

RELEVES DE TERRAIN RELATIFS A L'HABITAT

NCO47

AUTEURS

Ophélie DEVOS



Localisation de l'habitat 7140-1

Cartographie du Site Natura 2000 FR2500106 « Forêts, étangs et tourbières du Haut-Perche »

Légende



Limites du site Natura 2000

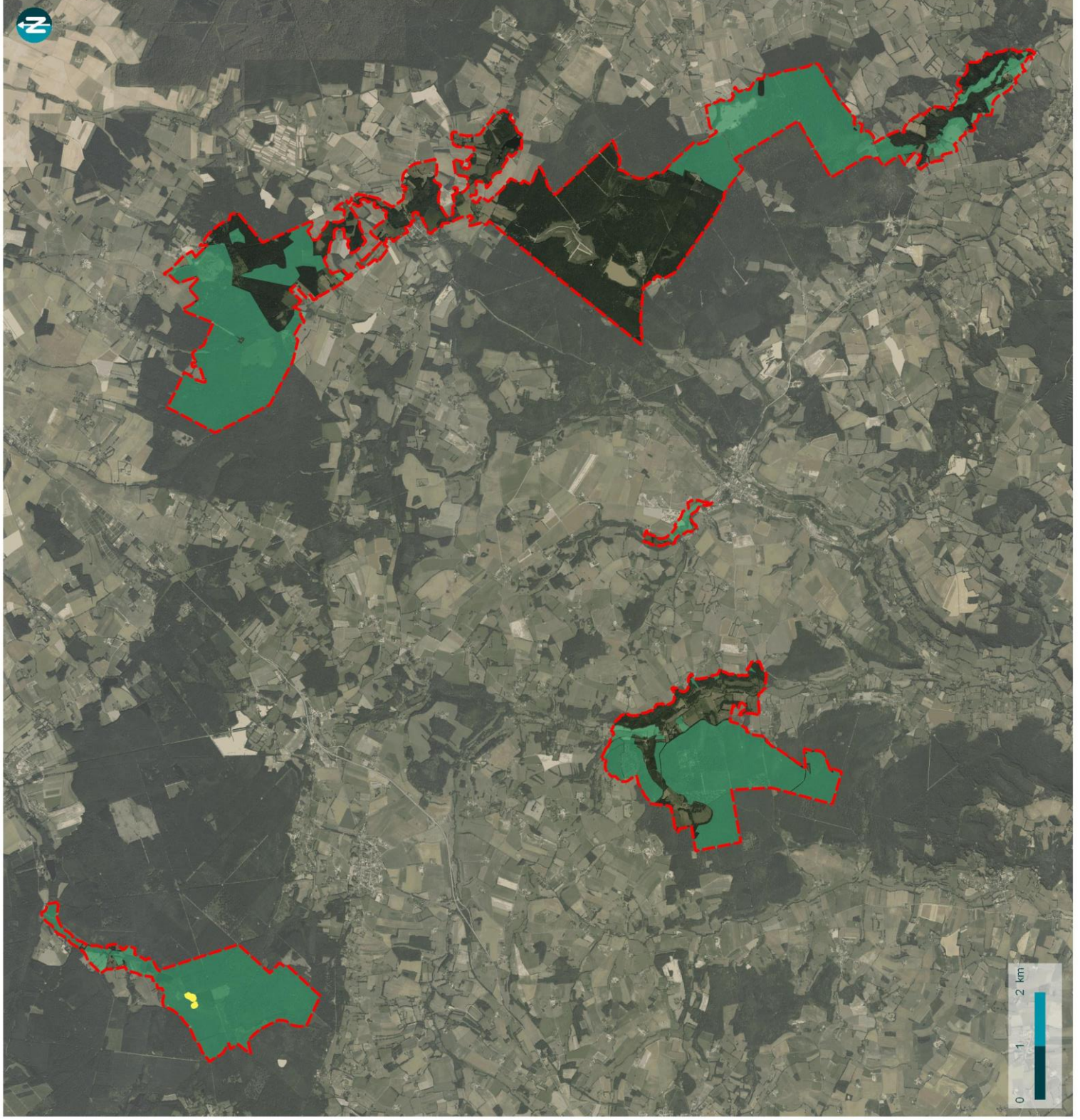


Zones cartographiées

Intitulé de l'habitat



7140-1 - Tourbières de transition et tremblants



TYPLOGIE	CODE	LIBELLE
Natura 2000 (Habitat générique)	7210*	Marais calcaires à <i>Cladium mariscus</i> et espèces du <i>Caricion davalliana</i>
CORINE Biotopes	53.3	Végétation à <i>Cladium mariscus</i>
EUNIS	D5.24	Bas-marais à <i>Cladium mariscus</i>

CORRESPONDANCES PHYTOSOCIOLOGIQUES :

Classe : Roselières et cariçaies européennes (*Phragmito australis – Magnocaricetea elatae* Klika in Klika & V. Novák 1941)

Ordre : Cariçaies (*Magnocaricetalia elatae* Pignatti 1954)

Alliance : Cariçaies du *Magnocaricion elatae* : *Magnocaricion elatae* Koch 1926

Association : Cariçaie à *Cladium mariscus* : *Cladietum marisci* Allorge 1922

DESCRIPTION DE L'HABITAT

DESCRIPTION ET CARACTERISTIQUES GLOBALES

Les végétations à Marisque sont des formations planitiaires à collinéennes, que l'on retrouve parfois à l'étage submontagnard. Elles sont présentes sur divers substrats, avec un optimum sur tourbes mésotrophes, à nappe affleurante ou subaffleurante et à faibles fluctuations. On la rencontre également sur graviers fluviaux gorgés d'eau.

Ce sont des végétations structurées par le Marisque (*Cladium mariscus*), se développant soit à la surface d'eaux libres sous forme de radeau flottant, très dense, paucispécifique voire monospécifique, où il peut être accompagné du Roseau commun (*Phragmites australis*), de diverses Laiches et d'hydrophytes. Soit, sous forme « terrestre », en dynamique d'envahissement après l'abandon des pratiques de gestion sur végétations précédemment établies de bas-marais alcalins du *Caricion davalliana* ou de l'*Hydrocotylo vulgaris – Schoenion nigricantis*, de groupements de tourbière du *Caricion lasocarpae* ou encore de groupements de prairies à Molinie bleue du *Molinion caeruleae*. Compte tenu de l'accumulation de litière, la végétation constitue une barrière à la colonisation d'autres espèces et reste relativement stable.



Cariçaie à *Cladium mariscus* (Source : Biotope)

REPARTITION GEOGRAPHIQUE GLOBALE

Cet habitat s'observe principalement aux étages planitiaires et collinéens et sur roches-mères calcaires. Sa distribution est large en France.

CARACTERISTIQUES STATIONNELLES ET VARIABILITE SUR LE SITE

PHYSIONOMIE ET STRUCTURE SUR LE SITE

C'est une grande cariçaie à structure de roselière fermée. Elle est marquée par la présence d'une plante très recouvrante car à développement essentiellement végétatif : la Marisque (*Cladium mariscus*). Les inventaires de terrain montrent un début de colonisation par les ligneux, notamment par le Bouleau pubescent (*Betula pubescens*) et le Frêne commun (*Fraxinus excelsior*).

ESPECES INDICATRICES PRESENTES SUR LE SITE

Le Marisque est l'espèce indicatrice de la Cariçaie à *Cladium mariscus*.

ÉTAT DE L'HABITATS SUR LE SITE

REPRESENTATIVITE ET DISTRIBUTION SUR LE SITE

L'habitat couvre 0,17 hectares, soit 0,01% de la surface étudiée au niveau du site Natura 2000. La carte présentée à la fin de la fiche met en évidence la distribution de l'habitat à l'échelle du site.

INTERET PATRIMONIAL

SYNTAXON	RARETE REGIONALE	TENDANCE REGIONALE	MENACE
<i>Cladietum marisci</i>	Très rare	Stable	En danger

ÉTAT DE CONSERVATION

Favorable		Moyen		Défavorable	
Surface (ha)	Surface relative (%)	Surface (ha)	Surface relative (%)	Surface (ha)	Surface relative (%)
0,00	0	0,17	100	0,00	0

L'état de conservation de ces végétations est moyen.

DYNAMIQUE ET VEGETATIONS DE CONTACT

Le *Cladietum marisci* est une végétation envahissante, on peut la retrouver à la suite de diverses végétations de bas-marais alcalin telles que *l'Hydrocotylo vulgaris - Schoenion nigricantis* et le *Junco subnodulosi - Caricion lasiocarpae*. Si des ligneux ont pu germer avant l'installation de la cladiaie et de l'installation d'une litière dense, on pourra observer une évolution vers *l'Alno glutinosae - Salicetum cinereae*. L'instauration d'un pâturage sur ces cladiaies peut laisser s'exprimer *l'Hydrocotylo vulgaris - Schoenion nigricantis* en conservant *Cladium mariscus*. Le drainage entraîne la disparition de cette association au profit du *Molinion caeruleae*, de *l'Hydrocotylo vulgaris - Schoenion nigricantis*, d'une phragmitaie turficole (*Magnocaricion elatae*) ou encore de fourrés mésotrophiles (*Alno glutinosae - Salicetum cinereae*). L'eutrophisation et le feu entraîne la régression du Marisque au profit du Roseau commun. Sur le site, cette végétation est en contact avec des végétations de *l'Alno glutinosae - Salicetum cinereae*, de *l'Alnion glutinosae*, du Groupement à *Alnus glutinosa* et *Thelypteris palustris*, du *Salicion cinerea*, du *Salicion albae*, du *Thelypterido palustris - Phragmitetum australis*, du *Solano dulcamarae - Phragmitetum australis* ou encore du *Caricion gracilis*.

MENACES ET ATTEINTES DE L'HABITAT SUR LE SITE

FACTEURS DE DEGRADATION

Drainage
Colonisation ligneuse

MODALITES DE GESTION CONSERVATOIRE DE L'HABITAT

GESTION ACTUELLE

Aucune

MODALITES DE GESTION CONSERVATOIRE et RECOMMANDATIONS GENERALES

Maintien d'une alimentation en eau régulière avec de faibles fluctuations de la nappe, celle-ci étant affleurante ou subaffleurante (accentuation volontaire du niveau d'inondation lorsque cela est nécessaire) ;
Proscription de toute opération de drainage qui engendrerait une modification des conditions hydriques, indispensable au maintien de cette végétation ;
Préservation et amélioration de la qualité physico-chimique de l'eau alimentant le marais (empêcher notamment l'arrivée d'eau de surface de mauvaise qualité).
Limitation de la colonisation ligneuse par coupe ou arrachage des arbustes et arbrisseaux ;
Mise en œuvre éventuelle d'une fauche exportatrice en automne tous les trois à cinq ans pour limiter le développement du Marisque et permettre l'expression de végétations d'intérêt communautaire de plus grand intérêt patrimonial.
Alternativement, mise en place d'un pâturage extensif avec une pression de pâturage maximale de 0,3 UGB/ha/an ;
Pas d'exploitation de la tourbe ni de plantation.

ANNEXES

BIBLIOGRAPHIE

BENSETTITI et al. 2005. Cahiers d'habitats Natura 2000. Connaissance et gestion des habitats et des espèces d'intérêt communautaire

DELIASSUS L., ZAMBETTAKIS C., 2013 - Hiérarchisation des végétations naturelles et semi-naturelles de Basse-Normandie. Villers-Bocage : Conservatoire botanique nationale de Brest – Antenne Basse-Normandie, 33 p.

DELIASSUS L., MAGNANON S., COLASSE V., GLEMAREC E., GUITTON H., LAURENT É., THOMASSIN G., BIRET F., CATTEAU E., CLEMENT B., DIQUELOU S., FELZINES J.-C., FOUCAULT B. DE, GAUBERVILLE C., GAUDILLAT V., GUILLEVIC Y., HAURY J., ROYER J.-M., VALLET J., GESLIN J., GORET M., HARDEGEN M., LACROIX P., REIMRINGER K., WAYMEL J., ZAMBETTAKIS C., 2014 - Classification phytosociologique et phytosociologique des végétations de Basse-Normandie, Bretagne et Pays de la Loire. Brest : Conservatoire botanique national de Brest, 262 p. (Les cahiers scientifiques et techniques, 1)

GORET M., 2012. Typologie des habitats du site Natura 2000 FR 2500106 "Forêts, étangs et tourbières du Haut Perche" Orne. Conservatoire botanique national de Brest. 157 p.

RELEVES DE TERRAIN RELATIFS A L'HABITAT

GDH31

AUTEURS




Ophélie DEVOS



Localisation de l'habitat 7210-1

Cartographie du Site Natura 2000 FR2500106 « Forêts, étangs et tourbières du Haut-Perche »

Légende

-  Limites du site Natura 2000
 -  Zones cartographiées
- Intitulé de l'habitat**
-  7210-1 - Végétations à Marisque



TYPLOGIE	CODE	LIBELLE
Natura 2000 (Habitat générique)	7230	Tourbières basses alcalines
CORINE Biotopes	54.21	Bas-marais à <i>Schoenus nigricans</i> (choin noir)
EUNIS	D4.II	Bas-marais à hautes herbes

CORRESPONDANCES PHYTOSOCIOLOGIQUES :

Classe : Prairies et pelouses des bas-marais et radeaux flottants (*Scheuchzerio palustris* – *Caricetea fuscae* Tüxen 1937)

Ordre : Prairies des bas-marais alcalins (*Caricetalia davalliana* Braun-Blanquet 1949)

Alliance : Prairies des bas-marais de *Hydrocotylo vulgaris* – *Schoenion nigricantis* (*Hydrocotylo vulgaris* – *Schoenion nigricantis* de Foucault 2008)

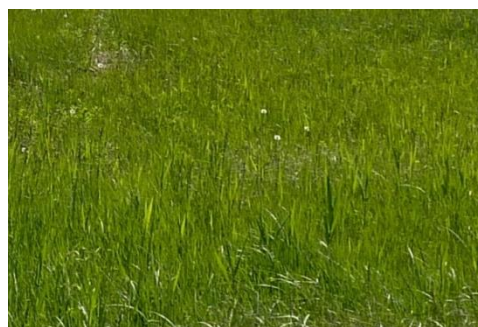
Association : Prairie des bas-marais à *Cirsium dissectum* et *Schoenus nigricans* (*Cirsio dissecti* – *Schoenetum nigricantis* (Allorge 1922) Braun-Blanquet & Tüxen 1952)

Pelouse des bas-marais à *Juncus subnodulosus* et *Pinguicula lusitanica* (*Junco subnodulosi* – *Pinguiculetum lusitanicae* (Lemée 1937) de Foucault (1984) 2008)

DESCRIPTION DE L'HABITAT

DESCRIPTION ET CARACTERISTIQUES GLOBALES

Végétations de zones humides dominées généralement par de petites laïches et mousses brunes dont les débris végétaux sont l'origine de la production de tourbe. Ces végétations se développent sur des sols souvent organiques et gorgés d'eau en permanence avec un apport d'eau riche en bases, pauvre en nutriments, fréquemment calcaire avec une nappe d'eau au niveau du sol.



Prairie des bas-marais à *Cirsium dissectum* et *Schoenus nigricans* (Source : Biotope)

REPARTITION GEOGRAPHIQUE GLOBALE

Les végétations de bas-marais neutro-alcalins sont potentiellement présentes sur l'ensemble de territoire principalement en région calcaire et aux étages planitiaires à alpin.

CARACTERISTIQUES STATIONNELLES ET VARIABILITE SUR LE SITE

PHYSIONOMIE ET STRUCTURE SUR LE SITE

Les prairies des bas-marais à *Cirsium dissecti* et *Schoenus nigricans* sont dominées par le Choin noirâtre (*Schoenus nigricans*) accompagné de nombreuses espèces : le Cirse d'Angleterre (*Cirsium dissectum*), le Mourron délicat

(*Lysimachia tenella*) ou l'écuelle d'eau (*Hydrocotyle vulgaris*). Cet habitat abrite également une orchidée patrimoniale : l'Orchis incarnat (*Dactylorhiza incarnata*).

Pour ce qui concerne les pelouses des bas-marais à *Juncus subnodulosus* et *Pinguiculata lusitanica* aucun relevé phytosociologique n'a été réalisé du fait de la taille trop réduite de l'habitat sur le site. Cette végétation est, par ailleurs, en mosaïque avec les prairies des bas-marais à *Cirsium dissecti* et *Schoenus nigricans* sur la parcelle concernée.

ESPECES INDICATRICES PRESENTES SUR LE SITE

Concernant les prairies des bas-marais à *Cirsium dissecti* et *Schoenus nigricans*, les espèces indicatrices sont le Choin noir (*Schoenus nigricans*), le Cirse d'Angleterre (*Cirsium dissectum*), la Linaigrette à larges feuilles (*Eriophorum latifolium*) et la Laïche puce (*Carex pulicaris*).

ÉTAT DE L'HABITATS SUR LE SITE

REPRESENTATIVITE ET DISTRIBUTION SUR LE SITE

L'habitat couvre 1,48 hectares, soit 0,08 % de la surface étudiée au niveau du site Natura 2000. La carte présentée à la fin de la fiche met en évidence la distribution de l'habitat à l'échelle du site.

INTERET PATRIMONIAL

SYNTAXON	RARETE REGIONALE	TENDANCE REGIONALE	MENACE
<i>Cirsio dissecti - Schoenetum nigricantis</i>	Rare	En régression	Vulnérable
<i>Junco subnodulosi - Pinguiculetum lusitanicae</i>	Rare, à confirmer	En régression	Vulnérable, à confirmer

ÉTAT DE CONSERVATION

Favorable		Moyen		Défavorable	
Surface (ha)	Surface relative (%)	Surface (ha)	Surface relative (%)	Surface (ha)	Surface relative (%)
0,00	0	1,48	100	0,00	0

L'état de conservation de ces végétations est moyen.

DYNAMIQUE ET VEGETATIONS DE CONTACT

Les processus dynamiques affectant les bas-marais alcalins sont aussi divers que le sont les communautés qui constituent ce milieu. Ils dépendent de la nature même de ces communautés et varient notamment selon qu'elles se développent en plaine ou en montagne. Les végétations des bas-marais alcalins dépendent d'un certain nombre de facteurs abiotiques : nature du sol, pH et minéralisation des eaux d'alimentation, fluctuations de la nappe mais aussi du degré de naturalité de ces communautés en lien avec la nature des actions anthropiques les affectant.

Habitats en contacts sur le site : prairies du *Mentho - Juncion*, prairies eutrophes, molinaies et fourrés à *Frangula dodonei* et *Salix aurita*.

Les bas-marais alcalins forment souvent des complexes de végétation associant diverses communautés végétales organisées en mosaïque ou en ceintures concentriques, selon différents gradients à la fois d'humidité, de pH, de trophie et selon le stade dynamique de la végétation. Ainsi, les principaux habitats susceptibles d'être rencontrés en contact ou en association avec les communautés des bas-marais alcalins sont les végétations à *Cladium mariscus* (Habitat Natura

2000 7210*), les communautés des sources et suintements carbonatés (Habitat Natura 2000 7220*), les prairies à Molinie sur calcaire et argile (*Molinion caeruleae*) (Habitat Natura 2000 6410), les formations herbeuses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires (Habitat Natura 2000 6210*), les végétations des dunes pour les communautés des pannes, notamment les dunes à Argousier (*Hippophaë rhamnoides*) (Habitat Natura 2000 2160) et les dunes à Saule des sables (*Salix arenaria*) (Habitat Natura 2000 2170), les eaux oligo-mésotrophes calcaires avec végétation benthique à characées (Habitat Natura 2000 3140), les plans d'eau eutrophes avec végétation libre ou enracinée (Habitat Natura 2000 3150), les végétations flottantes des rivières submontagnardes et planitiaires (Habitat Natura 2000 3260), les tourbières de transition et tremblants (Habitat Natura 2000 7140), les tourbières hautes actives (Habitat Natura 2000 7110*), les tourbières hautes dégradées encore susceptibles de régénération (Habitat Natura 2000 7120), les formations alpines pionnières du *Caricion incurvae* (Habitat Natura 2000 7240*), les bas-marais acides, les prairies humides eutrophes, les roselières et les communautés à grandes Laiches (magnocaricées).

MENACES ET ATTEINTES DE L'HABITAT SUR LE SITE

FACTEURS DE DEGRADATION

Pâturage

MODALITES DE GESTION CONSERVATOIRE DE L'HABITAT

GESTION ACTUELLE

Pâturage sur une partie des parcelles concernées

MODALITES DE GESTION CONSERVATOIRE et RECOMMANDATIONS GENERALES

Maintenir le niveau d'inondation des parcelles les mieux conservées et éventuellement accentuer le niveau d'inondation des parcelles évoluant vers de la mégaphorbiaie en colmatant certains fossés de drainage. Proscription de toute opération de drainage ;

Procéder à une fauche exportatrice en fin d'été si le sol est suffisamment portant. Alternativement, un pâturage extensif peut être mis en place. Dans ce cadre, la charge de pâturage actuelle devra être absolument réduite pour restaurer et conserver l'habitat dans état optimal ;

Préservation et amélioration de la qualité physico-chimique de l'eau alimentant les parcelles concernées (empêcher notamment l'arrivée d'eau de surface de mauvaise qualité).

Limitation de la colonisation ligneuse par coupe ou arrachage des arbustes et arbrisseaux ;

ANNEXES

BIBLIOGRAPHIE

BENSETTITI et al. 2005. Cahiers d'habitats Natura 2000. Connaissance et gestion des habitats et des espèces d'intérêt communautaire

DELASSUS L., ZAMBETTAKIS C., 2013 - Hiérarchisation des végétations naturelles et semi-naturelles de Basse-Normandie. Villers-Bocage : Conservatoire botanique nationale de Brest – Antenne Basse-Normandie, 33 p.

DELASSUS L., MAGNANON S., COLASSE V., GLEMAREC E., GUITTON H., LAURENT É., THOMASSIN G., BIRET F., CATTEAU E., CLEMENT B., DIQUELOU S., FELZINES J.-C., FOUCAULT B. DE, GAUBERVILLE C., GAUDILLAT V., GUILLEVIC Y., HAURY J., ROYER J.-M., VALLET J., GESLIN J., GORET M., HARDEGEN M., LACROIX P., REIMRINGER K., WAYMEL J., ZAMBETTAKIS C., 2014 - Classification physiologique et phytosociologique des végétations de Basse-Normandie, Bretagne et Pays de la Loire. Brest : Conservatoire botanique national de Brest, 262 p. (Les cahiers scientifiques et techniques, 1)

GORET M., 2012. Typologie des habitats du site Natura 2000 FR 2500106 "Forêts, étangs et tourbières du Haut Perche" Orne. Conservatoire botanique national de Brest. 157 p.

RELEVES DE TERRAIN RELATIFS A L'HABITAT

GDH27

AUTEURS

Ophélie DEVOS



Localisation de l'habitat 7230-1

Cartographie du Site Natura 2000 FR2500106 « Forêts, étangs et tourbières du Haut-Perche »

Légende



Limites du site Natura 2000



Zones cartographiées

Intitulé de l'habitat



7230-1 - Végétation des bas-marais neutro-alcalins



TYPLOGIE	CODE	LIBELLE
Natura 2000 (Habitat générique)	9120	Hêtraies atlantiques, acidophiles à sous-bois à <i>Ilex</i> et parfois à <i>Taxus</i> (<i>Quercion robori-petraeae</i> ou <i>Ilici-Fagenion</i>)
CORINE Biotopes	41.123	Hêtraies acidiphiles armoricaines
EUNIS	G1.62	Hêtraies acidophiles atlantiques

CORRESPONDANCES PHYTOSOCIOLOGIQUES

Classe : Forêts mésophiles à mésohygrophiles (*Quercus roboris* – *Fagetea sylvaticae* Braun-Blanquet & J. Vlieger in J. Vlieger 1937 p.p.)

Ordre : Hêtraies et chênaies mésophiles à mésohygrophiles acidiphiles (*Quercetalia roboris* Tüxen 1931)

Alliance : Chênaies et hêtraies mésophiles du *Quercion roboris* (*Quercion roboris* Malcuit 1929)

Association : Forêt mésophile à *Vaccinium myrtillus* et *Quercus petraea* (*Vaccinio – Quercetum sessiliflorae* Clément, Gloaguen & Touffet 1975)

DESCRIPTION DE L'HABITAT

DESCRIPTION ET CARACTERISTIQUES GLOBALES

Cet habitat forestier est lié au domaine atlantique, là où le climat est humide, l'hiver frais et les gelées de printemps possibles, à l'étage collinéen.

Il occupe diverses situations topographiques : plateaux, versants, diversement exposés, dépressions.

Il se développe sur les altérites de roches siliceuses (granites, grès, schistes...), sur limons à silex, sur sables argileux... et sur une grande variabilité de sols : sols plus ou moins podzolisés, sols bruns acides, sols lessivés acides à litière épaisse et à humus de type moder à dysmoder. Il y a des possibilités d'engorgement (nappe temporaire plus ou moins profonde).

Il existe des variations géographiques, liées au degré d'acidité et à l'humidité du sol.



Forêt mésophile à *Vaccinium myrtillus* et *Quercus petraea*
(Source : Biotope)

REPARTITION GEOGRAPHIQUE GLOBALE

Habitat rencontré principalement sur la façade Nord-Atlantique de la France, dans le Nord-Pas-de-Calais, la Picardie, la Normandie, le Cotentin et la Bretagne. Il est à rechercher à l'étage collinéen supérieur de la façade ouest du Massif Central.

CARACTERISTIQUES STATIONNELLES ET VARIABILITE SUR LE SITE

PHYSIONOMIE ET STRUCTURE SUR LE SITE

Sur le site, la forêt mésophile à *Vaccinium myrtillus* et *Quercus petraea* est une futaie caractérisée par une strate arborée à recouvrement important composée de Chêne pédonculé (*Quercus robur*), Chêne sessile (*Quercus petraea*), de Hêtre commun (*Fagus sylvatica*), de Bouleau verruqueux (*Betula pendula*), et Sorbier des oiseleurs (*Sorbus aucuparia*).

La strate arbustive est peu diversifiée composée de Sorbier des oiseleurs (*Sorbus aucuparia*), de Houx commun (*Ilex aquifolium*), de Noisetier commun (*Corylus avellana*), de Charme commun (*Carpinus betulus*), ou encore de la Bourdaine (*Frangula alnus*).

La strate herbacée est, elle aussi, pauvre en espèces. On y retrouve des espèces à tendance acidiphile comme l'Airelle myrtille (*Vaccinium myrtillus*), le Millepertuis élégant (*Hypericum pulchrum*), le Mélampyre des près (*Melampyrum pratense*), la Molinie bleue (*Molinia caerulea*), la Canche flexueuse (*Avenella flexuosa*) et des espèces à plus large amplitude écologique comme le Chèvrefeuille des bois (*Lonicera periclymenum*), la Fougère aigle (*Pteridium aquilinum*). La diversité floristique est limitée par la forte acidité du substrat.

Sur certaines propriétés, cette végétation peut présenter un sylvofaciès à Chêne pédonculé (*Quercus robur*) ou à Chêne sessile (*Quercus petraea*). Dans ces situations, le Chêne pédonculé (*Quercus robur*) ou le Chêne sessile (*Quercus petraea*) sont favorisés par des pratiques sylvicoles particulières en lieu et place du boisement qui pourrait se développer naturellement.

ESPECES INDICATRICES PRESENTES SUR LE SITE

Le cortège d'espèces indicatrices comprend le Hêtre commun (*Fagus sylvatica*), le Chêne sessile (*Quercus petraea*), le Sorbier des oiseleurs (*Sorbus aucuparia*), le Houx (*Ilex aquifolium*), la Bourdaine (*Frangula alnus*), le Chèvrefeuille des bois (*Lonicera periclymenum*), la Myrtille (*Vaccinium myrtillus*), la Canche flexueuse (*Avenella flexuosa*), la Laïche à pilules (*Carex pilulifera*), le Mélampyre des près (*Melampyrum pratense*), le Millepertuis élégant (*Hypericum pulchrum*), la Molinie bleue (*Molinia caerulea*), la Callune commune (*Calluna vulgaris*), la Fougère aigle (*Pteridium aquilinum*), le Blechnum en épi (*Blechnum spicant*).

ESPECES PATRIMONIALES OBSERVEES AU SEIN DE L'HABITAT SUR LE SITE

Aucune espèce patrimoniale n'a été relevée pour cet habitat sur le site.

ÉTAT DE L'HABITAT SUR LE SITE

REPRESENTATIVITE ET DISTRIBUTION SUR LE SITE

L'habitat couvre 680,65 hectares, soit 34,76% de la surface étudiée au niveau du site Natura 2000
La carte présentée à la fin de la fiche met en évidence la distribution de l'habitat à l'échelle du site.

INTERET PATRIMONIAL

SYNTAXON	RARETE REGIONALE	TENDANCE REGIONALE	MENACE
<i>Vaccinio – Quercetum sessiliflorae</i>	Peu commun ?	Apparemment stable ?	Préoccupation mineure ?

ÉTAT DE CONSERVATION

Favorable		Moyen		Défavorable	
Surface (ha)	Surface relative (%)	Surface (ha)	Surface relative (%)	Surface (ha)	Surface relative (%)
291,32	43	205,81	30	183,53	27

L'état de conservation de ces boisements est majoritairement moyen à favorable.

DYNAMIQUE ET VEGETATIONS DE CONTACT

Il s'agit d'une végétation forestière des sols acides qui correspond au stade climacique à l'étage planitiaire, sous climat subatlantique/subcontinental.

Les lisières et clairières intraforestières sont généralement occupées par des ourlets acidiphiles du *Melampyrium pratensis* ou de l'*Athyrio filicis-feminae - Blechnetum spicant*, des fourrés pionniers du *Sarothamnion scoparii* et des manteaux acidiphiles (en particulier du *Lonicero periclymeni - Salicetum capreae*), des landes humides relevant de l'*Ulicion minoris*, ou du *Genisto pilosae - Vaccinion uliginosi*.

Dans les layons entretenus apparaît la pelouse acidiphile du *Galio saxatilis - Festucetum tenuifoliae*. Cette forêt est susceptible d'être en contact avec d'autres types forestiers acidiphiles comme le *Molinio caeruleae - Quercetum roboris* sur les sables hydromorphes à nappe proche de la surface.

MENACES ET ATTEINTES DE L'HABITAT SUR LE SITE

FACTEURS DE DEGRADATION

Gestion forestière intensive ;
Élimination des sous étages, notamment de la strate arbustive ;
Défrichement ;
Éclaircie du peuplement, lorsqu'elle défavorise trop une des espèces indicatrices typique de l'habitat pour permettre un bon état de conservation de celui-ci ;
Artificialisation des peuplements ;
Plantations forestières ;

MODALITES DE GESTION CONSERVATOIRE DE L'HABITAT

GESTION ACTUELLE

Futaies irrégulières ;
Futaies régulières ;

MODALITES DE GESTION CONSERVATOIRE et RECOMMANDATIONS GENERALES

Allier un objectif de préservation de la biodiversité à l'objectif de production en créant un réseau d'îlots de vieillissement et de sénescence ;
Favoriser la futaie irrégulière avec un mélange d'essences et la structure mosaïquée de manière notamment à favoriser les phases matures à Hêtre commun (*Fagus sylvatica*) ;
Préserver toutes les essences caractéristiques de l'habitat ;
Maintenir des arbres morts ou dépérissant (1 à 5 arbres / ha) ;
Éviter les transformations en peuplement d'espèces non indigènes, monospécifiques ;
Réguler les populations de grand gibier afin de limiter l'abroussement des sous-étages forestiers.

ANNEXES

BIBLIOGRAPHIE

BENSETTITI et al. 2005. Cahiers d'habitats Natura 2000. Connaissance et gestion des habitats et des espèces d'intérêt communautaire

DELASSUS L., ZAMBETTAKIS C., 2013 - Hiérarchisation des végétations naturelles et semi-naturelles de Basse-Normandie. Villers-Bocage : Conservatoire botanique nationale de Brest – Antenne Basse-Normandie, 33 p.

CATTEAU E., DUHAMEL F., BALIGA M.-F., BASSO F., BEDOUET F., CORNIER T., MULLIE B., MORA F., TOUSSAINT B. et VALENTIN B., 2009 – Guide des végétations des zones humides de la Région Nord-Pas de Calais. Centre régional de phytosociologie agréé Conservatoire botanique national de Bailleul, 632 p. Bailleul.

CATTEAU E., DUHAMEL F., CORNIER T., FARVACQUES C., MORA F., DELPLANQUE S., HENRY E., NICOLAZO C., VALET J.-M., 2010. – Guide des végétations forestières et préforestières de la région Nord-Pas de Calais. Centre régional de phytosociologie agréé Conservatoire botanique national de Bailleul, 526 p. Bailleul.

DARDILLAC A., BUCHET J., CATTEAU E., DOUVILLE C., DUHAMEL F., 2019 – Guide des végétations des zones humides de Normandie orientale. Conservatoire botanique national de Bailleul ; 624 pages. Bailleul.

DELIASSUS L., MAGNANON S., COLASSE V., GLEMAREC E., GUITTON H., LAURENT É., THOMASSIN G., BIRET F., CATTEAU E., CLEMENT B., DIQUELOU S., FELZINES J.-C., FOUCAULT B. DE, GAUBERVILLE C., GAUDILLAT V., GUILLEVIC Y., HAURY J., ROYER J.-M., VALLET J., GESLIN J., GORET M., HARDEGEN M., LACROIX P., REIMRINGER K., WAYMEL J., ZAMBETTAKIS C., 2014 – Classification phytosociologique et phytosociologique des végétations de Basse-Normandie, Bretagne et Pays de la Loire. Brest : Conservatoire botanique national de Brest, 262 p. (Les cahiers scientifiques et techniques, 1)

GORET M., 2012. Typologie des habitats du site Natura 2000 FR 2500106 "Forêts, étangs et tourbières du Haut Perche" Orne. Conservatoire botanique national de Brest. 157 p.

RELEVÉS DE TERRAIN RELATIFS À L'HABITAT

NCO45

AUTEURS DE LA FICHE

Hélène CHRUSLINSKI



Localisation de l'habitat 9120-2

Cartographie du Site Natura 2000 FR2500106 « Forêts, étangs et tourbières du Haut-Perche »

Légende



Limites du site Natura 2000

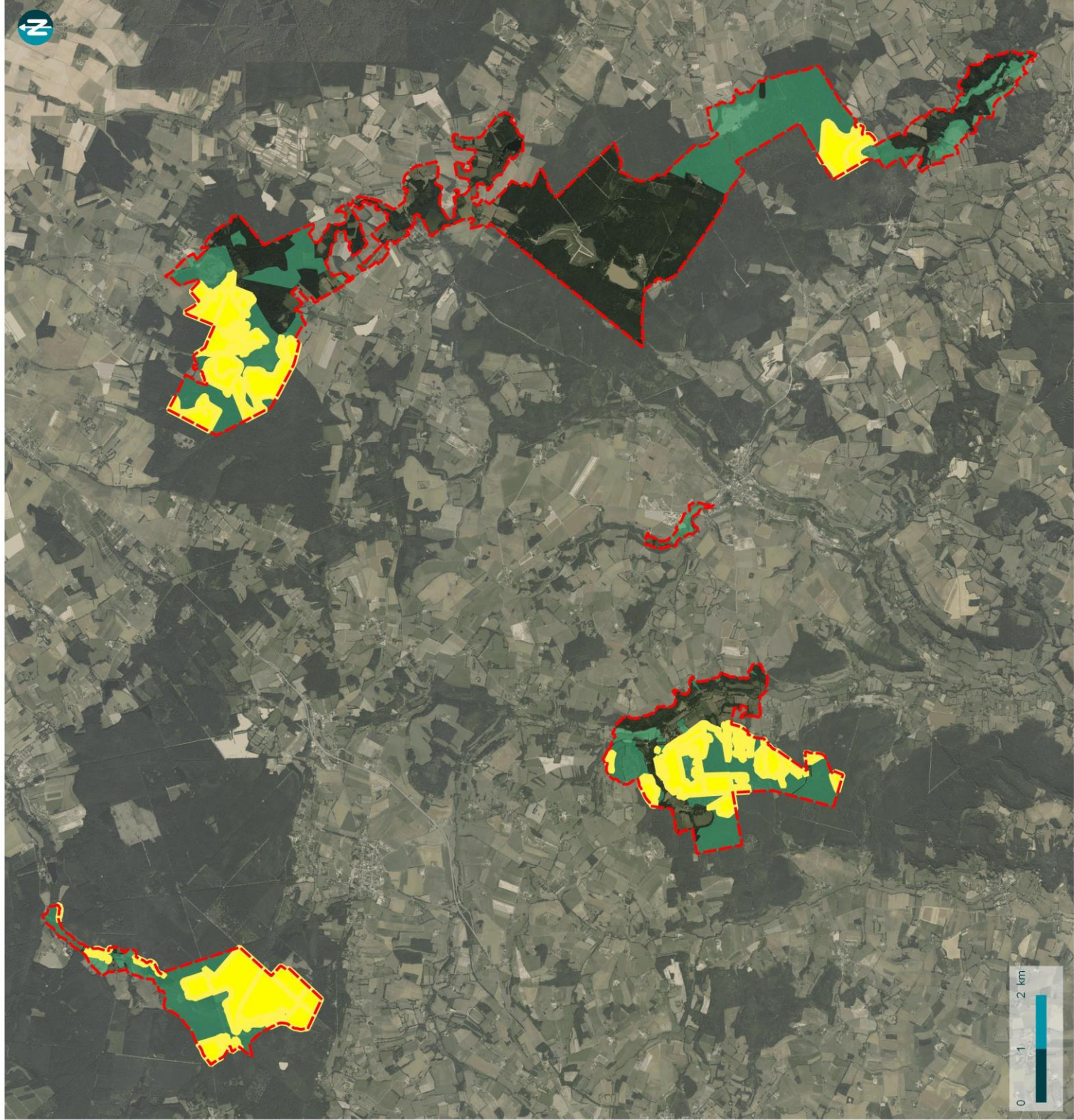


Zones cartographiées

Intitulé de l'habitat



9120-2 - Hêtraies-chênaies collinéennes à Houx



TYPOLOGIE	CODE	LIBELLE
Natura 2000 (Habitat générique)	9130	Hêtraies atlantiques, acidophiles à sous-bois à <i>Ilex</i> et parfois à <i>Taxus</i> (<i>Quercion robori-petraeae</i> ou <i>Ilici-Fagenion</i>)
CORINE Biotopes	41.123	Hêtraies acidiphiles armoricaines
EUNIS	G1.62	Hêtraies acidophiles atlantiques

CORRESPONDANCES PHYTOSOCIOLOGIQUES

Classe : Forêts mésophiles à mésohygrophiles (*Quercus roboris* – *Fagetalia sylvaticae* Braun-Blanquet & J. Vlieger in J. Vlieger 1937 p.p.)

Ordre : Forêts mésophiles neutro-acidiclinales à calcicoles (*Fagetalia sylvaticae* Pawlowski in Pawlowski, Sokolowski & Wallisch 1928)

Alliance : Hêtraies et chênaies mésophiles du *Carpinion betuli* (*Carpinion betuli* Issler 1931)

Association : Forêt mésophile à *Mercurialis perennis* et *Acer campestre* (*Mercurialis perennis* – *Aceretum campestre* Bardat 1993)

DESCRIPTION DE L'HABITAT

DESCRIPTION ET CARACTERISTIQUES GLOBALES

Habitat présent en climat atlantique doux et arrosé (façade nord-ouest) mais aussi dans les territoires subatlantiques moins arrosés.

Il s'installe sur les versants où le substrat calcaire n'est pas recouvert de limons ; sur craie et sur calcaires du Tertiaire. Les sols sont généralement carbonatés et bien drainés: il s'agit soit de sols bruns calcaires à horizon humifère peu marqué, soit de rendzine avec un horizon foncé plus ou moins épais.



Forêt mésophile à *Mercurialis perennis* et *Acer campestre*
(Source : Biotope)

REPARTITION GEOGRAPHIQUE GLOBALE

Type d'habitat lié à la façade nord-atlantique arrosée : Normandie, Picardie, Nord – Pas-de-Calais pour la hêtraie-chênaie à Lauréole.

CARACTERISTIQUES STATIONNELLES ET VARIABILITE SUR LE SITE

PHYSIONOMIE ET STRUCTURE SUR LE SITE

La strate arborescente est relativement claire. Elle est dominée par l'Erable champêtre (*Acer campestre*) qui est accompagné du Frêne commun (*Fraxinus excelsior*), du Charme commun (*Carpinus betulus*) mais également du Tilleul à petites feuilles (*Tilia cordata*). La strate arbustive est composée d'Erable champêtre (*Acer campestre*), de Noisetier commun (*Corylus avellana*) et de Houx (*Ilex aquifolium*). En strate herbacée on retrouve un faciès à Mercuriale vivace (*Mercurialis perennis*). Au sein du site, il s'agit d'une forêt assez riche en espèces, occupant un versant, sur une seule propriété.

ESPECES INDICATRICES PRESENTES SUR LE SITE

Le cortège d'espèces indicatrices comprend l'Erable champêtre (*Acer campestre*), le Frêne commun (*Fraxinus excelsior*), le Noisetier commun (*Corylus avellana*), la Mercuriale vivace (*Mercurialis perennis*), la Jacinthe des bois (*Hyacinthoides non-scripta*), le Gouet tacheté (*Arum maculatum*) et le Lierre grimpant (*Hedera helix*).

ESPECES PATRIMONIALES OBSERVEES AU SEIN DE L'HABITAT SUR LE SITE

Aucune espèce patrimoniale n'a été relevée pour cet habitat sur le site.

ÉTAT DE L'HABITAT SUR LE SITE

REPRESENTATIVITE ET DISTRIBUTION SUR LE SITE

L'habitat couvre 1,72 hectares, soit 0,09 % de la surface étudiée au niveau du site Natura 2000
La carte présentée à la fin de la fiche met en évidence la distribution de l'habitat à l'échelle du site.

INTERET PATRIMONIAL

SYNTAXON	RARETE REGIONALE	TENDANCE REGIONALE	MENACE
<i>Mercurialis perennis</i> – <i>Aceretum campestris</i>	Rare ?	Apparemment stable ?	Vulnérable ?

ÉTAT DE CONSERVATION

Favorable		Moyen		Défavorable	
Surface (ha)	Surface relative (%)	Surface (ha)	Surface relative (%)	Surface (ha)	Surface relative (%)
1,72	100	0,00	0	0,00	0

L'état de conservation de ces boisements est favorable.

DYNAMIQUE ET VEGETATIONS DE CONTACT

Il s'agit d'une végétation forestière climacique des versants crayeux à bonne réserve hydrique, sous climat nord-atlantique. Cette communauté succède au *Tamo communis - Viburnetum lantanae* ou au *Clematido vitalbae - Coryletum avellanae*. Les très jeunes boisements succédant aux fourrés et manteaux précédemment cités pourraient être individualisés et intégrés dans les *Betulo pendulae - Populetaia tremulae*. Dans les coupes et les clairières, la végétation herbacée est souvent l'*Arctietum nemorosum*, tandis que la végétation arbustive correspond au *Clematido vitalbae - Coryletum avellanae*. Sur le site, cette végétation est en contact avec l'*Endymio non-scriptae - Fagetum sylvaticae* qui occupe les plateaux. Elle est fréquemment en complexe avec des pelouses calcicoles du *Mesobromion erecti*, des ourlets (*Trifolion medii*) et des fourrés (*Tamo communis - Viburnion lantanae*).

MENACES ET ATTEINTES DE L'HABITAT SUR LE SITE

FACTEURS DE DEGRADATION

Défrichement ;
Plantations forestières.

MODALITES DE GESTION CONSERVATOIRE DE L'HABITAT

GESTION ACTUELLE

Futaies irrégulières ;
Taillis sous-futaies.

MODALITES DE GESTION CONSERVATOIRE et RECOMMANDATIONS GENERALES

Allier un objectif de préservation de la biodiversité à l'objectif de production en créant un réseau d'îlots de vieillissement et de sénescence ;
Maintenir des arbres morts ou dépérissant (1 à 5 arbres / ha) ;
Éviter les transformations en peuplement d'espèces non indigènes, monospécifiques ;
Éviter les futaies régulières ;
Préserver toutes les essences caractéristiques de l'habitat ;
Réguler les populations de grand gibier afin de limiter l'abrutissement des sous-étages forestiers.

ANNEXES

BIBLIOGRAPHIE

- BENSETTITI et al. 2005. Cahiers d'habitats Natura 2000. Connaissance et gestion des habitats et des espèces d'intérêt communautaire
- DELIASSUS L., ZAMBETTAKIS C., 2013 – Hiérarchisation des végétations naturelles et semi-naturelles de Basse-Normandie. Villers-Bocage : Conservatoire botanique nationale de Brest – Antenne Basse-Normandie, 33 p.
- CATTEAU E., DUHAMEL F., BALIGA M.-F., BASSO F., BEDOUET F., CORNIER T., MULLIE B., MORA F., TOUSSAINT B. et VALENTIN B., 2009 – Guide des végétations des zones humides de la Région Nord-Pas de Calais. Centre régional de phytosociologie agréé Conservatoire botanique national de Bailleul, 632 p. Bailleul.
- CATTEAU E., DUHAMEL F., CORNIER T., FARVACQUES C., MORA F., DELPLANQUE S., HENRY E., NICOLAZO C., VALET J.-M., 2010. – Guide des végétations forestières et préforestières de la région Nord-Pas de Calais. Centre régional de phytosociologie agréé Conservatoire botanique national de Bailleul, 526 p. Bailleul.
- DARDILLAC A., BUCHET J., CATTEAU E., DOUVILLE C., DUHAMEL F., 2019 – Guide des végétations des zones humides de

Normandie orientale. Conservatoire botanique national de Bailleul ; 624 pages. Bailleul.

DELASSUS L., MAGNANON S., COLASSE V., GLEMAREC E., GUITTON H., LAURENT É., THOMASSIN G., BIORET F., CATTEAU E., CLEMENT B., DIQUELOU S., FELZINES J.-C., FOUCAULT B. DE, GAUBERVILLE C., GAUDILLAT V., GUILLEVIC Y., HAURY J., ROYER J.-M., VALLET J., GESLIN J., GORET M., HARDEGEN M., LACROIX P., REIMRINGER K., WAYMEL J., ZAMBETTAKIS C., 2014 – Classification phytosociologique et phytosociologique des végétations de Basse-Normandie, Bretagne et Pays de la Loire. Brest : Conservatoire botanique national de Brest, 262 p. (Les cahiers scientifiques et techniques, 1)

GORET M., 2012. Typologie des habitats du site Natura 2000 FR 2500106 "Forêts, étangs et tourbières du Haut Perche" Orne. Conservatoire botanique national de Brest. 157 p.

RELEVES DE TERRAIN RELATIFS A L'HABITAT

MLA34

AUTEURS DE LA FICHE

Hélène CHRUSLINSKI

Localisation de l'habitat 9130-2

Cartographie du Site Natura 2000 FR2500106 « Forêts, étangs et tourbières du Haut-Perche »

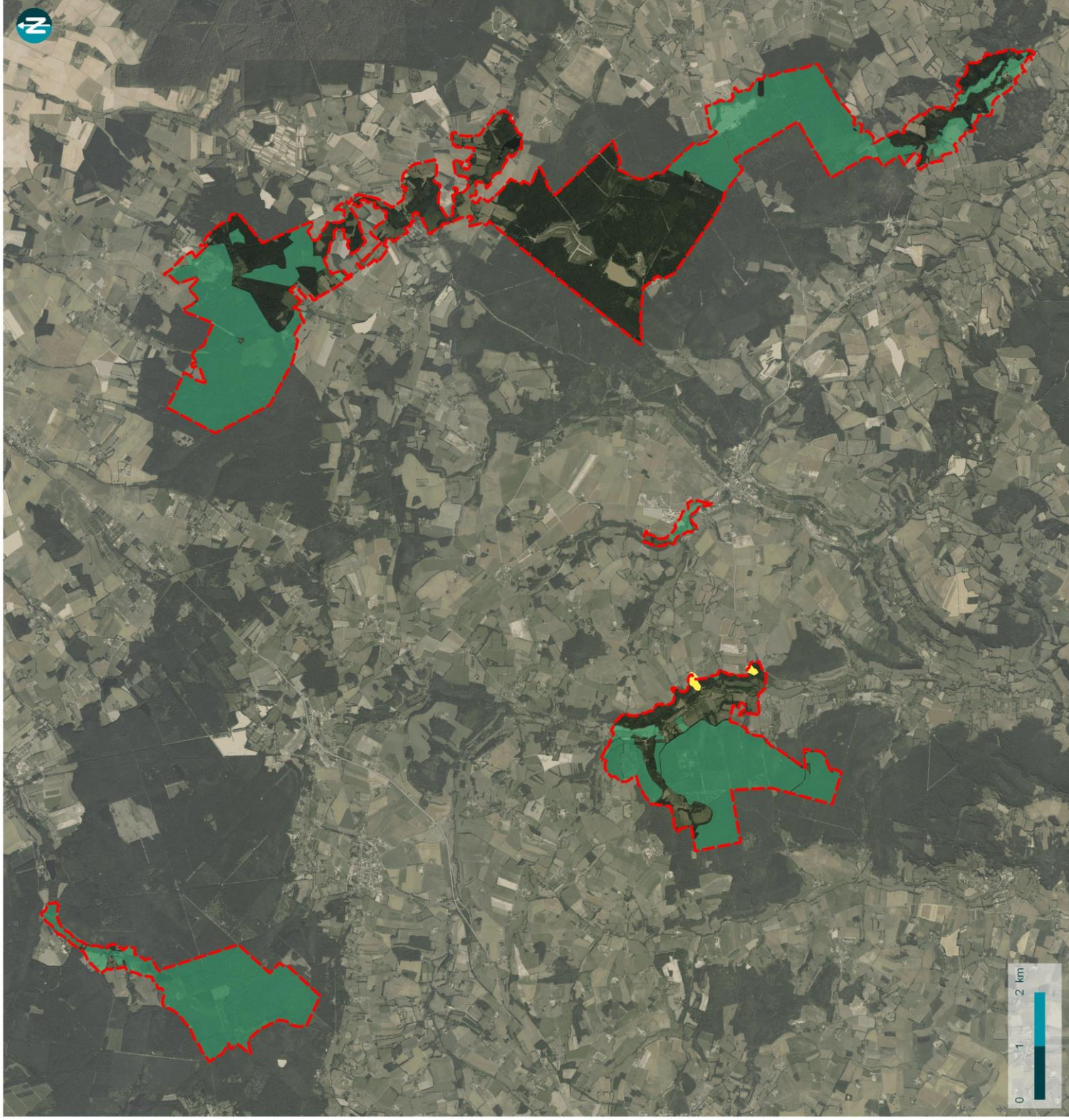
Légende

Limites du site Natura 2000

Zones cartographiées

Intitulé de l'habitat

9130-2 - Hêtraies-chênaies à Lauréole ou Laïche glauque



TYPLOGIE	CODE	LIBELLE
Natura 2000 (Habitat générique)	9130	Hêtraies atlantiques, acidophiles à sous-bois à <i>Ilex</i> et parfois à <i>Taxus</i> (<i>Quercion robori-petraeae</i> ou <i>Ilici-Fagenion</i>)
CORINE Biotopes	41.132	Hêtraies à Jacinthe des bois
EUNIS	G1.63	Hêtraies neutrophiles médio-européennes

CORRESPONDANCES PHYTOSOCIOLOGIQUES

Classe : Forêts mésophiles à mésohygrophiles (*Quercus roboris* – *Fagetea sylvaticae* Braun-Blanquet & J. Vlieger in J. Vlieger 1937 p.p.)

Ordre : Forêts mésophiles neutro-acidiclinales à calcicoles (*Fagetalia sylvaticae* Pawlowski in Pawlowski, Sokolowski & Wallisch 1928)

Alliance : Hêtraies et chênaies mésophiles du *Carpinion betuli* (*Carpinion betuli* Issler 1931)

Association : Forêt mésophile à *Hyacinthoides non-scripta* et *Fagus sylvatica* (*Endymio non-scriptae* – *Fagetum sylvaticae* Durin et al. 1967))

DESCRIPTION DE L'HABITAT

DESCRIPTION ET CARACTERISTIQUES GLOBALES

Cet habitat forestier est présent sur des sols bien alimentés en eau, à des situations topographiques variées.

Il est retrouvé principalement sur placages limoneux, limons à silex et altérites de roches siliceuses, et sur sols bruns mésotrophes, sols bruns acides et plus rarement sols bruns mésotrophes.

La litière est souvent composée de feuilles entières et de feuilles fragmentées.

Ces forêts présentent de nombreuses variations en fonction de la géographie, de la richesse trophique du sol et du bilan hydrique.



Forêt mésophile à *Hyacinthoides non-scripta* et *Fagus sylvatica* (Source : Biotope)

REPARTITION GEOGRAPHIQUE GLOBALE

L'habitat est rencontré principalement sur la façade Nord-Atlantique, à l'Ouest du bassin parisien ainsi que dans le Morvan.

CARACTERISTIQUES STATIONNELLES ET VARIABILITE SUR LE SITE

PHYSIONOMIE ET STRUCTURE SUR LE SITE

La hêtraie-chênaie est dominée par le Hêtre commun (*Fagus sylvatica*) et le Chêne sessile (*Quercus petraea*) ou le Chêne pédonculé (*Quercus robur*).

La strate arbustive est généralement assez claire et pauvre en espèces. On y retrouve le Houx (*Ilex aquifolium*), le Noisetier commun (*Corylus avellana*) et l'Aubépine à un style (*Crataegus monogyna*). Dans ces futaies, on rencontre des espèces forestières à large amplitude écologique, comme par exemple l'Anémone des bois (*Anemone nemorosa*), le Lamier jaune (*Lamium galeobdolon*), l'Euphorbe des bois (*Euphorbia amygdaloides*). Cette formation se rencontre sur les sols neutres à légèrement acides.

ESPECES INDICATRICES PRESENTES SUR LE SITE

Le cortège d'espèces indicatrices est constitué par le Hêtre commun (*Fagus sylvatica*), le Gaillet odorant (*Galium odoratum*), la Mélisse uniflore (*Melica uniflora*) et le Chèvrefeuille des bois (*Lonicera periclymenum*). Ces espèces sont accompagnées par le Charme commun (*Carpinus betulus*), le Lierre grimpant (*Hedera helix*), le Houx (*Ilex aquifolium*), la Jacinthe des bois (*Hyacinthoides non-scripta*), la Fougère mâle (*Dryopteris filix-mas*), l'Oxalis petite oseille (*Oxalis acetosella*), l'Anémone sylvie (*Anemone nemorosa*), le Sceau-de-Salomon multiflore (*Polygonatum multiflorum*), la Lamier jaune (*Lamium galeobdolon*), le Millet étalé (*Milium effusum*) et la Fougère femelle (*Athyrium filix-femina*)

ESPECES PATRIMONIALES OBSERVEES AU SEIN DE L'HABITAT SUR LE SITE

Aucune espèce patrimoniale n'a été relevée pour cet habitat sur le site.

ÉTAT DE L'HABITAT SUR LE SITE

REPRESENTATIVITE ET DISTRIBUTION SUR LE SITE

L'habitat couvre 430,57 hectares, soit 21,99 % de la surface étudiée au niveau du site Natura 2000
La carte présentée à la fin de la fiche met en évidence la distribution de l'habitat à l'échelle du site.

INTERET PATRIMONIAL

SYNTAXON	RARETE REGIONALE	TENDANCE REGIONALE	MENACE
<i>Endymio non-scriptae – Fagetum sylvaticae</i>	Peu commun ?	Apparemment stable ?	Préoccupation mineure ?

ÉTAT DE CONSERVATION

Favorable		Moyen		Défavorable	
Surface (ha)	Surface relative (%)	Surface (ha)	Surface relative (%)	Surface (ha)	Surface relative (%)
33,77	8	348,30	81	48,50	11

L'état de conservation de ces boisements est majoritairement moyen.

DYNAMIQUE ET VEGETATIONS DE CONTACT

Il s'agit d'une végétation forestière qui correspond au stade climacique sous climat suffisamment pluvieux, sur sols mésotrophes filtrants, frais et légèrement acides. Elle succède à un stade forestier pionnier dominé par le Saule marsault (*Salix caprea*), le Bouleau verruqueux (*Betula pendula*), le Peuplier tremble (*Populus tremula*), le Chêne pédonculé (*Quercus robur*) et le Frêne commun (*Fraxinus excelsior*). Dans les clairières et coupes forestières, la végétation herbacée relève souvent de l'*Epilobio angustifolii - Digitalietum purpureae* et la végétation arbustive du *Lonicero periclymeni - Salicetum capreae*.

Dans les coupes les plus ensoleillées, le Groupement à *Cytisus scoparius* peut prendre une certaine importance. Cependant, les végétations intraforestières des types forestiers de sols un peu plus riches, assurant la transition vers les forêts neutro-calcicoles, mériteraient d'être étudiées. Sur versant crayeux, cet habitat est souvent en contact inférieur avec la Forêt mésophile à *Mercurialis perennis* et *Acer campestre*. Il peut également, sur plateau ou en bordure de plateau, apparaître en mosaïque avec la Chênaie-Hêtraie à *Vaccinium myrtillus* et *Quercus petraea* qui se développe aux endroits où l'argile à silex ou les sables affleurants génèrent des sols très acides.

MENACES ET ATTEINTES DE L'HABITAT SUR LE SITE

FACTEURS DE DEGRADATION

Gestion forestière ;
Défrichement.

MODALITES DE GESTION CONSERVATOIRE DE L'HABITAT

GESTION ACTUELLE

Futaies irrégulières ;
Taillis sous-futaies.

MODALITES DE GESTION CONSERVATOIRE et RECOMMANDATIONS GENERALES

Allier un objectif de préservation de la biodiversité à l'objectif de production en créant un réseau d'îlots de vieillissement et de sénescence ;
Favoriser la futaie irrégulière avec un mélange d'essences ;
Éviter les coupes rases sur de grandes surfaces favorisant les plantes clonales (*Pteridium aquilinum*) au détriment de la régénération naturelle ;
Préserver toutes les essences caractéristiques de l'habitat ;
Maintenir des arbres morts ou dépérissant (1 à 5 arbres / ha) ;
Éviter les transformations en peuplement d'espèces non indigènes, monospécifiques ;
Réguler les populations de grand gibier afin de limiter l'abrutissement des sous-étages forestiers.

ANNEXES

BIBLIOGRAPHIE

BENSETTITI et al. 2005. Cahiers d'habitats Natura 2000. Connaissance et gestion des habitats et des espèces d'intérêt communautaire

DELASSUS L., ZAMBETTAKIS C., 2013 - Hiérarchisation des végétations naturelles et semi-naturelles de Basse-Normandie. Villers-Bocage : Conservatoire botanique nationale de Brest – Antenne Basse-Normandie, 33 p.

CATTEAU E., DUHAMEL F., BALIGA M.-F., BASSO F., BEDOUET F., CORNIER T., MULLIE B., MORA F., TOUSSAINT B. et VALENTIN B., 2009 - Guide des végétations des zones humides de la Région Nord-Pas de Calais. Centre régional de phytosociologie agréé Conservatoire botanique national de Bailleul, 632 p. Bailleul.

CATTEAU E., DUHAMEL F., CORNIER T., FARVACQUES C., MORA F., DELPLANQUE S., HENRY E., NICOLAZO C., VALET J.-M., 2010. – Guide des végétations forestières et préforestières de la région Nord-Pas de Calais. Centre régional de phytosociologie agréé Conservatoire botanique national de Bailleul, 526 p. Bailleul.

DARDILLAC A., BUCHET J., CATTEAU E., DOUVILLE C., DUHAMEL F., 2019 – Guide des végétations des zones humides de Normandie orientale. Conservatoire botanique national de Bailleul ; 624 pages. Bailleul.

DELASSUS L., MAGNANON S., COLASSE V., GLEMAREC E., GUITTON H., LAURENT É., THOMASSIN G., BIRET F., CATTEAU E., CLEMENT B., DIQUELOU S., FELZINES J.-C., FOUCAULT B. DE, GAUBERVILLE C., GAUDILLAT V., GUILLEVIC Y., HAURY J., ROYER J.-M., VALLET J., GESLIN J., GORET M., HARDEGEN M., LACROIX P., REIMRINGER K., WAYMEL J., ZAMBETTAKIS C., 2014 – Classification physiologique et phytosociologique des végétations de Basse-Normandie, Bretagne et Pays de la Loire. Brest : Conservatoire botanique national de Brest, 262 p. (Les cahiers scientifiques et techniques, 1)

GORET M., 2012. Typologie des habitats du site Natura 2000 FR 2500106 "Forêts, étangs et tourbières du Haut Perche" Orne. Conservatoire botanique national de Brest. 157 p.

RELEVÉS DE TERRAIN RELATIFS A L'HABITAT

NCO16 ; NCO29 ; HCH012 ; HCH013 ; HCH014 ; HCH015 ; MLA11 ; MLA15 ; MLA21

AUTEURS DE LA FICHE

Hélène CHRUSLINSKI

Localisation de l'habitat 9130-3

Cartographie du Site Natura 2000 FR2500106 « Forêts, étangs et tourbières du Haut-Perche »

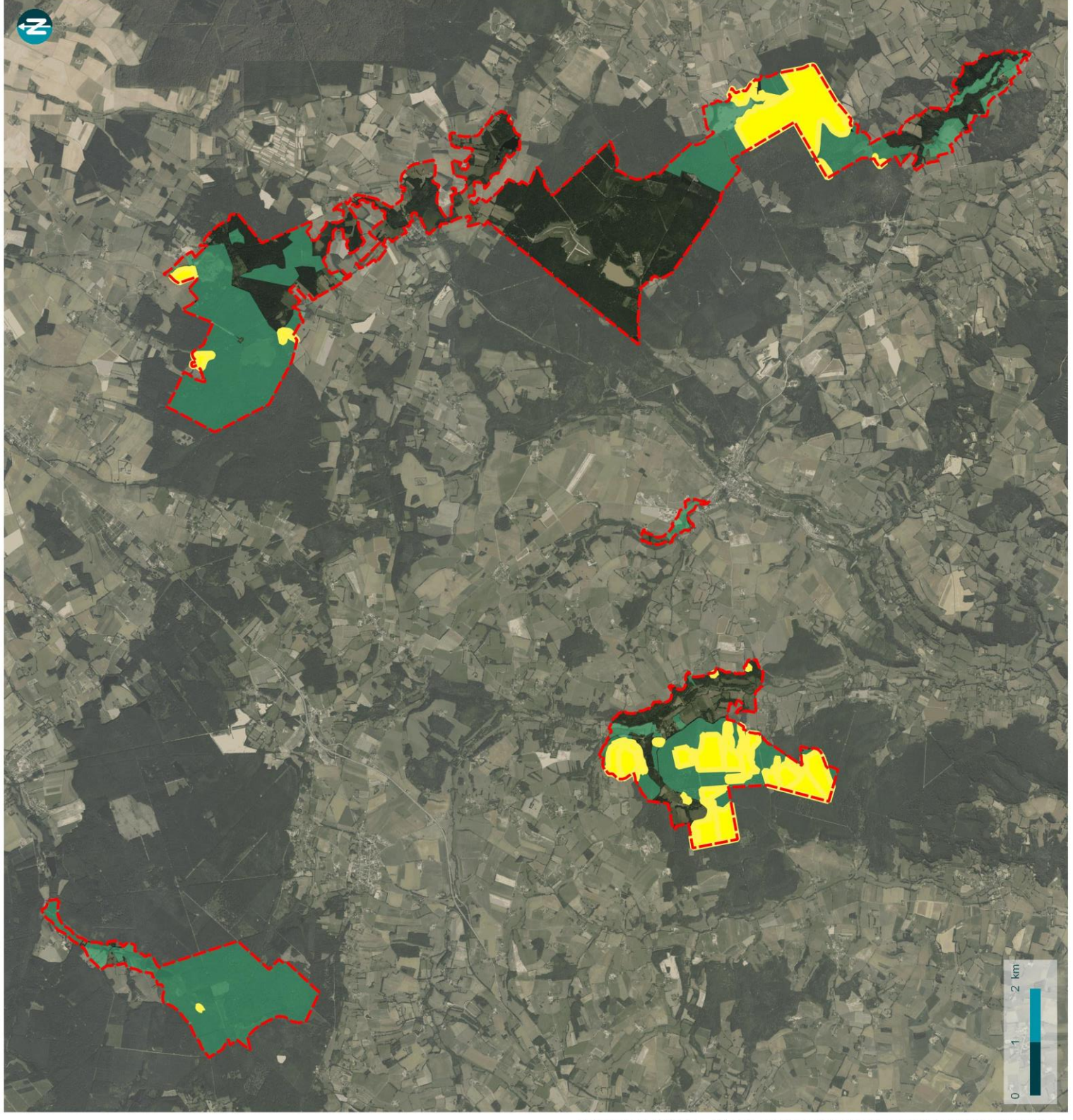
Légende

Limites du site Natura 2000

Zones cartographiées

Intitulé de l'habitat

9130-3 - Hêtraies-chênaies à Jacinthe des bois



TYPLOGIE	CODE	LIBELLE
Natura 2000 (Habitat générique)	9190	Vieilles chênaies acidiphiles des plaines sablonneuses à <i>Quercus robur</i>
CORINE Biotopes	41.51	Bois de Chênes pédonculés et de Bouleaux
EUNIS	G1.81	Bois atlantiques de <i>Quercus robur</i> et <i>Betula</i>

CORRESPONDANCES PHYTOSOCIOLOGIQUES

Classe : Forêts mésophiles à mésohygrophiles (*Quercus robur* – *Fagetea sylvaticae* Braun-Blanquet & J. Vlieger in J. Vlieger 1937 p.p.)

Ordre : Hêtraies et chênaies mésophiles à mésohygrophiles acidiphiles (*Quercetalia robur* Tüxen 1931)

Alliance : Chênaies mésohygrophiles du *Molinio caeruleae* – *Quercion robur* (*Molinio caeruleae*-*Quercion robur* Scamoni & Passarge 1959)

Association : Forêt mésohygrophile à *Molinia caerulea* subsp. *caerulea* et *Quercus robur* (*Molinio caeruleae*-*Quercetum robur* (Tüxen 1937) Scamoni & Passarge 1959)

DESCRIPTION DE L'HABITAT

DESCRIPTION ET CARACTERISTIQUES GLOBALES

Cet habitat correspond à des forêts de sols acides, pauvres, très engorgés dès la surface. C'est pourquoi il prend généralement place dans des dépressions ou des cuvettes concentrant les eaux de ruissellement.

Les sols sont généralement développés sur limons dégradés, limons sableux et sables verts du Crétacé.

Cet habitat présente une grande variabilité, notamment en lien avec sa localisation, la richesse en éléments minéraux et le niveau d'engorgement en eau du sol.

On retrouve des peuplements très ouverts dominés par le Chêne pédonculé (*Quercus robur*) accompagné de Bouleaux (*Betula* sp.) et de Peuplier tremble (*Populus tremula*). La strate arbustive est assez pauvre en espèce et la strate herbacée est principalement composée de la Molinie bleu (*Molinia caerulea*). On peut retrouver une strate muscinale mais fortement disséminée.



Forêt mésohygrophile à *Molinia caerulea* subsp. *caerulea* et *Quercus robur* (Source : Biotope)

REPARTITION GEOGRAPHIQUE GLOBALE

L'habitat est retrouvé à l'étage collinéen sur une grande partie de la France, de l'atlantique Nord au Pays basque. Il peut ponctuellement être retrouvé à l'étage montagnard.

CARACTERISTIQUES STATIONNELLES ET VARIABILITE SUR LE SITE

PHYSIONOMIE ET STRUCTURE SUR LE SITE

Les boisements du *Molinio caeruleae - Quercetum roboris* ont un couvert arborescent assez clairsemé composé de Chêne pédonculé (*Quercus robur*) accompagné de Bouleau verruqueux (*Betula pendula*) et de Bouleaux pubescent (*Betula pubescens*). La strate arbustive est très éparse et composée de Bouleau pubescent (*Betula pubescens*), de Bourdaine (*Frangula alnus*), ou encore du Houx (*Ilex aquifolium*). La strate herbacée est quasi-exclusivement composée de Molinie bleue (*Molinia caerulea*) accompagnée de la Dryoptéride de la Chartreuse (*Dryopteris carthusiana*) et d'autres espèces hygrophiles telles que la Renoncule flammette (*Ranunculus flammula*) ou encore le Jonc à tépales aigus (*Juncus acutiflorus*). Sur le site, ces habitats sont relativement pauvres en espèces.

ESPECES INDICATRICES PRESENTES SUR LE SITE

Le *Molinio caeruleae - Quercetum roboris* est caractérisé sur le site par la présence de la Molinie bleue (*Molinia caerulea*), du Bouleau pubescent (*Betula pubescens*), du Chêne pédonculé (*Quercus robur*), de la Bourdaine (*Frangula alnus*), de la Dryoptéride de la Chartreuse (*Dryopteris carthusiana*), et de Sphaignes (*Sphagnum* sp.)

ESPECES PATRIMONIALES OBSERVEES AU SEIN DE L'HABITAT SUR LE SITE

Aucune espèce patrimoniale n'a été relevée pour cet habitat sur le site.

ÉTAT DE L'HABITAT SUR LE SITE

REPRESENTATIVITE ET DISTRIBUTION SUR LE SITE

L'habitat couvre 57,03 hectares, soit 2,91 % de la surface étudiée au niveau du site Natura 2000
La carte présentée à la fin de la fiche met en évidence la distribution de l'habitat à l'échelle du site.

INTERET PATRIMONIAL

SYNTAXON	RARETE REGIONALE	TENDANCE REGIONALE	MENACE
<i>Molinio caeruleae - Quercetum roboris</i>	Rare ?	Rare ?	Vulnérable ?

ÉTAT DE CONSERVATION

Favorable		Moyen		Défavorable	
Surface (ha)	Surface relative (%)	Surface (ha)	Surface relative (%)	Surface (ha)	Surface relative (%)
2,98	5	26,89	47	27,15	48

L'état de conservation de ces boisements est majoritairement moyen à défavorable.

DYNAMIQUE ET VEGETATIONS DE CONTACT

Ce type forestier succède à des prairies oligotrophiles hygrophiles (*Juncus acutiflori - Molinietum caeruleae*) ou à des landes hygrophiles de l'*Ulici minoris - Ericenion ciliaris*, voire à des landes turficoles altérées de l'*Ericion tetralicis*. Ces végétations herbacées sont d'abord envahies par un fourré à *Ulex europaeus* et *Frangula alnus* (*Ulici europaei - Franguletum alni*) puis par un perchis de Bouleau pubescent. Les chablis et les coupes régénèrent la dynamique régressive en rétablissant les stades herbacés antérieurs.

Sur le site, l'habitat est en contact avec différents habitats humides comme les boulaies à Sphaignes (*Sphagno -Alnion glutinosae*), les landes humides à *Erica tetralix* et *Ulex minor* (*Ulici minoris-Ericetum tetralicis*), les mégaphorbiaies à

Epilobium hirsutum et *Calystegia sepium* (*Epilobio hirsuti-Convolutum sepium*) et les tremblants à *Carex rostrata* et *Menyanthes trifoliata* (*Sphagno fallacis-Caricetum rostratae*). On le retrouve aussi au contact de plantations de feuillus et de communautés basales du *Quercion roboris*.

Sur le secteur de la Chaîne des étangs, les boisements mésohygrophiles du *Molinio-Quercetum* sont en mosaïque avec les jeune chênaies-charmaies à *Quercus robur* et *Carpinus betulus* (*Carpinion betuli*).

MENACES ET ATTEINTES DE L'HABITAT SUR LE SITE

FACTEURS DE DEGRADATION

- Gestion forestière ;
- Éclaircie du peuplement, lorsqu'elle défavorise trop une des espèces indicatrices typique de l'habitat pour permettre un bon état de conservation de celui-ci ;
- Élimination des sous-étages forestiers ;
- Défrichage.

MODALITES DE GESTION CONSERVATOIRE DE L'HABITAT

GESTION ACTUELLE

- Futaies irrégulières ;
- Taillis sous-futaies.

MODALITES DE GESTION CONSERVATOIRE et RECOMMANDATIONS GENERALES

- Allier un objectif de préservation de la biodiversité à l'objectif de production en créant un réseau d'îlots de vieillissement et de sénescence ;
- Maintenir des arbres morts ou dépérissant (1 à 5 arbres / ha) ;
- Éviter les transformations en peuplement d'espèces non indigènes, monospécifiques ;
- Éviter les futaies régulières ;
- Préserver toutes les essences caractéristiques de l'habitat ;
- Éviter l'utilisation d'engins lourds susceptible de structurer le sol et d'y créer de nombreuses ornières ;
- Proscrire le drainage ;
- Préserver les mares lors des éventuels travaux forestiers ;
- Ne pas utiliser de fertilisant ;
- Éviter les coupes **rares** sur de grandes surfaces favorisant les plantes clonales (*Pteridium aquilinum*) au détriment de la régénération naturelle ;
- Réguler les populations de grand gibier afin de limiter l'abrutissement des sous-étages forestiers.

ANNEXES

BIBLIOGRAPHIE

BENSETTITI et al. 2005. Cahiers d'habitats Natura 2000. Connaissance et gestion des habitats et des espèces d'intérêt communautaire

DELIASSUS L., ZAMBETTAKIS C., 2013 - Hiérarchisation des végétations naturelles et semi-naturelles de Basse-Normandie. Villers-Bocage : Conservatoire botanique nationale de Brest – Antenne Basse-Normandie, 33 p.

CATTEAU E., DUHAMEL F., BALIGA M.-F., BASSO F., BEDOUET F., CORNIER T., MULLIE B., MORA F., TOUSSAINT B. et VALENTIN B., 2009 – Guide des végétations des zones humides de la Région Nord-Pas de Calais. Centre régional de phytosociologie agréé Conservatoire botanique national de Bailleul, 632 p. Bailleul.

CATTEAU E., DUHAMEL F., CORNIER T., FARVACQUES C., MORA F., DELPLANQUE S., HENRY E., NICOLAZO C., VALET J.-M., 2010. – Guide des végétations forestières et préforestières de la région Nord-Pas de Calais. Centre régional de phytosociologie agréé Conservatoire botanique national de Bailleul, 526 p. Bailleul.

DARDILLAC A., BUCHET J., CATTEAU E., DOUVILLE C., DUHAMEL F., 2019 – Guide des végétations des zones humides de Normandie orientale. Conservatoire botanique national de Bailleul ; 624 pages. Bailleul.

DELIASSUS L., MAGNANON S., COLASSE V., GLEMAREC E., GUITTON H., LAURENT É., THOMASSIN G., BIRET F., CATTEAU E., CLEMENT B., DIQUELOU S., FELZINES J.-C., FOUCAULT B. DE, GAUBERVILLE C., GAUDILLAT V., GUILLEVIC Y., HAURY J., ROYER J.-M., VALLET J., GESLIN J., GORET M., HARDEGEN M., LACROIX P., REIMRINGER K., WAYMEL J., ZAMBETTAKIS C., 2014 – Classification phytosociologique et phytosociologique des végétations de Basse-Normandie, Bretagne et Pays de la Loire. Brest : Conservatoire botanique national de Brest, 262 p. (Les cahiers scientifiques et techniques, 1)

GORET M., 2012. Typologie des habitats du site Natura 2000 FR 2500106 "Forêts, étangs et tourbières du Haut Perche" Orne. Conservatoire botanique national de Brest. 157 p.

RELEVES DE TERRAIN RELATIFS A L'HABITAT

HCH008 – MLA43

AUTEURS DE LA FICHE



Hélène CHRUSLINSKI



Localisation de l'habitat 9190-1

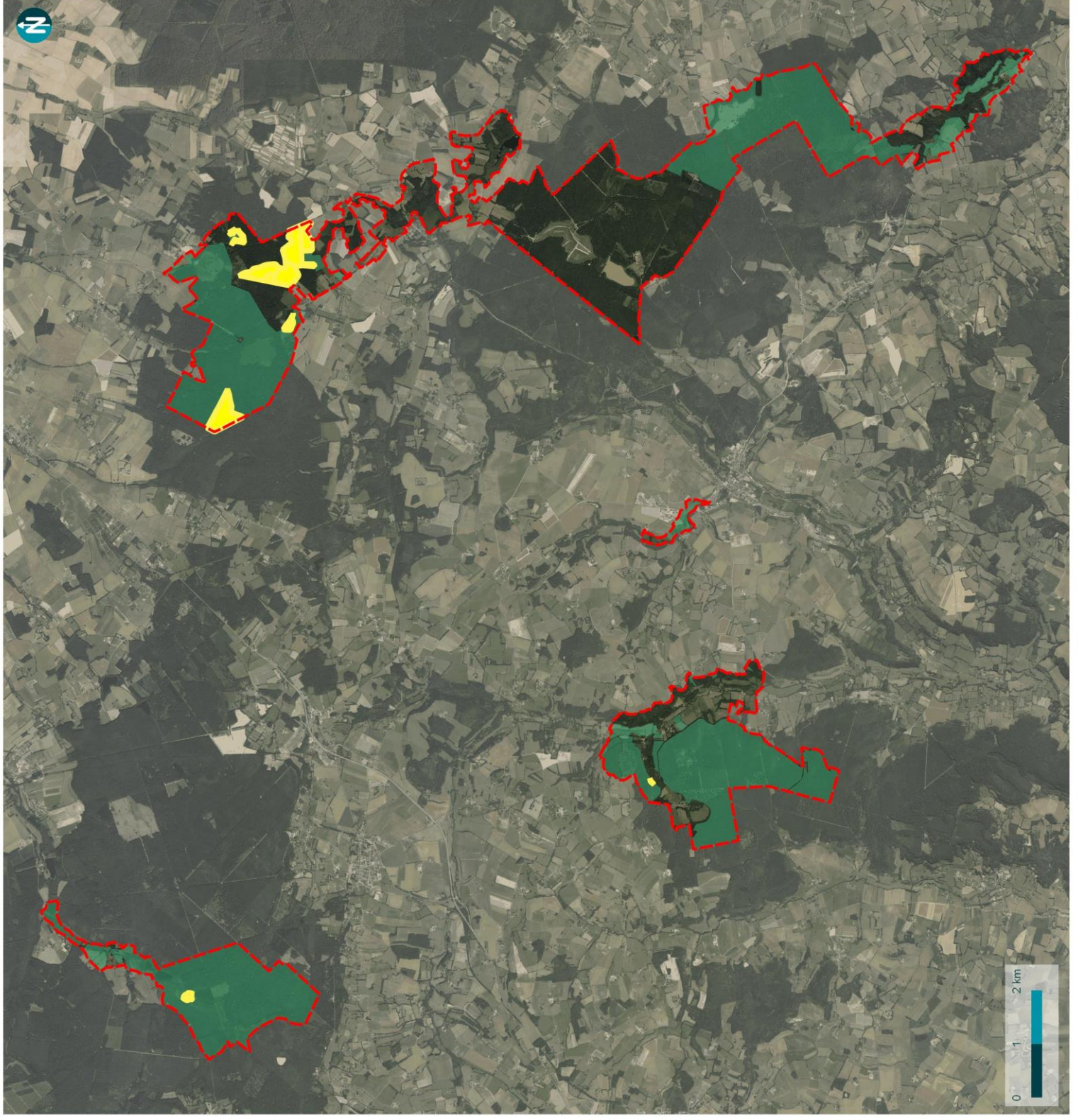
Cartographie du Site Natura 2000 FR2500106 « Forêts, étangs et tourbières du Haut-Perche »

Légende

-  Limites du site Natura 2000
-  zones cartographiées copier

Intitulé de l'habitat

-  9190-1 - Chênaies pédonculées à Molinie bleue



TYPLOGIE	CODE	LIBELLE
Natura 2000 (Habitat générique)	91D0*	Tourbières boisées
CORINE Biotopes	44.A1	Bois de Bouleaux à Sphaignes
EUNIS	G1.51	Boulaies à Sphaignes

CORRESPONDANCES PHYTOSOCIOLOGIQUES :

Classe : Forêts marécageuses (*Alnetea glutinosae* Braun-Blanquet & Tüxen ex Westhoff, Dijk & Passchier 1946)

Ordre : Aulnaies marécageuses et tourbeuses (*Alnetalia glutinosae* Tüxen 1937)

Alliance : Aulnaies tourbeuses du *Sphagno - Alnion glutinosae* (*Sphagno - Alnion glutinosae* (Doing-Kraft in Maas 1959) Passarge & Hofmann 1968)

Association : Forêt tourbeuse à *Sphagnum palustre* et *Betula pubescens* (*Sphagno palustris - Betuletum pubescentis* Mériaux, Schumacker, tombal & De Zuttere 1978)

DESCRIPTION DE L'HABITAT

DESCRIPTION ET CARACTERISTIQUES GLOBALES

Il s'agit de boulaies sur sols très humides et tourbeux, en climat généralement froid présentant de faibles variations thermiques. Cette végétation est bien souvent ponctuelle, et s'exprime au sein de dépressions à faible pente favorisant un drainage latéral.

C'est un habitat des vallées tourbeuses, irriguées par des eaux oligotrophes, avec acidification d'une tourbière mésotrophe boisée latéralement ou par le centre.

Cet habitat est favorisé par des sources de pentes, avec une concentration d'eau météoritique dans les talwegs à déclivité assez forte (argile surmontée de sables siliceux). Les sols présentent dans ce cas une certaine aération du fait de la circulation de l'eau ou de l'intermittence de l'engorgement.



Forêt tourbeuse à *Sphagnum palustre* et *Betula pubescens*
(Source : Biotope)

REPARTITION GEOGRAPHIQUE GLOBALE

On rencontre cet habitat en plaine, à l'étage collinéen jusqu'à l'étage montagnard inférieur, notamment dans le Nord-Ouest et l'Ouest de la France, mais aussi dans le Morvan, les Vosges, la basse Auvergne, les Landes et la Vallée de la Vienne.

CARACTERISTIQUES STATIONNELLES ET VARIABILITE SUR LE SITE

PHYSIONOMIE ET STRUCTURE SUR LE SITE

Ce boisement est dominé par le Bouleau pubescent (*Betula pubescens*) en strate arborescente et arbustive. La strate herbacée est dominée par la Molinie bleue (*Molinia caerulea*) et on retrouve plusieurs espèces de fougères, comme par exemple le Dryoptéris des chartreux (*Dryopteris carthusiana*), le Dryoptéris dilaté (*Dryopteris dilatata*) ou encore la Fougère femelle (*Athyrium filix-femina*). On observe également plusieurs espèces de sphaignes (*Sphagnum* sp.).

ESPECES INDICATRICES PRESENTES SUR LE SITE

Les espèces indicatrices de la Forêt tourbeuse à *Sphagnum palustre* et *Betula pubescens* sont : le Bouleau pubescent (*Betula pubescens*), le Saule à oreillettes (*Salix aurita*), la Bourdaine (*Frangula alnus*), la Laïche étoilée (*Carex echinata*), l'Hydrocotyle commun (*Hydrocotyle vulgaris*), la Laïche ampoulée (*Carex rostrata*), le Dryoptéris des chartreux (*Dryopteris carthusiana*), le Dryoptéris dilaté (*Dryopteris dilatata*), la Fougère femelle (*Athyrium filix-femina*), la Laïche lisse (*Carex laevigata*), la Sphaigne des marais (*Sphagnum palustre*) et la Sphaigne trompeuse (*Sphagnum fallax*).

ÉTAT DE L'HABITATS SUR LE SITE

REPRESENTATIVITE ET DISTRIBUTION SUR LE SITE

L'habitat couvre 14,50 hectares, soit 0,74 % de la surface étudiée au niveau du site Natura 2000. La carte présentée à la fin de la fiche met en évidence la distribution de l'habitat à l'échelle du site.

INTERET PATRIMONIAL

SYNTAXON	RARETE REGIONALE	TENDANCE REGIONALE	MENACE
<i>Sphagno palustris – Betuletum pubescentis</i>	Rare	En régression	Vulnérable

ÉTAT DE CONSERVATION

Favorable		Moyen		Défavorable	
Surface (ha)	Surface relative (%)	Surface (ha)	Surface relative (%)	Surface (ha)	Surface relative (%)
10,19	70	4,31	30	0,00	0

L'état de conservation de ces boisements est majoritairement favorable à moyen.

DYNAMIQUE ET VEGETATIONS DE CONTACT

Cette association végétale correspond au climax édaphique des substrats tourbeux acides. L'eutrophisation de l'eau amène à une aulnaie et le drainage peut amener à une chênaie pédonculée acidiphile du *Quercion roboris*.

Les coupes douces modifient la composition de la strate herbacée, en l'enrichissant d'espèces héliophiles des bas-marais acides. Les coupes importantes modifient la luminosité, l'humidité ambiante et la décomposition de la matière organique et rend alors le substrat mésotrophe, ce qui aura pour conséquence un bloom de *Molinia caerulea* subsp. *caerulea*.

Les végétations du *Sphagno – Alnion glutinosae* peuvent se trouver en contact avec une variété d'unités phytocoenotiques car elles se trouvent à l'interface de deux assises géologiques telles que le *Blechno spicantis – Betuletum pubescentis* autour des tourbières boisées, le *Molinio caeruleae – Quercetum roboris* dans les niveaux supérieurs, le *Juncion acutiflori* voire le *Caricion fuscae* en mosaïque et le *Rynchosporion albae* dans les niveaux inférieurs décapés voire l'*Elodo palustris – Sparganion* ou le *Potamion polygonifolii* au niveau de cuvettes ou de mares inondées.

MENACES ET ATTEINTES DE L'HABITAT SUR LE SITE

FACTEURS DE DEGRADATION

Gestion forestière

MODALITES DE GESTION CONSERVATOIRE DE L'HABITAT

GESTION ACTUELLE

Localement gestion forestière

MODALITES DE GESTION CONSERVATOIRE et RECOMMANDATIONS GENERALES

Maintenir une dynamique naturelle sans gestion sylvicole sauf coupes occasionnelles pour des raisons de sécurité ou d'atteinte à l'écoulement naturel du cours d'eau. A défaut, allier un objectif de préservation de la biodiversité à l'objectif de production en créant des îlots de vieillissement et de sénescence, en proscrivant les coupes à blancs et la circulation d'engin forestiers lourds qui déstructureraient le sol ;

Maintenir et améliorer la qualité physico-chimique de l'eau ;

Maintenir une forte humidité ambiante en adaptant la gestion sylvicole si elle a lieu ;

Maintenir les niveaux d'engorgement en eau des sols et proscrire le drainage des parcelles concernées ;

Ne pas utiliser de fertilisant ou de produits phytosanitaires ;

Ne pas planter les clairières forestières abritant des habitats d'intérêt communautaire de milieux ouverts à semi-ouverts ou d'habitats d'espèces d'intérêt communautaire ;

Ne pas agrainer ;

Ne pas exploiter la tourbe ;

Ne pas transformer, au sens sylvicole du terme, les peuplements constitutifs de cet habitat d'intérêt communautaire prioritaire.

ANNEXES

BIBLIOGRAPHIE

BENSETTITI et al. 2005. Cahiers d'habitats Natura 2000. Connaissance et gestion des habitats et des espèces d'intérêt communautaire

DELASSUS L., ZAMBETTAKIS C., 2013 - Hiérarchisation des végétations naturelles et semi-naturelles de Basse-Normandie. Villers-Bocage : Conservatoire botanique nationale de Brest – Antenne Basse-Normandie, 33 p.

DELASSUS L., MAGNANON S., COLASSE V., GLEMAREC E., GUITTON H., LAURENT É., THOMASSIN G., BIRET F., CATTEAU E., CLEMENT B., DIQUELOU S., FELZINES J.-C., FOUCAULT B. DE, GAUBERVILLE C., GAUDILLAT V., GUILLEVIC Y., HAURY J., ROYER J.-M., VALLET J., GESLIN J., GORET M., HARDEGEN M., LACROIX P., REIMRINGER K., WAYMEL J., ZAMBETTAKIS C., 2014 – Classification physiologique et phytosociologique des végétations de Basse-Normandie, Bretagne et Pays de la Loire. Brest : Conservatoire botanique national de Brest, 262 p. (Les cahiers scientifiques et techniques, 1)

GORET M., 2012. Typologie des habitats du site Natura 2000 FR 2500106 "Forêts, étangs et tourbières du Haut Perche" Orne. Conservatoire botanique national de Brest. 157 p.

RELEVES DE TERRAIN RELATIFS A L'HABITAT

HCH018/NCO13/NCO20/NCO34/GDH28/MLA10

AUTEURS


Ophélie DEVOS




Localisation de l'habitat 91D0-1.1


Cartographie du Site Natura 2000 FR2500106 « Forêts, étangs et tourbières du Haut-Perche »

Légende

 Limites du site Natura 2000

 Zones cartographiées

Intitulé de l'habitat

 91D0-1.1 - Boulaies pubescentes tourbeuses de plaine



TYPLOGIE	CODE	LIBELLE
Natura 2000 (Habitat générique)	91E0*	Forêts alluviales à <i>Alnus glutinosa</i> et <i>Fraxinus excelsior</i> (<i>Alno-Padion</i> , <i>Alnion incanae</i> , <i>Salicion albae</i>)
CORINE Biotopes	44.3	Forêt de Frênes et d'Aulnes des fleuves médio-européens
EUNIS	G1.21	Forêts riveraines à <i>Fraxinus</i> et <i>Alnus</i> , sur sols inondés par les crues mais drainés aux basses eaux

CORRESPONDANCES PHYTOSOCIOLOGIQUES :

Classe : Forêts riveraines et alluviales (*Salici purpureae – Populetea nigrae* (Rivas-Martínez & Cantó ex Rivas-Martínez, Báscones, T.E. Díaz, Fernández González & Loidi 1991) 2001 p.p.)

Ordre : Forêts riveraines des plaines alluviales (*Populetalia albae* Braun-Blanquet ex Tchou 1948)

Alliance : Forêts riveraines et alluviales de *l'Alnion incanae* (*Alnion incanae* Pawlowski in Pawlowski, Sokolowski & Wallisch 1928)

Association : Forêt alluviale à *Carex remota* et *Fraxinus excelsior* (*Carici remotae – Fraxinetum excelsioris* Koch 1926 ex Faber 1936*)

DESCRIPTION DE L'HABITAT

DESCRIPTION ET CARACTERISTIQUES GLOBALES

Il s'agit d'une végétation forestière dont la végétation, souvent complexe, dépend du régime du cours d'eau. L'association se développe sur des alluvions argileuses à limono-sableuses.

Le sol présente un horizon supérieur riche en matière organique avec cependant une bonne activité biologique de minéralisation. Sur le site, le sol est assez pauvre en base. Les assises géologiques sont diversifiées (alluvions, siltites, schistes et grès).



Forêt alluviale à *Carex remota* et *Fraxinus excelsior* (Source : Biotope)

REPARTITION GEOGRAPHIQUE GLOBALE

Cet habitat est potentiellement présent sur une grande partie de la France, plus particulièrement dans une large moitié ouest. Il est très fréquent à l'étage collinéen et plus rare à l'étage montagnard à submontagnard. Il est absent d'une grande partie du pourtour méditerranéen.

CARACTERISTIQUES STATIONNELLES ET VARIABILITE SUR LE SITE

PHYSIONOMIE ET STRUCTURE SUR LE SITE

Cette formation alluviale se développe le long de petits cours d’eaux. La strate arborescente est composée de l’Aulne glutineux (*Alnus glutinosa*) et du Frêne élevé (*Fraxinus excelsior*). La strate herbacée est caractérisée par la forte présence de la Laïche espacée (*Carex remota*). La végétation est complexe car elle varie sur une même zone en fonction du profil topographique. Les niveaux supérieurs sont dominés par le Frêne commun (*Fraxinus excelsior*), tandis que sur les zones plus basses, c’est l’Aulne glutineux (*Alnus glutinosa*) qui prédomine. Le substrat est lourd, imperméable et à forte composition argileuse.

ESPECES INDICATRICES PRESENTES SUR LE SITE

Le cortège d’espèces indicatrices de la Forêt alluviale à *Filipendula ulmaria* et *Alnus glutinosa* se compose de l’Aulne glutineux (*Alnus glutinosa*), du Frêne commun (*Fraxinus excelsior*), de l’Aubépine (*Crataegus monogyna*), du Noisetier (*Corylus avellana*), de la Circée de Paris (*Circaea lutetiana*), du Groseiller (*Ribes rubrum*), de la Laïche espacée (*Carex remota*), du Sureau noir (*Sambucus nigra*), de la Laïche pendante (*Carex pendula*), de la Lysimaque des bois (*Lysimachia nemorum*) et de la Viorne obier (*Viburnum opulus*).

ÉTAT DE L’HABITATS SUR LE SITE

REPRESENTATIVITE ET DISTRIBUTION SUR LE SITE

L’habitat couvre 2,97 hectares, soit 0,15% de la surface étudiée au niveau du site Natura 2000. La carte présentée à la fin de la fiche met en évidence la distribution de l’habitat à l’échelle du site.

INTERET PATRIMONIAL

SYNTAXON	RARETE REGIONALE	TENDANCE REGIONALE	MENACE
<i>Carici remotae - Fraxinetum excelsioris</i>	Rare, à confirmer	En régression	Vulnérable, à confirmer

ÉTAT DE CONSERVATION

Favorable		Moyen		Défavorable	
Surface (ha)	Surface relative (%)	Surface (ha)	Surface relative (%)	Surface (ha)	Surface relative (%)
2,97	100	0,00	0	0,00	0

L’état de conservation de ces boisements est favorable.

DYNAMIQUE ET VEGETATIONS DE CONTACT

La forêt rivulaire à Laïche espacée correspond à un stade édaphique très stable. Les liens dynamiques et les végétations en contact sont les végétations fontinales du *Cardamino amarae - Chrysosplenietum oppositifolii*, du *Veronico montanae - Caricetum remotae* et du *Pellion endiviifoliae* (Habitat Natura 2000 7220-1*). Il s’agit des groupements pionniers.

La série régressive correspond sur le site aux mégaphorbiaies acidoclines de *Impatiens noli-tangere* – *Scirpetum sylvatici* (Habitat Natura 2000 6430-4). Ces forêts sont au contact des boisements du *Fraxino excelsioris* – *Quercion roboris* sur les terrasses supérieures (Habitat Natura 2000 9160 pro parte).

Sur le site, cette végétation est en contact avec des formations boisées du *Fraxino excelsioris* – *Quercion roboris*, du *Quercion roboris*, du *Carpinion betuli* avec la présence de l'*Endymio non-scriptae* – *Fagetum sylvaticae* mais aussi parfois des communautés anthropiques telles que des plantations de feuillus ou des alignements d'arbres, des formations arbustives du *Prunetalia spinosae*, des formations de mégaphorbiaies eutrophes du *Convolvulion sepium*, des ourlets du *Hyacinthoideo non-scriptae* – *Pteridietum aquilini* ainsi que des formations prairiales de l'*Arrhenatherion elatioris* et du *Ranunculo repentis* – *Cynosurion cristati*.

MENACES ET ATTEINTES DE L'HABITAT SUR LE SITE

FACTEURS DE DEGRADATION

Aucun facteur de dégradation relevé

MODALITES DE GESTION CONSERVATOIRE DE L'HABITAT

GESTION ACTUELLE

Aucune gestion particulière constatée.

MODALITES DE GESTION CONSERVATOIRE et RECOMMANDATIONS GENERALES

Si possible, préserver les espaces de forêt concernés de toute intervention sylvicole. A défaut, proscrire toute coupe à blanc, préserver les ripisylves et maintenir la composition du peuplement originel en cas de plantation ;
Préserver la dynamique naturelle des cours d'eau adjacents et éviter tous drainage des parcelles concernées ;
Limiter l'eutrophisation en améliorant la qualité physico chimique des eaux à l'échelle du bassin versant ;
Ne pas utiliser d'engins lourds (sol très sensible) ;
Ne pas utiliser de fertilisant ou de produits phytosanitaires.

ANNEXES

BIBLIOGRAPHIE

BENSETTITI et al. 2005. Cahiers d'habitats Natura 2000. Connaissance et gestion des habitats et des espèces d'intérêt communautaire

DELASSUS L., ZAMBETTAKIS C., 2013 – Hiérarchisation des végétations naturelles et semi-naturelles de Basse-Normandie. Villers-Bocage : Conservatoire botanique nationale de Brest – Antenne Basse-Normandie, 33 p.

DELASSUS L., MAGNANON S., COLASSE V., GLEMAREC E., GUITTON H., LAURENT É., THOMASSIN G., BIORET F., CATTEAU E., CLEMENT B., DIQUELOU S., FELZINES J.-C., FOUCAULT B. DE, GAUBERVILLE C., GAUDILLAT V., GUILLEVIC Y., HAURY J., ROYER J.-M., VALLET J., GESLIN J., GORET M., HARDEGEN M., LACROIX P., REIMRINGER K., WAYMEL J., ZAMBETTAKIS C., 2014 – Classification physiologique et phytosociologique des végétations de Basse-Normandie, Bretagne et Pays de la Loire. Brest : Conservatoire botanique national de Brest, 262 p. (Les cahiers scientifiques et techniques, 1)

GORET M., 2012. Typologie des habitats du site Natura 2000 FR 2500106 "Forêts, étangs et tourbières du Haut Perche" Orne. Conservatoire botanique national de Brest. 157 p.

RELEVES DE TERRAIN RELATIFS A L'HABITAT

MLA07/MLA46/NCO10

AUTEURS

Ophélie DEVOS



Localisation de l'habitat 91E0-8

Cartographie du Site Natura 2000 FR2500106 « Forêts, étangs et tourbières du Haut-Perche »

Légende



Limites du site Natura 2000



Zones cartographiées

Intitulé de l'habitat



91E0-8 - Aulnaies-frênaies à
Laïche espacée des petits ruisseaux



TYPLOGIE	CODE	LIBELLE
Natura 2000 (Habitat générique)	91E0*	Forêts alluviales à <i>Alnus glutinosa</i> et <i>Fraxinus excelsior</i> (<i>Alno-Padion</i> , <i>Alnion incanae</i> , <i>Salicion albae</i>)
CORINE Biotopes	44.3	Forêt de Frênes et d'Aulnes des fleuves médio-européens
EUNIS	G1.21	Forêts riveraines à <i>Fraxinus</i> et <i>Alnus</i> , sur sols inondés par les crues mais drainés aux basses eaux

CORRESPONDANCES PHYTOSOCIOLOGIQUES :

Classe : Forêts riveraines et alluviales (*Salici purpureae – Populetea nigrae* (Rivas-Martínez & Cantó ex Rivas-Martínez, Bascos, T.E. Díaz, Fernández González & Loidi 1991) 2001 p.p.)

Ordre : Forêts riveraines des plaines alluviales (*Populetalia albae* Braun-Blanquet ex Tchou 1948)

Alliance : Forêts riveraines et alluviales de *Alnion incanae* (*Alnion incanae* Pawlowski in Pawlowski, Sokolowski & Wallisch 1928)

Association : Forêt alluviale à *Filipendula ulmaria* et *Alnus glutinosa* (*Filipendulo ulmariae – Alnetum glutinosae* (Lemée) H. Passarge & Hoffmann 1968)

DESCRIPTION DE L'HABITAT

DESCRIPTION ET CARACTERISTIQUES GLOBALES

Cet habitat de l'étage collinéen des domaines atlantique et continental correspond à un boisement composé presque exclusivement d'aulne en strate arborée. L'aulnaie est installée sur des tourbes, des vases tourbeuses, des alluvions avec des sols très riches en humus. Ces milieux se trouvent notamment en vallée, en bord de plan d'eau ou encore sur des sources où une nappe permanente se rencontre près de la surface. Les sols sont neutres à basiques, la nitrification y est excellente.



Forêt alluviale à *Filipendula ulmaria* et *Alnus glutinosa*
(Source : Biotope)

REPARTITION GEOGRAPHIQUE GLOBALE

À l'état dispersé, à l'étage collinéen des domaines atlantique et continental.

CARACTERISTIQUES STATIONNELLES ET VARIABILITE SUR LE SITE

PHYSIONOMIE ET STRUCTURE SUR LE SITE

Dans ce boisement alluvial, l'Aulne glutineux (*Alnus glutinosa*) est dominant sur le Frêne commun (*Fraxinus excelsior*). La strate arbustive est très clairsemée et composée notamment de l'Aubépine (*Crataegus monogyna*), du Noisetier (*Corylus avellana*) et du Groseiller (*Ribes rubrum*). La strate inférieure comprend de hautes herbes, notamment la Reine-des-près (*Filipendula ulmaria*) et la Laïche des marais (*Carex acutiformis*).

ESPECES INDICATRICES PRESENTES SUR LE SITE

Le cortège d'espèces indicatrices de la Forêt alluviale à *Filipendula ulmaria* et *Alnus glutinosa* se compose de l'Aulne glutineux (*Alnus glutinosa*), du Frêne commun (*Fraxinus excelsior*), de l'Aubépine (*Crataegus monogyna*), du Noisetier (*Corylus avellana*), du Groseiller (*Ribes rubrum*), de la Laïche des marais (*Carex acutiformis*), de la Reine des près (*Filipendula ulmaria*), de la Valériane officinale (*Valeriana officinalis*), du Populage des marais (*Caltha palustris*), de la Laïche espacée (*Carex remota*) et de la Circée de Paris (*Circaea lutetiana*).

ÉTAT DE L'HABITATS SUR LE SITE

REPRESENTATIVITE ET DISTRIBUTION SUR LE SITE

L'habitat couvre 1,16 hectare, soit 0,06 % de la surface étudiée au niveau du site Natura 2000. La carte présentée à la fin de la fiche met en évidence la distribution de l'habitat à l'échelle du site.

INTERET PATRIMONIAL

SYNTAXON	RARETE REGIONALE	TENDANCE REGIONALE	MENACE
<i>Filipendulo ulmariae - Alnetum glutinosae</i>	Rare, à confirmer	En régression	Vulnérable, à confirmer

ÉTAT DE CONSERVATION

Favorable		Moyen		Défavorable	
Surface (ha)	Surface relative (%)	Surface (ha)	Surface relative (%)	Surface (ha)	Surface relative (%)
0,12	11	1,04	89	0,00	0

L'état de conservation de ces boisements est majoritairement moyen.

DYNAMIQUE ET VEGETATIONS DE CONTACT

Cet habitat peut découler de l'évolution de mégaphorbiaies en fruticées à Saule cendré (*Salix cinerea*) et Viorne obier (*Viburnum opulus*) puis en aulnaie. Selon le niveau d'engorgement la strate arborée varie. Elle peut être composée de l'Aulne seul en conditions assez engorgées, de l'Aulne et du Frêne en situation moyenne et de l'Aulne, du Frêne et de Chêne pédonculé dispersé dans les secteurs les plus surélevés.

L'habitat peut également dériver de l'assèchement d'aulnaies marécageuses ou de l'exhaussement de queues d'étangs. Cette évolution est due à l'activation de la minéralisation de la matière organique épaisse, qui caractérise l'aulnaie marécageuse, par drainage ou abaissement du plan d'eau.

On peut le trouver au contact d'habitats aquatiques (Habitat Natura 2000 : 3150 ; Habitat Natura 2000 : 3260), de prairies humides à hautes herbes (mégaphorbiaies) (Habitat Natura 2000 : 6430), de chênaies pédonculées-frênaies sur les terrasses plus élevées (Habitat Natura 2000 : 9160), de prairies inondées à Laïches (*Carex acutiformis*, *Carex riparia*...), de roselières à Baldingère (*Phalaris arundinacea*), à Phragmite (*Phragmites australis*), d'aulnaies marécageuses ou d'ormaiies-frênaies (Habitat Natura 2000 : 91E0*). Sur le site, l'habitat est en contact avec une plantation de feuillus.

FORETS, ETANGS ET TOURBIERES DU HAUT-PERCHE – FR2500106	
AULNAIES A HAUTES HERBES	91E0-11*
MENACES ET ATTEINTES DE L'HABITAT SUR LE SITE	
<i>FACTEURS DE DEGRADATION</i>	
Gestion forestière	
MODALITES DE GESTION CONSERVATOIRE DE L'HABITAT	
<i>GESTION ACTUELLE</i>	
Opérations de gestion forestière localisées	
<i>MODALITES DE GESTION CONSERVATOIRE et RECOMMANDATIONS GENERALES</i>	
<p>Mettre en place si possible une dynamique naturelle sans gestion sylvicole sauf coupes occasionnelles pour des raisons de sécurité. A défaut, favoriser la régénération naturelle de l'Aulne en futaie claire à partir de graines ou éventuellement de balivage ;</p> <p>Maintenir l'engorgement en eau du sol (ne pas drainer) ;</p> <p>Ne pas travailler le sol ou utiliser des engins lourds (sol très sensible) ;</p> <p>Ne pas utiliser de fertilisant ou de produits phytosanitaires ;</p> <p>Maintenir et améliorer la qualité physico-chimique de l'eau ;</p> <p>Ne pas transformer, au sens sylvicole du terme, les peuplements constitutifs de cet habitat d'intérêt communautaire (ex : Peupleraie).</p>	
ANNEXES	
<i>BIBLIOGRAPHIE</i>	
<p>BENSETTITI et al. 2005. Cahiers d'habitats Natura 2000. Connaissance et gestion des habitats et des espèces d'intérêt communautaire</p> <p>DELIASSUS L., ZAMBETTAKIS C., 2013 – Hiérarchisation des végétations naturelles et semi-naturelles de Basse-Normandie. Villers-Bocage : Conservatoire botanique nationale de Brest – Antenne Basse-Normandie, 33 p.</p> <p>DELIASSUS L., MAGNANON S., COLASSE V., GLEMAREC E., GUITTON H., LAURENT É., THOMASSIN G., BIRET F., CATTEAU E., CLEMENT B., DIQUELOU S., FELZINES J.-C., FOUCAULT B. DE, GAUBERVILLE C., GAUDILLAT V., GUILLEVIC Y., HAURY J., ROYER J.-M., VALLET J., GESLIN J., GORET M., HARDEGEN M., LACROIX P., REIMRINGER K., WAYMEL J., ZAMBETTAKIS C., 2014 – Classification phytosociologique et phytosociologique des végétations de Basse-Normandie, Bretagne et Pays de la Loire. Brest : Conservatoire botanique national de Brest, 262 p. (Les cahiers scientifiques et techniques, 1)</p> <p>GORET M., 2012. Typologie des habitats du site Natura 2000 FR 2500106 "Forêts, étangs et tourbières du Haut Perche" Orne. Conservatoire botanique national de Brest. 157 p.</p>	
<i>RELEVES DE TERRAIN RELATIFS A L'HABITAT</i>	
GDH25	
<i>AUTEURS</i>	
Ophélie DEVOS	




Localisation de l'habitat 91E0-11

Cartographie du Site Natura 2000 FR2500106 « Forêts, étangs et tourbières du Haut-Perche »

Légende

 Limites du site Natura 2000

 Zones cartographiées

Intitulé de l'habitat

 91E0-11 - Aulnaies à hautes herbes



12.5 Annexe 5 : Détail des surfaces agricoles du site

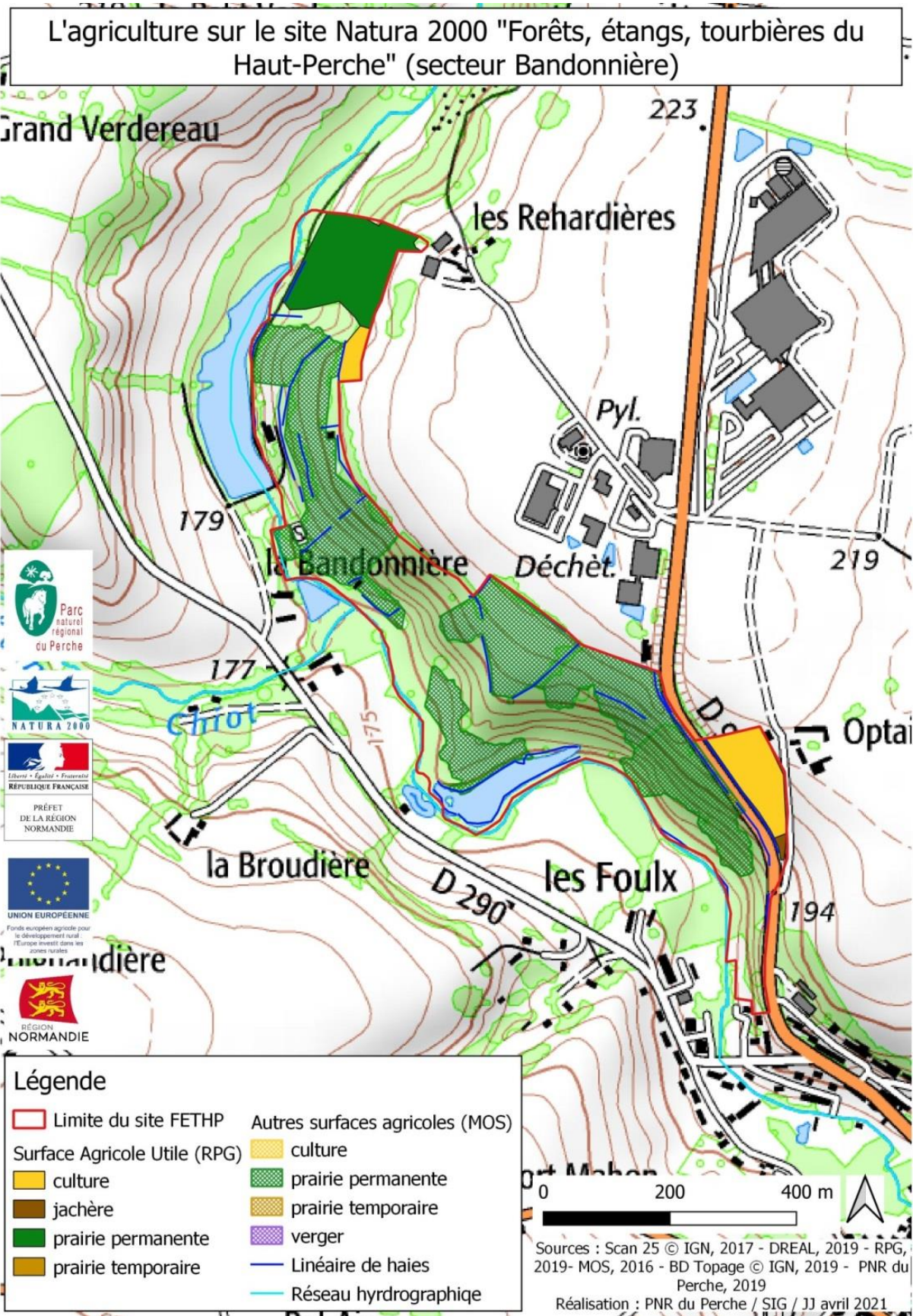


Figure 71 : Détail des zones agricoles sur le secteur de la Bandonnière

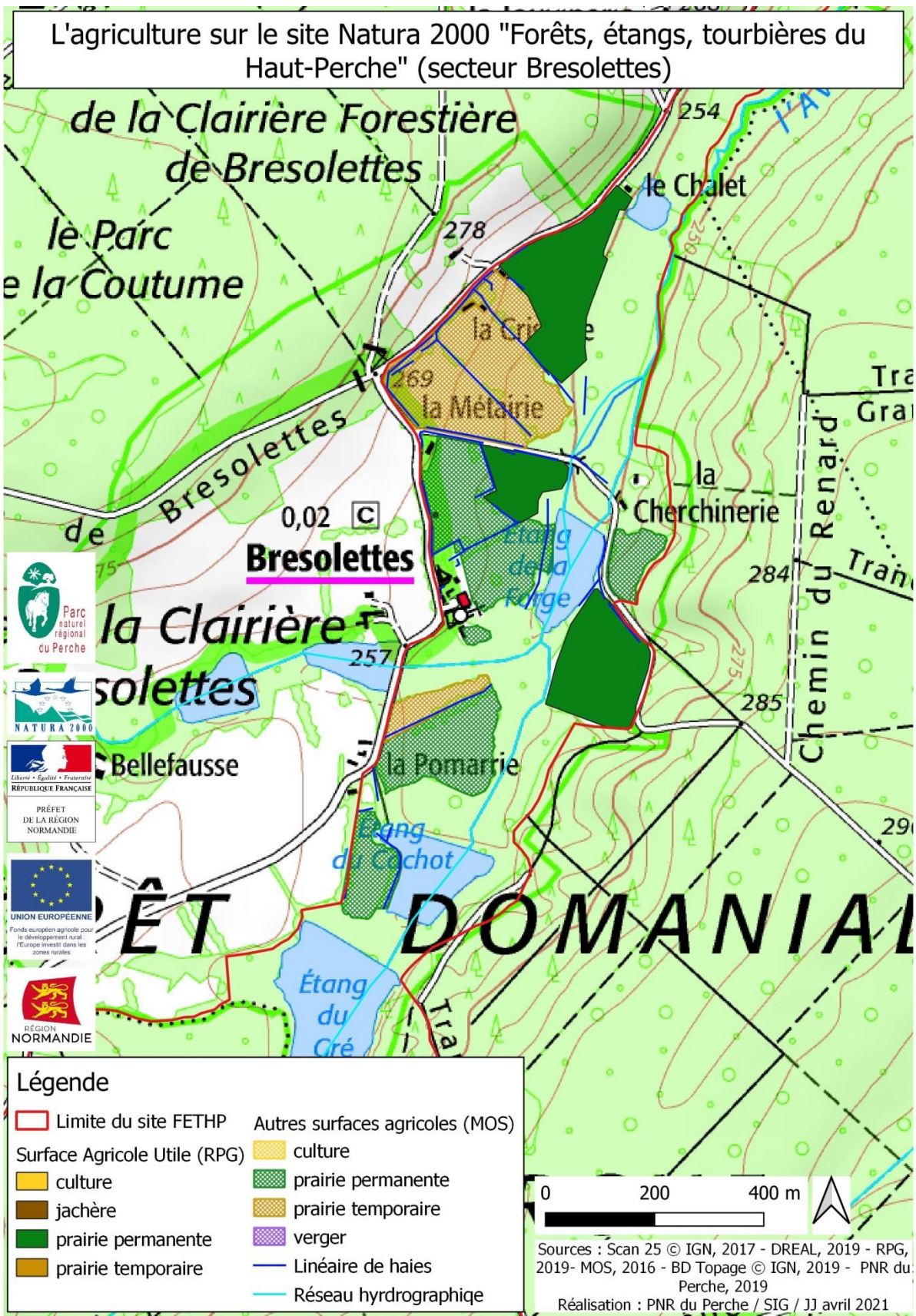


Figure 72 : Détail des zones agricoles sur le secteur de Bresolettes

L'agriculture sur le site Natura 2000 "Forêts, étangs, tourbières du Haut-Perche" (secteur Vallée de la Commeauche)

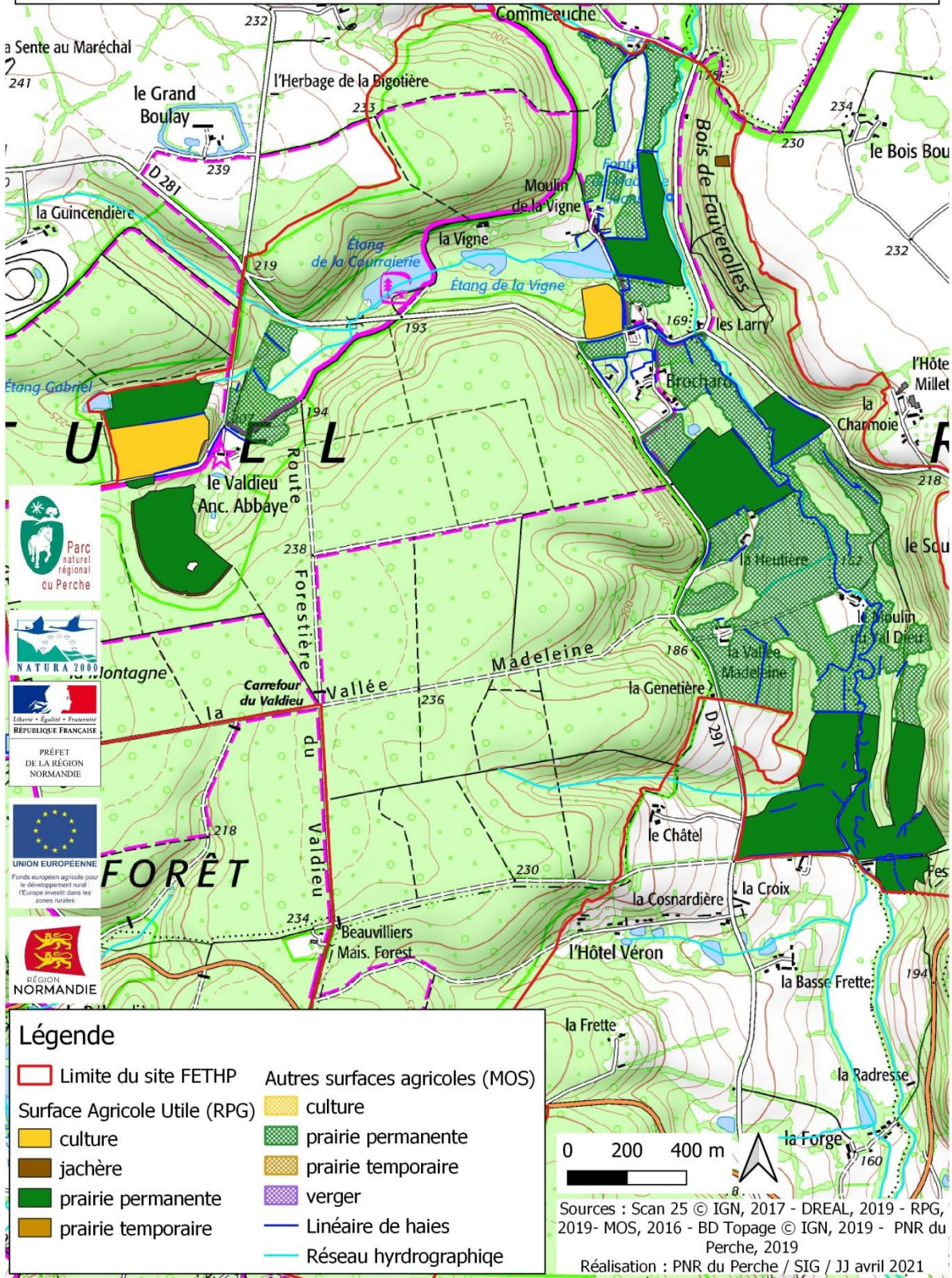


Figure 73 : Détail des zones agricoles sur le secteur de la vallée de la Commeauche

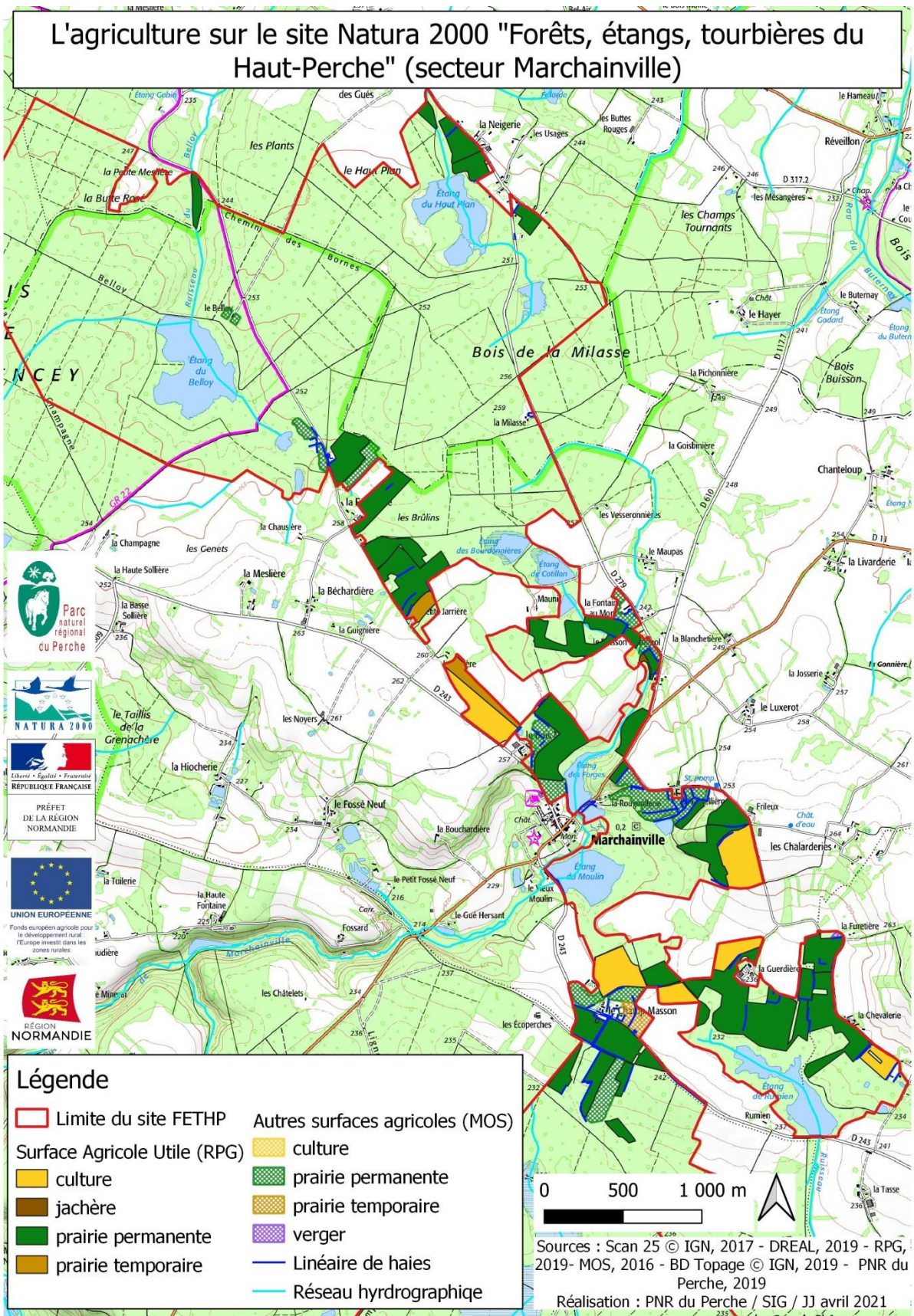


Figure 74 : Détail des zones agricoles sur le secteur de Marchainville

L'agriculture sur le site Natura 2000 "Forêts, étangs, tourbières du Haut-Perche" (secteur Moutiers-au-Perche)

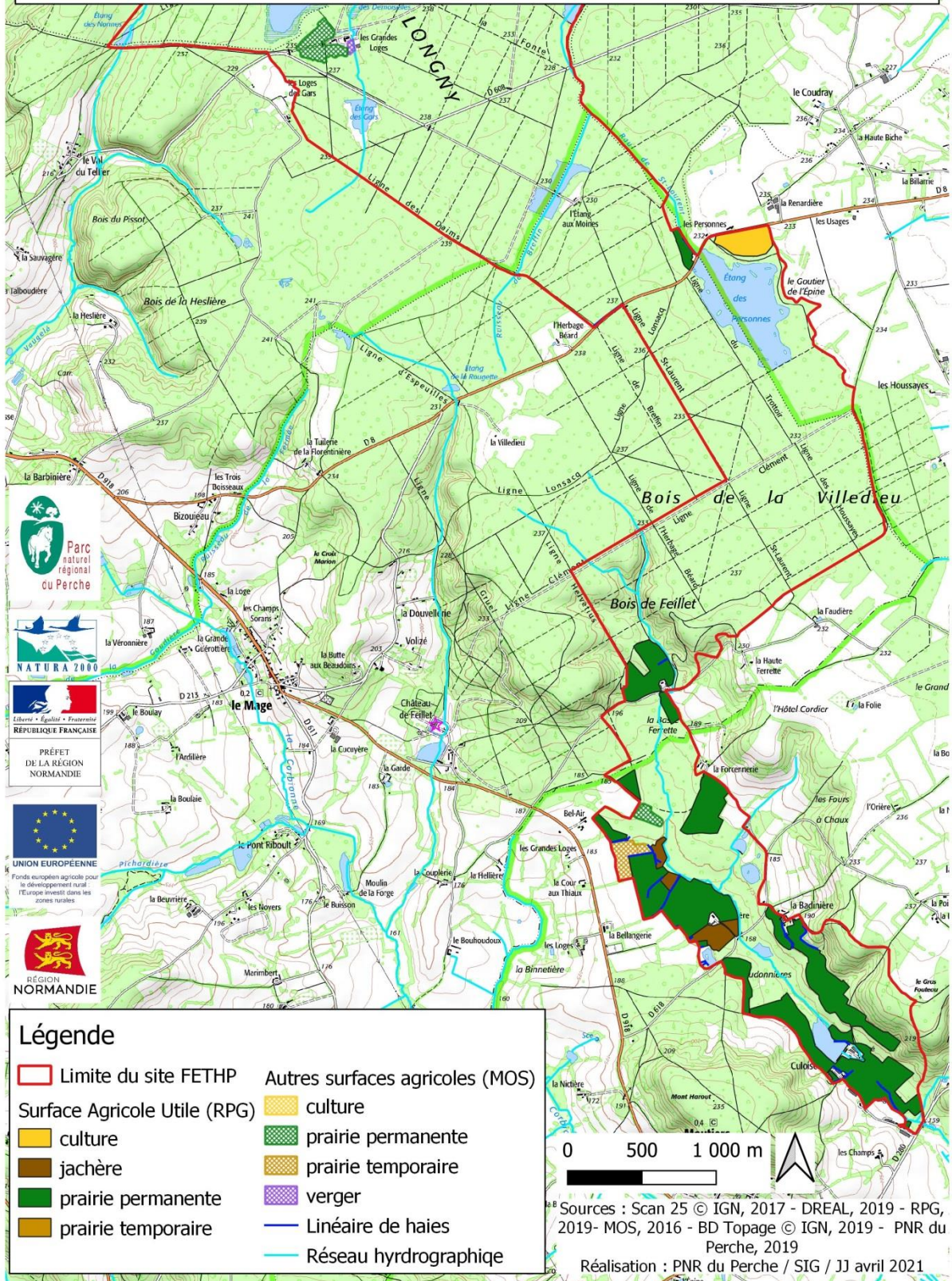


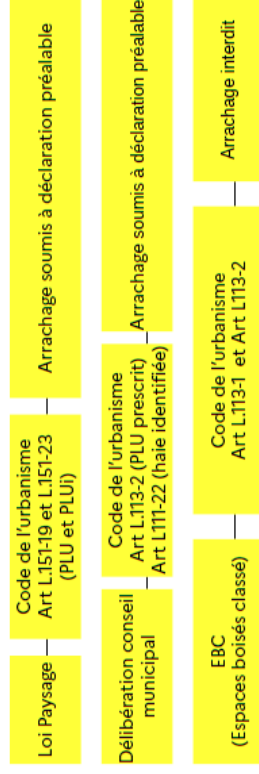
Figure 75 : Détail des zones agricoles sur le secteur de Moutiers-au-Perche

12.6 Annexe 6 : Dispositifs réglementaires de protection des haies

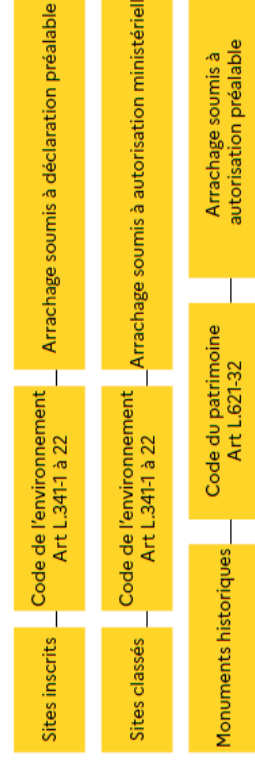
Les dispositifs réglementaires de protection des haies

2021

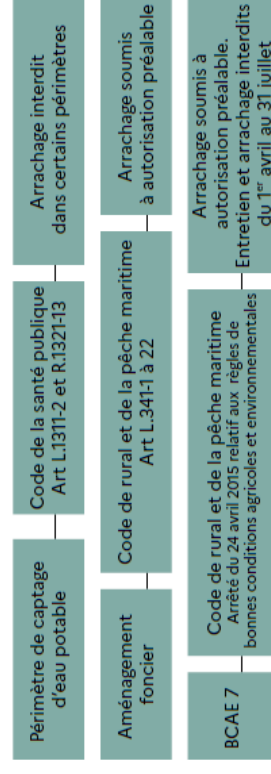
~ Protections au titre de l'urbanisme



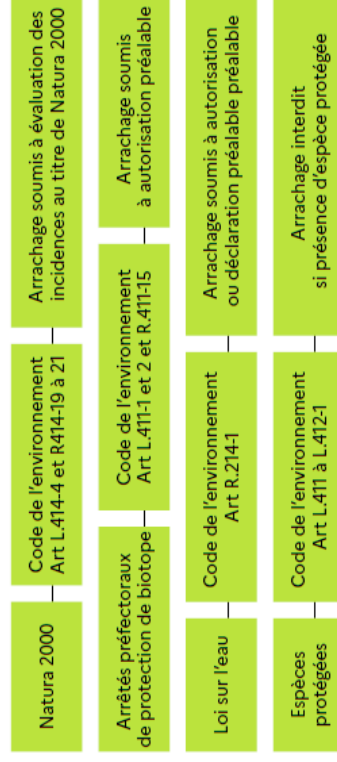
~ Protections au titre du paysage



~ Protections au titre de la qualité de l'eau, de l'agriculture, de l'aménagement foncier



~ Protections au titre de l'environnement



12.7 Annexe 7 : Compléments au bilan d'animation

Tableau 78 : Formations dispensées sur Natura 2000

Année	Type
2006	Formation à la rédaction d'un DocOb, IDF
2006	Formation sur la gestion des forêts concernées par des zonages de protection, CETEF Perche Beauce
2006	Intervention auprès du lycée Jean MONNET, Mortagne-au-Perche
2009	Présentation de Natura 2000 aux étudiants du BTS GPN de Briacé
2010	Présentation de Natura 2000 aux étudiants du BTS GPN de Briacé
2010	Présentation de Natura 2000 aux étudiants du BTS GPN de la Ferté-Bernard
2010	Intervention à la journée d'intégration Natura 2000 du Ministère
2011	Intervention à la journée d'intégration Natura 2000 du Ministère
2011	Présentation de Natura 2000 étudiants en BTS GPN de la MFR des Forges de la Ferté-Bernard
2015	Formation à l'AFOG : présentation du dispositif MAEC
2015	Formation pour l'ATEN sur les contrats Natura 2000
2017	Formation sur Natura 2000, pour les BTS Gestion forestière du lycée de Mesnière-en-Bray à Bresollettes et Prépotin
2018	Formation en visite de site pour les étudiants en BTS de la MFR de la Ferté-Bernard, à Marchainville et Moussonvilliers
2019	Formation sur les espaces naturels pour des Bachelor Management environnemental de la MFR de la Ferté-Bernard à Bresollettes et Prépotin
2020	Formation sur les espaces naturels pour des Bachelor Management environnemental de la MFR de la Ferté-Bernard à Bresollettes et Prépotin
2021	Formation sur les espaces naturels pour des Bachelor Management environnemental de la MFR de la Ferté-Bernard à Bresollettes et Prépotin

Tableau 79 : Réunions diverses

Année	Objet
2009	GT Communication Natura 2000
2009	Journée d'information pour les services de l'État sur Natura 2000
2011	SCAP Orne
2011	Evaluation incidences N2000 Orne
2012	Réunion d'échange sur l'animation 2012 des sites avec 2 DDT et 2 DREAL
2013	Visite du service aménagement DDT Orne sur le coteau de la Bandonnière et l'étang des Personnes
2014	Journée de formation des nouveaux élus municipaux, Maison du Parc
2015	Réunion de construction d'une MAEC Bocage
2016	CRAEC
2016	Réunion départementale d'information des animateurs MAEC
2016	Réunion régionale d'information des animateurs MAEC
2016	Réunion régionale des animateurs Natura 2000
2016	Séminaire FPNR Biodiversité et gestion de l'espace
2016	Congrès des PNR « La relation Homme-Nature »
2016	Atelier géomatique du CEREMA
2017	Visite du service biodiversité de la DDT sur la clairière de Bresollettes
2017	GT régional sur les barèmes des contrats Natura 2000
2017	GT sur le Plan régional d'actions Chiroptères
2017	CoPil du Programme régional d'actions en faveur des coteaux et pelouses calcicoles
2017	CoPil du Plan régional d'actions Chiroptères
2017	Séminaire FPNR Biodiversité et gestion de l'espace
2018	Réunion régionale d'information sur les contrôles ASP pour les animateurs MAEC
2018	CRAEC
2018	Réunion départementale sur l'instruction des dossiers MAEC
2018	Séminaire FPNR Biodiversité et gestion de l'espace
2018	Réunion régionale des animateurs Natura 2000
2018	Réunion d'information FPNR sur la PAC et les MAEC
2018	Comité de gestion de la RNR de la Clairière de Bresollettes
2018	CRAEC
2019	Réunion sur la gestion de l'ENS du Coteau de la Bandonnière et sur son éventuelle extension
2019	Réunion régionale des animateurs Natura 2000
2019	Comité de gestion de la RNR de la Clairière forestière de Bresollettes
2020	Rencontre avec l'ONF pour la révision de l'aménagement de la Forêt domaniale de Perche-Trappe
2020	Réunion régionale des animateurs Natura 2000

Contact :

Parc naturel régional du Perche

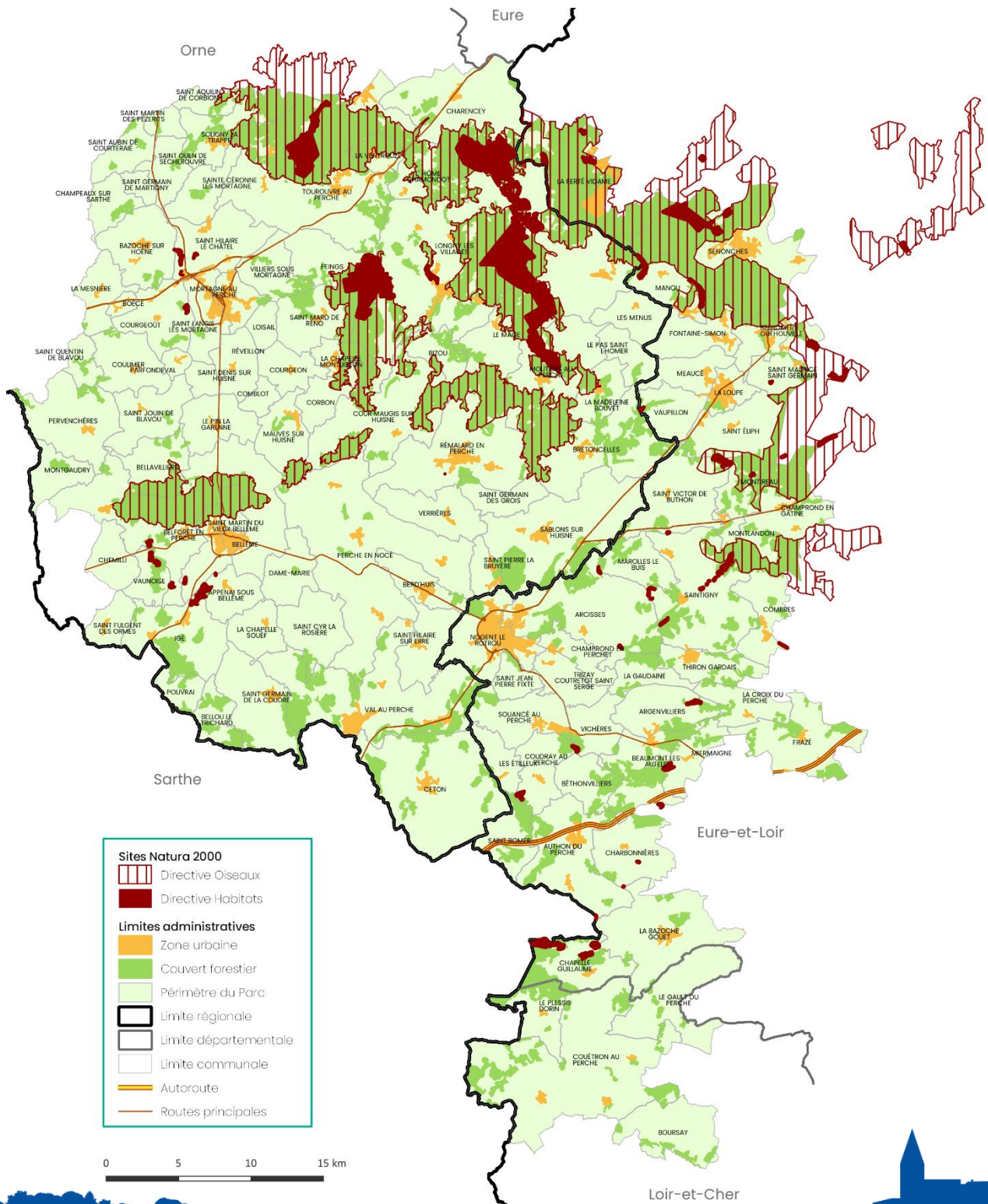
Maison du parc, Courboyer, Nocé,

61340 PERCHE-EN-NOCE

Tel : 02 33 85 36 36

contact@parc-naturel-perche.fr

Les sites Natura 2000 au sein du Parc naturel régional du Perche



Parc naturel régional du Perche

Maison du Parc – Courboyer – Nocé – 61340 Perche-en-Nocé

02 33 25 70 10 • info.tourisme@parc-naturel-perche.fr

www.parc-naturel-perche.fr • [f](#) [t](#) [i](#) [v](#)

Le syndicat mixte de gestion du Parc est composé des Régions Normandie et Centre-Val de Loire, des Départements de l'Orne et de l'Eure-et-Loir et des 91 communes du territoire. L'État et l'Union européenne soutiennent également l'action du Parc.

